8802

50

Ученый Комит. Мин. Финанс.

~~10953~~

БИБЛІОТЕКА Ученаго Комитета Мин. Фин.

1

1073

LES PROGRÈS

DE LA

SCIENCE ÉCONOMIQUE

1

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'Espagne en 1850. Paris, Guillaumin, 1851 (*épuisé*). 1 vol.

Les charges de l'agriculture dans les divers pays de l'Europe. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Bouchard-Huzard, 1851 (*épuisé*). 1 vol.

Dictionnaire de l'Administration française. Paris, Berger-Levrault et Cie. 3e édit. 1890.

Dictionnaire général de la Politique. Paris, Périn et Cie. 2e édit. 1874.

L'Europe politique et sociale. Paris, Hachette et Cie. 1 vol. 1869.

Annuaire de l'économie politique et de statistique depuis 1856. 34 vol. Paris, Guillaumin.

Petit Manuel d'économie pratique. Paris, Hetzel et Cie. Prix Montyon, traduit en 13 langues (allemand, anglais, russe, italien, bulgare, croate, danois, islandais, japonais, etc.)

Entretiens familiers sur l'Administration de notre pays. 12 vol. chez le même éditeur, recommandés par les autorités scolaires de 45 départements.

Statistique de la France comparée, etc. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Guillaumin. 2e édit. 1875. 2 vol.

Traité théorique et pratique de statistique. 2e édit. Paris, Guillaumin, 1886.

Les communes et la liberté. Paris. Berger-Levrault et Cie. 1 vol.

3948-89. — Corbeil. Imprimerie Crété

8802

LES PROGRÈS

DE LA

SCIENCE ÉCONOMIQUE

DEPUIS ADAM SMITH

REVISION DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

БИБЛІОТЕКА Ученаго Комитета Мин. Фин.

PAR

MAURICE BLOCK

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

1

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

14, RUE RICHELIEU

1890

39 Библиотека НИФ СССР

1003

PRÉFACE

Il y a un peu plus de cent ans que parut le célèbre livre d'Adam Smith : *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations* (Londres, 1775, 1776). Ce livre n'a pas créé l'économie politique, le nom et la chose étaient déjà connus, mais il a donné de meilleures bases à la science économique et de cette façon l'a consolidée. Les physiocrates, c'est une simple justice à leur rendre, lui avaient bien préparé le terrain ; ils avaient habitué le public studieux à classer l'économie politique parmi les sciences, et à la considérer comme un corps de doctrines complet. Mais ces doctrines n'avaient pas satisfait tous les esprits. Elles différaient trop des idées du système mercantile qui les avait précédé, et ne rendaient justice ni à l'industrie ni au commerce. Adam Smith répara cette faute, en réfutant les principales erreurs des physiocrates, et il appuya souvent ses théories sur des faits qui les expliquaient et les confirmaient.

Le livre d'Ad. Smith se répandit avec une grande rapidité, il fut traduit dans toutes les langues de l'Europe et devint le livre classique de la science économique ; les adeptes pouvaient différer d'opinion d'avec le maître sur des points de détail et peut-être même sur des points assez importants, mais ils n'en restaient pas moins ses disciples avoués et l'on peut dire que pendant plus d'un demi-siècle, tous les économistes étaient de l'école d'Ad. Smith.

Mais tout change en ce monde, les doctrines surtout, car aucune n'est parfaite. Au fond, le travail de perfectionnement était en train dès les premiers successeurs de Smith, Malthus, Ricardo, J.-B. Say et quelques Allemands (Soden, Hufeland, etc.) commencèrent, d'autres suivirent, mais ce travail lent ne toucha pas aux fondements. Sismondi et quelques autres contradicteurs n'eurent qu'une influence imperceptible. C'est le socialisme qui suscita les plus ardents adversaires des doctrines d'Ad. Smith. L'Allemagne vit naître un savant rêveur comme Rodbertus, un brillant orateur comme Lassalle, un habile dialecticien comme K. Marx, et d'autres socialistes de rang inférieur, mais instruits et passionnés pour la propagande de leurs idées. Quelques-uns de ces apôtres étaient évidemment des hommes de bonne foi, et comme rien n'est parfait en ce monde, ils avaient parfois l'occasion d'attaquer des défauts réels, de sorte qu'à côté des gens qui souffraient et qui leur prêtaient l'oreille avec tant d'empressement, ils influencèrent de jeunes économistes plus riches en sentiment qu'en expérience de la vie, et ces futurs professeurs d'université, sans être tout à fait gagnés à ces doctrines moitié utopiques, moitié subversives, songèrent du moins à s'en approprier l'esprit autoritaire. Ils rêvèrent à leur tour d'imaginer des réformes, chacun la sienne, et d'invoquer la puissance publique pour les réaliser, dût la nature des choses s'y opposer. Depuis lors, ces soi-disant réformateurs se posèrent en adversaires plus ou moins déclarés de l'école d'Adam Smith et surtout du libéralisme. L'opposition se manifesta par un changement radical de système : les économistes de l'école d'Ad. Smith fondaient leurs doctrines un peu trop exclusivement sur la raison, la nouvelle école qui se forma en Allemagne — elle était alors composée surtout de jeunes gens — s'appuya surtout sur le sentiment, prétendant imprégner ainsi leur doctrine d'éthique (de morale). Contrairement à ce qu'avait fait l'école d'Ad. Smith, qui s'en tenait presque généralement à la description et à l'explication *de ce qui est*, la nouvelle prétendait

indiquer, déterminer même, ce qui devrait être, et plus d'un a offert ses idées personnelles ou ses fantaisies comme l'expression même de la science ; souvent, du reste, il était seul à y croire.

Un savant de beaucoup de mérite, M. le professeur J. Conrad à Halle, qui ne s'est inféodé à aucune école, chargé par la Société de « politique sociale », dont la plupart des membres appartiennent à la nouvelle école, de faire un rapport sur l'influence que le commerce de détail exerce sur les prix (septembre 1888), après avoir rempli sa tâche avec talent, s'exprime ainsi dans ses conclusions :

« La vieille école économique s'en tenait aux règles générales, aux grandes moyennes, et ne se préoccupait pas assez des exceptions, des détails. Il lui arriva ainsi souvent d'exprimer des jugements erronnés sur des matières économiques, et notamment d'en tirer des conséquences fausses quant à la législation (1). En présence du rapide développement de l'économie des nations modernes, ces défauts devaient avoir des effets d'autant plus graves que les situations économiques prenaient des formes plus variées et que les règles générales et les moyennes se modifiaient. C'est en reconnaissant ces fautes, et en leur opposant une réaction énergique, que la nouvelle école a pris l'habitude de mettre les exceptions dans le premier plan, de les étudier séparément, et d'en suivre avec préférence les développements. Ce procédé est aujourd'hui aussi légitime que l'était autrefois le procédé de l'ancienne école, *mais il comporte naturellement le danger de « surévaluer » les exceptions et de « sousévaluer » les grandes moyennes.* C'est ce que je crois pouvoir constater dans la direction actuelle de nos études économiques... »

Peut-être M. Conrad ne rend-il pas complètement justice à « l'ancienne école », elle ne négligeait pas complètement les exceptions et les détails, mais il est certain que l'école allemande les cultive beaucoup plus que nos

(1) C'est dire que l'ancienne école avait une grande répugnance à recourir au législateur, répugnance que la nouvelle école ne partage pas.

prédécesseurs ne l'ont fait, et que ce travail d'analyse minutieuse ait parfois produit des résultats utiles; d'ailleurs, en écoutant plus souvent le chaleureux et complaisant sentiment (père des illusions), que la froide et fatale raison (ennemie des illusions), on a quelquefois découvert des points de vue qui méritaient d'être signalés; d'autres fois sans doute on a propagé de dangereuses erreurs. En nous donnant la tâche de résumer et de faire ressortir les progrès réalisés depuis Adam Smith, et surtout dans ces cinquante dernières années où nous avons suivi le mouvement jour par jour, où nous l'avons vécu avec nos contemporains des divers pays, nous avons eu garde d'oublier ce qui s'est fait chez nos rivaux et nos émules.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient devoir s'humilier dans leur préface et se déclarer indignes de paraître devant le public. Nous pensons honorer davantage ce tout-puissant juge en lui montrant que nous sommes convenablement préparé à entreprendre une *Revision des doctrines économiques* émises depuis Adam Smith. Voilà près de cinquante ans que nous les étudions sans relâche, nous avons consulté tous les bons ouvrages écrits dans les principales langues de l'Europe, nous avons suivi la littérature périodique qui a recueilli des travaux remarquables, des monographies bien étudiées, nous avons cultivé les sciences accessoires et leurs applications pratiques, et surtout, nous avons observé les faits, qui n'ont pas manqué dans notre époque agitée. C'est ainsi armé, ne cherchant que la vérité et sans parti pris de doctrine — ce qui veut dire, très disposé à accepter toute nouveauté qui aura fait ses preuves — que nous avons entrepris, il y a quelques années, le travail que nous soumettons aujourd'hui au lecteur.

Nous ajouterons quelques explications sur la méthode que nous avons suivie dans la rédaction de ce travail, dont le plan a été médité. Nous avons divisé chaque chapitre en deux parties, qui se distinguent typographiquement. La première partie, qui est imprimée en caractères un peu plus gros que le reste, représente l'état actuel

de la science : non ce que dit tel ou tel auteur, mais les vérités économiques plus ou moins bien constatées et confirmées par l'expérience, auxquelles nous avons naturellement ajouté le résultat de nos propres réflexions et de nos propres observations. C'est d'après ces réflexions et ces observations, fortifiées par nos études antérieures, que la première partie de chaque chapitre a été écrite. Quand ce morceau était rédigé, nous avons relu dans les auteurs, souvent dans cinquante à soixante ouvrages, les passages relatifs à la matière qui venait d'être traitée, d'une part, pour réparer les omissions (assez rares) que notre exposé pouvait présenter ; de l'autre, pour choisir les auteurs dont les travaux paraissaient les plus propres à élucider et à approfondir le point de doctrine en question. Nous nous sommes le plus souvent arrangé de façon à rapprocher les doctrines qui se complètent mutuellement. Beaucoup d'ouvrages ont été consultés et peu ont été cités. Nous ne pouvions pas les introduire tous ; d'abord, parce qu'ils sont bien nombreux ; puis, parce que souvent les mêmes propositions avaient été adoptées par plusieurs auteurs, il n'y avait aucun intérêt à multiplier les répétitions, mais nous avons soigneusement reproduit les idées neuves, ou seulement différentes des autres, et surtout celles qui sont soutenues par quelque argument. L'exposé des doctrines des divers auteurs, et la discussion de leurs arguments forme la 2e partie de chaque chapitre, elle est imprimée en caractères plus petits.

Voici l'ordre dans lequel se suivent les auteurs : *Adam Smith* (quelquefois précédé des physiocrates ou de quelques auteurs antérieurs), et, s'il y a lieu, suivi de Ricardo et Malthus, forme généralement le point de départ de l'histoire des doctrines ; puis viennent les Français, les Anglais modernes et les Américains, les Allemands, les Italiens, d'autres s'il y a lieu. Pour les auteurs d'un même pays nous n'avons pas arrêté de classement rigoureux, mais l'ordre n'est pas arbitraire, nous avons tenu compte, en partie de la chronologie, et en partie des nuances d'opinion.

Cependant nous n'avons pas groupé ensemble les opinions semblables, pour opposer les groupes les uns aux autres. D'abord, parce que nous avons dû faire un choix parmi les auteurs et puis, parce qu'il ne s'agissait pour nous que de présenter au lecteur des idées, des arguments, des faits. En matière scientifique, on ne compte pas les voix, on les pèse. Peu importe combien d'auteurs sont pour ou contre ; ce sont les arguments qu'on examine. Nous avons toujours été préoccupé d'en réunir le plus possible sur un espace restreint.

MAURICE BLOCK.

Paris, le 1er Février 1890.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER. **La méthode**..... 1
- I. Nécessité de la méthode..... 1
- II. Science et art, théorie et pratique..... 3
- III. Sources de la science économique. Induction et déduction. Raisonnement. Expérience. Histoire..... 18
- IV. Sciences morales et sciences physiques. Degré de certitude. Hypothèses..... 35
- V. La sociologie. L'économie politique et la morale.. 49

CHAPITRE II. **Définition et classification**..... 70
- I. Définition..... 70
- II. Classification..... 78

LIVRE PREMIER

NOTIONS FONDAMENTALES.

CHAPITRE III. **Les besoins**..... 81

CHAPITRE IV. **Les biens**..... 88

CHAPITRE V. **La valeur**..... 111
- I. Définition de la valeur..... 111
- II. Cause et mesure de la valeur. La valeur d'échange. 146

CHAPITRE VI. **La raison. Les sentiments. Les passions**..... 160

CHAPITRE VII. **Égoïsme et altruisme, économique et éthique**..... 179

CHAPITRE VIII. **Individualisme et socialisme. L'individu et l'État.** 198

CHAPITRE IX. **Les lois économiques**..... 224
- I. Qu'est-ce qu'une loi économique..... 224
- II. Influence des progrès de l'humanité..... 262

CHAPITRE X. **Le principe économique**..... 273

LIVRE II

LA PRODUCTION.

CHAPITRE XI. **La production et ses facteurs directs** 279
CHAPITRE XII. **La nature** 289
CHAPITRE XIII. **Le travail** 301
I. Le travail proprement dit 302
a. De la nature du travail 302
b. Des différentes sortes de travail 305
c. Des circonstances qui influent sur le travail ... 309
d. Le travail et la valeur 312
II. Les travailleurs 321
CHAPITRE XIV. **Le capital** 329
CHAPITRE XV. **Le crédit** 381
CHAPITRE XVI. **Les facteurs indirects de la production** 405
L'État et la liberté 405
CHAPITRE XVII. **La division du travail** 433
CHAPITRE XVIII. **La grande et la petite industrie. Les machines. La concurrence** 453 471
CHAPITRE XIX. **La propriété** 476
CHAPITRE XX. **La population** 527

OBSERVATION. — Les tables alphabétiques de cet ouvrage se trouvent à la fin du tome II.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LA MÉTHODE

I. — Nécessité de la méthode.

Est-il bien nécessaire de justifier l'homme qui, en commençant des recherches ou une étude, se demande quelle méthode il doit suivre. Quand on s'est posé un but, on se préoccupe tout naturellement du chemin qui y mène. Et quand ce but est l'exposé approfondi des vérités économiques, la nécessité de suivre une méthode réfléchie se présente d'une manière particulièrement évidente, car les opinions ne sont pas unanimes sur la nature de l'économie politique, ni sur son origine et sa destination, ni sur d'autres questions fondamentales encore, et la solution des questions sera favorisée ou rendue difficile, selon la méthode qui aura été choisie. Il y a en effet plus d'une méthode, mais il n'y en a qu'une qui soit la meilleure.

S'il en est ainsi, on pourra peut-être trouver que c'est à tort que la méthode est discutée avant les doctrines qu'on veut exposer. Comment le lecteur pourra-t-il suivre la discussion, s'il ne possède pas déjà au moins les éléments de ces doctrines, s'il ne sait pas si nous avons affaire à une science ou à un art, et même quelle est la nature des notions, concepts, idées ou faits dont nous aurons à nous

occuper? L'objection est fondée; mais si l'on y faisait droit, on se heurterait à l'objection opposée, puisque c'est seulement à l'aide de la méthode appropriée qu'on peut vaincre les difficultés inhérentes à une bonne exposition de notre science. Sommes-nous donc devant un cercle vicieux?

Nullement, car nous ne sommes pas réellement dans ce double embarras: *La Revision des doctrines économiques* ne s'adresse pas à des commençants; ceux qui liront ce livre seront des hommes préparés par leurs études antérieures à comprendre et à juger la méthode offerte qui, elle-même, nous l'espérons du moins, sera la justification du mode suivi pour soumettre la science économique à un examen approfondi. Notre mission ne consiste pas à enseigner une nouvelle science, mais à discerner, dans les doctrines ayant cours, celles qui ont résisté à l'épreuve et qui portent réellement le cachet de la science. C'est la méthode qui permettra d'atteindre ce but, et d'autant plus sûrement, que les nouvelles écoles se distinguent plus par la méthode qu'elles professent que par celle qu'elles suivent réellement, et que les différences qui les séparent se réduisent quelquefois à de simples nuances de forme, le fond de la science étant resté sensiblement le même.

Nous avons toujours pensé que le tempérament du savant et ses études spéciales, que des circonstances accidentelles même, par exemple, le milieu dans lequel il a vécu, n'étaient pas sans influence sur ses doctrines, ou du moins sur sa manière de les présenter. Nous pouvons maintenant nous appuyer à cet égard sur l'avis même de quelques-uns des innovateurs les plus éminents que nous avons en vue. Ainsi, M. Schäffle, *Bau und Leben des socialen Körpers* (Tübingen, Laupp, 1881), tome 1er, p. 60, signale comme un danger pour la saine appréciation des doctrines économiques et sociales, *der subjectivismus der Individualität*

des Forschers, c'est-à-dire le tour d'esprit et le sentiment particulier du savant. Cette influence est plus ou moins forte selon la valeur des notions scientifiques reçues traditionnellement. Il faut qu'elles aient une valeur très sérieuse pour résister à l'action décomposante, altérante, destructive d'idées nouvelles surgissant autour d'eux et s'appuyant sur un courant politique, social ou religieux d'une grande puissance. Or les notions économiques que les novateurs ont reçues de leurs prédécesseurs ont résisté à ce courant et n'ont pas été remplacées, de leur aveu même. Citons sur ce point l'opinion de l'un des plus éminents d'entre eux, M. Ad. Wagner, exprimée dans un travail inséré dans les Annales (*Jahrbücher*) de M. J. Conrad (Iéna, Fischer, mars 1886), et où il traite avec sa supériorité habituelle « l'Économie politique systématique ». En trois endroits au moins, pages 220, 224 et 246, le savant professeur de Berlin déclare que les adeptes des nouvelles écoles, il nomme d'une part, M. Cohn (qui n'a pour l'ancienne école qu'une ironie souvent dédaigneuse), et de l'autre, l'école historique, ont été obligés de remplir leur cadre au moyen de la « dogmatique abstraite » (p. 220), ou de la « vieille dogmatique », et il reconnaît (p. 247) qu'on ne pouvait pas faire autrement (*Meiner Ueberzeugung nach mit vollem Recht*).

C'est précisément cette vieille dogmatique, le corps même de la science que nous allons reprendre pour examiner s'il a subi des modifications, et lesquelles, et si nous trouvons des progrès, nous nous en emparerons avec empressement.

II. — Science et art, théorie et pratique.

L'économie politique s'occupe de la production, de la répartition et de la consommation des choses nécessaires,

utiles ou agréables à l'homme. Elle s'en occupe de deux façons différentes : elle en recherche ou constate les lois, dans ce cas elle est une science, elle apprécie ou recommande des procédés d'application, et dans ce cas elle se fait art. Bien des auteurs ont mêlé la science et l'art, non sans nuire à la fois à l'une et à l'autre. Il importe de les distinguer et de les tenir séparées, afin de pouvoir leur appliquer les méthodes qui leur conviennent. En effet, la science procède principalement par l'analyse, l'art par la synthèse. La science a besoin de connaître, elle creuse, elle dégage des éléments et ne s'arrête qu'à la notion la plus simple, à la molécule, à l'atome, à la monade, elle va parfois au delà de la réalité. L'art combine toutes les causes pour reproduire la réalité la plus compliquée. Il prend partout les éléments de son œuvre et ne craint pas de mêler les matières ou les idées d'origines diverses, provenant même de sources opposées.

On doit aussi distinguer la science de la théorie. La science peut être spéculative ou empirique, et quelquefois on confond la spéculation avec la théorie, l'empirique avec la pratique. C'est à l'art qu'on devrait réserver les termes de théorie et pratique. La théorie se compose de principes, de règles plus ou moins générales, plus ou moins bien motivées, d'après lesquelles on doit agir dans la pratique. La théorie, a-t-on dit, est le *précepte*, la pratique, l'*action*. La spéculation ne travaille qu'avec des idées, et précède parfois l'empirisme ; celui-ci, fondé uniquement sur l'expérience, est souvent dénué d'idées générales. Quand l'expérience donne lieu à la formation d'un système (1) de règles ou de lois coordonnées, il est difficile de qualifier ce système-là de *spéculation*, et si le mot science

(1) Comme Littré et d'autres, nous ne prenons jamais le mot *système* dans un sens défavorable ; c'est simplement un composé de parties coordonnées entre elles (Littré).

ne convient pas non plus, on emploie volontiers celui de théorie ; si le système présente un ensemble de lois, on qualifie la théorie de « pure », ce qui peut équivaloir à *science*. Mais, en général, la théorie est un ensemble systématique de règles, de préceptes plus ou moins raisonnés ou expliqués. Théorie se prend quelquefois comme synonyme d'explication, tandis que *spéculation* est toujours pris dans le sens de raisonnement *a priori*. Il est regrettable que ce mot de *théorie* ait dans le langage vulgaire, et même chez beaucoup de savants, un sens assez vague pour qu'on puisse en abuser. Si l'on était d'accord sur la définition de ce mot, on ne reprocherait jamais à la théorie d'être contredite par la pratique. Lorsqu'il y a désaccord entre elles, on déclarerait que la théorie est mal faite, car une vraie théorie ne peut pas *contredire* la pratique. La théorie étant toujours la généralisation (et l'explication) des faits de la pratique, elle doit tenir compte de *toutes* les circonstances qui accompagnent ces faits ; à la rigueur, les règles devraient donc être formulées de façon à contenir les exceptions. Par exemple, il ne faut pas dire, tous les aliments de l'homme sont le produit de son travail, mais, tous les aliments de l'homme, *sauf ceux que la nature lui présente tout préparés*, sont le produit de son travail. C'est peut-être la nécessité logique de comprendre l'exception dans une règle bien formulée, qui explique le dicton paradoxal de l'exception qui confirme la règle.

Ainsi, il conviendrait de réserver à l'art les termes de théorie et de pratique, et lorsque des nécessités de rédaction, ou celle de se conformer aux exigeances du langage usité pour être clair, prescrivent l'emploi du mot théorie en parlant de la science, qu'on ajoute « pure » ou un autre qualificatif pour la distinguer.

Nous disions tout à l'heure qu'il ne doit pas y avoir de contradiction entre la théorie et la pratique, nous pensions

alors que l'application aurait lieu par une volonté dirigée par la raison, car c'est la raison qui a présidé à la rédaction de la théorie : en formulant les règles, elle rapproche, dans les faits qu'elle examine, les causes et les effets, et constate ainsi que ceci produit toujours cela.

Voilà pour la théorie. Si la pratique se soumet également à la raison, aucune contradiction n'est possible ; mais la raison est très loin de diriger toujours nos actions. Dans nos réflexions nous commençons toujours par supposer que tous les hommes sont raisonnables, et qu'ils ont tous la même logique. En prolongeant nos réflexions, nous trouvons que, de même qu'il y a des hommes manquant d'honnêteté, il en est qui manquent d'intelligence, de réflexion, de savoir, de logique, qui ne peuvent pas marcher droit, parce qu'ils ne connaissent pas le vrai, le bon chemin. Et puis, souvent la passion intervient. C'est précisément parce que la majorité des hommes est plus influencée par les sentiments ou les passions — sans parler de l'ignorance — que la théorie et la pratique semblent parfois en désaccord ; l'une montre le chemin que la raison recommande, l'autre pousse sur la voie que la passion orne d'attraits décevants. Cette cause de désaccord est pourtant bien connue, mais il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

La distinction entre la science et l'art se fait depuis longtemps parmi les économistes, mais l'idée ne s'est pas présentée tout d'abord dans sa pleine clarté. Ni les physiocrates, ni Adam Smith, ni même J.-B. Say n'ont eu cette clarté : on formulait une loi en croyant offrir un précepte, la pensée ne s'était pas encore arrêtée à la différence, mais le germe en était dans l'esprit. Adam Smith commence ainsi son livre IV : « L'économie politique *considérée* comme une branche des connaissances du législateur et de l'homme d'État se propose deux objets distincts : le premier, de procurer au peuple... » C'est là l'art économique, mais ce n'est pas l'économie politique tout

entière, car on ne la *considère* qu'à un point de vue *déterminé*. J.-B. Say ne doute pas un instant que c'est la science qu'il expose. Le mot *science* est plusieurs fois appliqué à l'économie politique dans le *Discours préliminaire* du Traité, et l'auteur développe souvent des lois, mais il ne s'arrête pas devant les applications, il les donne sans les signaler comme telles.

Rossi est un des premiers qui ait fait une distinction tranchée. Dans la deuxième leçon de son *Cours d'économie politique* il dit : « La science n'a pas de but extérieur. Dès qu'on s'occupe de l'emploi qu'on peut en faire, du parti qu'on peut en tirer, on sort de la science et on tombe dans l'art. » Et plus loin : « La science n'est que la possession de la vérité, la connaissance réfléchie des rapports qui découlent de la nature même des choses... » Mais en continuant ses développements, il oublie ce qu'il vient de dire et entre en plein dans la confusion ou le mélange des genres. Ad. Blanqui, dans une note au livre IV de la *Richesse des nations* (édit. Guillaumin de 1859, p. 177), ne fait pas encore preuve de vues bien nettes quand il s'exprime ainsi : « Quelques économistes ont voulu en faire (de l'écon. pol.) la science universelle ; d'autres ont essayé de la restreindre à des proportions exiguës et vulgaires. La lutte qui existe en France entre ces deux opinions extrêmes consiste à savoir si l'économie politique sera considérée comme l'*exposition de ce qui est*, ou comme le *programme de ce qui doit être*, c'est-à-dire, comme une science naturelle, ou comme une science morale. » Blanqui se trompe. Les sciences morales ne disent pas ce qui doit être, mais ce qui est... dans l'ordre moral ; l'art seul donne des préceptes. Ceux qui, en France, mettaient en avant « ce qui doit être » n'étaient pas de vrais économistes.

L'un des premiers (1), ou le premier en France qui ait introduit dans son ouvrage la distinction si usitée alors en Allemagne entre la science et l'art économiques fut M. Courcelle-Seneuil ; la préface de son *Traité théorique et pratique d'économie politique* est datée de 1859 (2).

Dans cette préface l'auteur déclare séparer la science de l'art

(1) En 1850, Ch. Coquelin faisait très bien la distinction dans le *Dict. de l'Écon. pol.*, v° Economie politique, mais ce n'était pas, en effet, à lui qui rédigeait un Dictionnaire, à réaliser la séparation.

(2) J'ai devant moi la deuxième édition (Paris, Guillaumin) qui a paru en 1867 ; c'est d'après celle-là que je cite.

dans son ouvrage, et il tient parole : le tome Ier est consacré à la science économique que, pour mieux la distinguer de l'art, il nomme *Ploutologie;* le tome II traite de l'art, qui reçoit le nom d'*Ergonomie*. On voit que le savant économiste tient sérieusement à les distinguer; il espère qu'en introduisant des appellations différentes, il atteindrait son but. Il a toujours atteint celui de faire un livre distingué, mais on pourrait, selon moi, trouver que le tome II ne renferme pas tout ce qui aurait pu ou dû y trouver place; mais l'économie appliquée et l'administration se ressemblent ou se touchent si souvent, qu'il est difficile de tirer la ligne de démarcation.

Dans un autre ouvrage, *Préparation à l'étude du droit*, 1887, il reconnaît également la nécessité de séparer l'étude de la science pure de l'étude des applications, p. 358.

A.-E. Cherbuliez, dont le *Précis de la science économique*, etc., a paru en 1862 (Paris, Guillaumin), sépare également la science de l'art, consacrant à l'une le tome Ier et à l'autre le tome II. Il montre (p. 6) que la science économique explique les phases diverses et les résultats du mouvement économique par l'action de certaines causes, notamment de certaines forces morales inhérentes à la nature humaine. Il déclare que « la vertu et le vice ne sont pas les quantités concrètes que cette science (l'écon. pol.) a pour objet, ce ne sont pas même des quantités, ni surtout des quantités commensurables et homogènes avec la richesse ». Il ajoute, p. 7 : « La science économique fait pareillement abstraction du caractère plus ou moins contraire à l'ordre moral, ou funeste au bonheur de la société, que peuvent présenter certains résultats du mouvement économique. Elle n'est pas la science de la vie humaine, ou de la vie sociale, ni celle du bonheur social, ni même celle du bien-être matériel des hommes. Elle existerait encore et ne changerait ni d'objet, ni de but, si les richesses, au lieu de contribuer à notre bien-être, n'y entraient pour rien du tout, pourvu qu'elles continuassent d'être produites, de circuler et de se distribuer. » Il n'est pas possible de pousser plus loin la séparation de la science de l'art. La science est neutre, c'est une glace qui réfléchit ce qui se présente, mais l'art a parfois des tendances, des passions mêmes, car il exerce une action qui peut être bonne ou mauvaise, selon le cas.

Le tome II de l'ouvrage de M. Cherbuliez traite de législation

économique, qui représente pour lui la science économique appliquée, ou l'art. C'est à peu près la manière de voir de M. Courcelle-Seneuil, mais je la crois trop étroite. Pourquoi ne parler que de la législation? n'y a-t-il pas des influences morales, politiques, géographiques, historiques qui ne sont pas incarnées dans les lois civiles et commerciales? Je n'insiste pas, car l'occasion se présentera de revenir sur ce point.

L'exemple donné par ces deux éminents économistes ne semble pas avoir trouvé beaucoup d'imitateurs en France, et c'est fort regrettable, car le progrès de la science et le progrès de l'art sont obtenus par des procédés ou à des conditions différentes : pour l'un il faut creuser ; pour l'autre, s'étendre. D'ailleurs la division du travail s'applique également aux études ; que l'un se consacre à la théorie, que les autres se partagent les applications à l'agriculture, l'industrie, le commerce, le crédit, les voies de communication, et l'on produira mieux et davantage. Mais les tendances actuelles sont dans une autre direction ; on a mieux aimé réunir que diviser, la synthèse est à l'ordre du jour, on rêve la grande synthèse, la sociologie.

Il y a encore une autre circonstance défavorable à la séparation de la science de l'art, c'est que l'économie politique touche aux questions du jour et même à la politique. On veut influer sur les événements, prendre part à la lutte, il faut alors être d'un parti. Dans cette disposition d'esprit on ne fait pas de la science pure, on fait le plus souvent des applications tendancieuses. — Espérons en des temps meilleurs.

L'Allemagne s'est mise de bonne heure à séparer la science de l'art en économie politique. Beaucoup d'auteurs ont divisé leurs *Traités* ou *Manuels* en «... Lehre » et «... Politik », c'est-à-dire, en théorie et pratique. Plus tard la « Lehre » est devenue la « Partie générale » (exemple que M. Cauwès a suivi), et dans les ouvrages les plus récents on a préféré le mot *Grundlegung*, qui peut se traduire par Bases ou par Principes généraux (exposé des). Quelques auteurs, plus ou moins partisans de la « méthode historique », se sont vivement prononcés contre toute théorie, mais avec un succès très restreint; nous croyons même qu'ils ont prêché dans le désert, plusieurs voix qui savent se faire entendre et écouter s'étant

bientôt élevées en faveur de la théorie et l'ayant déclarée indispensable (1).

L'occasion se présentera de nommer la plupart des auteurs qui ont ouvert une campagne en faveur de la théorie ; citons avant tout M. Charles Menger, l'éminent professeur de l'université de Vienne, qui peut être considéré comme un chef d'école. Parmi ses diverses publications, celle qui nous intéresse ici est intitulée : Recherches sur la méthode des Sciences sociales et spécialement de l'Économie politique (*Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften und der politischen Œkonomie insbesondere*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883). Ce livre remarquable a fait sensation dans le monde économique, et si l'on peut discuter certains détails, on ne peut en contester l'importance scientifique. J'aurai plus d'une fois à le citer, car sur certains points il arrive, par des arguments qui lui sont propres, aux mêmes résultats que quelques-uns de mes devanciers et que moi-même.

Inutile de dire qu'il sépare nettement la science économique de l'art économique. L'art économique, M. Menger l'appelle volontiers, sciences pratiques, et il distingue autant de sciences pratiques qu'il y a d'applications de l'économie politique à de grandes branches du travail : économie agricole, économie industrielle, économie commerciale, ainsi qu'aux finances; mais les « sciences pratiques » sont traitées comme synonymes de « théories d'art » (*Kunstlehren*), de chaque théorie d'art dérivant une application pratique. Cela revient à la distinction que j'ai faite plus haut de : théorie de l'art et pratique de l'art économique.

Mais la science économique (la science pure) donne également lieu à des distinctions importantes que M. Menger a fait ressortir plus clairement que tous ses devanciers, en rectifiant sensiblement les idées. C'est que la science peut être empirique ou abstraite (M. Menger dit *exacte*). C'était reconnu, mais souvent mal compris, et beaucoup d'auteurs faisaient la part trop belle à l'empirisme en maltraitant l'abstraction, qui n'a pas mérité cette indignité. M. Menger met l'une et l'autre à sa place, mais il me semble faire une concession au préjugé en

(1) C'est une affaire de tempérament. Il y a des hommes qui aiment et d'autres qui dédaignent la théorie.

remplaçant *abstrait* par *exact*. Voici, en aussi peu de mots que possible, l'enchaînement de ses idées.

On doit distinguer deux catégories de sciences : les unes s'occupent du particulier (« de l'individuel ou des faits individuels »), ce sont les sciences historiques; les autres portant leur attention sur le général, sur les formes et les rapports typiques, ce sont les sciences théoriques. Ainsi, si A fait une vente à B (par exemple, Napoléon Ier vend la Louisiane aux Etats-Unis), c'est un fait particulier, individuel, historique; mais quand un économiste ou un publiciste parle de ventes et d'achats, c'est une généralité ou une généralisation qu'il aborde (M. Menger dit « une forme typique ») pour en étudier la nature et les lois (« les rapports typiques »). La science théorique s'occupe donc de généralité, c'est-à-dire, de ce qu'un groupe de faits individuels *ont de commun* — le fait individuel n'est pas nié par la théorie, mais celle-ci néglige l'accessoire pour ne penser qu'à ce qui est essentiel; toutefois il n'est pas qu'une seule manière de s'en occuper. Il y a la méthode empirique et la méthode exacte (abstraite), la méthode historico-philosophique, la méthode statistique et d'autres, selon la nature des sciences. Nous devons nous restreindre ici à la science économique.

Or, cette science s'occupe, avons-nous dit, des types économiques, c'est-à-dire de ce qu'il y a de général ou de commun (« de typique ») dans un groupe de faits similaires. L'étude des faits individuels n'a qu'un but, celui de généraliser, de constituer le type, et cela, en examinant la réalité sous toutes ses faces, le type devant en être l'image fidèle. Il en résulte que lorsque le type est présent à votre esprit, vous pouvez, par la pensée, suppléer aux lacunes du fait individuel présenté par la réalité. Par exemple, si vous possédez le type *arbre*, quand vous voyez un tronc dénudé, vous savez d'emblée qu'il manque des branches, des rameaux, des feuilles. De même, le travail normal étant toujours suivi d'un salaire, quand vous demandez à un ouvrier s'il veut travailler pour vous, sans que vous n'ajoutiez rien, le salaire se présentera à l'esprit de l'ouvrier comme le complément naturel de son travail.

La formation d'un type n'est cependant pas chose facile, et, rigoureusement parlant, il n'existe peut-être pas de type empirique complet, c'est-à-dire, tout à fait conforme à la réalité. Pour revenir à l'arbre, quand vous verrez le tronc dénudé,

serez-vous capable de déterminer s'il avait des feuilles caduques comme le hêtre ou le noyer, si c'était un conifère ou un palmier? On pourrait sans doute descendre jusqu'aux espèces pour établir des types, mais alors la généralisation serait de peu de portée et la science théorique n'en tirerait aucun profit, elle ne pourrait pas conclure du connu à l'inconnu.

Il en est de même de la deuxième tâche de la science, celle de dégager les rapports typiques ou nécessaires, les lois. L'empirisme, c'est-à-dire l'observation, en constatant les rapports que les faits (les phénomènes) ont entre eux, ne dispose que de ce que la réalité montre en un lieu et à un moment donné. L'observateur, souvent même l'expérimentateur, ne peut dire qu'une chose, que le phénomène (fait individuel) A du type Z a été toujours ou habituellement suivi du phénomène D. Traduisons : chaque fois qu'un producteur (A) a présenté une marchandise Z sur le marché, un acheteur (D) s'est avancé. Ces faits observés autorisent-ils à soutenir qu'à l'avenir aussi, chaque fois qu'un marchand se présentera, il sera abordé par un consommateur? Nullement. L'empirisme, la méthode d'observation ou expérimentale (1), ne peut garantir que ce qu'elle a vu et touché, il est contraire à sa nature de s'engager pour l'avenir. En tout cas il ne pourrait présenter ses prévisions que comme des probabilités, et, comme il sera démontré en traitant des lois économiques, cette impuissance de l'empirisme pur d'établir des lois s'étend aux sciences physiques comme aux sciences morales (2).

Où la méthode empirique reste court, la méthode exacte, ou plutôt abstraite, atteint le but. De l'expérience elle en appelle à la raison, laquelle inscrit comme vérité le raisonnement qui est strictement conforme aux lois de notre entendement. Or voici la proposition fondamentale de la méthode abstraite : *ce qui a été observé une fois, sera observé chaque fois que les mêmes canditions se trouveront réunies*. Au fond, cette proposition revient à cet axiome inébranlable, que « les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets ». Des esprits superficiels

(1) C'est-à-dire : qui enregistre et classe des observations, et non pas qui combine des expériences, ce qui est rarement possible dans les sciences morales et politiques.

(2) Ajoutons tout de suite : 1° que l'observateur peut se tromper, mal voir, mal entendre, et 2° qu'il peut mal interpréter le phénomène, par ignorance ou par passion.

trouveront peut-être que c'est trop simple, que c'est une vérité trop vulgaire pour être de la science ; ils croiront peut-être faire une objection sérieuse en disant que jamais les mêmes circonstances ne se retrouveront absolument les mêmes. A cela on peut répondre, d'abord, qu'en savez-vous? Puisque vous êtes des empiriques, ne parlez pas de l'avenir. Puis, on peut ajouter qu'on ne parle que du cas où les mêmes circonstances se retrouvent et que, dans ces circonstances, il y en a d'essentielles et d'accessoires, de sorte que, si l'on n'arrive pas à l'identique absolu, il n'en sera de l'économie politique que comme de tout le savoir humain. On se contentera d'une approximation, un point qui sera démontré plus loin. Revenons à M. Menger.

Le savant professeur de Vienne indique, p. 41 du livre précité (1), comment procède la méthode exacte (abstraite) pour former les types, c'est-à-dire les généralités ou les idées que représentent un ensemble de faits individuels. Elle analyse les réalités (les choses réelles) et les réduit à leurs éléments les plus simples, qui, précisément parce qu'ils sont simples, sont nécessairement typiques. Elle ne s'arrête pas pour se demander si ces éléments se rencontrent isolément dans la réalité, ou si l'on pourrait les isoler en fait : elle passe outre. C'est en procédant ainsi qu'on arrive à concevoir des types purs qu'on chercherait en vain dans la réalité. De l'oxygène absolument pur, de l'alcool à 100 degrés sans aucun mélange, de l'or sans trace d'alliage, un homme sans autre préoccupation que celle de s'enrichir, ne sont que des idées abstraites inaccessibles à l'empirisme, qu'on ne voit pas dans la réalité, mais dont nous ne pouvons nous passer pour entreprendre des recherches théoriques et pour formuler des lois exactes, que notre intelligence concevra comme absolues.

Il en est à peu près de même des rapports typiques, c'est-à-dire des lois. Les lois abstraites indiquent les rapports des types abstraits, ou mieux encore, ces lois font connaître comment les éléments simples se combinent, elles déterminent la nature et les proportions qui se manifestent dans ces combinaisons. Ces lois abstraites, si elles n'existent pas avec toute leur pureté dans la réalité, n'en sont pas moins nécessaires à notre

(1) Pour être plus court, je ne traduis pas, je me borne à résumer la pensée de l'auteur.

esprit qui en a besoin pour ses raisonnements et ses prévisions. Et si l'on réfléchit combien sont nombreuses les circonstances accessoires de peu d'importance (par exemple, la couleur, le goût, etc., de deux objets dont on compare le poids) (1), on trouvera que les raisonnements abstraits seront bien moins souvent contredits par la réalité qu'on pourrait le penser.

Les deux aspects de la science, celui que produit la méthode abstraite et celui qu'on obtient par la méthode empirique, n'ont été exposés séparément dans aucun livre, on les a généralement mêlées dans les démonstrations avec d'autant plus de raison qu'elles se soutiennent mutuellement. La méthode abstraite est plus souvent appliquée aux phénomènes d'une nature simple, la méthode empirique aux faits compliqués ; nous aurons plus d'une occasion de montrer l'utilité de l'une et de l'autre ; en ce moment il s'agissait seulement de constater que l'abstraction — dont aucune science, même la plus expérimentale, ne peut se passer — n'a pas seulement des détracteurs, mais aussi ses défenseurs armés de bons arguments.

M. Emile Sax, de l'université allemande de Prague, dans *Das Wesen und die Aufgaben der Nationalökonomie* (Vienne, Hölder, 1884), considère comme acquis (p. 21) ce principe, qu'on doit distinguer la science de l'art, et de plus la « science descriptive » de la « science normative », celle qui enseigne *ce qui est* de celle qui indique *ce qui doit être*, et naturellement il veut qu'on les cultive toutes les deux. Mais n'est-ce pas l'art qui formule des préceptes ?

M. le professeur Ad. Wagner (dans les *Jahrbücher* de J. Conrad, mars 1885, p. 241) demande que l'économie politique se charge : 1° de constater les phénomènes économiques et leurs évolutions ; 2° de faire comprendre leurs rapports de causalité ; 3° d'apprécier leur valeur sociale ; 4° d'indiquer le but vers lequel le développement économique doit se diriger ; 5° de tracer la voie qui conduit à ce but. En présence d'une tâche aussi vaste, il reconnaît l'utilité de la division du travail, mais il pense que la division en cinq spécialités ne serait pas exé-

(1) Une boule rouge et une boule blanche ou bleue peuvent avoir un poids identique. On demande quelquefois aux enfants : Qu'est-ce qui est plus lourd, un kilo de plumes ou un kilo de plomb. Un kilo est un kilo dans les deux cas.

cutable; il réunirait donc les quatre premières et en ferait la « partie générale » ou la « partie théorique », il dit aussi « Grundlegung » (bases fondamentales ou principes), et la cinquième serait la « partie spéciale » ou la « partie pratique » de l'économie sociale ou politique. Il me semble que le savant professeur s'est laissé influencer par le mot *social*, qu'il affectionne beaucoup, car ni le n° 3, ni le n° 4 ne font partie de la théorie ou de la science; c'est de l'application bien caractérisée.

Mentionnons encore le *système* de M. Cohn, qui, p. 89-90, n'admet pas la séparation de la théorie de la pratique.

Consultons maintenant J.-St. Mill. Dans son traité, il n'aborde pas la méthode, mais il lui consacre un Essai étendu dans son livre : *Unsettled questions of political economy* (London, Longmans, etc., 1874, 2e édit.). Cet Essai traite de la définition et de la méthode. Relativement à la définition, il arrive, p. 140, à la conclusion que voici : « L'économie politique peut donc être définie ainsi, et cette définition semble complète : C'est *la science qui trace les lois des phénomènes sociaux qui résultent des opérations combinées des hommes en vue de la production des richesses, en tant que ces phénomènes ne sont pas modifiés par la poursuite d'un autre objet*. Bien que ce soit là, ajoute Mill, une définition correcte de l'économie politique comme l'une des parties de (l'ensemble de) la science, l'auteur d'un Traité sur la matière combinera dans son exposition, avec les vérités de la science pure, autant de modifications pratiques que, selon son estimation, il en faudra pour donner à son livre la plus grande utilité usuelle. »

On voit que Mill a de la peine à séparer l'économie politique des autres sciences, et surtout à concevoir l'art d'une manière indépendante des doctrines scientifiques sur lesquelles il s'appuie; c'est un défaut assez commun en Angleterre. Ce que Mill dit de la méthode d'investigation a plus de valeur; il pense (p. 141) que la différence des méthodes a sa raison d'être dans la différence des vues sur la nature des preuves nécessaires pour établir les vérités enseignées, ce qui voudrait dire que les uns s'appuient volontiers sur le raisonnement, sur la logique, tandis que les autres s'en tiennent plutôt à l'expérience; mais Mill, dans ses développements, mêle des choses qu'on distingue quand on a des vues nettes, netteté qui ne saurait se rencontrer chez celui qui confond la science et l'art. Citons encore

Mill (p. 141 et suiv.) : « La forme la plus habituelle sous laquelle cette différence de méthode se présente, c'est celle de la vieille querelle (*feud*) entre ce qu'on appelle théorie et ce qu'on appelle pratique ou expérience. » La théorie et la pratique ne sont pas absolument identiques avec la science et l'art, mais ne discutons pas et reprenons la traduction (p. 141). « Relativement aux questions sociales et politiques, les hommes ont deux manières de raisonner : les uns se qualifient d'hommes pratiques et signalent les autres comme théoriciens, une qualité que ces derniers sont loin de décliner, mais qu'ils ne revendiquent pas non plus comme leur appartenant seule. La différence entre les théoriciens et les praticiens est assez grande, mais elle est incorrectement spécifiée par le langage ordinaire. On a souvent démontré que ceux qu'on accuse de mépriser les faits ou de ne pas en tenir compte, déclarent expressément et sincèrement ne se fonder que sur des faits et sur l'expérience ; tandis que ceux qui désavouent la théorie ne peuvent faire un pas sans théoriser. Mais bien que les deux sortes d'investigateurs théorisent chacun de son côté et ne s'appuient l'un et l'autre que sur l'expérience, il y a entre eux cette grande différence, que ceux qu'on appelle hommes pratiques réclament une expérience *spécifique* (un fait de même nature) et argumentent en remontant de faits individuels à la généralisation; tandis que ceux qu'on nomme théoriciens ont besoin d'embrasser un champ d'expérience plus vaste (de voir des faits plus nombreux), et puis, quand du particulier ils se sont élevés jusqu'au principe général dont la portée dépasse la question qu'on examine, leur argumentation redescend du principe général pour arriver à une variété de conclusions ou déductions spéciales. »

Dans les développements qui suivent, Mill soutient que l'économie politique est essentiellement « an abstract science » et que sa méthode est une méthode *a priori* (p. 243); pour le réfuter, je n'ai qu'à rappeler le passage de Mill que je viens de traduire. Il y a évidemment de l'abstraction dans la science, mais peut-on employer l'expression « à priori» pour des notions empruntées à l'expérience?

Ni Cairnes ni quelques autres économistes anglais distingués, à l'exception de M. Sidgwick (Principles) et peut-être un autre, n'abordent la question qui nous préoccupe en ce moment, le rapport entre la science et l'art, la théorie et la pra-

tique ; mais nous les retrouverons en examinant un autre côté de la même question.

Citons encore un Italien. Voici ce qu'a dit Minghetti sur la science et l'art économiques :

« Maintenant qu'est-ce que l'économie ? Elle aussi est à la fois une science et un art ; avoir confondu ces deux branches ne fut pas une médiocre source d'erreurs et de contradictions parmi ceux qui l'étudièrent. En effet, là où les uns se proposaient de trouver des faits et des lois constantes, d'autres demandaient des moyens d'accroître la richesse universelle ; et ils ne savaient pas discerner que les recherches des deux objets ne pouvaient être pareilles pour la forme et la méthode. » (*Des Rapports de l'écon. polit. avec la morale et le droit*, Paris, Guillaumin, 1863, trad. Saint-Germain Leduc, p. 79.)

1003

En résumé, même en traitant dans le même ouvrage de la science et de l'art ou de la théorie et de la pratique, l'économiste devrait toujours distinguer autant que possible l'une de l'autre ; le progrès et souvent la vérité est à ce prix. Il est d'ailleurs facile de traiter la même question à plusieurs points de vue. Vous pouvez, par exemple, vous borner à considérer la monnaie abstraitement comme un objet ayant une valeur universellement admise et qu'on accepte volontiers en échange d'autres objets ; vous pouvez aussi développer votre étude en examinant les qualités de monnaies déterminées, la durée, la divisibilité, la marque gouvernementale ; vous pouvez encore comparer l'or et l'argent, et même les autres métaux monnayés. En fait, le point de vue pratique sera assez souvent préféré par les auteurs, car : 1° l'on peut rester à la surface des choses ; 2° on sera plus intelligible ; 3° on aura un auditoire (ou un cercle de lecteurs) plus étendu ; 4° on sera plus immédiatement utile ; 5° les preuves seront plus accessibles. En revanche : 1° la portée de la partie pratique est plus restreinte ; 2° la vue n'embrasse que les choses les plus rapprochées et ne pénètre pas dans les profondeurs ; 3° l'horizon

est borné par le temps et les lieux, par toutes les influences de la nationalité, de la politique, de la religion et par bien d'autres, sans oublier les passions. La science seule s'élève au-dessus des temps et des lieux, ses vérités bien établies sont inattaquables, elle permet de comprendre et de prévoir, elle est le meilleur guide de la pratique.

III. — Sources de la science économique. — Induction et déduction. — Raisonnement. — Expérience. — Histoire.

La science économique n'a en réalité qu'une source, l'expérience; les raisonnements *a priori* sont eux-mêmes obligé de s'appuyer sur des faits, ne serait-ce qu'au point de départ. L'homme constate les phénomènes (les faits) et en observe le développement; il s'efforce surtout de découvrir le rapport de causalité qu'il y a entre eux. Plus est longue la série des observations réfléchies sur lesquelles l'homme peut se fonder, plus sont nombreuses et éprouvées les vérités qu'il a recueillies. De là l'utilité de l'histoire.

Le procédé intellectuel par lequel on tire de l'observation des phénomènes les généralisations qu'on appelle loi, principe, règle, ou simplement vérité générale, est nommé *induction*. Le procédé par lequel on rend les vérités générales productives de vérités particulières, c'est la *déduction*. Les deux procédés sont également indispensables à la science, mais la déduction est le moins sujet à l'erreur. L'induction est un sentier longeant le précipice, la déduction une voie ferrée où les déraillements sont rares. Toutefois, par aucun chemin on n'atteint le but les yeux fermés; il faut toujours les avoir grandement ouverts pour échapper à l'erreur.

La pratique aussi emploie, selon le cas, l'induction ou la déduction.

Le logicien seul a besoin d'étudier à fond le mécanisme de l'induction et de la déduction, et l'économiste pourrait à la rigueur se borner à prendre l'instrument et à s'en servir pour atteindre son but. Mais, de nos jours, il doit faire davantage. La science a des adversaires qui attaquent et les résultats qu'elle offre et la méthode par laquelle elle les obtient. Ces adversaires, pour mieux venir à bout de la méthode, commencent par la mutiler; ils prétendent que l'économiste n'emploie que la déduction et que le point de départ de ces déductions sont de pures abstractions dont il ne sortirait pas. Ils ont quelquefois l'audace de nier — malgré l'évidence du contraire — que l'économiste fait égalemont usage de l'induction. Ce sont certains adeptes de l'école historique qui ont cherché à accréditer cette contre-vérité. Tous les économistes, peut-être sans exception, qui ont eu l'occasion de se prononcer sur la matière ont déclare l'économie politique « une science expérimentale », ce qui est une façon de dire : une science inductive. J.-B. Say, dans les Considérations générales qu'il a placées en tête de son *Cours complet* (p. 44), met lui-même les économistes en garde contre l'abus des abstractions, et M. Courcelle-Seneuil, qui est l'un des plus distingués de ses successeurs, dans son *Traité théorique et pratique d'économie politique* (Paris, 1867), page 9, dit que « l'économie procède le plus souvent par induction » et qu'elle « ne peut que rarement employer la déduction ». Ne disputons pas du plus ou du moins, et ne cherchons pas non plus à démontrer l'évidence : tout le monde doit admettre qu'une science expérimentale doit se servir de l'induction et ne peut pas s'en passer (1).

(1) Dans un autre livre : *Préparation à l'étude du droit*, M. Courcelle-Seneuil s'exprime ainsi, p. 365 :

« Concluons, s'il se peut; mais on nous arrête : — Vous ne nous avez pas dit si la methode de l'économiste devait être inductive ou déductive, analytique ou synthetique, ou historique ou expérimentale, etc., etc. — J'en conviens, et

Cette accusation n'était au fond qu'une arme de guerre pour l'école historique, qui est d'ailleurs loin de former un groupe compact. Mais faisons abstraction des nuances et attachons-nous aux points essentiels : l'école historique n'admet pas de science économique « cosmopolite », c'est-à-dire s'appliquant à tous les pays, et par suite, elle conteste que la science économique puisse s'appliquer à tous les temps. Elle nie la science absolue, naturellement aussi les lois économiques; elle ne tolère que le relatif. Quelques-uns de ces savants n'admettent même aucune théorie, aucune généralité, ils ne reconnaissent comme légitime que le concret, le fait individuel; pour eux, la science se réduit à une description, c'est-à-dire à l'exposé de l'état actuel d'un pays ou d'un peuple, ou de sa situation à une époque donnée. C'est là toute leur science, avec laquelle la plupart mêlent volontiers des préceptes de morale, « l'éthique », pour enseigner comment on devrait faire. Pour être rigoureusement exact, il convient de dire qu'ils s'acquittent volontiers de la partie facile de la tâche en proclamant qu'*il faut des préceptes*, mais qu'ils recommandent volontiers aux bons soins de l'avenir la partie difficile: celle de formuler ces préceptes. La critique est aisée

je répondrai : — Cette méthode est inductive, parce que, pour établir les cadres idéaux qui permettent d'examiner les phénomènes successivement et isolément, il faut employer l'induction; — elle est déductive, parce qu'elle tire les conséquences immédiates de l'examen auquel on se livre, sans échafauder des déductions l'une sur l'autre, comme les mathématiques, mais en appliquant une même déduction à une multitude de cas identiques; — elle n'est pas expérimentale en ce sens que l'économiste ne peut faire des expériences à volonté, mais elle est expérimentale en ce sens qu'elle ne perd jamais de vue l'observation des faits concrets et qu'elle profite des expériences que le courant de la vie sociale amène devant l'observateur; — elle est analytique, bien qu'elle ne puisse faire aucune analyse matérielle, comme celle du chimiste, parce qu'elle se sert très largement de l'analyse rationnelle; — elle est synthétique, parce qu'après avoir étudié le détail des phénomènes, ceux de l'échange, par exemple, l'économiste les rapproche et les reconstitue en quelque sorte dans leur ensemble; — elle est historique, parce qu'elle porte l'observation des phénomènes économiques dans le passé, en se servant de l'histoire, en même temps que dans le présent. »

et l'art est difficile. (Cette vérité-là, au moins, est de tous les temps.)

Ainsi donc, on ne veut pas de théorie ni de système de lois, mais on demande la description de l'état actuel (1) ou aussi l'histoire du développement successif des faits économiques. Partout, en France, en Angleterre et ailleurs, on a étudié l'histoire de la science économique, partout aussi on a étudié le développement économique d'un pays, mais on croyait faire de l'histoire et non de l'économie politique. En Allemagne seule on a souvent confondu les deux ordres d'idées. La cause en est dans l'emploi du mot *Volkswirthschaft*. Dans chaque langue certains mots exercent une influence dont on ne s'aperçoit qu'en comparant des traités écrits en des idiomes différents. Expliquons brièvement ce fait remarquable et qui exerce une influence plus grande qu'on le pense. On sait que chaque langue a des synonymes, par exemple : entendre, écouter, ouïr. On en trouve même dont le groupe est plus nombreux : menées, pratiques, machinations, manœuvres, manèges, intrigues, brigues, manigance, micmac ; les dictionnaires spéciaux vous en offriront d'autres. Chaque mot a sa nuance propre, cela veut dire qu'il embrasse un groupe spécial d'éléments de la pensée ; nous comparons ici la pensée à la lumière qui se subdivise en rayons de différentes couleurs. Mettons que nous consi-

(1) Pour M. Roscher, la théorie économique consiste dans la simple description, *Schilderung*, 1° de la nature économique et des besoins du peuple; 2° des lois et des institutions destinées à satisfaire ces derniers; 3° du plus ou moins de succès qu'elles ont eu. (t. Ier, § 26). Pour ma part, je ne reconnais pas là une définition de la *science* économique, et l'on pourrait croire que M. Roscher, comme par exemple M. Schmoller, n'admet pas la science du tout; mais on se tromperait, car dans le § 27 (et ailleurs) il parle des « lois naturelles de l'économie politique » comme d'une chose incontestable, quoiqu'elles ne soient pas encore suffisamment connues (sind die Naturgesetze der Volkswirthschaft erst hinreichend erkannt und anerkannt). M. Roscher, qui est le plus modéré des chefs de l'école historique, n'a cependant pas fait une description, mais un traité, qui, abstraction faite de nombreuses notes sous le texte, est très systématique et vise à la science.

dérions un ensemble d'éléments de la pensée — ou de rayons — qui ait le sens d'*influence fâcheuse sur les hommes*. Cette pensée peut se présenter à l'esprit de différentes façons, plus ou moins complète, plus ou moins modifiée par des idées accessoires. Ainsi, nous venons de donner une liste de synonymes qui peuvent être rangés sous la rubrique d'*influence sur les hommes;* or, en prenant une partie des rayons ou des éléments du mot *menée* et en y ajoutant des éléments du mot *brigues*, on forme le sous-groupe représenté par le mot *intrigues*. Chaque mot est, de la sorte, une combinaison spéciale d'éléments de la pensée, ayant un sens principal et divers sens accessoires qui le font considérer comme grand ou petit (montagne, colline), qui le font prendre en bonne ou en mauvaise part. Or chaque langue a des mots qui n'ont pas d'équivalent complet dans d'autres, on n'y trouve pas la même combinaison d'éléments de la pensée; et si l'on traduit par à peu près, on fait naître de fausses idées, car personne ne peut se soustraire (sinon très péniblement) à l'influence des combinaisons de pensée à laquelle on est habitué depuis l'enfance.

Il résulte de ce qui précède que si, dans une langue, un mot manque (une certaine combinaison d'éléments), il est difficile d'y faire entrer telle idée, et la science peut en subir les conséquences et présenter des lacunes. Il en est de même lorsqu'elle adopte un mot courant ayant plusieurs acceptions, dont l'une est exacte et l'autre erronée, se prêtant à l'abus. Eh bien, le mot *Volkswirthschaft*, littéralement, « économie du peuple », a joué ce tour à la science allemande.

Ce n'est pas sans de bonnes raisons que nous insistons sur le sens de ce mot, qui ne saurait présenter une idée nette en français, puisque les économistes allemands eux-mêmes ne savent pas bien si la *Volkswirthschaft* est l'éco-

nomie d'un peuple, donc une seule unité collective, ou si c'est l'addition de toutes les économies individuelles qui forment la nation. L'une et l'autre de ces acceptions impliquent une description de la situation économique d'une contrée. Dans le langage courant le mot signifie simplement économie politique. Un économiste s'appelle en allemand *Volkswirth*. Or, ce qu'il y a de fâcheux dans l'emploi de Volkswirthschaft, c'est que son sens n'est pas fixe, il est ondoyant et divers, et les auteurs, sans s'en apercevoir, glissent souvent d'un sens dans un autre.

Les protectionnistes se sont contentés de la définition de *Volkswirthschaft*, qui en font l'état économique d'une contrée; les socialistes, heureux de trouver le mot dans la langue, lui ont maintenu son sens littéral de collectivité nationale et ont fondé là-dessus tout un système; c'est ainsi que Rodbertus prétend que les économistes ont tort de partir de l'individu pour arriver à la société; il part, lui, de la société pour arriver à l'individu. Selon sa doctrine, la production commence par être un tout, la France a produit 100 millions d'hectolitres de blé, la part de Paul dans cette production est de 2 millionièmes qu'il faut naturellement en distraire. Le cordonnier Pierre ne fait pas cent souliers par an, il fait une fraction quelconque de l'ensemble de la production nationale. En procédant ainsi, il est plus facile de soutenir que le propriétaire prend plus que sa part de la production nationale. Mais ce procédé n'est pas conforme à la réalité, ce n'est qu'une fiction inventée pour le besoin d'une cause, pour établir une doctrine dont nous aurons souvent à montrer les défauts.

Nous ne pouvons pas admettre qu'une nation soit autre chose que l'ensemble de ses citoyens, ou qu'une société soit une unité pour laquelle on doive et puisse faire distraction des membres qui la composent. Toute collectivité est une réunion d'unités, d'individualités que vous ne pouvez pas

plus renier que nous ne pourrions ignorer la nation et la société, ce qui d'ailleurs ne nous vient jamais dans l'idée. Le tout n'est pour nous que la collection complète des parties. Malgré les théories de Rodbertus, vous ne saurez jamais combien la France entière produit de blé, si vous n'allez, de producteur en producteur, leur demander à chacun le chiffre de sa production. L'individu est donc nécessairement le point de départ. Le tout peut-il avoir des intérêts différents de telle ou telle partie? C'est très possible, mais cela ne change rien aux doctrines générales, car quand il le faudra, le tout l'emportera toujours sur quelques-unes de ses parties. (Nous rappelons les lois sur l'expropriation et sur la réquisition.)

Les doctrines qui se rattachent à l'accentuation du mot *Volkswirthschaft* répudient volontiers les lois économiques, les principes généraux, disons la science ; pour eux (par exemple, l'école historique), tout dépend des temps et des lieux, et chaque nation passe par une série d'états économiques.

Un des effets de l'emploi simultané des mots *Volkswirthschaft*, *Nationalœkonomie* et *politische OEkonomie*, c'est qu'on a tenté de donner un sens un peu différent à chacun de ces mots, mais avec un succès restreint. La tentative la plus récente est due à un jeune économiste de talent et sans doute d'avenir, M. Henri Dietzel, actuellement professeur à l'université de Dorpat. Il propose de diviser l'économie politique en :

1° *Volkswirthschaft* (économie du peuple) pour tout ce qui concerne les hommes réunis en État. Il ne s'agit pas ici d'une unité (1), mais d'un ensemble d'hommes réunis sous une même loi. M. H. Dietzel semble avoir en vue ici l'économie appliquée, celle que Cherbuliez et aussi

(1) L'unité s'appellerait *Staatswirthschaft*, économie d'État, soit finances.

M. Courcelle-Seneuil ont placée à ce titre dans le 2e volume de leurs traités;

2° *Socialwirthschaft* (économie sociale) pour tout ce qui concerne les hommes réunis en société. La société est considérée comme s'étendant hors des limites des États, c'est l'humanité entière. Il s'agit ici des rapports économiques entre les hommes, des lois de ces rapports, non influencées par l'État. Cette partie correspond à la science comme elle est généralement entendue. Le mot *social* ne dénote ici aucune tendance socialiste, l'auteur ne l'a choisi que parce que tout autre nom aurait été plus long.

De tous les économistes allemands qui ont défendu la cause de l'école historique, c'est incontestablement M. K. Knies, professeur à l'université de Heidelberg, qui l'a fait avec le plus de force et avec les arguments les moins faibles dans son livre : *Die politische Œkonomie*, au point de vue de la méthode historique (1re édit., 1853). C'est seulement dans ce livre qu'on trouve exposées *ex professo* les doctrines de l'école historique (1) — ailleurs on n'en parle qu'accessoirement — et où l'on déclare naïvement que la théorie économique devrait se borner à faire connaître « le développement historique de l'économie politique », c'est-à-dire l'influence qu'a eue sur les doctrines le développement des sociétés elles-mêmes, l'action des temps et des lieux, celle de la politique, de la religion et du reste. Sans aucun doute, tout cela est utile, indispensable même, mais ce n'est pas tout. La prépondérance qu'on a revendiquée pour l'histoire a faussé les idées et a produit des effets fâcheux dans l'ordre politique et social. En niant plus ou moins explicitement la science, certains économistes ont facilité l'entrée en scène du socialisme et favorisé le réveil de la réaction économique, c'est-à-dire le renforcement de

(1) Nous en citons un passage plus loin.

la protection industrielle, la reconstitution des corporations de métier et nombre de mesures restrictives. L'esprit public est ainsi devenu moins libéral.

Heureusement, les exagérations de l'école historique lui ont suscité des adversaires distingués; nous venons de nommer M. H. Dietzel, mais c'est surtout à M. C. Menger qu'il faut revenir pour trouver une réfutation en règle (1). On ne peut citer ici que de courts passages ou plutôt de courts résumés de certains passages de son livre sur la Méthode (2). Dans la première partie de son ouvrage, il s'occupe surtout de bien faire comprendre la différence qu'il y a entre la théorie et l'histoire. Celle-ci a pour objet des faits individuels (un héros, une nation, une science) ou une série de faits individuels (histoire des famines, des guerres successives), la théorie étudie les généralités tirées ou *abstraites* d'un ensemble de faits ou de phénomènes de même nature, c'est-à-dire des types, des formes et des rapports entre ces types, c'est-à-dire des lois (les formes et les lois de l'échange, des prix, de la rente du sol, de l'offre et de la demande, etc., et de leur influence sur la population, p. 13).

Dans la deuxième partie, l'auteur montre d'abord que la théorie a toujours tenu compte du développement des phénomènes; elle y était forcée, car elle n'aurait pas pu former ses types sans embrasser l'ensemble du phénomène selon sa durée dans le temps et selon son expansion dans l'espace (p. 105). Que dirait-on de celui qui, dans une crise commerciale, prendrait pour type le moment actuel à un endroit déterminé, et non la totalité du phénomène depuis sa naissance jusqu'à sa cessation, en l'observant à la fois dans les différents pays où son action s'est fait sentir? La

(1) M. Ad. Wagner et quelques autres ont nui indirectement à l'école historique, en démontrant la nécessité de la théorie.

(2) Le titre de l'ouvrage est cité plus haut, p. 10.

méthode historique pourrait bien tomber dans cette faute, puisqu'elle s'attache surtout à saisir le fait et qu'elle concentre son attention volontiers aux phénomènes d'un pays déterminé (*Volkswirthschaft*). Nous aurons d'ailleurs souvent l'occasion de montrer que la théorie reçue tient parfaitement compte du temps et des lieux. L'école historique, de son côté, pousse ce soin tellement loin, qu'elle ne fait plus que de l'économie politique *pratique* et perd complètement de vue la science.

M. Menger montre encore (p. 119) que pour beaucoup de ceux qui prétendent faire de l'économie politique selon la méthode historique, il suffit de garnir, « de chamarrer » de notes historiques un exposé des doctrines courantes. Il signale aussi l'erreur de ceux qui confondent le point de vue historique de l'économie politique avec une histoire de certaines doctrines, et il cite comme exemple un passage du livre de M. Knies (p. 19) que je dois traduire : « En opposition avec l'absolutisme de la théorie, dit M. Knies (1), la conception théorique de l'économie politique repose sur ce principe que, comme l'état économique réel, la théorie de l'économie politique est un produit du développement historique; qu'elle se forme en restant dans un rapport étroit avec l'ensemble de l'organisme d'une époque de l'histoire des hommes et des peuples, soumise aux conditions de temps, de lieux et de nationalité dans lesquelles s'opère son développement progressif ; que ses arguments plongent dans la vie historique des peuples, et que ses résultats ont le caractère de solutions historiques; qu'elle ne peut représenter les « lois » générales dans la partie théorique de l'économie nationale que comme l'*explication historique*

(1) Un professeur très connu de l'université de Berlin a dit de M. Knies : « Il est très profond, mais bien lourd. » En effet, que de mots inutiles on trouvera dans le passage traduit, et pourtant j'ai pu, sans alterer la moindre nuance de la pensée, en omettre quelques-uns. J'ai remarqué dans le livre de M. Knies un alinéa de six pages (p. 291 à 298, édition de 1853).

et la *manifestation successive* de la vérité, et qu'à chaque degré d'avancement elle n'est que la généralisation des vérités reconnues jusqu'à ce moment, et qu'on ne peut la considérer comme absolument achevée, ni sous le rapport de la qualité (du fond) ni sous celui de la forme; enfin que l'absolutisme de la théorie, s'il a pu se faire admettre et régner à une époque quelconque, n'est toujours qu'un enfant de ce temps-là et ne représente qu'un point déterminé dans le développement historique de l'économie politique. »

M. Menger fait remarquer que ce n'est pas là de la science, mais de l'histoire. J'ajouterai qu'à écouter M. Knies, l'humanité n'est pas capable de recueillir jamais une vérité. Si l'on nous apprenait aujourd'hui que deux et deux font quatre, nous aurions à nous dire : enregistrons ce résultat comme provisoire, il répond à l'état actuel de l'ensemble de l'organisme politique et social, mais il viendra peut-être un temps où deux et deux feront cinq. Ou aussi : de nos jours, les choses rares sont chères, les choses abondantes, à bon marché, il viendra peut-être un temps où ce sera le contraire. Si, par impossible, l'école historique prenait le dessus, on n'oserait plus rien entreprendre, de crainte qu'avant d'avoir terminé l'affaire la société ne se soit élevée à un autre « degré de développement » et que toutes les conditions économiques ne s'en trouvent changées. Plutôt que d'adopter de pareilles idées, il vaudrait mieux que les hommes crussent avoir rencontré la vérité tout en se trompant parfois. Ces opinions sont le résultat du tempérament de MM. Knies, Roscher, Schmoller et quelques autres savants peu favorables à des théories rigoureuses. Ils ont oublié que notre intelligence a des moyens de reconnaître la vérité dans un assez grand nombre de cas; réservons le doute pour les autres cas et ne le rendons pas universel.

Le savant professeur de Vienne s'applique ensuite à démontrer que l'histoire, quelque important que soit son concours, ne suffit pas pour établir la science économique, qu'il faut encore l'observation directe... d'ailleurs, l'histoire nous apprend-elle toujours la vérité vraie? et s'étend-t-elle sur tous les sujets que l'économiste a besoin de connaître? Nous parlions jusqu'à présent de la science, ou de la théorie; quant à l'art, ou à la pratique, il va sans dire que les connaissances historiques, la condition de temps, de lieu, de nationalité y jouent un rôle prédominant, car on veut appliquer certains principes, certaines règles à des faits concrets, individuels, particuliers; on ne doit pas confondre le général avec le particulier, l'abstrait et le concret, distinction qu'on n'a pas toujours faite dans le camp de « l'historique ».

Nous avons maintenant à justifier la proposition émise plus haut (p. 18) relativement à la plus grande certitude qu'offre la déduction comparée à l'induction. Avant de donner nos propres arguments, nous croyons devoir emprunter quelques passages à deux auteurs anglais que tout le monde connaît. L'un est Cairnes, auteur de : *The character ana logical method of political economy* (Londres, Macmilian, 2e édit., 1875, p. 63 et suiv.). « Je crains, dit-il à peu près (1), que beaucoup de personnes seront d'avis que l'induction est le vrai moyen de se procurer des connaissances exactes en économie politique. Selon cette opinion, l'adepte devra commencer par collectionner et classer tous les faits relatifs aux richesses, aux prix, salaires, rentes, profits, commerce, production, etc., constatés dans les différents pays, et, cette première opération accomplie, il devra en tirer des raisons ou des arguments pour arriver à déterminer les causes et les lois qui gouvernent

(1) Pour ménager l'espace, je résume.

ces faits. Pour montrer que cette méthode est complètement impuissante à résoudre des problèmes économiques, on n'a qu'à se rendre compte de la nature de ces problèmes. Les phénomènes relatifs aux richesses sont des plus compliqués qui existent. Ils sont le résultat d'une grande variété d'influences, agissant simultanément, s'entre-aidant ou se contrariant et se modifiant sans cesse. Combien d'influences, par exemple, ne concourent pas à la fixation d'un prix, combien ne se combinent pas pour faire naître une demande déterminée, et de combien d'autres ne dépend pas le montant des offres? — Or, si les phénomènes sont aussi compliqués et subissent l'action de tant de causes, pour pouvoir procéder par induction, c'est-à-dire pour remonter du fait particulier à la loi générale, il faudrait posséder le moyen d'expérimenter, moyen que l'économiste ne possède pas. » L'auteur explique ce qu'il faut entendre par expérimenter (combiner les faits de manière à dégager et isoler les diverses causes), et continue à peu près ainsi : Le sujet sur lequel portent les investigations c'est l'homme, ce sont ses intérêts, et avec eux on ne peut pas agir aussi librement qu'avec maint autre objet. On est obligé de prendre les phénomènes tels qu'ils se présentent, et si l'on ne veut pas suivre d'autre voie que l'induction pure, on raisonnerait jusqu'à la fin du monde (*till the crack of doom*) sans arriver au moindre résultat utile... Ce qui fait qu'on croit souvent le contraire, c'est qu'en raisonnant sur des faits sociaux ou politiques les hommes combinent toujours, avec leur connaissance des phénomènes, des motifs et des principes de conduite qui leur sont si familiers (mais étrangers aux phénomènes), qu'ils n'ont plus conscience de leur emploi. Leur connaissance de la nature humaine, des conditions physiqnes et morales des choses, guide leur jugement, mais ce n'est plus là de l'induction pure, c'est une analyse logique, une combi-

naison de déductions et d'inductions, sans qu'on s'aperçoive de la déduction, et c'est ainsi qu'on attribue tout à l'induction...

Cairnes cite ici J.-Stuart Mill, et nous allons reproduire cette citation d'après la traduction de Louis Paisse (traducteur de la Logique de Mill). Disons seulement que Cairnes s'étend encore longuement sur l'induction et lui fait sa part. Comme tous les instruments, elle est bonne lorsqu'elle est bien employée.

Mill est précisément le second auteur que nous voulons citer, car il a beaucoup étudié l'induction. Plus d'un passage de ses livres seraient instructifs, mais tenons-nous-en à celui que Cairnes a choisi (*Système de logique*, livre III, ch. III, § 8, tome I, p. 508 de la traduction 1866). « L'opinion vulgaire, que les bonnes méthodes d'investigation dans les matières politiques (et morales) sont celles de l'induction baconienne, que le vrai guide en ces questions n'est pas le raisonnement, mais l'expérience spéciale, sera un jour citée comme un des signes les moins équivoques de l'abaissement des facultés spéculatives de l'époque où elle a été accréditée. Rien de plus risible que ces sortes de parodies du raisonnement expérimental qu'on trouve journellement, non pas seulement dans les discussions familières, mais dans de graves traités, sur les questions relatives aux choses publiques. « Comment, demande-t-on, « une institution pourrait-elle être mauvaise, quand sous « elle le pays a prospéré ? Comment telles et telles causes « auraient-elles contribué à la prospérité d'un pays, quand « un autre pays a également prospéré sans ces causes ? » Quiconque emploie des arguments de ce genre, et de bonne foi, on devrait l'envoyer apprendre les éléments de quelques-unes des sciences physiques les plus faciles. Ces raisonneurs ignorent le fait de la *pluralité des causes* dans le cas même qui en offre l'exemple le plus signalé. Il est si

peu permis, en ces matières, de conclure d'après la comparaison de cas particuliers, que même l'impossibilité des expériences artificielles dans l'étude des phénomènes sociaux — circonstance si préjudiciable à la recherche inductive directe — est ici à peine regrettable ; car pût-on même expérimenter sur une nation ou sur toute la race humaine avec aussi peu de scrupule que Magendie expérimentait sur les chiens et les lapins, on ne réussirait jamais à produire deux cas ne différant absolument en rien, si ce n'est par l'absence ou la présence de quelque circonstance bien définie. Ce qui ressemble le plus à une expérience, au sens philosophique du mot, dans les choses (morales et politiques), est l'introduction d'un nouvel élément actif dans les affaires publiques par une mesure de gouvernement spéciale, telle que la promulgation ou l'abrogation d'une loi particulière. Mais quand il a tant d'influences en jeu, il faut du temps pour que l'influence d'une cause nouvelle sur les faits nationaux devienne apparente ; et comme les causes qui opèrent dans une si grande sphère, non seulement sont infiniment nombreuses, mais encore s'altèrent continuellement, il est certain qu'avant que l'effet de la nouvelle cause devienne assez manifeste pour être un sujet d'induction, un si grand nombre d'autres circonstances influentes auront changé que l'expérience sera nécessairement viciée. »

Il serait facile de citer d'autres auteurs (par exemple, Herbert Spencer, G. Cohn, etc.), mais nous tomberions dans les répétitions, et il ne faut pas abuser des citations. Mill a montré les difficultés extérieures ou objectives de la tâche, nous allons indiquer les difficultés subjectives, intérieures, celles qui résultent de la nature humaine. Induire, tirer d'un fait ou d'un groupe de faits une vérité générale, une règle, une loi, est une opération que tous les hommes tentent, mais le plus souvent sans obtenir de suc-

cès. Le succès consiste à satisfaire d'autres esprits qui contrôleraient l'opération. Si l'homme qui induit est ignorant et raisonne mal, s'il a l'esprit faux, comme on dit, il n'arrivera à rien de bon. Les vaches de Pierre sont subitement tombées malades, il en conclut qu'une sorcière leur a jeté un sort. Mais l'ignorance n'est rien à côté de la passion, celle-ci peut dominer même des esprits cultivés et les aveugler (1) : la religion, le patriotisme, l'amour, aussi bien que l'intérêt, la haine, l'envie, font qu'on interprète souvent mal les faits les plus éloquents, et que le témoin impartial et indifférent se demande : celui qui juge ainsi, est-il de bonne foi ? Et il se répond intérieurement : C'est impossible. — Il est pourtant possible d'être aveugle. — Ainsi donc, l'induction est un instrument délicat et dangereux.

Il est délicat, c'est-à-dire qu'il se brise aisément, mais il ne pourrait aider à fendre un cheveu. Les vérités que l'induction fait découvrir ou permet d'approfondir sont généralement très visibles, très patentes ; elles sont bien vite reconnues, vérifiées et contrôlées par de nombreux observateurs et se vulgarisent aussitôt. Les anciens faits, ceux qu'on a depuis longtemps constatés et déterminés sont catalogués et restent acquis ; les faits nouveaux clairs et simples le sont bien vite à leur tour presque d'une manière inconsciente, et il ne reste aux prôneurs de l'induction que les faits difficiles à classer sur lesquels ils peuvent exercer leur sagacité... et peut-être leurs passions, et dont ils peuvent disputer.

Or, le produit de l'induction n'est pour ainsi dire que la matière première sur laquelle travaille la déduction : l'induction produit pour ainsi dire le blé, et si nous man-

(1) Il est bien des choses que, sans être aveugle, on voit mal, parce que les apparences sont trompeuses. Et que dire des affaires où les témoignages sont absolument contradictoires, inconciliables, comme dans certaines enquêtes? L'enquête est un essai d'induction.

geons du pain, c'est la déduction qui représente le meunier et le boulanger. C'est la déduction qui fait les applications. Elle n'est certes pas infaillible, mais elle n'invente pas, comme parfois l'induction, et souvent ce qu'on croit une erreur de raisonnement n'est qu'une imperfection des prémisses fournies par l'induction. Quand le point de départ n'est pas bon, toute la série des conséquences s'en ressent. Et c'est un éloge implicite que nous faisons ainsi à la déduction ; elle ne peut pas s'écarter, elle marche pour ainsi dire sur des rails, elle ne peut pas dévier... mais elle peut dérailler. Ce sont les prémisses qui fournissent les rails sur lesquels la déduction marche, mais ces rails ne vont pas bien loin, c'est ce qu'on oublie, et l'on néglige alors de les rallonger au moyen de nouvelles observations... et inductions.

En résumé, l'homme ne se sert jamais longtemps de suite de l'induction et de la déduction, que nous avons comparées un jour aux deux branches des ciseaux, pour couper; il faut qu'elles interviennent toutes les deux. Aussi croyons-nous inutile de discuter la méthode dite philosophique, qui fait prévaloir la déduction, et la méthode dite des sciences physiques, où l'induction prédomine; mais il faut au moins mentionner la méthode mathématique, qui a de chauds avocats en Jevons, M. Walras et quelques autres. Nous venons de relire leurs arguments, mais ils ne nous ont pas convaincu. Sans doute, il est utile parfois d'employer des formules, ou plutôt des formes algébriques, c'est souvent une manière brève et nette de présenter une proposition, et quand la formule n'est pas trop compliquée, elle est comprise par tous les lecteurs. Dans ces limites, c'est bon comme moyen d'exposition, mais si l'on en conclut que l'algèbre ou même l'analyse mathématique est un instrument de découverte, on se trompe. Quand l'opération est techniquement bien conduite, l'algèbre vous conduira

à l'exacte solution du problème posé, mais cette solution sera une lettre ou un chiffre dont vous n'avez pas le droit d'assurer qu'elle ou qu'il représente la réalité. Le moulin algèbre a broyé vos x, y, z, et il en est sorti un m ou un n plus ou moins accompagné d'autres signes, mais x, y, z était-ce tout ce qu'il fallait porter au moulin ? Nous avons vu des travaux ingénieux, qui ne prouvaient rien, ou qui prouvaient, sur 10 pages, que 2 et 2 font 4, ce qu'il suffisait d'annoncer en une ligne comme un axiome. D'ailleurs, il résulte de la préface de Jevons à sa *Théorie d'économie politique* que les mathématiciens peuvent se tromper et qu'ils ne se comprennent pas toujours entre eux ; cela coupe court à tout. C'était déjà un grave défaut pour la méthode d'être inintelligible à la grande majorité des économistes, mais il y avait une compensation : l'infaillibilité. Celle-ci étant contestée, toute l'utilité de la méthode mathématique croule et disparaît.

IV. — Sciences morales et sciences physiques. Degré de certitude. Hypothèses.

L'économie politique n'est ni une science physique, ni une science morale (1); elle tient des deux, c'est une science mixte : elle expose certains rapports qui existent, les uns entre les hommes, les autres entre l'homme et la nature ; elle opère donc sur des notions d'ordre physique et d'ordre moral. Ainsi la proposition : il y a une limite à la fertilité d'un champ, est d'ordre physique, tandis que les questions qui touchent à la valeur sont d'ordre moral ; le travail, de son côté, pourra donner lieu à des problèmes où la physique et la morale se combinent intimement.

(1) Pour éviter tout malentendu, rappelons que le mot *morale*, accolé au mot *science*, n'a pas d'autre signification que celle de *non-physique*. Nous connaissons des exemples où l'auteur a volontairement confondu les deux acceptions du mot *moral*.

Les notions sur la nature s'acquièrent par l'observation extérieure (à l'aide des sens); les notions sur l'homme, par l'observation à la fois extérieure et intérieure. La nature ne nous présente que des phénomènes dans l'intérieur desquels nous ne pouvons pénétrer pour en saisir l'essence, ni pour y voir agir les causes effectives. De ces phénomènes nous ne savons seulement que, jusqu'à présent, *ceci* a toujours suivi *cela*, c'est-à-dire, que nous avons constaté ou enregistré la succession et aussi la simultanéité de certains faits, *notions* qui ne satisfont pas l'esprit métaphysique, mais qui constituent tout ce que les sciences d'observation peuvent offrir, ajoutons : et tout ce dont la pratique a besoin.

L'observation extérieure de l'homme s'applique à ses actes, l'observation intérieure à ses motifs, ses pensées, ses sentiments, ses intentions (ou volontés, volitions). Les mouvements intérieurs ne sont pas directement visibles; ils se manifestent cependant assez souvent à l'extérieur, par le jeu de la physionomie, par les actes et leurs particularités caractéristiques; mais nous les apercevons aussi par intuition, car ils se produisent en nous dans des cas analogues. C'est parce que nous avons conscience de ce qui se passe en nous-même, que nous lisons les pensées, les sentiments, les intentions d'autrui. Les hommes ne sont pas assez complètement identiques entre eux pour que le mouvement intérieur de l'un soit toujours exactement saisi et déchiffré par d'autres, mais la ressemblance est assez grande pour qu'ils se comprennent mutuellement, surtout entre individus qui ont reçu le même degré de culture intellectuelle. Tous les hommes ont les mêmes facultés, mais à des degrés différents.

Dans les matières de pure observation, l'homme peut donc difficilement prétendre à découvrir ou à formuler des vérités, des lois, des règles absolues, mais il en trou-

vera d'irréfutables, et l'irréfutabilité peut lui tenir lieu de l'absolu.

Une vérité est irréfutable :

1° Quand tous les faits connus la confirment;

2° Quand notre intelligence ne peut pas concevoir le contraire comme vrai.

L'économie politique étant une science mixte, elle dispose, selon le cas, de l'un et l'autre critérium. Elle enregistre par chacune de ces voies un certain nombre de vérités irréfutables.

Ceux qui tiennent à les réfuter quand même ne peuvent le tenter qu'en supposant qu'on les présente comme absolues; ils ont alors la ressource de soutenir qu'il n'y a que du relatif dans ce monde, du moins dans les sciences d'observation. C'est incontestable; mais ils ne font pas toujours cette restriction. Ils oublient ainsi que certaines vérités trouvées par notre pensée seule — mettons que ce soit une abstraction — sont pleinement absolues. Peut-on concevoir, par exemple, que la partie ne soit pas plus petite que le tout?

Il résulte des considérations qui précèdent, que toutes les propositions présentées (1) comme vérités économiques n'ont pas un égal degré de certitude; quelques-unes ne sont que des hypothèses plus ou moins confirmées par les faits. On ne doit pas perdre de vue qu'une hypothèse n'est pas une proposition en l'air, un produit de la raison pure, un *a priori;* c'est l'explication d'un fait, ou d'une série de faits, elle a donc toujours une base; mais cette base peut être insuffisante. Cette base se solidifie, si les faits subséquents la confirment. Si pendant longtemps ils ne l'ont pas infirmée, l'hypothèse peut être traitée en vérité

(1) Il ne s'agit pas ici des opinions particulières d'*un* économiste, mais des propositions généralement adoptées. La science n'est pas responsable des erreurs qui peuvent échapper, même à un économiste éminent.

établie. Dans la pratique, les hommes seraient obligés de se croiser les bras s'ils voulaient attendre les vérités absolues (1).

Une vérité, qu'une longue expérience a rendue irréfutable, ne saurait être ébranlée par ce singulier argument, qu'on découvrira PEUT-ÊTRE un jour un fait qui la démentira. C'est opposer *rien* à *tout*. Il existe peut-être dans la nature des forces inconnues, il peut exister un moyen qui dispenserait les hommes de se nourrir. Que dirait-on d'un homme qui, s'appuyant sur une supposition aussi hypothétique, s'abstiendrait de manger? Ces arguments qui se fondent sur l'inconnu sont des *a priori* purement spéculatifs qui peuvent avoir leur place dans la métaphysique, mais jamais dans une science d'observation.

Cette question : quelle est la nature de la science économique? a souvent occupé les économistes, et non sans raison, car de la solution qu'on en donnera dépendront bien d'autres solutions, comme on l'a déjà vu et comme on le verra mieux encore par la suite. Voyons donc quelle a été sur ce point l'opinion de ceux qui s'en sont occupés.

Écoutons J.-B. Say (2) : « Si l'on consulte l'expérience et des observations répétées, beaucoup de faits moraux (3) peuvent acquérir une certitude égale à celle de beaucoup de faits physiques. On les voit ; ils se renouvellent mille fois ; on les soumet à l'analyse; on connaît leur nature, leur formation, leurs résultats ; il n'est pas permis de mettre en doute leur réalité. Après avoir pesé comparativement l'or et le fer, on s'est convaincu que l'or est plus pesant que le fer ; c'est un fait constant. Mais un fait non moins réel, c'est que le fer a moins de

(1) Voici comment nous avons défini l'hypothèse dans un autre travail :

C'est une vérité que l'expérience n'a pas suffisamment confirmée, mais qu'elle n'a pas infirmée.

C'est une vérité entrevue, une vérité *a priori ;* vous y croyez, sans cela vous ne l'expérimenteriez pas. Et, pour concevoir cette hypothèse, il fallait qu'il y ait eu des faits qui vous en ont suggéré l'idée, sans cela — sans ce commencement de preuve — vousne l'auriez ni conçue, ni admise.

(2) *Cours d'économie politique*, I, 9 (Observations générales).

(3) Non physiques.

valeur que l'or. Cependant la valeur est une qualité purement morale et qui paraît dépendre de la volonté fugitive et changeante des hommes.

« Ce n'est pas tout : le spectacle du monde physique nous présente une suite de phénomènes enchaînés les uns aux autres ; il n'est aucun fait qui n'ait une ou plusieurs causes. Toute chose égale d'ailleurs (1), la même cause ne produit pas deux effets différents... Mais quelle certitude avons-nous qu'un fait précédent soit la cause d'un fait subséquent...? Une science est d'autant plus complète relativement à un certain ordre de faits, que nous réussissons mieux à constater le lien qui les unit, à rattacher les faits à leurs véritables causes.

« On y parvient en étudiant avec scrupule la nature de chacune des choses qui jouent un rôle quelconque dans le phénomène qu'il s'agit d'expliquer ; la nature des choses nous dévoile la manière dont les choses agissent, et la manière dont elles supportent les actions dont elles sont l'objet; elles nous montrent les rapports, la liaison des faits entre eux. Or, la meilleure manière de connaître la nature de chaque chose consiste à en faire l'analyse, à voir tout ce qui se trouve en elle et rien que ce qui s'y trouve. »

Cette argumentation est bien superficielle, mais elle parut suffire pendant assez longtemps, et pas seulement en France. Si nous acceptons une phrase de Sismondi, qui lui échappa pour ainsi dire en passant, et peut-être quelque passage analogue d'un autre économiste (2), la différence entre les sciences morales et les sciences physiques n'a été examinée de nouveau que par M. Alfred Jourdan, doyen de la faculté de droit d'Aix, dans son *Cours analytique d'Économie politique* (Paris, A. Rousseau, 1882) (3). Reportons-nous au chapitre IV, l'auteur y divise les sciences en trois groupes : sciences exactes, sciences phy-

(1) Qu'on veuille bien remarquer ces mots (toute chose égale d'ailleurs), ils joueront un rôle important dans les démonstrations de quelques auteurs qui ont écrit cinquante ans plus tard.

(2) Voici ce que dit Sismondi, *Nouveaux principes*, t. II, p. 313 : « L'économie politique n'est pas une science de calcul, mais une science morale. Elle égare quand on croit se guider par des nombres; elle ne mène au but que quand on apprécie les sentiments, les besoins et les passions des hommes. »

(3) Mentionnons ici Ch. Comte, pour dire que sa comparaison entre la biologie et « la philosophie inorganique » ne fournit aucune lumière propre à éclairer la présente discussion.

siques, sciences morales. Les sciences exactes fournissent seules des principes, des théorèmes d'une vérité absolue, mais elles ne comprennent que les mathématiques pures : elles sont donc absolues, parce qu'elles restent dans l'abstraction ; c'est ce que je viens de dire de mon côté. Les sciences morales et l'économie politique diffèrent des sciences exactes, car leurs théorèmes ne sont pas absolument vrais.... « Dans les théorèmes les plus vrais en principe, il y a quelque raison de douter. » Ici l'expression dépasse probablement la pensée de l'auteur : une vérité qui n'est pas absolue ne soulève pas nécessairement des doutes. Ainsi, voici une vérité économique : Un objet utile rare est cher ; un objet utile commun (existant en abondance) est à bon marché. Voilà une vérité qui, si elle n'est pas absolue, est du moins irréfutable, et à coup sûr, elle ne soulève aucun doute. Mais passons aux sciences physiques.

« Laissons donc de côté, dit M. Jourdan (p. 27), toute comparaison entre les sciences morales et les sciences mathématiques, qui sont les antipodes les unes des autres. Les sciences naturelles nous présentent un terme de comparaison plus profitable. Personne ne fait difficulté de reconnaître que la physique est une science. Eh bien, chose étrange ! on est beaucoup plus exigeant pour les sciences morales, pour l'économie politique que pour la physique. Remarquez qu'on ne faisait pas difficulté de considérer la physique comme une science, alors qu'elle comprenait bon nombre d'hypothèses ridicules sur les points les plus essentiels : quand on expliquait l'ascension de l'eau dans un corps de pompe par l'horreur du vide, l'ascension de la fumée dans l'air par la tendance qu'ont tous les corps à chercher leur place naturelle. Est-ce que, aujourd'hui encore, bien que nous soyons justement fiers de nos progrès dans les sciences physiques, il n'y a pas bien des choses non seulement inexpliquées, mais qui semblent contraires aux lois les mieux établies ?... Et on voudrait que l'économie politique expliquât tout, eût des solutions prêtes sur toutes questions !... » Je crois que M. Jourdan est ici un peu à côté de la question. On ne reproche guère, que je sache, à l'économie politique de ne *pas* expliquer, mais de *trop* expliquer, de risquer, d'improviser des explications. C'est à ces objections qu'il faut répondre, ce qui est d'ailleurs assez aisé, car on peut montrer qu'un certain nombre de vérités économiques qu'on

prétend contester aujourd'hui étaient déjà connues et admises dans l'antiquité. Du reste, à la division des sciences en trois groupes je préfère celle en deux : sciences abstraites et sciences d'observation, il y a là deux ordres d'idées nettement tranchés.

Citons encore, pour terminer, un passage que nous approuvons (p. 28) : « Veut-on savoir en quoi l'économie politique et les sciences physiques se ressemblent ? Elles ont un but semblable : rechercher la vérité derrière de fausses apparences. L'économie politique dissipe des erreurs analogues à cette vieille croyance que le soleil et les étoiles tournent autour de la terre... (1). »

En Angleterre aussi on a comparé entre elles les sciences morales et les sciences physiques. Commençons par M. M.-D. Macleod et ouvrons le tome Ier de ses *Principles of economical philosophy* (2e édition, 1872, Longmans, etc.), au 2e chapitre. Il commence ce chapitre par les mots : « Il est maintenant généralement admis que l'économique est une science physique... » L'auteur se trouve ainsi obligé d'expliquer ce que c'est qu'une science physique. Il est d'avis que c'est un ensemble de lois qui gouvernent les phénomènes par rapport à un ordre d'idées particulier et dont les effets peuvent être mesurés. La mensurabilité semble à l'auteur une qualité si importante, qu'il en fait le principal critérium au moyen duquel on distingue les sciences physiques des sciences morales. Les qualités physiques des choses étant toujours identiques à elles-mêmes, peuvent être mesurées ; les qualités morales, les passions, etc., étant de nature changeante ne le peuvent pas. Il continue ainsi (p. 31) :

« Une personne qui connaît à fond la nature humaine pourra

(1) Citons un passage remarquable que nous trouvons dans la *Revue des Deux-Mondes* du 5 septembre 1888 (t. LXXXIX), p. 448. Il est dû à M. Brunnetière. (Article sur Buffon.)

Sans une hypothèse qui la suggère, il n'y a pas d'expérience possible. « Ainsi l'a bien entendu Buffon. Pas plus que la science de l'homme, la science de la nature ne comporte à ses yeux la certitude mathématique ; pour lui comme pour beaucoup de nos savants, comme pour les plus illustres, comme pour un Claude Bernard ou comme pour un Darwin — je ne nomme ici que les morts — les lois ne sont pas des « rapports nécessaires » qui dérivent de la nature des choses, mais plutôt des rapports « probables » ou « possibles » ; et l'hypothèse est légitime toutes les fois qu'on ne saurait s'en passer, toutes les fois qu'elle répond à certaines conditions. »

On reproche à Buffon d'avoir dit : Il n'y a dans la nature « que des individus », et « que les genres, les ordres et les classes n'existent que dans notre imagination », sur lequel on ne peut le justifier. Émile Montégut aussi dit : « La nature ne crée que des individus. »

prédire les effets que certaines causes pourront produire sur des masses d'hommes (*on masses of men*), et c'est sur cette connaissance de la nature humaine qu'est fondé le pouvoir (ou l'influence) de l'homme d'État, de l'orateur, du poète. Mais il n'est pas certain que chaque particulier subira cette influence. C'est une observation souvent faite, qu'il est beaucoup plus facile de connaître la nature humaine en général, que le caractère d'un homme en particulier. On sait aussi que les effets produits sur les hommes ne sont pas susceptibles d'être mesurés et traduits en chiffres. Par conséquent, et bien qu'il soit certain que les principes généraux du raisonnement soient les mêmes en sciences morales qu'en sciences physiques, il résulte de l'absence d'uniformité dans les qualités ou passions, et de l'impossibilité de trouver un moyen d'en mesurer les effets, que les sciences morales ne peuvent pas être amenées au même degré de perfection que les sciences physiques. » L'auteur ajoute cependant que les observations d'ordre moral qui ont donné les mêmes résultats en tout temps et en tout lieu, surtout lorsqu'on peut en mesurer les effets, fournissent des noitons presque aussi précises et aussi certaines que si elles étaient empruntées à une science physique (*closely approximating to the precision and the certainty of a physical science*).

Cette observation, qu'il est plus facile de connaître le sentiment d'un grand nombre d'hommes que celui d'un seul, s'explique aisément. Quand il s'agit de grands nombres, on acquiert vite une connaissance abstraite de leur caractère, en synthétisant ce que ces hommes ont de commun et en négligeant le reste. On prend seulement le permanent et le certain, et on laisse de côté le contingent et le douteux. Dans le particulier isolé on retrouve bien le fond commun, mais en même temps tout ce qui différencie l'individu, et ces particularités, il faut du temps pour les pénétrer, d'autant plus qu'il en est qui n'ont pas l'occasion de se manifester pendant votre examen. Toutefois la tâche est beaucoup plus difficile pour le psychologue, qui embrasse l'âme tout entière, que pour l'économiste qui porte son attention sur les matières économiques seulement.

Consultons maintenant J.-St. Mill (*Unsettled questions*, etc., 2e édit., Londres, Longmans, etc., 1874). C'est page 130 qu'il fait la distinction entre les sciences physiques et les sciences morales : « Dans tous les rapports de l'homme avec la nature,

qu'il agisse sur celle-ci, ou qu'il en subisse l'action, l'effet du phénomène dépend de causes de deux sortes : celles des qualités ou facultés (*properties*) de l'objet qui agit, et celles de l'objet qui subit l'action.

« Tout événement possible intéressant à la fois des hommes et des objets extérieurs, résulte de la coopération d'une ou de plusieurs lois de la matière, et d'une ou de plusieurs lois de l'esprit humain (*mind*). Ainsi, la production du blé par le travail humain est le résultat du concours d'une loi de l'esprit (de l'intelligence, etc.) (1) et de diverses lois de la matière. Les lois de la matière sont les propriétés (facultés) du sol et de la vie végétale qui font germer la graine dans la terre, et les propriétés (qualités) du corps humain qui l'obligent de se nourrir. La loi de l'esprit (*mind*) qui est en jeu ici porte l'homme à désirer de posséder des aliments et par conséquent les moyens de se les procurer.

« Les lois de l'esprit et les lois de la matière sont de nature si différente, qu'il serait contraire à la bonne méthode de les mêler dans une même étude. Toute méthode scientifique doit donc les séparer. Tout effet ou phénomène composé, qui dépend à la fois des propriétés de la matière et de celles de l'esprit, devient l'objet de deux sciences entièrement distinctes, l'une traitant du phénomène en tant qu'il dépend des lois de la matière, l'autre s'en occupant au point de vue des lois de l'esprit. » Les sciences physiques, on l'aura compris, traitent des premières, les sciences morales ou intellectuelles (*the mental or moral sciences*) des autres. L'économie politique ne s'occupe directement que de ces dernières, mais comme l'économiste n'est pas complètement étranger aux connaissances physiques, « l'économie politique résume finalement les résultats combinés des lois de l'esprit et des lois de la matière. » Pour rendre ce passage plus clair, nous dirons que l'économiste prend toute faites les expériences du cultivateur, de l'industriel et des savants qui s'occupent de la matière, tandis qu'il remonte lui-même — c'est sa spécialité — aux sources des forces internes, intellectuelles et morales, qui gouvernent l'homme dans ses actes économiques (2).

(1) On sait que nous n'avons pas l'exact équivalent du mot *mind*.

(2) Dans une note, p. 133, Mill reconnaît d'assez mauvaise grâce que l'économiste ne peut pas se passer de certaines notions physiques.

Mais que pense Mill du degré de certitude des vérités économiques ? Sa démonstration sur ce point semble avoir eu pour but de faire d'une pierre deux coups : il veut, en exposant ses idées, réfuter en même temps les attaques lancées contre l'économie politique par ceux qui lui reprochaient d'être une science abstraite. Autrefois ce reproche émaillait toutes les polémiques, mais il est devenu plus rare depuis que l'école historique a perdu du terrain. Mill soutient donc que l'économie politique est une science abstraite, établie sur des hypothèses, « comme toutes les sciences abstraites ». Ainsi, la géométrie présuppose une définition arbitraire de la ligne, *qui a de la longueur sans largeur*. Juste de la même façon, l'économie politique présuppose une définition arbitraire de l'homme, qui le déclare un individu tendant invariablement à se procurer la plus grande quantité d'objets nécessaires, utiles ou agréables, avec la moindre somme de travail et d'abstinence possible. J'admets qu'il n'y a pas dans la réalité de pareille ligne, mais je ne voudrais pas soutenir avec Mill qu'il n'y ait pas de pareil homme ; je crois, au contraire, qu'ils sont nombreux ; il est vrai seulement que la définition est loin de s'appliquer à tous.

Mill en conclut que l'économie politique, comme la géométrie, n'est vraie qu'*in abstracto*, mais il ajoute que la science ne peut arriver à la vérité que par la voie de l'abstraction, en généralisant. Et ce qui est vrai *in abstracto* est vrai *in concreto... with the proper allowances* (en faisant les concessions nécessaires). « Quand une certaine cause existe réellement, et qu'il lui est permis d'agir, elle produira certainement un effet donné ; et c'est cet effet, MODIFIÉ par les autres causes concurrentes, qui répondra régulièrement aux résultats réellement produits. » Il continue : « Les conclusions de la géométrie ne sont pas complètement vraies relativement aux lignes, angles, figures que la main de l'homme pourra tracer. Et pourtant personne n'osera soutenir que les conclusions de la géométrie sont sans utilité, et qu'il conviendrait de mettre sous clef les éléments d'Euclide et de se contenter de la « pratique » et de « l'expérience ».

Mill va plus loin encore, il soutient que l'abstraction ou la généralisation est la seule méthode possible dans les sciences morales, parce qu'il n'y a pas deux faits identiques ; on ne pourrait pas formuler une seule maxime générale, si l'on ne

se résignait à écarter les circonstances accessoires pour ne s'en tenir qu'aux choses essentielles. Rappelons de notre côté que l'abstraction est également fondée sur l'expérience, car tout savoir humain repose sur ce qu'il a vu ou entendu : nous pensons que l'*a priori* est l'expérience en gros, et l'*a posteriori* l'expérience en détail.

Cairnes, *The caracter and logical method of political economy* (2e édit., Londres, Macmillan, 1875), n'est pas tout à fait d'accord avec Mill. Selon lui (et avec raison), certaines lois d'ordre physique appartiennent tout autant à l'économie politique que certaines lois d'ordre moral ou intellectuel, et il le prouve par des exemples (p. 29 et s.). Quelles lois physiques sont du domaine économique? Celles qui ont une influence directe sur les faits économiques et dans la mesure où cette influence existe; au delà elles gardent leur caractère de notion de science physique. Pour Cairnes, l'économie politique est donc une science mixte.

Il examine ensuite si elle renferme des vérités « positives » ou « hypothétiques ». Seulement il donne à ces mots un sens particulier. Nous avons vu plus haut M. Jourdan déclarer les mathématiques une science *exacte* parce que notre raison ne nous permet pas de trouver faux les théorèmes et leurs déductions, qui sont le résultat d'une opération purement intellectuelle ; Cairnes les déclare hypothétiques, parce que les prémisses en sont des conceptions arbitraires de notre intelligence (comme la géométrie, voy. plus haut Mill), avec lesquelles rien dans le monde réel ne correspond. Les sciences physiques, au contraire, fournissent selon Cairnes des vérités positives, parce qu'elles sont fondées sur des faits réels. Quant aux déductions des vérités empruntées aux sciences physiques, elles peuvent aussi être hypothétiques, dans le cas où l'on ne serait pas sûr d'avoir pu tenir compte de toutes les « causes perturbatrices ». Donc, comme les déductions tirées de la mécanique, de l'astronomie, de l'optique, de la chimie, de l'électricité (p. 47), dans l'impossibilité de tout prévoir, doivent être tenues pour hypothétiques, celles de l'économie politique ne peuvent avoir que le même caractère. « Les prémisses de ces sciences (physiques et économiques) ne sont pas une simple fiction ou invention intellectuelle formée en dehors des faits réels, pareilles à celles des mathématiques; ce ne sont pas non

plus de simples généralisations de faits observés comme celles des sciences naturelles inductives. Mais leurs prémisses représentent des faits positifs, tandis que leurs conclusions peuvent ne pas correspondre à la réalité vraie et doivent ainsi être considérées comme représentant des vérités hypothétiques ».

L'auteur cite cet exemple: il est certain que l'homme désire la richesse et cherche à se la procurer avec le moindre effort possible. Voilà la prémisse. Mais celui qui en déduirait qu'un journalier qui gagne 3 francs par jour ne manquera pas d'émigrer en Amérique pour en gagner 6, ferait une déduction hypothétique, il n'aurait pas tenu compte des causes perturbatrices ou agissant en sens contraire, par exemple, de l'amour de la patrie, ou de l'indolence, ou du manque de frais de voyage. Sans aucun doute, dirai-je à mon tour, si l'on fait de mauvaises déductions, on n'en fait pas de bonnes — demandez-le à M. de la Palisse, — mais cela n'autorise pas Cairnes à conclure ainsi : L'économie politique peut donc être considérée comme positive, tant qu'on s'en tient aux prémisses, et comme hypothétique, si l'on envisage les déductions. Or, comme l'économie politique embrasse surtout des déductions, il convient de la ranger parmi les sciences hypothétiques. Je ne puis pas admettre ces conclusions, qui ont été sans doute inspirées par le courant d'opinion qui régnait alors à Londres ; je suis d'avis que les prémisses forment le fond de la science, et que les premières déductions (les déductions immédiates) participent généralement de la vérité des prémisses : ce sont seulement les déductions ultérieures qui peuvent laisser à désirer, et qui sont en effet souvent d'une valeur douteuse; mais ce n'est pas la science qui en est cause, la faute en est aux économistes téméraires qui dépassent la barrière contenue dans les prémisses.

La plupart des auteurs allemands ont traité la question que nous venons d'examiner en parlant des lois économiques ; nous aurons à discuter ce point et alors nous les retrouverons. Il resterait à mentionner ici deux auteurs qui ont touché à des matières connexes, dont il serait utile de donner une idée. L'un est M. Menger qui, dans son livre sur la Méthode en économie politique, recherche dans quelle mesure les phénomènes sociaux ressemblent aux phénomènes offerts par les organismes natu-

rels. Il me semble que cette recherche est une critique indirecte d'un ouvrage en 4 volumes de M. Schäffle, intitulé : Construction et vie du corps social (*Bau und Leben des socialen Körpers*), dans lequel l'auteur pousse très loin les comparaisons entre le corps humain et le corps social (1). M. Menger trouve que ces comparaisons ou plutôt ces « analogies » ne sont admissibles que dans d'étroites limites. Le savant professeur de Vienne prend la chose de haut, il ne parle pas de l'homme, mais des organismes naturels et définit l'organisme : « un produit spontané de la nature qui s'est développé en vertu de ses propres lois. » Or, dans les phénomènes sociaux, les forces naturelles se sont sans doute exercées, mais la volonté réfléchie de l'homme est intervenue et en a plus ou moins modifié le produit. Par conséquent, ces phénomènes ne peuvent présenter qu'une analogie partielle avec ceux des organismes naturels. On ne peut comparer l'action de forces naturelles sur l'individu à l'action de lois administratives ou politiques, il n'y a plus d'analogie.

M. Menger, on se le rappelle, distingue la théorie empirique de la théorie *exacte* ou abstraite ; la première s'en tient à ce qu'elle a réellement vu, mais manque de sûreté pour des conjectures relativement à l'avenir. Le feu m'a brûlé aujourd'hui, mais me brûlera-t-il demain ? L'empirique ne peut pas répondre : certainement ; il ne peut tout au plus dire que : probablement. Le théoricien abstrait généralise. Il dit : Le feu a toujours brûlé ceux qui s'en sont trop approchés, donc il en sera de même à l'avenir. Or il est d'avis que ces deux méthodes, l'empirique et l'exacte (l'abstraite), s'appliquent tant aux sciences naturelles qu'aux sciences sociales, que la méthode empirique s'applique avec le même succès ou insuccès aux deux, mais que la méthode abstraite a plus de chance de réussir dans les sciences sociales que dans les sciences naturelles. Voici ses raisons (p. 157) : Pour atteindre à l'interprétation exacte (abstraite) des phénomènes naturels (pour atteindre les vérités absolues accessibles à l'homme), il faut remonter aux « atomes » ou aux « forces » (naturelles). Mais les atomes et les forces n'ont rien d'empirique ; nous n'avons jamais vu d'atome, et nous ne

(1) L'auteur, développant plus loin sa pensée, cite en effet M. Schäffle, puis Carey, *The unity of law*, et P. V. Lilienfeld : *Gedanken über die Socialwissenschaft der Zukunft*.

concevons les forces naturelles qu'au figuré : ce sont les causes inconnues d'un phénomène, d'un fait réel. L'interprétation de ce phénomène manque donc d'une base empirique, concrète. Dans les sciences sociales, au contraire, le dernier élément d'une analyse n'est pas un atome ou une force, mais l'homme, ses tendances et ses actes ; nous avons ainsi pour nos abstractions une base empirique, et les abstractions fondées sur l'expérience, sur les faits, sont certes les meilleures.

M. W. Dilthey, professeur de philosophie à l'université de Berlin, sans avoir pu connaître le livre de M. Menger, qui a paru en même temps que le sien, exprime des idées analogues. Le tome Ier seulement de l'ouvrage de M. Dilthey a été publié jusqu à présent, il a pour titre : *Einleitung in die Geisteswissenschaften* (Introduction dans les sciences de l'esprit). L'auteur oppose les sciences de l'esprit aux sciences naturelles; mais tant qu'il n'aura pas publié son second volume (1), on ne sera pas sûr d'avoir bien compris le tome Ier ; on peut cependant prévoir qu'il veut opposer aux sciences qui se fondent sur l'observation des faits qui se passent hors de l'homme, ou, plus exactement, qui se passent hors de la conscience de l'homme (dans la nature), les sciences qui s'attachent soit à la vie individuelle, soit à la vie collective de l'homme et qui tiennent plus particulièrement compte du mouvement des pensées, des sentiments, des actes et de leur effet sur la conscience humaine.

On pourrait donc qualifier ces sciences de philosophiques. Nous lui empruntons un passage (page 45).

L'auteur s'applique à faire ressortir la différence qui existe entre les rapports de l'homme avec la société et ses rapports avec la nature : « Les faits sociaux, dit-il, sont intimement intelligibles pour nous, nous pouvons jusqu'à un certain point les reproduire en nous-mêmes, puisque nous avons notre part de la vie sociale... La nature est muette pour nous. C'est notre imagination qui projette sur elle une lueur de vie et d'intériorité. Les rapports purement corporels de l'homme avec la nature ne sont pas accompagnés de rapports de conscience

(1) On voit assez souvent en Allemagne qu'un auteur se repose sur ses lauriers après avoir écrit le tome Ier, ou qu'il se mette à écrire autre chose que le tome II. C'est purement et simplement un manque d'égards pour ses lecteurs.

correspondants entre l'un et l'autre (1). C'est pour cette raison que la nature peut nous apparaître comme l'expression d'un majestueux repos. Cette expression disparaîtrait, si nous pouvions reconnaître ou si nous étions forcés de reconnaître dans ses éléments la vie si variable et si variée qui, à nos yeux, remplit la société. La nature nous est étrangère ; elle est pour nous l'extérieur, jamais l'intérieur. La société est notre monde ; nous vivons de sa vie, participons de tout notre être à ses mouvements en apercevant intimement les situations et les forces dans et par lesquelles elle se développe ou s'établit. »

L'auteur aurait pu, il me semble, exprimer plus brièvement et plus clairement sa pensée; nous voyons cependant que lui aussi admet, à côté de l'expérience acquise au moyen de nos sens, une expérience intérieure ou intuitive qui n'a pour ainsi dire pas besoin des sens, parce que nous sommes nous-mêmes les phénomènes — ou les atomes des phénomènes, — ou les forces qui y agissent, — nous vivons l'événement et nous le pénétrons bien plus que nous ne pourrions pénétrer un fait de la nature extérieure. Ce pouvoir de l'homme, de comprendre par intuition les choses humaines, contribue à reconnaître plus sûrement nombre de causes économiques qui ont précisément leur point de départ dans les pensées, les sentiments, les intentions des hommes (2).

V. — La sociologie. L'économie politique et la morale.

Tant que l'humanité n'en était encore qu'aux rudiments des sciences, un savant — l'antiquité disait le philosophe — pouvait embrasser l'ensemble du savoir humain. A mesure que ce savoir s'étendit et s'approfondit, il devint plus difficile d'en étreindre l'universalité, et le travail intellectuel se divisa comme le travail manuel : l'un devint

(1) Je reproduis la pensée de l'auteur, une traduction littérale serait inintelligible.

(2) L'intuition serait un moyen bien plus sûr de lire dans la pensée des autres hommes et de deviner leurs sentiments, s'ils n'étaient pas doués de la parole. La parole ne sert que trop souvent à égarer nos jugements. Les philosophes n'ont pas assez tenu compte de cette circonstance.

médecin, l'autre légiste, un troisième se consacra aux mathématiques, et ainsi de suite. La spécialisation devint plus rapide lorsque les méthodes d'observation et d'expérimentation se généralisèrent, devinrent plus rigoureuses et plus minutieuses et s'appliquèrent à la société comme à la nature.

C'est par suite de l'accumulation de l'énorme trésor d'observations raisonnées qui en résulta, que l'économie politique put être constituée en science indépendante. Il en a été des notions scientifiques qui forment ce trésor intellectuel comme des objets réunis dans un musée : dès que la collection s'enrichit, on éprouve le besoin de la classer. On commence par un triage, on assemble ce qui se ressemble, et on donne un nom séparé à chaque groupe d'objets similaires. C'est ainsi que le groupe des notions relatives à la production et à la distribution des richesses reçut le nom d'économie politique.

Toutefois, les savants, et surtout ceux auxquels de nos jours on réserve le nom de philosophe, étaient loin de considérer les sciences comme des domaines séparés par des abîmes infranchissables. Tout au contraire, ils se les présentaient plutôt comme les parties distinctes d'un tout. Généralement on figure la *Science* comme un arbre dont le tronc se divise en branches, qui elles-mêmes se subdivisent en rameaux. On a toujours reconnu la parenté des rameaux sortis de la même branche, ou, pour parler sans métaphore, il est admis que les différentes sciences se soutiennent et se complètent mutuellement. On pense seulement que les facultés d'un homme sont limitées, et qu'il est nécessaire de se restreindre, de se spécialiser, si l'on veut approfondir une science et la faire progresser. Aussi, les esprits assez puissants pour embrasser plusieurs sciences connexes, tout en les cultivant simultanément et les faisant coopérer à une œuvre commune, ont bien soin de les distinguer l'une de l'autre.

Il s'est cependant trouvé un savant, Aug. Comte, pour opposer à ce travail séculaire d'analyse une tentative de synthèse, qu'il présenta comme la « philosophie positive ». Cette tentative n'a pas réussi. Et pour ne parler que de la partie de son système qui nous intéresse plus particulièrement, de la *sociologie*, c'est une création de son imagination qui ne pourra jamais acquérir le caractère d'une science.

La sociologie, ou science de la société, embrasse, selon A. Comte, toutes les sciences dites morales et politiques, et chaque fait social doit être étudié à tous les points de vue à la fois : l'histoire et le droit, la morale et l'économique, la politique et les mœurs doivent être consultés pour en trouver les causes et les effets. L'observateur doit donc embrasser d'un coup d'œil les multiples complications d'une société avancée : il doit deviner les forces motrices cachées sous le mouvement social et en prévoir les résultats. Plus d'un savant l'a essayé, et l'opinion publique générale ajoute : sans succès. Et pourtant, cette synthèse est la tâche journalière de l'homme d'État. Seulement ses efforts ne tendent pas à découvrir des vérités scientifiques ou d'une portée générale. Son but est plus modeste, il est purement pratique, il cherche des raisons pour agir et des indications sur la manière de procéder. Ses motifs peuvent être bas ou élevés ; en tous cas, ses arguments seront autant subjectifs qu'objectifs. De plus, chaque homme d'État, tout en s'inspirant des mêmes notions empruntées aux sciences « morales et politiques », influencé par les éléments subjectifs qui entreront dans ses raisonnements, conclura à d'autres actes ou à d'autres procédés. La sociologie, si l'on tient à retenir ce terme impropre, n'est donc qu'un art et un art qui ressemble à s'y méprendre à la politique.

Nous devons en conclure qu'il n'y a pas de science sociologique. Et il n'y en aura pas, parce que les plus émi-

nentes facultés humaines ne suffisent pas pour pénétrer jusqu'aux moteurs de la vie sociale, pour en découvrir les lois. Ne savons-nous pas, d'ailleurs, que l'intelligence la plus puissante est parfois affaiblie, aveuglée par les passions ? — Bornons-nous donc à étudier séparément les différentes sciences qui s'occupent de la société, et notamment l'économie politique, qui est notre tâche particulière, car c'est la science qui dégage et formule les vérités, les principes, les lois, et abandonnons à l'art social le soin d'utiliser ce que la science aura pu constater ou découvrir.

On ne saurait trop souvent le répéter, la science constate ce qui *est*, l'art enseigne comment les choses *doivent être*. La science recherche l'absolu, car une chose est ou n'est pas, et si elle *est*, elle est d'une manière absolue. Il faudrait sans doute aussi pouvoir établir d'une manière absolue *comment* la chose est, *pourquoi* elle est, et satisfaire d'autres curiosités semblables, très légitimes d'ailleurs, mais la science n'a pour instrument que les facultés humaines, dont la portée est limitée, de sorte que l'idéal scientifique ne se réalisera jamais.

Abordons maintenant une autre question, celle des rapports entre l'économie politique et la morale. Le question a été soulevée tant en France qu'en Allemagne. Si l'on s'était contenté de dire que l'homme, en appliquant les données de la science économique à la production, la distribution et la consommation effectives des richesses, ne doit jamais perdre de vue les préceptes de la morale, l'approbation eût été unanime. On aurait tout au plus fait observer que c'était là un *truisme*, une chose qui va sans dire, *selbstverständlich*, un lieu commun, car l'homme doit toujours et partout être moral. Aussi quelques savants ont-ils demandé davantage, ils veulent que l'économie politique soit pénétrée de morale, qu'elle soit contenue par la morale, qu'elle soit formulée dans un esprit moral, qu'elle soit teintée de

morale, qu'elle soit une morale appliquée..., les Allemands disent : qu'elle soit « éthique ».

L'économie politique éthique ou morale implique une regrettable confusion entre la science et l'art. Ce n'est pas le *savoir*, mais le *vouloir* qui est du domaine de la morale. La science se borne à contempler la vérité, l'art agit. La science l'inspire sans doute, mais l'homme est obligé de suppléer à ses lacunes ; il bouche les trous avec des conjectures, des hypothèses, des produits de son imagination, des suggestions de son intérêt ou de ses passious. C'est ici qu'il convient d'invoquer l'influence de la morale pour nous protéger contre les erreurs de l'éthique.

En résumé, les sciences ne sont ni morales, ni immorales, car elles n'agissent pas, elles constatent et expliquent. Qu'elles étudient le crime et le vice, ou la vertu, les choses horribles ou les choses sublimes, elles restent identiques à elles-mêmes. Et quand une science a cessé d'être pure, elle s'altère de plus en plus, elle ne plane plus au-dessus des opinions et court le danger de se laisser absorber par quelque parti aux vues étroites qui en fera un instrument. Nous aurons à développer nos idées en discutant les vues des auteurs.

Auguste Comte a mis à la mode le mot *sociologie*. On disait antérieurement science sociale, on continue même à employer cette expression sans trop la définir, on s'en fie à la sagacité du lecteur pour saisir le sens vague qui ressort des deux mots qu'on accouple. A. Comte consacre de nombreuses pages à la « sociologie », mais il n'expose pas un système de lois sociologiques, il nous dit simplement comment il comprend cette science (1). Il nous apprend, page 3, que, « au point de vue logique, le problème de la réorganisation sociale est réductible à cette condition : construire une doctrine politique qui soit, dans son développement, toujours conséquente à ses

(1) Nous citons d'après *La philosophie positive* d'A. Comte, résumée par Jules Rig. Paris, Baillière et fils, 1881.

principes. Les doctrines qui fourniraient des solutions aux diverses questions politiques, sans être amenées à se démentir dans la pratique, devraient être aptes à réorganiser la société. Il me semble que la société et la politique se trouvent ici étrangement mêlées. En tout cas, Comte est d'avis (p. 8) que la conception d'un pareil système « doit excéder les bornes de notre intelligence ». Personne d'ailleurs ne peut rien créer d'entièrement nouveau, « la plus forte tête de l'antiquité, le grand Aristote, a été tellement dominé par son siècle, qu'il n'a pu concevoir une société qui ne fût point fondée sur l'esclavage ».

A. Comte montre en beaucoup d'endroits qu'il a pleinement conscience de la difficulté de la tâche. « La nature des questions sociales, dit-il (p. 30), est si complexe, qu'on peut y soutenir le pour et le contre, d'une manière plausible, sur presque tous les points; car il n'y a pas d'institution, si nécessaire qu'elle soit, qui ne présente des inconvénients, et l'utopie la plus extravagante offre toujours quelques avantages. Or, la plupart des intelligences ne sont pas capables d'embrasser simultanément les divers aspects du sujet. » La plupart seulement? Jusqu'à plus ample information, il sera prudent de dénier cette capacité à toutes.

En attendant, par l'effet de la théologie d'une part, de la métaphysique de l'autre, « des esprits généreux et même éminents « sont en proie » à une sorte de désespoir philosophique relativement à l'avenir social qui leur semblait entraîné, par une invincible fatalité, soit vers un ténébreux despotisme, soit vers une imminente anarchie » (p. 43). Mais A. Comte les tire de ce danger en proclamant la philosophie positive. En quoi elle consiste est moins clairement expliqué que les services qu'elle est appelée à rendre. C'est surtout dans la méthode que réside la force de cette philosophie, car, même avant d'établir aucune théorie sociale, elle ramènera, par la seule influence de sa méthode, « les intelligences à l'état normal » (p. 47-48). Plus loin nous lisons (p. 65): « Dans toute science, la méthode est inséparable de la doctrine..... (p. 66). La philosophie positive est caractérisée, quant à la méthode, par la subordination de l'imagination à l'observation... »; elle doit « subordonner les conceptions aux faits... » (p. 67). « Relativement à la doctrine, la philosophie positive se distingue par une tendance à rendre relatives toutes les notions qui étaient d'abord absolues. » Les

longs développements d'Aug. Comte peuvent donc être réduits à cette courte proposition : la science doit être fondée sur l'observation directe ou empirique — ce qui est empirique est relatif et non absolu. — S'il en est ainsi, comment admettre que « dans tous les phénomènes, même dans les plus simples, aucune observation n'est efficace qu'autant qu'elle est dirigée et interprétée par une théorie » (p. 93). Et plus loin (p. 94), « les observations sociales exigent l'emploi de théories destinées à lier les faits actuels aux faits accomplis. » Puis : « l'observation proprement dite doit être subordonnée aux spéculations positives sur les lois de la solidarité ou de la succession des phénomènes correspondants. Aucun fait social ne peut avoir de signification que s'il est rapproché de quelque autre fait social. »

Ces citations suffiront pour montrer que la philosophie positive ne nous a rien appris de nouveau (1). Elle n'a pas été non plus très féconde, quoique Comte ait eu des disciples éminents. Sans parler des tentatives faites par de moins autorisés, nous avons les sociologies de MM. Herbert Spencer et A. Schäffle, et tous les hommes compétents seront d'accord pour reconnaître que leurs Essais en 3 et 4 volumes n'ont pas réussi. M. Sidgwick (*The scope and methode of economic science*, Londres, Macmillan, 1885, p. 46), s'étend sur ce point. Il montre que si un homme d'Etat, pour régler sa conduite relativement à la religion de son pays — et l'on sait que la religion peut être une question politique d'une haute gravité — s'avisait de consulter les sociologies, Comte, H. Spencer et Schäffle lui donneraient chacun un autre conseil; M. Sidgwick pense donc que nous devons attendre la vraie sociologie avant de nous en servir.

M. Dilthey, dans son *Introduction aux sciences de l'esprit* (ou sciences mentales, *Geisteswissenschaften*, p. 132 et suiv.), rejette également la sociologie, et notamment celle de Comte, comme ne pouvant pas atteindre le but, de fournir la synthèse de toutes les sciences qui s'occupent de l'homme et de la société. Cette prétendue science ou plutôt le terme qui la désigne pourrait bien devenir le moyen de remplissage dont parle Gœthe :

(1) Il ne serait pas difficile non plus de montrer que Comte est aussi métaphysicien que ceux qu'il combat.

Quand on manque d'idées, on met des mots (1). Méphisto dit :

> Denn eben wo Begriffe fehlen
> Da stellt ein Wort zur rechten Zeit sich ein.

La question des rapports entre l'économie politique et la morale est plus importante. Ce qui l'a mise à l'ordre du jour, c'est le spectacle de l'influence des sentiments plus ou moins égoïstes des hommes sur les actes de la vie économique. Nous examinons à un autre endroit l'étendue de cette influence, il ne s'agit pas ici des principes ni de lois économiques, mais de méthode; nous constatons seulement que certains auteurs, en formulant le reproche d'égoïsme, ne se bornaient pas à dire : l'homme est plus ou moins égoïste — ce qui est incontestable — mais : la science économique recommande l'égoïsme — ce qui est aussi faux qu'absurde. Il résulta de ces reproches que les uns cherchèrent à sanctifier l'économique par la religion ou à la purifier en y mêlant des préceptes de morale, tandis que d'autres se bornèrent à défendre indirectement l'économie politique contre les reproches qu'on lui adressait, en montrant que ses préceptes ne sont nullement contredits par ceux de la morale.

N'examinons pas si les reproches adressés à l'économie politique ne renfermaient pas parfois un grain d'hypocrisie, admettons que tous les auteurs de cette nuance, sans exception, n'aient eu en vue que le bien de l'humanité, ils se sont certainement trompés en s'attaquant à la science qui se borne à constater sans agir; ils auraient dû plutôt porter leur attention sur l'art, sur l'application, sur les actes économiques; les actes émanent de la volonté, qui peut seule être assujettie à la morale. Le moyen que les moralistes emploient consiste à inspirer de bonnes inten-

(1) Sur les difficultés que présente la sociologie on peut lire H. Spencer: *Introduction à la science sociale*, p. 113, 119, 137, 157, 260, 311-312, 416. Cela ne l'a pas empêché de tenter l'opération.

tions, et, faute de mieux, à recommander — dans les livres — le dévouement et le sacrifice. Je dois dire en passant que je n'attribue qu'une minime influence à ces efforts; je ne les blâme pas, mais je voudrais les voir mieux placés. C'est pendant l'éducation qu'il faut développer les sentiments moraux, et c'est dans cette période de la vie qu'il faut habituer l'enfant et le jeune homme à diriger sa volonté et à se rendre maître de ses appétits et de ses passions. Il y a très peu de parents qui se préoccupent beaucoup de cette partie de l'éducation de leurs enfants, et c'est à cette circonstance — ainsi qu'au tempérament naturel des hommes — qu'il faut attribuer les excès qui se commettent dans le domaine économique. La science économique n'y est pour rien, comme la science chimique est innocente des explosions causées par l'ignorance ou la maladresse, ainsi que des empoisonnements commis avec les drogues étudiées par cette science. Est-ce la faute de la physique si la foudre a incendié notre maison?

Quoi qu'il en soit, il convient maintenant de donner, par quelques citations, une idée du mouvement de l'opinion sur les rapports de la morale et de l'économie politique; j'aurai naturellement à apprécier les opinions émises.

Commençous par la France. En laissant de côté les socialistes, que nous retrouverons ailleurs, nous avons à mentionner surtout Sismondi (*Nouveaux Principes d'économie politique*, Paris, 2e édit., 1827) (1). Il ne parle pas encore des rapports entre l'économie politique et la morale, mais il s'élève contre la concurrence et contre le laisser-faire, et loin de tenir la balance égale entre patrons et ouvriers, il se met du côté de ces derniers. Sismondi était tout plein de bonnes intentions, mais il n'avait pas une idée nette de la science économique. Il semble prendre à la lettre, dans le sens vulgaire, le mot *Richesse* (p. 9). Il ajoute : « le dépositaire du pouvoir de la société est

(1) Actuellement à la librairie Guillaumin.

appelé à seconder l'œuvre de la Providence, à augmenter la masse du bonheur sur la terre et à n'encourager la multiplication des hommes qui vivent sous ses lois qu'autant qu'il peut multiplier pour eux les chances de félicité. » Après ce passage caractéristique nous sommes dispensé de nous arrêter plus longtemps sur Sismondi. Il suffira aussi de mentionner l'économie politique chrétienne de Villeneuve-Bargemont, qui subordonne la science à la religion, mais nous devons jeter un coup d'œil sur les résultats d'un concours ouvert par l'Institut en 1856 ou 1857 sur les rapports de la morale et de l'économie politique. La question posée par l'Académie des sciences morales et politiques n'avait rien d'hostile à l'économie politique, on a même le droit de supposer qu'elle songeait plutôt à lui susciter des défenseurs. Deux hommes marquants, MM. Baudrillart et Rondelet, ont été distingués par l'Académie et nous leur devons plus qu'une simple mention.

Le livre de M. H. Baudrillart (qui a reçu la première récompense) s'appelle dans sa première édition tout simplement : *Des Rapports de la morale et de l'économie politique* (Paris, Guillaumin, 1860, 2e édit., 1883). L'auteur fait la distinction essentielle dans le cas qui nous occupe, celle de la science et celle de la pratique. « Assurément, dit-il (p. 34 de la 2e, 51 de la 1re édit.), l'économie politique est une science indépendante, si on l'envisage uniquement comme la détermination des lois suivant lesquelles s'accomplissent la production et l'échange. Que l'homme applique son travail et son capital à la production de tel ou tel objet, nuisible et funeste, les lois de la production, de la consommation, n'en suivront pas moins leur cours et ne s'en prêteront pas moins à l'observation, peut-être même avec d'autant plus de facilité que les maux issus du désordre seront la confirmation plus éclatante de ces lois méconnues et foulées aux pieds.

« Mais la pratique elle-même nous demeurera-t-elle indifférente? Quel esprit touché du bien de l'humanité voudrait, pourrait s'abstraire ainsi de toute prescription, de tout conseil, et se borner au rôle qui suffit aux savants voués à l'étude des nombres et de la matière? » L'auteur distingue donc la tâche de la science de celle de la pratique, qui est seule chargée de donner des conseils; mais son esprit est tellement « touché du bien de l'humanité » qu'il parle un peu aigrement de la

science qu'il admet comme « indépendante », mais non comme « isolée ». Il veut (p. 5 de la 2e et 7 de la 1re édit.) que les sciences se « pénètrent », expression qui nous prouve que l'auteur est tellement dans les liens de la pratique, qu'il a de la peine à s'élever jusqu'à la science. En d'autres termes, c'est un moraliste qui s'occupe d'économie politique.

M. A. Rondelet semble s'enfermer encore plus étroitement dans la morale, et même dans la religion. La science pure, « matérialiste... » « est venue au monde dans l'erreur même ». La science, selon M. Rondelet, « a été instituée non pour accepter, mais pour réformer » (*Le spiritualisme en écon. pol.*, p. 37). Dans un autre livre : *La morale de la richesse*, l'auteur va encore plus loin, il crée une « morale économique », et dans la *Philosophie des sciences sociales*, la science économique est réduite à presque rien; on a de la peine à en découvrir un atome.

Quelques autres économistes français, par exemple Wolowski, dans sa traduction du traité de M. Roscher, ont encore parlé des rapports de l'économie politique et de la morale, sans toujours bien distinguer entre la science et l'art (1). Cette confusion nuit à la clarté de l'exposition et fait que l'on doute de la netteté des idées de l'auteur relativement au caractère de la science.

Certains auteurs anglais nous donnent plus de satisfaction. Cairnes (*The caracter and logical method of political economy*, Londres, Macmillian, 2e édit., 1875, p. 20 et 21), après avoir dit que la science économique consiste dans l'exposé de ses lois, continue ainsi : « Si vous me demandez en quoi consiste l'utilité de l'exposition des lois économiques, je répondrai qu'elle est la même que celle de tout autre savoir scientifique : elle nous fait connaître les conditions de notre pouvoir relativement aux faits de la vie économique, ainsi que les moyens d'atteindre notre but dans la poursuite de notre bien-être.

(1) On pourrait encore nommer Destutt de Tracy, Droz, Ad. Blanqui, Bastiat, Michel Chevalier, Dunoyer, Joseph Garnier et d'autres qui ont plus ou moins insisté sur la nécessité de tenir compte de la morale : c'est que la nécessité de distinguer la science de l'art n'a pas toujours été sentie. Quand il s'agit d'application, de pratique, la plupart des économistes profitent de l'occasion pour parler morale. Je l'ai fait aussi dans mon petit *Traité pour la jeunesse* (Paris, Hetzel). Plus récemment encore, MM. Jourdan et Cauwès s'en sont également occupés.

C'est par ce savoir que l'homme devient l'agent et l'interprète de la nature, et apprend à la dominer en lui obéissant.

« Laissez-moi vous signaler les conséquences de cette manière de concevoir notre étude. Premièrement, vous remarquerez que, ainsi conçue, l'économie politique reste étrangère à toute espèce de système social ou industriel. Elle n'a aucun rapport avec le *laisser-faire* ni avec le communisme; avec la liberté des contrats, ou avec le gouvernement paternel, ou avec d'autres formes sociales. Elle est étrangère à tout système particulier et reste absolument neutre entre tous... Elle ne prononce aucun jugement sur la valeur ou les convenances des buts que ces divers systèmes se proposent d'atteindre. Elle nous apprend quels seront leurs effets relativement à certains faits, et nous fournit ainsi des données qui nous permettent de nous faire à leur égard une opinion raisonnée. Mais à ce point sa mission s'arrête. »

Jusqu'ici nous avons vu les fonctions de la science; nous allons voir celles de la pratique, car l'auteur continue : « Sans doute les données ainsi fournies peuvent déterminer notre jugement, mais elles ne produisent pas nécessairement cet effet, et dans la pratique elles ne doivent pas non plus toujours y réussir. Car il y a peu de problèmes pratiques qui ne présentent encore d'autres aspects que le point de vue purement économique, il y a les aspects politique, moral, pédagogique, artistique de la question, et ces derniers peuvent impliquer des conséquences si graves, qu'ils l'emportent sur les solutions purement économiques. Ce n'est pas à l'économie politique à apprécier l'importance relative de ces divers points de vue... »

Cairnes parle d'or, et s'il s'agissait seulement de trouver la vérité, nous pourrions ici clore le chapitre avec un *Euréka!* bien senti. Mais il s'agit d'approfondir la vérité, et puis aussi de connaître le mouvement des opinions sur la question, nous devons donc continuer. Et comme dans cette question des rapports de l'économie politique et de la morale, il y a dans bien des esprits une certaine confusion entre la science et l'art (la pratique), nous allons emprunter à J.-St. Mill quelques indications sur les rapports entre la science et l'art (1).

(1) J'ai plusieurs fois fait cette démonstration et pourrais me citer, mais

« Le rapport des règles d'art aux doctrines de la science, dit Mill (*Système de logique*, t. II, p. 551, ou livre VI, chap. XII, § 2), peut être caractérisé comme il suit. L'art se propose une fin à atteindre, définit cette fin et la soumet à la science. La science la reçoit, la considère comme un phénomène, un effet à étudier, et, après avoir recherché les causes et les conditions, la renvoie à l'art avec un théorème sur la combinaison de circonstances qui pourrait le produire. L'art considère alors ces combinaisons de circonstances, et, selon que certaines d'entre elles sont ou non au pouvoir de l'homme, il prononce que la fin peut ou ne peut pas être atteinte. » Ainsi la science fournit les matériaux, la science économique fournit naturellement des matériaux purement économiques, et le praticien apprécie les moyens d'application pour lesquels les considérations morales ont autant de poids que les mœurs, la législation et les possibilités physiques et économiques (manque de fonds, durée trop longue des opérations, etc.).

Il résulte de ce qui précède, que s'il y a des lois économiques scientifiques (universelles ou abstraites), il n'y a pas de « maximes pratiques universelles », car dans la pratique il y a de nombreuses causes perturbatrices de la règle ; c'est ce qu'on nomme souvent improprement les exceptions (1). Mill s'exprime ainsi sur ce point au § 4 : « C'est là l'erreur habituelle de beaucoup de théoriciens politiques de l'école que j'ai appelée géométrique (2), spécialement en France, où le raisonnement d'après les règles de la pratique est la monnaie courante du journalisme et de l'éloquence politique ; oubli du véritable emploi de la déduction qui a fort discrédité, dans l'opinion des autres pays, l'esprit généralisateur qui distingue si honorablement le génie français. Les lieux communs de la politique en France sont des maximes pratiques très larges, posées comme prémisses, desquelles on déduit les applications. C'est là ce que les Français appellent être conséquent. Par exemple, ils concluent que telle ou telle mesure doit être adoptée parce qu'elle

je crois avantageux à la science d'invoquer le plus de témoins de poids que je pourrai.

(1) Herbert Spencer dit : « On prévoit l'ensemble et non le détail. » *Introd. à la science sociale*, p. 49 et ailleurs. C'est que l'ensemble c'est la loi, les détails viennent de l'application.

(2) Parce qu'elle oublie que l'action d'une loi peut être modifiée par l'action d'une autre loi.

est une conséquence du principe sur lequel le gouvernement est fondé : du principe de la légitimité ou de la souveraineté du peuple... » Tout le passage serait à citer, mais il suffit de retenir que les règles pratiques ont une moindre portée et se prêtent moins aux déductions que les vérités scientifiques, qui, de leur côté, ne sont pas d'ailleurs non plus des prémisses universelles.

Nous passons en Allemagne. Dans ce pays aussi, comme en France, en Angleterre, en Italie (1), on a étudié les rapports de la morale et de l'économie politique, mais les passions n'ont pas tardé à se mêler aux discussions, car on a prétendu fonder de nouvelles écoles, dont les plus ardents partisans se mirent à attaquer l'école d'Adam Smith, dite l'école classique, l'école orthodoxe (2), l'école libérale ; on a même inventé un quatrième nom, mais seulement pour une certaine nuance des doctrines économiques, celle qu'à certains égards on peut appeler l'extrême gauche, l'école de Manchester; elle est supposée fondée par Bright et Cobden (3), et aux inventeurs de ce *cognomen* on a conféré en échange celui de « socialiste de la chaire ». Ce surnom n'a pas été motivé par la tendance de cette école à exagérer la part de l'histoire (voy. plus haut, p. 25) , ni par celle de mêler la morale à l'économie politique, mais par une sourde hostilité contre le droit de propriété et par l'habitude de prendre toujours le parti de l'ouvrier, au lieu de garder l'impartialité qui est le caractère propre de la science. Les socialistes de la chaire, qui s'appelaient eux-mêmes des Social-Politiker, (gens) qui s'occupent de politique sociale — c'est-à-dire praticiens réformateurs — reprochaient surtout à l'école libérale : 1° de s'appuyer sur l'égoïsme; 2° de recommander le *laisser-faire* (la liberté); 3° de croire aux lois économiques, points que nous examinerons plus loin dans d'autres chapitres. Ajoutons qu'on faisait aussi un crime aux libéraux de l'école de Turgot et Smith de ne pas assez assaisonner leurs doctrines d'éthique ou de morale. Nous allons citer quelques auteurs marquants qui appartiennent de près ou de loin à l'école

(1) Nous citerons, par exemple, le livre de M. Minghetti.

(2) Je n'admets pas l'expression *orthodoxe* en matière scientifique : on sait, ou on ne sait pas la science, ce n'est pas une affaire de foi.

(3) Voici ses doctrines caractéristiques : libre-échange, la paix quand même, la non-intervention du gouvernement.

politico-sociale et qui ne se sont pas bornés aux allusions, quelques-uns se sont même longuement étendus sur ce point.

Un des premiers qui, en Allemagne, ait étudié les rapports de la morale et de l'économie politique est le professeur Schütz. Il s'en serait déjà occupé en 1835, mais le plus ancien travail que je connaisse de lui est un article inséré en 1844 dans la *Zeischrift des sciences politiques* de Tübingue : *Das sittliche Moment in der Volkswirthschaft* (l'Élément moral dans l'écon. pol.). L'auteur a pour point de départ une boutade de Sismondi qui suppose — très gratuitement — que les économistes enseignent : « Cherchez votre intérêt avant tout... » (*Étude sur l'écon. pol.*, t. I, 30), et Schütz admet comme un fait une chose aussi contraire à la vérité. Il cite cependant un économiste allemand distingué, Lotz, qui dit : *dass erst* ein rechtliches und sittliches *Handeln der Betriebsamkeit die Krone aufsetze, und ihren regelmässigen Fortgang am allermeisten sichere und fördere*, c'est-à-dire que l'activité économique doit être inspirée ou complétée par la justice et la moralité, qui seules en assurent la durée. On ne saurait mieux dire ; aussi n'est-ce pas la proposition en elle-même que Schütz attaque, il reproche seulement à Lotz de ne pas vouloir reconnaître qu'elle fait partie de la science économique. Lotz voulait, comme Ad. Smith lui-même, que l'économiste s'inspirât de la justice et de la morale — qui sont des sciences parentes — quand il *applique* la science ; c'est dans la pratique, c'est en agissant, qu'on doit mêler les éléments divers, mais lorsqu'on *étudie*, on ne peut arriver à la vérité qu'en les isolant. C'est une affaire de méthode.

Schütz ne distingue pas la tâche de la science de celle de l'application, et cette confusion fait qu'il tombe (p. 141) dans une phraséologie utopique. C'est seulement sous l'influence morale, dit-il à peu près, qu'on s'attribue le devoir « de veiller à la distribution des revenus parmi toutes les classes de la société, de manière à ce que chacun soit assuré d'une vie heureuse ». Schütz n'a donc pas la plus légère idée de la manière dont les choses se passent dans la vie réelle. Ne croirait-on pas que si on est touché par un rayon d'en haut, on peut s'approcher du Trésor public, qui se remplit tout seul, y puiser à pleines mains et distribuer des revenus suffisants à toutes les classes de la société. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent ici-bas. Dans ce monde sublunaire chacun est obligé de mettre en œuvre

toutes ses facultés physiques, intellectuelles et morales pour se faire sa place et pour la conserver. La vie a été une lutte bien avant que Darwin ait lancé le terrible axiome du *struggle for life*. Aussi, dans la plupart des cas, la distribution se fait-elle par la simple force des choses, et c'est cette force que nous devons étudier. Cela n'empêche pas la morale de faire des efforts pour adoucir la lutte, mais la morale n'est pas assez puissante pour la supprimer. Au fond, Schütz et ses adversaires tendent au même but, mais le procédé de Schütz est le moins bon. — Nous passons Hildebrand (1) et quelques autres.

M. G. Schönberg, dans son volumineux *Handbuch der politischen Œconomie* (*Manuel d'écon. pol.*, Tubingue, Laupp, 1882, p. 48), parle en moraliste. La morale (l'éthique) doit tout dominer, par conséquent aussi nos actions économiques et la législation économique, etc. C'est parfait. L'éthique ou la morale enseigne à l'homme social qu'il a un *devoir* (l'impératif catégorique), celui de ne pas être égoïste, mais de veiller avec désintéressement au bien de son prochain, et qu'il doit sacrifier au besoin son propre intérêt à l'intérêt général, et ainsi de suite. Vous trouverez certainement que le *Handbuch* prêche une morale très saine, mais où est l'économie politique? En lisant le paragraphe dont je n'ai reproduit que quelques lignes caractéristiques, on se surprend à se demander : est-ce que la nouvelle école allemande ne demanderait que l'insertion dans les *Traités* ou *Manuels* de quelques phrases morales bien tournées, pour être satisfaite ? Quand chaque traité renfermerait un certain nombre de pages moralisantes ou moralisatrices, est-ce que l'humanité sera devenue meilleure ? Quand sur un marché vingt vendeurs de blé, favorisés par une circonstance quelconque, auront élevé de 10 p. 100 le prix de l'hectolitre, est-ce que Pierre, qui a lu le *Handbuch* (ou autre livre semblable), se dira : 10 p. 100? ce serait égoïste, je vais m'arrêter à 5 p. 100. Et même, pourquoi profiterais-je des conjonctures quand l'humanité entière n'en peut pas profiter avec moi? Le *Handbuch*

(1) Hildebrand, dans *Die Nationalökonomik der Gegenwart und Zukunft*, 1848 (l'Économie politique du présent et de l'avenir), est également un précurseur. Seulement, il n'a fait paraître que le tome Ier de son petit ouvrage ; il a encore vécu trente ans : pourquoi n'a-t-il pas publié le tome II? Il ne fallait pas annoncer l'avenir, si on ne l'avait pas dans la main.

dit qu'il faut se sacrifier, quoique vendeur, je vais pousser à la baisse plutôt qu'à la hausse.

Cette préoccupation, de ne pas servir le plat économique sans une garniture morale, « alittle more ethical sauce », dit M. Sidgwick (*The scope and method*, p. 36), semble caractériser en ce moment beaucoup d'économistes allemands, ce qui est vraiment regrettable, parce que le désir de parler morale les force à ne faire que de l'art et à négliger la science pour laquelle ils sont si bien doués.

Nous abordons maintenant un auteur, M. G. Cohn, *System der Nationalökonomie* (*Système d'écon. pol.*, Stuttgart, Encke, 1885, t. Ier), qui a mis en œuvre beaucoup de science, une apparente profondeur et une grande habileté pour nous convertir; si nous n'avions été sur nos gardes, nous étions pris. L'auteur s'est proposé de prouver que la science économique nous apprend à la fois ce qui *est* et ce qui *doit* être. Au fond, beaucoup d'économistes — de tous pays — ont dit que l'*économie politique* était à la fois une science (disant ce qui *est*) et un art (disant ce qui *doit être*); mais M. Cohn ne parle pas science et art, il parle science tout seul; pour lui cette science est à la fois l'économie politique et la morale. Comment s'y prend-il pour démontrer sa thèse? Je vais tâcher de le faire comprendre, dussé-je lui consacrer un peu plus d'espace que je ne le devrais, mais le tour de force si bien conduit mérite cette faveur.

L'économie politique est une science éthique, dit-il (p. 72). Cela n'est pas nouveau, si l'on prend le mot éthique dans son sens connu, comme équivalent de morale. M. Cohn accepte ce sens, mais en ajoute un second, car on ne peut pas escamoter avec un seul gobelet. Ce second sens est celui de « sciences de l'esprit » (voy. p. 48) ou sciences mentales; on sait que l'ensemble des sciences se divise en deux grandes catégories : 1° les sciences naturelles; 2° les sciences de l'esprit (sciences morales et politiques). Retenons que M. Cohn prend, sans y faire attention, le mot éthique dans un double sens.

L'économie politique donc est une science éthique. Si, continue-t-il, l'éthique n'est que la représentation de la raison agissante (1), le dégagement ou l'isolement d'une catégorie d'actes appartenant à cet ordre d'idées ne peut être que l'effet

(1) L'éthique est ici l'ensemble des sciences de l'esprit (sciences morales et politiques) et non, comme plus loin, simplement la morale.

d'une erreur de logique qui oppose la partie au tout. Dans le langage ordinaire, et pour abréger, il est cependant permis d'opposer aux motifs économiques les *autres* motifs éthiques, comme on distingue de nos jours, à Rome, les Romains des Italiens; seulement les savants allemands opposent trop exclusivement l'économie à l'éthique (on voit qu'ici ce mot signifie la morale). Or l'économie politique est évidemment du domaine de la raison agissante (sciences de l'esprit), elle n'est pas une science naturelle (1).

Si donc, dit M. Cohn, les actes économiques sont du domaine de la raison agissante (2), c'est-à-dire de l'éthique (sciences de l'esprit), ils y forment un groupe auquel sont coordonnés d'autres groupes d'actes (droit, morale, etc.). Et s'il était naturel et presque légitime qu'une jeune science, comme l'économie politique, exagérât son importance au point de croire qu'elle domine seule les actes humains, maintenant qu'elle est plus âgée, elle devrait savoir que son point de vue n'est pas le seul qui détermine les actes de l'homme, que la famille, la religion, la politique, la science, l'art, forment aussi la base d'une action ou d'un agissement raisonnable progressif (*die Grundlage eines fortschreitend vernünftigen Handelns*), et chacune de ces bases d'action s'élèvera peu à peu de sa brutalité primitive à un état de plus en plus inspiré par l'éthique (ici, c'est la morale). Nous ferons remarquer en passant que jamais l'économie politique n'a prétendu se substituer à la famille, la religion, etc. Appelons aussi l'attention sur le mot *progressive* (appliqué à l'action raisonnable), nous verrons dans l'alinéa ci-après quel parti l'auteur saura en tirer. Il continue :

Les problèmes traités ci-dessus ont été rendus plus difficiles par l'habitude prise, non d'envisager comme une unité l'ensemble des matières éthiques, et de suivre cette unité dans son développement de plus en plus pénétré de raison, mais de ne trouver le caractère éthique que dans la contradiction entre ce qui est nouvellement reconnu raisonnable et le raisonnable déjà réalisé, et de ne considérer comme réellement éthique

(1) Le point est discutable, l'économique étant au moins une science mixte.

(2) En allemand, *vernünftiges Handlen*, mots qui peuvent aussi se traduire par action raisonnable. Le choix de cette expression (pour acte du domaine de l'esprit) est encore un truc, car personne ne contestera qu'un acte économique est un acte raisonnable.

que la chose reconnue désirable et non encore réalisée. C'est ainsi que la liberté personnelle des travailleurs étant réalisée n'est plus qu'une chose naturelle, ordinaire, tandis que les bienfaits que peuvent leur prodiguer les patrons, les communes, l'État, et qui sont encore à accomplir, sont présentés comme des devoirs moraux, de l'éthique. Ainsi, dès qu'une chose existe et n'est plus contestée, elle cesse de nous apparaître comme morale (?), on n'attribue le caractère éthique qu'aux choses ou améliorations à conquérir (1)... Maintenant, continue l'auteur, nous sommes en état de résoudre la question de savoir dans quelle mesure notre science est tenue de ce qui *doit être* en même temps qu'elle étudie ce qui *est*. Tout ce qui est éthique (domaine de l'esprit, sens large), par conséquent aussi le domaine économique, est soumis à une volonté qui tend vers un but déterminé ; tout agissement a donc à la fois le caractère de ce qui *est* et de ce qui *doit être* (puisqu'on a un but). Mais, comme nous venons de le voir, le caractère éthique (puisqu'on a un but moral) n'est attribué généralement qu'aux résultats à obtenir, ce sont les choses à réaliser qu'on classe parmi celles qui *doivent* (ou devraient) être.

Pour rendre ses idées plus saisissables, l'auteur prend des exemples, page 74. Aujourd'hui l'ouvrier est un homme libre, sa liberté est donc une chose qui va sans dire, tandis que l'éthique, le devoir, ce sont les choses qu'on espère obtenir de l'État, du patron, de la commune. Ou aussi, la libre concurrence était autrefois un désidératum, actuellement c'est un point acquis, et ce que l'on demande, ce sont des lois qui arrêtent les excès de la concurrence (je ne vois pas qu'une chose acquise perde nécessairement sa valeur ; le mieux est l'ennemi du bien, soit, mais n'anéantit pas le bien). Prenons un autre exemple encore (p. 76), la division du travail. La division du travail, maintenue dans de certaines limites au delà desquelles elle pourrait détruire la vie de famille, est une excellente chose qui rend des services évidents. Ici on trouve bonne une chose qui est ; dans ce cas, ce qui *est*, *doit* donc *être*, la réalité et conforme à l'opinion qu'on a sur ce qui est désirable (2). Si cependant on parle

(1) Mais les vertus, les bons sentiments, par exemple, la piété filiale, le dévouement, le patriotisme et nombre d'autres, dont l'existence actuelle est hors de doute... ne sont donc pas du domaine de l'éthique ?

(2) L'auteur montre ici, peut-être sans le vouloir, que le « doit être » est

de la maintenir « dans certaines limites », cela veut dire seulement qu'on désapprouve ce qui dépasse ces limites, que cet excès ne doit pas être; l'un est donc ce qu'on admet comme moral, l'autre ce qu'on écarte comme immoral, les deux sont donc du domaine de ce qui doit être. Nous quittons ici l'auteur parce qu'il se met à débiter des phrases. Selon lui, il est impossible de séparer ce qui est de ce qui doit être ; que les opinions sont toujours en mouvement, que le point de vue moral change constamment, etc. Admettons que les opinions des hommes sur ce qui est moral changent, qu'en peut-on conclure? Plus d'une chose. Nous nous bornons à demander : une morale changeante n'est-elle pas un argument de plus en faveur de la séparation de la science — dont les résultats ne changent pas, puisqu'elle ne s'attache qu'aux rapports nécessaires — et de l'art ou de la pratique, qui tient compte de toutes les circonstances des temps et des lieux? M. Cohn, puisque pour lui ce qui est et ce qui doit être tend à se confondre, ne fait pas ces distinctions, mais s'il a très habilement défendu sa thèse, s'il a fait preuve de talent, il n'est pas dans le vrai. Ajoutons que s'il ne veut pas distinguer la science de l'art, page 35, il fait une profonde distinction entre la théorie (« la pensée ») et la pratique (« l'action »). Ne serait-ce qu'une affaire de mots?

Passons quelques autres économistes de la même nuance pour entendre les arguments de l'opinion contraire. Nous avons là, en première ligne, M. C. Menger, *Methode der Socialwissenschaften*, pag. 288 et suivantes. Il est d'avis qu'il ne saurait être question d'éthique, ni pour la science exacte (abstraite), ni pour la science empirique. La science abstraite se consacre à un ordre d'idées déterminé et ne peut les considérer que pures de tout mélange. Or une économie politique éthique ne peut vouloir parler que d'une économique à tendances morales, ou aussi que de phénomènes économiques conformes à la morale; ce ne serait donc plus l'économique pure, la science libre et vraie. Quelques économistes se bornent à juger les faits économiques au point de vue de la morale — ce qui est faire œuvre de moraliste et non d'économiste. — Quant à la science empirique, comme elle puise ses matériaux dans l'étude des

subjectif; c'est une opinion individuelle, laquelle n'est nullement du même rang que ce qui *est;* ce qui est, est objectif.

faits, elle ne peut pas ne pas tenir compte des influences éthiques ou morales que ces faits subissent, il n'est donc pas bien clair quelle pourrait être ici la tâche particulière de l'éthique.

L'application de la morale à l'économie politique pratique n'est que la conséquence de ce précepte général qui impose la moralité à l'homme. Il faut être moral comme militaire, comme médecin, comme... en un mot, dans toute profession, par conséquent aussi quand on procède à des actes qui sont du domaine économique. Personne n'a jamais dit le contraire. Mais cette règle de la pratique n'autorise pas d'altérer la pureté de la science en y mêlant des élements qui lui sont étrangers.

M. Henri Dietzel, *Das Verhältnis der Volkswirthschafts-lehre*, etc., pages 26 et autres, insiste sur la différence qu'il y a entre le savoir et l'action, l'une est du domaine de la science et l'autre de la pratique. Il montre que dans ces attaques contre les lois économiques, c'est le moraliste qui veut substituer ses doctrines à celles de l'économiste, comme l'ont fait M. Rondelet en France et M. Lindwurm en Allemagne. Ce dernier dit : ce ne sont pas les faits, mais les motifs que nous devons étudier. Le savant professeur de Dorpat s'étonne que cette discussion ait pu s'élever après que J.-B. Say eut formulé ainsi la tâche de la science économique : « elle *enseigne* ce que sont les choses qui constituent le corps social et ce qui résulte de l'action qu'elles exercent les unes sur les autres ».

CHAPITRE II

DÉFINITION ET CLASSIFICATION

I. — Définition.

L'économie politique est à la fois une science et un art ; comme science, elle étudie les lois qui gouvernent la production, la répartition et la consommation des biens ; comme art, elle recherche le meilleur mode d'application de ces lois à la satisfaction de nos besoins économiques.

Les sciences ne commencent pas leur carrière par une définition. Immédiatement après leur naissance, elles sont comme des enfants, elles reçoivent tout sans rien approfondir ; puis l'esprit leur vient, elles ont conscience d'elles-mêmes, et c'est à ce moment qu'elles procèdent à leur définition. Mais les définitions ont à éviter deux sortes d'écueils, l'un est purement logique : elles peuvent être trop larges ou trop étroites ; l'autre est une faiblesse assez commune aux auteurs, l'ambition de fournir sa propre définition, portant son nom (1). En pareil cas, l'auteur tient encore plus à la nouveauté, peut-être à l'élégance de la formule, qu'à son exactitude. Du reste, abstraction faite de cette faiblesse très répandue, la définition de l'économie politique présente d'assez grandes difficultés logiques, comme on le verra plus loin, pour que des doutes fondés

(1) Du reste, comme le même mot n'indique pas toujours la même chose à tous les hommes, on peut arriver à se croire obligé de donner une nouvelle définition.

aient pu surgir, et que tel économiste ait pu préférer s'abstenir de toute définition, solution un peu trop radicale, ce nous semble.

Jetons donc un coup d'œil sur les définitions les plus intéressantes.

Si nous cherchions la définition de Turgot, nous ne la trouverions que dans le titre de ses célèbres *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Pour lui l'économie politique est donc la science de la formation et de la distribution des richesses. Il en est de même pour Adam Smith : « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations ». Ricardo, dans ses « Principes de l'économie politique et de l'impôt », ne donne pas de définition. J.-B. Say lui-même ne donne la sienne, qui a été adoptée par beaucoup de ses successeurs (et qu'on a louée encore récemment en Allemagne) qu'en passant, dans le *Discours préliminaire* de son Traité : « ... l'économie politique, qui enseigne comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés (1). »

On peut dire que, sauf quelques remarquables exceptions, la production, la distribution et la consommation des richesses se retrouvent dans la plupart des définitions françaises, j'ajouterai, et aussi dans beaucoup de définitions formulées à l'étranger. Parmi ceux qui la critiquent je nommerai J.-St. Mill en Angleterre et A.-E. Cherbuliez en Suisse — nous les retrouverons plus loin, — qui n'acceptent que la production et la distribution. On pourrait plutôt penser qu'on devrait se borner à inscrire la *production* et la *consommation* (le premier et le dernier acte de la vie économique), supprimant la distribution en se disant qu'elle est sous-entendue, la distribution est faite lorsqu'on

(1) Le *Dictionnaire de l'Économie politique* (1852) donne une définition très développée et très complète au mot *Économie politique*.

consomme. M. Courcelle-Seneuil fait, par exemple, deux grandes divisions: 1° Production et consommation ; 2° Appropriation. Je penchais un moment vers une division analogue en supprimant le terme intermédiaire, mais, en reconsidérant la chose, j'ai définitivement mentionné la répartition dans la définition, à cause de sa grande importance. On remarquera aussi que ma définition distingue la science de l'art, j'ai cru cette innovation indispensable d'après tout ce qui a été dit dans les pages précédentes.

Il importe maintenant de savoir pourquoi A.-E. Cherbuliez a supprimé le mot *consommation*. Dans son *Précis de la science économique* (Paris, Guillaumin, 1862), il dit, p. 5 : « Production, circulation, distribution, voilà les trois grandes divisions de l'économie politique. Il n'est aucune question appartenant à cette science qu'on ne puisse rapporter à l'un de ces trois chefs. La consommation des richesses, dont la plupart des économistes font une division spéciale de la science, est un phénomène qui, sous sa forme la plus importante, accompagne toujours la production et en fait une partie tellement essentielle, qu'on ne peut absolument pas l'en séparer. Quant à la consommation de jouissance, elle n'est que l'application définitive de la richesse aux besoins pour lesquels on l'a produite, ce n'est pas un phénomène qu'il faille expliquer et ramener à des principes. » Je ne puis partager cette manière de voir. La « consommation » qui accompagne la production est une simple transformation — avec des fils on fait des tissus, — l'économiste passe ici la main au technologiste, tandis que la consommation de « jouissance » regarde le moraliste et l'économiste, ce dernier ayant à constater les effets économiques d'une consommation irrationnelle, désordonnée ou exagérée des produits.

Voici comment Mill essaye de justifier la suppression du mot *consommation* (*Unsettled Questions*, p. 132, en note) :

« Nous disons *production* et *distribution* et non, comme beaucoup d'économistes, production, distribution et *consommation*, car nous soutenons que l'économie politique, comme elle est comprise par ces auteurs, ne se rapporte pas à la consommation des richesses, séparée de la production et de la distribution. Nous ne connaissons aucune loi de la consommation comme objet d'une science distincte. Que trouve-t-on, dans les traités, sous la rubrique de consommation ? 1° la distinction entre la consommation productive et la consommation improductive ; 2° une recherche sur la question : si l'on peut produire trop de richesses, et si l'on peut en employer une trop grande proportion pour la production future ; 3° la théorie des impôts, soit par qui chaque taxe est payée (question de *distribution*) et de quelle façon chaque taxe affecte la *production*. » Je trouve que la justification n'est pas complète, car Mill a omis l'influence du luxe, celle de l'épargne, la différence entre capital et revenu et peut-être autre chose. Mais en supposant, ce qui est facile à admettre, que la grande division « consommation » soit sensiblement plus pauvre en lois que les autres, ce défaut de symétrie n'est pas une raison suffisante pour manquer aux exigences de la logique.

Mill a consacré, dans le volume précité, un chapitre étendu à la définition de l'économie politique, auquel je dois me borner à renvoyer le lecteur, en reproduisant simplement les résultats de ses études. Il propose, p. 133, cette définition : L'économie politique est « la science qui traite de la production et de la distribution des richesses, en tant qu'elles (la pr. et la dist.) dépendent des lois de la nature humaine. » Ou aussi : « la science relative aux lois morales et psychologiques de la production et de la distribution des richesses. » Il propose ensuite une définition plus rigoureuse (*stricter*), p. 140 : « L'économie politique est la science qui trace les lois des phénomènes sociaux qui résultent des

opérations combinées de l'humanité relativement à la production des richesses, en tant que ces phénomènes n'ont pas été modifiés par la poursuite d'un autre objet. » On voit ici poindre une influence sociologique, mais l'auteur n'a rien mis dans sa définition pour faire la part de la pratique, car l'économie est une science et un art. Il est vrai que les mots « modifiés par la poursuite d'un autre objet » sont quelque peu hérétiques ici, ce qu'il avoue d'ailleurs : *the strictness of purely scientifie arrangement being thereby somewhat departed from*. Dans son traité, il s'est contenté de donner la plus simple des définitions : la science de la production et de la distribution des richesses.

C'est en Allemagne qu'on trouve les définitions les plus originales, mais parfois aussi les plus compliquées, car on y a une tendance à vouloir indiquer dans une seule phrase toutes les nuances de la pensée ; on accumule alors les mots qui, au lieu d'éclairer la pensée, l'entourent comme d'un voile ou d'un nuage. Citons quelques définitions. Rau : l'économie politique « est la science qui développe la nature de l'économie publique ou qui montre comment un peuple est pourvu de bien par l'activité économique de ceux qui en font partie ».

En traduisant les définitions allemandes nous avons à éviter une double difficulté que nous allons indiquer en peu de mots : 1° on fait usage en Allemagne à la fois des expressions : *politische Œconomie* et *Volkswirthschaft* (*s.-lehre*), et s'il venait à l'idée d'un économiste allemand de définir l'une de ces expressions par l'autre, je ne pourrais traduire que : l'économie politique est l'économie politique. Dans la définition de Rau, j'ai mis une fois économie publique, pour varier ; 2° *Volk* (1) veut dire peuple, et si je traduis économie populaire, je fais naître de fausses idées

(1) Voy. *ante*, p. 22 et suivantes.

dans l'esprit du lecteur français. Le lecteur allemand, de son côté, ne sait jamais au juste quel est le sens du mot *Volkswirthschaft;* il faut que l'auteur lui dise : moi, je le prends dans tel sens. Pour les uns ce mot signifie : le ménage de la nation, l'ensemble des citoyens est considéré comme une unité — c'est un seul estomac à satisfaire — (idée très combattue); pour les autres, c'est une réunion d'économies individuelles, selon les uns, seulement juxtaposées; selon les autres, formant un organisme d'intérêts. Je m'arrête, j'en ai assez dit pour montrer les difficultés de la tâche.

Revenons aux définitions en ne nous arrêtant qu'à quelques-uns des auteurs les plus distingués. M. Roscher dit : La *Nationalœkonomik* est la théorie des lois de développement de la *Volkswirthschaft*, de la vie économique du peuple. — Mangoldt : L'économie politique est l'exposé scientifique des forces économiques des nations, de leur manière de se manifester, des lois de leur activité et des conditions de leur succès. — Hildebrandt fait de l'économie politique une histoire du développement économique et social des peuples et de l'humanité. — Kautz : L'économie politique est la théorie des bases, des moyens et des lois de développement de la prospérité des nations. — Umpfenbach : L'économie politique est l'étude approfondie et systématique des lois d'après lesquelles se résout, dans la lutte pour la vie, le problème de la dépendance de la population, de sa subsistance. — M. Schäffle : C'est la théorie de l'action (1) du principe économique dans la vie sociale. — M. Ad. Wagner : L'économie politique est la science de la *Volkswirthschaft*, c'est-à-dire (c'est M. Wagner qui explique) « l'organisation des économies individuelles de peu-

(1) Il y a en allemand *apparition;* j'ai cru que le mot *action* serait plus clair. Quant au « principe économique », c'est l'axiome que l'homme tend toujours à obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort.

ples organisés en États. » (Pesez chaque mot, chaque syllabe est ici pleine de significations, d'intentions et de tendances) (1). — M. J. Conrad : L'activité raisonnée d'un peuple tendant à la satisfaction de ses besoins est la *Volkswirthschaft* (2), et la science qui cherche à établir les causes et les effets des phénomènes économiques en tant qu'ils se rapportent à la satisfaction des besoins matériels, est la science économique. — G. Cohn : L'économie politique est le science de l'homme économiquement actif, c'est-à-dire agissant pour se procurer les moyens extérieurs dont il a besoin pour atteindre les buts si variés de la vie.

La définition de M. Schönberg est trop longue pour être traduite, elle combine à peu près les définitions de Hildebrandt, Umpfenbach et Kautz qu'on vient de lire, mais en faisant de l'économique une simple servante de l'éthique... humble position à laquelle elle ne me semble pas disposée à se résigner. — F.-B.-W. de Hermann a aussi formulé une longue définition, mais elle a un caractère tout particulier qui semble justifier le traitement de faveur que nous lui accordons (3) : « La théorie économique ne traite pas des biens en eux-mêmes, elle ne s'occupe pas, comme on l'a dit souvent, de la production, distribution et consommation des biens. Ce sont là les tâches de l'exploitation des mines, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'économie domestique des familles, des associations coopératives. Elle (la théorie économique) ne considère les biens,

(1) Ici, il y a *organisme*, et pourtant au commencement du chapitre, p. 67 des *Grundlagen*, M. Wagner dit : *Ein einheitlicher Wille fehlt in der Volkswirthschaft.* (Il n'y a pas, dans la *Volksw.*, de volonté unitaire ou collective).

(2) L'auteur semble prendre ici le mot *Volkswirthschaft* comme indiquant un organisme. Mais qu'est-ce qu'un organisme qui n'a pas une volonté unique?

Rau aussi emploie le mot *organisme*, et pourtant il dit : *Diese ist keine einfache von einem einzelnen Willen gelenkte Wirthschaft;* ce n'est pas là une économie dirigée par une volonté unique, c'est une collection d'économies en rapport les unes avec les autres et qu'on réunit dans un concept comme un tout supérieur.

Le mot *Volkswirthschaft* est dans la langue, il faut bien l'utiliser.

(3) *Staatsw. Untersuchungen*, 2e édit., Münich, Ackermann, 1874, p. 67.

tant lors de la production que lors de la consommation, que comme des produits humains ou comme des propriétés, comme des résultantes de travail et de capital qu'elle réduit, au point de vue de la valeur d'utilité et de la valeur d'échange, en grandeurs de la même unité, afin de pouvoir rendre comparable ce que l'homme y a mis du sien, ou la grandeur des sacrifices faits pour chacun d'eux. Elle (la théorie économique) ne s'occupe de ces rapports quantitatifs des valeurs que pour déterminer dans chaque cas la grandeur des sacrifices en travail et capital nécessaire ou disponible pour réaliser le produit, afin de rendre les moyens efficaces pour atteindre le but. Elle (la théorie) fait abstraction des nombreuses différences qualitatives, considère les biens comme des quantités de même nature. Ainsi, elle ne dit pas, voici un cheval et une montre, mais voici une valeur de 500 francs et une valeur de 500 francs (question d'échange) et montre comment on tient la comptabilité de leur emploi pour les besoins de la vie. Elle est donc la théorie de la grandeur des biens. » La science fait donc connaître les lois et les règles qui enseignent à ménager, à économiser les biens dans leur emploi à la satisfaction de nos besoins. Nous ne soutenons nullement que l'éminent économiste ait complètement raison, mais il fallait faire connaître son point de vue.

Il n'est pas possible de donner toutes les définitions ; nous avons dû omettre L. de Stein, dont la définition n'est pas à la hauteur de cet ingénieux penseur, ni celle de M. Knies, parce qu'il faut en deviner le sens. Quant aux travaux de M. Menger et H. Dietzel sur les définitions, ils sont très distingués, mais ils ne se prêtent pas à l'analyse succincte. Appelons encore, en terminant, l'attention sur la *Logical Method* de Cairnes, où un chapitre est consacré aux définitions.

II. — Classification.

On a souvent éprouvé la difficulté de classer d'une manière satisfaisante les matières d'un traité d'économie politique, parce qu'elles se tiennent étroitement, de sorte que, dans le courant des développements, il faut parfois employer des termes qui ne seront expliqués que plus tard. Les divers auteurs ont cherché, avec plus ou moins de succès, à éviter cet inconvénient. Nous l'avons essayé de notre côté et nous présentons ici au lecteur le plan raisonné de l'ouvrage, tel qu'on le retrouve dans la table des matières. Les chapitres s'y suivent dans le même ordre que les mots soulignés dans ce plan.

L'économie repose sur ce fait que l'homme a des besoins. Ce sont ces *besoins*, dont la satisfaction est la condition de sa vie, qu'il paraît logique de prendre pour point de départ. La satisfaction des besoins a lieu au moyen d'objets utiles que nous qualifions de *biens*. A cause des services qu'ils nous rendent, ces biens ont pour nous de la *valeur*, et comme il est rare, dans un pays civilisé, qu'un même homme produise lui-même les biens de natures si diverses qu'il lui faut, il s'établit des échanges : on donne certains biens pour d'autres, d'après des règles et des conditions compliquées sur lesquelles influent à des degrés divers *la raison et les passions*. A certains points de vue, que nous aurons à rechercher, et dans de certaines limites, l'*égoïsme* et l'*altruisme* et même l'*individualisme* et le *socialisme* peuvent avoir une action en cette matière. Toutefois, l'arbitraire ne domine pas dans le domaine économique, ce domaine est placé sous le régime de *lois* naturelles, et les actes des hommes y sont régis par le *principe économique*.

En parlant des biens et de la valeur, nous avons pu faire

pressentir la nécessité de la production. La production a des *facteurs directs :* la *nature*, le *travail*, le *capital*, le *crédit*, et elle a des *facteurs indirects*, dont le premier est l'État, qui lui fournit la sécurité et d'autres avantages. D'autres facteurs indirects, c'est-à-dire des moyens de faciliter ou de favoriser la production, sont : *la division du travail*, *la grande et la petite industrie*, en tant qu'il s'agit de l'appropriation des instruments au but à atteindre, *la propriété*, et l'on peut ajouter *la densité de la population*.

Voilà donc le produit achevé, il faudra maintenant le mettre à la portée du consommateur. C'est le *commerce* qui s'en charge par la voie des échanges. Il offre la marchandise, et le commerce l'achète en en payant la valeur en pièces de *monnaies* ou aussi par des combinaisons de crédit qui s'opèrent par l'intermédiaire des *banques*. La rapidité de la vente d'une marchandise dépend sensiblement du *prix* auquel elle est offerte, aussi de la facilité des *transports*. Il est d'ailleurs beaucoup de difficultés qui seront aplanies par les lois ou les institutions du pays. Parmi ces institutions nommons seulement les écoles commerciales qui, en instruisant les hommes, inspirent ou du moins guident l'esprit d'entreprise.

Quand la marchandise est vendue et payée, tous ceux qui ont contribué à la produire doivent recevoir leur part d'indemnité, de récompense, de payement. Cette part constitue leur revenu.

La *répartition* de la valeur des produits de l'industrie humaine ne se fait pas au hasard, elle est soumise à des règles générales dont on se plaint peut-être beaucoup plus à tort qu'avec raison. En tout cas, selon la nature des produits et selon l'étendue de la production, on doit, dans la distribution, faire régulièrement leur part à la *rente* du sol, aux *salaires*, aux *intérêts* des capitaux, aux *bénéfices* de l'entrepreneur qui a créé et dirigé l'affaire. Ce sont les

premiers ayants droit, comme on dit dans le langage judiciaire, mais ce ne sont pas les seules parties prenantes. Il y a d'abord l'État qui réclame, sous la forme d'*impôts* — contributions et taxes — le payement des services qu'il a rendus à la production, en maintenant la sécurité et le reste. Il y a ensuite l'*assistance publique* et privée, car on ne peut pas laisser mourir de faim son prochain hors d'état de travailler par l'effet de l'âge, de maladies et infirmités. Enfin on ne doit pas non plus oublier les institutions qui se rendent utiles en contribuant à rendre la répartition plus conforme à la justice, ou en assurant l'efficacité durable par la prévoyance.

La *consommation* aussi nous fournit matières à réflexion, car nous ne pouvons pas, par des raisons que nous avons données plus haut, la passer sous silence : il y a à considérer la *consommation privée* et la *consommation publique*, et même le *luxe*.

Dans un dernier chapitre nous cherchons à résumer les *progrès réalisés* par la science depuis un siècle, de cette façon nous aurons atteint le but que nous nous sommes posé et que nous avons fait connaître dans la préface.

LIVRE PREMIER

NOTIONS FONDAMENTALES

CHAPITRE III

LES BESOINS.

L'économie politique est fondée sur trois faits naturels dont la constatation est le point de départ de la science économique, les voici :

1. L'homme a des besoins de diverses sortes, dont quelques-uns doivent être satisfaits sous peine de mort;

2. Généralement, la nature ne lui fournit pas spontanément le moyen de les satisfaire ; il faut l'y contraindre ;

3. L'effort nécessaire pour se procurer ce moyen cause une peine à l'homme, mais la satisfaction du besoin est un plaisir.

Ces trois faits naturels alimentent plusieurs sciences, les unes s'occupant plus particulièrement de l'homme, les autres des choses ; l'une d'elles, l'économie politique, s'attache surtout à étudier les effets de cette préoccupation constante de l'homme de se procurer le plaisir de la satisfaction de ses besoins avec le moindre effort, aux moindres frais possibles. C'est l'obtention de ce résultat qui est le point de vue spécial, spécifique, de la science économique.

Nous relevons en passant un reproche injuste fait à leurs

devanciers par quelques économistes allemands, c'est qu'on mettrait les richesses au-dessus de l'homme. Ce reproche n'a pas le moindre fondement. Il s'attaque à des formes de langage très usitées et très innocentes, comme quand on dit : le capital, le travail. Existe-t-il un capital sans capitaliste ou un travail sans travailleur ? Il est certain que jamais, en parlant du capital et du travail ou des richesses, un économiste n'a oublié qu'il s'agissait de choses humaines. Ce n'est pas l'économiste libéral qui parlerait d'un État, d'une société sans hommes. Puis, et c'est là un argument décisif, contrairement à ce qu'ont dit les adversaires de l'école libérale, beaucoup d'économistes français ont mis expressément l'homme en avant. Bastiat, dans ses *Harmonies*, l'a fait presque à chaque page ; ne citons que quelques lignes de la page 4 : « Les économistes observent l'homme, les lois de son organisation et les rapports sociaux qui résultent de ces lois. » M. Courcelle-Seneuil s'exprime d'une manière analogue en divers endroits ; nous ne reproduirons que les lignes qui suivent (*Traité*, t. I, p. 202) : « L'objet des études de l'économie politique, lorsqu'elle s'occupe de l'appropriation des richesses, n'est autre que l'homme lui-même, considéré dans ses habitudes et dans les motifs qui déterminent sa volonté, soit lorsqu'il produit, soit lorsqu'il consomme. » On trouvera des passages analogues dans beaucoup d'autres auteurs français, et si nous ne citons pas Joseph Garnier, dont le *Traité* est ouvert devant nous, c'est à cause de l'embarras du choix. Bornons-nous à dire que son livre commence par : « l'homme... (1) ».

Le fait des besoins de l'homme est si évident, qu'il n'est pas nécessaire d'insister. Indiquons cependant très sommairement les principaux besoins :

(1) Cette observation peut paraître puérile, mais elle ne l'est pas autant que le reproche qu'on nous fait, et que la discussion que j'ai lue sur ce point, s'il faut mettre : « l'homme a des besoins » ou « les besoins de l'homme sont... » V. plus loin..

1. Par suite de sa constitution physique, l'homme a des besoins naturels (manger, boire, dormir, se chauffer, etc.).

2. Il a aussi des besoins sociaux, l'un est fondé sur sa nature, l'homme a un besoin général de société ; les autres besoins sociaux (1) sont contractés dans la vie sociale, ils sont souvent le résultat de l'imitation — on les appelle alors besoins factices, — mais ces besoins supplémentaires deviennent pressants par l'habitude qu'on en a prise, l'habitude étant une seconde nature. Il y a de ces « besoins factices » qui sont nuisibles, vicieux même (le tabac, l'eau-de-vie, le jeu, etc., etc.), il en est d'autres (lire, cultiver les arts, des bains journaliers, etc.), qui sont utiles en contribuant à élever l'esprit.

3. Les besoins intellectuels et moraux ne sont habituellement que l'effet d'une certaine culture de l'esprit.

4. A côté des besoins individuels, il y a aussi les besoins collectifs.

On peut aussi distinguer les besoins subjectifs, qui sont souvent purement d'opinion, et des besoins objectifs, qui sont réels ; puis des besoins matériels et immatériels. Ce qui caractérise surtout les besoins dont nous nous occupons, c'est qu'*on en a conscience*, on sait qu'on éprouve ce besoin, et qu'il faut le satisfaire. Si l'on n'avait pas conscience de ses besoins, on ne ferait rien pour les satisfaire, il n'y aurait donc pas d'économie politique, puisque celle-ci est la science qui étudie comment on satisfait les besoins, avec le moindre effort, aux moindres frais possibles.

Les besoins se satisfont au moyen de biens et de services, comme nous le montrerons dans les chapitres subséquents. Nous allons maintenant passer brièvement en revue les auteurs qui ont parlé des besoins.

Un grand nombre d'économistes partent des besoins de

(1) On voit que les mots « besoins sociaux » ont deux acceptions différentes.

l'homme, et l'on aurait tort de ne voir dans cette disposition des matières qu'une affaire de méthode. Elle a une raison plus profonde, on montre ainsi, dès l'entrée en matière, que la science économique se fonde sur la nature des choses. Il faut étudier la nature de l'homme pour connaître ses besoins, ses peines et ses plaisirs ; il faut aussi étudier ses rapports avec le monde qui l'entoure, afin de savoir quelles satisfactions il peut en tirer, et à quel prix. Il est nécessaire de constater que la nature ne donne presque rien sans lutte. L'homme, au fond, n'a pas à se plaindre de cette avarice. Si la nature fournissait spontanément tout ce dont nous avons besoin, il n'y aurait ni économie politique ni aucune autre science, les hommes vivraient comme des animaux, à l'exemple de certaines peuplades rencontrées par Cook et d'autres navigateurs dans les îles du Pacifique et de la mer des Indes, dont l'intelligence et la morale étaient restées tout à fait rudimentaires. Les Physiocrates ont reconnu qu'il fallait prendre les besoins de l'homme pour point de départ de la science économique. On trouvera dans le premier volume des Physiocrates, édition Guillaumin, page 566, un tableau de Dupont de Nemours et du Margrave de Bade où les besoins de l'homme (et ses nécessités) sont énumérés. Voy. aussi, t. II des Physiocrates, *Le Trosne*, p. 88) (1).

J.-B. Say est un des premiers économistes, après les Physiocrates, qui ait pris les besoins de l'homme comme point de départ de sa démonstration. Le chapitre Ier de son *Cours d'économie politique* commence ainsi : « Les besoins de l'homme dépendent de sa nature, de son organisation physique et morale, et diffèrent suivant les positions où il se trouve. Quand il est borné à une vie purement matérielle et végétative, il a peu de besoins à satisfaire au delà de sa nourriture. Quand il fait partie d'une nation civilisée, ses besoins sont nombreux et variés. Dans tous les cas, et quel que soit son genre de vie, il ne peut le continuer, à moins que les besoins que ce genre de vie entraîne ne soient satisfaits. — Remarquons que ce n'est pas sans un sentiment quelconque de peine que nous éprouvons des besoins, et sans un sentiment correspondant de plaisir que nous parvenons à les satisfaire... » L'observation est si conforme à la réalité, que les économistes qui sont venus

(1) A la rigueur, on pourrait remonter jusqu'à Aristote, *Politique*, I, 3, mais ce point d'histoire n'a pas d'importance.

après lui n'ont presque rien pu y ajouter. Je lui reproche seulement d'avoir, dans ses développements, exagéré ce que nous devons à la nature. L'air, la chaleur, etc., qu'elle nous offre gratuitement, ne suffiraient pas pour prolonger notre vie, si, par nos efforts, nous ne la forcions à nous fournir des aliments et le reste.

Bastiat, dans ses *Harmonies*, parle aussi des besoins, mais insiste surtout sur l'*effort* à faire pour les satisfaire. C'est dans les *efforts humains*, dit-il avec raison, « qu'il faut chercher le principe social, l'origine de l'économie politique ». Le mot « social » que je viens d'écrire me rappelle que j'ai passé dans J.-B. Say et que je passe dans Bastiat plusieurs passages qui prouvent que le reproche fait couramment aux économistes français, de ne s'occuper ni de la société, ni des hommes, mais seulement des choses « des richesses », *wealth,* est sans aucun fondement.

Parmi les Français, J. Garnier, MM. Baudrillart et Courcelle-Seneuil parlent encore des besoins. M. Baudrillart les traite surtout en moraliste. M. Courcelle-Seneuil dit très bien : « Le besoin est pour nous un compagnon inséparable ; non satisfait, il cause une souffrance, et satisfait, une jouissance ; il provoque ainsi l'homme à l'action par la douleur et par le plaisir, par la crainte et par l'espérance. Le besoin est donc le principe et, si l'on peut s'exprimer ainsi, le ressort qui imprime l'impulsion première au travail industriel sous toutes ses formes et lui donne le caractère d'un fait permanent, nécessaire, que rien n'interrompt... Quant aux besoins de l'âme, ils participent de sa nature infinie... » Nous renvoyons pour les développements au *Traité d'Economie politique*, t. Ier, page 26 de la 2e édition (1867).

Parmi les Allemands, postérieurs à J.-B. Say, il convient de signaler Hermann, Mangoldt, Samter, MM. Menger, Schäffle, Wagner, Cohn, Max Wirth (1), — du reste ni en Allemagne, ni en France, tous les auteurs n'ont jugé à propos de remonter aussi haut que J.-B. Say. — Je ne puis qu'approuver ceux qui ont cru devoir prendre le point de départ dans des vérités incontestables, même des *truismes*, un pareil point de départ fait éviter des erreurs ou du moins facilite leur constatation. D'ail-

(1) Je trouve que M. Roscher, dans ses éditions les plus récentes, rappelle également les besoins de l'homme.

leurs, il n'est pas nécessaire d'insister sur des vérités reconnues, et le plus souvent, en effet, on a été court. MM. Conrad, Schäffle, Wagner n'ont consacré que quelques lignes à l'énoncé de ces propositions, Mangoldt les a formulées avec une grande précision. Hermann a développé la thèse, M. Cohn a poussé plus loin les développements ; il fallut bien que son *Traité*, qu'il qualifie de « Lesebuch » (livre de lecture), ne devînt pas de la « littérature ennuyeuse » ; il a donc exposé l'influence de la culture (civilisation) sur la nature. C'est Samter (*Sociallehre*, Leipzig, 1875) qui, sans sortir de son sujet, l'a le plus amplement développé. Il lui a consacré plusieurs chapitres : origine et nature des besoins (la nature, l'homme, etc.). Besoins matériels (aliments, vêtements, logements, objets divers. Besoins intellectuels et moraux (les sensations, la pensée, l'action). Samter se proposait de remplacer notre économie politique, qu'il déclare vieillie, par une science toute nouvelle, la science sociale (Sociallehre), et ses développements sur les besoins de l'homme lui ont semblé, à tort selon moi, propres à réaliser ce désidératum, ou à contribuer à sa réalisation (1).

En Angleterre, je ne trouverais à citer que Banfield et Jevons, encore n'entrent-ils pas complètement dans notre courant d'idées; ils n'en méritent pas moins que nous leur consacrions un moment d'attention. Jevons, après avoir parlé de l'influence des plaisirs et des peines sur les hommes, aborde la question « des lois de. besoins humains » (*the laws of human wants*). L'économique, dit-il, étant fondée sur un examen approfondi des conditions de l'utilité, nous devons nécessairement étudier les besoins de l'homme, il nous faut une théorie de la consommation des richesses. J.-St. Mill, il est vrai, soutient (dans ses *Essays on some unsettled Questions of Political Economy*) que la science économique n'a rien à voir dans la consommation (il en fait seulement une théorie de la production et de la distribution), mais il est évident (continue Jevons) que l'économie politique est fondée sur les jouissances (satisfaction des besoins) de l'homme. Nous ne travaillons que pour produire des objets de consommation, « et la nature ainsi

(1) M. Samter, qui habitait pourtant la ville de Kant (Königsberg) où il était banquier, enseignait qu'il faut conserver la propriété (les valeurs) mobilière et socialiser (rendre commune) la propriété immobilière. C'est très bien pour un banquier.

que la quantité des produits doivent être déterminées, en ayant égard à ceux dont nous avons besoin pour notre consommation... » Aussi la théorie de l'économie politique doit-elle commencer par une théorie exacte (*a correct theory*) de la « consommation ». Jevons développe ces idées en s'appuyant sur Bastiat et sur M. Courcelle-Seneuil parmi les Français, sur la *Plutology* du professeur Hearn, et plus spécialement sur les *Lectures* de T.-E. Banfield parmi les Anglais, mais il confond deux choses différentes, car Mill pensait à autre chose que Bastiat et que M. Courcelle-Seneuil.

Les *Lectures* de Banfield parurent en 1844; elles firent alors sensation, et j'en ai gardé un vif souvenir. Je n'hésite donc pas à en citer un passage. « L'examen de la nature et de l'intensité des besoins de l'homme montre que ce rapport entre la production et la consommation donne à l'économie politique sa base scientifique. La première proposition de la théorie de la consommation est que la *satisfaction donnée à chacun des besoins d'ordre inférieur crée un besoin d'un ordre plus élevé* (1). Si le besoin supérieur existait avant la satisfaction du besoin d'ordre primaire urgent, il deviendrait plus intense après que ce dernier aurait été éteint. La satisfaction d'un besoin d'ordre primaire fait naître la sensation de plus d'une privation secondaire. C'est ainsi que l'abondance d'aliments ordinaires nous porte, non seulement à faire entre eux un choix selon notre goût, mais encore à désirer des vêtements. Les besoins du degré le plus élevé, les plaisirs dérivés des beautés de la nature et des arts, sont habituellement réservés aux hommes qui sont hors de l'atteinte des besoins inférieurs... »

Il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin que cela, il me semble, en constatant les besoins de l'homme; pour notre argumentation ultérieure il suffit d'établir, ce qui est aisé, que les besoins de l'homme, surtout les besoins primaires ou urgents, lui sont imposés par la nature. Le mode de satisfaction, que nous aurons encore à étudier, est également fondé sur la nature des choses. Quand l'homme a un besoin il se sent poussé à le satisfaire, gratis, s'il le peut, d'une manière onéreuse s'il le faut. C'est ce dernier mode de satisfaction qui est seul du domaine de l'économie politique.

(1) Souligné dans l'original.

CHAPITRE IV

LES BIENS.

Les biens économiques. Les richesses.

On appelle *biens* les objets qui satisfont les besoins des hommes. Tous ces objets sont pris dans la nature ; les uns sont offerts gratuitement, l'air, la chaleur, la clarté du jour, les fruits sauvages, les autres ne sont obtenus qu'au prix d'un effort. Ils sont ainsi *appropriés*, ce qui veut dire à la fois : mis en puissance d'homme et adaptés à ses besoins ; les biens non appropriés sont dits « biens libres ». Les biens appropriés sont les seuls dont la science économique ait à s'occuper (1), nommons-les donc *biens économiques*. C'est en effet l'effort fait par l'homme pour se procurer les choses qui lui sont nécessaires, et les conditions dans lesquelles il est fait, que l'économie politique est appelée à étudier. Pour satisfaire ses besoins alimentaires, l'homme doit pêcher, chasser, cultiver la terre, en récolter et préparer les produits ; pour se vêtir, il doit tanner et mégisser des peaux, filer, tisser, coudre, etc. ; pour se construire un abri, il doit tailler la pierre et le bois, forger le fer, couler du verre, fendre des ardoises, mouler des briques et le reste. D'autres besoins lui imposeront d'autres efforts.

(1) Il est des biens libres que l'homme peut approprier, mais qu'il n'a momentanément aucun intérêt à saisir. Nous ne distinguons pas ici entre l'appropriation privée ou individuelle et l'appropriation publique ou collective. A chaque chapitre suffit sa tâche.

Les biens économiques auxquels il vient d'être fait allusion sont des objets matériels, du poisson, du gibier, du blé, des tissus, une maison, mais l'homme n'a-t-il que des besoins matériels ? Et l'instruction, et les satisfactions qu'offrent les arts, et les jouissances morales et intellectuelles de toutes sortes? Et que dire du conseil médical qui rend la santé au malade, du plaidoyer de l'avocat qui sauve l'honneur et la liberté d'un innocent, de la vigilance du gouvernement qui maintient la sécurité? On pourrait cependant dire que le médecin qui guérit un homme de la fièvre typhoïde lui rend un service très matériel; seulement, dans ce cas, comme dans celui de l'enseignement, ou du rôle joué dans un théâtre, l'effort ne s'incorpore pas dans un objet matériel, de sorte que quelques auteurs ont cru devoir réserver le nom de biens économiques à des objets et nommer *services* les utilités immatérielles produites par un effort. On a objecté que les services rendus par un homme à d'autres hommes entrent complètement dans la définition des biens économiques : 1° ils satisfont à un besoin ; 2° ils coûtent un effort; 3° ils sont appropriés. On est cependant obligé d'admettre qu'ils ne s'incorporent pas dans un objet matériel; on croit se tirer d'affaire en en faisant une classe à part, celle des biens économiques immatériels.

Beaucoup d'économistes distinguent deux sortes de biens: les biens matériels et les biens immatériels, tandis que d'autres n'admettent que les biens immatériels, donnant le nom de services aux biens immatériels. Il est certain qu'il y a assez de différence entre les biens et les services pour les classer séparément, ne serait-ce que celle-ci : pour les objets matériels, il faut que l'homme s'adresse à la nature (directement ou par l'intermédiaire d'un autre homme), tandis que pour les services, l'homme s'adresse à un autre homme. Mais dès qu'on les sépare, la séparation devient

tellement tranchée que les services ou biens immatériels disparaissent complètement de la liste des richesses, ce qui paraît être une faute. Nous ne sommes ici que devant une question de méthode, une question de classification, mais peut-on la résoudre sans qu'il y ait un reste ?

Dans les sociétés de l'antiquité comme dans celles de nos jours on a vu se former une troisième classe ou catégorie de biens économiques, celle des droits réels, par exemple une servitude, une redevance, un privilège; c'était tantôt l'autorisation d'établir un cabaret, tantôt c'était la concession d'un bureau de tabac, d'une pharmacie, d'un journal. En vendant un fonds de commerce, on se fait payer l'achalandage d'un magasin, la clientèle, en sus des marchandises qui s'y trouvent, ou aussi le droit de continuer la raison commerciale (firme, nom), et certains droits peuvent fournir une rente régulièrement payée. Comment leur dénier la qualité de biens économiques.

Les économistes qui n'admettent pas les biens immatériels font valoir que les objets matériels peuvent seuls être accumulés. Est-ce bien vrai ? Il semble cependant que la plupart des biens immatériels, sinon tous, peuvent parfaitement s'accumuler. L'instruction, par exemple, est toujours une accumulation de savoir ; elle est le résultat d'une série de leçons — autant de services consécutifs; — on peut d'ailleurs apprendre successivement plusieurs langues, plusieurs sciences. L'objet matériel ne se réalise pas non plus d'un seul coup. Pour faire une statue, le marteau frappera mille fois sur le ciseau; pour tisser une toile, la navette sera lancée pendant nombre de jours; pour coudre un vêtement, l'aiguille piquera l'étoffe sans relâche, des heures durant; et combien de fois le geindre gémit-il en retournant la pâte! combien de fois le typographe étend-il le bras pour composer un livre ! De même, combien de leçons faut-il donner à l'enfant avant qu'il obtienne son

brevet de bachelier! Et quand il l'a obtenu, est-ce tout? Le futur médecin, par exemple, devra encore suivre bien des cours, et pendant plusieurs années, avant d'être docteur.

Arrêtons-nous à l'exemple du médecin. On pourrait objecter que le malade ne peut pas accumuler les conseils qu'il en a reçus. D'abord, il le peut; assez souvent on se rappelle le conseil donné antérieurement par un médecin (on conserve l'ordonnance), et dans un cas analogue on l'applique de nouveau et l'on se guérit sans consultation. Mais supposons qu'on ait oublié le conseil, qu'on ait perdu l'ordonnance; est-ce que le gâteau que vous achetez pour le consommer immédiatement a une durée plus longue que ce conseil? A ce point de vue donc, le gâteau — qui est très matériel — se trouve dans le même cas que le conseil — immatériel — du médecin. Beaucoup d'objets de consommation ressemblent à des services qu'on n'accumule pas. Au fond, ce qu'on veut former par l'accumulation c'est surtout la puissance de rendre des services ou de produire des objets de consommation; or, il existe une puissance intellectuelle et morale aussi bien qu'une puissance matérielle (2). Malgré toutes ces analogies et ces ressemblances, on est toujours forcé d'avouer qu'il n'y a pas identité entre les biens matériels et les biens immatériels.

Quelques auteurs ont cru devoir revendiquer en faveur des biens économiques encore une autre qualité, celle d'être échangeable (valeur d'échange). En fait, dans toute société humaine, les biens que la nature n'offre pas gratuitement et qui sont assez utiles aux hommes pour qu'on se donne la peine de les produire, trouvent à s'échanger. Mais il y a des exceptions. Pierre s'est fait des sabots pour avoir les pieds secs et chauds en hiver; il croit faire une bonne affaire en en fabricant pour la vente. Or ses

(1) Nous retrouvons plus loin ces puissances sous le nom de *capital*.

concitoyens préférant des souliers, personne n'achète ses sabots. Toutefois, s'ils ne sont pas échangeables, ils n'en rendent pas moins un signalé service à Pierre, qui leur consacre volontiers quelques jours d'efforts. Ajoutons que Robinson n'était pas en situation d'échanger ses produits les plus utiles, puisqu'il était seul; ses produits étaient néanmoins, pour lui, des biens économiques. Il en résulte que la valeur échangeable n'est pas une condition nécessaire.

Certains économistes tiennent à la qualité de l'échangeabilité, afin de pouvoir employer le mot de *richesses* (objets qui ont une valeur échangeable) qu'on a eu le tort d'introduire dans la langue économique. Il faut tendre à éliminer ce mot équivoque dont les acceptions multiples peuvent induire en erreur le lecteur inexpérimenté. On verra, du reste, qu'un auteur distingué, qui réserve l'expression de richesses aux biens économiques matériels, n'exige pas qu'ils soient échangeables, il semble considérer le terme de richesses comme l'équivalent d'utilités, ce que nous ne discuterons pas, puisque nous désirons nous passer de ce mot à nuances variées et partant peu scientifique (1).

La meilleure raison qu'on pourrait donner en faveur de la préférence à accorder au mot *service* sur l'expression *biens immatériels*, ce qui implique la négation de ces derniers, c'est que la plupart des chapitres d'un traité d'économie politique s'appliquent aux biens matériels. Ces derniers sont seuls d'une nature à pouvoir entrer dans le mouvement économique et passer par toutes les évolutions. Aussi, quand nous parlerons des *biens* tout court, ce sera toujours à des objets matériels que nous penserons; pour biens immatériels, nous mettrons habituellement *services*,

(1) Voy. par exemple le chapitre *Richesse* dans Bastiat : *Harmonies*. Et il y aurait beaucoup à ajouter.

mais il nous en coûte de nier brutalement les biens immatériels, nous ne pouvons les séparer de la civilisation.

Nous aurions à examiner les biens à d'autres points de vue et notamment à distinguer entre les biens de jouissance ou de consommation et les biens productifs, mais ces distinctions et d'autres, qui ont été si bien faites par quelques économistes modernes, nous aimons les présenter sous le pavillon de leurs auteurs.

Les économistes n'étant pas d'accord sur la définition du mot *bien*, ou plutôt, *bien économique*, nous devons entrer dans quelques détails, car le bien économique est un élément fondamental de notre science, et les définitions rigoureuses sont l'un des moyens de raisonner juste. Tous les auteurs n'ont même pas cru devoir remonter à cet élément dans lequel s'incorpore l'utilité, pour s'en tenir, comme point de départ, à la valeur qui répond à un autre point de vue, que nous examinerons dans le chapitre suivant. Quelques-uns se sont contentés du terme vague de *richesse* (ou *richesses*, au pluriel) et cette variété de points de départ a souvent nui à la clarté de l'exposition ou à la force des déductions. Quant à nous, en constatant que l'homme a des besoins et que les biens sont les moyens de les satisfaire, nous devions consacrer aux biens l'espace qui leur est dû.

Les Physiocrates distinguaient les biens des richesses. Dupont de Nemours, annotant la 18e *Maxime* de Quesnay, dit : « On doit distinguer dans un État les biens qui ont une valeur usuelle, et qui n'ont pas une valeur vénale, d'avec les richesses qui ont une valeur usuelle et une valeur vénale ». L'abbé Baudeau (2) s'exprime ainsi : « Les objets propres à nos jouissances utiles ou agréables sont appelés des biens, parce qu'ils procurent la conservation, la propagation, le bien-être de l'espèce humaine sur la terre. Mais quelquefois ces biens ne sont pas des *richesses*, parce qu'on ne peut pas les échanger contre d'autres biens... » Cette manière de voir a été retenue par beaucoup d'économistes qui ont cependant modifié un peu

(1) *Physiocrates*, édit. Guillaumin, t. I, p. 98.
(2) *Physiocrates*, II, p. 661.

la définition. Ils ont distingué entre les biens que la nature offre gratuitement (biens libres), en abondance, et ceux que l'homme n'obtient qu'au prix d'un effort (biens économiques). Les biens économiques sont habituellement échangeables, mais ne le sont pas nécessairement, ils sont seulement : 1° utiles, 2° produits.

Adam Smith n'a pas régulièrement défini ce qu'il entend par richesse (*wealth*), quoique ce mot se trouve sur le titre de son célèbre Traité. Mac Culloch rappelle que Smith considère les richesses comme « le produit annuel de la terre et du travail » ; ce passage et d'autres nous montrent qu'il n'a en vue que des produits matériels. Pourtant, dès le premier chapitre nous voyons que Smith attribue « à l'habileté, la dextérité et l'intelligence » une grande influence sur l'abondance des produits, mais il n'en tire aucune conséquence. En général, les Anglais, sauf Mac Culloch, Senior, Macleod et peut-être Lauderdale, s'en tiennent aux produits matériels, même J.-St. Mill, mais pour celui-ci ce fait est particulièrement étonnant.

Le chapitre III de son *Traité* (*Principle*), on le sait, est consacré au « travail improductif » (1). Mill dit : le travail est indispensable à la production, mais il n'a pas toujours pour résultat la production. Il est des travaux qui ont un haut degré d'utilité, sans viser à la production... Le seul travail productif est celui qui fait naître de la richesse. Or, existe-t-il une richesse immatérielle? Mill répond à la fois par oui et par non. Nous allons le montrer en suivant son raisonnement dans les *Essays on some unsettled questions*, 2e édition (Londres, Longmans, Green, Reader and Diger, 1874, p. 81 et suiv.), qui est de date plus récente que notre exemplaire de son Traité. Le but de tout travail est de produire : ou une jouissance immédiate, ou une source de jouissances. C'est le premier qui est improductif. Le musicien qui donne un concert est improductif. Mais le luthier qui a fait le violon dont ce musicien s'est servi ? Celui-là est productif, car le violon ne se détruit pas en charmant nos oreilles, on peut continuer à s'en servir après le concert. — L'adresse, l'habileté aussi, bien que non matérielle, *althoug*

(1) Il n'y a pas de travail improductif, car travailler ce n'est pas se fatiguer le cerveau ou les bras, mais produire. *Smith*, livre II, chap. III, se sert également de cette expression ; mais voyez, dans l'édition Guillaumin, la note du traducteur.

skill is not a material object, est de la richesse, car elle est durable, a une valeur d'échange, a été acquise au prix d'un travail et d'un capital. L'adresse de l'ouvrier productif a de l'analogie avec la machine dont il se sert, l'artisan qui apprend son métier travaille productivement, puisqu'il crée une source permanente de jouissance. La cantatrice travaille improductivement, mais ses maîtres en formant son talent ont travaillé productivement. Mill résume son opinion en proposant le classement que voici :

Sont productifs : le travail ou la dépense dont l'objet ou l'effet direct est la création d'un produit matériel utile ou agréable à l'homme; le travail dont l'objet direct est de doter des êtres vivants de facultés ou qualités utiles ou agréables à l'homme et possédant une valeur d'échange; le travail qui, sans les produire directement, contribue à la création de ces produits matériels ou de ces facultés et qualités. (Produire une qualité n'est-ce pas produire un bien immatériel ?)

Sont en partie productifs et improductifs et ne peuvent être convenablement classés sous l'un ou l'autre de ces deux chefs : le travail qui crée ou contribue à créer des produits matériels ou des facultés et des qualités, mais qui n'a pas ce seul but, et qui doit aussi produire de la jouissance. Tel est, par exemple, le travail du juge, celui du législateur, de l'officier de police, du soldat. Mill donne la curieuse raison que voici : ils ne vous protègent pas seulement quand vous travaillez — en ce moment ils sont productifs, — mais ils vous protègent aussi quand vous jouissez simplement de la vie — en ce moment ils sont improductifs (1). L'auteur range encore sous ce chef les domestiques.

Il paraît inutile de continuer. On voit que Mill finit par reconnaître la qualité de richesse à de simples facultés et qualités, il veut seulement qu'elles puissent durer, s'accumuler. Il tient tant à cette qualité, que (p. 77) un panier de cerises, qu'on mange immédiatement après la cueillette, n'est pas, pour lui, de la richesse. C'est là pourtant un produit tout à fait matériel.

M. Macleod, dans *The principles of economical philosophy* (Londres, Longmans, etc., 1872, t. I, chap. IV), réfute très bien

(1) Si ce n'était pas J.-St. Mill qui raisonne ainsi, on prendrait la démonstration pour une plaisanterie bouffonne, p. 85.

Mill dont la définition embrasse les biens immatériels, mais qui déclare expressément ne vouloir tenir compte que des biens matériels. M. Macleod a fait des recherches sur les définitions de la richesse, *wealth*, χρήματα dans l'antiquité, celle d'Aristote qu'il rappelle (« tout ce qui se vend pour de l'argent est de la richesse ») était connue, mais un dialogue attribué quelquefois à Platon, et qui a plus probablement pour auteur Eschine le philosophe, élève de Socrate, l'était moins. Ce dialogue traite de la richesse et porte le nom d'Eryxias. M. Macleod le donne tout au long et nous voyons que Socrate y soutient la prééminence de la qualité *utilité* sur la qualité *échangeabilité;* il arrive à la conclusion que : le savoir du professeur étant utile et rémunéré, il constitue de la richesse. Voilà donc la richesse (les biens) immatérielle admise par un contemporain de Platon.

J. B. Say n'est donc pas le premier qui ait classé à leur rang les biens immatériels qu'il nomme produits immatériels. Son *Cours complet* étant entre toutes les mains, il suffit de renvoyer au chapitre V, où l'on trouvera un exposé de ses arguments, qui d'ailleurs n'ajoutent rien à ce que nous avons déjà dit. Cependant tous les successeurs de J.-B. Say n'ont pas accepté sa classification. Quelques-uns n'ont pas pris expressément parti, et ceux-là nous croyons qu'on pourrait les faire entrer, à l'aide d'une sage interprétation des mots *intelligence* et *services* qu'ils emploient nécessairement, dans le groupe des biens immatériels. Mais ne nous occupons que des opinions clairement exprimées. Parmi ceux qui, en France, ont adhéré à la doctrine des biens (ou richesse) immatériels, nous avons noté Ch. Dunoyer, Ambroise Clément, Joseph Garnier, nous nous bornons à citer Dunoyer; parmi les adversaires nous signalons surtout Rossi, Cherbuliez, M. Courcelle-Seneuil, M. Cauwès. Nous résumons plus loin leurs opinions.

Ch. Dunoyer, dans la *Liberté du Travail* (liv. V, § 4), parlant des produits immatériels, dit (p. 430) : « Il n'est point exact de dire que le travail de ces classes (de travailleurs) ne contribue pas à la production, ou, ce qui revient absolument au même, que ce qu'elles produisent est consommé en même temps que produit. Ce qui est consommé en même temps que produit, c'est leur travail : il a cela de commun avec celui des travailleurs de toutes les classes; mais l'utilité qui en résulte ne l'est certainement pas.

« C'est faute d'avoir distingué le travail des résultats (et je prie qu'on prenne garde à cette distinction, car elle est fondamentale), c'est, dis-je, faute d'avoir distingué le travail de ses résultats, que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans l'erreur que je signale. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Il ne faut pas dire avec Smith que la richesse est du *travail accumulé*, il faut dire qu'elle est de l'*utilité accumulée*... Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail ; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles ; mais ce n'est pas leur produit, ainsi que le prétend à tort M. Say ; leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue aux malades, dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. On ne peut pas dire que les produits du professeur, du juge, du comédien, du chanteur, *ne s'attachent à rien ;* ils s'attachent aux hommes, de même que le produit du fileur, du tisserand, du teinturier, se réalisent dans les choses. »

Dunoyer ajoute qu'on ne peut pas dire qu'il est impossible de les vendre... L'industrie, les capacités, les talents sont un objet d'échange comme les utilités de toute autre espèce. Il ajoute en note : « Il est important de noter que les hommes d'industrie qui agissent sur les choses ne rendent pour la plupart que des services, comme ceux qui agissent sur les hommes. Il y a seulement cette différence entre le résultat des services rendus par les uns et par les autres, que les uns ont modifié des choses et que les autres ont modifié des personnes. »

Joseph Garnier, dans son Traité, § 41 et suivant, a cherché à concilier les vues de Say, qui considère le travail ou le service, avec celle de Dunoyer qui considère les résultats obtenus.

Nous passons aux auteurs qui professent une opinion défavorable aux biens immatériels.

Rossi (*Cours*, t. Ier, 4e édit. Guillaumin, 1865, p. 57), parlant

des facultés et des talents et faisant remarquer que l'esclavage n'existant plus, l'homme qui les possède ne vaut pas plus qu'un autre, va au-devant d'une objection. « On dira : il y a là une valeur en échange, puisque les hommes vendent le produit de leurs talents. C'est une erreur. Sans doute, lorsque je demande un tableau, je paye à l'artiste un certain prix. Est-ce à dire que le peintre m'ait transmis son talent ? (Non, mais si au lieu d'acheter un tableau, vous aviez payé des leçons ?) Je ne sache pas que l'artiste en me vendant son travail ait en rien diminué sa capacité (ce point est indifférent ici), et qu'en achetant son tableau, j'aie acquis quelque talent en peinture (répétition). Il m'a vendu le produit de son capital, et nullement son capital. (Mais s'il avait communiqué (1) son capital même, son savoir ?)... Un artiste, un littérateur, un savant peuvent, il est vrai, communiquer les connaissances et les méthodes particulières qu'ils possèdent, et contribuer, par leur enseignement et leurs conseils, à former des savants, des littérateurs, des artistes. Ils rendent alors des services, et ces services ont, en effet, une valeur en échange, proportionnée à l'utilité que l'*acheteur* espère en tirer, c'est-à-dire leur valeur en usage. L'acheteur ne recherche-il qu'une « valeur en usage » ? Mademoiselle de X. qui ne jouera que devant sa famille, oui ; mais la cantatrice? Et l'élève ingénieur, et l'étudiant en médecine et tant d'autres?...) Mais on ne saurait affirmer qu'en propageant la science, en enseignant l'art, ils transmettent, ils vendent, ils échangent le talent qu'ils possèdent. On pourrait dire ici avec les juristes : Donner et retenir ne vaut. » Comment ! est-ce que l'instituteur qui enseigne la lecture à l'enfant, RETIENT ? C'est un non-sens. L'enfant sait-il ou ne sait-il pas lire? Quand vous achetez un petit pain chez le boulanger, celui-ci *retient*, non le petit pain, mais le four.

A.-E. Cherbuliez, dans son *Précis de la science économique* (Paris, Guillaumin, 1862), t. Ier, chap. III, présente des arguments plus forts.

« L'intérêt de la science économique permet-il que l'on y fasse

(1) Je n'ai pas mis *vendu*, parce qu'on aurait pensé que le peintre, le savant, n'a rien gardé (ou n'a plus l'objet matériel *vendu*). Mais de même qu'on communique du feu à un fumeur sans perdre le sien, on communique du savoir, sans rien perdre du sien propre. Or ce qu'on paye, en achetant, c'est l'utilité, l'avantage qu'on se procure, et non la privation qu'on peut causer à un autre.

figurer, comme élément de la richesse, des quantités qui ne peuvent être ni comptées, ni pesées, ni mesurées, ni représentées par un chiffre quelconque dans le capital ou dans le revenu d'une société ? » C'est parce que Cherbuliez emploie le mot *richesse* qu'il parle de compter et de mesurer (additionner) et surtout des revenus d'une société (en commandite, anonyme, ou s'agit-il d'une nation ?). C'est ce mot équivoque, richesse, emprunté au langage ordinaire, qui le porte à exclure les biens immatériels de l'économie politique. Est-ce une raison suffisante pour restreindre le domaine économique que nos prédécesseurs ont cru devoir élargir de manière à faire entrer l'intelligence, les talents, les facultés, les qualités ; c'est par ces impondérables que nous sommes sortis de l'état sauvage pour entrer dans la civilisation. A l'époque où Cherbuliez écrivait, les premiers navires de guerre à vapeur se présentèrent devant la Chine ; les Chinois, raconte-t-on, firent mettre une cheminée sur des jonques et allumèrent un feu de paille sous le tuyau, qui fumait comme ceux des vaisseaux européens. Quelle était la différence entre ces deux sortes de bateaux à vapeur ? L'intelligence, le savoir, l'habileté. Et ces qualités ne seraient pas des éléments de richesse ? Nous admettons cependant que ces précieux éléments n'occupent pas dans le domaine économique une place aussi large que les produits matériels ; mais quand on tend à restreindre cette place, il faut mettre en avant des arguments de toute solidité.

Cherbuliez dit un peu plus loin : « En fait, les auteurs qui soutiennent cette opinion ne sont jamais conséquents jusqu'au bout, et je n'en connais pas qui aient réellement tenté d'appliquer à la prétendue richesse immatérielle les théories de l'économie politique. Ils ont tous senti que ces choses-là ne sont pas assez homogènes avec la richesse matérielle pour en modifier la quantité par leur addition ou leur soustraction, et que, dès lors, les théories économiques, si elles se chargeaient de cet élément, n'en seraient pas plus exactes et en deviendraient moins claires et moins applicables (1). » Cherbuliez se trompe

(1) Si dans la suite des traités (surtout des ouvrages français), il est beaucoup moins question des biens immatériels que des biens matériels, cela prouve seulement que ces derniers ont donné lieu à plus de recherches et s'y prêtent davantage. Si l'on classait les hommes par nations, on trouverait à côté de la nation russe de 100 millions d'âmes, la nation norvégienne de 1 million et demi. Or, sans aucun doute, les auteurs s'occuperaient plus

s'il croit que les auteurs qui admettent les biens immatériels ne sont pas allés jusqu'au bout (voy. par ex. Mill, *ante*) ; ils ont montré que les biens immatériels durent, s'accumulent, portent un revenu même. On ne peut pas additionner, il est vrai, le talent d'un peintre et la science d'un professeur avec un troupeau de bœufs ou une filature de coton; mais si vous voulez additionner un pain avec un diamant, un cheval avec un livre, on vous fera remarquer que cela n'est possible qu'après les avoir évalués en argent; ne peut-on pas procéder de même pour le talent et le savoir qui rapportent souvent de si beaux revenus? Ajoutons que cette évaluation a été faite pour satisfaire à des besoins de la théorie abstraite (1). — Nous avons insisté, moins pour donner tort à Cherbuliez sur le fond que pour montrer qu'il s'agit ici surtout de faire de bonnes définitions et un bon classement; or le classement de Cherbuliez, pour ne citer qu'un détail infime, l'oblige (p. 65, en note) de comprendre expressément le livre immoral parmi les choses utiles, les richesses (2). N'est-il pas désirable de chercher à éviter ce désagrément, si l'on peut?

M. Courcelle-Seneuil aussi parle de la richesse, ou plutôt *des richesses*, avant de s'occuper de l'utilité et bien avant de mentionner la valeur. Il prend ce mot dans son sens courant (*Traité d'Économie politique*, 2e édit., 1867, t. I, p. 38). « En réservant le nom de richesses aux objets matériels, utiles et appropriés, on rend à ce mot le sens que lui avait donné l'usage, ce qui présente l'avantage de supprimer une cause puissante de disputes et d'erreurs. » Pour supprimer une cause de disputes et d'erreurs, il aurait fallu supprimer le mot de richesse — au singulier et au pluriel — (l'usage ne suit pas toujours la prescription de M. Courcelle-Seneuil de mettre le pluriel, ou plus exactement M. Courcelle-Seneuil n'a pas suivi l'usage plus répandu de mettre le singulier). Le savant économiste présente la définition qui suit : « Sont richesses, tous les objets qui peuvent figurer à un inventaire dans la forme de celui que dressent chaque année les commerçants; n'est pas

longuement de la grande nation que de la petite; mais cela ne serait pas une raison pour négliger celle-ci.

(1) Par exemple dans notre livre : *L'Europe politique et sociale*, Paris, Hachette, M. Engel et d'autres auteurs encore ont publié des travaux analogues.

(2) Hélas! de même que le fumier est une source de richesse pour le cultivateur, le livre immoral fournit des richesses au libraire.

au nombre des richesses tout ce qui ne peut pas figurer à un tel inventaire (1). » M. Courcelle-Seneuil a-t-il en vue la valeur en argent de ces objets, comme dans un inventaire réel ? dans ce cas, ce serait un défaut de méthode, car il n'a pas encore été question de valeur ; pense-t-il à un inventaire-matière, par exemple, 12 chevaux, 20 bœufs, 6 charrues, inventaire sans *total*? dans ce cas on énumère les utilités, et l'on compare les « sources de jouissance », comme dirait J.-St. Mill. La faculté des lettres de A a 6 chaires, celle de B en a 10, cette dernière est donc plus grande, plus complète, plus utile, plus riche, si vous voulez. De même qu'il y a des utilités ou des biens économiques matériels qu'on compte, d'autres qu'on pèse, d'autres encore qu'on mesure ou qu'on évalue d'après un principe quelconque (2), pourquoi ne pourrait-on pas ajouter l'énumération des biens immatériels à l'énumération des richesses ?

On peut répondre qu'en fait on ne tient pas habituellement compte des richesses immatérielles, on ne les fait pas entrer dans l'inventaire ; sur ce point M. Courcelle-Seneuil a raison. Nous regrettons seulement que cet éminent économiste n'ait pas adopté le mot *bien* de préférence à *richesse*, la plupart des sciences ont leur propre langue. Comment M. Courcelle-Seneuil n'en a-t-il pas tenu compte, lui qui, à la page suivante, page 40, écrit ce qui suit : « Les moralistes donnent quelquefois aux mots *riche* et *richesse* un sens que l'économie politique ne peut pas accepter ; ils disent que celui-là est le plus riche qui possède le mieux de quoi satisfaire ses besoins, et ajoutent que, par conséquent, on peut s'enrichir en limitant ses besoins tout aussi bien qu'en acquérant les moyens de les satisfaire... » Nous qui évitons habituellement (3) l'emploi du mot *richesse*, ou *richesses*, nous n'avons pas maille à partir avec les moralistes. M. Courcelle-Seneuil termine ainsi ses développements : « Aux yeux de l'économiste, une société ou un individu sont plus ou moins riches, selon qu'ils possèdent les

(1) Malthus, *Principles of polit. econ.*, I, avait également pensé à un inventaire. Mais ne s'agit-il pas ici plutôt de *la* richesse que *des* richesses (les richesses sont une entité économique et non la chose matérielle d'un inventaire).

(2) Voyez, pour vous en rendre compte, les tarifs des douanes.

(3) Dans les rares cas où nous l'employons, c'est pour nous rendre intelligible à ceux qui ne connaissent pas d'autre mot. Nous croyons que le mot *biens* suffit pour tout dire.

moyens de satisfaire habituellement des besoins plus ou moins étendus. »

M. Cauwès est peut-être cclui qui a donné les meilleurs arguments contre les produits immatériels (*Précis*, t. I, p. 153, n° 151). « Les mots richesses et produits (expressions synonymes en écon. pol.) nous semblent nécessairement éveiller l'idée d'objets matériels; les richesses résultent en effet des changements de forme ou de lieu opérés par le travail relativement à ces objets. Il n'y a pas, au contraire, de services proprement dits qui puissent être vus ou touchés ou qui supposent par eux-mêmes une modification quelconque de la matière...

« Faut-il réfuter l'explication de Dunoyer qui imagine de dire que le produit immatériel se forme en la personne au profit de laquelle les talents, les qualités intellectuelles ou morales ont été exercés : dans les exemples précédents, le produit immatériel est alors le discours ou la musique *écoutée*, la cérémonie *vue*, etc. Doctrine singulière selon laquelle les services du musicien ou de l'orateur dépendraient moins de son talent que de l'aptitude musicale et de l'intelligence de l'auditeur. » (Toute proposition poussée jusqu'à l'extrême tombe dans l'absurde.)

L'auteur continue : « Pour nous, l'utilité du service s'apprécie d'après le besoin qu'éprouve celui qui se le procure. Si l'on cherche un produit immatériel, où le prendra-t-on ? Say, nous l'avons déjà dit, veut que ce soit dans l'action même, c'est-à-dire dans la plaidoirie, la prescription du médecin, la leçon du professeur. Soit, c'est le service, l'action accomplie pour autrui ; — mais ce service est une *cause* et non un *effet*. Les services sont ou peuvent être des causes médiates de richesses sans être des richesses proprement dites. Il est impossible de concevoir qu'un *produit*, c'est-à-dire un effet, réside dans la cause elle-même : c'est une vraie logomachie économique ! On peut aisément constater l'absurdité qu'il y aurait, à l'inverse, à chercher, avec Dunoyer, le produit immatériel, dans l'effet produit par le service : dans la santé recouvrée, le procès gagné, l'élève instruit. Inutile d'insister davantage sur ce point ; en voilà assez, ce semble, pour se décider à mettre de côté une locution vicieuse. »

Il y a beaucoup de force dans ce raisonnement, mais nous aurions eu des objections contre certains passages de l'auteur

que nous avons dû omettre faute d'espace. Nous n'admettons pas, par ex., que les services soient « improductifs ».

En Allemagne non plus les économistes ne sont pas d'accord sur la classification des biens économiques; Rau n'admet que les biens matériels. M. Schäffle, quoique non sans hésiter, est du même avis, mais l'admission des biens immatériels semble de plus en plus prévaloir, car il y a des conversions à noter. Ni Rau ni Schäffle n'ayant fourni des arguments nouveaux en faveur de leur manière de voir, nous allons maintenant nous arrêter surtout sur les auteurs qui défendent l'opinion opposée. Parmi eux il convient de citer en premier lieu F.-B.-W. de Hermann (1) (ancien conseiller d'État et professeur à l'université de Munich) dont la réputation ne fait que grandir. Nous devons mentionner ensuite M. Roscher, de l'université de Leipzig, dont le Traité a été traduit en français. Mais pour éviter des répétitions, nous analyserons de préférence le Traité de M. Ad. Wagner de Berlin (2), dont l'exposé est le plus complet; il a d'ailleurs pu utiliser le travail de Hermann.

M. Wagner, page 16, distingue trois classes de biens économiques :

1° Les personnes et les services. Les personnes n'ont été ajoutées que pour tenir compte des temps et des contrées où existait l'esclavage, par conséquent, où l'homme pouvait être possédé. — Il me semble que M. Wagner a eu tort de joindre « les personnes » aux services; les personnes dont il s'agit ici, les esclaves, étaient considérées par les lois comme *des choses;* en tout cas, comme heureusement l'esclavage est aboli, nous n'avons à retenir que *les services;*

2° Les *choses*, c'est-à-dire les biens matériels;

3° Des *rapports* à des personnes ou à des choses (*res incorporales*) (d'autres auteurs disent : *des droits*). Cette classe de biens comprend, selon M. Wagner :

a. La clientèle d'un fonds de commerce, ou d'autres avantages vendables qu'on a acquis par des efforts personnels;

b. Des droits ou privilèges existant sous un régime de lois

(1) *Staatswirthschaftliche Untersuchungen*, 2e édit., Munich, A. Ackermann 1874.

(2) *Allg. oder theor. Volkswirthschaftlehre*, I, Grundlegung, Leipzig et Heidelberg, librairie Winter, 1876. C'est d'après cette édition que je citerai.

restrictives, des servitudes actives, monopoles, brevets d'invention;

c. Des établissements ou institutions destinés à rendre des services, parmi lesquels il faut compter l'État, la commune, etc.

Les numéros 1 et 3 répondent aux biens immatériels.

M. Wagner n'est pas d'avis que la discussion sur ce point de classification soit oiseuse. Il tient à l'admission des biens immatériels, afin qu'on puisse apprécier au point de vue économique tous ceux dont c'est *la profession* de rendre des services personnels, classes qui comprennent sans doute les domestiques, mais aussi les professions libérales et notamment les fonctionnaires. En restreignant le sens de l'expression *bien économique* aux choses (matérielles), on se prive de la possibilité de juger l'action économique de l'État. Ce rétrécissement de la notion *bien économique* est aussi la cause de l'importance exagérée accordée au travail manuel. Il trouve d'ailleurs que l'erreur de ceux qui refusent d'admettre les biens immatériels provient de ce qu'ils confondent *bien* et *valeur* (1), les valeurs pouvant seules entrer commodément dans l'évaluation de la fortune (*Vermögen*) (2).

Après avoir analysé l'opinion de Rau (qui n'admet que les biens matériels), M. Wagner continue à peu près ainsi : Cette démonstration ne montre qu'une chose, c'est que les services se distinguent par quelques particularités des biens matériels et qu'ils doivent, par conséquent, former une classe séparée. Ils ne peuvent pas tous être compris parmi les éléments de la « fortune », mais cela ne prouve pas qu'ils ne soient pas des biens économiques. Le reproche adressé aux services de ne pouvoir être accumulés, de ne pas se conserver, s'applique à beaucoup de biens matériels. Une place à part doit encore être faite aux services par une autre raison, c'est qu'on est plus facilement exposé à un excédent de service qu'à une surabondance de biens matériels, tant à cause de l'agrément qui s'attache à l'exercice de certains services (sciences, arts libéraux), qu'à cause de l'intervention de l'État et surtout de la demande

(1) Il y a en allemand *Verkehrsgüter*, à peu près : biens échangeables (biens transportables, biens entrant dans le commerce). Comme nous n'avons pas de terme tout à fait équivalent, j'ai pris un mot qui en rendait assez approximativement le sens.

(2) Les Allemands traduisent souvent *wealth* et même *richesses* par fortune, il n'y a certes pas identité entre ces mots.

d'emplois. Enfin, M. Wagner rappelle que Rau, dans ses précédentes éditions, avait dit : « Il dépend de la définition qu'on donnera du mot fortune (ou du mot richesses) pour savoir si les services y entrent ou non. » M. Wagner en conclut qu'il faut formuler la définition de manière à les y comprendre (l'argumentation de M. Wagner mérite d'être examinée de près, bien qu'elle soulève des objections).

Dans le *Handbuch der polit. Œconomie* du professeur G. Schönberg (Tubingue, Laupp, 1882, etc.), c'est M. le professeur Fr.-J. Neumann qui traite des biens économiques. Ce savant s'était autrefois prononcé en faveur des biens matériels seuls, mais il est revenu sur son opinion antérieure, il admet maintenant aussi les biens immatériels. Il fait remarquer que l'étendue du domaine de l'économie politique ne doit pas dépendre de la définition des biens, mais qu'il faut définir les biens de manière à remplir le domaine réel, reconnu, de l'économie politique. En d'autres termes, si l'économie politique embrasse les services, les biens immatériels doivent entrer dans la définition qui comprendra donc tout ce qui est utile aux hommes : les choses, les droits, les services échangeables. L'auteur exclut ainsi de cette troisième catégorie de biens (des services) les simples vertus, les qualités comme la santé, etc., qui sont des biens (moraux), mais pas des biens économiques. Il ne se dissimule pas que l'extension de la notion de bien économique, jusqu'à y comprendre des produits immatériels, serait quelquefois gênante dans le langage ordinaire, où l'on ne pense le plus souvent qu'aux choses matérielles ; mais cette objection doit disparaître en présence des avantages supérieurs qu'on tire du système opposé. Ces avantages consistent surtout à être plus conforme à la réalité des faits, car les facultés dont les produits sont échangeables sont évidemment des biens économiques ; elles produisent un revenu et font même, à ce titre, partie de la fortune d'un individu.

M. Neumann n'est cependant pas d'avis que le caractère de bien économique doive être réservé aux seules choses qui ont une valeur d'échange ; une pareille définition ne serait admissible que si l'économique était seulement la science du commerce ; mais elle a un cadre bien plus large, embrassant encore d'autres grands intérêts, il ne convient donc pas de rendre si étroit le sens du terme *bien économique*. Nous pas-

sons la définition de Mangoldt (*Grundriss de Volkswirthschaftslehre*) et celle de M. Knies (*Das Geld*).

M. Lorenz von Stein (*Die Volkswirthschaftslehre*, Vienne, Braumüller, 1878) parle tant du travail intellectuel, de l'influence du goût et d'autres agents immatériels, que je suis disposé à le compter parmi les partisans des biens économiques immatériels. Mais il me laisse des doutes. Au moment où il écrivait son *Traité*, il affectionnait encore un peu trop, selon moi, les formules abstraites de l'école de Hegel qui ont rendu beaucoup moins fructueux qu'il aurait pu l'être l'enseignement écrit de cet homme éminent qui, qu'on lui donne raison ou qu'on lui donne tort, vous fait toujours penser. Je me bornerai à reproduire sa définition du mot *Gut*, bien (économique) qui fera en même temps connaître la manière de cet auteur (p. 67). « Le bien (économique) n'est donc pas une chose en soi, c'est plutôt un rapport déterminé de la chose à la personne. Ce que nous nommons bien (économique) est donc à la fois un objet, une chose, une possession, une propriété et autre chose, et avec toutes ces significations, le mot bien a encore, et seulement, celle *de la qualité de l'objet par laquelle elle remplit sa destination* (les mots que nous venons de souligner veulent simplement dire : d'être utile). Il peut donc être ou ne pas être un bien, sans que — comme objet ou propriété — il ait changé, car ce qui constitue le bien, c'est le rapport à un but humain... » Cela suffit. L'auteur veut dire que le bien économique est un rapport et non une chose en soi. Ainsi, dans un pays habité uniquement par des végétariens, la plus belle côtelette ne serait pas un bien économique ; elle ne le devient que si un homme dit : Je vais manger cela, et transforme sa volonté en un acte. De même, l'écorce du quinquina n'est devenue pour nous un *bien* que du moment où l'on a connu son action fébrifuge. Il faut que nous connaissions l'utilité d'une chose, ou que nous sachions la lui donner, pour qu'elle ait la qualité de bien. Quant à M. de Stein, par suite des critiques sévères qu'il a subies, il s'est un peu déshabitué de cacher ses précieuses pépites d'or sous un profond tas de sable, et depuis lors, ses idées sont restées profondes bien que ses phrases soient devenues moins obscures (1).

(1) M. de Stein a aussi traité la question des *Biens* dans un article inséré dans la *Revue des sciences de l'État* de Tübingue, année 1868.

Nous avons réservé pour la fin (1) l'auteur qui a certainement le mieux élucidé la question des biens économiques, M. le professeur Charles Menger de Vienne. Ce savant a trouvé notamment ce qu'il appelle le rapport causal des biens, système qu'on pourrait aussi nommer l'échelle ou la hiérarchie des biens ; mais avant d'aborder ce point, faisons connaître la définition des biens d'après M. Menger. L'homme a des besoins, dit-il, et les choses en état de les satisfaire sont des utilités ; mais si nous reconnaissons cette utilité et que nous ayons en même temps le pouvoir de l'appliquer à la satisfaction de nos besoins, ces utilités deviennent des biens. « Pour qu'un objet devienne un bien, c'est-à-dire pour qu'il acquière la qualité de bien, il faut la réunion des quatre circonstances suivantes :

1° Un besoin ;

2° Un objet ayant des qualités qui le rendent apte à satisfaire ce besoin (à être la cause de la satisfaction de ce besoin) ;

3° Que les hommes reconnaissent le rapport de causalité qui existe entre cet objet et le besoin;

4° Le pouvoir de disposer de cet objet pour la satisfaction du besoin. »

Il résulte de cette analyse qu'il peut y avoir des utilités qui ne deviennent pas des biens, parce que nous en ignorons les qualités, et aussi qu'il y a des biens purement imaginaires, ce sont les objets auxquels on attribue une utilité qu'ils n'ont pas, par exemple, un amulette, une eau de jouvence, un philtre. Ajoutons que M. Menger admet les biens économiques immatériels, à côté des biens matériels, avec quelques légères nuances dans la signification des mots, qu'il n'y a aucun intérêt à relever.

Nous arrivons à ce que nous avons appelé la hiérarchie des biens, mais l'auteur dit : le rapport causal qui existe entre les biens. Ainsi, le pain que nous mangeons, la farine dont nous faisons le pain, le blé que nous réduisons en farine, le champ sur lequel le blé a poussé, sont des biens économiques; mais le sont-ils tous au même degré ? Ne donnent-ils pas lieu à un classement? Nous parlions tout à l'heure du pain, c'est un bien

(1) Nous omettons à regret M. Émile Sax (*Theor. Staatswirthschaft*) qui est contre les biens immatériels et a des arguments à lui (voy. p. 100 et suiv.), mais il faut savoir se borner.

qui peut satisfaire directement, immédiatement un de nos besoins, celui d'apaiser la faim. La farine ne se mange pas crue, le blé non plus et le champ pas du tout. C'est sur ce fait et sur le rapport causal, ou sur le rapport de matière première à produit que le classement hiérarchique est fondé. L'auteur qualifie de biens de premier ordre les objets qui ont une utilité directe : le pain, le vêtement, la maison, le livre (qu'on sait lire); — la farine, le drap, le cuir, le papier, sont des biens de deuxième ordre, parce que ces matières servent à faire le pain, le vêtement, etc.; le blé, la laine filée, la peau, le chiffon, sont des biens de troisième ordre, parce que ces matières ont à passer par un état intermédiaire avant de devenir un bien prêt à être consommé. Il y a des biens de quatrième ordre et ainsi de suite, chacun fera aisément cette classification et reconnaîtra qu'il y a, pour la satisfaction de nos besoins, une différence sensible entre un bien de premier et un bien de troisième ou de quatrième ordre. D'autres économistes distinguent entre les biens de consommation (dont on peut jouir tout de suite : biens de jouissance) et les biens productifs ou capitaux. Les capitaux sont des biens de deuxième, troisième ordre, etc.

Il importe seulement d'appeler ici l'attention sur un point : il a été dit plus haut (par M. Lorenz de Stein) qu'il n'y a pas de bien en soi, que le bien est un rapport entre une chose et un homme. De cette proposition on peut déduire cette conséquence que le rang des biens change selon le cas. Nous avons classé, par exemple, le blé au troisième rang (pain, farine, blé). Si nous étions dans un désert sans moulin et sans feu, nous apaiserions notre faim avec du blé cru, qui prendrait alors pour nous le rang d'un bien du premier ordre. Le champ, auquel nous avons donné le quatrième rang par rapport au pain, si nous le destinions à nous servir de promenade, serait, pour ce but, un bien de premier ordre.

Des propositions qui précèdent, M. Menger tire des conséquences qui ont leur importance économique. Par exemple celle-ci : pour qu'un bien d'un rang éloigné (1) devienne effectivement utile, il faut que nous disposions en même temps de

(1) M. Menger dit : *höherer Ordnung*, d'ordre supérieur (2e, 3e, 4e), mais il me répugne d'accorder, même en apparence, la supériorité à des biens ou objets qui ne sont pas immédiatement utiles, qui ne le deviennent qu'après des efforts, et qui peuvent ne le devenir jamais.

tous les biens complémentaires qui nous permettent de le rendre immédiatement applicable à nos besoins. Nous citions le blé ; supposons que nous ne puissions le consommer que sous la forme de farine, et que nous n'eussions aucun instrument pour le moudre ; c'est précisément comme si nous disposions d'un moulin, sans pouvoir nous procurer du blé. M. C. Menger cite la disette du coton de l'année 1862, elle rendit sans utilité les machines des filatures, le travail spécial des ouvriers et tous les accessoires. Cette circonstance, on le comprend sans peine, ajoute à l'importance des biens de premier ordre ou rang, ils n'ont pas besoin de complément.

On voit aussi que les biens d'un rang éloigné dépendent des biens d'un rang rapproché du premier. Voici des cigares, les fumeurs les trouvent désirables, et les payent ; cette circonstance élève au rang de biens économiques des champs de tabac, des manufactures de tabac, les instruments de toutes sortes nécessaires pour la fabrication des cigares, le savoir, l'adresse de ceux qui exécutent ou dirigent le travail. Mais supposons que les ennemis de cette plante aient le dessus et qu'il n'y eût plus un seul fumeur : le cigare perd sa valeur et avec les cigares tout ce qui servait à les fabriquer voit son utilité s'évanouir.

Encore un point. Entre un bien de premier rang et un bien d'un rang ultérieur il s'interpose un élément qui joue un grand rôle en économie politique... *le temps*. Il n'est pas possible de montrer ici les influences variées qu'il exerce, nous nous en occupons dans plusieurs chapitres (1) ; la sagacité du lecteur en trouvera d'ailleurs beaucoup toute seule ; faisons seulement remarquer que si vous avez du blé, vous ne savez pas toujours exactement combien de farine vous en ferez, ni quelle sera sa qualité, et encore moins combien et quelle sorte de pain vous en fabriquerez. Ce que vous ignorez encore davantage peut-être, lorsque vous achetez du blé pour faire du pain, c'est quel sera, dans l'intervalle, le mouvement des prix, et si vous gagnerez dans cette opération.

L'ensemble de ces propositions explique d'où vient que la division du travail et le perfectionnement de l'industrie ont causé les progrès de la prospérité publique, c'est que la transformation des biens de rang éloigné (par exemple des produits bruts)

(1) Voy. le mot *Temps* dans la table alphabétique des matières.

s'opère de plus en plus sûrement, de plus en plus rapidement, de sorte que ces biens sont infiniment plus près des biens de premier rang qu'autrefois ; on en jouit davantage et ils se multiplient dans une progression qu'on est disposé à qualifier de géométrique. Nous aurons à revenir sur cette hiérarchie des biens pour montrer le parti qu'on en peut tirer.

En Italie, M. Francesco Ferrara s'est prononcé contre les produits ou biens immatériels. Son opinion a été également soutenue par son élève M. Mariano Mantero dans un discours prononcé dans le cercle juridique de Palerme (le 24 avril 1887) et qui a paru en brochure sous le titre : *I Prodotti immateriali in economia politica* (Palermo, stab. tipogr. I. Mirto, 1887). La dernière phrase de la brochure résume toute sa doctrine : « Como spirito umano non vi ha senza corpo, cosi non v'ha utilità di prodotto senza materia », à peu près : Pas d'âme sans corps, pas d'utilité sans matière.

Le bien économique est l'élément primaire sur lequel s'exercent les observations des économistes, car ce terme rappelle à la fois l'homme et les actions qui agissent sur lui dans le sens de sa conservation et de son bien-être de plus en plus prononcé. Il importait donc de rechercher une définition exacte et complète des biens économiques, ce qui impliquait l'indication des points par lesquels se distinguent les différents biens. Une bonne définition contribue grandement à l'intelligence des matières et sert de rails pour empêcher, autant que possible, les déductions de dévier.

CHAPITRE V

LA VALEUR

I. — Définition de la valeur.

Nous avons défini le bien économique une utilité produite ou du moins appropriée; ajoutons qu'on lui attribue généralement aussi de la valeur. Qu'est-ce que la valeur? Ce mot emprunté au langage vulgaire a si peu de précision, qu'il paraît avoir plusieurs significations. Certains économistes ont cru devoir conserver dans la science les diverses acceptions qu'ils ont pu relever dans la vie pratique ; d'autres se sont décidés à n'en retenir qu'une, pas toujours la même. Jevons a cru échapper à la difficulté en supprimant le mot. Et pourtant, la plupart des économistes ont déclaré que la valeur est le concept le plus important de l'économie politique. Nous ne pouvons donc que lui réserver sa place dans ce traité, d'autant plus qu'elle nous fournira de quoi la remplir. Mais avant de commencer notre exposé, nous résumerons les difficultés que le sujet soulève.

C'est Ad. Smith qui les a peut-être fait naître. Non qu'il ait été le premier à distinguer la valeur d'usage de la valeur d'échange. Aristote ne les confondait pas (1), les physiocrates non plus; mais Smith a opposé l'utilité à la valeur d'une façon qui pouvait provoquer plus d'une er-

(1) *Politique*, liv. I, ch. III, p. 30 de la traduction B. Saint-Hilaire.

reur. « Des choses, dit-il, qui ont la plus grande *valeur en usage* n'ont souvent que peu ou point de *valeur en échange;* et, au contraire, celles qui ont la plus grande valeur en échange n'ont souvent que peu ou point de valeur en usage. Il n'y a rien de plus utile que l'eau, mais elle ne peut presque rien acheter, à peine y a-t-il moyen de rien avoir en échange. Un diamant, au contraire, n'a presque aucune valeur quant à l'usage, mais on trouvera fréquemment à l'échanger contre une très grande quantité d'autres marchandises. Pour éclairer les principes qui déterminent la valeur échangeable des marchandises, je tâcherai d'établir: 1° quelle est la véritable mesure de cette valeur échangeable, et en quoi consiste le *prix réel* des marchandises...(1). » (On voit que valeur échangeable et prix sont considérés ici comme synonymes.)

Les principaux successeurs d'Ad. Smith ou à peu près, surtout en France et en Angleterre, se sont empressés de trancher la difficulté. Ils ont dit: la valeur d'usage étant synonyme d'*utilité*, servons-nous exclusivement de ce dernier mot et réservons la *valeur* pour les échanges. De cette façon ils ont cru échapper à la difficulté des deux valeurs. Cependant cette solution fut trouvée trop radicale, surtout en Allemagne, mais aussi par quelques Français ou Anglais. Le choix des mots à employer dans la science n'est pas une chose indifférente, et deux choses sont plus particulièrement à éviter, les mots à double sens, et les synonymes, c'est-à-dire l'emploi de deux mots pour un même concept, comme utilité et valeur d'usage. Or, on contesta précisément l'identité attribuée aux mots utilité et valeur d'usage; on trouva que l'explication usuelle de la valeur (d'échange) laissait à désirer, on y releva des obscurités et des contradictions. Enfin l'étroite parenté des mots *valeur* et *prix* a

(1) Ad. Smith, *Richesse des nations*, liv. I, chap. IV : « Des monnaies. »

également produit quelque confusion ; on commençait une démonstration en traitant de la valeur, et l'on finissait, sans s'en douter, à parler prix (Voy. plus haut le passage d'Ad. Smith ; nous en avons relevé d'analogues dans beaucoup d'auteurs).

On pourrait, à la rigueur, soutenir que si, par un louable amour de la précision, on a remplacé les mots « valeur d'usage » par le terme « utilité », on aurait dû faire un pas de plus et remplacer, comme Jevons, la « valeur d'échange » par le *taux d'échange* qui est presque le prix courant, le prix exprimé en argent. Nous n'ignorons pas que la valeur et même le prix ne sont pas nécessairement exprimés en monnaies, mais la coutume s'en est établie dans les pays civilisés, et il existe de temps immémorial. Comprendrait-on, en effet, qu'au lieu de dire simplement : Ce cheval vaut 500 francs (1), on se mît à énumérer tous les objets, ou les multiples d'objets, et même les fractions d'objet, dont la valeur serait au niveau de la valeur d'un cheval. Sans la monnaie il serait sans doute très difficile de comparer la valeur d'un cheval avec celle des œuvres complètes illustrées de Victor Hugo.

Peut-on nier que, pour la plupart des hommes et surtout « des hommes pratiques », le mot *prix* ait plus de précision que le mot valeur? Dans ce cas, ne conviendrait-il pas d'éliminer ce mot de la science et d'opposer simplement l'utilité au prix? Par exemple :

L'*utilité*, c'est la satisfaction d'un besoin humain ;

Le *prix*, c'est la condition d'échange de deux utilités.

Voilà deux définitions bien tranchées, bien nettes, peut-être « très pratiques ». Mais sont-elles scientifiques? Tous les phénomènes économiques ont-ils été embrassés, expli-

(1) Est-ce que, généralement, les expressions : Combien vaut ce cheval et quel est le prix de ce cheval ne sont pas synonymes. « Vaut » veut dire ici : « valeur en échange. » (Si je disais : ce cheval a *pour moi* une grande *valeur*, il ne s'agirait plus d'échange.)

qués? On doit en douter. Trop de penseurs et d'observateurs ont trouvé au mot valeur un sens spécial, qui n'est ni l'utilité ni le prix, qui part il est vrai de l'une pour arriver à l'autre, mais qui ne se confond ni avec l'un ni avec l'autre, pour qu'on puisse songer à l'éliminer. La valeur est le résultat de l'évaluation, et celle-ci est une opération indispensable tant dans les affaires qui regardent l'individu que dans celles qui concernent la collectivité des hommes. L'évaluation est une opération psychologique, disons subjective, qui s'appuie sur des données morales et des données matérielles, lesquelles se combinent en données économiques. Si l'homme vivait seul, il n'y aurait que la valeur subjective; dans la société, les valeurs subjectives se rencontrent, se heurtent ou s'accordent. Comme les hommes sont de même nature, ils sont assez d'accord sur beaucoup d'évaluations; il se produit alors une sorte d'effet optique, et l'on place la cause de l'unité des vues, non dans l'unité de la nature humaine, mais dans les propriétés de l'objet évalué. De là la « valeur objective ». Tous les hommes ayant besoin de nourriture, par une facile association d'idées ils arrivent à attribuer à la nourriture une valeur objective, comme on attribuera à l'or une « valeur intrisèque ».

Mais c'est la subjectivité qui domine et — en tous cas — qui est le point de départ. En effet, *la valeur est le degré d'utilité* qu'à un moment donné l'homme attribue à un bien économique. La valeur est donc le résultat d'une estimation, tantôt instinctive, tantôt raisonnée, du rapport qu'il y a entre une utilité, un objet ou un service et les divers besoins de l'homme (ou de la collectivité) qui évalue. Quoi qu'en aient dit certains économistes, l'utilité et la rareté ne suffisent pas pour caractériser la valeur, il manque une donnée, *le rapport aux besoins de l'homme*. Ce rapport se forme naturellement, puisque l'homme classe ses besoins selon leur importance, et qu'il fait de même relativement

aux moyens si divers de satisfaire chacun d'eux, pleinement ou approximativement, facilement et agréablement, ou non ; *c'est par la comparaison des besoins et des moyens de les satisfaire, que la notion de la valeur s'établit dans notre esprit.*

Il n'est donc pas nécessaire d'insister sur ce point. Chacun sait que l'affamé a un besoin suprême de manger, l'homme tourmenté par la soif, de boire ; puis, que, si les vêtements nous sont indispensables, et que nous avons le choix, nous préférons tantôt un vêtement chaud (c'est-à-dire que la chaleur est alors la qualité *principale*), et tantôt un vêtement élégant ; enfin, que des distinctions analogues et très variées peuvent être établies relativement aux moyens de satisfaire les autres besoins physiques, intellectuels, moraux, de pur agrément, de fantaisie dont l'homme est accablé. Les besoins les plus urgents, comme la conservation de la vie et de la santé, sont mis au premier rang par tous les hommes ; le classement des autres diffère plus ou moins d'individu à individu. Sauf lorsque des passions interviennent (et dans certains cas l'ignorance a le même effet), on satisfait les besoins dans l'ordre de leur importance ; quand il faudra choisir, on se privera d'un petit agrément en faveur d'un grand, d'un grand agrément en faveur d'une petite nécessité, d'une petite nécessité en faveur d'une grande ; on aura tous les égards pour cette hiérarchie-là, et l'on ne conservera la liberté du choix qu'en face de besoins de même grade.

Examinons maintenant la gradation qui peut exister dans les moyens que nous possédons de satisfaire ces besoins. Si, pour un besoin, nous n'avons qu'un seul moyen, celui-là vaut pour nous autant que la satisfaction du besoin auquel il sert. — C'est sa valeur. — Le chaud paletot que je puis mettre l'hiver par dessus ma redingote me protège contre des douleurs rhumatismales, il a donc pour moi la

valeur que j'attribue à l'exemption de ces douleurs. Il est probable qu'on ne me déciderait pas à le vendre ; mais si je possédais deux paletots identiques ? Dans ce cas, il est probable qu'on pourrait me persuader d'en vendre un, puisque l'autre suffira à la conservation de ma santé. Il n'aurait plus cette valeur suprême qui le rend inaliénable. S'il était en concurrence avec d'autres vêtements, manteau, châles, il perdrait également une partie proportionnelle de sa valeur pour moi.

Ne serait-ce pas plutôt de son utilité qu'il perd ? demandera-t-on. Non, car le service n'est pas également bien rendu pour chacun des trois moyens : manteau, paletot, châle. Il faut comparer, apprécier, évaluer, et en les classant dans l'ordre de ma préférence (ou selon leur degré d'utilité) je leur assigne à chacun sa valeur.

La pensée ressortira plus clairement en choisissant un exemple où l'évaluation s'applique aux unités d'une matière collective : aux hectolitres d'un tas de blé, aux litres d'un tonneau de vin, aux grammes d'un kilog. d'or. Voici un cultivateur (1) qui récolte, année moyenne, 100 hectolitres de blé. Sa moisson est tantôt beaucoup plus abondante, tantôt sensiblement moindre, de sorte que chaque année l'hectolitre de blé aura une valeur différente, quoique la même pour chaque unité (hectol.) de la même récolte, et chaque fois en rapport avec la quantité produite. C'est une expérience acquise que la valeur des produits dépend de leur abondance ou de leur rareté ; on s'était borné à constater le fait, mais nous allons avoir l'occasion de l'expliquer. Étudions, pour commencer, l'année moyenne, et voyons ce que fait le cultivateur de ses 100 hectolitres de blé (ou des objets qu'il obtient en échange). Il en réserve 20 pour nourrir lui et sa famille, et 10 pour semences ; il

(1) Nous nous inspirons ici des doctrines de Jevons et surtout de celles de M. Menger, voy. plus loin.

lui en faut 30 pour entretenir son bétail, 10 pour payer ses impôts, 10 pour vêtements, 10 pour des besoins moraux, 10 enfin pour les agréments, et mettons que sur ces 10 derniers hectolitres il en emploie un jour 5 pour acheter une montre et que 5 hectolitres restent disponibles. Le classement des besoins a une grande importance.

Le cultivateur, en emmagasinant son blé, ne marque pas les grains en disant : Cet hectolitre servira à tel emploi, et celui-là à tel autre. Il est même improbable qu'il ait pensé à sa nourriture et à celle de sa famille, ou seulement à son bétail (ce sont les besoins qu'il satisfait avant tout) ; en évaluant la contenance du tas, il se sera dit simplement : Il y en a assez là pour que je puisse me payer une montre. Et du coup — connaissant le prix d'une montre — l'hectolitre de blé, descend dans sa pensée à la valeur d'un cinquième de montre. Il évalue ainsi l'unité de son bien au taux de la *moindre jouissance* (1). En effet, si un accident lui détruisait 1 hectolitre de blé, il ne souffrirait dans aucun grand intérêt ; tous ses principaux besoins resteraient couverts, il en serait quitte, après avoir acheté sa montre, à ne consacrer que 4 hectolitres au lieu de 5 à l'agrément, au plaisir imprévu.

Vienne une année calamiteuse, le cultivateur n'aura récolté que 20 hectolitres, juste de quoi nourrir sa famille ; dans ce cas, il ne vendra son blé à aucun prix, car il faut vivre avant tout. S'il cédait un de ces hectolitres, c'est *au taux de la souffrance* que lui causerait la privation, au taux de la compensation pour le danger que court la vie des siens, qu'il l'évaluerait. Nous rappelons qu'il est fait ici abstraction des circonstances (importation, etc.), qui compliquent une situation donnée ; nous savons qu'habituelle-

(1) Ou au taux de l'utilité, de la satisfaction, de la jouissance *du degré inférieur* qu'un homme raisonnable pourra encore atteindre avec son bien : il est sous-entendu ici qu'on commence par se procurer les satisfactions les plus plus importantes et qu'on descend successivement par degré jusqu'au plus bas.

ment le cultivateur a d'autres produits, il a du bétail, etc., il peut avoir des économies, des rentes, mais dans notre hypothèse le cultivateur n'a que ces 20 hectolitres, et la récolte a été mauvaise dans le pays entier. Il se vendra peu de blé au marché, et ceux qui n'en récoltent pas, comme il leur en faut pour vivre, se priveront de tout pour payer leur nourriture. *La rareté ne produit la cherté qu'à cause de l'importance différente des besoins* et parce qu'on commence toujours par satisfaire les plus importants; on paye les moyens de satisfaction au taux de cette importance (1). Si au lieu de 20 hectolitres notre cultivateur en a récolté 60 ou 80, il sera tranquille sur la satisfaction de ses besoins les plus urgents, il ne s'agirait plus pour lui, pour toute souffrance, que de raccommoder un vieux vêtement au lieu de le remplacer; en ce cas notre homme sera plus coulant si on lui demande à acheter du blé, il se fera payer la privation qu'il aura à s'imposer, mais l'évaluation sera en rapport avec la nature de son abstention. — Qu'arriverait-il, si la récolte, dépassant toutes les prévisions, atteignait 200 hectolitres? Dans ce cas, 50 hectolitres resteraient peut-être dans les champs comme dénués de toute valeur, ou ne valant pas les frais de la moisson, et 50 autres serviraient à des emplois auxquels on n'aurait jamais songé en d'autres temps. Il va sans dire qu'il s'agit ici de la récolte de tout un pays, que tous les cultivateurs souffrent à peu près également et que la valeur, devenue prix moyen, est la résultante d'un ensemble de circonstances.

Peut-être aurait-il mieux valu, dans l'intérêt de la démonstration, prendre pour exemple une caravane du désert

(1) Celui qui donne un million pour un diamant possède déjà des châteaux, des carrosses et tout ce qui fait l'agrément de la vie, et il lui reste des tas d'or. En pareil cas, s'il a quelque orgueil ou quelque vanité, le tas d'or aura moins de valeur pour lui qu'un diamant qui sera cent fois plus beau et plus cher que tous les diamants possédés par ses rivaux, ses émules, ses amis et ses adversaires. Le prix du diamant est donc un prix *de passion* (vanité, orgueil).

mourant de soif qui trouve de l'eau. Ou aussi on aurait pu penser à Robinson dans son île. Nous l'aurions supposé en possession de cinq sacs de blé : l'un lui est strictement indispensable pour vivre ; le deuxième le met à son aise pour la nourriture, lui procure la santé et la vigueur ; le troisième sert à entretenir une chèvre qui lui fournit du lait ; le quatrième lui permet de faire une boisson fermentée ; il offre le cinquième à des oiseaux dont il aime le chant. Pendant qu'il possède ces cinq sacs réunis, si quelqu'un pouvait lui demander d'en céder *un*, il se dirait : si je cède un sac, alors adieu chanteurs aériens, je ne vous aurai plus autour de moi. Ce n'est que sur ce point qu'il pourrait transiger, non sur sa nourriture. Donc, *un* sac (n'importe lequel, et non seulement le cinquième) vaut pour lui le plaisir d'entendre chanter des oiseaux. S'il aime mieux entendre les oiseaux que de boire de la bière, sa classification serait différente, mais il n'en aurait pas moins évalué le sac de blé au taux de sa moindre jouissance, de sa plus petite privation. Veuillez noter que Robinson étant seul, il ne s'agit pas d'échange, mais de l'attribution de valeur qu'un homme peut faire dans sa pensée.

La valeur est donc un rapport que chacun apprécie selon son propre jugement intéressé. Un colon qui, dans une île, posséderait six chevaux et point de vache estimerait autrement la valeur relative ou comparée de ces deux animaux qu'un colon qui disposerait de six vaches et n'aurait point de cheval, et après chaque troc qu'ils pourraient faire, leur opinion changerait. C'est pour cette raison qu'on dit que la valeur est subjective : les choses ont la valeur qu'on leur attribue, chacun selon ses besoins, ses goûts, les difficultés qu'il éprouve de les satisfaire, les souffrances qui lui en causerait la privation. Et c'est encore l'appréciation de chacun qui agit dans les échanges, de sorte que la différence entre la valeur d'usage et la valeur d'échange n'est pas aussi

tranchée qu'on l'a dit et qu'à certains égards c'est la même.

Si nous nous arrêtions ici, nous n'aurions pas expliqué tous les phénomènes se rapportant à la valeur; il y a encore ceux qu'on a classés comme *valeur objective*. En réalité, cette valeur, nous l'avons déjà dit, est également fondée sur le jugement des hommes, non plus sur l'opinion d'un seul, mais sur le sentiment ou l'expérience concordante de tous ou d'un grand nombre. C'est parce que certains produits sont universellement désirés, « demandés » et trouvent de nombreux preneurs, que la division du travail a pu naître, et que l'échange a pu s'établir sur une grande échelle. Mais dès que nous passons de la valeur subjective — qui est un sujet net et clair — à la valeur objective, celle qui donne lieu à des échanges suivis, professionnels — où l'échange n'est plus uniquement un moyen, mais souvent un but, alors il est difficile de ne pas confondre fréquemment la valeur avec le prix. Le prix est une notion claire, précise, concrète, tandis que la valeur est une notion vague, discutée, abstraite. L'abstrait ressemble au perfide élément, le concret à la terre ferme, et la plupart des hommes ont une tendance à se sauver de l'un sur l'autre. Ainsi, combien vaut cela? signifie : quel sera le prix de cet objet? Le plus souvent personne ne le sait au juste; on évalue, on compare, on devine. Mais dès que l'objet est payé, ce n'est plus le vague : combien *vaut*, mais le positif: combien *coûte* cela? qu'on emploie, quand on parle correctement. On répond à cette question par un chiffre précis : *le prix*. C'est le prix, et lui seul, qui fait connaître la valeur d'échange effective, concrète, dans un cas donné. C'est naturellement au chapitre Prix que nous examinons comment les prix se forment.

Nous avons déjà fait pressentir la divergence des opinions qui règne parmi les économistes sur le sens scientifique du mot valeur. Turgot avait cependant bien commencé et il est resté

supérieur à plus d'un de ses successeurs. Nous allons le montrer par quelques courtes citations. Dans l'écrit : *Valeur et Monnaie*, nous lisons, après l'explication du sens littéral du mot latin *valere*, « le mot *valoir* a pris dans la langue française un autre sens fort usité, et qui, quoique différent de l'acceptation qu'on donne dans le commerce à ce mot et à celui de *valeur*, EN EST CEPENDANT LA PREMIÈRE BASE (p. 79) (1). Il exprime cette bonté relative à nos besoins par laquelle les dons et les biens de la nature sont regardés comme propres à nos jouissances, à la satisfaction de nos désirs. » Turgot dit expressément que cette valeur n'a « aucun rapport à la valeur *commerçable* » et qu'elle existe pour *l'homme isolé*, que l'homme est seul juge, si un objet est bon ou mauvais « propre à sa jouissance » ou non. Plus loin il distingue entre les besoins et entre les moyens de les satisfaire; nous trouvons déjà (p. 83) « qu'il les *évalue* à raison de leur *importance* pour sa conservation et son bien-être. » Toute la vérité est en germe dans cette proposition, mais Turgot l'a plutôt sentie, ou il l'a entrevue, mais il n'en a pas compris toute la portée.

Turgot cite ici une vérité que M. l'abbé Gagliani (Galiani) énonçait vingt ans plus tôt, dans son traité *Della Moneta*, avec tant de clarté et d'énergie, mais sans développement, en disant que « la commune mesure de toutes les valeurs est l'homme ». Le même Galiani dans le chapitre II du Livre Ier de ce même ouvrage dit : *Essendo varie le disposizioni degli animi umani e varii i bisogni, vario e il valor delle cose*, ainsi l'homme évalue et il gradue la valeur selon ses besoins.

Les physiocrates n'ont pas suivi la voie indiquée par Turgot, ils se sont attachés à l'acception la plus vulgaire du mot valeur, qui « consiste dans le rapport d'échange qui se trouve entre telle chose et telle autre, entre telle mesure d'une production et telle mesure des autres », dit Le Trosne (*De l'intérêt social*, ch. IV). Il ne distingue presque pas la valeur du prix, « dans les discussions économiques, il s'agit de la valeur vénale, dit-il relativement à l'état des richesses d'une nation. » L'auteur semble confondre la richesse d'une nation avec la valeur en argent de ses biens. (Voy. *ante* ce que nous avons dit du mot richesses.)

(1) Nous citons d'après l'édition Guillaumin des *Œuvres de Turgot*, t. Ier.

Le Trosne, discutant les opinions de Condillac, n'insiste tant sur la valeur vénale, que parce que ce dernier avait conservé le point de vue de l'utilité. « La valeur des choses, dit Condillac (*Le Commerce et le Gouvernement*, ch. Ier), est donc fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur l'usage que nous pouvons en faire... Or, puisque la valeur des choses est fondée sur le besoin, il est naturel qu'un besoin plus senti donne aux choses une plus grande valeur, et qu'un besoin moins senti leur en donne une moindre. » C'est incontestable; seulement, il s'agit ici de la plus ou moins grande intensité d'un même besoin, tandis qu'il eût été plus fécond de comparer entre eux les différents besoins. En tout cas, pour Condillac, la valeur est subjective.

Nous avons vu plus haut, p. 112, qu'Ad. Smith donne de la valeur une définition qui ne diffère guère de celle de Le Trosne, il appelle seulement valeur en échange ce que Le Trosne nomme valeur vénale; —l'un parle anglais et l'autre français, c'est tout. Il n'est pas surprenant qu'Ad. Smith n'ait pas eu sur toutes les parties de l'Économique les vues nettes que nous aimerions à lui attribuer, la science aussi commence par être une nébulosité, et il faut du temps et du travail pour en faire un astre lumineux. Ainsi, selon Smith, l'économie politique s'occupe exclusivement de la valeur d'échange, et pourtant il dit : l'homme est pauvre ou riche, selon le plus ou moins de choses nécessaires, utiles ou agréables dont il peut se procurer la jouissance : or, à la rigueur il peut se procurer les jouissances les plus importantes, sans mettre en mouvement l'échange, donc si l'échange joue en effet un grand rôle en économie politique, il ne l'absorbe pas en totalité.

Ricardo se fonde sur la proposition de Smith qui vient d'être citée, pour opposer la valeur à la richesse (*Principes*, chap. XX), ce qui lui est facilité par sa définition étroite de la valeur, car elle n'est pour lui qu'un taux d'échange. Il ne se donne même pas la peine de la définir, le sens lui semble connu de tout le monde, de sorte qu'il s'occupe simplement de rechercher la cause de la valeur et les circonstances qui en affectent le taux. Ce qui gâte un peu l'ouvrage de Ricardo à mes yeux, surtout son chapitre XX, c'est la polémique avec J.-B. Say. Dans toute polémique on est exposé à accentuer les différences de doctrine, et le lecteur n'est pas toujours sûr d'avoir la juste me-

sure des opinions de l'auteur, surtout quand la discussion a lieu entre contemporains. Quoi qu'il en soit, je ne puis trouver que très contestables les propositions que Ricardo formule dans ce chapitre, elles reposent toutes sur ce principe erronné — nous le réfutons plus loin — que la valeur et toujours produite par le travail (1).

La plupart des Anglais ont suivi la voie ouverte par Ad. Smith ; J. St. Mill lui-même n'a rien ajouté de saillant. Pour lui « la valeur » c'est toujours la valeur d'échange, pour la valeur d'usage il préfère, comme J.-B. Say, employer le mot utilité ; selon lui, il faut qu'une utilité soit d'une rareté relative pour être échangeable. Mill n'emploie la valeur d'usage que pour marquer le point extrême de la valeur d'échange : personne n'accordera pour un objet un prix supérieur à l'utilité qu'il a pour lui. On rencontre ici l'élément subjectif, quoique un peu vaguement, chacun est juge de la valeur et cela d'après les deux éléments déjà indiqués : les services qu'il attend de l'objet, les difficultés à vaincre pour se le procurer. Constatons qu'en parlant valeur d'échange on emploie souvent, presque sans en avoir conscience, le mot *prix*.

Cairnes est un de ceux qui ont « éliminé » de l'économie politique toute autre acception du mot valeur que celle de valeur en échange, ou plus étroitement encore *the ratio in which commodities in open market are exchanged against each other*. (*Some Leading Principles*, chap. I). Nous retrouverons cet auteur quand nous parlerons des prix. Il en est de même d'Amasa Walker (*The science of wealth*). Comme Mill, le savant professeur américain voit dans la valeur « un objet, pouvant satisfaire un désir humain et obtenu au prix d'un effort » (chap. III). Quant à la *value* (valeur), c'est *a power in exchange*, un pouvoir d'échange, et ce pouvoir ne vient jamais de la nature — qui travaille gratis — mais de l'effort de l'homme ; A. Walker s'appuie, comme on voit, sur Bastiat, qu'il cite d'ailleurs. Le fils d'Amasa, M. Francis A. Walker (*Political Economy*, New-York, 1883) rejette également le double sens du mot valeur, la valeur d'usage est pour lui l'utilité, la valeur d'échange, le pouvoir d'échange. Ces auteurs ne distinguent pas entre l'utilité offerte par la nature et celle créée par les efforts de l'homme, de sorte qu'ils confon-

(1) Et remarquez-le, Ricardo rend justice au capital, seulement il le laisse dans l'ombre (par oubli ?) là où il aurait dû le mettre en lumière.

dent l'utilité du canot que Robinson a produit après un long travail, avec l'utilité de l'air qu'il respirait en ramant.

Un autre Américain bien connu, H.-C. Carey, croit servir la science en faisant de l'esprit. Il définit l'utilité : « la mesure du pouvoir de l'homme sur la nature », la valeur: « la mesure du pouvoir de la nature sur l'homme, de la résistance qu'elle offre à la satisfaction de ses désirs. Elle est limitée par les frais de production. » (*Unity of law*, p. 376, Philadelphie, 1873.) Nous savons par d'autres passages que l'auteur ne pense qu'à la valeur d'échange, presque au prix. Pour Mill, les deux Walker, Carey et beaucoup d'autres, le prix est une valeur énoncée en monnaies.

Nous mentionnerons encore deux économistes anglais parce qu'ils ont des prétentions, en partie justifiées, à l'originalité, c'est M. Macleod (1) et Jevons (2). M. Macleod reconnaît bien que la valeur consiste en une estimation qui s'applique à une chose utile, mais il ne la comprend qu'au moyen d'une comparaison, à l'occasion d'un échange. Il n'y a donc en économie politique que la valeur d'échange, laquelle, si elle est exprimée en monnaie, constitue le prix. M. Macleod se distingue moins par sa définition de la valeur, que par son opinion sur l'origine ou la cause (purement subjective) de la valeur que nous aurons plus loin l'occasion de faire connaître. Citons cependant ce passage remarquable sur le caractère subjectif de la valeur : *Value, then, like colour and sound, exists only in the human mind. There is neither colour, nor sound, nor value in nature. To say that a thing is useful is entirely the resulte of a certain stat of mind* (*Principles*, p. 321). Jevons aussi fait découler la valeur de l'échange et cite Genovesi, un économiste étalien du dix-huitième siècle, qui dit : Échanger, c'est donner le superflu pour le nécessaire, définition que Jevons corrige en intercalant deux fois le mot *comparatively*, qu'il faut traduire ici par *relatif*. Le sens d'une appréciation subjective est latent dans cette définition, mais n'attire pas l'attention de Jevons, dont nous citerons encore cette proposition : « Bien que l'échange

(1) *The Principles of economical philosophy*, 2e édit., Londres, chez Longmans, Green, etc., 1872.

(2) *The Theorie of political economy*, 2e édit., Londres, Macmillan et C., 1879. Nous avons ces deux ouvrages sous les yeux, mais comme nous sommes obligé de condenser, de résumer, nous nous servons en même temps du *Primer* de Jevons et de l'*Economies for Beginners* de M. Macleod.

ne puisse pas créer la matière de la richesse il crée de la richesse en donnant de l'utilité à la matière » (soit : l'objet n'était pas utile pour vous, mais il est utile à un autre).

Jevons a encore introduit deux nouvelles expressions dans la langue économique, dont l'une, *ratio of exchange* (1), pour valeur, laisse à désirer. Le « taux » de l'échange est plutôt représenté par le prix courant. Bien plus méritoire est la notion du *final degree of utility* mise au jour par Jevons dans son Traité. Il trouve qu'il faut distinguer entre l'utilité totale d'une chose, et l'utilité relative de chaque partie. Il ne s'agit ici que de choses indéfiniment divisibles, où une partie ressemble à l'autre (une matière collective, sable, eau, etc.). Or, ces parties n'ont pas tous la même valeur pour le possesseur. S'il lui faut 100 grammes de pain pour apaiser sa faim, les premiers 10 grammes lui seront plus nécessaires que les deuxièmes et les troisièmes, et les dixièmes 10 grammes le seront le moins, car, à la rigueur, 90 grammes suffiraient ; le pain dépassant 100 n'aurait (momentanément) aucune utilité pour lui. Jevons (p. 57) pose donc en principe que *the degree of utility varies with the quantity of commodity, and ultimalty decreases as that quantity increases.* « Il n'y a pas de bien, continue-t-il, que nous continuons à désirer avec la même force, quelle que soit la quantité que nous en possédions déjà. Tous nos appétits se trouvent plus ou moins tôt satisfaits à satiété, ce qui veut dire que nous en avons *assez* et que le surcroît serait sans utilité pour nous. » — Jevons cite page 58 et suivante la loi de variété de Senior (« nous désirons plutôt la variété que la quantité »), la loi de la subordination des besoins de Banfield (« il y a des besoins plus ou moins urgents et l'on commence toujours par satisfaire les plus urgents »), et un auteur trop peu connu, Richard Jennings (*Natural Elements of Polit. Econ.*, Londres, Longmans, 1855), mais nous devons nous borner à renvoyer à ces ouvrages. Voyez aussi plus loin la théorie de M. Menger, mais Jevons peut en quelque sorte être considéré comme le précurseur de M. Menger, qui a cependant tracé sa propre voie.

J.-B. Say a peut-être été le premier à supprimer la double

(1) *Money and mechanism of exchange* (Londres, Kegan Paul, Trench and Cº, 1883, 6e édit.). Dans ce volume, p. 9, il montre aussi que l'utilité et la valeur ne sont pas identiques.

définition de la valeur présentée par Ad. Smith (valeur d'usage et valeur d'utilité) pour ne parler que d'utilité et de valeur. La valeur résulte d'une comparaison, car il faut mettre en présence au moins deux objets pour qu'il y ait échange. Toutefois, pour qu'une chose ait de la valeur, il faut qu'elle ait de l'utilité. « Les hommes n'attachent du prix qu'aux choses qui peuvent servir à leur usage » (*Cours complet*, 3e édit., p. 78). Et qui est juge de l'utilité ? J.-B. Say répond (p. 79) :... « La vanité est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim. Lui seul est juge de l'importance que les choses ont pour lui et du besoin qu'il en a ». La même pensée est exprimée page 69, en note, où J.-B. Say cherche à réfuter l'opinion de son frère Louis Say, qui mesure la valeur d'une chose d'après l'*inconvénient qui viendrait à résulter de sa privation*. A quoi J.-B. Say oppose la question : « mais qui est le juge de la grandeur de cet inconvénient? Il peut y avoir sur ce point autant d'avis que de personnes ». Ce n'est pas une réfutation, cela. J.-B. Say ne vient-il pas de dire : « Lui seul est juge »... Il est donc libre de mesurer la valeur ou l'utilité, soit du plaisir qu'il en tire, soit de la peine qu'elle lui évite.

Si l'homme est seul juge de l'utilité — comme il n'y a pas de valeur sans utilité (p. 78) — l'homme est aussi seul juge de la valeur (1). J.-B. Say se trompe donc en exigeant qu'il y ait au moins deux hommes pour qu'on puisse parler de valeur ; ceci ne serait vrai que si, comme le demande Jevons, on remplace les mots valeur d'échange par taux d'échange (*ratio of exchange*), ou même par prix (à la bonne heure). Toute la démonstration de J.-B. Say nous porte à croire qu'il ne pense qu'au prix, car à chaque instant il pose des évaluations en argent. On peut lui reprocher aussi d'opposer la valeur naturelle à la valeur sociale (valeur d'échange), car la valeur naturelle est purement et simplement l'utilité (gratuite) et ce qu'il appelle valeur sociale est simplement ce que nous avons nommé bien économique « une utilité acquise ou produite par un effort ». Comment, selon lui, classer le canot de Robinson, qui n'est ni une valeur naturelle, puisqu'il est le produit d'un travail, ni une valeur sociale, puisqu'il n'est pas échangeable? C'est l'emploi,

(1) Say, dans son *Cours*, t. I, p. 9, dit : « Cependant la valeur est une qualité purement morale et qui paraît dépendre de la volonté fugitive et changeante des hommes. » N'est-ce pas dire : la valeur est subjective?

au moins prématuré, du mot richesse qui l'a induit en erreur, et beaucoup de ses successeurs avec lui.

Nous devons cependant excepter Rossi, son successeur immédiat. Il dit (*Cours d'écon. pol.*, t. I, Guillaumin, 4e édit., 1865, p. 53) : « La valeur n'est que l'expression d'un rapport, et d'un rapport essentiellement variable. C'est le rapport de nos besoins avec les choses, et nul n'ignore que nos besoins sont à la fois divers et mobiles »... Et plus loin : « La valeur en usage est l'expression d'un rapport essentiel qui domine toute l'économie politique ; le rapport des besoins de l'homme avec les objets extérieurs. La valeur en échange n'est qu'une forme de la valeur en usage : elle dérive du même principe. Otez à une chose la propriété de satisfaire nos besoins, elle n'a plus de valeur en échange, car elle n'est bonne à rien, elle n'est utile pour personne »... « Enfin, la valeur en usage dure tant qu'existe le rapport entre les objets et les besoins de l'homme. La valeur en échange n'existe réellement qu'au moment même de l'échange. » On objectera peut-être à Rossi qu'il a raison au fond, mais qu'il a tort de parler de valeur en usage (ou d'usage), c'est utilité qu'il faut dire. Mais l'objection ne serait pas fondée. *Il y a des degrés dans l'utilité et il y en a dans les besoins*. Apaiser la faim est un besoin plus grand que celui d'aller au théâtre, et pour l'apaiser, on préférera un aliment à un autre. D'ailleurs le même aliment a plus de valeur quand il est le seul dont on dispose, que lorsqu'on a l'embarras du choix. La valeur d'usage explique seule l'influence de la rareté et de l'abondance sur le taux des échanges.

A.-E. Cherbuliez (*Précis de la Science écon.*, Guillaumin, 1862) ne reconnaît que la valeur d'échange, il est même très dur pour ceux qui pensent autrement qui lui. Nous ne citerons que le passage suivant (t. I, p. 205) « : L'utilité des choses est, comme nous le verrons bientôt, un des éléments de leur valeur d'échange, *et le degré de cette utilité* contribue à déterminer cette valeur (il devrait dire le *taux* de cette valeur), il la détermine même dans certains cas *exclusivement ;* mais cette utilité n'est reconnue, constatée, mesurée que par l'appréciation personnelle de chaque échangiste au moment et dans le lieu où il s'accomplit ; c'est le pouvoir de satisfaction que l'échangiste attribue à la chose par lui demandée; c'est une qualité des choses, qui n'est envisagée que dans l'action qu'elle exerce comme mo-

bile sur la volonté des individus. » L'auteur est dominé à son insu par la notion du prix, sans cela il aurait reconnu que chacun possède à part soi à une estimation de ce qu'il offre et de ce qu'il demande, que deux évaluations subjectives se trouvent en présence et que ce qui devient la valeur comparée, disons objective, au moment du troc, est généralement une transaction entre ces deux opinions.

Parmi divers auteurs qui exposent à peu près les mêmes opinions, nous choisissons l'un des plus éminents, Hipp. Passy, l'auteur de l'article *Valeur* dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* de Guillaumin (1852). Passy, comme la plupart des économistes, commence par déclarer « que la notion de la valeur est fondamentale en économie politique », et que néanmoins c'est le mot sur lequel les économistes n'ont, jusqu'à présent, le moins pu se mettre d'accord. Tous s'en plaignent, tous ceux que nous avons nommés, Hipp. Passy compris, et beaucoup d'autres encore. Or, la confusion et le désaccord ayant pour cause le double sens du mot valeur (utilité *comparée* et prix), d'où vient que ces défauts aient subsisté après la suppression dans beaucoup de traités de la valeur d'usage et l'adoption d'une *acception unique*, celle de la *valeur d'échange* (1). Comment un terme qui n'a qu'un seul sens peut-il produire de la confusion? Aurait-on commis une erreur dans le choix de l'acception à maintenir, ou l'erreur serait-elle ailleurs?

H. Passy ne s'explique pas sur ce point, mais il semble dire que l'adoption d'un sens unique n'a pas suffi pour faire disparaître les obscurités et les confusions. Il se décide donc à relever les confusions qui lui paraissent les plus importantes, savoir : « confusion de la valeur avec le prix; confusion entre la valeur et quelques-unes des circonstances dont elle subit l'influence; confusion entre la valeur et la richesse; et comme conséquence de cette dernière, recherche d'une mesure introuvable de la valeur. »

Et d'abord, tous les auteurs nommés jusqu'à présent défi-

(1) Joseph Garnier, *Traité d'économie politique*, 8e édit., Paris, Guillaumin, 1880, p. 270, dit : « Cette distinction, fondamentale quant aux idées, est de la plus haute importance, quant aux termes, *pour éviter les confusions* auxquelles n'ont pas échappé la plupart des économistes pour n'avoir pas pris la précaution que nous indiquons ici » (de ne parler que de la valeur d'échange).

nissent le prix une valeur exprimée en argent, par conséquent, tous ont la même notion du prix, et s'il y a désaccord, c'est que ceux qui ont péché l'ont fait sans en avoir conscience, H. Passy comme les autres. J'ajouterai que c'est la conséquence du choix de la définition : valeur = pouvoir d'échange. Voici la preuve de la confusion inconsciente à mettre à la charge de H. Passy (p. 806) : « Les choses dont la possession nous est nécessaire, utile ou agréable, sont nombreuses et diverses, et nul n'obtient celles qui lui manquent qu'à la condition d'en céder d'autres qui soient à sa disposition. De là des échanges qui, en déterminant *en quelle quantité* une chose est acceptée ou livrée contre une autre, ont pour effet d'établir entre toutes des rapports de valeur. » Que me parlez-vous de quantités, quand il s'agit de valeur ? Puis quand vous comparez, à titre d'exemple, 1 hectolitre de vin, une fois avec 1 hectolitre de blé, et une autre fois avec 120 litres de blé, vous vous exprimez comme si c'était *la* valeur (la valeur absolue) qu'on a fixée, tandis qu'il ne s'agit que de deux évaluations individuelles, celle de A et celle de B. Or, on ne peut penser à une valeur courante, et surtout à des *quantités*, qu'en se laissant influencer par la notion du prix.

A cette occasion, H. Passy croit devoir relever deux erreurs : 1° « il n'y a rien de tel qu'une valeur collective, formée de la réunion de valeurs particulières susceptibles de fractionnement, de degré ou de mesure. » Cette « valeur collective » n'est pas une idée claire, en tout cas, en voici trois réfutations : Ambroise Clément (*Essai sur la Science sociale*, t. I, ch. xi) dit qu'on peut évaluer en argent les diverses valeurs et en faire une valeur collective; les commerçants procèdent ainsi tous les ans. A. Clément pensait au prix ici. Mais voici deux réfutations où l'argent n'intervient pas. Quand vous allez au Congo et que les marchands noirs vous offrent une défense d'éléphant, que demandent-ils en échange? Ils demandent toute une série d'objets à la fois : tant de fusils et tant de poudre et tant de sabres, tant de toile, de verroterie, de miroirs, etc., et l'importateur marchande avec eux, ajoutant un couteau, retirant une hache, qu'il remplace par une scie... et ces cinquante ou soixante objets font la valeur de la défense d'éléphant. D'un autre côté, un grenier plein de blé (supposons 100 h.) ne peut-il pas être fractionné? Il faut même

absolument qu'il le soit, pour qu'on se rende compte de sa valeur puisqu'il se vend à l'hectolitre.

La valeur étant « le rapport existant entre deux choses échangées », H. Passy en conclut qu'il ne saurait se produire une hausse ou une baisse générale des valeurs. Il cite à titre d'exemple le vin et le blé. « Du moment où il faut céder plus de froment pour avoir une quantité donnée de vin, on cède moins de vin pour avoir une quantité donnée de froment. » A quoi A. Clément objecte que la saison peut avoir favorisé à la fois le froment et le vin, ces deux denrées sont devenues l'une et l'autre plus abondantes, de sorte « que chacune d'*elles* obtiendra en échange *une plus grande quantité de l'autre* (p. 260), ainsi, au lieu de 1 hectolitre pour 1 hectolitre, on donnera 2 hectolitres pour 2 hectolitres. A. Clément croit qu'ainsi les valeurs *hausseront en même temps* ou simultanément (c'est lui qui souligne). Comment n'a-t-il pas vu que les VALEURS, c'est-à-dire le *rapport* n'a pas changé! C'est que la notion cachée du prix a exercé son influence. A. Clément n'a donc pas réfuté Passy ; mais si Passy n'a pas, comme A. Clément, dit une niaiserie, il nous a offert un truisme, et ce truisme est encore un effet indirect de la notion de prix qui domine l'argumentation à son insu. Ne dit-il pas plus loin que, si la valeur de l'argent baissait, le prix de toutes choses s'élèverait? c'est par opposition à cette pensée qu'il a déclaré : que les valeurs de toutes les choses ne peuvent s'élever à la fois, ce qui va sans dire lorsqu'on compare deux choses pour mesurer l'une par l'autre.

La seconde « confusion » dont parle Passy n'est que dans son esprit. « Les circonstances dont elle (la valeur) subit l'influence », ce sont les causes de la valeur (par exemple, le travail) mises en avant par quelques économistes. Il y a là des erreurs, et non des confusions. La cause de la valeur est une question que nous traitons plus loin.

La troisième confusion, celle qu'on fait entre la valeur et la richesse, lui semble facile à faire disparaître, du moins pour la richesse privée. « Il suffit donc à un particulier de constater la valeur en argent, le prix de chacune des choses qui sont en son pouvoir... » (p. 809). Cela, en effet, n'est pas nouveau. Le savant économiste mentionne ensuite une richesse des peuples quelque peu mystérieuse, indépendante de la valeur des cho-

ses et qui ne semble pas composée de l'ensemble des richesses particulières ; je ne crois pas devoir m'arrêter pour examiner ce point (1).

Reste la quatrième confusion, la « recherche d'une mesure introuvable de la valeur ». H. Passy croit impossible de trouver cette mesure. « Il aurait fallu une valeur pour mesurer la valeur, et où en trouver une qui ne fût elle-même le produit d'un rapport, et par cela même non moins mobile et variable que les autres valeurs auxquelles on prétendait la rapporter à titre d'étalon comparatif? » S'il s'agissait de mathématique pure, H. Passy aurait raison, mais pour les besoins de la pratique, la monnaie rend parfaitement le service d'une mesure de la valeur à un moment donné (v. le chap. Monnaie). Sans doute les métaux recherchés — or, argent — sont, selon les époques, plus ou moins abondants, par conséquent plus ou moins précieux; mais comme la monnaie est d'un côté, et tous les objets achetables (ou vendables) de l'autre, le rapport entre ces objets n'en est pas changé. Et c'est là l'essentiel, comme cela ressort de l'exposé même de Passy (v. p. 809). Si je veux savoir combien je suis riche, j'évalue mon avoir en argent et je calcule *ce que je peux acheter pour cet argent.*

Nous passons plusieurs économistes distingués de l'école française qui n'auraient rien à nous offrir de nouveau sur la valeur, pour nous arrêter un moment sur le *Traité d'écon. polit.* de M. Courcelle-Seneuil (2e édit. Paris, Amyot, 1867, t. Ier) qui est un des auteurs français qui ont le mieux exposé la nature de l'utilité et de la valeur (d'échange). Il y a certainement sur ces matières moins de « confusion » dans ce livre que dans beaucoup d'autres. Un moyen mécanique de clarté consistait à éloigner l'une de l'autre ces deux notions parentes : l'utilité fut placée dans les définitions, page 40, dans le livre Ier, *Production* et la valeur, p. 232, dans le livre II, *Appropriation*, sous la rubrique de *l'Échange*. Nous voilà déjà partiellement renseignés. M. Courcelle-Seneuil déclare l'utilité « un rapport de l'homme à la chose. » L'homme est seul juge de l'utilité, et même, si l'homme croit une chose utile, elle l'est pour lui, lors même qu'il se tromperait et n'y trouverait pas les qualités qu'il

(1) L'auteur pensait peut-être à l'influence, au prestige et à d'autres biens immatériels. Avons-nous raison de nous opposer à l'emploi du mot richesse en économie politique?

suppose. » L'utilité est donc subjective, c'est évident, mais M. C.-S. croit que l'utilité peut aussi être objective — attachée à l'objet, elle existerait alors indépendamment du jugement de l'homme, — ce qui semble contradictoire (1). Le savant économiste le sent lui-même, puisqu'il parle d'une utilité latente, en puissance, c'est celle d'un objet dont on ignore les propriétés (Du reste, on pourrait donner le nom d'utilité objective à celle qui serait admise par tous les hommes).

M. C.-S. n'ignore pas qu'il y a des utilités de divers degrés — c'est à la distinction de ces degrés que s'applique la valeur (d'usage ou subjective), — seulement cet économiste croit qu'il n'y a pas, entre les divers besoins, de mesure commune. S'il demande une mesure objective, un mètre, des poids, il a raison; mais l'utilité est subjective, c'est l'intéressé qui juge si un pain a pour lui plus de valeur qu'un livre. Comparer des utilités, c'est évaluer, évaluer renferme la notion de valeur.

Nous parlions de l'utilité; passons à la valeur. M. Courcelle-S. dit (p. 232) : « Où il n'y a pas d'échange, il n'y a pas de valeur. Or l'échange n'est pas un fait nécessaire » et une utilité qui n'est pas l'objet d'un échange n'aurait pas de valeur. Pas de valeur exprimée — celle qu'on pourrait appeler objective, pas de prix — soit, mais pas même une valeur estimée? Avant de procéder à l'échange, est-ce que chacun n'estime pas l'objet, ou même les deux objets proposés à l'échange, chacun des deux échangistes les évalue à sa manière avant l'opération, et s'il y a marchandage, on répète l'évaluation à plusieurs reprises. Avant de se décider au troc, on compare nécessairement les deux *valeurs* (les deux prix?) et non les deux qualités, puisqu'il n'y a point, pour celles-ci, de « commune mesure » (p. 41).

M. de Molinari a donc raison de dire que « la valeur existe indépendamment de l'échange; l'échange le manifeste sans le créer », et certainement M. Yves Guyot a tort de ne voir dans la valeur qu'un rapport entre les possesseurs d'utilités, « le rapport de l'utilité possédée par un individu au besoin d'un autre individu ». Avant d'échanger deux utilités, chacun les

(1) La contradiction semble avoir sa source dans une proposition précédente. L'homme peut bien considérer une chose comme utile, bien qu'elle ne le soit pas, mais cette erreur d'appréciation rend-elle la chose apte à rendre un service? Si vous prenez du sucre pour du sel, le sucre change-t il de nature pour vous être agréable?

évalue, il faut qu'il s'établisse entre eux un accord fondé sur deux appréciations *différentes* (puisque la valeur est subjective), tandis que la définition de M. Y. Guyot (*La science économ.*, 1re éd., p. 66) n'indique pas cette évaluation de deux utilités, car il ne s'agit que d'*une seule* utilité comparée au besoin d'autrui (il est plutôt question de cadeau que de vente ou troc ici).

Proudhon a fait trop de bruit pour que nous puissions complètement l'ignorer; il suffira d'examiner la contradiction qu'il a cru trouver entre l'utilité et la valeur (*Contradictions économique*, t. I, ch. II, p. 62 de l'édit. de 1867). « L'utilité est la condition nécessaire de l'échange; mais ôtez l'échange et l'utilité devient nulle : ces deux termes sont indissolublement liés. Où est-ce donc qu'apparaît la contradiction?

« Puisque tous tant que nous sommes, nous ne subsistons que par le travail et l'échange, et que nous sommes d'autant plus riches que nous produisons et échangeons davantage, la conséquence, pour chacun, est de produire le plus possible de valeur utile, afin d'augmenter d'autant ses échanges, et partant ses jouissances. Eh bien, le premier effet, l'effet inévitable de la multiplication des valeurs est de les AVILIR : plus une marchandise abonde, plus elle perd à l'échange et se déprécie commercialement. N'est-il pas vrai qu'il y a contradiction entre la nécessité du travail et ses résultats? »

On pourrait répondre en traduisant ou parodiant ainsi ce prétentieux raisonnement : Dans cette vallée des larmes il est agréable de manger des gâteaux, mais si vous en mangez trop, vous vous attirez une indigestion. Ce qui revient à cet axiome emprunté à la morale : tout avec mesure (1). Mais nous allons prendre la « contradiction » plus au sérieux. D'abord il dit : Otez l'échange et l'utilité devient nulle; or cela est faux, tout à fait faux. Comment les fruits que vous avez cultivés ne vous nourriraient pas? Proudhon confond le prix des choses avec leur utilité. On n'est pas riche parce qu'on possède une somme d'argent, mais parce qu'on dispose de beaucoup d'utilité. Le pain est-il moins nourrissant quand il coûte 60 centimes au lieu de 80, ou le manteau est-il moins chaud, quand le drap a

(1) Il n'est pas impossible que Proudhon ait emprunté ce raisonnement à Lauderdale. Nous sommes loin d'avoir donné toutes les réfutations possibles du sophisme de Proudhon, celle que nous présentons nous paraît suffisante. (Nous mentionnons dans le texte plusieurs autres réfutations.)

baissé de prix ? D'un autre côté, Proudhon semble croire qu'on peut produire de l'utile indéfiniment ; que quelle soit la quantité qui en existe, c'est toujours l'utile, il n'y a que les échanges qui en souffrent, les valeurs ou les prix s'avilissent. Mais Proudhon se trompe : au delà d'une certaine quantité, « l'utile » cesse d'être « l'utile », il ne répond plus à un besoin, et si l'ensemble des producteurs d'une denrée ont travaillé pour cet excédent, ils n'ont créé ni utilité ni valeur ; le blé pour lequel il ne se trouve plus de consommateur ne rencontre aucun acquéreur. Il ne rend service à personne. Il n'est donc pas vrai qu'il y ait « contradiction entre la nécessité du travail et ses résultats ». Proudhon abuse ici du mot nécessité. La nécessité du travail n'existe qu'autant qu'il y a des besoins à satisfaire, quand il n'y a plus de besoins, il n'y a plus de nécessité. La loi fondamentale de toute activité humaine, et surtout de l'activité économique, est d'être *raisonnable*. Il est déraisonnable de produire des choses qui manquent d'utilité, qui ne servent à rien.

En Allemagne nous trouvons également, comme en France et en Angleterre, un certain nombre d'économistes qui n'admettent que la valeur d'échange, par exemple Mangoldt, Cohn, Rœssler, mais la plupart des auteurs : Rau, Roscher, Hermann, Schäffle, Wagner, Knies, Held, Neumann, Friedländer, Michaélis, Menger, Bœhm-Bawerk, Wieser, Walcker (1), pour ne nommer que les plus marquants (et nous en oublions) tiennent pour les deux valeurs, ce qui ne les empêche pas de différer entre eux sur plus d'un point. Cette différence ressort un peu des noms donnés aux deux valeurs : les uns se contentent de conserver les termes d'Ad. Smith et de distinguer la valeur d'usage et la valeur d'échange, comme Hermann, Roscher etc., non sans y ajouter des développements originaux et parfois remarquables. D'autres distinguent la valeur abstraite de la valeur concrète, ou la valeur individuelle de la valeur sociale, ou la valeur subjective de la valeur objective. Quelques auteurs ont même cru devoir multiplier les subdivisions, mais, selon moi, sans profit pour la science.

(1) Parmi ces auteurs, Friedländer, Michaélis, Knies, de Bœhm-Bawerk, de Wieser (aussi Rœssler) ont publié des monographies sur la valeur, les autres sont cités pour leurs traités. Nous avons omis, pour ne pas allonger la liste, tous ceux qui doivent compter dans la première moitié de ce siècle. Nous aurions encore pu nommer Hildebrandt, Riedel et quelques autres, mais il faut savoir se borner.

Il ne faudrait pas se hâter de condamner ces tentatives d'élucidations comme des subtilités scolastiques, nous aimons trop la simplicité, ainsi que la facilité des applications à la pratique journalière, pour nous perdre volontiers dans les recherches de la théorie pure ; mais la théorie a du bon, elle n'a de repos que lorsque tous les coins du domaine sont tellement éclairés qu'il ne reste plus d'ombre. Toute théorie qui en laisse subsister est déclarée imparfaite, et on la remet de nouveau sur le chantier. Or, en Allemagne on a trouvé qu'il n'y avait pas identité entre l'utilité et la valeur d'usage, que c'était là sans doute deux concepts ayant une étroite parenté, mais enfin, que ce n'était pas la même chose. Nous allons analyser succinctement quelques-uns des auteurs que nous avons nommés ci-dessus.

M. Roscher (*Grundlagen der Nationalökonomie*, Stuttgart, Cotta, 18e édit. 1886, p. 8) pense que la valeur d'usage est appréciée à un taux plus ou moins élevé, selon les besoins que le bien économique satisfait. L'évaluation porte donc sur le degré d'utilité (1) et aussi sur la quantité de peine qu'il faut se donner pour l'obtenir (ou aussi à la peine qu'on évite en l'obtenant) il y a là, ce me semble, également un échange, mais pour l'opérer, un seul homme suffit : je consacre un effort en échange du bien économique que je veux me procurer. Ce *qui en vaut la peine* n'aurait pas de valeur? M. Roscher (p. 13) réfute le sophisme de Proudhon que nous avons cité plus haut. Vous dites qu'une livre d'or est plus cher, mais qu'une livre de fer est plus utile ? « Je le conteste, objecte M. R. Sans doute le fer satisfait des besoins plus nombreux et plus urgents que l'or ; mais avec une livre d'or on satisfait en une plus forte proportion les emplois (besoins) de l'or, qu'on ne satisfait avec une livre de fer les besoins de fer. » (C'est-à-dire que, le fer n'est utile que si l'on en possède au moins — supposons — 100 grammes, avec une livre vous pouvez donc satisfaire cinq utilités ; quant à l'or, un demi-gramme rend déjà un service, donc, avec une livre d'or vous pouvez satisfaire 1000 utilités. Voilà pourquoi une livre d'or est plus chère qu'une livre de fer. C'est très ingénieux, mais est-ce la meilleure des explications?)

Nous ne nous arrêterons pas sur Hermann (*Untersuchungen*, p. 105 et suiv.), qui subdivise rationnellement la valeur d'usage,

(1) C'est ce point de vue que M. Menger a développé avec bonheur.

mais ne la distingue pas clairement de l'utilité. Rau le lui reproche, et avec raison, car il ne faut qu'*un* mot pour *une* idée. Rau voit la différence surtout dans le degré d'utilité et puis dans le fait que l'utilité s'applique à la personne qui apprécie. Il distingue la valeur abstraite de la valeur concrète. La valeur concrète est celle que l'individu attribue, à un moment donné, à un objet déterminé pour la satisfaction d'un besoin. La valeur (d'usage) dépend ici de l'urgence du besoin et de l'abondance ou de la rareté des moyens de satisfaction. Rau appelle cette valeur (la concrète) valeur quantitative (*Mengenwerth*), je ne sais trop pourquoi. Mais l'appréciation d'un bien économique ou d'un objet utile diffère d'une personne à l'autre, et c'est cette circonstance qui rend possibles les échanges, puisqu'on donne ce qu'on a en abondance (et dont la valeur se trouve ainsi atténuée aux yeux du possesseur) contre ce qui fait défaut (circonstance qui en fait paraître la valeur plus élevée). La valeur abstraite, l'auteur dit aussi « valeur de genre » (Gattungswerth), n'est pas, comme on le pense bien, une valeur individuelle, subjective, ce serait plutôt une valeur sociale, c'est-à-dire commune à l'appréciation d'un nombre d'individus. Mais le mot *genre* (classe, catégorie) indique ici plutôt la nature de la valeur, c'est celle qui s'applique à un genre de besoin, par exemple aliments, vêtements. Tout le monde a besoin d'aliments, par conséquent les aliments ont une valeur abstraite (pourquoi pas absolue (1), mais chaque quantité d'un aliment peut avoir une valeur concrète (relative?) différente selon le goût de l'individu et selon l'abondance ou la rareté de l'objet.

La monographie de E. Friedländer, alors (1852) professeur à l'Université de Dorpat, *Die Theorie des Werthes* (Dorpat, chez Laakmann) distingue ainsi l'utilité de la valeur : l'utilité est un rapport qui indique qu'une chose peut satisfaire à un besoin de l'homme ; la valeur, le jugement porté par un individu sur la nature et l'importance de ce rapport. Cependant le jugement seul ne constitue pas la valeur, mais le jugement et le rapport réunis. Si la satisfaction est directe ou immédiate, c'est-à-dire qu'on possède soi-même l'objet utile, c'est la valeur d'usage ; si la satisfaction est indirecte, c'est-à-dire dans la possession d'un autre c'est la valeur d'échange. L'auteur entre dans des

(1) Objective vaudrait mieux. Il faut bien le dire, les distinctions de Rau n'ont pas été heureuses, aussi n'ont-elles pas fait fortune.

subdivisions et des distinctions auxquelles nous croyons inutile de nous arrêter.

M. O. Michaélis, *Das Kapitel vom Werthe* [dans ses œuvres complètes, Berlin, F.-A. Herbig, t. II, p. 239 et suiv. (1)] a fourni un travail bien supérieur à celui de Friedländer, il n'était pas tenu, comme ce dernier (qui écrivait pour un jubilé) de noyer sa démonstration dans des phrases sentimentales. M. Michaélis part des besoins de l'homme et des efforts à faire pour créer les utilités qui doivent les satisfaire et conclut en disant que « la valeur d'une utilité consiste dans l'effort que sa possession évite au possesseur « (définition très semblable à celle donnée par Louis Say et même par Bastiat), ou aussi : « La valeur d'une utilité consiste dans la somme des efforts que je serais disposé ou forcé de dépenser pour me mettre en sa possession. » M. Michaélis fait remarquer qu'il a défini la valeur sans employer la notion de l'échange, en quoi, dit-il, je diffère de Bastiat, dont la définition suppose l'échange et se confond presque avec celle du prix. Il préfère aussi sa définition à celle de M. de Molinari, qui ajoute la rareté à l'utilité pour constituer la valeur ; il croit que la notion de l'effort répond mieux à celle de la valeur. M. Michaélis soutient que beaucoup de choses ont de la valeur, sans avoir de prix (sans pouvoir être échangées). Ainsi on fait de grands efforts pour acquérir de l'honneur, on en fait dans l'intérêt de la patrie, du progrès, etc., dans tous ces cas c'est l'évaluation (subjective) de l'importance de la chose acquise ou à conquérir qui constitue la valeur. La valeur n'est pas dans l'utilité, elle n'est pas objective, elle est dans l'opinion, elle est subjective. M. Michaélis tire naturellement des conséquences de son principe, mais nous ne pouvons pas le suivre ici, il ne parle qu'indirectement ou implicitement de l'échange, et son travail réfute complètement Proudhon, quoiqu'il ne le nomme pas (La production doit être conduite par la raison).

M. Schäffle, de son côté, dit que l'utilité produite, c'est-à-dire le bien économique, a de la valeur indépendamment de l'échange et rappelle Robinson « cet inévitable figurant des démonstrations élémentaires de l'économie politique » qui n'a que deux mesures de la valeur, l'étendue de l'utilité d'une chose, et la peine qu'il faut se donner pour la produire. L'échange ne joue

(1) Ce travail a paru d'abord dans la *Vierteljahrschrift* de Faucher, chez le même éditeur.

donc aucun rôle ici. Il reprend (*Kapitalismus und Socialismus*, Tubingue, Laupp, 1870, p. 31 et suiv.) : « La valeur est plus que l'utilité matérielle extérieure, c'est l'importance du bien (économique) dans l'estimation et dans le sentiment économique de l'individu, importance qui tient compte des frais et de l'utilité spéciale actuelle. Seule l'utilité désirée, reconnue, ayant causé des frais, a de la valeur. » L'auteur développe cette proposition qui nous paraît intelligible par elle-même ; nous constaterons seulement qu'il étend la valeur aussi aux choses immatérielles qui se trouvent dans les conditions ci-dessus indiquées, et qu'en mettant l'utilité en rapport avec les frais, la contradiction que Proudhon prétend avoir découverte ne peut pas surgir (toujours si les hommes sont raisonnables). Du reste M. Schäffle ne voit dans l'échange qu'une comparaison implicite de la valeur en usage et des frais de production, ce qui veut dire : vaut-il mieux que je produise l'objet ou que je me le procure par l'échange ? L'estimation de la valeur d'échange est la préparation à la fixation du prix.

M. Adolphe Wagner (*Allg. oder theor. Volkswirthschaftslehre*, Leipzig et Heidelberg, Winter, 1876, I, p. 37 et suiv.), avec lequel nous sommes loin d'être toujours d'accord, est en tout cas un savant dont l'opinion a du poids, et dans l'espèce, son opinion est excellente. « L'homme est naturellement enclin, dit-il, à se faire une idée nette du rapport dans lequel se trouvent les biens extérieurs et intérieurs avec ses besoins. Il y parvient par l'évaluation, opération par laquelle il attribue aux choses une valeur déterminée... La qualité d'un bien, d'être susceptible de satisfaire un besoin de l'homme, peut être qualifiée d'utilité, l'*importance* qu'un homme, que le « sujet d'une économie (1) » attribue à un bien par suite de son utilité est la valeur subjective de ce bien ? La valeur n'est donc pas une qualité propre aux choses, c'est une qualité que l'homme leur attribue par rapport à ses besoins, et la valeur nous paraît d'autant plus grande, que le besoin est plus urgent, plus intense. L'au-

(1) J'ai évité jusqu'à présent l'emploi de ce mot *économie* qui est la traduction de l'allemand *Wirthschaft*, parce que je n'ai pas encore pu en donner une explication. « Le sujet d'une économie » veut dire : l'individu à la tête d'un ménage, d'une exploitation, qu'il administre en bon père de famille dans le sens du Code. (Tout homme qui gagne sa vie ou est à la tête d'une fortune est le « sujet d'une économie ».)

teur divise ensuite les valeurs en valeur d'usage et valeur d'échange et considère les autres divisions et classifications comme secondaires. Le taux de la valeur d'échange dépend de la valeur d'utilité spéciale qu'on lui attribue et des difficultés qu'il faut vaincre pour se la procurer. Pour les détails l'auteur renvoie au chapitre des prix.

M. Knies, dans la *Tübinguer Zeitschrift* (1855), voit dans la valeur d'usage le *degré* d'utilité. M. Walcker, dans son *Allg. Volkswirthschaftslehre* (Leipzig, Rossberg, I, 1882, p. 12 et suiv.), distingue ainsi les deux valeurs : la valeur d'usage est ce qu'un objet vaut pour moi ; la valeur d'échange, ce qu'un objet vaut pour autrui. Held (*Grundriss*, 1876, p. 25 et 26) définit la valeur : l'importance qu'un homme attribue à un objet comme moyen d'arriver à une fin (la satisfaction d'un besoin). La valeur d'usage est une appréciation subjective. La valeur d'échange est une des application de la valeur d'usage, on l'applique à se procurer un objet par voie d'échange. Held n'est pas seul de cet avis, qui simplifie les choses.

Ainsi M. Fr.-J. Neumann, dans le *Handbuch* de M. Schönberg (Tübingue, Laupp, 1882), pense que la valeur d'usage est l'appréciation, qu'une chose est susceptible d'être utile au possesseur, et la valeur d'échange, qu'elle est susceptible d'être échangée (p. 126). Or, puisque l'échange m'est utile, sans cela je ne le ferais pas, la valeur d'échange est aussi une valeur d'usage (p. 130). C'est un des emplois de la chose. A un autre endroit (p. 142 de l'édit. de 1882, ou p. 174 de l'édit. de 1885) le savant professeur compare la valeur au prix et trouve que la valeur est une *appréciation* (mais non une simple possibilité d'échange), le prix une *fixation* (valeur arrêtée, convenue). Selon lui (p. 142), et le prix n'est pas nécessairement exprimé en argent, il peut être exprimé en blé, bétail, etc. Le principal mérite de M. Neumann consiste dans la critique des diverses théories émises sur la valeur et peut-être aussi dans quelques-unes des subdivisions qu'il attribue à cette notion. Sur ce point nous renvoyons au *Handbuch* précité.

Nous arrivons maintenant à un ouvrage qui marque tout particulièrement dans la série des études sur la valeur, c'est le livre de M. Charles Menger, professeur à l'université de Vienne : *Grundsätze der Volkswirthschaftslehre* (t. I, Vienne, Braumüller, 1872). M. Charles Menger (1) est en passe de devenir chef d'é-

(1) Le prénom est important, car il y a plusieurs auteurs de ce nom. L'un

cole; il a déjà de chauds partisans. Nous aurons à citer deux de ses élèves qui ont écrit de bonnes monographies sur la valeur, développant avec plus ou moins de bonheur les théories du maître. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de lui (chapitre des Biens), et nous aurions sans doute eu à le mentionner davantage, si la deuxième partie de son livre avait déjà paru. Voici comment il entre en matière (p. 77) :

Lorsque la quantité qu'il nous faut d'un bien (économique) est plus grande que celle qui est disponible, il est évident qu'une partie du besoin que nous éprouvons restera en souffrance, et que la quantité disponible de ce bien ne pourra pas être diminuée d'une fraction, sans que l'un des besoins dont la satisfaction se trouvait assurée (par l'ensemble de la quantité disponible) n'en soit privé en entier ou partiellement. Pour toutes les matières collectives (1) existant dans les proportions ci-dessus indiquées, la satisfaction d'un besoin humain dépendra de la possibilité de disposer de l'une des fractions de ce bien. Si les hommes qui disposent de ce bien ont conscience de cette circonstance, s'ils reconnaissent que de l'emploi de chaque quantité partielle dépend la satisfaction plus ou moins complète du besoin, ce bien, ou des quantités partielles de ce bien (l'hectol., le kilogr.) acquièrent pour eux l'importance que nous appelons *valeur*. Par conséquent, la *valeur* est l'importance que nous attribuons à certains biens parce que nous savons que la satisfaction de nos besoins dépend du pouvoir d'en disposer.

Ainsi, pour qu'il y ait valeur, il faut que les moyens dont nous disposons pour satisfaire nos besoins soient limités en quantité, que nous ayons conscience de cette limitation et — ceci est de rigueur — que nous soyons intelligents et PRÉVOYANTS. C'est la crainte de manquer du nécessaire, de l'utile, de l'agréable, qui nous porte à attribuer de la valeur aux choses qui nous rendront les services désirés, et nous ne nous en dessaisirons pas, ou difficilement, si ce n'est à bon escient. La valeur ne se confond donc nullement avec l'utilité ; celle-ci est un moyen de satisfaire nos besoins, mais si elle existe en une

d'eux, Antoine Menger (le frère de Charles), est même également professeur à l'Université de Vienne. Le troisième, M. Max Menger, est avocat, actuellement député au Reichsrath.

(1) Les matières collectives sont composées de parties dont chacune est unité complète. Le blé, le vin, le sable, etc., sont des matières collectives.

abondance telle que nous ne craignions pas d'en jamais manquer, cette utilité-là n'a aucune valeur pour nous. La valeur dépend donc de notre appréciation, elle est subjective, et pourtant elle n'a rien (ou peu) d'arbitraire. Vous souffrez de la soif, vous jugez tout de suite qu'il faut boire, il n'y a là rien d'arbitraire, vous avez seulement dans ceriatns cas le choix entre les boissons.

Un exemple achèvera de donner toute la clarté désirable à la démonstration. Un village possède une source abondante, dont les eaux forment un fort ruisseau qui va se perdre dans un fleuve voisin. C'est quelques milliers de seaux d'eau qui s'écoulent ainsi tous les jours sans que les habitants en aient cure. Que leur importe cette eau, il leur en faut cinq cents seaux par jour, et comme il y en a beaucoup plus, elle n'a aucune valeur. Mais voilà qu'on ressent une secousse souterraine et bientôt on s'aperçoit que la source ne donne plus qu'un mince filet d'eau. On mesure, on calcule, et l'on trouve que cela fait juste les 500 seaux nécessaires au village. L'eau a de la valeur maintenant, car si l'on en perdait un seau plein, l'un des habitants ne pourrait pas faire sa soupe, ou ne pourrait pas donner à boire à sa vache. Et si la source ne fournissait plus que 400 seaux (bien entendu et qu'on n'en ait pas d'autre)? On voit que l'échange n'est nullement nécessaire pour faire naître la notion de la valeur.

L'auteur nous montre qu'on peut mesurer la valeur, sans comparer un objet avec un autre, car on peut mesurer chaque chose par l'étendue (la grandeur, la portée) du service qu'elle rend; c'est même la mesure primitive. L'auteur se fonde sur ce qu'il appelle la théorie de la *moindre jouissance*, théorie qui a certainement une portée scientifique, car elle *explique* certains phénomènes qu'on se bornait jusqu'à présent à *constater*. Nous allons exposer cette théorie (1).

Les biens n'ont pas de valeur en eux-mêmes (intrinsèque), ils n'en ont que par la satisfaction de nos besoins : ils nous conservent la vie, fournissent des agréments, et c'est parce que nous connaissons les services qu'ils nous rendent que nous les apprécions, que nous leur attribuons de la valeur, et une valeur proportionnelle à la grandeur du service rendu. On peut

(1) M. Menger a eu des précurseurs, mais il n'est pas sûr qu'il leur doive sa théorie.

distinguer ici deux rapports (p. 88 des *Grundsätze*), un rapport subjectif (qui part de l'homme) et un rapport objectif (qui part des objets). Parlons d'abord du premier. Il est fondé sur ce fait que les besoins de l'homme sont d'importance différente, il en est dont notre vie dépend, tandis que d'autres ne nous valent qu'un fugitif plaisir. De plus, la satisfaction de ces besoins peut avoir lieu d'une manière plus ou moins complète. Les degrés ont ici de l'importance : ainsi l'alimentation est nécessaire, mais la quantité x suffit pour ne pas mourir de faim ; $2\,x$ donneraient à l'homme de la santé, de la vigueur, $3\,x$ lui fourniraient une belle prestance, de l'embonpoint; $4\,x$ lui abîmeraient l'estomac et le rendraient maladif. Il en est de même de tous les besoins, du logement, des vêtements, des agréments; il y a l'agrément qui cause un plaisir immense, et il y a celui qu'on accepte faute de mieux. M. C. Menger en a représenté la double échelle, celle des besoins et celle du degré de satisfaction, par le tableau suivant (p. 93) :

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
8	7	6	5	4	3	2	1	0	
7	6	5	4	3	2	1	0		
6	5	4	3	2	1	0			
5	4	3	2	1	0				
4	3	2	1	0					
3	2	1	0						
2	1	0							
1	0								
0									

Les chiffres romains indiquent les différents besoins, les chiffres arabes le degré de satisfaction de chaque besoin. Supposons que I indique pour un individu le besoin d'aliments et V le besoin de fumer, il est évident que la nécessité de manger en cas de grande faim (n° ou degré 10) est bien plus urgente que celle de fumer (n° 6) et cela pour tous les hommes ; mais lorsque le besoin de manger aura été satisfait jusqu'à un certain degré, mettons que ce soit le degré 6 (sous I), alors le besoin de fumer sera aussi fort que celui de manger, et plus on continue de manger, plus le désir de fumer a une tendance à l'emporter, car il reste à 6 degrés, tandis que le besoin de manger décroît, il descend à 3, 2, 1, 0. — En fait, on ne calcule pas habituellement ses besoins et leurs satisfac-

tions avec cette minutie, mais chacun a le sentiment de ces rapports, c'est instinctif; il faut souvent une heure pour décrire tel sentiment qui dure une seconde.

Parlons maintenant de ce que nous avons appelé le rapport objectif. — S'il n'y avait en face de chaque besoin qu'un seul moyen de le satisfaire, et que ce moyen, ce bien, cet objet, ne répondît qu'à ce besoin, il serait très facile de déterminer la valeur de ce bien, car son importance serait égale à celle du besoin qu'il satisferait. Est-ce un bien qui sauve la vie, ou un bien qui amuse un instant? Des lunettes, par exemple, améliorent notre vue, mais ne peuvent remplacer ni les aliments ni les vêtements. Il existe cependant beaucoup d'objets ou de biens économiques qui peuvent trouver des emplois différents, qui peuvent satisfaire des besoins variés. Nous avons déjà cité le blé. Le cultivateur en a récolté une centaine d'hectolitres : une partie de ce blé est nécessaire pour prolonger sa vie et celle de sa famille, une deuxième pour donner de la vigueur et de la santé, une troisième pour la semence, une quatrième pour faire de la bière et de l'eau-de-vie, une cinquième pour engraisser des animaux, une sixième pour des emplois de pur agrément. Il est évident que ces divers emplois n'auront pas pour le cultivateur une importance égale; or, si par suite d'un accident une partie du blé venait à manquer, sur lequel des six emplois ci-dessus porterait la privation? Si le cultivateur est, comme nous devons le supposer, un homme raisonnable, il commencera par retrancher sur l'emploi le moins important, remontant ainsi s'il le faut de degré en degré jusqu'à la privation la plus dure. Il en résulte que chaque fraction du bien en question (ici, le blé) — indistinctement (chaque hectolitre) — aura la valeur du besoin le moins important que le cultivateur pourra encore satisfaire avec la quantité dont il dispose : c'est la théorie de la *moindre jouissance :* chaque partie d'une quantité totale vaut ce que vaut la satisfaction la moins importante, la moins urgente qu'elle peut procurer, parce que c'est de celle-là qu'on serait privé en cas d'insuffisance, car on commence toujours par courir au plus pressé. De là l'explication de ce phénomène si connu : la rareté produit la cherté; l'abondance le bon marché, et l'explication nous paraît très bonne (1).

(1) Il ne serait pas sans intérêt de comparer la théorie de M. Menger avec

Il est inutile d'entrer dans d'autres développements, on pressent que pour M. Menger l'échange et la valeur d'échange ont leur fondement dans la valeur d'usage ou subjective que nous venons de décrire. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ces matières d'une part en parlant des causes et des mesures de la valeur (le § suivant) et en traitant des prix (voy. le chapitre spécial).

Quel que soit le mérite des monographies sur la valeur dues aux deux élèves distingués de M. Menger, M. Fr. de Wieser, de l'université de Prague (*Ueber den Ursprung u. die Hauptgesetze des wirthschaftlichen Werthes*. Vienne, Hölder 1884) (1) et M. E. de Bœhm-Bawerk, de l'université d'Inspruck (*Grundzüge der Theorie des w. Güterwerts*. Jena, G. Fischer, deux brochures, 1886) (2), l'espace ne nous permet pas de leur consacrer une analyse de quelque étendue. M. de Wieser, après avoir exposé « la théorie de la moindre jouissance », montre qu'il y a encore d'autres manières d'établir la valeur d'un bien, en tenant compte de l'utilité indirecte ou de l'utilité d'ensemble des choses. Ainsi l'arbre, en dehors de sa valeur comme *partie* de la forêt, à encore celle d'aider à constituer la forêt. Or, la forêt, ce n'est pas que du bois, c'est encore un agent qui influe sur le climat, sur la régularité des cours d'eau, même sur la santé. De même les chemins de fer (il y a partout ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas) : ils ne transportent pas seulement les hommes et les marchandises d'un endroit à l'autre, ils exercent encore sur la prospérité d'un pays une influence générale qu'il est plus difficile à constater.

M. de Bœhm-Bawerk me semble avoir approfondi davantage la doctrine de M. Menger, non sans y ajouter du sien. Son travail est divisé en deux parties, l'une traite de la valeur subjective qui répond en quelque sorte à la valeur d'usage (il la définit : *la valeur est l'importance d'un bien, ou d'un ensemble de biens pour le bien-être ou la prospérité d'un individu*); l'autre s'occupe de la valeur objective et parle surtout de la valeur

celle de Jevons, *the Theory of political economy*, 2e édit., 1879, p. 56 et qu'il désigne sous le nom de *final degree of utility*. Chacun a travaillé de son côté sans copier son voisin. V. *ante*, p. 141 en note.

(1) M. de Wieser a publié depuis un autre ouvrage : *Der natürliche Werth* (*La valeur naturelle*, Vienne, A. Hölder, 1889), où il développe certains côtés de la théorie. Nous en avons rendu compte dans le *Journal des Économistes*.

(2) Extrait des *Jahrbücher* de M. Conrad.

d'échange. Nous aurons à revenir sur cette seconde partie.

M. Émile Sax (*Grundlegung*, etc., Vienne, Hölder, 1887, p. 250) adopte la doctrine de M. Menger et cherche à l'approfondir; nous nous bornons à renvoyer à son ouvrage, regrettant seulement qu'il n'ait pas plus développé, page 252 en note, son examen de cette question de savoir si la valeur est un jugement ou un sentiment, et quand c'est l'un ou l'autre. Il me semble que dans la plupart des cas ordinaires la valeur est un effet de l'instinct. On n'a pas besoin de réfléchir pour manger quand on a faim, de boire quand on a soif.

Les auteurs italiens n'admettent, pour la plupart, que la valeur d'échange. M. Boccardo (*Economia politica*, 7e édit., Turin, Roux et Favale, 1885) dit, tome I, page 61, *la nozione di valore dipende ed è inseparabile da quella di scambio*. M. Cossa, *Primi elementi*, page 70, est du même avis. Le professeur Ant. Ciccone, dans ses *Principj* (Naples, N. Jovene et Ca, t. II, p. 15, 1882-83), propose la définition qui suit : *Il valore è la misura del grado di utilità che il mercato assegna alle cose e alle opere.* Je crains bien que M. Ciccone n'ait voulu trop embrasser. Le marché ne s'occupe pas du degré d'utilité, c'est l'individu qui le détermine, chacun pour soi; au marché on ne s'occupe pas de valeurs, mais de prix. Dans une brochure, *Del valore d'uso* (Naples, 1884), M. Ciccone soutient encore la même idée. La valeur d'usage est pour lui une contradiction dans les termes : l'air a une grande valeur d'usage, mais aucune valeur... sur le marché. C'est, encore une fois, de prix et non de valeur, qu'il s'agit au marché. M. le professeur A. de Johannis ne pense aussi qu'à la valeur d'échange dans son intéressante monographie, intitulée : *Analisi psicologica ed economica del valore* (Venise, 1883).

M. Todde, professeur à Cagliari (*Timon*, 1887) a mieux saisi la nature de la valeur (p. 104). « Elle n'est pas une quantité physique de la matière ou de l'objet produit, mais un reflet de la conscience humaine, à un moment donné, sur le plus ou moins de prix attribué à l'objet produit ou à produire, comparé à l'effort nécessaire pour le produire. » L'effort est une donnée superflue ici; l'affamé ayant devant lui un pain et un jeu de cartes (on lui offre l'un et l'autre, il n'y a point d'effort à faire), mettra le pain « incommensurablement » plus haut que le jeu de cartes comme moyen d'apaiser sa faim. M. Todde le sait

pourtant : *Il valore non stà nell'acqua più che sia nel frutto : il valore è soggettivo nell' attribuita utilità all' una o all' altro di estinguere i besogni della fame e della sete*, page 405.

Enfin, M. Giuseppe Majorana, *Teoria del valore* (Rome, Lœscher et C., 105, 1887), s'occupe plus du prix que de la valeur (Voy. la note à la fin de ce chapitre).

II. — Cause et mesure de la valeur. La valeur d'échange.

Certains économistes allemands (1), on se le rappelle, n'admettent que la valeur d'usage, dont ils font dériver la valeur d'échange; ils n'ont donc, comme la plupart des économistes anglais et français, qu'UNE valeur, quoique pas tout à fait la même. Or, ceux qui prennent la valeur d'usage comme point de départ réduisent la cause, et même la mesure de la valeur, à une simple appréciation individuelle (subjective), plus ou moins raisonnée, du degré d'utilité de la chose désirée et des difficultés de se la procurer, tandis que les économistes qui ne reconnaissent que la valeur d'échange indiquent le plus souvent « le travail » comme cause ou fondement, et même comme mesure, de la valeur. Quelques-uns, et c'est un notable progrès réalisé depuis quelque temps, ont commencé à remplacer le travail par « les frais de production ».

Ce serait une raison de plus pour ne pas séparer la théorie de la valeur d'échange de celle des prix; c'est d'ailleurs sur les prix que se font de nos jours toutes les observations; c'est le prix et non la nuageuse « valeur d'échange » que nous rencontrons sur tous les marchés, dans toutes les transactions, et presque constamment aussi dans nos appréciations personnelles. C'est la netteté du phénomène des prix, la clarté et la plénitude avec les-

(1) Et Condillac, peut-être aussi Rossi.

quelles la monnaie l'exprime, qui lui vaut la préférence sur la « valeur d'échange » (1). Aussi, si nous traitions de l'économie appliquée, c'est uniquement au chapitre des prix que nous aurions parlé de la valeur d'échange, à titre d'entrée en matière. Mais nous occupant de théorie, nous ne devons négliger aucune idée générale et nous exposer plutôt à quelques répétitions qu'à une lacune. Une lacune est souvent un défaut sans compensation; la répétition d'une même idée sous différentes formes contribue généralement à sa clarté.

Nous avons vu que nombre d'économistes — ajoutons : et tous les socialistes — présentent le travail comme la cause de la valeur. Cette manière de voir est contestable, même relativement aux prix, quoiqu'en réalité le travail ne soit pas sans influence sur le taux; seulement, cette influence n'est pas prépondérante. On peut lui opposer deux raison tout à fait majeures :

I. Le producteur n'emploie pas uniquement du travail manuel (2). Dans beaucoup de cas, le travail intellectuel est même bien plus important, car trois fonctions de premier ordre lui incombent : 1° il dirige le travail manuel et fait converger les efforts individuels vers le but commun; 2° il fait naître le travail, en imaginant et en combinant l'entreprise; 3° il lui assure la permanence en procurant la vente des produits, car c'est la vente des produits qui entretient le travail. — N'oublions pas, en outre, que tout producteur expose un capital qui a droit à sa rémunération, et enfin qu'il dispose parfois d'un concours particulier de la nature qu'il a le droit de se faire payer.

(1) Chez beaucoup d'auteurs, il se produit une certaine confusion inconsciente entre la valeur et le prix.

(2) Beaucoup de socialistes, presque tous même, revendiquent expressément et exclusivement en faveur du travail manuel tout le mérite de la production. C'est d'une partialité évidente, mais si le savant Rodbertus a partagé cette manière de voir, cela prouve qu'il n'a pas été le maître de sa théorie, mais que sa théorie s'est rendue maîtresse de lui.

Ce droit a été contesté, soit parce qu'on ne voulait pas reconnaître la propriété individuelle (point de vue socialiste), soit par pur esprit de système. Bastiat ayant admis que toute valeur est due au travail, il a été forcé par une impitoyable logique de soutenir que la nature travaille gratuitement. Ne pouvant nier son concours, qui crève les yeux, il était ingénieux de lui attribuer la gratuité.

Cette proposition : « la nature travaille gratuitement » est une phrase creuse si elle signifie que nous ne rétribuons pas la nature pour obtenir sa collaboration ; elle est fausse, si elle prétend dire que la nature travaille spontanément pour nous. Nous ferions maigre chère si nous devions nous contenter de ce qu'elle nous offre dans sa paresse ou son indifférence (1). Nous sommes obligés de nous emparer d'elle et de la faire travailler comme une esclave, en dirigeant ses forces, en la surveillant de près et généralement en mettant la main à la pâte.

Voilà la part du producteur dans l'influence sur la valeur d'échange (ou sur le prix).

II. Le consommateur a une influence plus grande encore, car il est le juge du producteur. A-t-il prévu mes besoins ? Si, après examen, la réponse est affirmative, le consommateur ouvre le débat sur les conditions de l'échange. Nous examinerons à un autre endroit le développement de ce débat et indiquerons quand l'une et quand l'autre partie l'emportera. Mais une chose est certaine : le consommateur ne se préoccupera pas des frais et des difficultés du producteur, il ne pensera qu'à ses propres convenances. Si le producteur avait mal calculé le prix que le consommateur veut ou peut y mettre, il en serait pour ses frais.

S'il en est ainsi, si outre le travail (manuel) il y a encore

(1) Mac Culloch a tort de dire : *Nature is not niggard nor parcimonious.* Si les hommes cessaient de travailler la terre, il en mourrait 99 sur 100 faute d'aliments.

l'intelligence, le capital, la nature et surtout le goût du consommateur, comment peut-on soutenir que « le travail » — et le travail seul — est la cause de la valeur ?

Nous aurons à examiner la question de plus près en discutant les principales opinions émises à cet égard, soit par des économistes, soit par des socialistes. Nous aurons le soin d'être bref quand il s'agira d'hommes très connus ou d'opinions peu contestées, afin de pouvoir consacrer plus d'espace aux matières qui ont besoin d'être élucidées.

C'est une bien vieille observation que le travail donne (souvent ou habituellement) de la valeur à des objets qui n'en ont point, et je trouverais sans intérêt de rechercher qui, le premier, a fait imprimer la formule qui met cette observation en lumière. On la trouve chez Locke, chez les physiocrates, et notamment chez Ad. Smith. Je préfère ce mot de Condillac : « C'est parce qu'une chose a de la valeur qu'elle est désirée par les hommes, qu'on lui consacre du travail » (on sait qu'elle aura de la valeur quand elle sera faite), à tout ce qu'a dit Ad. Smith sur ce point. Du reste, la pensée d'Ad. S. est moins erronée que sa manière de s'exprimer est défectueuse (1). Ainsi, chap. v, t. I, p. 122 de l'éd. Guillaumin, nous lisons : « Le travail est donc la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise » et chap. vi (p. 155) : « Comme dans un pays civilisé il n'y a que très peu de marchandise dont toute la valeur échangeable procède du travail seulement (of which the exchangable value arises from labour only), et que, pour la très grande partie d'entre elles, la rente et le profit y contribuent pour de fortes portions, il en résulte... » Il est donc inutile de s'y arrêter ou de reproduire les réfutations de J.-B. Say et de Mac Culloch qu'on trouve en note à la p. 122 (livre I, ch. v), surtout si nous ajoutons (t. II, ch. v, p. 116) cette autre phrase d'Ad. Smith : « D'ailleurs, dans la culture de la terre, la nature travaille conjointe-

(1) Il y a, du reste, un abîme entre la pensée d'Ad. Smith et celle de K. Marx. Le premier ne cherchait au fond qu'une mesure infaillible et permanente de la valeur, meilleure que les métaux précieux, et à cet effet, il ne propose que le travail et le blé ; tandis que K. Marx ne cherchait qu'une arme contre la bourgeoisie.

ment avec l'homme ; et quoique son travail ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers (1). »

Il semble à peine utile de s'arrêter sur Ricardo, qui paraît par moments si coupable. Il ne dit pas du tout que le seul travail donne ou détermine la valeur, mais : « *Les choses, une fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes, tirent leur valeur échangeable* DE DEUX SOURCES, *de leur rareté et de la quantité de travail nécessaire pour les acquérir.* Ricardo ne recherche pas, d'ailleurs, la cause philosophique, métaphysique, absolue, de la valeur abstraite, mais une explication terre à terre de la valeur (du prix) des marchandises apportées sur le marché. « Quand donc nous parlons des marchandises, dit-il, de leur valeur échangeable, et des principes qui règlent leurs prix relatifs, nous n'avons en vue que celles de ces marchandises dont la quantité peut s'accroître par l'industrie de l'homme, dont la production est encouragée par la concurrence, et n'est contrariée par aucune entrave » (ch. I, p. 3 de l'éd. franç. de 1882). Ajoutons que dans les chapitres suivants de son livre, Ricardo fait la part du capital et celle de l'offre et de la demande (influence déjà contenue dans la « rareté ») ; nous ne pouvons donc pas compter Ricardo parmi ceux qui voient uniquement dans le travail la cause et encore moins la mesure de la valeur.

Les économistes français, tout en accordant au travail une part légitime d'influence, ne l'ont jamais considéré comme l'unique cause de la valeur. Bornons-nous à en citer un, le plus populaire entre tous, Bastiat, qui nous fournira d'ailleurs l'occasion de signaler un point spécial. Dans ses *Harmonies économiques* (éd. 1851), p. 120, il dit : « On a jusqu'ici cherché le principe de la valeur dans une de ces circonstances qui l'augmentent ou la diminuent : matérialité, durée, utilité, rareté, travail, difficulté d'acquisition, jugement, etc. ; fausse direction imprimée dès l'origine à la science, car l'accident qui modifie le phénomène n'est pas le phénomène. » Bastiat conclut (p. 121) que la valeur apparaît quand deux services s'échangent. *La valeur*,

(1) Ainsi donc, à côté du travail humain, Smith admet l'influence des capitaux (le profit) et celle de la nature. Lauderdale, *Inquiry*, etc., dit, p. 37 : « Comment Smith peut-il considérer le travail *as an accurate measure of value*, puisqu'il parle, livre II, chap. III, de travail productif et improductif ? »

c'est le rapport entre deux services. Et plus loin (p. 122) : « Quand on pose cet axiome : l'Utilité est le fondement de la Valeur, si l'on entend dire : le Service a de la Valeur parce qu'il est utile à celui qui le reçoit et le paye, je ne disputerai pas. C'est là un *truisme* dont le mot Service tient suffisamment compte. » De mon côté, je ne disputerai pas contre le mot Service, avec ou sans grand S, pourvu que Bastiat accorde que le travail n'est pas la cause ni la mesure de la valeur, ce qu'il fait de la manière la plus large (p. 124 et suiv.).

Il est un point très important sur lequel Bastiat se trompe, c'est quand il soutient énergiquement que la nature travaille gratuitement. Il cite lui-même l'exemple classique du diamant qu'on trouve en se promenant au bord de la mer et qu'on échange pour toute sa valeur commerciale ou sociale. Je cite (p. 125) : « La transaction relative à notre pierre précieuse suppose le dialogue suivant :

— Monsieur, cédez-moi votre diamant.

— Monsieur, je le veux bien ; cédez-moi en échange votre travail de toute une année.

— Mais, Monsieur, vous n'avez pas sacrifié à votre acquisition une minute.

— Eh bien, Monsieur, tâchez de rencontrer une minute semblable.

— Mais, en bonne justice, vous devriez échanger *à travail égal*.

— Non, en bonne justice, vous appréciez vos services et moi les miens. Je ne vous force pas ; pourquoi me forceriez-vous ? Donnez-moi un an tout entier, ou cherchez vous-même un diamant. (La valeur est ici tout à fait subjective.)

— Mais cela m'entraînerait à dix ans de pénibles recherches sans compter une déception pénible au bout. Je trouve plus sage, plus profitable d'employer ces dix ans d'une autre manière. (Argument subjectif.)

— C'est justement pour cela que je crois vous rendre encore *service* en ne vous demandant qu'*un* an. Je vous en épargne neuf, et voilà pourquoi j'attache beaucoup de *valeur* à ce *service*. Si je vous parais exigeant, c'est que vous ne considérez que le travail que j'ai accompli ; mais considérez aussi celui que je vous épargne, et vous me trouverez débonnaire.

— Il n'en est pas moins vrai que vous profitez d'un travail de la nature... ! »

Cette objection, Bastiat ne parvient pas à la réfuter, car est-ce une réponse que de dire : si je vous cédais ma trouvaille pour rien, c'est vous qui en profiteriez. Il n'en reste pas moins établi de la manière la plus écrasante que quelqu'un se fait payer le travail de la nature, et le mot Service, même avec majuscule, ne fait rien à l'affaire. Ici l'amour-propre d'inventeur (l'était-il?) ou de logicien a frappé Bastiat de cécité (1).

M. Macleod (*The principles of econ. philosophy*, 2e édit., 1872, t. I, p. 321) a plutôt raison en disant que c'est *la demande* qui crée la valeur (2). Un consommateur demande une chose, donc il lui attribue de la valeur et se sent disposé à la payer. M. Macleod a réuni toute une série d'arguments contre la théorie qui voit dans le travail la cause de la valeur ; mais nous ne croyons pas devoir insister afin de pouvoir réserver quelques pages à l'examen de la théorie de la valeur de Karl Marx, qui jouit d'une si grande autorité parmi les socialistes (3). Cette théorie, on le sait, se trouve exposée dans l'ouvrage : *Das Kapital*.

Cet ouvrage commence ainsi : « La richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste (4) s'annonce comme une immense accumulation de marchandises. L'analyse de la marchandise, forme élémentaire de cette richesse, sera par conséquent le point de départ de nos recherches. » K. Marx ne s'occupera donc pas de l'ensemble des échanges, et surtout pas du troc que pourraient opérer deux voisins de campagne, mais seulement des marchandises mises en vente. Il laissera donc de côté les opérations élémentaires qui permettent de mieux voir la genèse et le fonctionnement de l'opération, ainsi que celles qui sont affectées par des circonstances spéciales comme la rareté, le monopole, la mode, la fantaisie auxquelles les doctrines de K. M. ne s'appliquent pas du tout. Il insiste sur ce point, qu'il ne s'agit pour lui que de marchandises

(1) On a vu plus haut que selon Ad. Smith la terre travaille pour rien. Carey n'est donc pas le premier qui l'ait soutenu.

(2) Cette proposition se trouve, on le sait, chez plusieurs auteurs, à partir de Condillac ; ajoutons Chalmers, qu'on ne lit presque plus, malgré son mérite.

(3) Nous passons Rodbertus, K. Marx étant certainement le théoricien le plus distingué du socialisme. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler à un autre endroit de Rodbertus.

(4) Nous nous servons de la traduction approuvée. Cette traduction a eu le tort de ne pas forger le mot *capitalistique* pour rendre exactement la pensée de l'auteur.

qu'on peut fabriquer à volonté. Dès que le public est averti de ce rétrécissement de la pensée, et il l'est, l'auteur n'encourt aucun autre reproche, que celui d'avoir parlé de la *valeur*, car au fond c'est *des prix* qu'il traite. C'est à ses disciples qu'on peut reprocher d'étendre la doctrine du maître à l'ensemble des transactions humaines, ensemble qu'il n'avait pas eu en vue. Pénétrons-nous bien de ce point.

K. Marx l'oublie d'ailleurs lui-même, sans le savoir. Au lieu de nous conduire au marché et d'évaluer les « marchandises » en francs, livres sterling ou autres monnaies, il se met à raisonner sur des trocs en nature. « Une marchandise particulière, dit-il, un hectolitre de froment, par exemple, s'échange dans les proportions les plus diverses avec d'autres articles. Cependant sa valeur d'échange reste immuable, de quelque manière qu'on l'exprime, en x cirage, y soie, z or, et ainsi de suite. Elle doit donc avoir un contenu distinct de ces expressions diverses ». D'abord, ces échanges en nature ne se sont jamais vus sur le marché. Quand j'y apporte du blé, je le vends pour de l'argent, et avec cet argent j'achète ce qui me plaît. K. Marx ne pense pas que ce « contenu distinct » (la valeur d'échange) soit l'argent, non, c'est quelque chose d'intrinsèque, c'est la quantité de travail que chaque marchandise renferme. N'est-ce pas d'ailleurs une affirmation gratuite, presque comique dans sa solennité : « sa valeur d'échange reste immuable ». Qu'en savez-vous? Qui vous assure que x cirage, y soie et z or soient des valeurs identiques? Parce qu'on les a échangées une fois contre une même quantité de blé? Supposons que tous les blés soient identiques, ne se pourrait-il pas que le cirage soit aujourd'hui au-dessus ou au-dessous de son prix normal, car l'identité de x, y, z suppose des prix normaux. Or, si pour chaque pas que K. Marx fait en avant dans son raisonnement, il nous force à admettre des hypothèses, des conventions et des abstractions fondées sur rien, il nous fera visiter Mars et Jupiter sans nous faire rencontrer en route la vérité.

Ayant affirmé, mais non prouvé, que le blé a été échangé contre du cirage, de la soie et de l'or sur le taux de la quantité de travail que chaque marchandise renferme, il fait semblant de croire que l'affirmation est admise comme une vérité reconnue, et il repart là-dessus ; il y a donc une mesure com-

mune, « une dépense de force humaine, de travail, sans égard à la forme particulière sous laquelle cette force a été dépensée. Mais il y a en réalité travail et travail, puisqu'il y a l'adroit, le laborieux et le maladroit, le paresseux. Vite une nouvelle abstraction : on prend pour mesure le travail normal moyen (dit travail social) (1); mettons que la monnaie courante consiste en heures de ce travail. Il en résulte que si pour faire une table le travail normal était de deux jours, celui qui aura peiné quatre jours n'aurait cependant droit qu'à la rémunération de deux jours; mais peut-on payer au même taux une heure de peinture de Raphaël et une heure de rabotage de Pierre? K. Marx répond que non : il faudra créer une nouvelle abstraction : le travail qualifié. L'étalon de cette monnaie abstraite serait l'heure de travail d'un manouvrier, et les travaux de tous les autres hommes qui dépensent leurs muscles, leurs nerfs et leur cerveau (c'est-à-dire qui travaillent) seront évalués en *multiples* de cette unité. *Travail qualifié!* C'est bientôt dit, mais qui en fera l'échelle ou le tarif? C'est ce que K. Marx ne dit pas, et tant qu'il ne le dira pas, on peut s'arrêter court devant cette lacune, qui est un abîme en profondeur. Ses successeurs n'ont pas même essayé de le combler. Si une heure du travail d'un balayeur de rue vaut 1 franc, combien vaut l'heure de l'homme qui invente la locomotive ou le télégraphe, ou la machine à filer, ou qui trouve l'oxygène et l'hydrogène ? Certains socialistes (2) ont cru jeter un pont sur l'abîme en niant le travail intellectuel, un homme comme Rodbertus — grand propriétaire, lettré, ministre même — s'est abaissé à ce point, mais c'est nier le soleil! K. Marx n'a pas fait cette faute, aussi a-t-il dû s'arrêter devant le problème de la *qualification* du travail.

Dans le système de K. Marx, on échange des valeurs égales (une heure de travail normal — dite « sociale » — contre une heure de travail normal) ; or quel homme sait ce que chaque produit coûte de travail? De plus, comme la plupart des productions exigent des machines et que la machine est considérée dans le système comme un travail antérieur qui se con-

(1) C'est le degré de perfection atteint par la société actuelle.

(2) Demandez-le à M. Kautzki, il n'y a pas de différence entre le travail intellectuel et le travail manuel, dans les deux on consomme de l'azote, du phosphore, du carbone, du soufre, etc. Rodbertus s'est borné à nier le travail intellectuel sans se donner la peine de justifier son opinion.

somme (la machine s'use) en produisant, il faut faire entrer ce travail antérieur en ligne de compte pour établir la valeur du produit. Et cela pour tous les produits du monde : pour le tableau, la montre, l'habit, le cheval, etc., qu'on voit sur un marché ou dans un bazar Ce compte étant impossible à faire dans la pratique, et peut-être en théorie, pour consentir à un échange il ne reste qu'une ressource, c'est de se dire : ce que je donne vaut pour moi moins que ce que je reçois. Chacun des deux hommes qui opèrent l'échange se donne cette raison pour conclure l'affaire, donc : on n'échange pas des valeurs égales, car chacun croit gagner au change.

K. Marx a une manière commode de raisonner, il fait des hypothèses, des abstractions, des suppositions, des affirmations, sans compter les sous-entendus, et si quelqu'un n'est pas de son avis, il le traite de haut en bas, sans tenir compte de ses objections. Il fait dériver la valeur, avons-nous vu, du travail, sans faire la part du capital. Et comme l'action du capital ne peut être niée, il remplace le vrai capital par une sorte de caricature. Quand j'ai économisé 100 francs sur mes salaires et acheté pour cet argent une machine qui me permet de produire davantage, j'ai acquis un instrument, qui, selon lui, reste instrument tant que je m'en sers ; mais dès que je le prête à un ouvrier et lui demande en échange une partie de son surcroît de production, je deviens un capitaliste qui exploite son prochain, car je ne dois me faire payer que l'usure de l'instrument, c'est-à-dire je dois le prêter gratis. Il lui faut cent pages pour exposer cette doctrine. Il croit la faire passer en la diluant. Selon lui, on a le droit de se faire payer son travail manuel, mais non les privations qu'on a subies pour se former un capital. Il ne veut pas qu'on se forme un capital individuel ! Mais jamais État ou société n'aurait eu de capitaux si les individus n'en avaient accumulé les éléments.

Il est inutile de dire que K. Marx a trouvé beaucoup de contradicteurs, et qu'il a été souvent — plus ou moins bien — réfuté. Nous emprunterons quelques passages aux deux réfutations les plus récentes (1). L'une est de M. G. Adler, de l'u-

(1) Parmi les critiques plus anciens, nommons MM. Calberla, Knoop, de Sybel, Knies, Strasburger, de Böhm-Bawerk en Allemagne, Leroy-Beaulieu en France. En Angleterre, Jevons, p. 176, dit : « This is a doctrine which cannot stand for a moment, being directly opposed to facts. »

niversité de Fribourg, un auteur qui est assez bienveillant pour le socialisme. Le livre auquel nous faisons allusion est intitulé : *Die Grundlagen der K. M.schen Kritik der bestehenden Volkswirthschaft* (Tubingue, Laupp, 1887). M. Adler attaque naturellement K. Marx sur plus d'un point, mais nous ne pouvons nous arrêter un moment que sur le paragraphe 3 (p. 90) où M. Adler critique « la preuve de l'identité de la valeur des marchandises avec la quantité de temps de travail normal qu'elles renferment ». K. Marx ayant, dans sa jeunesse, employé l'expression « frais de production » comme mesure de la valeur, M. Adler croit pouvoir supposer que c'est encore la pensée de K. Marx, d'autant plus que l'analyse des frais de production se réduisait (et se réduit encore) pour K. Marx : 1° à du travail ancien (instruments et matières premières), et 2° à du travail récent. Or, puisque K. Marx prétend s'appuyer sur les faits de la vie réelle, sur les procédés du véritable marché, M. Adler examine comment les choses se passent dans le monde industriel et commercial (p. 93). Entre quelles personnes se fait l'échange ? demande-t-il. — Il répond : entre capitalistes. — C'est eux qui président à la production et à la vente, et c'est à leur point de vue qu'il faut se placer. Or comment le capitaliste calcule-t-il? — Il additionne évidemment les frais : a francs de matières $+ b$ francs de salaires $+ c$ francs pour l'usure des outils et des machines $+ d$ francs d'autres frais, total $a + b + c + d$. Est-ce tout ? Non, l'entrepreneur demande son bénéfice, c'est un usage tout à fait général, dont doit tenir compte celui qui prétend peindre les faits. Or, si l'on tient compte de ces bénéfices (mettons une dizaine de pour-cent par an), si l'on réfléchit que beaucoup de marchandises ont passé par plusieurs états (textile brute, filé, toile écrue, toile teinte, imprimée, apprêtée ; ou minerai, fonte, fer, outils), que chacun des industriels prend son bénéfice, et que le nombre des transformations n'est pas le même pour toutes les marchandises, on conviendra que 100 heures de travail ne valent jamais 100 autres heures de travail.

M. Adler donne des exemples. Voici un produit qui exige 100 heures de travail et qui passe par deux états. Le premier producteur a payé 50 heures de travail, mais comme il veut gagner 10 p. 100, il le vend pour 55 heures (s'il peut, bien entendu). Le second producteur, qui a acheté le produit 55 heures,

y ajoute 50 nouvelles heures, cela fait 105 et naturellement aussi 10 p. 100; cela fait 115 heures et demie. Comparons à ces chiffres une marchandise qui a exigé 1,000 heures de travail et qui a dû subir cinq transformations avant d'avoir pu être apportée sur le marché, travaux qui ont duré chaque fois six mois et ont donné lieu à 200 heures de travail pour chaque transformation. L'auteur dresse le tableau qui suit :

États ou transformation.	Prix d'achat du produit inachevé.	Montant des trav. ajoutés.	Prix de vente.
1	0	200	220
2	220	200	462
3	462	200	728
4	728	200	1020
5	1020	200	1342

De ces deux marchandises, l'une a exigé 100 et l'autre 1,000 heures, leurs valeurs devraient donc être comme 1 est à 10, et en fait elles sont comme 115 et demi à 1,342 ou à peu près comme 1 à 11 et demi (1 à 11,62).

Nous pourrions ajouter bien autre chose encore, par exemple l'impôt et surtout les droits de douane. Supposez une marchandise exigeant 50 heures de travail = 50 francs et supportant 50 francs de taxes, ensemble 100 francs ; l'autre marchandise coûte également 50 heures de travail et seulement 25 francs de taxes, ensemble 75 francs. Dans un commerce libre et raisonné, normal, donnera-t-on jamais les 100 francs pour les 75 francs, parce qu'ils renferment le même nombre d'heures de travail (et nous supposons qu'on connaisse le nombre des heures de travail) (1)?

Le second auteur que nous voudrions mettre à contribution est M. Lehr, qui a fourni en 1886 deux excellents articles sur K. Marx à la *Vierteljahrschrift* d'économie politique, tome XC, de M. le Dr Ed. Wiss (Berlin, Herbig). M. Lehr insiste d'abord sur ce point que K. Marx fait complètement abstraction de l'individualité du travailleur et des ressources physiques, in-

(1) Reproduisons une note de la traduction du *Kapital* (elle est moins complète dans l'original). « Dans la société bourgeoise nul n'est censé ignorer la loi. — En vertu d'une *fictio juris* économique, tout acheteur est censé posséder une connaissance encyclopédique des marchandises. » — Cette fiction n'existe que dans le livre de K. Marx; dans « la société bourgeoise », la législation protège les acheteurs ignorants contre le dol et la tromperie.

tellectuelles et morales qu'il peut avoir et qui peuvent exercer une influence sur la valeur de son produit, ou ne paraît pas, d'ailleurs, savoir qu'il existe une différence de qualité. D'un autre côté, K. Marx ne veut pas tenir compte de l'action de la nature. On plante aujourd'hui un jeune arbre et dépense 1 franc de travail. Dans cent ans cet arbre, auquel personne n'aura ultérieurement consacré une seconde de travail, vaudra-t-il encore 1 franc? — Vous venez de mettre du vin en cave, dans cinq ans la nature lui aura donné un bouquet qui lui ajoutera une grande valeur, n'en tiendrez-vous pas compte en fixant votre prix ? — L'auteur développe ensuite une objection assez sérieuse, mais qu'il suffit d'indiquer. K. Marx raisonne sur des moyennes abstraites, il échange moyenne contre moyenne, mais dans la réalité un homme produit à l'heure plus et l'autre moins que la moyenne (quelle que soit la cause de la supériorité ou de l'infériorité) : ces deux producteurs échangeront-ils sur le pied de la moyenne ?

On sait que les socialistes, et même certains économistes plus ou moins désireux d'avoir l'air d'être au-dessus de « l'économie classique », n'aiment pas entendre parler de l'offre et de la demande ; le phénomène n'en est pas moins très réel et très puissant, mais il n'entre pas dans le système de K. Marx. M. Lehr s'en empare pour jeter une lourde pierre, tout un rocher, dans son jardin. Si, d'une marchandise il faut 100 tonnes pour satisfaire les besoins courants, et si le prix normal d'une tonne est de deux cents heures, ce prix devra nécessairement changer soit avec l'offre, soit avec la demande. Si au lieu de 100 t. on en offre 200, trouvera-t-on les acheteurs disposés à offrir les 400 heures nécessaires pour les acquérir ? C'est fort douteux, il faudra réduire le prix (vendre à perte) pour placer les 200 t. Si la production n'atteignait que 50 t. (à cause de certaines difficultés qui seraient survenues), il faudrait élever le prix, mais pourrait-on le porter à 4 heures ? Le marché comporterait-il ce prix ? Au prix de 4 heures la tonne, trouverait-on à vendre 50 tonnes ?

K. M. n'ayant embrassé dans son sytème que les marchandises qu'on peut produire à volonté (des tissus, du fer, etc.), il n'a pas pensé au blé et à d'autres produits qui sont influencés par la faveur ou la défaveur des saisons ; en une année on aura donc 1 hectolitre pour 10 heures de travail et en une autre

pour 15 heures, mais ce sont là des difficultés de la vie réelle dont on peut faire abstraction quand on raisonne sur des suppositions.

M. Lehr entre dans d'autres détails encore, mais nous renvoyons à son travail. (V. aussi les travaux précités de MM. Leroy-Beaulieu, de Böhm-Bawerk et Knies.) Nous croyons en avoir assez dit pour montrer le peu de solidité de la doctrine de Karl Marx.

Nous insisterons de nouveau sur l'impossibilité de traiter la valeur seule d'une manière approfondie, c'est en parlant des prix que nous pouvons examiner les causes variées qui exercent une influence sur le taux des échanges (1). Le prix n'est pas nécessairement exprimé en argent, mais en fait, c'est en monnaies que nous l'exprimons depuis 3000 ans. Le prix est toujours une grandeur déterminée, la valeur, étant un rapport, conserve quelque chose de vague et reste subjective, c'est une estimation. Pour certaines matières le prix a une fixité relative, il est le même pour tous les acheteurs. (Pensez aux magasins à « prix fixe » marqués sur la marchandise.) Ceux auxquels le prix ne va pas s'abstiennent, de cette façon l'élément subjectif se maintient, mais le caractère du prix fixe est d'être — pour un temps et dans un lieu — quelque chose d'objectif (2).

(1) « L'habitude d'effectuer les échanges par achat et vente fait que l'on confond habituellement dans la pratique la valeur et le prix des choses. » (Courcelle-Seneuil, *Traité*, I, p. 246.) Nous avons d'ailleurs trouvé des observations analogues dans la plupart des auteurs français, anglais et allemands; d'autres confondent les deux notions sans le savoir.

(2) J'ai reçu trop tard pour pouvoir les utiliser :

1. Pantaleoni (Maffeo), *Principii di economia pura* (Florence, chez Barbera, 1889.

2. Neumann (F.-J.), *Grundlagen der Volkswirthschaftlehre* (Tubingue, chez Laupp, 1889, 1re livraison. On en annonce 3 en tout).

J'ai pu tenir compte des opinions de M. Neumann, car il les a déjà exprimées ailleurs (son ouvrage est en partie une réimpression). L'ouvrage de M. Pantaleoni semble renfermer du nouveau plein de mérite.

CHAPITRE VI

LA RAISON. LES SENTIMENTS. LES PASSIONS

On sait qu'en matière économique on doit toujours distinguer entre la théorie et la pratique. Non que ces deux points de vue soient contradictoires, mais ils supposent des procédés différents. La théorie pure établit des principes économiques et leurs conséquences logiques, abstraction faite de ce qui est étranger à son domaine particulier. L'application ou la pratique prend l'homme tel qu'il est, un être à la fois raisonnable et passionné — ondoyant et divers — et tient compte des influences extra-économiques qu'il a subies. Sans doute il est très difficile de faire la part exacte des divers mobiles humains, et l'économiste peut légitimement supposer que l'homme agit le plus souvent conformément à la raison ; mais il ne doit jamais perdre de vue qu'il y a deux obstacles à l'action constante et régulière de la logique, ce sont les sentiments (ou passions) et l'ignorance : les sentiments faussent l'instrument intellectuel, l'ignorance lui offre des matières frelatées. En pareil cas, le produit du raisonnement ne saurait être bon, c'est-à-dire que l'homme passionné ou ignorant engagé dans une œuvre économique ne prendra pas la meilleure voie et manquera plus ou moins son but.

En fait, on n'a encore publié que de rares traités de pure théorie, généralement les exposés de principes visaient à l'application immédiate ; en tous cas, une large part y était

faite à la pratique, ce qu'on doit toujours avoir présent à l'esprit en les examinant et en les jugeant.

Sans en avoir conscience, peut-être, la plupart des économistes supposent que les hommes, dans leurs œuvres économiques, sont toujours mus par la raison. Cette supposition se justifie aisément, puisque le principe économique est : *obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort*. Le « moindre effort » suppose en effet l'action de la raison, car, pour l'atteindre, il faut réfléchir, calculer, peser, mesurer et, tant que rien ne vient troubler ce travail de l'intelligence, la raison fonctionne, elle décide, gouverne, dirige l'action, et il y a bien des cas où elle reste la maîtresse, depuis la conception jusqu'à l'achèvement de l'œuvre économique qu'elle a entreprise.

Pourtant la raison n'est pas infaillible (1). Certains hommes raisonnent mal, leur mécanisme intellectuel, l'instrument de la pensée, est défectueux, ils ne savent pas rapprocher la cause de l'effet, distinguer la vraie cause et le véritable effet. On a souvent de la peine à croire à cette défectuosité et l'on cherche ailleurs la cause du mauvais jugement.

Si l'instrument est souvent défectueux, la matière sur

(1) Nous avons recueilli un certain nombre de raisonnements d'une logique bizarre, en voici un exemple gai qui est vraiment typique. C'est un fait divers que nous reproduisons sans changement.

« Voici un fait qui a mis en gaîté, dans l'après-midi d'hier, les habitants du boulevard de l'Hôpital, à Paris.

« Un passant voit son parapluie retourné et emporté dans une bourrasque ; le parapluie va frapper dans la vitrine d'un épicier, brise une glace et renverse avec fracas des flacons de liqueurs. Le propriétaire du magasin, bien qu'ennuyé de cet incident, ne fit aucune observation au passant, qui n'en pouvait mais, et lui rendit le parapluie. Mais l'instrument protecteur s'était déchiré en passant à travers la glace, et son propriétaire, furieux, en réclame le prix à l'épicier. Celui-ci proteste, naturellement ; le passant insiste; on crie, on s'injurie, un rassemblement se forme et l'on va en venir aux mains, lorsque arrivent des gardiens de la paix. On conduit le propriétaire du parapluie chez le commissaire de police, qui ne lui fit comprendre qu'après beaucoup d'explications que ses prétentions étaient exagérées. » (*Temps* du 10 déc. 1886.)

On croit toujours que l'*autre* a tort; on a deux poids et deux messures, n'est-ce pas la faute des sentiments ?

laquelle son action porte ne l'est pas moins. Cette matière se compose des faits et des notions recueillis antérieurement par notre intelligence ou notre mémoire; ils ont été peut-être mal vus, mal compris, mal classés, mal conservés. Avec une pareille matière on n'obtient pas de bons produits; seulement nous ne savons pas toujours si l'erreur vient de la matière ou de celui qui l'a élaborée.

Mais peu importe ; renonçons à faire la distinction, et pour abreger mettons en pareil cas l'erreur à la charge de l'ignorance.

A côté de l'intelligence il y a la sensibilité, qui comprend les sensations (douleurs et plaisirs) et les sentiments (les affections et les haines). C'est à la psychologie à étudier la nature intime de la sensibilité, nous nous contentons d'observer l'action que les forces engendrées par la sensibilité exercent sur les faits économiques. Les économistes ne l'ont pas assez fait jusqu'à présent, du moins quant aux sentiments ; ils ont cependant tenu grandement compte des sensations, des douleurs et des plaisirs : c'était en quelque sorte forcé, car les sensations sont la cause de nos besoins ; des besoins dérive l'utilité, de l'utilité la valeur, et la valeur est la base de l'économie politique. Les sensations sont les gardiens vigilants de la vie matérielle, sans laquelle il n'y a pas de vie morale et intellectuelle. Les douleurs et les plaisirs sont les stimulants de la production, qui seule permet à la terre de nourrir une population d'un milliard et au delà. C'est la tâche spéciale de l'économiste, ou de l'esprit économique, de mesurer les rapports entre la douleur et le plaisir et de tendre à réduire l'effort (la douleur) pour chaque résultat ou pour chaque unité de satisfaction des besoins (le plaisir). Seulement, jusqu'à ce jour, la plupart des auteurs semblent avoir attribué à la raison la totalité des résultats obtenus, ou plutôt ils se sont presque uniquement occupés de l'influence de l'intelligence.

Cependant, à côté de l'enchaînement logique des idées et des faits, il aurait fallu indiquer, au moins sommairement, les principaux cas où cet enchaînement pourrait dévier sous l'influence d'un sentiment ou se rompre sous la pression violente d'une passion. Ces indications auraient complété la théorie et lui auraient évité bien des attaques ; elles auraient guidé la pratique qui serait entrée mieux armée dans l'arène du *struggle for life*. On aurait cependant tort de croire que l'influence de la sensibilité ait été complètement oubliée. Nous aurions beaucoup de passages à citer pour réfuter une pareille croyance ; bornons-nous, par des raisons spéciales, à ne citer que quelques auteurs français. Sismondi (t. I, p. 53, en note) dit : « En général, Ad. Smith avait trop considéré la science comme exclusivement soumise au calcul, tandis qu'elle est sous plusieurs rapports du domaine de la sensibilité et de l'imagination, qui ne se calculent point. » Sismondi n'a pas été assez juste envers Smith, comme cela résultera d'un passage que nous citons plus loin. On pourrait, du reste, défendre Smith encore plus directement.

Sismondi paraîtra peut-être suspect à quelques-uns de nos lecteurs ; voici donc un passage de Dunoyer, *De la liberté du travail*, t. I, p. 36 (Paris, Guillaumin). Parlant de la « liberté, » que nous pouvons prendre ici comme synonyme de raison et d'intelligence, il dit : « Ensuite, dans la sphère même qui a été ouverte à son activité, l'homme peut naturellement être empêché d'agir, d'un côté par l'ignorance et l'inexpérience, qui retiennent toutes ses facultés dans l'inertie, et d'un autre côté par la passion, qui lui donne une activité désordonnée, qui l'excite à s'en servir d'une manière préjudiciable pour lui-même ou pour les autres... »

Nous pourrions encore citer tout le chapitre XXII des *Harmonies économiques* de Bastiat, et d'autres auteurs,

notamment un passage important de Joseph Garnier que nous réservons au chapitre suivant. Mais si ces auteurs ont vu la vérité, ils n'ont pas songé à en tirer des conséquences au point de vue qui nous occupe. Du reste, le parti à en tirer est plutôt pratique que théorique ; il s'agit moins de formuler les règles que de s'armer d'un esprit critique, afin de surprendre dans nos raisonnements, dans nos inductions et déductions, l'influence des sentiments ou des passions. Cet examen critique se fait rarement (car qui se croit capable d'avoir tort?), de là d'innombrables erreurs de jugement dont nous n'avons pas conscience. En réalité, le seul résultat qu'il nous paraît possible d'atteindre, c'est le rétrécissement du domaine de l'inconscient ; nous osons à peine espérer que l'influence de la raison sur la volonté en sera renforcée, l'influence des passions diminuée. — Peut-être serait-ce un malheur d'y voir trop clair, il faut ne pas avoir goûté le fruit de l'arbre de la science pour habiter le paradis; mais puisque nous en avons été chassés, sachons du moins, dans la mesure du possible, quand nos actes sont les effets de notre raison et quand ils sont le produit de nos sentiments; c'est sur nos propres mobiles qu'il faut nous procurer de la lumière, nous serons bien toujours assez clairvoyants par rapport aux actes de notre prochain.

Puisqu'on a quelque peu méconnu jusqu'à présent dans le monde économique l'influence des sentiments, ajoutons encore quelques réflexions.

Si l'homme était un être purement raisonnable, il classerait ses besoins selon l'ordre logique : le nécessaire précéderait l'utile, l'utile l'agréable ; en fait, l'homme met généralement l'agréable avant l'utile. Le nécessaire *actuel* prime tout, l'instinct de la conservation éveillé par des sensations douloureuses court après le plus pressé; pour le nécessaire actuel, l'homme ne s'élève guère au-dessus de l'animal, sa nature supérieure ne se manifeste que lorsqu'il s'agit du

nécessaire futur et que la prévoyance est en jeu. Ce point réglé à sa satisfaction, l'homme se sent libre, il se laisse aller, et c'est à l'agrément qu'il pense d'abord. Or l'agréable dépend surtout des sentiments et l'utile de la raison, l'un est plus subjectif, l'autre plus objectif, ainsi la chose s'explique.

Contestera-t-on que pour l'immense majorité des hommes l'agréable précède l'utile ? Ne parlons pas des passions violentes comme le jeu, l'amour illégitime, l'ambition ; mais qu'on mette devant la plupart des hommes, d'un côté un cigare, un petit verre, et de l'autre un livre, que choisiront-ils ? sera-ce la jouissance matérielle ou la jouissance intellectuelle? Mettez devant une dame une belle batterie de cuisine et une parure d'égale valeur, que préférera-t-elle? Nous avons connu un savant, dont on cite encore le livre, qui a été ministre et possédait 150,000 francs de rente : il donnait au précepteur de son fils unique 1,500 francs par an et 6,000 francs à son cuisinier. On multiplierait les exemples s'il fallait prouver que l'agréable prime l'utile et le sentiment la raison.

Si nous portons l'attention sur les faits économiques qui ont de la connexion avec la politique, nous rencontrons des sentiments aussi intenses que des passions, contre lesquels la raison n'essaye même pas de lutter; souvent elle s'en constitue la servante et leur prépare des arguments. C'est en pareil cas qu'il faut se méfier ! Quand on discute les droits sur le blé ou sur le bétail, les taxes sur le sucre, le vin, l'alcool, regardez de près les arguments, car il y en a de frelatés. Faute de valeur intrinsèque, on leur donne de l'apparence, « du coup d'œil. » Examinez surtout de près les arguments ornés de sentiments patriotiques, ceux qui sont remplis d'amour pour le « peuple », qui n'est pas la nation, et non moins ceux qui sont émaillés d'appels à la justice ! Ces belles choses existent sans doute, mais elles

sont aussi rares que le vin et la bière hygiéniques en France, le tabac hygiénique en Allemagne et en Suisse et les denrées surfines chez les épiciers de tous les pays.

C'est en matière politique et sociale que les passions sont les plus fortes (1), et c'est sur ce terrain que la science et la pratique économiques doivent surtout redouter les pièges. La politique n'est parfois que la puissance mise au service de passions subversives, d'une ambition effrénée, d'appétits insatiables, de la vanité, de l'envie, de la haine. Vous reconnaissez aisément la passion au choix des mots employés par l'orateur ou le publiciste, vous savez tout de suite que ce ne sont pas ceux dont se sert la froide et impartiale raison.

Dans les théories socialistes, c'est une passion plus réfléchie qui s'applique à faire trébucher la logique au moyen des artifices de la dialectique. On sait que K. Marx (pour ne citer que celui-là) est passé maître dans ce genre d'exercice si nuisible à la paix publique et au progrès des masses. Voici, sur les arguments de ce théoricien du socialisme, le jugement d'un penseur de mérite, qui l'a étudié avec beaucoup de soin : « Il résulte de ce qui précède, que la théorie socialiste de l'exploitation (de l'ouvrier par le patron) que nous avons exposée d'après ses représentants les plus distingués (K. Marx et Lassalle) n'est pas seulement inexacte, mais qu'elle n'a droit, comme système de déductions (theoretischen Werth) qu'à la dernière place parmi les théories de l'intérêt du capital. Quelque graves que soient les fautes de logique (Denkfehler) commises par les représentants de quelques autres théories, je ne crois pas qu'on en trouve quelque part ailleurs d'aussi graves, et en aussi grand nombre (que chez K. M. et L.) : ce ne sont que des présomptions acceptées sans la moindre preuve,

(1) Peut-être plus fortes qu'en matière de religion.

des contracdictions insolubles, l'aveuglement volontaire en face des faits les plus certains » (De Bœhm-Bawerk, *Geschichte und Kritik der Kapitalzins Theorien*, I, p. 446). Nous pourrions citer un certain nombre d'autres jugements dans le même sens.

La passion fait voir et croire ce qu'elle veut aux hommes qu'elle possède, elle les rend sourds à la voix de la raison. Cette pauvre raison ! il semble bien que nous exagérons volontiers sa puissance. Elle ne crée, ne fait sortir du néant, aucune vérité. Cet instrument intellectuel, comme les machines de l'industrie, ne peut tirer de sa matière première que ce qu'elle renferme. Le même métier tissera tour à tour la soie et le lin, la laine et le coton, et il en sortira des tissus de même nature que le textile employé. Si K. Marx part d'un capital défini d'une manière arbitraire, et s'il s'appuie sur des hypothèses démenties par les faits, le produit de son travail intellectuel ne peut qu'être une erreur.

Du reste, bien souvent aucune opération intellectuelle n'a lieu, on agit par impulsion. Cela se voit dans plus d'une grève. On cherchera vainement à démontrer aux ouvriers que la grève ne peut pas avoir l'effet qu'ils en attendent : les uns ne seront pas capables de suivre le raisonnement ; les autres ne voudront pas comprendre par méfiance : « On ne nous dit pas tout; » d'autres, les meneurs, seront sourds par amour-propre ; la masse voudra simplement « faire comme les autres ». N'est-ce pas un sentiment, et non la raison qui agit ici ?

Encore une fois, nous ne prétendons pas avoir découvert les passions ou les sentiments et leur action, nous avons seulement cru devoir insister sur leurs effets en matière économique, effets qu'on ne s'applique pas assez à isoler et à connaître. Nous allons maintenant montrer combien cette application est importante, combien il est nécessaire

d'aller au fond des choses, et puis aussi, combien sont variés les effets d'une même cause, selon les circonstances dans lesquelles elle se produit.

Nous toucherons seulement à trois points, nous réservant d'en examiner un quatrième dans le chapitre suivant, qui lui sera consacré en entier.

1. On a beaucoup discuté la question de savoir si l'économie politique doit se borner à exposer ce qui est, ou si elle doit aussi enseigner ce qui doit ou devrait être. C'est là à certains égards une question de méthode, mais elle nous appartient par sa racine. Si les sentiments n'étaient pas en jeu, il ne viendrait à l'idée de personne de traiter la science économique autrement que toute autre science : par l'observation, par l'induction, par la déduction, mais toujours par la raison, en exposant ce qui est, et en insistant sur les causes et les effets. Existe-t-il un livre qui prétende enseigner comment les astres devraient marcher, comment le cheval pourrait devenir un aigle, ou ce que la rose doit faire pour se transformer en chêne?

Mais en matière économique les sentiments font entendre leur voix. L'expérience nous apprend que le paresseux est dans la misère ; que dans la lutte pour l'existence, les plus capables, les plus laborieux, les plus persévérants sont les vainqueurs. Ce sont des faits que la raison constate. Or notre sensibilité s'émeut à la pensée des maux que la nature des choses produit. C'est l'honneur de l'homme d'être sensible, de là les mots si doux à entendre de « humain, humanité ». Incontestablement nous devons tous être humains ; mais sur quoi la sensibilité doit-elle exercer son action, sur la raison ou sur la volonté? — Évidemment sur la volonté. — Si vous êtes témoins de souffrances, agissez ; courez au secours du malheureux, prenez toutes les mesures que votre noble cœur vous inspire. Mais que votre sensibilité ne s'avise pas d'agir sur la raison, vous ne pro-

duiriez que des phrases ou des sophismes, et les phrases ni les sophismes ne soulagent aucun mal. Ils ne font que troubler la clarté des vues d'une raison droite, qui est impartiale de sa nature et ne peut voir les choses que telles qu'elles sont. Par conséquent, la science ne peut, ne doit montrer que la réalité; si elle idéalise, elle n'est plus la science, mais la poésie. On sait que la poésie est la fille de l'imagination; en allemand elle s'appelle même *Dichtung*, un mot qui est synonyme de fiction (le mot grec πόιημα, de ποεῖν, faire, rappelle aussi la fiction).

Supposons cependant que, trouvant trop sec l'enseignement de la raison, votre sensibilité vous pousse à dire comment les choses devraient être, vous quittez le terrain de la réalité, de « l'objectivité », pour exposer vos idées personnelles sur le meilleur des mondes possible. Ici vous ne pouvez être que subjectif, vous inventez une utopie, ce qui est assez facile de nos jours, car les éléments abondent. Pour contenter les prolétaires, vous supprimez la propriété; pour satisfaire ceux qui ont plus de désirs que de revenus, vous décrétez qu'on donnera à chacun « selon ses besoins »; il y a des gens que les lois gênent, vous établissez l' « an-archie ». L'utopie est le produit d'une imagination sentimentale, ou de mauvaises lectures, mais jamais de la raison. Si vous mettez de la raison dans vos sentiments, vous les rendez féconds et bienfaisants; si vous mettez du sentiment dans notre raison, vous pouvez la rendre gracieuse, mais en réalité vous la troublez, vous la dénaturez.

2. Passons au second point. On reproche aux économistes le célèbre mot de Gournay: *Laissez faire*, *laissez passer*, et généralement quand on l'attaque on intercale — on interpole — le mot: « absolu ». Le *laisser faire absolu* a une mine plus rébarbative que le simple « laissez faire ». A ceux qui ajoutent « absolu » on a le droit de dire : Vous

falsifiez le texte, sans leur répondre autrement. Le lecteur instruit sait que Gournay ne demandait rien d'absolu, il demandait, comme d'autres avant et après lui, et je suis du nombre, la liberté telle que tout homme raisonnable peut la désirer (1).

Cette dernière formule — la liberté raisonnable — peut paraître vague, et certains économistes libéraux ont cru devoir en donner d'autres, où la restriction n'est pas exprimée, mais sous-entendue. Les économistes autoritaires, de leur côté, objectent que la liberté n'empêche ni les erreurs ni les fautes, et cherchent à justifier ainsi les restrictions et en général l'intervention du gouvernement. Nous pouvons admettre que tel auteur ait donné une expression exagérée à sa pensée, sans lui donner tort au fond, mais dans le doute nous préférons toujours un peu trop de liberté que pas assez. Citons une des formules incriminées, elle est de Joseph Garnier, p. 115 de son traité (8e édition) : « L'homme libre d'agir pour le mieux de ses intérêts, dit-il, a plus d'intelligence, plus d'initiative, plus d'esprit, plus d'invention, plus d'énergie, de persévérance, de vigilance, de prévoyance dans tout ce qu'il entreprend que l'homme gêné et entravé et, *a fortiori*, plus que l'homme attaché à la glèbe ou asservi. »

Malgré l'accumulation de vertus que renferme ce passage, nous ne trouvons rien à y reprendre, puisque l'auteur n'y parle pas d'une manière absolue. C'est plutôt dans la chaleur des polémiques que nos économistes ont attribué sans restriction à la liberté cette puissance *sui generis* qui fait réussir tout ce qui est entrepris sous ses auspices ; dans les traités, les auteurs sont plus prudents, comme nous le montrerons encore plus loin, seulement ils n'ont pas assez insisté peut-être sur les effets soit des passions, soit de

(1) Il ne s'agissait pour Gournay que de la liberté du commerce entre les diverses provinces de France.

l'ignorance. C'est parce qu'ils ont porté si haut le drapeau de la liberté, quelquefois sous le vocable du « laissez faire », qu'on les accuse d'optimisme (1). Or, pour ma part, si je me range sous le drapeau de la liberté, ce n'est pas par optimisme, c'est simplement parce que je considère la liberté comme le moindre mal. La liberté n'empêche ni erreur ni faute, mais pour les maux qu'elle ne peut pas empêcher, il y a une grande et suffisante compensation que Vauvenargues exprime en ces termes : « Il faut permettre aux hommes de se nuire, pour éviter un grand mal, la servitude. » C'est là un premier argument, qu'on peut appeler l'argument moral.

Mais il y en a un second, et celui-là est de nature économique. On ne peut avoir que deux motifs pour restreindre ma liberté : 1° l'intérêt général et 2° mon intérêt particulier. Je reconnais à l'État ou à la société le droit de restreindre les libertés particulières dans l'intérêt général... par des lois générales duement discutées et votées. Sans lois, un pays est sous le régime du despotisme ou de l'anarchie, et je ne veux ni de l'un ni de l'autre. Quant à ce qui est de mon intérêt particulier, je demande à en être le seul gardien. N'ayant que ce seul intérêt à étudier et à sauvegarder, je prétends le mieux connaître et le protéger avec plus de soin que n'importe quel fonctionnaire de l'État (même bien choisi), qui serait chargé des intérêts de 1000 ou 10,000 citoyens à la fois (2). Ajoutons que la société est une chose si extrêmement compliquée qu'on doit être très sobre de lois, il faut se borner au strict nécessaire,

(1) L'optimiste par excellence est Bastiat, l'auteur des *Harmonies économiques*, harmonies fondées sur la liberté. Mais quand on attaque Bastiat on omet les restrictions qu'il a posées lui-même,et souvent on exagère encore sa pensée. Selon moi, l'optimisme et le pessimisme dépendent plus des sentiments que de la raison, par conséquent ces deux tendances sont hors de la science.

(2) Ajoutons qu'on ne connaît que les besoins extérieurs de l'homme et j amais ses besoins intérieurs, ses goûts, ses préférences, ses aptitudes, etc.

parce qu'il n'y a pas de loi, même la meilleure — qui fait sans doute beaucoup de bien — qui ne cause aussi par ci, par là, quelques souffrances, auxquelles il faut sans doute se résigner. Que dire alors des lois qui ne sont pas des meilleures?

Ces réflexions ne nous semblent pas s'éloigner de la manière de voir d'Ad. Smith qui s'exprime ainsi (*Richesse des nations*, livre IV, chap. IX, t. III, p. 29 de l'édition Guillaumin, in-12): « Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférences ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle *il n'y a aucune sagesse humaine ni connaissance qui puisse suffire*, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société. »

Ces idées ont prévalu chez les économistes, qui la résument volontiers sous cette formule que « chacun sait le mieux ce qui lui convient », c'est-à-dire sait mieux que tout fonctionnaire ce qui est favorable à ses intérêts, proposition que je crois améliorer en la formulant ainsi : chacun est *censé* savoir le mieux ce qui lui convient (1), par conséquent l'État doit laisser à chacun sa liberté (naturellement tant qu'il ne fait de mal à personne); ce devoir de l'État

(1) Nous n'oublions ainsi ni les effets de l'ignorance ni ceux de la passion que nous voyons constamment en action dans la société.

est le corollaire de son droit de punir, qui s'appuie sur cette proposition : Chacun est censé connaître la loi.

En somme, la liberté est la moins imparfaite des solutions, car elle est la plus conforme à la dignité humaine ; elle ne supplée pas à l'ignorance et n'évite pas les passions, mais elle remplacera dans bien des cas les fautes généralement irréparables de l'autorité ou de la collectivité irresponsable, par les fautes souvent réparables de l'individu responsable.

3. Personne ne conteste que les sentiments, surtout lorsqu'ils deviennent des passions, exercent sur la volonté de l'homme une puissance plus grande que la raison. La raison est impartiale, réfléchie, réaliste, mesurant les causes et les effets, comparant l'effort au résultat, tandis que la sensibilité est le produit d'impulsions quelquefois inconscientes, de sympathies et d'antipathies mystérieuses ; et comme les mouvements engendrés par les sentiments sont susceptibles de se développer sans frein ni mesure, on a dû chercher à les contenir.

A cet effet on a inventé un procédé, ou une manière de procéder, que nous appellerons l'*automatisme*. Nous désignons par ce mot les freins artificiels institués par la société, par l'État, par les groupes d'hommes, par de simples particuliers. L'automatisme est destiné à suppléer à la raison, ou mieux à la renforcer, en lui procurant le temps d'exercer son effet. Dans la pratique la plus usuelle l'automatisme a peut-être été un moyen de protection contre la mauvaise foi. Ce furent, dans tous les temps et dans toutes les contrées, des formalités à remplir, des mots à prononcer (1), des gestes à faire, des signatures à donner, selon les croyances, les usages, les lois ; une fois ces mouvements purement

(1) Le serment est un procédé qui est du domaine de l'automatisme ; quand la foi a disparu, il n'est plus applicable. On le remplace alors par une simple affirmation, qui vaut ce qu'elle vaut.

matériels accomplis, les âmes sont liées — l'essentiel est qu'elles se croient liées — par un engagement « en bonne et due forme », comme on dit. Les contractants exécuteront fidèlement cet engagement, tant qu'ils auront foi dans la sainteté de ces formules. Ce sont donc les sentiments, la religion, le respect humain, des craintes superstitieuses même (châtiments mystérieux), qui seront venus en aide à la raison qui, elle, ne peut que démontrer les avantages de l'honnêteté. Quand les croyances s'en vont, les formes se modifient, mais conservent souvent leur puissance; la loi déclarera « essentielles » celles qu'elle veut maintenir; l'acte qui les omettera sera nul, et les pouvoirs publics procureront une sanction que la foi éteinte ne pourra plus conférer.

Notre attention s'est portée depuis beaucoup d'années sur l'automatisme; nous l'avons rencontré à chaque pas et nous avons un moment songé à lui consacrer un volume. Nous nous bornons ici à faire connaître l'idée générale.

Toutes les fictions politiques, sociales, économiques, toutes les organisations, les constitutions, les statuts, toutes les procédures judiciaires, les formes et les délais, etc., sont de l'automatisme. Nous lui avons donné ce nom, parce qu'il est en grande partie un produit de l'indolence humaine. Les hommes se fient si peu à la fermeté de leur volonté, à leur sang-froid, à leur discernement, et surtout à l'honnêteté et au dévouement de leurs concitoyens, qu'ils voudraient voir les choses s'arranger toutes seules, automatiquement, forçant les indolents et les malhonnêtes à faire leur devoir. Cet excès de confiance dans l'efficacité d'un mécanisme (d'une chose extérieure à l'homme qui doit agir) est la cause principale de faiblesse du système, qui a cependant du bon ; la faiblesse vient de ce que le frein le plus self-acting *a besoin de quelqu'un qui le surveille.*

Citons quelques exemples. D'après les principes constitutionnels courants, le chef de l'État est irresponsable, les ministres sont responsables à sa place, par conséquent le chef de l'État ne peut prendre aucune mesure sans la signature d'un ministre. On voulait assurer l'inviolabilité du souverain dans l'intérêt de la stabilité et de l'ordre, tout en l'empêchant de faire du mal. La responsabilité ministérielle est un moyen automatique d'atteindre le but. Ce moyen pouvait bien enchaîner la volonté du chef de l'État, mais il n'offrait aucune ressource contre la passion des masses ameutées par des ambitieux. — Le suffrage universel d'une part, le cens électoral de l'autre, sont des mécanismes automatiques pour obtenir de *bons* députés, car si l'on n'avait pas l'intention de *choisir*, c'est par le tirage au sort (comme à Athènes) parmi l'ensemble des citoyens qu'on aurait constitué les chambres représentatives. Beaucoup d'autres « principes » constitutionnels sont des fictions (1). Est-il vraiment vrai que les citoyens votent l'impôt qu'ils payent? La liberté de la presse permet-elle à chaque citoyen d'exprimer son opinion ; suffit-il que la loi ne l'empêche pas? Ces moyens et d'autres ne sont bons ou efficaces que lorsqu'ils sont soutenus par les croyances ou par l'opinion, sinon, des adversaires obstinés parviennent à les renverser. La loi française (et celles d'autres pays), pour ne pas surcharger les communes d'impôts, et aussi pour augmenter les chances d'une bonne élection de conseillers municipaux, a institué la gratuité de cette fonction municipale. C'est en effet parmi les gens désintéressés, ayant l'expérience du maniement des affaires, et non parmi les politiciens qu'il faut les recruter. Or la gratuité n'est

(1) « Il faut dénoncer sans relâche cette adoration des moyens de la liberté remplaçant la liberté elle-même. Les votes n'ont pas de vertu intrinsèque. La possession de représentants n'est pas un bienfait en soi, ce ne sont là que des moyens d'atteindre un but. » Herbert Spencer, *Introd. à la sc. sociale* (trad. franç.), 2e édit., Paris, 1875, p. 299-230.

pas un moyen plus certain de faire un bon choix que la rémunération.

C'est surtout dans l'administration et dans la justice que l'automatisme est nécessaire... et qu'il ne suffit pas. Prenons, parmi nos notes, seulement les deux suivantes, elles concernent l'administration. Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1881 (t. XLVIII, page 215), on lit ce qui suit : « J'ai surpris, ces jours derniers, dans un de nos ministères, les doléances d'un brave homme qui n'avait pu, faute d'une pièce, toucher deux trimestres échus de sa pension de retraite. Cette pièce qui lui manquait, c'était un certificat de vie daté de la fin du 1er trimestre : il avait négligé de l'apporter, pensant qu'il aurait assez d'un certificat pareil daté de la fin du second. Oh ! que nenni ! l'administration ne se contente pas de si peu. « Mais, gémissait ce vieillard, si je vivais en juin, c'est apparemment que je n'étais pas mort en janvier. — Rien ne le prouve, » répondait l'employé, de ce ton d'autorité un peu méfiant et ombrageux, qui sied mieux que tout autre à un sage interprète des règlements. »

L'auteur remplace ici un argument par une plaisanterie. On comprend qu'un employé comptable soit surveillé ; si ses dossiers ne sont pas au complet (et le dossier de janvier ne l'est pas sans certificat de vie), le comptable ne peut pas prouver qu'il a régulièrement payé. Il avait donc parfaitement raison. Nous n'avons pas besoin de prouver que cette surveillance s'exerce dans l'intérêt général.

Voici un autre fait qui est la contre-partie du précédent, nous l'empruntons au *Temps* du 4 novembre 1881, qui commente une circulaire du ministre des travaux insérée au *Journal officiel* du 3 novembre 1881. « Mais, comme le rappelle avec raison le ministre des travaux publics, toutes ces précautions, d'ordre purement mécanique, ne sauraient suppléer à une bonne organisation des services et à un bon

recrutement du personnel. Si l'on venait à s'en fier, pour garantir la vie des voyageurs, au fonctionnemant d'appareils prétendus parfaits, on n'aurait réussi qu'à organiser une chose, l'insécurité absolue de l'exploitation. La moins trompeuse de toutes les garanties, *c'est encore la présence d'un agent responsable*. Aussi les Compagnies ne sauraient-elles apporter une attention trop grande au recrutement de leur personnel, ainsi qu'à l'amélioration de sa situation matérielle. »

Nous le disions bien, le mécanisme constitutionnel, comme toute autre machine, doit être constamment surveillé par les intéressés.

Passons ce que nous pourrions dire relativement à la procédure judiciaire pour aborder tout de suite le domaine économique. Les finances en font à beaucoup d'égards partie. Chacun, enseigne la raison, et la loi s'inspire du précepte, doit contribuer aux dépenses de l'État, *selon ses moyens*. Mais le plus souvent le contribuable refuse de renseigner le fisc sur ses moyens ; ce sentiment est blâmable, mais il domine la situation. Le législateur s'évertue donc à inventer des combinaisons destinées à faire ressortir automatiquement la vérité. Par exemple, la patente se proposant d'atteindre le bénéfice industriel, la loi combine un système où la nature de l'industrie, la population de la commune, le montant du loyer, le nombre des employés, des ouvriers, des machines et instruments concourent à la fixation du chiffre de l'impôt. Dans le même esprit, le loyer est la base de la contribution mobilière (impôt sur le revenu). En douanes, les droits spécifiques gradués sont des droits présumés automatiques (les déclarations de la valeur n'étant presque jamais sincères). La surtaxe de pavillon et celle d'entrepôt sont des moyens automatiques. Tout le système des impôts indirects, ce qui serait facile à démontrer, renferme un élément automatique.

Dans les rapports entre simples particuliers, les mesures automatiques sont très fréquentes comme garantie contre l'effet des sentiments, des passions, de la mauvaise foi. Quand on stipule d'être payé au prix du marché, d'être remboursé en or, quand le salaire est à la tâche, quand on accorde une participation aux bénéfices, c'est de l'automatisme. De même, les lois qui confèrent aux banques le droit d'émission ajoutent toujours des dispositions qui doivent servir de frein automatique contre les excès; le taux de l'escompte renferme un frein pour protéger l'encaisse métallique, et nous pourrions multiplier les exemples, l'automatisme est presque partout.

On aura compris que l'automatisme a pour mission de remplacer la vigilance de l'esprit attentif et réfléchi, et surtout d'empêcher les hommes d'être entraînés d'une manière inconsciente par le sentiment, ou d'être trop souvent victimes d'entreprises de gens peu scrupuleux. Ces moyens sont tantôt bons, tantôt inefficaces; en tous cas, ils indiquent que le mouvement des affaires publiques et privées n'est pas seulement entretenu et dirigé par la raison, et que, dans ses jugements ou appréciations, on doit toujours faire entrer en ligne de compte le sentiment d'une part, l'ignorance de l'autre.

CHAPITRE VII

ÉGOISME ET ALTRUISME, ÉCONOMIQUE ET ÉTHIQUE.

L'homme étant sous l'action de deux puissances différentes, la raison et les sentiments, les actes économiques ne peuvent pas avoir qu'un mobile unique. La volonté, en effet, cède tantôt aux motifs de la raison, tantôt aux suggestions d'un sentiment, ou même aux impulsions d'une sensation. Souvent encore nos actes sont le résultat combiné de plusieurs forces qui s'excitent ou se modèrent mutuellement.

La science économique est fondée sur la nature humaine et notamment sur la manière dont elle est affectée par certains faits. Pour établir ses lois, ou ses principes, ou ses règles, le mot à employer est indifférent pour le moment (V. le chap. IX), la science doit prendre l'homme à l'état normal; les actes d'un aliéné, par exemple, ne comptent pas. Or dans l'homme normal existe une force toujours éveillée, attentive, vigilante qu'on appelle l'instinct de la conservation, instinct auquel se rattache très étroitement le double penchant — qui sont les deux faces de la même médaille — d'éviter la peine ou la douleur et de rechercher le plaisir : les besoins causent la douleur, et leur satisfaction le plaisir.

L'instinct de la conservation se retrouve dans tous les êtres vivants, animaux et plantes compris. Dans le règne

végétal il se manifeste d'une façon rudimentaire: les plantes grimpantes recherchent et s'attachent à un soutien ; les fleurs tournent la face vers le soleil; les racines envoient des fils dans la direction de l'eau. L'instinct est plus développé et mieux armé dans l'animal, il a été trop souvent observé pour que nous ayons à nous y arrêter. Dans l'homme, cette force trouve à sa disposition toute la puissance de l'intelligence, toutes les ressources de la prévoyance, toutes les complications de la vie sociale, de sorte qu'on la trouve toute transformée. Il a fallu lui donner un nom particulier, plusieurs même: amour de soi, intérêt personnel, égoïsme, ils se distinguent par des nuances, qu'on ne respecte pas toujours, et souvent l'on emploie l'un ou l'autre, selon qu'on est soi-même sous l'influence de la raison ou de la passion.

On a dû multiplier les noms, parce qu'une force n'a pas toujours la même puissance, la même intensité, la même violence ; l'amour de soi peut être plus ou moins faible, plus ou moins fort, selon le tempérament de chaque homme, c'est-à-dire selon des dispositions naturelles mystérieuses ou inexpliquées: or quand nous trouvons l'amour de soi trop fort, nous l'appelons égoïsme; l'expression d' « intérêt personnel » est déjà un peu moins dure; d'autres termes sont à notre disposition pour qualifier une moindre intensité de l'instinct personnel. Nous employons les synonymes selon notre propre appréciation, et nous sommes généralement d'autant plus sévères, que le même défaut est plus développé en nous-même: c'est l'égoïste qui sera *nécessairement* le plus choqué de l'égoïsme des autres. En ces matières, les hommes ont deux poids et deux mesures, les uns servent à peser nos défauts, c'est le petit poids, les autres à peser les défauts de notre prochain, c'est le gros poids.

L'instinct de la conservation et ses dérivés à tous les degrés,..... même l'extrême égoïsme, n'empêchent pas l'exis-

tence, dans le même homme, de penchants ou de sentiments d'une autre nature, ceux que Comte a réunis sous le nom d'*altruisme*. Ce mot, qui rappelle un peu la charité (aime ton prochain comme toi-même), a paru trop étroit à ceux qui auraient voulu embrasser en même temps tous les rapports politiques et sociaux de l'homme, et ils opposent de préférence l'intérêt général à l'intérêt particulier. C'était changer de défaut, puisque l'intérêt général ne rappelle pas l'amour du prochain. Pourquoi ne pas dire simplement que l'égoïsme n'exclut pas absolument le désintéressement, ni le dévouement ?

Toutefois, nous ne savons pas souvent quand un acte est désintéressé. On est trop disposé à ne voir l'intérêt que dans les questions d'argent; cependant, même pour l'égoïste, l'argent n'est pas le plus grand bien, il lui préférera parfois les honneurs et les payera à beaux deniers comptants. Ni les encouragements aux arts ou aux sciences, ni la charité, ni le patriotisme, ni les autres grandes vertus ne sont toujours désintéressés, l'égoïsme aime s'affubler du masque d'un noble dévouement, car les phrases — qui sont d'autant plus sonores qu'elle sont plus creuses — en imposent trop aisément aux masses... ignorantes ou instruites.

Quoi qu'il en soit, comme économistes, c'est à notre propre domaine que nous devons circonscrire notre attention, et là nous trouvons que l'intérêt personnel est la conséquence de la double nécessité : 1° de satisfaire nos besoins; 2° de nous imposer des efforts pour y parvenir. Les efforts, les peines, les fatigues ont donc un but déterminé, ils attendent une compensation, et dans ce sens ils sont intéressés. Étant obligé de manger, je me donne la peine de labourer un champ qui produira du blé : je fais ce travail par intérêt, si je n'étais pas intéressé à manger, je ne labourerais pas, c'est la nécessité qui me fait vaincre la force d'inertie, l'indolence qui est un attribut de notre corps. Tous les

efforts d'ordre économique tendent à l'acquisition d'un bien ; c'est précisément la poursuite d'un avantage légitime qui donne à l'effort son caractère économique. Le travail gratuit, le travail d'agrément, le travail par charité, le travail sans intention de gain (par exemple, celui de soldats creusant un fossé autour du camp à fortifier), peuvent être d'ordre très élevé, mais ne sont pas d'ordre économique. D'un autre côté, tous les actes intéressés ne sont pas du domaine économique. Le fonctionnaire qui redouble de zèle pour obtenir la croix, l'élève qui soigne ses devoirs pour jouir d'une sortie, le député qui fait obtenir une subvention à son département pour assurer sa réélection, et bien d'autres, sont intéressés, sans être justiciables de l'économie politique. Mais l'avidité, la rapacité, l'égoïsme pur et simple, comme le dévouement, l'esprit de sacrifice, les vertus les plus sublimes non plus. Les vices et les vertus sont du ressort de la morale, l'économie politique a sa mission particulière et la science doit s'y conformer, si elle ne veut pas s'égarer ; il est loisible toutefois à la pratique d'en sortir. L'économiste pratiquant ne peut même pas s'en dispenser, car il vit dans la société, et celle-ci n'est pas régie seulement par les lois de l'économie politique.

Le rôle que l'intérêt personnel joue dans la vie économique a donné lieu à de nombreuses polémiques, mais c'était souvent un combat contre des moulins à vent, on pourfendait un géant créé par l'imagination ; ces attaques n'en ont pas moins nui à la science économique. Certains de nos adversaires, et même des amis perfides, ont soutenu que la science économique était sans cœur et qu'elle prêchait l'égoïsme. La première de ces accusations est une niaiserie, la seconde une calomnie. Veuillez nous dire où est situé le cœur de l'astronomie ou de la géométrie, dans les jambes ou dans les bras ? Et quelles sont les fonctions du cœur dans un exposé scientifique ? Quant au reproche de prêcher

l'égoïsme, c'est à ceux qui nous accusent à produire leurs preuves. On ne l'a pas tenté; on s'est borné à citer des passages dans lesquels l'intérêt personnel est présenté par des économistes comme un utile, un puissant, même un indispensable agent économique, ce qui est tout à fait vrai, il est seul assez fort pour vaincre l'indolence innée chez beaucoup d'hommes... et n'y parvient même pas toujours. Certains auteurs allemands dont il sera encore plus amplement question prétendent que l'économie politique dite classique considère l'égoïsme comme l'unique moteur en activité dans le domaine économique, et lui reprochent de ne pas mêler l'éthique à l'économique ; ils soutiennent que l'économie politique ne doit être présentée au public que couverte du manteau de la morale, dût sa beauté correcte et sévère en souffrir.

Toute cette polémique repose sur un équivoque, sur les diverses acceptions d'un mot, sur les différents degrés d'un même sentiment : les adversaires de l'école libérale revendiquent pour eux le degré doux ou moral, et ils attribuent aux partisans de cette école le degré dur ou immoral. C'est, comme nous le montrerons, une revendication très mal fondée. Ils ont pourtant lu Bastiat qui a soin de limiter l'*intérêt* en lui accolant l'épithète *légitime*, ils ont vu qu'A. Smith emploie le mot *selfinterest*, et que d'autres disent amour de soi (J.-B. Say), mais ils ont aussi rencontré le terme d'égoïsme et leur cœur plein d'éthique a débordé d'indignation. S'ils avaient été assez calmes pour réfléchir, ils auraient trouvé le moyen d'excuser charitablement leur prochain, leur collaborateur à l'œuvre économique. Ils auraient pu dire :

1. L'usage veut qu'on varie les expressions, après avoir plusieurs fois employé le mot *intérêt* on pouvait prendre *égoïsme* sans que cela tirât à conséquence, car la plupart des gens n'y regardent pas de si près, la trop grande

rigueur serait taxée de pédantisme. Il faut s'attacher aux pensées plutôt qu'aux mots.

2. Les auteurs attaqués s'étaient peut-être même servis du mot égoïsme pour désigner l'intérêt excessif, c'était alors un emploi très légitime.

3. Il faut distinguer entre les divers emplois du mot égoïsme. Il trouve bien son application en matière économique, mais aussi dans nombre d'autres cas. Les moralistes reprochent assez souvent aux hommes d'être égoïstes sans songer le moins du monde aux choses économiques. Un père qui ne marie pas sa fille pour garder la dot, une femme qui refuse d'être mère pour conserver sa beauté, une veuve qui ne veut pas marier son fils unique, tant d'autres gens dans d'autres cas sont égoïstes sans que l'économie politique ait rien à y voir. Or, si ce vilain sentiment est si répandu, même chez les économistes, et peut-être aussi chez les moralistes, il est très possible qu'un économiste se serve de ce mot plutôt que d'un terme moins accentué par simple habitude sociale et sans vouloir lui donner, dans le cas spécial, toute sa portée scientifique. Encore une fois, c'est la pensée et non le mot qu'il faut considérer ; nous aurons à y revenir.

Abstraction faite des cas où il parle en moraliste proprement dit, l'économiste ne traite que de matières auxquelles s'applique l'intérêt légitime, et on ne peut discuter avec lui que sur les limites de la légitimité. Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que l'économie politique soutienne que l'intérêt particulier se confonde *toujours* avec l'intérêt général, ni que l'intérêt personnel soit le seul mobile des hommes, ce sont des points que nous allons prouver par citations avant de passer à l'examen de la polémique soulevée en Allemagne par l'école dite éthique.

Commençons par Ad. Smith. On cite souvent ce passage (1) (livre IV, chap. 2): « Chaque individu met sans cesse tous ses efforts à chercher, pour tout le capital dont il dispose, l'emploi le plus avantageux : il est bien vrai que c'est son propre bénéfice qu'il a en vue, et non celui de la société; mais les soins qu'il se donne pour trouver son avantage personnel le conduisent naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer précisément ce genre d'emploi même qui se trouve être le plus avantageux à la société. » (Édit. Guillaumin, in-12, t. II, p. 207.)

Il n'est pas question ici d'égoïsme, mais d'intérêt légitime. La morale n'enseigne pas de placer ses capitaux imprudemment, et le négociant ou l'industriel qui étend fructueusement ses affaires rend en même temps service à la société dont il fait partie. Un peu plus loin (p. 209), Smith ajoute : « Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. » Smith explique que le particulier entend mieux ses affaires propres que celles de la société, ce que tout le monde accordera. Smith ne célèbre pas l'égoïsme ici, il n'exagère pas non plus la puissance de l'intérêt personnel, il en montre la faiblesse en plus d'un endroit, mais ce dont il se préoccupe surtout, c'est de montrer que l'intérêt privé et l'intérêt public ne sont pas toujours d'accord. Nous renvoyons surtout aux conclusions du chap. IX du livre I (tome I, p. 298 et suiv.).

Les passages analogues ne sont pas rares dans les œuvres de J.-B. Say, mais l'auteur ne s'arrête nulle part longtemps sur ce sujet. Voici un exemple, qui suffira (Traité, l. I, ch. XVIII, p. 152 de l'édit. in-12 de Guillaumin): « L'intérêt personnel est toujours le meilleur juge de l'étendue de ce sacrifice (les avances) et de l'étendue du dédommagement qu'on peut s'en promettre; et quoique l'intérêt personnel *se trompe quelquefois*, c'est, au demeurant, le juge le moins dangereux, et celui dont les jugements coûtent le moins. — Mais l'intérêt personnel n'offre plus aucune indication, lorsque les intérêts particuliers ne servent pas de contre-poids les uns aux autres... »

(1) Nous reproduisons de préférence les citations d'adversaires de ses doctrines, par exemple, Hildebrand et M. Knies (p. 225). Nous retrouverons encore plus d'une fois ces auteurs distingués.

Ajoutons que nous avons cherché en vain le mot *égoïsme* dans les œuvres de J.-B. Say. Il peut nous être échappé, mais à coup sûr il y est rare.

Arrivons au grand coupable, à Bastiat, l'auteur des *Harmonies économiques*. Nous avons vu qu'il ne parlait que des « intérêts légitimes », voici maintenant un passage où se trouve le mot égoïsme (p. 40) : « Nous ne pouvons donc pas douter que l'*intérêt personnel* soit le grand ressort de l'humanité. Il doit être bien entendu que ce mot est ici l'expression d'un fait universel, incontestable, résultant de l'organisation de l'homme, et non point un jugement critique, comme le serait le mot *égoïsme*. Les sciences morales seraient impossibles si l'on pervertissait d'avance les termes dont elles sont obligées de se servir. » Ce passage réfute d'avance toute attaque des adversaires de Bastiat.

Passons un grand nombre d'autres économistes pour n'emprunter qu'un passage à Joseph Garnier, celui qui a été considéré comme l'économiste « orthodoxe » (1) par excellence. Dans son *Traité d'économie politique*, 8e édit., p. 13, il dit : « (le droit de propriété) a sa source dans l'*intérêt individuel*, c'est-à-dire dans cet instinct naturel auquel donne naissance le *Besoin* qui préside à la conservation de l'individu et de sa famille, et qui, maintenu par la *Justice*, ou respect de l'intérêt d'autrui, est le moteur universel du genre humain, et forme, par sa multiplicité, l'*intérêt général*, ou l'intérêt commun, ou l'intérêt social, sans exclure le Devoir, la Bienveillance, ou la Sympathie, ou la Pitié, ou le sentiment d'Humanité, qui sont aussi, dans une certaine proportion, des liens sociaux et *des mobiles de l'homme*, POUVANT DOMINER QUELQUEFOIS L'INTÉRÊT INDIVIDUEL. L'intérêt n'est pas le seul mobile, mais le plus puissant mobile de notre espèce, l'aimant des hommes, selon l'expression du marquis de Mirabeau. »

En note, Joseph Garnier donne comme synonyme d'intérêt individuel : intérêt personnel, intérêt privé, amour de soi, et il ajoute : « L'égoïsme est l'amour de soi exclusif, le rapport exagéré et vicieux de tout à soi. »

Citons encore ce passage d'Ambroise Clément : « Les princi-

(1) 1° Je n'admets pas le mot orthodoxe en matière scientifique ; 2° le mot est surtout mal appliqué à J. Garnier qui était le plus éclectique des hommes ; examinez de près son *Traité* et cela vous sautera aux yeux.

paux mobiles naturels de l'homme sont l'intérêt personnel et la bienveillance » (*Essai sur la Science sociale*, II, p. 640).

Les quelques citations que nous venons de présenter réfutent les attaques précitées, et en même temps les critiques qu'on va lire, mais le sujet est assez important pour examiner de près la valeur de ces critiques.

Commençons par le livre de M. K. Knies, *Die politische Oeconomie vom geschichtlichen Standpunkt*, 2e édit. 1883 (1). Nous lisons, p. 235 : « Venn ich hier den Versuch wage, *eine neue Ansicht* über diesen Cardinalpunkt für die Volkswirthschaftslehre zu begründen... »(Si j'ose tenter ici l'essai d'établir une *nouvelle* manière de voir sur ce point capital de l'économie politique...). N'est-ce pas très solennel? Et de quoi la montagne est-elle accouchée? du mot amour de soi, *Selbstliebe*, terme peu heureux, car en allemand ce mot a un arrière-goût de vanité, c'est peut-être la raison pour laquelle on l'a évité (2). M. Knies invente (?) le mot amour de soi, après avoir mené une attaque à fond de train contre les auteurs qui voient en tous les hommes des égoïstes, naturellement en leur faisant dire cent fois plus qu'ils n'en ont dit. Mais tâchons de traduire une partie de la page 236, la pensée de l'auteur et mon appréciation de cette pensée en ressortiront plus clairement.

« Et si.... l'expérience démontre que la poursuite d'un but intéressé (« eigennützige » (3)) peut nuire à l'intérêt général, je n'en suis pas moins convaincu et trouve confirmé par l'expérience, que l'activité privée qualifiée d'intéressée (*eigennützig*) a maintes fois fait progresser la prospérité publique. La nature a mis dans l'homme, comme dans les animaux, l'instinct de la conservation et du bien-être, ainsi que le besoin de s'affirmer, de se perfectionner (?), de se compléter. C'est cet instinct et ce besoin vivant dans chaque individu doué de raison qui se manifeste comme l'amour de soi (*Selbstliebe*) que la religion, qui dé-

(1) La première est de 1853, l'auteur a maintenu sa première rédaction, avec des notes additionnelles. Le titre du livre est : *L'économie politique au point de vue historique*.

(2) *Selbstinteresse*, *Selfinterest*, aurait mieux valu, c'était tout juste : intérêt personnel.

(3) Entre guillemets dans l'original. L'auteur traduit *eigennützig* par égoïste. Les Allemands ont encore *Selbstsucht*, qui est plus fort que le simple égoïsme, c'est un égoïsme extrême : l'*égomanie*. Il est regrettable que les nuances ne soient pas les mêmes dans les divers pays.

sire que l'homme ait toujours en vue les intérêts supra-terrestres, a sanctifié, car la foi chrétienne le place à côté de l'amour du prochain (sans doute une allusion au précepte « aime ton prochain comme toi-même »). Cet amour de soi n'est pas en contradiction avec l'amour de la famille, l'amour du prochain, l'amour de la patrie. L'extrême égoïsme (*Selbstsucht*), au contraire, renferme cette contradiction, elle comprend un élément exclusif et négatif, qui ne peut jamais s'allier à l'amour de ce qui n'est pas le moi. L'extrême égoïsme de l'individu (Selbstsucht) c'est l'amour de soi uni à l'indifférence, au manque d'égard, à la haine, à la disposition au brigandage envers tout autre individu et envers la chose publique. Il n'est donc pas permis de se servir du mot *Eigennutz* qui semble embrasser à la fois l'amour de soi et l'extrême égoïsme... » Nous nous arrêtons, car il faudrait parler allemand pour continuer.

Nous en avons assez dit, ce nous semble, pour montrer que M. Knies se sert ici d'armes interdites dans les combats loyaux. Absolument rien ne l'autorise à se servir du mot Selbstsucht, égoïsme extrême, effréné (*égomanie*). Jamais économiste français ou allemand ne s'est servi de ce mot, jamais aucun passage d'un ouvrage économique sérieux n'a pu faire supposer qu'on a pensé seulement à cet horrible sentiment ; le mentionner, c'est en faire l'insinuation. M. Knies n'avait pas non plus le droit de tant insister sur les reproches qu'il fait quelques pages plus haut dans son livre à Rau de s'être servi du mot *Eigennutz*, terme qui est plutôt l'équivalent d'intéressé que d'égoïste. Ce mot *Eigennutz* est un peu trop accentué et les économistes allemands auraient dû l'éviter (1), mais M. Knies ne dit-il pas lui-même que ce mot embrasse l'amour de soi et l'égoïsme extrême, pourquoi le prend-il dans le sens extrême malveillant ? cela n'est permis ni au savant — la science est impartiale — ni à l'homme invoquant la foi chrétienne qui prescrit la charité. Il était d'autant plus de son devoir d'interpréter *Eigennutz* par amour de soi que Rau fait son possible pour adoucir le sens de ce mot fâcheux. — Faut-il croire qu'il a tant accumulé

(1) Car Rau n'est pas le seul à s'en servir. On aurait dû éviter ce mot parce qu'il est très élastique, comme d'ailleurs le terme intéressé, on peut l'être peu ou beaucoup. Maintenant qu'on est averti, on fera peut-être plus attention, mais je n'en suis pas sûr, il est des auteurs tout à fait modernes qui prennent alternativement et indifféremment l'un et l'autre mot.

d'ombre sur les autres, et jusque sur des économistes imaginaires, afin que sa prétendue invention « l'amour de soi » brille d'une lumière éclatante ? Quelle *Selbsucht !!!*

Donnons cependant un bon point à M. Knies : il a constaté et loyalement proclamé qu'Ad. Smith n'avait nullement proclamé l'égoïsme comme dogme fondamental de l'économie politique, ce seraient ses disciples qui auraient commis des exagérations dans ce sens.

M. Schönberg, dans son *Handbuch der politischen Oekonomie* (Tübingen, Laupp, 1882, p. 5), suit complètement M. Knies (t. I, p. 5 et 6, mais dans la 2e édition son langage s'est adouci). M. Schönberg conteste, d'ailleurs avec raison, que tous les hommes aient une « égomanie (*Selbstsucht*) individuelle », mais il reconnaît que « tous les hommes ont l'instinct de la conservation et de la promotion de leur propre intérêt (*Förderung des eignen Interesses*), de leur propre bien-être (*wohl*). Cet instinct est fondé dans la nature humaine, et c'est un instinct que la morale reconnaît comme légitime (*auch sittlich berechtigter Trieb*). C'est même un devoir pour chacun de l'avoir... » (*Es ist für den Einzelnen Pflicht, ihn zu haben*). Cela suffit. L'économiste le plus « classique » ou « orthodoxe » ne peut en demander davantage et n'en a jamais demandé davantage. M. Schönberg va même assez loin pour déclarer que c'est « un devoir » d'avoir l'instinct que « la nature » met « dans tous les hommes », bien entendu, bon gré, mal gré. C'est le plus commode des devoirs, puisque la nature nous le fait remplir en tout cas, d'une manière consciente ou inconsciente. Nous sommes d'accord.

M. Schäffle (*Das gesellschaftliche System*, etc. 2e éd. 1867, p. 13) ne s'étend pas longtemps sur « l'intérêt privé » qu'il considère comme un stimulant très puissant et profitable à l'humanité tout entière comme à chaque individu en particulier.

M. Wagner se sert de l'expression *Selbstinteresse* (intérêt personnel) et ne fait pas à proprement parler de polémique. Il n'admet pas — et je crois que personne n'admet — que l'intérêt personnel soit le seul mobile de l'homme, la tendance égoïste peut être adoucie ou combattue par l'amour du prochain, par le sentiment du devoir, ou aussi elle peut être aggravée, surexcitée par des passions, par une âpre avidité, etc. Nous n'insistons pas pour le moment, car nous aurons à revenir sur les

vues de M. Wagner. D'ailleurs nous retrouvons des vues analogues dans l'ouvrage de M. Cohn, *System der Nationalökonomie* (Stuttgard, Enke, 1885, t. Ier, p. 381 et suiv.).

Une des difficultés à vaincre quand on veut citer et discuter un économiste allemand moderne, c'est qu'on peut rarement se borner à reproduire un court passage. Ce passage serait généralement mal compris par ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage, et surtout l'esprit et les tendances de l'auteur. Par exemple, M. G. Cohn est un adversaire passionné des doctrines économiques qui portent le nom de Smith et de Say et qu'on a enseignées en Allemagne avant que le socialisme n'ait commencé à y exercer une influence assez sensible sur la science économique, et naturellement il les combat de toutes ses forces. Le premier adversaire à combattre c'est « la loi naturelle » que nous traitons dans un autre chapitre. Le principal argument employé c'est l'évolution — ce moyen est habilement choisi, M. Cohn est un fort dialecticien. — Il constate que les hommes ont été sauvages et qu'ils se sont civilisés, ils peuvent DONC (en vertu de l'évolution) devenir encore autre chose, peut-être des anges, peut-être des brutes, comme à la Terre de Feu, l'évolution mène à tout. En tout cas, il n'y a pas de loi naturelle, par conséquent, l'instinct physiologique ne domine pas seul dans l'homme, il y a encore l'influence de la morale. Moi aussi je crois à la morale, je trouve seulement que M. Cohn en accapare plus que sa part, ou plus exactement, qu'il suppose les hommes plus moraux qu'ils ne le sont, cela fait sans doute bonne mine dans son système. Après cette trop courte introduction on comprendra mieux les extraits que nous allons donner.

« La variété des bonnes et mauvaises qualités, des vertus et des vices, dont nous nous attribuons volontiers la meilleure moitié (les vertus), tandis que nous observons avec indignation l'autre moitié dans autrui (les vices) (1), n'est que le développement historique de l'instinct naturel de la conservation de soi-même sous l'influence de l'ordre moral. Ces qualités sont si peu neuves, que la civilisation antique avait déjà la connaissance et le nom pour à peu près toutes les vertus et tous les

(1) C'est une remarque très juste, mais assez pessimiste. Comment l'auteur d'une pareille remarque peut-il, en tant d'autres endroits, juger avec tant d'optimisme les progrès moraux des hommes? L'auteur ne voulait-il faire ici qu'un trait d'esprit?

vices de notre temps ; elles sont, d'une part, le résultat de la différenciation de l'instinct primitif au service de besoins plus étendus, et de l'autre, la conséquence de l'assujettissement du Moi primitivement brutal à l'influence croissante d'idées qui ont leur origine dans la vie sociale.

« Le sens commun des gens d'expérience a de tout temps fait aisément remonter jusqu'à leur source cette variété (de manifestations de l'instinct), en nous assurant que toutes les actions reposent sur l'intérêt personnel (1), et que les apparentes déviations de ce principe ne sont que des illusions qu'on décore d'un nom particulier, et même que la communauté humaine s'en trouvera bien si l'on reconnaît la domination illimitée (!) de l'intérêt personnel, et lui concède les pouvoirs illimités d'une loi naturelle. » J'abandonne la traduction, pour résumer les pensées de l'auteur qui continue en disant que l'économie politique s'est emparée de cette doctrine, mais qu'à côté de cette opinion radicale — qui ne se trouve nulle part, car personne n'a jamais employé le mot « illimité » — il existe une opinion plus modérée qui admet aussi le patriotisme, la religion, la science, les arts et d'autres forces morales, mais qui prétend qu'en matière économique l'intérêt personnel (M. Cohn met toujours *Eigennutz*) règne seul et que la théorie économique repose tout entière sur la prédominance de ce sentiment.

L'auteur admet cependant que l'opinion radicale aussi bien que l'opinion modérée ont leur racine dans une notion en partie incontestable. Il est en effet incontestable que toutes les tendances humaines, toute la civilisation, même les aspirations les plus élevées ont pour but la conservation et le développement de la vie individuelle. Mais la catégorie de biens sur lesquels l'intérêt personnel agit n'est pas tout, et les autres biens ne sont pas moins nécessaires à l'homme. Mais si l'auteur admet ces influences, ces forces, il ne peut pas concéder l'existence d'une loi naturelle sur ce domaine, car l'homme est perfectible et une force naturelle est immuable. On ne peut pas contester que nous ne ressemblons pas aux hommes primitifs,

(1) L'auteur met dans le texte *Eigennutz* (égoïsme) et en note, à titre de commentaire, les mots français « intérêt personnel » et le mot anglais « self-interest ». Il aurait cependant pu choisir, comme M. Wagner, le mot *Selbst-interesse*.

donc notre instinct s'est modifié, et s'il s'est modifié jusqu'à présent, il continuera de se modifier, et la diversification de l'instinct se fera justement sentir dans les manifestations de l'intérêt personnel. La question est de savoir si l'instinct s'est modifié, il est très probable que c'est plutôt sa manière de se manifester qui s'est diversifiée (1).

Les trois thèses que M. Cohn pose comme des axiomes nous semblent aisément réfutables : 1° l'homme étant perfectible et une loi naturelle étant immuable, il y a incompatibilité d'humeur entre eux. M. Cohn confond ici la force et ses manifestations. Au moment où j'écris ces lignes, il y a un orage. On sait, c'est une seule force, l'électricité, qui le proudit, je constate cependant trois manifestations différentes : l'éclair, le tonnerre, la pluie, et nous savons qu'il y en a d'autres. Le même instinct de conservation agira de même façon sur le sauvage et le civilisé ; quand ils auront soif, ils boiront, et ainsi de suite. Que l'un mange la chair crue du daim qu'il vient de tuer, et que l'autre entre dans un splendide restaurant et se fasse servir un dîner succulent composé de plusieurs plats, cela ne fait rien à l'affaire, c'est un effet de milieu. Le fils d'un de mes amis de Paris qui a pu s'asseoir souvent dans un de ces restaurants, voyageant aux États-Unis, s'est égaré dans les Montagnes Rocheuses. Il errait dans le désert, sans provision, aussi le troisième jour il a été très heureux de rencontrer un serpent à sonnette, de le tuer et de le manger. L'instinct est toujours le même, ses manifestations seulement se différencient selon les milieux.

La deuxième thèse est : ce qui s'est modifié jusqu'à présent continuera à se modifier. Oui, les manifestations changeront, mais elles sont d'importance secondaire. Dans les temps historiques, et nous ignorons ce qui a précédé ces temps, l'homme est resté essentiellement le même, les assaisonnements de sa cuisine, la coupe de ses vêtements, la distribution des maisons ont changé, mais il y a toujours des cuisines, des vêtements, des maisons. M. Cohn a lui-même constaté que

(1) Nos sauvages ancêtres, quand ils avaient grand'faim et qu'aucune nourriture n'était sous la main, se jetaient sur un autre homme et le mangeaient ; aujourd'hui, l'affamé (civilisé) vole un pain. Mais des naufragés sur un radeau ont, encore au dix-neuvième siècle, mangé tout simplement leurs compagnons, quand ils se sont trouvés loin de toute ressource. En quoi l'instinct de l'homme a-t-il changé ?

l'antiquité avait à peu près les vices et les mêmes vertus que nous, eh bien, les besoins physiques, les vices et les vertus, c'est tout l'homme. Les mœurs et les habitudes changent, mais si la pratique doit en tenir compte, la science économique ne s'arrête pas aux modifications extérieures ou superficielles.

La troisième thèse enfin suppose que la diversification de l'instinct se fera justement sentir dans les manifestations de l'intérêt personnel, car l'homme sera de plus en plus civilisé. L'auteur semble supposer que les hommes deviendront progressivement meilleurs. Pourquoi cela? Parce qu'on a inventé le calcul infinitésimal, le télégraphe, les chemins de fer, le suffrage universel et le fusil à répétition? Est-ce que savoir lire et écrire rend plus généreux, plus endurant, plus dévoué? Quel rapport y a-t-il entre ceci et cela? On a soutenu tour à tour que le monde se corrompt de plus en plus et aussi que les hommes font de constants progrès moraux; ces contradictions prouvent qu'on ne peut démontrer ni l'une ni l'autre thèse. J'ai essayé de m'en rendre compte et, jusqu'à plus ample informé, je trouve que le problème est insoluble pour tout ce qui se rattache aux sentiments (1). La raison elle même a-t-elle fait des progrès depuis Aristote? Ne pas confondre la force intellectuelle avec le savoir, avec les sciences.

Nous pourrions citer encore de nombreux auteurs, mais ils nous diraient tous, dans les styles les plus divers, lourdement, pompeusement ou simplement, que l'intérêt personnel est naturel à l'homme, qu'il est un puissant et en somme bienfaisant agent, mais qu'il n'est pas tout l'homme, et que ses excès sont pernicieux. Ce sont de véritables lieux communs, et nous ne lui aurions pas consacré tant de pages, une mention en passant aurait dû pouvoir suffire, si nous n'avions eu à réfuter d'injustifiables accusations. Il nous reste à aborder un autre côté de la question ; mais auparavant reproduisons un passage d'un livre du célèbre professeur de droit romain, M. R. de Jhering, *Der Zweck im Recht* (le but dans le droit), tome I, page 52, dans lequel, tout en étant très favorable à l'altruisme, il s'exprime ainsi sur l'égoïsme :

(1) Qui oserait soutenir qu'il y avait à Paris, Londres, Berlin, plus de gens charitables qu'à Babylone, Ninive ou Memphis? Il est probable que la réclame seule ait fait des progrès.

« Quand je me représente dans toute son étendue l'emploi que l'égoïsme trouve dans l'organisation de l'univers, je me demande avec un profond étonnement : comment est-il possible qu'une force qui ne vise que l'infiniment petit réalise l'immensément grand (1)? Elle ne vise que soi-même : le misérable *Moi* avec ses pauvres intérêts, elle fait naître des œuvres et des créations en comparaison desquelles l'individu ressemble à un vermisseau en face d'une montagne :

« La nature fournit un pendant à ce rapprochement de l'homme avec son œuvre, ce sont les roches calcaires produites par des infusoires, c'est un animal invisible à l'œil nu qui enfante une montagne. L'infusoire, c'est l'égoïsme — en ne vivant que pour lui-même il construit un monde. »

C'est, on l'aura deviné, de l'altruisme que nous avons à parler. Que faut-il entendre par cette expression? La réponse qui se présente d'elle-même, c'est : l'altruisme est le contraire de l'égoïsme. L'égoïsme s'occupe de soi, l'altruisme des autres. Cette réponse reste à la superficie ; dès qu'on cherche à pénétrer dans les profondeurs du sujet, on trouve deux sortes d'altruisme : celui qui suppose des sentiments affectueux et même un sacrifice, et celui qui n'exige ni l'un ni l'autre. Les fonctionnaires, par exemple, sont dans ce dernier cas et beaucoup d'autres professions pourraient y être rangées. L'altruisme se dédouble encore dans un autre sens : le souci d'être utile à d'autres particuliers, et le désir de s'occuper des intérêts généraux. Mais il nous semble qu'une étude approfondie de l'altruisme n'est pas de notre domaine (2). Elle nous touche seulement par quelques points, que nous abordons dans d'autres chapitres (voy. Individualisme et Socialisme), ici nous n'aurions qu'à ajouter quelques réflexions générales.

D'abord nous ne savons si l'altruisme indifférent est encore de l'altruisme. S'occuper des autres parce que telle est votre

(1) . . . . . dass eine Kraft
Die das kleinste will, das Grösste schafft.

(2) M. Herbert Spencer lui a consacré plusieurs chapitres dans : *Les bases de la morale évolutionniste* (Paris, Germer-Baillière, 1880). Il en est de même de M. de Jhering dans *Der Zweck im Recht*. M. L. Dargun, professeur à Cracovie, lui a consacré une très intéressante monographie : *Egoïsmus und Altruismus* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1885). Nous pouvons citer encore Schäffle, *Bau und Leben*, etc., E. Sax, *Grundlagen*, et beaucoup d'autres ouvrages où la question a été touchée au moins en passant.

profession n'exclut en rien l'égoïsme. Vous exercez très honnêtement votre profession, vous faites votre devoir largement, consciencieusement, mais vous vous faites payer un prix élevé; votre intérêt, votre égoïsme se trouve satisfait. Or c'est comme l'opposé de l'égoïsme qu'on a posé l'altruisme, et si l'égoïsme et l'amour de soi renforcé, exagéré, il faut que l'altruisme soit l'amour d'autrui, et que cet amour soit désintéressé : pas d'amour du prochain, pas d'altruisme. Ce n'est pas tout; le suffixe...ïsme qui termine le mot égoïsme indique un état habituel ou permanent, veut-on en dire autant de l'altruisme? Quelques auteurs l'ont ainsi entendu, puisqu'ils ont cru devoir examiner une société où les hommes seraient dépourvus d'égoïsme, tout en reconnaissant qu'on n'a jamais vu pareille société. Si une pareille société n'a jamais existé — et si un concours de circonstances exceptionnelles pouvait l'établir, elle ne durerait probablement pas longtemps — on ne pourrait attribuer l'altruisme qu'à des individus isolés qui, mus par un sentiment intense (religion, enthousiasme humanitaire, etc.), se consacreraient entièrement au bonheur de leur prochain. Certainement ces personnes, que nous admirons volontiers, ne cultivent pas le domaine économique, et alors nous n'avons pas à nous y arrêter, leurs actes ne sont pas de notre ressort. Au fond, nous n'avons à considérer ici que les actes de désintéressement qui se mêlent aux actes intéressés des hommes, ces derniers n'étant jamais absolument égoïstes, car chacun, à côté de ses besoins matériels, a encore peu ou prou de besoins moraux, l'homme le plus sauvage, le plus féroce peut avoir un attachement, même en dehors de sa famille. Soit dit entre parenthèses ; nous ne sommes pas convaincu du tout que le sentiment familial doive être attribué à l'altruisme, ce n'est pas sans raison qu'on a considéré la famille comme la cellule sociale, la famille forme unité. Du reste, ce point n'a pas besoin d'être résolu par nous, c'est une question psychologique plutôt qu'économique.

Ce que nous avons à constater après tant d'autres, c'est que l'homme n'est pas purement intéressé ou égoïste, mais ce qui paraît évident, c'est que, dans presque tous les hommes, le *moi* l'emporte sur le *non-moi* (1). Voici comment s'exprime sur ce

(1) L'égoïsme ne renferme pas nécessairement la haine d'autrui, mais

point un adversaire des économistes. A. Comte (*La philosophie positive*, résumé par Rig., t. II, p. 123) : « Les instincts les moins élevés et les plus égoïstes ont une prépondérance sur les plus nobles penchants relatifs à la sociabilité. On s'efforçait, au siècle dernier, de réduire à l'égoïsme la nature morale de l'homme, en méconnaissant la spontanéité qui nous fait compatir aux douleurs de tous les êtres sensibles, aussi bien que participer à leurs joies au point d'oublier quelquefois en leur faveur le soin de notre propre conservation... » Plus loin (même page) nous lisons : « La notion de l'intérêt général ne serait pas intelligible sans celle de l'intérêt particulier, puisque la première résulte seulement de ce que la seconde offre de commun chez les divers individus. Si l'on pouvait supprimer en nous la prépondérance des instincts personnels, on détruirait notre nature morale au lieu de l'améliorer; car les affections sociales, dès lors privées de direction, tendraient à dégénérer en une vague et stérile charité. »

Le double fait de la coexistence des deux sentiments et de la prépondérance de l'égoïsme admis, s'agit-il de rechercher un rapport proportionnel entre eux, par exemple, combien de douzaines d'actes intéressés alternant avec *un* acte désintéressé? Aucunement. Il s'agit moins de l'alternance des actes, que de l'influence d'une force sur l'autre. Toutes les écoles sont d'accord sur la nécessité de ne pas donner franc jeu à l'égoïsme, mais de le brider par la morale (l'éthique); seulement, l'une des écoles trouve qu'un frein ne se pose pas à la pensée, mais aux actes, c'est-à-dire que la morale ou « l'éthique » ne peut jouer son rôle que dans l'application. la pratique, mais non dans la science : la science n'agit pas, elle n'impose pas, elle expose; quoi qu'en disent les gens passionnés, elle n'est ni morale, ni immorale. Et il est heureux qu'il en soit ainsi, car si la science n'était pas impartiale, indifférente, elle ne serait pas. Elle se changerait forcément en théologie et brûlerait ses adversaires. Pire que cela, elle ne verrait même pas la vérité (1), puisque la passion est aveugle.

seulement l'indifférence. L'égoïste ne fera pas le mal pour faire du mal. Il ne pense pas à autrui, voilà tout.

(1) Quelques minutes après avoir écrit ces lignes, le *Temps* du 15 mai 1887 nous tombe sous les yeux et nous y lisons ce passage de M. Anatole France : « Il faut demander la vérité aux sciences, parce qu'elle est leur objet, et il ne faut pas la demander à la littérature qui n'a et ne peut avoir d'objet que le

Il n'est donc pas permis de mêler l'éthique à la science économique. L'homme, on ne doit pas l'oublier, est un être doué à la fois de raison et de sentiment; or la science ne doit pas être influencée par le sentiment, mais les actes peuvent l'être — et le sont même parfois aux dépens de la raison. — Le contrôle des actes est d'autant plus nécessaire qu'à côté de l'amour il y a la haine, et que si l'un affaiblit, l'autre renforce l'égoïsme.

beau. » Au lieu de littérature, mettez le mot pratique, vous pouvez ajouter ensuite au beau le bien, l'utile, le grand et tout ce qu'il vous plaira en outre.

CHAPITRE VIII

INDIVIDUALISME ET SOCIALISME. L'INDIVIDU ET L'ÉTAT.

L'individu et la société se supposent mutuellement, comme la partie et le tout, et pourtant nous voyons surgir des doctrines, se former des partis qui opposent l'individualisme au socialisme, comme si cette opposition, surtout dans la forme absolue sous laquelle elle est présentée, se rencontrait dans les faits. Elle n'a même pas pu être complètement réalisée en théorie, on n'a pu que manifester des tendances dans un sens ou dans l'autre. On sait que l'individualisme est un défaut qu'on attribue volontiers à l'économie politique qui, comme science, se borne pourtant à constater comment s'opère la production et comment les produits se distribuent, qui n'est donc ni individualiste ni autre chose ; le socialisme est une doctrine purement critique qui n'a encore présenté, sous les noms de communisme et de collectivisme, que d'informes essais de reconstruction de la société qu'elle prétend démolir.

S'il n'avait fait que de la critique, nous aurions à peine eu besoin de nous y arrêter, car il va sans dire que rien n'est parfait en ce monde, et la critique est d'autant plus aisée, qu'on commence toujours par exagérer les défauts qu'on veut attaquer, on les suppose même souvent portés à l'extrême (1). Mais en matière sociale, on ne peut

(1) Par exemple, au lieu de dire : *le laisser-faire*, on dit « le laisser-faire ABSOLU. »

pas rester sur la démolition ou plutôt sur une tentative de démolition; n'a-t-on pas dit qu'on ne détruit bien que ce que l'on remplace? Aussi, avant de répondre à la critique, convient-il d'attendre les propositions positives; elles aident à s'orienter sur la portée des objections. Ces propositions ont été faites, mais à grands traits seulement; nous en savons cependant assez pour pouvoir caractériser les principales doctrines en présence.

Ce qui distingue fondamentalement l'individualisme (1) du socialisme, c'est la propriété privée. Des deux principales écoles socialistes, les communistes la suppriment tout à fait; les collectivistes — c'est actuellement l'école dominante — se bornent à retirer aux particuliers les terres, les bâtiments, les machines, les capitaux, en un mot les moyens de production de toutes sortes, mais ils leur laissent les objets de consommation. Ainsi les vêtements qu'on porte, les denrées qui entrent dans les repas et quelques autres objets restent propriété privée. On a déjà posé la question relativement à l'aiguille qui, on le sait, est un instrument de travail, un outil; mais les maîtres de la doctrine ont répondu qu'on permettrait les aiguilles pour les besoins du ménage, pour le raccommodage, avec prohibition expresse de travailler pour autrui.

La propriété privée de la terre et de tous les moyens de production serait supprimée — elle passerait à l'État ou à la société — afin de changer le mode de production et de distribution des biens économiques ou, comme on dit aussi, des richesses. La production se ferait naturellement en commun, dans des ateliers nationaux; sur la distribution, le point capital du socialisme, les deux écoles sont en désaccord : les communistes veulent donner à chacun « selon ses besoins »; les collectivistes ne promettent à chacun que « le

(1) Nous employons le mot, parce qu'il est usité, mais nous avons nos objections.

produit entier de son travail ». Pour tous, la suppression de la propriété privée est le moyen d'empêcher que personne ne puisse jouir d'un revenu sans l'avoir produit par son travail manuel actuel.

L'égalité de jouissance vers laquelle on tend ne serait cependant réalisée ni par les communistes ni par les collectivistes. Les communistes, donnant à chacun selon ses besoins, ne pourraient le faire qu'aux dépens de ceux dont les besoins sont moindres, et si les plus sobres, comme c'est souvent le cas, sont les plus laborieux et les plus habiles, l'injustice devient flagrante. Ajoutons que les grands besoins sont souvent factices.

Les collectivistes ne payent que le travail effectif, mais comment ? La monnaie métallique étant supprimée, on se sert de bons représentant une unité de travail, une heure ou un jour ; c'est un papier-monnaie. Tous les citoyens travaillent ensemble par groupes professionnels, livrant leurs produits aux magasins de l'État contre des bons de travail, et s'y fournissant en échange des objets qui leur sont nécessaires. Or, chacun étant payé selon ses produits, donc selon son mérite, il y aurait encore, sinon une inégalité réelle, du moins d'apparentes inégalités qui causeraient de continuelles disputes, des rixes et pire.

Voici ce qui aggraverait ces inégalités. C'est bien le temps employé au travail qui est la mesure de la valeur, mais il y a travail et travail. K. Marx distingue en effet le travail ordinaire ou simple du travail « qualifié » ou supérieur (voy. p. 154) ; ce dernier compte pour plusieurs fois le travail simple. Par conséquent, une heure de travail d'un cordonnier vaut peut-être deux heures du travail d'un terrassier, le travail d'un horloger vaut peut-être trois fois autant, l'heure d'Aristote mille fois autant — ou rien du tout, selon quelques-uns, parce que ce n'est pas du travail manuel. Cette tarification, en effet, n'est pas encore faite,

on l'a assez reproché à K. Marx, on a même dit que cette lacune rendait son système caduc. Le célèbre agitateur s'était tiré d'affaire en disant que cela s'arrangerait tout seul. Mais non, cela ne s'arrange pas tout seul, à l'amiable, car les amours-propres doublés d'un intérêt très matériel ne sont pas accommodants. Supposons cependant que le tarif ait pu être établi ou imposé d'une façon quelconque, il y aurait là évidemment une cause insurmontable d'inégalité.

K. Marx en a cependant encore créé une autre, involontairement sans doute, mais c'était inévitable, car il y a des travailleurs habiles et des maladroits, des laborieux et des paresseux, des gens pourvus d'outils perfectionnés, au courant des perfectionnements et des tours de main, et d'autres moins bien partagés, de sorte que l'un produira en une journée trois, quatre, cinq fois autant qu'un autre. Pour chaque profession on fixera donc le produit normal (K. Marx dit social) d'une journée, et ces tâches moyennes corrigeront ce que le temps brut aurait de vicieux dans ses résultats. Supposons que cette mesure soit pour le cordonnier d'un soulier par jour; celui qui en ferait deux aurait gagné deux journées et celui qui n'aurait fait que la moitié d'un soulier aurait gagné une demi-journée seulement. Voilà donc trois hommes d'une même profession, l'un gagne du pain, l'autre du pain et de la viande, le troisième du pain, de la viande et du vin. Un socialiste l'a dit, la question sociale est une question de ventre, mais c'est aussi la tendance à l'égalité des jouissances : comment accorder ici le ventre et l'égalité ?

Voilà déjà deux difficultés insolubles; voici la troisième: c'est l'agriculture qui nous la fournit, et cette troisième difficulté est triple à elle seule. Numérotons-les : 1° Le cultivateur ne peut pas travailler en tout temps; si la neige couvre la terre pendant trois mois et que tout est gelé, il

sera forcé de chômer, car on ne pourra pas l'occuper à faire des montres; comment lui comptera-t-on les heures de chômages? — 2° Il est des terres de première qualité et des terres de quatrième; comme la quantité produite est un des éléments du tarif, comptera-t-on plus ou moins d'heures à l'un ou à l'autre par hectolitre de blé? Les cultivateurs supporteront-ils sans sourciller la variété arbitraire des évaluations? — 3° Et l'influence des saisons? Si la pluie manque ou est surabondante, si le soleil ne fait pas son devoir ou le fait trop ardemment? C'est qu'on ne pourra pas ne pas tenir compte de l'abondance et de la rareté.

Nous n'en n'avons pas fini avec les difficultés. Chacun pourra-t-il, comme sous le régime de l'individualisme, choisir librement sa profession, ou la commune qu'il veut habiter? Aucunement. Il se peut qu'il y ait trop d'horlogers en France — l'offre de montres dans les magasins de l'État dépasse la demande — alors le gouvernement central, s'il y en a un, décidera que — mettons — 1000 horlogers changeront de profession : il en enverra 50 travailler dans les mines de la Loire, il en fera entrer 3 dans le corps des vidangeurs de Paris, 500 devront renforcer les ateliers ruraux de la Charente, les autres travailleront dans les filatures de Rouen. Ce serait là seulement l'article 1er du décret; l'article 2 déciderait qu'il n'y aura pas d'indemnité pour les horlogers déplacés, qui auront dorénavant à fournir un travail moins bien payé, le tarif le considérant comme inférieur.

Conçoit-on un gouvernement chargé de diriger la vaste usine française avec ses 38 millions d'habitants (sans les colonies), distribués entre 37,000 communes s'occupant de 1,000 à 2,000 professions, exigeant l'une des centaines de mille, d'autres quelques milliers, quelques centaines ou quelques douzaines de travailleurs différant par le sexe, l'âge, le savoir et l'expérience, chargés de produire une immense variété d'objets, des livres et des carottes, des oi-

gnons et des tableaux, des chevaux et des bougies, des mouchoirs et des cigares. Et si dans l'administration de cette vaste usine une erreur de calcul, une erreur de raisonnement, une erreur de transmission était commise, est-ce Nancy qui manquerait de pain, Lille qui n'aurait pas de sel ou Marseille qui serait obligé d'aller nu-pieds?

Faisons une très grande concession : toutes les hypothèses étant permises, supposons qu'un pareil régime se soit établi et se maintienne ; à quel prix ce succès du socialisme serait-il obtenu ? Nous nous bornerons à une courte énumération des sacrifices à faire :

1° On perdrait le droit d'aller et de venir et de choisir sa profession ;

2° Faute des stimulants naturels : la propriété, la gloire et les autres, les progrès s'arrêteraient ;

3° Les sciences, les arts, les industries qui forment le goût péricliteraient ;

4° Il faudrait limiter l'accroissement de la population, car on aura fait disparaître presque toutes les causes de son ralentissement naturel ;

5° La sécurité du lendemain disparaîtrait. D'où viendrait le blé si les saisons étaient défavorables en France ? Au lieu de 10,000 marchands ayant le défaut — bienfaisant dans la circonstance — d'être âpres au gain, un chef des subsistances serait chargé de la prévoyance ; or 10,000 en savent plus long qu'un, travaillent aussi davantage, et leur stimulant est plus énergique. Du reste, il n'y aurait pas de commerce extérieur. Il est inconcevable sous ce régime.

En entendant parler de 10,000 marchands, un socialiste se serait peut-être écrié avec Proudhon : *anarchie!* K. Marx et d'autres ont répété ce mot. Dans une société individualiste, disaient-ils, chaque producteur va de l'avant selon son appréciation personnelle, cherchant à tirer de son côté la grosse part des affaires ; ne se croyant jamais assez riche,

il multiplie ses produits et cause un trop-plein suivi d'une crise. Ces critiques, dans leurs développements, parlent comme si l'ouvrier seul souffrait des crises; ils ont quelque peu l'air d'insinuer que si le fabricant fait faillite ou perd sa fortune, c'est uniquement pour nuire à l'ouvrier.

Les crises sont un mal, sans aucun doute, mais elles se rencontreraient sous le régime socialiste comme sous le régime individualiste, et avec plus de fréquence et de gravité. Chaque erreur d'un fonctionnaire est ressentie par le groupe entier des hommes, dont il dirige la production, et si les administrés souffrent, ce n'est pas leur faute, il ne leur manque que l'initiative et la liberté. Sous le régime individualiste les fabricants commettent parfois des erreurs, mais ils en supportent les conséquences. On soutient que les chefs des bureaux de production sociale évalueront ou connaîtront bien les besoins et les ressources des populations, parce qu'ils auront à leur disposition des statistiques et des enquêtes ; mais on se trompe doublement, d'abord ces renseignements ne seront pas toujours exacts (peut-être jamais) et en tout cas n'aideront pas à prévoir l'effet des saisons.

Quoi qu'il en soit, la prétendue anarchie économique qui régnerait dans notre société individualiste n'empêche pas que les approvisionnements se font régulièrement. On trouve toujours sur le marché tout ce dont on a besoin en produits d'Asie ou d'Amérique, d'Afrique ou d'Australie, sans parler des pays d'Europe qui, pour les marchandises, sont presque comme s'ils étaient les différentes chambres d'une même maison. N'a-t-on pas le télégraphe et les chemins de fer?

D'après ce qui précède, on sera convaincu que le travailleur socialiste, manquant de stimulants (gloire, propriété, etc.), produira moins que le travailleur individualiste. Tout travail sera une fonction, et le fonctionnaire fait juste ce qu'il doit et pas davantage; s'il faisait du zèle, on

lui donnerait sur les doigts. Quant au dévouement, il n'y a aucune raison pour qu'il soit plus commun sous le régime socialiste que sous le régime individualiste. En tout cas, chez les socialistes il y aura moins de gens ayant le temps d'être dévoués, il n'y aura pas d'oisifs, tout le monde sera occupé à gagner sa vie au jour le jour, ce n'est pas le superflu, ou l'abondance qu'on partagera, si l'on partage, mais le nécessaire, ce qui est plus dur et beaucoup plus rare. On s'occupera des malades et des infirmes sous le régime socialiste, mais le dévouement n'y sera pour rien, car on en prélèvera les frais sur la production nationale.

Ces prélèvements sur la production nationale devraient inquiéter les socialistes. Sous leur régime, les citoyens n'ont pas, chacun pour sa part, la garde des produits nationaux ; cette garde est le privilège des fonctionnaires de l'État. Or les impôts étant remplacés par des prélèvements sur la production nationale, il est à craindre que l'armée des fonctionnaires n'écorne un peu trop fortement cette production nationale. La part des travailleurs, leurs productions, se trouveraient diminuées d'autant, il en résulterait qu'ils n'obtiendraient pas le produit entier de leur travail. Et pourtant, le principal, on peut dire l'unique grief que les socialistes font valoir contre le régime actuel, c'est que les ouvriers n'y reçoivent pas la totalité du produit de leur travail, les patrons font un prélèvement. Ils n'échapperont pas au prélèvement, puisque l'État socialiste le ferait également, seulement il lui donnerait un autre nom, ce qui sauverait l'amour-propre des contribuables.

On prétendra, mais à tort, que s'il n'y a pas beaucoup de place pour le dévouement dans l'État socialiste, il y en a encore moins dans l'État individualiste. Le dévouement est un sentiment ou une disposition de notre âme, vous pouvez dire, si vous le préférez, un état nerveux, qui diffère en quantité et en qualité d'un homme à

l'autre et qui ne dépend ni de la forme du gouvernement ni de l'organisation administrative, mais qui suppose, pour s'exercer, un certain degré de liberté. Or la liberté est plus grande sous le régime individualiste, les combinaisons sociales sont plus variées, les occasions offertes au dévouement plus nombreuses. Dire que sous le régime individualiste l'égoïsme règne seul, c'est prétendre qu'un pays sera peuplé uniquement d'habitants purement raisonnables, calculateurs et dénués de sentiments. La raison joue ici-bas un rôle relativement si petit, qu'on se rapprocherait un peu plus de la vérité en attribuant aux populations un excès de sentiment (1). En tous cas, quoique l'intérêt personnel semble dominer parmi les hommes, il n'en existe peut-être pas un seul qui soit tout à fait privé d'esprit de dévouement. Seulement cette qualité semble se spécialiser comme les facultés intellectuelles : l'un se dévoue pour sa religion, l'autre pour sa patrie, le troisième pour les pauvres, d'autres encore, qui pour sa profession, qui pour sa maîtresse ou ses complices. Il est des marais dont s'écoule un ruisseau limpide, et même la fleur la plus vénéneuse offre une trace de miel.

Encore une fois, les qualités de l'âme, ou les instincts sympathiques — nous voudrions employer des termes neutres, c'est-à-dire sans attaches philosophique ou religieuse — existent sous tous les régimes, mais quand pourraient se manifester ces qualités lorsqu'on s'efforce de réduire les hommes au même niveau ; lorsqu'on les enrégimente pour les charger, par groupes, de la même tâche ; lorsqu'on les délivre — du moins en apparence — de toute préoccupation de l'avenir ; lorsque la vie est monotone et mesquine, sans but élevé, sans souci et sans stimulant. N'est-ce pas une vie

(1) C'est parce que la raison est toujours plus ou moins influencée par le sentiment qu'on parvient si rarement à convaincre les gens. Souvent la passion veille à la porte et ne laisse pas entrer vos arguments.

purement animale, semblable à celle de certains sauvages rencontrés par les premiers navigateurs dans les îles du Pacifique? N'aimera-t-on pas mieux, ne trouvera-t-on pas plus féconde la vie du monde dit individualiste, malgré ses luttes et son égoïsme? Car malgré tout, dans le plus grand nombre des cas, l'intérêt privé travaille au profit de l'intérêt général, volontairement ou non. Ce commerçant qui, pour s'enrichir, fait venir mille sacs de café du Brésil, contribue à votre bien-être. Peu vous importe qu'il n'ait pas pensé à vous; si le service qu'il vous rend est intéressé, vous le payez, tout est dit et vous êtes dispensé de la reconnaissance. Bien des gens aiment mieux payer que de remercier. Nous avons cité un exemple entre cent mille, car tous nos besoins sont satisfaits à l'aide du travail intéressé des autres; mais peut-on être sévère envers l'intérêt personnel quand le bien qu'il fait l'emporte sur le mal ?

Il y a en ces matières beaucoup de passions et beaucoup de déclamations, avec des adversaires pareils il est inutile de discuter, car ils sont de la catégorie des sourds qui ne veulent pas entendre. Aussi est-ce uniquement par acquit de conscience que nous répondrons à cette question insidieuse : en cas de conflit entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, lequel des deux l'emportera ? Nous répondons : Si l'un des deux dort, c'est celui qui veille; si les deux ont les yeux ouverts, c'est toujours l'intérêt général qui aura le dessus, car il est le plus fort, et c'est la force qui gouverne les États. Malheureusement, la force n'est pas toujours la justice, mais elle a le pouvoir de casser ce qui ne veut pas se plier. Est-il possible qu'une puissance ainsi armée ait toujours raison? Ce qui doit en faire douter, c'est que les efforts de l'humanité ont toujours tendu à émanciper l'individu. La liberté par excellence, c'est la liberté individuelle, elle comprend toutes les « libertés nécessaires ». La lutte contre l'esclavage, la lutte contre le despotisme et l'absolu-

tisme, contre la tyrannie de l'Église, contre les privilèges — lisez les principes de 89 — c'est la revendication de la liberté individuelle. Le socialisme lui-même, qui tend ce pendant à assujettir toutes les volontés à sa règle étroite et liberticide, parle de liberté ; mais c'est une simple étiquette sur un bocal vide.

Comme la société, l'État (1) aussi jouit de la suprématie sur l'individu, et par la même raison, c'est qu'il est le plus fort. Partout la force prime le droit... *quand ils ne sont pas d'accord,* mais quand ils sont d'accord, c'est la force qui semble être assujettie au droit. Comme la force tend à abuser de sa puissance, des individus, des masses d'individus ont bien souvent été en lutte contre l'État ? Qu'est-ce que l'État ? C'est par habitude que nous nous servons de ce mot abstrait, auquel certaines écoles voudraient conférer une personnalité particulière, afin de pouvoir lui attribuer toutes les sagesses, toutes les tendances morales, toutes les prévisions qui sont refusées aux simples administrés, aux individus. Comme si l'État ne se composait pas, lui aussi, d'individus — détenteurs du pouvoir, il est vrai ; — comme si ces individus n'étaient pas de la même nation ; comme s'ils naissaient plus intelligents, moins passionnés ; comme s'ils étaient au-dessus des préjugés, sourds aux suggestions de l'intérêt personnel ! Comment ose-t-on parler d'un État « éthique », quand l'histoire est pleine de persécutions politiques, religieuses et autres, de coups d'État et de coups de majorité et que les publicistes de tous les pays — la part de l'exagération faite — trouvent immensément plus à critiquer qu'à louer.

C'est par toutes ces raisons et dans l'intérêt de la liberté et de la dignité humaines que les économistes et les publicistes libéraux voudraient restreindre les pouvoirs de l'État

(1) L'État et la société se confondent assez souvent et n'en font qu'un.

au strict nécessaire, à son domaine propre : l'intérêt général. Les limites des pouvoirs de l'État sont difficiles à poser *a priori;* on ne saurait les circonscrire autour de la sécurité intérieure et extérieure, la justice ou le respect des contrats, les entreprises qui dépassent les moyens d'individus groupés. Les convenances de l'intervention de l'État doivent être examinées dans chaque cas en particulier. La décision ne sera bonne que si l'on a consulté la raison en évitant de se laisser influencer par la passion... et qui nous garantit que nous ne prenons pas la voix de l'une pour la voix de l'autre ? Malgré tout ce qu'on en a dit, la lutte des intérêts individuels — *quand la société tout entière y est mêlée*, — quand le choc de toutes les volontés est éclairé par la lumière de toutes les raisons, produit encore le résultat le moins in juste et le moins défavorable à la société.

Nous ne pouvons avoir l'intention de traiter dans toute son étendue, soit l'histoire du socialisme et l'exposé de ses doctrines, soit le rapport de l'individu et de l'État et le développement des attributions de ce dernier ; il existe des livres spéciaux sur la matière, et nous en citons quelques-uns en note (1), notre but est plus spécial, c'est de prévoir quelques objections et de les réfuter en passant en même temps en revue les opinions émises dans un certain nombre d'écrits traitant de la matière qui nous occupe en ce moment.

Nous aurions voulu commencer par les ouvrages des socialistes de profession, des socialistes révolutionnaires, des « socialistes extrêmes », mais on ne nous offre guère que des assertions mêlées d'injures. Voici, par exemple, le *Manuel d'économie sociale* de M. Benoît Malon, cet auteur étant un savant, nous l'avons consulté de préférence. Le capital étant la ques-

(1) Outre les livres de MM. de Laveley, Mehring, Adler, Contzen, Dühring, Malon, nous signalons les suivants :

Paul Leroy-Beaulieu, une série d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1889.

Jourdan, *Le rôle de l'État.*

Villey, *Le rôle de l'État.*

Herbert Spencer, *L'individu et l'État.*

Dupont-White, *L'individu et l'État*, et quelques autres.

tion fondamentale, nous ouvrons le chapitre VIII; il demande: d'où vient le capital? et répond ainsi : « Les économistes disent : *le capital est du travail accumulé*. C'est exact. — Ils ajoutent : les capitaux fils du travail s'accumulent par l'épargne. Voilà le sophisme. Il est bien évident que dire travail accumulé, c'est dire produit du travail épargné. Mais qui épargne? — Ici, l'ironie des économistes est atroce. » L'auteur soutient naturellement que les bourgeois seuls épargnent après s'être emparés du travail de l'ouvrier. Or prenez les comptes rendus des caisses d'épargne privées, on y trouve accumulé (1885) plus de 2200 millions d'épargnes, et il y en a environ 200 millions dans la caisse postale — la part d'une année (1885) a été de 187 + 94, ensemble 281 millions; ce n'est donc rien, cela? Tout ne vient pas des ouvriers d'industrie, il y a encore les journaliers agricoles, les domestiques, les employés, les militaires et autres; on fait comme s'ils n'existaient pas. Selon M. Malon, l'ouvrier ne peut pas épargner, parce que, dit-il, comme Ricardo et d'autres l'enseignent, les salaires sont toujours réduits au strict nécessaire pour vivre. Ce n'est pas exact : Ricardo sait que les salaires sont tantôt élevés et tantôt bas, et il fait clairement comprendre que les ouvriers ne savent souvent pas utiliser la prospérité et en tirer raisonnablement parti. Ils se laissent aller, tout en prenant l'habitude de consommer en proportion de leur gain, ils se multiplient sans prudence et se créent une concurrence; c'est, dit Ricardo, la concurrence qu'ils se sont créée eux-mêmes qui fait descendre les salaires. Eux-mêmes? Mais est-ce que jamais on reconnaît ses propres fautes, le malheur qui vous arrive est toujours la faute de quelqu'un, qui n'est pas vous. J'ajouterai une autre observation, qui n'est pas moins vieille : ce ne sont pas les recettes, ce sont les dépenses qui permettent d'épargner, car épargner, c'est se priver. J'ai connu un fabricant de voitures qui a gagné 2 francs par jour au début de sa carrière, et qui trouvait le moyen de faire des économies sur cette maigre pitance.

Il n'y a pas à discuter avec des gens surexcités par la haine, et dont tous les arguments prennent la forme d'une injure; nous relèverons cependant, dans les chapitres spéciaux, tout ce qui peut être considéré comme un argument. Ici nous ne voulions discuter que les questions d'organisation, et sur cette matière nous ne trouvons, dans les publications françaises

ultra-socialistes que nous venons de parcourir, que des assertions : sous le régime socialiste ou communiste, nous dit-on, l'homme n'aura plus d'égoïsme, et débarrassé de ce stimulant, il produira davantage ; dans sa joie d'être labourée par des socialistes, la terre triplera spontanément son rendement. Il n'y a aucun intérêt à opposer assertion à assertion, nous nous adressons donc à des publications allemandes qui prétendent ne pas se borner à faire de la critique, mais qui se proposent de trouver des solutions.

La *Zukunft* (l'Avenir), revue socialiste qui paraissait à Berlin, nous offre, n° du 15 avril 1878, un article intitulé : « L'augmentation des produits par l'exploitation selon le mode socialiste. » Voici son argumentation : aujourd'hui on ne recherche que le produit net, les socialistes ne tendront que vers le produit brut. Examinons cette proposition. L'auteur semble croire que le produit net est un autre résultat matériel que le produit brut, tandis que la différence entre ces deux produits ne s'établit que par la comptabilité. Est-ce que le socialisme n'en aura pas ? Le capitaliste qui vise au produit net a un intérêt majeur à obtenir d'abord le plus fort produit brut possible. Les deux produits brut et net ne s'excluent donc pas. Et comment l'un se transforme-t-il en l'autre ? Simplement par un procédé de distribution : à l'un des coopérateurs on rembourse les matières premières qu'il a fournies, à l'autre on paye le travail, à d'autres encore on verse des indemnités pour les divers services qu'ils ont rendus. Ce qui reste est le produit net qui prend le nom de rente ou de bénéfice selon le cas. Ce premier argument ne porte pas, car sous tous les régimes on tend à augmenter le produit brut.

Autre argument. Dans l'État socialiste, le sol ne sera pas morcelé, on pourra employer la machine à vapeur et les procédés perfectionnés et il n'y aura pas de produit net qui renchérit les denrées. L'auteur de l'article ne semble pas bien connaître l'agriculture. La charrue à vapeur ne rend pas les services de la Mule-Jenny qui file à elle seule, dit-on, autant que 1500 femmes avec leurs rouets. Elle fait cependant plus de besogne qu'un attelage quelconque, mais pas de la meilleure besogne, et certainement la bêche fournirait un travail plus parfait. Le mérite de la vapeur consiste à diminuer les frais de production ; il faut moins de bras, mais est-ce là ce que re-

cherche le socialisme? Il lui faut plus de gerbes de blé, et il n'a nullement prouvé qu'il les obtiendrait. Diminuer les frais et augmenter les produits, ce sont deux choses fort différentes.

Dans le n° du 1er juillet de la même revue, on prétend réfuter l'objection tirée du travail intellectuel. On rappelle d'abord qu'il est possible de gagner sa vie par un travail manuel et de s'occuper accessoirement de science, preuve Spinoza. Ce que Spinoza a fait, tout le monde peut le faire. Toutefois, l'auteur lui-même semble un peu en douter, seulement, ce dont il ne doute pas, quoique la chose soit peu vraisemblable, c'est que lorsqu'un jeune homme montrera du talent, sous le régime égalitaire, on s'empressera de le seconder, on lui facilitera les études, etc. On ne dit pas qui entretiendra les universités et les écoles des beaux-arts. Mais que feront les écrivains? Je lis et relis les pages 572 et 573 de la *Zukunft* et ne suis pas trop rassuré sur le sort des publicistes et des auteurs futurs. D'abord, dit-il, les 9/10 de ce qui paraît aujourd'hui ne vaudrait pas la peine d'être regretté — en quoi je suis de son avis, en principe, nous différerons seulement dans l'application; — quant au dixième restant, il y aura sans doute des imprimeries, car il y aura peut-être des journaux et revues, en supposant qu'il y ait des abonnés. Puis, avec la liberté qui régnera, on pourra publiquement faire la preuve de son talent, on trouvera des souscripteurs pour l'œuvre à publier, et alors l'éditeur ne manquera pas. Ce que nous promet l'auteur (p. 572 et 573) n'est pas très encourageant, mais la société socialiste y est encore flattée, car il parle (un peu en hésitant) d'abonnés et de souscripteurs. Or l'argent n'existera pas, on n'aura que des *bons de travail* pour des heures ou des journées, et certainement on ne s'en procurera que le minimum nécessaire pour payer sa nourriture; personne n'aura assez de ces *bons* pour payer une *Histoire de France*, fût-elle de Louis Blanc. Mais est-ce que sous le régime social quelqu'un songerait à écrire une pareille histoire? Trouverait-on quelque part les documents nécessaires? C'est tout à fait improbable.

La rémunération sera-t-elle proportionnelle au travail, au mérite, ou sera-t-elle conforme aux besoins? La *Zukunft* (l'Avenir) du 1er juin 1878 renferme un article intitulé : « La répartition des produits du travail. » L'auteur n'est pas tout à fait

communiste, il admet bien qu'il y ait des inégalités, par exemple: « des parents achèteront un piano à l'enfant doué pour la musique, et non aux autres; » néanmoins, il ne peut pas admettre *les bons de travail* de K. Marx qui rétabliraient le commerce et le marchandage en changeant seulement de monnaies. Presque à la même époque, une revue paraissant à Zurich, *Die neue Gesellschaft* (La nouvelle société), n° de mars 1878, publie un article sur «l'injustice (*Nichtberechtigung*) de la répartition inégale de l'indemnité pour le travail dans l'État de l'avenir » (p. 284 et suiv.).

L'auteur de cet article commence par reconnaître que la presse socialiste, dans l'intérêt de la propagande, n'y dit pas toute sa pensée relativement à ce qui adviendra de la propriété ; il admet qu'il « faut être prudent » et que c'est « grâce à cette tactique qu'on a gagné tant d'adhérents » ; mais le moment est venu d'éclairer au moins « les pionniers » de l'œuvre. Il aborde donc la question de la distribution. Il reconnaît que la majorité des socialistes pensent qu'il faut rétribuer chacun selon les services qu'il rend, car, disent les partisans de ce principe: 1° c'est la justice qui le veut ainsi ; 2° c'est la nécessité de conserver un stimulant qui le commande. L'auteur se pose comme l'organe de la minorité, qui réclame le partage selon le besoin de chacun. Selon lui, ce partage égal est la *vraie* justice, car 1° nos capacités sont un don gratuit de la nature, et 2° les services qu'on peut rendre dépendent de nos capacités. Donc c'est un simple devoir de contribuer au bien général dans la mesure de nos forces, selon nos moyens. Quant au stimulant, si l'égoïsme est supprimé il reste encore l'ambition, sans compter que l'assiduité au travail est un effet de notre tempérament; mais la nature fait tout, pas n'est besoin de stimulant. L'auteur oublie que la paresse et l'indolence, sans compter les autres défauts ou vices, sont également dans la nature. Je ne crois pas que la majorité se laissera convaincre par les arguments qui viennent d'être présentés au nom de la minorité, ne serait-ce que par « tactique » ; on mécontentera tous ceux qui se sentent quelque valeur. En fait, considérant que l'envie est également dans la nature et que la majorité des hommes est médiocrement douée, le socialisme, s'il pouvait s'établir, ne tarderait pas à tomber dans le partage égal des produits de tous.

La lecture des ouvrages des socialistes causera plus d'une

déception : à côté d'une critique violente, on ne trouve que de rares propositions positives, et ces propositions ne sont que des opinions individuelles contredites par d'autres opinions. Dans les revues que nous venons de citer, le rédacteur en chef dit souvent en note qu'il est d'un autre avis que l'auteur de l'article. Or, peut-on déranger une organisation sociale dont les bases existent depuis les temps historiques pour la refaire à l'image des conceptions du premier venu?

Consultons cependant, avant de clore ce chapitre, les ouvrages de quelques hommes compétents, en choisissant de préférence ceux qui ont montré de la sympathie pour le socialisme. Nous devons ici mettre en tête M. Schæffle, dont nous avons rencontré le nom dans la *Neue Gesellschaft* citée ci-dessus et qui a pris position dans la « Quintessence du socialisme » et dans son grand traité sur l'*Organisation et la vie sociale*. Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : *Die Aussichtslosigkeit der Socialdemocratie* (2e éd. Tubingue, Laupp, 1885) dans laquelle M. Schæffle s'applique à atténuer, presque à réfuter la précédente brochure (La Quintessence), et nous allons analyser les pages 24 et suivantes dans lesquelles l'auteur démontre que le collectivisme démocratique est irréalisable. Nous résumons les idées de M. Schæffle.

1° C'est une première illusion, de croire qu'il soit possible d'organiser une production collective dans un pays où « toute la pyramide sociale (1) forme une république démocratique ». Une pareille organisation de la production suppose nécessairement un pouvoir central fort qui tienne en mouvement régulier les rouages compliqués de la vaste machine sociale. Et s'il existe un pouvoir fort et exactement obéi, qu'est-ce qui empêche les abus, l'exploitation « de l'homme par l'homme » ? Ce n'est pas la production collective autoritaire que veulent les socialistes.

2° Le collectivisme efface — simplement en les passant sous silence — deux importantes données du problème de la formation du revenu, savoir : l'action de la propriété et celle de la nature. En attribuant à l'État le capital (mobilier) et la terre

(1) Je ne sais si dans une démocratie il y a une pyramide (hiérarchie) sociale, et si l'on peut dire : de haut en bas. Qui est en haut? Les autorités? Mais les démocrates considèrent les fonctionnaires comme de simples serviteurs du peuple.

(la nature), il supprime deux des agents de la production et ne maintient que le travail, évalué selon sa durée (temps de travail). Cette suppression se comprendrait et « serait même peut-être justifiable (gerecht) (1), » si la production collective était organisée autoritairement. Nous voyons bien l'État satisfaire à ses besoins généraux au moyen d'un réseau de fonctions et de traitements fixes (2). Comment amener les populations adulées à faire des sacrifices pour augmenter les moyens de production (épargne), et ceux qui disposeraient d'agents puissants voudraient-ils jamais déverser une partie de leur excédent de production dans la masse de ceux qui ont moins produit? Il y aurait des disputes et des troubles sans fin, et si l'autorité veut peser sur les volontés, il y aura des « exploités ».

3° La démocratie socialiste prétend réaliser l'impossible si elle croit pouvoir former de chaque profession un corps unique s'étendant sur l'ensemble du pays et dont chaque membre recevra sa part des produits à raison du temps qu'il aura consacré au travail. Elle pense qu'on pourra tout produire sur une grande échelle, en gros. C'est une erreur, il y aura nécessairement de la petite industrie : industrie d'art (pour qui ?), réparations, services personnels (médecin?). Et l'agriculture ? Comprend-on une ferme qui embrasse la France ou l'Allemagne entière? M. Schæffle entre dans des détails pour montrer que la moyenne et la petite culture sont plus productives que la grande et qu'elles doivent être conservées.

4° La démocratie socialiste promet aux ouvriers de l'industrie « un accroissement fabuleux » du rendement de la production nationale, dont résulterait une augmentation de revenu pour chacun et tous. L'accroissement de la production serait peut-être possible, si l'on pouvait donner la direction à un pouvoir fort, inébranlable, et en même temps inspirer à chaque collaborateur le plus grand intérêt à l'augmentation des pro-

(1) C'est M. Schæffle qui parle.

(2) Les exemples tirés de l'administration de la poste (« l'État administre bien la poste, pourquoi n'administrerait-il pas une boulangerie ») sont, comme dirait M. Malon, « un sophisme » ou une « ironie atroce ». Qui peut le moins, ne peut pas toujours le plus. Peut-on comparer le transport des lettres, dont beaucoup de personnes n'en reçoivent pas une par mois, avec la fourniture des aliments quotidiens, des vêtements, de l'éclairage et de mille autres choses indispensables tirées des quatre coins du monde avec le concours de l'ensemble des travailleurs?

duits et à la diminution des frais (1). Mais la démocratie n'admet pas de pouvoir fort, ni un système de punitions et de récompenses, elle n'aurait donc rien pour remplacer les trois puissants stimulants qui existent dans la production « capitalistique » : les bénéfices, les risques et les salaires gradués. Supposons qu'on puisse garantir la bonne gestion des provisions, ce qui n'est pas sûr, cela ne suffirait pas, en l'absence des stimulants de l'individualisme, pour permettre à la production collectiviste de réaliser les promesses du socialisme.

5° Les socialistes promettent avec emphase de donner à chacun l'équivalent exact de son travail ; ils le crient par dessus les toits, mais c'est « de la pure superstition, si ce n'est de l'humbug ». Ils n'ont pas trouvé la formule de la « juste » rétribution de chaque travail. C'est que, ni dans la production individualiste ni dans la production socialiste, il n'est possible de faire exactement, pour chaque produit, la part contributive du capital, de la nature et du travail ; le produit les renferme tous les trois à la fois et d'une manière indivisible, et d'une manière inégale d'un produit similaire à l'autre (1 hl. de blé provenant d'une bonne terre et 1 hl. provenant d'une mauvaise). Ce n'est pas tout. La nécessité de prélever sur l'ensemble des produits de quoi subvenir aux besoins de l'État, aux besoins communs, fait qu'on impose le travailleur laborieux plus que l'indolent. Est-ce que les démagogues qui auront à diriger la distribution ne commettront jamais de passe-droit; la partialité, le favoritisme et autres vices seraient-ils bannis du monde socialiste? Personne ne le croira.

6° Il importe pour le salut de l'individu aussi bien que de la société — leurs intérêts sont identiques sous ce rapport — que chacun soit rémunéré en proportion des services qu'il rend, un résultat que jamais la démocratie socialiste n'obtiendra par sa mesure de la valeur du produit, « le temps de travail ». La rémunération proportionnelle n'est pas un principe individualiste, mais un principe « éminemment social » (social, oui ; so-

(1) Il y a là une « fabuleuse » illusion. L'auteur oublie qu'il n'y a plus d'argent, ni à certains égards de produit net; il n'y a que du produit brut. Si la France a besoin de 100 millions de paires de souliers, personne ne se donnera la peine d'en produire 200 millions. De même pour un très grand nombre d'autres produits. D'un autre côté, les efforts des ouvriers pourront-ils augmenter la production de la viande, si nous manquons de prairies? Il ne viendra plus de moutons de Hongrie, ni de gibier de la Russie.

cialiste, non); car quand celui qui se distingue par ses qualités occupe le premier rang dans la société, il n'en profite pas seul, mais tout le monde avec lui. C'est là un principe essentiellement aristocratique, il faut que les meilleurs soient les premiers, et par cette raison ce principe ne saurait être réalisé par une démocratie.

7° La démocratie socialiste promet de tenir fraternellement compte des besoins dans la distribution des produits du travail. Mais elle ne le pourra pas, même en tombant dans le communisme pur. D'ailleurs, si l'on se mettait à distribuer à chacun selon ses besoins et selon ses infirmités, on verrait les besoins et les infirmités se multiplier démesurément. Dans notre société aussi, la fraternité se fait sa place, chacun fait profiter de ses gains sa famille, ses parents, ses amis, les pauvres, et l'on favorise ces derniers en répartissant les impôts selon les moyens de chacun.

8° Le collectivisme promet de faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme. Sans doute il peut arriver que le capitaliste réduise les salaires au minimum, mais rien ne prouve qu'on ne puisse pas empêcher cet abus, ni que le bénéfice de l'entrepreneur ait été prélevé sur le salaire de l'ouvrier; il peut avoir été légitimement gagné par la sagesse des combinaisons et la grandeur du risque en cours. Or, puisque dans un État socialiste il ne sera pas possible de déterminer exactement la valeur des résultats d'un travail (la durée, le temps, n'étant pas un critérium, une mesure parfaite) (1), il pourra s'y rencontrer des exploités. L'exploitation pourra même être encore plus étendue, car il n'y aura plus de travail domestique, tout le travail sera social. Au lieu du capitaliste, ce serait le surveillant, le contre-maître, le paresseux, etc., qui exploiteraient le travailleur honnête et laborieux (tâchons de rendre textuellement un passage presque intraduisible, p. 33). « En procédant au contrôle des « temps de travail », en fixant les « quantités normales de produits » (fournis ou à fournir en un temps donné), en réduisant par le calcul le travail intensif (ou qualifié) en travail extensif (ou simple), on pourrait s'y prendre si peu fraternellement que le « capitaliste-vampire » de K. Marx ferait une figure très respectable à côté des parasites, fourbes et

(1) Selon K. Marx lui-même, puisqu'il y a le travail qualifié.

paresseux (1) du socialisme. Et c'est encore l'État chargé de procurer du plaisir au peuple (*circenses*) et de fournir à chacun les plus grandes jouissances de ce monde, qui serait le plus grand vampire. » (S'ils croyaient en Dieu, les socialistes prieraient : Que Dieu nous protège contre nos amis, M. Schæffle ayant pendant assez longtemps passé pour l'ami des socialistes. Ils ont traduit sa « quintessence » mais se sont abstenus d'en traduire la réfutation.)

9° Leur promesse d'empêcher les crises n'est pas moins irréalisable. On attribue les crises à la production « capitalistique ». Chacun, disent-ils, travaille devant soi et produit autant qu'il peut, sans se préoccuper des besoins sociaux, c'est-à-dire de la demande ; l'excédent, ne trouvant pas d'acheteur, encombre les ateliers et arrête le travail. Les « conjonctures », c'est-à-dire l'imprévu, exercent également une influence souvent malfaisante. L'État socialiste prétend qu'il ne travaillera pas au hasard, mais en s'informant préalablement des besoins, et que les ouvriers seront plus capables de consommer, recevant le produit total (?) de ce travail. L'État socialiste se trompe, les *conjonctures* dépendent pour une bonne partie de faits naturels que les hommes ne peuvent prévoir ni dominer : récoltes, température, état sanitaire, grandes inventions, et le reste, sans compter que « le peuple souverain », pour bien jouir de sa liberté illimitée, pourrait aussi avoir ses caprices anti-économiques. Il est d'ailleurs faux que le capital absorbe toujours une partie de ce qui revient au travail (2), et s'il faisait les grands prélèvements que l'on dit (prélèvements qui empêcheraient l'ouvrier d'étendre ses consommations), il n'en résulterait pas de crises, mais plutôt un surcroît de production d'objets consommés par les fabricants enrichis par « la plus-value » (*Mehrwerth*, excédent de travail non rétribué).

10° La démocratie socialiste, enfin, promet la suppression du salariat, qui semble subordonner les hommes les uns aux autres. Elle oublie donc qu'il n'existe pas d'organisation sociale

(1) « Majoritætsfaullenzer. » Ce mot nullement usuel et dont le sens doit être deviné peut vouloir dire : des gens qui ne s'occupent qu'à obtenir la majorité dans les élections et qui ensuite vivent dans l'oisiveté et aux dépens de cette majorité.

(2) On n'a jamais pu prouver cela, mais on a prouvé plus d'une fois que le capitaliste n'avait pas eu son compte (avait payé le salaire, sans bénéfice). V. *Salaire* et *Bénéfice*.

où personne n'obéit et tout le monde commande et où le gouvernement n'offre que de l'agrément et du plaisir. Dans l'État socialiste, tout le monde, comme dans la société actuelle les fonctionnaires, sera strictement tenu d'obéir, quelquefois à des médiocrités arrivées par la protection, et sans avoir mérité un avancement régulier. Ce serait un régime si dénué de liberté et d'égalité, que la démocratie n'en voudrait pas et s'en débarrasserait. D'ailleurs la démocratie, qui est toujours plus favorable aux médiocrités qu'aux esprits distingués, blesserait les meilleurs, sans leur laisser, comme dans la société actuelle, la ressource de changer de patron, de domicile ou même de profession, sinon de patrie.

Le jugement actuel de M. Schæffle se résume dans cette proposition (p. 36) : « Le collectivisme démocratique est impossible et ne peut réaliser une seule de ses promesses économiques. » Ajoutons que, dans un autre chapitre, M. Schæffle prouve que le socialisme n'est que de l'individualisme poussé à l'extrême, il demande : le bonheur pour tous ou pour personne (p. 9). C'est aussi ma manière de voir sur le socialisme.

M. le professeur G. Cohn a publié en 1878 (Berlin, Habel) une brochure intitulée : *Was ist Socialismus?* (Qu'est-ce que le socialisme?) dans laquelle le savant auteur n'a pas du tout épuisé la question. Il rappelle que Pierre Leroux a revendiqué, dans le *Journal des Économistes* (juillet 1878), la paternité du mot « Socialisme » (1) dont il se serait servi dans son *Essai sur l'Égalité* (1837) et dans *De l'Humanité* (1840). Pierre Leroux définit le socialisme : un régime sous lequel l'individu est sacrifié à la société. M. Cohn dit d'excellentes choses sur la prétendue opposition entre l'individualisme et le socialisme, en ce sens que — Robinson mis à part — il n'y a pas de société sans individus et pas d'individu sans société (c'est Aristote qui l'a dit et Sénèque qui l'a confirmé), aussi est-il impossible de concevoir un régime exclusif : le monde ne tourne pas sur un pivot, mais entre deux pôles. Tant qu'on reste dans les généralités, tout va bien, mais quand on entre dans les détails, les objections surgissent.

C'est une chose dangereuse, nuisible, que de chercher à atténuer la signification d'un mot pris en mauvaise part, il vaut

(1) Qu'on attribue plus souvent à Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*. Il a peut-être seulement popularisé le mot.

mieux créer un nouveau mot. Ainsi on dit quelquefois : il y a un bon et un mauvais socialisme; que penserait-on de celui qui parlerait d'un bon et d'un mauvais assassinat (1)? Nous ne relèverons qu'un seul point dans cette brochure, qui n'est pas la meilleure de M. Cohn : page 18 il dit que l'État, demandant (pour le service militaire) la vie aux citoyens, pouvait tout leur demander, la vie étant ce que l'homme a de plus précieux. C'est là un sophisme dont on peut être tenté d'abuser. D'abord, « l'État demande », cela ne veut rien dire du tout... l'important est de savoir à quoi le citoyen consent. Il consent généralement à se sacrifier pour la patrie. Du reste, si le service militaire se fait si bien, et qu'il y ait si peu de réfractaires, c'est que les guerres sont rares et que dans une bataille il y a bien plus de survivants que de morts. — C'est une logique tendancieuse que celle qui part du devoir de se sacrifier pour la patrie, — pas tous les jours, mais quand elle est en danger — pour conclure à l'impôt progressif. Le devoir est *proportionnel* aux moyens, seule l'envie ne s'en contente pas et enseigne qu'un citoyen doit absolument *souffrir* autant que l'autre, ce qui, en matière d'impôt, se réalise le mieux par une progression qui mord dans les chairs et pèse sur la fortune.

Cette tendance à confondre le socialisme avec le principe social se rencontre chez beaucoup d'économistes de cette école qui se désigne comme celle des partisans de la *Politique sociale* (Socialpolitik), mais que ses adversaires qualifient de socialistes de la chaire (2). Les économistes que nous avons en vue, par exemple, M. Ad. Wagner : *Lehrbuch* (*Grundlegung*, t. I, p. 173, Leipzig, Winter, 1879, 2e édit.) et Held (*Socialismus*, etc. Leipzig, Duncker et Humblot, 1878, p. 37), admettent bien des degrés dans le socialisme, mais ils ne blâment que le socialisme « exagéré » (« extrême »), et ils admettent comme bon le socialisme sans épithète; en revanche, ils traitent toujours l'individualisme de « extrême ». Voilà en quoi consiste leur partialité, et c'est cette circonstance qui leur a valu le surnom de Cathedersocialisten. S'ils s'étaient bornés à déclarer qu'il faut faire à la fois la part de l'individu

(1) Le mot watriner n'est que la glorification de l'assassinat de M. Watrin, à Decazeville, en 1884 ou 1885.

(2) Qui leur rendent le compliment en les appelant *manchestériens* (partisan de Cobden), expression très mal choisie, sous plusieurs rapports.

et celle de la société, personne n'aurait fait d'objection, mais Held dit : « L'individualisme et le socialisme sont deux principes éternellement égaux » et réhabilite ainsi le socialisme, terme qui a reçu par l'usage une acception particulière, celle d'une société dans laquelle la propriété privée est supprimée. Held a-t-il voulu faire fi de la propriété? M. A. Wagner a le sentiment qu'on fait souvent une confusion entre les mots social et socialiste, aussi dit-il « le principe socialiste, ou, pour éviter les malentendus, le principe *social* » ; seulement il veut que le principe social ait toujours la prépondérance (1), en quoi il est contraire à la tendance constante de l'humanité qui, sentant que c'est le principe social qui a produit l'absolutisme, le despotisme, la tyrannie (d'un seul ou des masses), a TOUJOURS aspiré à fortifier le principe individualiste qui représente la *liberté*, *la dignité humaine*, le progrès. Nous pourrions citer encore plusieurs autres traités, sans utilité pour nos lecteurs ; nous nous bornerons à traduire un seul passage d'un livre très bien écrit de M. Fr. Mehring, intitulé : *Die deutsche Socialdemocratie und ihre Lehren* (La démocratie socialiste allemande et ses doctrines, Brême, Schünemann, 1877). L'auteur, quoiqu'il rejette ces doctrines, est néanmoins très sympathique aux ouvriers. Le passage suivant (p. 214) est très important :

Après avoir fait connaître des programmes desquels il résulte que le partage selon le mérite perd du terrain devant le partage selon les besoins, ou mieux, que le *partage égal* l'emporte, il continue :

« Sur ce seul point, mais il est décisif, les démocrates socialistes sont d'accord (?). Ils espèrent que le perfectionnement indéfini des machines fera disparaître l'inégalité des forces individuelles, idée dont les conséquences sont effrayantes. Tout le monde travaillera, hommes et femmes, qui seront complètement égaux. Le mariage (lien conjugal) sera maintenu, mais sous « une forme supérieure » : il sera uniquement fondé sur « un amour vrai ». A l'avenir est réservé de préciser cette formule vague ; on donne à entendre (dans les programmes) que, dans l'intérêt de la propagande, on ne doit parler qu'avec pru-

(1) On est cependant généralement favorable au faible, on est même partial en sa faveur, et ici le faible c'est l'individu, qui est facilement écrasé par la puissance matérielle de l'État, anéanti par la puissance morale de la société.

dence de cette institution fondamentale. Comme entre les sexes, il n'y aura pas de différence entre le travail intellectuel et le travail manuel. Sur ce point, du reste, les vues sont divergentes. Les uns disent que dans l'État socialiste tous les citoyens seront à la fois travailleurs intellectuels et travailleurs manuels. Le perfectionnement des machines rendrait suffisante une journée de travail de deux ou trois heures pour satisfaire aux besoins de la société ; quelques-uns, et Most est du nombre, ne font même durer le travail manuel que jusqu'à un certain âge, le reste du temps chacun s'occupera de travaux intellectuels. On ne pourra pas plus se soustraire à ceux-ci qu'aux travaux manuels. Le travail manuel est très salutaire aux savants, aux artistes, aux hommes d État, disent ces logiciens à outrance. Le génie et le talent sont des primes extraordinaires accordées par la nature, l'homme qui en a été doué n'y est pour rien : en mettant ces dons à la disposition de la société, il est assez payé, assez honoré. D'autres sont moins optimistes (*sanguinisch*) et pensent que l'État socialiste a également besoin de travailleurs intellectuels spéciaux. Mais les uns et les autres sont d'accord sur ce point, que le travail intellectuel ne peut être rétribué que sur le même pied que le travail manuel. « Payer plus cher les travaux agréables que les travaux désagréables, dit Most, c'est une insanité qui ne peut exister que dans une société qui repose comme la nôtre sur les principes contraires au bon sens. » M. Mehring montre qu'en tout cas, les imprimeries, fabriques de papier, etc., appartenant à la communauté, rien ne sera imprimé qu'après avoir passé une censure, en comparaison de laquelle les censures monarchiques seraient d'un extrême libéralisme.

M. Mehring pense que « la loi d'airain » qui est le principal argument des socialistes contre la société actuelle (c'est la réduction des salaires au minimum par suite de la multiplication de la population) sévirait d'une manière bien plus violente dans l'État socialiste, et faute de soupapes de sûreté la lutte pour la vie s'établirait dans sa forme la plus atroce, et ne finirait, après bien des massacres, que par le retour de l'organisation sociale actuelle.

Nous aurons à revenir, dans d'autres chapitres, sur les doctrines socialistes, que nous n'avons d'ailleurs pas à étudier à fond, sinon nous aurions eu à passer en revue les idées de

M. Henri George, de Marlo et de quelques autres. Nous n'avons examiné le socialisme que dans son opposition à l'individualisme. Nous devions rechercher si les défauts de notre société disparaîtraient par la transformation. Car les défauts — qu'on exagère d'ailleurs de beaucoup — existent, il n'y a rien de parfait sous le soleil, mais il y a peu de mérite à les signaler, puisque tout le monde les connaît ; ce qu'il nous faut, c'est une organisation meilleure (1). Je fais, et à peu près tous les hommes font, ce que recommande un personnage de l'Évangile : « Examinez tout, dit-il, et gardez ce qui est le mieux. » Du socialisme qu'on nous offre, ou de l'individualisme qui existe, c'est ce dernier qui est encore le moins mauvais, et, quoi qu'on dise, l'humanité ne remontera pas vers sa source. D'ailleurs ces doctrines qu'on expose dans les livres et les brochures, le grand nombre ne les connaît pas, ne les comprend pas, n'y croit pas ; il ne voit qu'une chose : d'autres sont ou paraissent plus heureux, ils demandent les mêmes jouissances et votent pour ceux qui les leur promettent. Plus d'un sait que c'est la lune qu'on lui promet, mais on flatte son amour-propre et de cette façon, à défaut de la réalité, il se contente de l'ombre, en compagnie de ses camarades. On aime faire « comme les autres ».

(1) On oublie que si notre société a des défauts, c'est la faute des hommes qui la composent. Que les hommes se conduisent bien, qu'ils soient bons et raisonnables, et notre société humaine serait la meilleure des sociétés dans le meilleur des mondes possible.

CHAPITRE IX

LES LOIS ÉCONOMIQUES

I. — Qu'est-ce qu'une loi économique.

L'économie politique a pour objet l'étude des efforts que que l'homme s'impose pour satisfaire, au moindre prix (avec la moindre peine, les moindres frais), aux besoins de sa nature, afin de constater les causes qui en empêchent le succès.

Ces efforts s'appliquent à des matières que l'homme soumet à une élaboration simple ou compliquée, selon le cas, pour les approprier à ses besoins. A cet effet, l'homme utilise les forces physiques que lui offrent ses bras et le monde extérieur (vent, eau, feu, etc.), ainsi que les forces intellectuelles et morales qu'il trouve en lui-même. Les forces physiques sont nécessaires, car les matières, prises dans la nature, sont soumises aux lois qui la régit, elles n'obéissent donc qu'à des forces physiques. Mais les forces humaines d'ordre moral, l'intelligence et les autres facultés de l'âme, sont également une cause essentielle dans l'œuvre économique, car ce sont ces facultés intellectuelles et morales qui dirigent les forces physiques agissant sur la matière et en font des biens susceptibles de satisfaire les besoins de l'homme. L'intervention de l'intelligence est indispensable, la nature n'étant pas assez bienveillante pour offrir spontanément à l'homme, en tout temps et tous

lieux, les objets nécessaires pour sa conservation et son bien-être.

Les lois économiques font connaître le mode d'action de ces forces et leurs limites.

Au temps où personne ne contestait l'existence des lois économiques, personne ne les défendait; aujourd'hui que certaines écoles les nient, nous sommes tenus de les démontrer, car sans ces lois il n'y a plus de science économique, il ne reste que des règles puisées dans les appréciations individuelles, que chacun formule à sa manière, et qui n'offrent aucune sécurité à la pratique. Entrons en plein dans l'examen de la question.

Il est superflu de démontrer que l'homme est soumis à des lois physiques : il l'est comme matière, il l'est comme être vivant. La nature physique lui impose des besoins qui varient peu d'un individu à l'autre. Dans quelle mesure les lois biologiques influent-elles sur sa volonté, son intelligence, ses sentiments, c'est là un point sur lequel les savants ne sont point d'accord; on est obligé de convenir qu'il y a influence, mais on ne peut pas la préciser ni la mesurer. En fait, il y a des hommes de forte et de faible volonté, d'intelligence bornée et de grande pénétration, d'une vive sensibilité et de sentiments émoussés ; mais dans l'homme normal, si les aptitudes diffèrent de l'un à l'autre de qualité et de puissance, elles restent de même nature et contribuent à l'armer en vue de la lutte pour la vie.

Ainsi, le fait que les hommes ont tous, quoique à des degrés différents, outre les mêmes besoins physiques, les mêmes facultés fondamentales, la volonté, l'intelligence, les sentiments, prouve que, dans les cas identiques, des forces naturelles exercent sur chacun d'eux, avec plus ou moins d'énergie, une influence morale de même ordre, tendant au même but. Le caprice, l'arbitraire pur, la fantaisie, ont donc moins d'action sur les hommes qu'on

pourrait le penser. Généralement l'homme veut, réfléchit, sent, et si ces trois facultés maîtresses ne sont pas en conflit entre elles, sa volonté sera intelligente avec un alliage de sentiment. Il en résulte que dans les cas analogues les actions des hommes se ressembleront fortement, car les mêmes causes produisent les mêmes effets. La statistique a mis ce point hors de doute, seulement on peut objecter que, si elles sont semblables, elles ne sont pas identiques. Nous reviendrons sur cette objection.

Ce qui fait agir l'homme, ce qui le force à vaincre l'indolence qui souvent l'envahit, c'est la nécessité de satisfaire à ses besoins : besoins physiques, intellectuels, moraux; besoins réels ou besoins imaginaires; besoins de tous les degrés, qui sont tous une conséquence de sa nature. Ces besoins peuvent être étudiés à des points de vue très divers : le théologien et le philosophe, le psychologue et le moraliste, l'homme d'État et le physiologiste peuvent les soumettre chacun à son critère spécial; mais c'est l'économiste qui a pour mission particulière de rechercher comment ces besoins sont satisfaits aux moindres frais. *Aux moindres frais*, ces trois mots sont la plus courte définition possible du mot *économique* et en différencient l'action de celle de la mise en œuvre, ou des moyens techniques, dont le but principal est de réussir, n'importe à quel prix.

Insistons sur la distinction entre les points de vue technique et économique. L'effort que nous faisons pour satisfaire à nos besoins emploie les moyens physiques et moraux nécessaires pour atteindre le but. Pour avoir du pain, il faut appliquer des notions physiologiques, chimiques, mécaniques et autres, il faut cultiver du blé, moudre le grain, faire la pâte et l'enfourner; c'est la partie technique de l'opération, celui qui l'ignore ne produira jamais du pain. Mais ces connaissances ne l'empêcheraient pas de le produire dans les conditions désavantageuses,

ruineuses, partant précaires ; pour que la production puisse durer et avoir l'effet que l'humanité en attend, il faut que l'économiste intervienne et compare l'effort au résultat, ou, pour parler le langage commercial, qu'il calcule le prix de revient.

Mais ici les adversaires des lois économiques nous arrêtent. Le prix de revient, disent-ils, diffère selon les temps et les lieux : il n'est pas le même en Russie et en France, en Angleterre et en Amérique, il n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a un siècle, dix siècles, vingt siècles.

L'objection est parfaitement fondée, et on peut encore la renforcer en rappelant qu'il y a des terres de différentes qualités, des climats favorables et défavorables, des procédés primitifs et des méthodes très perfectionnées, sans parler du taux variable des salaires, des impôts et autres charges de la production. Oui, il y a toutes ces différences, et leur importance est très grande dans la pratique, mais la science n'en est pas touchée. La science joue le rôle de l'algèbre, elle donne la formule :

$$\frac{a+b+c+d}{e.f}.$$

Dans la pratique vous remplacerez les lettres par les chiffres des temps et des lieux.

Personne n'osera soutenir que l'algèbre ne sert à rien, parce que ses lettres — signes abstraits — ont besoin d'être réduites en chiffres concrets. L'algèbre trouve la loi, l'arithmétique l'applique. Que le salaire journalier soit de 5 francs ou de 10 francs, quand l'ouvrier aura fini sa semaine, il faudra toujours multiplier son salaire par 6 : 6×5 ou 6×10, c'est toujours a fois b, a étant le nombre des journées de travail et b le montant du salaire journalier. Peu importe alors que le travail ait été accompli à Athènes sous Périclès, à Rome sous Auguste, en France sous Charlemagne, sous Louis XIV ou de nos jours. Qu'on

porte chlamyde, toge, blouse ou redingote, quand on a travaillé six jours, c'est toujours six fois le montant du salaire qu'on a gagné. Ceux qui nient les lois économiques et insistent sur la différence des temps et des lieux s'attachent aux choses secondaires. La loi est que le travail coûte de la peine si l'on travaille soi-même, un salaire si on achète le travail des autres, mais le montant de la dépense dépend des circonstances données. Le cours des marchandises est variable, mais ce qui ne change pas, c'est que le prix de vente doit être supérieur au prix de revient pour que la production puisse durer.

Les faits changent, la loi est invariable, car elle n'indique pas ce qui est particulier à un peuple ou à une époque, mais ce qui est permanent, ou immuable, c'est le rapport de cause à effet, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets. L'utilité de la science est précisément de constater cette invariabilité de l'action des forces. L'utilité en est même d'ordre pratique. A qui veut entreprendre une œuvre économique, une première notion est nécessaire, c'est celle de la nature propre de cette œuvre ; supposez qu'il s'agisse de fonder une banque, d'exploiter une terre, d'ouvrir des relations internationales, suffit-il d'être au courant des circonstances locales pour réussir ? Il faut évidemment encore des connaissances générales, des notions qu'il est la mission de la science de recueillir, mais que l'art économique appliquera avec les précautions que les circonstances pourront inspirer. La science c'est la quintessence de l'expérience acquise.

Soit, disent encore les adversaires des lois économiques, nous voulons bien admettre qu'il ait des règles générales, mais ne les appelez pas *lois naturelles*, car :

1° Les lois naturelles ont toujours absolument le même effet, tandis que l'effet de ce qu'on appelle lois économiques varie ;

2° Si l'on admet les lois naturelles en matière morale, on nie le libre arbitre.

Ce sont là les deux grandes objections, nous allons voir ce qu'elles valent.

A. Les lois naturelles, a-t-on dit, ont toujours les mêmes effets; on devrait plutôt dire qu'elles sont toujours identiques à elles-mêmes, qu'elles constatent l'identité des effets, car ce ne sont pas les lois qui agissent, mais les forces. Celles-ci se trouvent incarnées dans des matières, tantôt grossières, tantôt subtiles, et quand diverses matières sont mises en rapport, ou quand on leur fait subir une élaboration quelconque, les forces qui y sont contenues exercent leur action. Ainsi, certaines matières ont des dispositions à s'unir en se transformant, elles ont des affinités, disent les chimistes, et les forces qui produisent cet effet procèdent d'après des lois, c'est-à-dire que, dans les mêmes conditions, l'action est toujours la même. Si on ne mêle pas les matières dans les proportions voulues, si on ne produit pas le degré de froid ou de chaleur, de pression ou de tension que le cas exige, l'effet désiré ne se produit pas. Donc les lois naturelles n'expriment que l'identité des effets comme résultat de l'action de causes identiques.

Prenons un autre exemple. L'orage se présente à nous sous la forme de nuages dont sortent des éclairs, du tonnerre, de la pluie, souvent de la grêle, etc. Personne n'a encore vu deux orages identiques : même nombre d'éclairs, même bruit de tonnerre, même quantité de pluie ou de grêle avec les mêmes accessoires, car la proportion des électricités, des vapeurs d'eau, le degré de chaleur, la direction des vents, diffèrent d'un orage à l'autre. De quelque côté qu'on se tourne, on trouve que les forces naturelles sont liées d'une manière absolue aux conditions matérielles des choses : la force de la vapeur dépend de la quantité d'eau, de feu et d'autres circonstances; la force

de la poudre, de sa composition ; la force de la rivière, de sa profondeur et de sa pente, et ainsi de suite. Pour réaliser l'effet, il faut que la cause soit complètement identique, dans ce cas seulement elle est infaillible. Voilà la loi naturelle dans le monde extérieur (1).

Dans le monde intellectuel et moral aussi les forces sont incarnées dans la matière qui prend, dans les êtres vivants, la forme d'organes. Ces organes se composent donc d'éléments matériels comme tout ce que nous voyons dans la nature, et nous aurions bien le droit de nous informer de l'influence que ces éléments matériels peuvent exercer dans la question qui nous occupe. Mais nous avons aussi le droit de les négliger, car les organes d'un être vivant produisent encore d'autres réactions que celles qui sont du domaine de la chimie et de la physique. C'est par ces organes que se manifestent la volonté, l'intelligence, les sentiments, qui sont également des forces naturelles, et en même temps les instruments primordiaux dont les hommes se servent pour agir. C'est à l'aide de ces merveilleux instruments que nous comprenons et apprécions les effets de la nature extérieure, ainsi que les mouvements qui s'ac-

(1) Au fond, les lois naturelles ne sont pas aussi absolues que disent certains économistes dans l'intérêt de leur cause. Voy. par exemple l'article de M. Saporta, *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1887, ou la préface du livre de M. Bertrand sur la *Thermodynamique*, etc. (par exemple : « Les principes et les lois de la mécanique ne reposent nullement sur l'évidence »). Nous pourrions aussi citer MM. Dubois-Raymond et Dilthey de l'Université de Berlin. Voy. même *Schönberg*, t. I, p. 295, 2e alinéa.

Ajoutons quelques réflexions. Est-ce une loi naturelle que les parents aiment leurs enfants (hommes ou animaux) ? Il y a certainement des exceptions, est-ce une raison pour nier la loi ?

Autre exemple : Un milligramme d'arsenic rétablit la santé dans certaines maladies, un centigramme tue. Il en est de même d'autres poisons. — Ou aussi : 1000 quintaux de fumier rendent un champ fertile, mettez-y 10000 quintaux, et le blé versera, ou la vigne produira plus de feuilles que de fruits. — Vous m'arrêtez en disant : Si vous changez les causes, les effets changent, un millimètre n'est pas un centimètre. Votre observation est très juste, il ne suffit pas de dire : « de l'arsenic », il faut indiquer *combien*. Eh bien, il en est de même dans les choses humaines, des actes (causes) qui se ressemblent ne sont pas toujours identiques.

complissent en nous-mêmes. Les philosophes sont même d'avis qu'à certains égards nous pénétrons plus à fond ces mouvements intérieurs, leurs causes et leurs effets, que tous les phénomènes de la nature extérieure (1). Quelques-uns soutiennent même, non sans de fortes raisons, que la nature extérieure ne nous fournit que des vérités empiriques, et que, s'il y a des vérités absolues, nous ne pouvons les trouver qu'en nous-mêmes.

Nous ne développerons pas ces propositions philosophiques, mais il n'était pas inutile de les rappeler. Nous établissons ainsi plus fortement ce fait incontestable, qu'une seule et même intelligence nous sert à dégager les lois de tout ordre, que nous les découvrions dans les phénomènes du monde physique ou en nous-mêmes. Nous tenons donc pour également vraies des propositions comme celles-ci : Nulle rivière ne remonte à sa source ; deux lignes parallèles ne se rejoignent jamais ; les mêmes causes produisent les mêmes effets. — Il suffit que notre intelligence ne puisse pas admettre le contraire, pour que ces propositions nous paraissent incontestables. Or cette proposition, que les mêmes causes produisent les mêmes effets, ne serait-elle vraie qu'en matière physique, et fausse en matière morale ? Prétend-on, en un mot, qu'elle ne s'applique pas au monde économique ?

On distingue. Les phénomènes économiques se compo-

(1) Nous citerons plus loin quelques auteurs, nous y ajoutons le passage suivant d'un livre que nous venons de parcourir. G. Guéroult, *Le Centenaire de 1789*, p. 76.

« Les propositions qui précèdent, bien que ou parce que empreintes, à certains égards, d'un caractère métaphysique, m'apparaissent comme au moins aussi certaines que les principes sur lesquels reposent les sciences dites exactes. Je dis *au moins* parce que ces propositions s'appuient directement et uniquement sur le témoignage de notre conscience, tandis qu'en astronomie, par exemple, la plus mathématique des sciences physiques, quand je raisonne sur Sirius ou sur telle étoile éloignée, il est possible que cette étoile soit éteinte au moment même où je la vois ; parce qu'en physique des forces encore inconnues, en chimie des substances encore à découvrir peuvent venir ajouter leurs effets à ceux sur lesquels s'appuie mon argumentation.

sent de deux sortes d'éléments : de matières physiques et d'actes de volonté, la matière est entièrement soumise aux lois physiques, sur ce point il y a unanimité, mais relativement à l'influence de la volonté ou à l'action de l'homme, on semble quelquefois admettre une variabilité qui confine au caprice. « L'homme est ondoyant et divers. » A cette manière de voir il y a diverses objections à faire :

1. Il y a beaucoup d'actes économiques, production, vente, etc., où la volonté joue un rôle très petit. C'est la partie technique qui domine dans l'agriculture, dans beaucoup d'industries et même sur le marché : pour vendre on est obligé de se soumettre au cours moyen. La volonté n'intervient que pour décider si l'on cultivera, oui ou non, mais cette question ne semble guère être soulevée. On choisira plutôt les produits à cultiver, préférant les uns, négligeant les autres, et l'on jouit sous ce rapport d'une certaine latitude, mais ce sont là des questions techniques; chacun choisira, soit des cultures qui vont au sol dont il dispose, ou celles dont les produits se vendent le mieux ou en faveur desquels milite une autre RAISON. Chez l'homme qui n'est pas passionné, les motifs donnés par la raison l'emportent, de sorte que l'on peut déduire une loi très sûre des faits observés chez un grand nombre de cultivateurs... ou d'industriels et de commerçants.

Ainsi la technique et les circonstances locales peuvent réduire à un minimum l'élément volonté dans l'acte économique, sans le détruire.

2. Il y a encore une chose qui réduit sensiblement le jeu laissé à la volonté, c'est la nature et l'intensité des besoins à satisfaire : le vêtement ne remplace pas la nourriture, ni la nourriture le logement ; à chaque besoin il faut *sa* satisfaction, et chaque satisfaction ne s'obtient que par les moyens appropriés. Parmi ces moyens est le travail, qui

exige des forces, du savoir, de l'habileté, etc., et la volonté doit tenir compte de tous ces faits. *Il le faut.*

3. On ne doit pas considérer la volonté en général, mais la volonté s'occupant d'actes économiques. Nous n'ignorons pas que la volonté est une (1) et qu'elle subit simultanément des influences diverses; mais quand elle n'est pas passionnée, ou quand la passion n'est pas violente, elle sait très bien se soustraire aux influences non économiques, et alors elle apprécie les faits en tenant compte de l'expérience; elle juge, elle apprécie et se soumet à la nature des choses, et *il y a une nature des choses économique*. Pour le nier, il faut être d'avis que les choses rares sont à bon marché, ou que la concurrence des vendeurs fait renchérir les marchandises. Nous pensons que dans les choses économiques la volonté suivra généralement la raison, et que. sauf ignorance ou passion, on pourra toujours prévoir les actes, par conséquent arguer de lois économiques.

4. Nous admettons sans peine que les hommes sont « ondoyants et divers », mais ils sont de même nature, ils ont les mêmes besoins, la peine leur répugne à tous, le plaisir les attire, leur logique est la même (quand la passion ne s'en mêle pas), leur arithmétique aussi — vous voyez, nous ne faisons pas entrer l'intérêt personnel ou l'égoïsme dans l'énumération, nous n'en avons pas besoin; — les hommes ayant des ressemblances aussi grandes et aussi essentielles, risque-t-on beaucoup de dire : tel ou tel fait s'est présenté sous cette forme cent fois, mille fois, nous sommes donc presque sûr que dans un cas *semblable* (2) il se présentera sous la même forme; cette observation n'a-t-elle pas la *valeur pratique* d'une loi naturelle?

(1) Il n'y a pas plusieurs volontés, mais le même organe de l'action peut, selon le but à atteindre, être influencé, soit par la raison, soit par un sentiment ou une passion, et se comporter de manières très différentes.

(2) Si le cas était tout à fait identique, il faudrait retirer le mot *presque;* quand la cause est la même, l'effet l'est aussi.

5. Il serait possible de démontrer que dans les cas simples on a toujours *vu* les causes économiques produire le même effet (1). Qu'est-ce qu'un cas simple? Celui où l'on peut embrasser toutes les causes d'un coup d'œil. Comment l'intervention de la volonté pourrait-elle modifier ici l'effet? Elle ne peut pas changer la nature physique des matières, et si elle tente d'agir illogiquement, elle s'expose à être taxée de folie. Les fous ne sont pas des facteurs économiques.

Restent les phénomènes compliqués. Comme on ne voit pas toutes les causes, on ne saurait les reproduire, et l'homme fera assez facilement une faute, commettra une erreur de jugement, car il sera dans une ignorance (partielle), inévitable, pardonnable, et en pareil cas, les mêmes causes sembleront ne pas produire les mêmes effets. En réalité, l'ensemble des mêmes causes n'entrera pas en fonction ici, et la loi abstraite du rapport entre cause et effet restera intacte. Dans ces cas compliqués la part de

(1) Die von Jhering, meines Wissens zuerst betonte Wahrheit, dass alles Recht nur anwendbar ist, wenn es in relative wenigen klaren Sätzen sich formulirt hat — sie bildet die Schranke für eine absolute und unbedingte rechtliche Durchführung des Princips einer gerechten Einkommensvertheilung. SCHMOLLER, *Jahrbücher*, 1874, t. XXIII, p. 287.

On voit que les vérités simples comportent un plus grand degré de certitude, et sont d'une application relativement facile. — Il nous plaît de pouvoir nous appuyer sur deux des plus célèbres adversaires des lois économiques.

Ajoutons encore une observation :

On compare les causes et les effets moraux avec les causes et les effets physiques, et l'on dit que les premiers n'ont pas la persistance des seconds, mais à tort. Nous observons mal, les choses ne sont pas tout à fait ce que nous croyons.

Les causes et effets moraux sont produits par l'homme qui est un être complexe, ce que nous considérons comme *une cause* est la résultante de nombreuses causes agissant en sens divers, multitude de causes qui ne se retrouvent pas réunies peut-être deux fois de suite dans la même proportion.

Les causes physiques sont produites par des agents simples, toujours les mêmes, par un agent unique. Si dans un second cas l'agent est moins pur, l'effet sera différent. Et comme l'agent est rarement pur, la persistance absolue est rare.

Dans chaque homme la combinaison des facultés physiques, intellectuelles, morales, varie; nous jugeons les hommes d'après une moyenne expérimentale (différente pour chaque observateur) ou conventionnelle. Est-il étonnant que nous rencontrions des hommes qui sortent de la moyenne?

l'ignorance et des passions sera plus grande, la volonté errera plus facilement; ce sont ces déviations qui ont fait déclarer à des observateurs superficiels que les lois économiques ne sont pas absolues, qu'elles sont de simples tendances, c'est-à-dire que le fait, la prévision ne se réalise que lorsqu'il n'y a pas empêchement de la part de l'homme.

Nous croyons avoir démontré que, dans de nombreux cas, cet empêchement n'existera pas; *dans ces cas*, il y aura de véritables lois, qui ne seront pas de simples tendances, mais des vérités aussi certaines qu'il peut y en avoir dans les choses humaines. On parle de l'infaillibilité des effets physiques, mais quand on met en rapport une certaine quantité d'oxygène avec une certaine quantité de carbone pour produire de l'acide carbonique, on n'est pas sûr, mais on est obligé de supposer que les matières sont pures et que les quantités sont absolument exactes. Or certaines propositions qu'on présente comme des lois économiques, telles que : l'homme désire obtenir ses produits aux moindres frais; la rareté (d'une chose recherchée) est une cause de cherté; les produits s'achètent avec des produits, etc., ne sont-elles pas conformes à toutes les expériences? Quelqu'un a-t-il trouvé ces règles en défaut? Nous n'en avons jamais rencontré de réfutation. On a seulement dit que les déductions qu'on en tire ont un caractère hypothétique, tant qu'elles n'ont pas été confirmées par les faits. — Soit. — Nous admettons aussi qu'il y ait, à côté de ces lois incontestables, des règles qui n'ont qu'une vérité relative. Mais nous répondons à toutes les objections en séparant la science de l'art, et en n'attribuant à la première que les lois incontestables. L'observation ironique, qu'en ce cas la science aurait un mince bagage, que peu de pages suffiraient pour contenir ces lois, ne nous touche pas, car chaque loi économique trouve tous les jours des millions d'applications;

d'ailleurs ceux qui proclament cette pauvreté de la science n'ont qu'à travailler à l'enrichir, ou à se borner à faire de l'art économique, qui se prête mieux, d'ailleurs, aux mouvements oratoires.

B. L'autre argument qu'on oppose aux lois économiques est que, si l'on admet les lois naturelles en matière morale, on nie le libre arbitre. Cette objection n'est pas sérieuse, car si l'on prouvait la vérité d'une proposition défavorable au libre arbitre, il faudrait bien que le libre arbitre en prît son parti. En réalité les lois naturelles ne touchent pas au libre arbitre. Ces lois se bornent à nous apprendre les effets de chaque cause, mais nous restons libres de ne pas provoquer cette cause. Quand on dit : Si vous buvez un litre d'eau-de-vie, l'ivresse vous fera commettre un crime, on n'impose pas le crime ; l'homme averti n'a qu'à s'abstenir du pernicieux liquide ; s'il ne s'abstient pas, il en subira les conséquences, et c'est lui seul qui sera la cause du mal. En enseignant que le paresseux tombera dans la misère, la science conseille implicitement d'aimer le travail, mais tout le monde est libre de choisir la bonne ou la mauvaise voie. Le libre arbitre n'est-il pas entier?

Ici certains auteurs nous arrêtent. Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons, disent-ils. Le libre arbitre n'est pas en question pour nous ; il est trop évident que l'homme est doué de volonté, et qu'il en use, pour que nous en doutions. Nous croyons plutôt que cette même volonté met l'homme au-dessus des règles ou des lois auxquelles vous prétendez l'assujettir. Il suivra ou ne suivra pas les enseignements de votre science, selon son bon plaisir. S'il ne la suit pas, il n'y a pas de loi.

En d'autres termes, les hommes agissent par caprice, et les effets du caprice ne peuvent pas être prévus.

Cette objection est aisée à réfuter :

Premièrement, quand l'économiste parle de l'homme, il

a en vue l'être normal, qui n'est ni malade ni infirme, qui agit conformément à sa nature, qui est plus ou moins raisonnable, prévoyant et sensible à la douleur. Les enseignements de la science sont strictement fondés sur cette nature de l'homme. On sait, par exemple, que l'homme n'aimerait pas mourir de faim ; on en conclut que, pour éviter ce sort, il sera laborieux et prévoyant, car il est sous-entendu qu'il agira raisonnablement. On a cependant vu des aliénés se laisser mourir de faim, mais l'on ne saurait soutenir que l'argument en soit infirmé : en effet, le sentiment de la faim que nous citons comme *une des causes* du travail, faisant défaut, l'effet n'a pas lieu. Tous les hommes sains d'esprit travailleront.

Deuxièmement, la science économique ne considère pas l'homme comme absolument raisonnable et infaillible dans ses jugements; elle n'ignore pas qu'il est souvent ignorant ou passionné, et qu'en cet état il sera peu raisonnable ; aussi ne prédit-elle pas ce que l'homme fera dans chaque cas. Ses propositions sont simplement formulées comme des résultats d'expérience. Dans l'exemple ci-dessus il est dit : le paresseux tombera dans la misère. La volonté du paresseux reste intacte, on lui fait seulement connaître la loi, la nature des choses amène la peine qui suit la transgression. Le libre arbitre ne serait détruit que si l'économie politique pouvait contraindre les hommes, mais elle ne le peut ni ne le veut ; elle se borne à montrer la cause et l'effet, le but et le moyen, l'effort et le résultat (1).

Ajoutons qu'on abuse du libre arbitre; on en parle comme s'il était absolu. Ce n'est pas le cas. Chaque homme

(1) La loi économique suppose plutôt le libre arbitre qu'une volonté ou une intelligence agissant, comme le veulent les matérialistes, sous l'impulsion de réactions chimiques. Le libre arbitre raisonne, combine des motifs et cherche à atteindre un but. Sous le régime des réactions chimiques, c'est la quantité de carbone, de phosphore, etc., qui déciderait et non le désir raisonné d'atteindre un but avantageux. Or la quantité de phosphore dépendrait du hasard.

en a sa dose particulière, selon son tempérament. On distingue les hommes qui ont de la volonté ou du caractère, de ceux qui n'en ont pas ; on distingue aussi les cas où, par suite de maladie, de vices ou d'autres causes, l'homme cesse d'être responsable. Mais nous n'avons affaire qu'à l'homme normal, et pour celui-là, le même concours de causes produira toujours les mêmes effets économiques.

Nous voudrions, avant de passer à l'examen des auteurs, ajouter une observation sur ce qu'on appelle *tendances*, qui, aux yeux de quelques économistes, remplaceraient les lois. Qu'est-ce qu'une tendance ? — C'est une force latente qui ne se manifeste que *si les conditions nécessaires se rencontrent*. Tant qu'elles ne se rencontrent pas, la cause n'est pas née, l'effet ne peut pas surgir, il est latent, il attend que la cause se complète. La tendance prouve la loi, la loi physique comme la loi morale.

Force est un autre mot pour loi, ou plutôt c'est l'agent de la loi, c'est elle qui produit le résultat, — le résultat — car la force est essentiellement causatrice, et, *toutes choses égales*, elle ne peut produire que le même effet. Quand l'effet paraît différent, c'est que les choses — le concours de causes ou de circonstances — n'ont pas été les mêmes. Ainsi les mots tendances, lois, force, cause, sont presque synonymes, et dans certains cas, on peut prendre l'un pour l'autre. On peut tout au plus faire cette distinction : quand la force est peu active, elle constitue une *tendance ;* quand elle est très active on l'appelle plutôt loi.

Encore une observation pour terminer. Le nombre de lois économiques qui fonctionnent dans un pays dépend de la civilisation de ses habitants. Une loi ne peut se manifester que là où les conditions nécessaires se trouvent réunies. Les lois relatives à l'industrie, par exemple, ne peuvent pas entrer en action chez un peuple qui n'a pas d'industrie, et ainsi de suite. Mais ces lois existent d'une

manière latente comme les lois de l'électricité à un moment où il n'y a pas d'orage.

Il a été question de lois économiques, considérées comme lois naturelles, dès l'origine de la science économique. Les premiers qui la cultivèrent, les physiocrates, durent même leur nom à leur prétention un peu exagérée de tout ramener à des lois de la nature. L'expression *lois naturelles* se trouve peut-être pour la première fois dans l'ouvrage de Dupont de Nemours, intitulé *Physiocratie* (Leyde et Paris, 1767 et 1768, 2 vol. in-8). Voyez le *Discours préliminaire* ou *Droit naturel* (1). L'auteur les définit ainsi : « Les *lois naturelles* considérées en général sont les conditions essentielles selon lesquelles tout s'exécute dans l'ordre institué par l'auteur de la nature... Il en existe sans doute une immense quantité qui nous seront éternellement inconnues, qui n'ont aucun rapport à l'homme, et dont il ne serait même pas sage de nous occuper; car c'est pour nous une assez grande affaire que celle de songer efficacement aux moyens d'accroître et d'assurer notre bonheur. — Ces moyens sont évidemment indiqués par les *lois naturelles* de la portion de « l'ordre général physique » directement relative au genre humain. — Les lois naturelles prises en ce sens, qui nous est relatif, sont les conditions essentielles auxquelles les hommes sont assujettis pour s'assurer tous les avantages que l'ordre naturel peut leur procurer. Elles déterminent irrévocablement, d'après notre essence même et celle des autres êtres, quel usage nous devons nécessairement faire de nos facultés pour parvenir à satisfaire nos besoins et nos désirs; pour jouir, dans tous les cas, de toute l'étendue de notre droit naturel; pour être, dans toutes les circonstances, aussi heureux qu'il nous est possible. » Ce passage suffit; d'autres physiocrates se sont encore servis de cette expression, chez tous elle était fréquemment sous-entendue et elle fut longtemps maintenue dans la langue économique sans la moindre contestation.

Cependant je l'ai vainement cherchée dans Turgot, Adam Smith et Ricardo; mais on sent souvent que la loi est sous-entendue, quelquefois le mot principe (2) la remplace. L'essen-

(1) Édit. Guillaumin des *Physiocrates*, 1846, I, p. 21.
(2) Malthus parle du « *Principe* de population », sur le continent on aurait

tiel est que ces auteurs traitent leurs propositions comme des vérités évidentes et hors de contestation.

Nous retrouvons les *lois* chez J.-B. Say, *Traité d'Economie politique* (Paris, Guillaumin, 7e édit., 1861, p. 5). Il s'exprime ainsi : « L'économie politique, telle qu'on l'étudie à présent, est tout entière fondée sur les faits; car la nature des choses est un fait aussi bien que l'évènement qui en résulte. Les phénomènes dont elle cherche à faire connaître les causes et les résultats peuvent être considérés comme des *faits généraux* et constants qui sont toujours les mêmes dans tous les cas semblables, ou comme des *faits particuliers* qui arrivent bien aussi en vertu des lois générales, mais où plusieurs lois agissent à la fois et se modifient l'une par l'autre, sans se détruire... » Et plus loin (p. 7) : « Les faits généraux sont, à la vérité, fondés sur l'observation des faits particuliers, mais on a pu choisir les faits particuliers les mieux observés, les mieux constatés, ceux dont on a été soi-même le témoin, et lorsque les résultats en ont été constamment les mêmes et qu'un raisonnement solide montre pourquoi ils ont été les mêmes, lorsque les exceptions mêmes sont la confirmation d'autres principes aussi bien constatés, on est fondé à donner ces résultats comme des lois générales, et à les livrer avec confiance au creuset de tous ceux qui, avec des qualités suffisantes, voudront de nouveau les mettre en expérience (1)... »

Il s'agit ici de lois empiriques, que Say aurait pu défendre avec plus de vigueur, mais elles n'étaient pas encore attaquées de son temps; c'est seulement quand les idées sont contestées qu'on les scrute et les creuse pour pénétrer jusqu'à leur racine.

Pendant longtemps l'école française parla des lois économiques presque sans éprouver le besoin de justifier l'expression que quelques adversaires avaient cependant déjà trouvée prétentieuse. Bastiat, Rossi, Joseph Garnier, A.-E. Cherbuliez, Ambr. Clément, M. de Molinari et autres traitent les enseignements de la science économique en lois naturelles. M. Cour-

certainement dit : « Loi de population ». M. Courcelle-Seneuil dans son *Traité* dit « Loi ».

(1) Il y a beaucoup de ressemblance — toute proportion de profondeur gardée — dans cette explication des lois naturelles avec celles que donnent Laplace et Dubois-Raymond sur les lois physiques (*Sieben Welträthsel*).

celle-Seneuil (*Traité*, t. I, p. 27) fait de même. Par l'étude de la science économique, « loin de s'abaisser, les idées et les sentiments s'élèvent : le spectacle des lois naturelles qui régissent les actes économiques des individus et des peuples fait prendre en pitié les prétentions des arrangeurs de société... » Comment se donner la peine de réfuter des gens qu'on prend en pitié, ou aussi comment défendre des lois dont on a l'opinion que voici : « Ces lois que l'homme peut connaître ou méconnaître, mais auxquelles il ne lui est pas donné de se soustraire. » Ambr. Clément (*Essai de Sc. sociale*, Paris, Guillaumin, 1857, t. I, chap. 1er) a cependant cru pouvoir répondre à quelque détracteur de la science. Il s'attache notamment à cette objection (p. 69) « que les phénomènes économiques, subordonnés aux déterminations de volontés incessamment mobiles et variables, ne sauraient résulter de lois naturelles assignables », et s'applique ensuite à démontrer « la réalité de certaines lois économiques naturelles », qui « n'est pas douteuse » pour lui.

A cette époque, un adversaire, Proudhon (*Contradictions économiques*, 3e édit., t. I, p. 37) fait la concession suivante : « L'économie politique est le recueil des observations faites jusqu'à ce jour sur les phénomènes de la production et de la distribution des richesses, c'est-à-dire sur les formes générales les plus spontanées, par conséquent les plus authentiques du travail et de l'échange.

« Les économistes ont classé, tant bien qu'ils ont pu, ces observations ; ils ont décrit les phénomènes, constaté leurs accidents et leurs rapports ; ils ont remarqué, en plusieurs circonstances, un caractère de nécessité qui les leur a fait appeler *lois ;* et cet ensemble de connaissances, saisies sur les manifestations pour ainsi dire les plus naïves de la société, constitue l'économie politique. »

Citons ici A. Comte, relativement aux lois sociales (*Rig.*, t. II, p. 69) :

« Il n'y a d'ordre et d'accord possibles que dans la subordination des phénomènes sociaux à des lois naturelles, dont l'ensemble circonscrit, pour chaque époque, les limites et le caractère de l'action politique. Le sentiment d'un mouvement social, réglé par des lois naturelles, constitue la base de la dignité humaine dans l'ordre des événements politiques (1).

(1) M. Valbert (Cherbuliez) dit : H. Ranke croyait, avec Montesquieu, qu'il

Les socialistes d'une part, la nouvelle école allemande de l'autre, ouvrirent ensuite une ère de polémique, et les lois économiques furent contestées par des arguments que nous aurons à examiner. Les auteurs français les plus récents ont dû en tenir compte. Nous avons sous les yeux les deux traités d'économie politique les plus importants qui aient paru depuis que notre siècle est octogénaire, mais ils ne sont pas tout à fait dans la même voie. M. A. Jourdan, dans son *Cours analytique d'Économie politique* (Paris, A. Rousseau, 1882), voit dans l'économie politique une science qui a ses lois. Il met ces lois au même rang que les lois de la physique, mais au-dessous des lois mathématiques. Nous n'approuvons pas la définition des lois économiques que M. Jourdan donne page 26; il semble cependant que sa « méthode analytique » a dépassé un peu le but, ses résultats manquent un peu de netteté. M. Cauwès, dans son *Précis du Cours d'Économie politique* (Paris, Laroze et Forcel, 1881, 2e édit.), a adopté un certain nombre de propositions émises par la nouvelle école allemande; il maintient cependant à l'économie politique le caractère d'une science.

Consacrons ici quelques lignes à M. de Laveleye, bien que sa place soit plutôt avec les Allemands, et plus spécialement avec les « socialistes de la chaire » dont il a accepté les doctrines (p. 90). Le travail dont nous allons nous occuper a été inséré au *Journal des Économistes*, année 1883 (t. XXVIII, p. 92 et suiv.) et avait pour but de défendre cette étonnante définition de l'économie politique (1) insérée dans ses *Éléments* et qui avait été attaquée par plusieurs économistes : « L'économie politique est la science qui détermine (2) quelles sont les lois que les hommes doivent adopter afin qu'ils puissent, *avec le moins d'efforts possible* (3), se procurer le plus d'objets propres à satisfaire leurs besoins, en les répartissant conformément à la justice, et en les consommant *conformément à la raison* (4); et il a

admirait infiniment, que dans l'histoire des sociétés tout s'explique par la nature et la relation des choses, par les circonstances, par les milieux, par le génie national, comme aussi par l'habileté des hommes d'État et aussi par la fortune (*Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1887, t. LXXXIII, p. 210).

(1) Nous y revenons à la fin de ce chapitre.

(2) C'est donc l'économie politique qui fait les lois et non les lois qui font l'économie politique.

(3) C'est nous qui soulignons pour inviter le lecteur à chercher une de ces lois dans les codes.

(4) M. de Laveleye a sans doute oublié que Mill, qu'il cite plus loin comme

ajouté que les lois, « objet de notre science, ne sont pas celles de la nature, mais celles qu'édicte le législateur ». Je dois d'abord défendre les « Socialistes de la chaire » du reproche d'avoir écrit quelque chose de pareil; les idées ci-dessus sont tout entières à M. de Laveley. Aussi singulières que ses doctrines sont les preuves avancées à l'appui.

Page 92, M. de Laveleye dit : « Je crois qu'il n'est pas difficile de montrer qu'en parlant ainsi, je n'ai fait que me conformer à la façon dont le fondateur de notre science, le maître de l'orthodoxie, Adam Smith, et même les physiocrates, l'ont comprise, et j'ose ajouter qu'ils ont raison. Selon Ad. Smith, « l'économie politique, CONSIDÉRÉE comme une *branche* de la science d'un homme d'État ou d'un législateur, se propose deux objets, etc. » M. de L. n'ayant pas vu le mot *considérée*, je l'ai fait imprimer en majuscules, pour qu'il ne lui échappe plus. Voici une phrase analogue : La chimie considérée comme science utile au teinturier... par conséquent la chimie est l'art du teinturier; la physique considérée comme science utile au fabricant de lampes électriques, la physique est donc l'art du lampiste, etc. J'aurais pu dire aussi : l'arithmétique (ou l'orthographe, ou la géographie) considérée comme science utile au législateur — car on ne comprendrait sans doute pas un législateur votant un budget sans savoir calculer?

M. de L. n'a-t-il donc pas lu l'ouvrage d'Ad. Smith? Que le lecteur veuille bien relire seulement les premières pages, elles suffisent pour le convaincre que, selon Ad. Smith, la richesse d'une nation dépend de son travail et « de son habileté », et que le législateur ne joue qu'un rôle bien effacé dans « les Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations ». Adam Smith s'est borné à dire que son livre serait utile au législateur, en quoi il avait raison.

Quant aux physiocrates, M. de L. (p. 93) s'est singulièrement mépris. Dupont de Nemours, qu'il cite, parle de « droit naturel » et de « politique »; je renvoie à la citation. Du reste, personne n'ignore que les physiocrates ont inventé le fameux « *laisser faire, laisser passer* », dont on abuse tant; n'est-ce pas bizarre que M. de L. mette sa définition sous l'invocation des physiocrates (veuillez relire sa définition, p. 242).

une grande autorité, a dit : *Political Economy has nothing to do with the consumption of wealth.*

M. de L. est plus heureux en s'adressant à J. St. Mill, auteur admirablement doué, mais très fantaisiste... Mill dit en effet que « la distribution des richesses est une institution exclusivement humaine » (p. 97). L'illustre logicien a jugé : *post hoc, ergo propter hoc.* Il écrit encore : « Ce qu'un individu a produit par ses efforts individuels, sans être aidé de personne, il ne peut le garder qu'avec l'assentiment de la société ; non seulement la société peut le lui enlever, mais des individus le pourraient et le feraient, si la société restait seulement passive... » En d'autres termes (dits expressément plus loin), l'homme ne garderait pas son bien, si l'État n'établissait une police et des juges, car les hommes abandonnés à eux-mêmes sont des brigands. Selon les termes employés par Mill, on pourrait croire qu'un beau jour les hommes se sont dit : Si nous inventions la propriété ? — Une voix s'élève dans l'assemblée : Que faut-il faire pour cela ? — Un sage répond : Il suffit de payer une force publique pour protéger chacun dans ses droits. — Mill a su, mais doit avoir oublié que « les mœurs sont plus fortes que les lois », que généralement les lois ne sont que des coutumes consacrées, consolidées. Ce point est indubitable pour les anciens temps ; il est moins visible aujourd'hui, parce que les passions et la politique jouent un rôle plus grand. Mais parcourez les annales des législations, et vous verrez que lorsqu'on se met à innover sensiblement, il faut revenir souvent à la loi pour l'amender, et finalement il faudrait savoir *comment elle est exécutée* (1).

Il est impossible de réfuter ici en détail les assertions de M. de L. ; plusieurs se trouvent d'ailleurs implicitement réfutées par ce qui précède ; il faudrait pouvoir reprendre ligne par ligne, car le vrai est mêlé au faux, sans cela le travail ne serait pas lisible. Voyez plutôt : il reproche aux économistes, par exemple, ceci : Vous avez soutenu que les hommes « ayant besoin de se nourrir, ils doivent faire usage de leurs forces pour y donner satisfaction. » A cela il oppose que dans notre société « les plus forts « peuvent vivre sans rien produire, aux dépens des faibles »

(1) Celui qui ne connaît les lois que par le *Bulletin*, par leur texte, ne les connaît pas bien, il faut les voir à l'action.

On fera bien aussi de comparer le passage ci-dessus de Mill, avec la *Logique*, t. II, chap. IX, § 3, surtout p. 497 de la traduction Peisse ; c'est un bon commentaire.

(p. 100). Ne croirait-on pas que tous les jours le « fort » empoigne le « faible » et le force à travailler gratuitement pour lui? Il sait pourtant que ce « fort » est un homme qui a hérité d'un capital (1), ou qui l'a amassé par son travail, son intelligence et son économie, et qui, en faisant travailler « le faible », lui procure son pain; ce *faible*, d'ailleurs, en a été reconnaissant tant que certains socialistes et certains professeurs ne sont pas venus lui apprendre qu'on l'exploitait à outrance. Le lecteur saura bien développer ce qui ne peut être qu'indiqué ici. Mentionnons encore l'objection de Mill contre l'offre et la demande citée par M. de L. « Naguère encore, en Angleterre, beaucoup de grands propriétaires n'élevaient pas la rente au niveau dicté par la concurrence. » Savez-vous pourquoi? Les tenanciers sont des électeurs qu'il faut se concilier (le lord, pour son fils, le baronnet, pour lui ou ses amis). Deuxième raison, le fermage avait déjà atteint son maximum, car il a baissé depuis. Et il y a encore d'autres raisons, mais ces deux suffisent amplement.

Après avoir ainsi cité Mill pour montrer que la loi de l'offre et de la demande n'est pas une loi, il continue : « Au fond, il y a le truisme constaté par toutes les cuisinières : quand le poisson est rare, il est cher. La belle découverte, en vérité! Et encore il n'y a même là rien de nécessaire. Supposez une loi religieuse qui interdise de manger du poisson : il aura beau être rare, il sera à vil prix. »

N'est-ce pas là l'argumentation d'un homme spirituel? Seulement je ne trouve pas que ce soit pour une proposition un défaut, d'être un « truisme », c'est-à-dire une vérité qui saute aux yeux; on peut en tirer des conséquences avec sécurité. Toutefois, je ne sais pas si, oui ou non, il y a « truisme » (la loi de l'offre et de la demande étant ici encadrée entre deux contradictions : *avant*, le grand propriétaire anglais, qui ne veut pas pousser les choses à bout; *après*, la loi religieuse qui défend de manger du poisson). A un savant qui se sert de la « loi religieuse » comme argument, je pourrais bien opposer le faible pouvoir qu'a de nos jours la loi religieuse, mais j'ai mieux : 1° Si une force extérieure, comme une prescription religieuse obéie, empêche la loi de l'offre et la demande de fonctionner,

(1) Ce n'est pas tant la possession du capital qui le met en état de procurer du travail, que l'intelligence et le savoir qui lui permettent de trouver des débouchés pour ses produits.

il n'est pas étonnant qu'elle n'aura pas d'effet, les économistes ne parlent ici que d'une loi fonctionnant *librement* et non pas d'une loi enchaînée ; le terme consacré est « le jeu de l'offre et de la demande ». 2° « Il aura beau être rare, il sera à vil prix », dit M. de L. — Cette phrase est le résultat d'une distraction. M. le professeur d'économie politique sait très bien que rare est, surtout pour l'économiste, une chose relative, cela veut dire : plus demandé qu'offert, très demandé, peu offert ; or la loi religieuse étant intervenue, le poisson *n'est plus demandé* du tout, il n'est donc pas rare, il est même surabondant, et c'est pour cette raison qu'il est à vil prix, donc la loi existe, quoique contestée par M. de L.

Passons aux économistes anglais de la seconde moitié du siècle.

J. St. Mill a traité des lois économiques dans sa *Logique* et dans un livre intitulé : *Essais on some unsettled questions of political economy* (London, Longmans, 2e édit., 1874). C'est le cinquième de ces « essais sur des questions économiques non résolues » qui nous intéresse. Faisons remarquer, en passant, que l'un des points sur lesquels Mill insiste, la nécessité de séparer la science de l'art, séparation que Mill et d'autres ont soutenue par de fortes raisons, restera peut-être une *unsettled question*, car c'est surtout une affaire de tempérament ; plus d'un qui l'accordent en théorie ne sont pas disposés à la pratiquer, mais tous ne l'admettent même pas (1). Je suis de ceux pour lesquels la question est résolue, Mill aussi ; il en fait le point de départ de son étude sur les définitions de l'économie politique, et arrive à celle-ci : (Elle est) « la science relative aux lois morales et physiologiques de la production et de la distribution des richesses » (p. 133).

Mill montre que la science aussi est fondée sur l'expérience ; le théoricien ne s'appuie pas moins sur les faits que le praticien, seulement ce dernier demande à voir des « faits semblables » à ceux qu'il veut produire ; un petit champ d'expériences lui suffit pour se tracer des règles de conduite ; tandis que le théoricien exigera un vaste champ d'expériences, dont il généralisera les résultats, résultats qu'on qualifie parfois, mais à tort, de

(1) Par exemple, M. Paul Cauwès, que nous venons de citer. V. t. I, p. 9, en note. La plupart des économistes de la nouvelle école allemande ne veulent pas en entendre parler. Ils ne font que de l'art.

principes à priori. Les généralités sont des abstractions, mais elles sont plus fécondes que les étroites règles du praticien, qui ne s'appliquent qu'à des cas semblables. Pour appliquer une loi abstraite à un cas particulier, il faut sans doute tenir compte des circonstances spéciales à ce cas, mais si vous les connaissez toutes, l'effet est certain. Si vous ne connaissez pas toutes les circonstances, l'effet sera incomplet ou manqué, mais ce n'est pas la faute de l'abstraction, ce sera celle de la tentative d'application. N'en est-il pas de même pour une machine dont vous auriez calculé théoriquement avec soin tous les éléments, mais sans prévoir les frictions ou les résistances propres à la matière employée ? Pour établir une loi, il faut analyser les faits et en dégager toutes les causes et tous les effets. Et de même qu'il faut les réunir tous pour opérer une synthèse, vous avez besoin de leur concours d'ensemble pour les appliquer à coup sûr (1).

Nous nous arrêterons maintenant un moment au livre de J.-E. Cairnes, intitulé : *The character and logical method of political Economy* (London, Macmillan and Co, 1875, 2e éd.). L'auteur ne doute pas un instant de l'existence de lois économiques, il ne se borne pas à les affirmer, il étudie leur nature et leur portée. Nous allons relever ses résultats ou ses conclusions relativement aux principaux points qui nous occupent.

Il pose (p. 45) cette importante question : L'économie politique est-elle une science hypothétique ou une science positive ? Cette question a déjà été posée, mais on y a mal répondu, car c'était la passion qui avait la parole. Cairnes distingue : une science peut être positive ou hypothétique par rapport à ses prémisses ou à ses conclusions. Elle est hypothétique dans ses prémisses quand, comme dans les mathématiques, ses prémisses sont des conceptions purement mentales auxquelles rien ne correspond dans la réalité ; tandis qu'elle est positive quand, comme pour la physique, ses prémisses sont fondées sur des faits réels. Mais les sciences qui sont assez avancées pour fournir matière à des déductions, et la physique est du nombre, sont hypothétiques. Un astronome, par exemple, peut se tromper dans ses calculs parce qu'il ignore

(1) Ceux qui voudraient approfondir ces matières devraient lire aussi la *Logique* de Mill, surtout t. II, chap. IX, § 3, spécialement, dans la traduction de Louis Peisse, t. II, p. 496 et suiv.

l'influence perturbatrice d'un astre inconnu et n'en tient pas compte ; ses résultats doivent donc être reçus sous bénéfice de confirmation ultérieure. Tous les résultats de la science ne sont donc que des probabilités, mais comme beaucoup de sciences sont très avancées, pour celles-ci la probabilité se distingue à peine de la certitude absolue (p. 47). Seulement, comme les facultés de l'homme sont limitées, il ne sera jamais sûr de posséder l'ensemble des prémisses, par conséquent des déductions, qui représentent la réalité positive. « *Or, l'économie politique appartient sous ce rapport à la même classe de sciences que la mécanique, l'astronomie, l'optique, la chimie, l'électricité et en général toutes les sciences physiques qui ont atteint la phase déductive* (se prêtant aux déductions). Ses prémisses ne sont pas des créations arbitraires de la pensée, sans référence à la réalité, comme pour les mathématiques, et ses conclusions ne sont pas non plus de simples généralisations de faits observés comme celles des sciences purement inductives. Mais, comme pour la mécanique et l'astronomie, ses prémisses représentent des faits positifs, tandis que ses conclusions, comme celles de ces sciences, correspondront ou non aux réalités de la nature extérieure et doivent par conséquent être considérés comme ne représentant que des vérités hypothétiques » (1).

En d'autres termes, les vérités constatées de l'économie politique sont positives, les vérités déduites, hypothétiques, ce que nous acceptons d'autant plus volontiers, que tout le monde se mêle de déduire. Cette proposition montre aussi que les applications (la pratique) offrent moins de garantie que la science (les applications pouvant être influencées par les passions, etc.).

Cairnes conclut de ce qui précède que si une loi économique est hypothétique, elle indique, non ce qui aura réellement lieu, mais une simple tendance. Or, faut-il s'arrêter après avoir constaté la tendance? Nullement; il faut compléter la démonstration par les arguments ou les preuves nécessaires, c'est-à-dire, il faut contrôler le raisonnement, l'opération logique, ou vérifier les faits sur lesquels on s'appuie (p. 99). Plus loin (p. 107 et suiv.), Cairnes établit une différence importante entre la loi économique et la loi physique : de cette der-

(1) Car les déductions peuvent être faites : 1° par des gens ayant un jugement faux ; 2° ignorant quelques-uns des faits déterminants ou « les causes perturbatrices ».

nière on peut mesurer mathématiquement la force, ce qu'on ne peut pas relativement à la loi économique. Et en effet, on peut catculer les forces physiques, mais jusqu'à présent on n'est pas encore parvenu à jauger l'intelligence, la moralité et autres impondérables..., qui n'en sont pas moins des forces naturelles.

Jevons, dans sa *Theory of political Economy* (London, Macmillan and Co, 1879, 2e éd.), essaye pourtant de soutenir que les lois ou forces économiques peuvent être mesurées (p. 8), mais sans succès. Il prévoit l'objection suivante : « *We cannot weigh, nor gauge, nor test the feeling of the mind* », mais sa réponse est loin d'être satisfaisante. Traduisons : « Je réponds en premier lieu qu'en matière scientifique rien n'assure moins le succès que le manque d'esprit de recherche et même d'optimisme. En pareil cas, ceux qui se découragent sont généralement ceux qui n'ont jamais essayé de réussir... » Et l'auteur montre qu'on a réussi dans d'autres sciences à réaliser des tâches difficiles. Il continue (p. 11) : « Le lecteur demandera peut-être : mais où sont vos termes numériques nécessaires pour mesurer, en économie politique, les plaisirs et les peines? Je réponds que mes termes numériques sont plus nombreux et plus précis que ceux possédés par d'autres sciences, mais que nous n'avons pas encore appris à les employer... (p. 12). J'hésite à promettre que les hommes auront jamais le moyen de mesurer directement les sentiments du cœur humain. L'*unité* de plaisir ou de peine est même difficile à concevoir, mais c'est le montant (quantitatif) de ces sentiments qui agit constamment pour nous engager à vendre et à acheter, à emprunter et à prêter, à travailler ou à nous reposer, à produire ou à consommer, et c'est d'après la grandeur des effets réalisés, que nous devons estimer le montant comparatif de ces causes... »

En un mot, Jevons tourne autour de la question sans la résoudre. Il voudrait résoudre toutes les questions sous une forme mathématique (1), il doit donc être persuadé qu'il a affaire à des lois (il les admet p. 19) — car les mathématiques ont des résultats nécessaires, — mais certains passages nous font penser qu'il n'a pas beaucoup réfléchi sur la nature des lois économiques.

(1) D'autres encore ont essayé, par exemple Fechner dans *Elemente der Psychophysik*. On trouvera d'autres citations dans Schäffle, *Bau und Leben*, etc., I, p. 110 et suiv.

M. Macleod est net et clair sur ce point. Une fois qu'on adopte sa définition de l'économie politique comme « science des échanges », il ne voit plus qu'un *great demonstrative science of the same rank as mechanics or optics or any other physical science* (*The principles of economical philosophy*, London, Longmans, 1872, 2e éd., p. 122 et suiv.). « Et de même que des quantités de natures aussi diverses, telles que hommes, bestiaux, vent, gravité, poudre à feu, vapeur, etc., sont également du domaine de la mécanique, parce qu'elles produisent de la force dont les effets peuvent être mesurés et notés en chiffres, et que pour cette raison la mécanique ne les considère que comme des forces, sans tenir compte des autres qualités qu'elles peuvent posséder; de même aussi nous voyons des quantités de diverses natures, telles que monnaies, maisons, terres, dettes, hommes, propriété littéraire, bétail, fonds publics, sciences, vêtements, travail, droits de toutes sortes, englobées dans le domaine de la science économique, parce qu'elles ont la qualité d'être échangeables, et que l'économie politique ne les considère que par rapport à cette qualité, abstraction faite de toute autre qu'elles peuvent avoir. »

Ainsi, pour M. Macleod, les lois économiques sont de véritables lois, des rapports nécessaires, dont les résultats ne peuvent pas être changés arbitrairement ou par caprice, il faut seulement savoir distinguer ce qui est réellement du domaine économique de ce qui dépend d'un autre ordre d'idées (politique, morale, etc., p. 123).

Si nous jetons un coup d'œil sur les auteurs américains, nous n'avons, pour être renseigné sur la manière de voir d'Amasa Walker, qu'à lire les trois premières lignes de son livre : *The science of wealth* (Boston, Little, Brown et C., 1869, 5e éd.) « L'économie politique est la science des richesses et se charge d'enseigner *les lois* qui gouvernent la production et la consommation des richesses. » Le digne fils de cet auteur, M. Francis A. Walker, dans *Political Economy* (New-York, Henri Holt et Cº, 1883), professe des opinions semblables et ajoute : « L'économiste peut être en même temps sociologiste, moraliste, homme politique, tout comme le mathématicien peut être en même temps chimiste ou mécanicien; mais dans aucun cas ces divers sujets d'étude ne doivent être confondus. » C'est parler d'or, car, pour ma part, j'ai remarqué que

les adversaires des lois ont tous plus ou moins la prétention de mêler d'autres sciences à l'économie politique.

Nous devons citer aussi H.-C. Carey : *The unity of law* (Philadelphie, H. Carey-Baird, 1873), où il examine les questions que nous traitons en ce moment. Carey doute si peu de l'existence des lois économiques qu'il se déclare partisan de l'*unity of force* et de l'*unity and universality of law* (p. 122-123). Mentionnons aussi M. Lawrence Laughlin qui, dans son édition des *Principes* de J. St. Mill, a ajouté quelques observations sensées sur les lois économiques. Il a déjà dû aborder la polémique sur ce point, car quelques Anglais et plusieurs Américains ont adopté — parfois sans bien les comprendre — les vues de la nouvelle école allemande, ou mieux des nouvelles écoles allemandes, emprunts qui n'ont rien ajouté au mérite des auteurs d'outre-Manche et d'outre-mer auxquels je fais allusion. Il ne suffit pas de se faire traduire quelques pages d'un auteur allemand pour avoir une idée du mouvement de ces vingt ou trente dernières années, il faut avoir suivi au jour le jour ce mouvement assez ondoyant et divers pour bien comprendre les auteurs qui y ont pris part et savoir ce que parler veut dire chez eux.

Dans les pages qui vont suivre, nous n'avons à étudier qu'un seul point, les opinions émises sur les lois économiques. Nous aurions voulu les classer par écoles, si nous avions trouvé des groupes arrêtés ; en réalité, il y a presque autant de nuances que d'auteurs. Ainsi ce qu'on appelle pompeusement « l'école historique » se compose d'un professeur qui aime appuyer ses théories ou ses principes sur de nombreux faits historiques (ou anecdotiques), d'un autre professeur qui, lui, rejette toute théorie, tout principe, et veut réduire la science à une histoire des faits économiques, enfin d'un troisième professeur qui veut étudier la suite pragmatique des règles et des opinions économiques et leur développement. Les autres savants mélangent ces diverses nuances selon leur tempérament ou aussi se bornent à leur faire en passant un compliment confraternel. A côté de cette « école historique », il y a « l'école éthique » qui, sous prétexte de donner une teinte morale à la science, y mêle — peu ou prou — des ingrédients socialistes. C'est là encore une affaire de tempérament, car on est de sa nature plus ou moins libéral, plus ou moins autoritaire. Par ces raisons, nous n'apprécierons pas des écoles qui n'ont rien de bien caracté-

ristique, mais des auteurs; nous nous arrêterons de préférence à ceux qui nous offriront une idée intéressante à relever, en commençant par ceux qui se prononcent plus ou moins nettement contre les lois naturelles économiques.

Commençons par les *Reden und Aufsätze* de M. Gustave Rümelin (Tübingen, lib. Laupp, 1875) dont les travaux sont très estimés et le méritent. Nous allons reproduire un passage de sa dissertation « sur le concept d'une loi sociale » (t. I, p. 12 et 13). Après avoir dit que les sciences sociales sont encore à peine nées, par conséquent peu avancées, il continue : « Mais l'une de ces sciences a singulièrement devancé ses sœurs et a fait reconnaître sa légitimité. Elle a un fond de propositions qu'on se transmet comme des vérités acquises; elle ne s'occupe pas de simples théories, mais établit des lois et peut faire un ample usage de la méthode déductive : c'est de l'économie politique que nous parlons. Elle doit ses grands et rapides succès, non seulement à l'intérêt pratique qui se rattache à l'objet de ses études, mais encore, et davantage, aux procédés qu'elle a adoptés. Ses fondateurs ont su isoler (dégager) le plus possible les notions économiques en les ramenant à de simples faits psychologiques dont ils déduisaient ensuite les conséquences. (Les « faits psychologiques » sont une autre expression pour la nature humaine.)

« L'Économie politique part, expressément ou implicitement, de cette supposition qu'il est dans la nature de l'homme de se procurer avec abondance et aux moindres frais possibles les objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins et de ses désirs, et que, les hommes étant tous à peu près de même nature, les différents biens paraîtront désirables à un grand nombre d'entre eux à la fois, et que quelques-uns de ces biens leur seront à tous également indispensables. Ce fait n'étant pas discuté, nous n'avons pas à examiner si le fort penchant (*Trieb*) d'acquérir des biens est une simple force psychique ou une réunion, une combinaison intime de forces. La science, en observant l'action universelle de ce penchant maintenu sur le terrain légal, c'est-à-dire ne portant pas à s'emparer des biens d'autrui par ruse ou violence, mais seulement avec l'assentiment du propriétaire ; en tenant compte, en outre, des différences qui peuvent exister entre les biens offerts par la nature et ceux qui ont été produits par le travail, entre les

biens relativement rares et ceux qu'on peut multiplier à volonté, etc., elle (la science) parvient à dégager toute une série de concepts fondamentaux simples de la valeur, des prix, des salaires, du travail, du capital, de la rente, de l'argent, du crédit, et il en résulte un système complet de propositions bien agencées. L'économie politique me semble tout à fait dans son droit si elle qualifie de lois ses propositions fondamentales sur le mouvement des prix et des salaires, la concurrence, la circulation monétaire, car elles répondent parfaitement à la condition de nous présenter les formes constantes de l'action universelle de certaines forces psychiques (*die constanten Grundformen für die Massenwirkung psychischer Kräfte*). Ces propositions se déduisent avec une logique certaine d'un petit nombre de prémisses. »

Jusqu'à présent, nous ne pouvons qu'approuver M. Rümelin sans la moindre restriction, mais pour ce qui suit, nous aurons à distinguer. Il continue ainsi : « Mais cette précision et cette correction du développement scientifique repose sur une abstraction, sur l'isolement intentionnel de l'objet examiné. Dans la réalité, l'homme n'est pas, même dans la vie économique, mû uniquement par le désir d'acquérir des biens, il est encore influencé par d'autres forces ou penchants psychiques, par des motifs moraux, politiques, religieux... » Ici, M. Rümelin ne nous fait qu'une objection apparente, car nous sommes d'accord pour distinguer l'économie politique pure, qui envisage les phénomènes économiques dégagés de tout alliage, de l'économie politique appliquée, dans laquelle entrent les ingrédients moraux, politiques et religieux. Nous sommes un peu surpris que M. Rümelin n'ait pas fait cette distinction entre la science pure et ses applications. La science pure a non seulement au suprême degré le droit d'isoler les matières qu'elle étudie, mais c'est son devoir le plus strict, car c'est la seule condition de succès. Dans l'application, au contraire, on n'isole plus, on rapproche, on combine, et plus on le fait, plus on a de chance de bien faire. La réalité est compliquée, la science est simple.

Mais voici un autre adversaire, que nous avons quelque raison de croire passionné, c'est M. Knies, qui a publié entre autres ouvrages un livre intitulé : *Die politische Œconomie vom geschichtlichen Standpunkt* (Brunswick, 1883, 2e édit.). Ce titre « l'économie

politique au point de vue historique » montre qu'il se propose, non de voir les choses telles qu'elles sont, et à tous les points de vue, mais à un point de vue déterminé, limité, par conséquent étroit. La passion se montre dans le reproche fait aux successeurs d'Adam Smith de considérer les hommes comme uniquement mus par l'égoïsme, reproche que contredisent de nombreux passages des auteurs français, anglais et autres. Nous en avons cité plus haut et nous pourrions augmenter les citations. Mais ce qui est plus fort, c'est cette imputation (p. 476) : *die Annahme eines in allen Menschen mit gleicher Stärke, in gleicher Weise waltenden wirthschaftlichen Egoismus*, c'est-à-dire que des économistes ont soutenu que tous les hommes sont inspirés dans leurs affaires économiques par un égoïsme également fort et agissent d'après les mêmes procédés. C'est M. Knies qui a imaginé cette égalité de l'égoïsme que personne n'a mise en avant. C'est d'ailleurs une hypothèse inutile, mais c'est l'usage d'attribuer aux économistes des opinions extrêmes, absolues, si possible absurdes, pour les réfuter plus aisément ; mais ce procédé a pour conséquence de forcer M. Knies à revenir sur ses pas. C'est ainsi qu'après avoir attaqué violemment ceux qui soutiennent que l'homme est égoïste, il démontre magistralement que l'homme a l'amour de soi, qu'il cultive l'intérêt personnel, seulement, il abhore le mot *Eigennuz* et n'accepte que le mot *Eigenliebe*, il ne veut pas entendre parler d'*Egoismus*, mais il admet le *Eigenwohl*. Or chacun sait que dans aucun pays et dans aucune langue on ne saurait reconnaître dans la pratique le point précis où l'amour de soi devient l'intérêt personnel, et le point où ce dernier confine à l'égoïsme, mot auquel les gens passionnés accolent l'adjectif « effréné ». La passion est l'ennemie de la science. Nous avons déjà dit, d'ailleurs, que les auteurs ont de la peine à distinguer ces nuances et emploient presque indifféremment égoïsme ou intérêt personnel (p. 183).

Pour les lois économiques, M. Knies devient dans la suite de son livre un peu plus indulgent, et avec quelques *si* et quelques *mais* nous parviendrions peut-être à nous entendre. Ouvrons donc le livre à la page 477. Après avoir dit que les faits se sont prononcés contre quelques prétendues lois naturelles économiques, ce qui a eu pour effet de porter certains économistes à rejeter toute loi et à ne plus admettre que des règles, ou à user

de réserves comme : « le plus souvent », M. Knies se demande si l'on n'est pas allé trop loin. Il continue ainsi : « La preuve de la conformité d'un phénomène à une loi résulte de la démonstration d'un rapport de causalité. Or la cause doit être une force active, et pour qu'on l'élève au rang de loi, il faut qu'elle reste égale à elle-même pour la production des phénomènes. On établit donc la loi du phénomène, quand on a démontré qu'il existe un pareil rapport de causalité. Si nous appliquons cette proposition à notre propre domaine, nous dirons : un phénomène économique peut être admis comme loi (1), si l'action de ses deux facteurs, la nature et l'homme, a été mis en mouvement (tout phénomène économique dépendant à la fois de la nature et de l'homme). En pareil cas, on pourra toujours compter sur la reproduction des mêmes phénomènes, pourvu que des facteurs (causes) identiques se rencontrent en d'autres temps et d'autres lieux. Seulement, si les facteurs physiques ne changent pas, les facteurs humains varient. L'auteur continue (nous résumons) : Que les mêmes causes produisent les mêmes effets, dans le domaine de la physique, ce n'est pas seulement vrai en principe, on en a aussi la preuve matérielle ; en principe, cette proposition est vraie aussi en matière économique (p. 478), mais on n'en a pas la preuve en fait (mais si !), on ne peut même pas s'y attendre, parce que dans le monde psychique il n'y a pas la même constance que dans le monde matériel. Pourtant tous les hommes ont quelque chose de commun et de permanent (*Ewiges und Gleiches*), qui se manifeste dans leurs actes et qui doit avoir sa source dans leur âme. Seulement l'homme se développe et change constamment. (L'extérieur change, mais pas l'intérieur, preuve : les langues anciennes ont des mots pour tous nos vices et toutes nos vertus.)

Le fond des idées de M. Knies se résume ainsi : « Chaque effet économique est le résultat d'une double cause, physique et humaine, l'une ne change pas, l'autre se modifie incessamment, leur concours ne peut donc pas se rencontrer deux fois avec les éléments identiques. Eh bien, dans la réalité, que

(1) Il y a en allemand : la *légalité* (Gesetzmässigkeit) d'un phénomène économique peut être admise, mais nous n'appliquons pas le mot légalité aux lois naturelles, ce qui est parfois bien gênant, car loi dit plus que légalité, ou du moins dit autre chose.

M. Knies a appelée à témoin, les matières physiques n'ont pas toujours la pureté idéale que le savant professeur leur attribue, et nous avons eu l'occasion de voir que les effets ne sont pas toujours identiques; d'un autre côté, ce qu'il y a de commun et de permanent dans les hommes suffit pour que leur action sur les choses simples reste toujours la même, on pourrait en citer des exemples, comme l'histoire de la circulation monétaire dans la seconde moitié de notre siècle (*Revue des Deux Mondes*, août 1887) où la force des choses a renversé tous les obstacles. Ce n'est pas étonnant, car pour acheter ou pour vendre, tous les hommes se laissent guider par les mêmes principes généraux et les résultats fondamentaux sont les mêmes en tout temps et en tous lieux. Je n'ignore pas qu'il serait aisé à un adversaire de combiner *en apparence* des causes identiques avec lesquelles il obtiendrait des effets différents, mais ce ne serait pas honnête. Il ne serait pas honnête, par exemple, de comparer l'achat opéré par un fin connaisseur avec celui que risquerait un ignorant, car dans la prétendue comparaison on aurait omis une cause très importante, il est évident que le connaisseur achètera dans de meilleures conditions que l'ignorant.

C'est l'ensemble des mêmes causes qu'il faut rapprocher, mais cela n'est facile que lorsqu'on sépare la *science*, qui travaille sur des idées simples, de la *pratique*, qui remue des faits compliqués dont les éléments peuvent se combiner de différentes manières.

M. Gustave Cohn est peut-être un adversaire encore plus déterminé que M. Knies, mais il s'est donné moins de peine pour prouver ses propositions. Il se borne à affirmer, et comme il a beaucoup d'esprit, le chapitre se lit sans ennui. Selon lui, il y a un abîme entre les lois physiques et ce qu'il peut y avoir de régularité et de constance dans les actes qui émanent de l'esprit ou de l'âme humaine, car dans l'homme il y a la conscience, la responsabilité, la liberté (trois mots pour une même chose). » L'action du libre arbitre qui se manifeste chaque jour et chaque heure dans chacun des individus qui composent l'humanité produit une diversité d'actes rebelles à toute uniformité (*System der Nationalökonomie*, Stuttgard, F. Enke, 1885, t. I, p. 70). L'auteur se corrige cependant en accordant qu'il peut y avoir dans ces actes une certaine conformité semblable aux « moyen-

nes abstraites ». Quant à l'intérêt personnel, on ne peut pas le nier, et quoiqu'on l'ait mal observé, le résultat de ces observations est assez rapproché de la vérité pour qu'on ait pu en faire des prémisses dont on tire des conséquences assez rapprochées de la vérité (p. 71). Comment voulez-vous qu'on ait saisi la vérité vraie, puisqu'on ne savait pas quel rôle l'éthique joue dans la vie humaine? « C'est pourtant si simple ! » *Wenn die Ethik nichts anders ist als die Darstellung der handelnden Vernunft, so muss von vorn herein die Ausscheidung irgend eines einzelnen Stückes menschlichen Handelns aus der Ethik nur vermöge eins Denkfehlers möglich sein...* « Si l'éthique (la morale) n'est que l'exposé de la raison agissante. » L'auteur parle comme si la proposition était reconnue par tout le monde; je la considère comme fort douteuse, et même plus que cela ; donc, si l'éthique n'est que la raison agissante, tous les actes de l'homme dérivent de l'éthique (de la morale). Et les vices, et les crimes ?

Il est vrai qu'un peu plus loin (p. 73), nous trouvons qu'il ne s'agit que des actes économiques. « Si donc (*daher*) les actes économiques appartiennent au domaine des actes raisonnables, c'est-à-dire de l'éthique... », cette restriction est précieuse, mais insuffisante. L'identification des actes raisonnables avec les actes moraux ne peut être comprise qu'au point de vue de la doctrine utilitaire, et même à ce point de vue l'influence du sentiment semble encore admissible. Or le sentiment semble jouer un rôle nullement effacé dans la morale.

En s'appuyant sur de pareilles propositions on peut arriver à des déductions inattendues du lecteur, on peut refuser de distinguer la science des applications, en soutenant, par exemple, que, puisque l'État fixe quelquefois certains prix, toute la théorie des prix en est infirmée et doit être renversée. L'auteur pense aussi que la science ne peut pas exister, puisque chaque individu peut proposer une amélioration sociale ou économique. Il voudrait en effet faire de la science un recueil de bons conseils — peut-être d'utopies — mais pour que l'économie politique prépare le progrès, il vaut beaucoup mieux qu'elle constate ce qui *est*, qu'elle fasse ressortir les bons et les mauvais effets de nos actes, l'humanité finira bien (surtout si elle est raisonnable, *vernünftig*) par apprendre à éviter les actes nuisibles et à rechercher les actes bienfaisants, si réellement l'intelligence humaine (je ne parle pas du savoir) a fait

des progrès depuis Aristote, et sa moralité depuis Socrate ou Épictète.

M. Schönberg, dans sa *Volkswirthschaftslehre* (Tübingen, libr. Laup, 2e éd., 1885, t. Ier, § 13), suit les vues de M. Knies, d'après lequel la matière est seule soumise à des lois naturelles, tandis que l'homme suit librement les impulsions de son intelligence ou de ses passions, en un mot, il jouit du libre arbitre. On peut cependant employer le mot loi, mais il s'agit alors de lois économiques qui sont analogues à la « loi du grand nombre », c'est-à-dire qu'elles se manifestent dans le plus grand nombre de cas (1). Il faut dire que le traité de M. Schönberg définit l'économie politique : « une science qui expose des règles », ce qui est quelque peu contradictoire, car selon les définitions habituelles, c'est l'art qui expose les règles, tandis que la science recherche les lois ou les rapports de causes à effet. On comprend que, n'enseignant pas la science, on ne tienne pas aux lois. Cependant on reconnaît que les hommes se ressemblent, qu'il y a en eux des tendances identiques, qu'ils sont tous soumis à des besoins physiques et ressentent des peines et des plaisirs. On admet aussi que l'homme veut obtenir les plus grands résultats possibles avec le moindre effort (parce qu'il n'aime pas la douleur) — mais n'est-ce pas là une loi naturelle ? — pourtant on nie ces lois. Connaît-on une exception à la loi de la rareté et de l'abondance ? Nous n'avons pas besoin de présenter beaucoup de lois, une seule suffit pour en constater l'existence. Mais on ne veut pas les voir ou les admettre et l'on s'attache à des exceptions pour affaiblir l'autorité de la règle (2). L'on croit aussi soulever une objection en citant des lois qui apportent des restrictions à la liberté économique. Ces lois peuvent être sages au point de vue politique ou moral,

(1) La loi du grand nombre est une moyenne, c'est-à-dire une constatation superficielle, *grosso modo*, tandis que la science économique, pour établir ses lois, doit aller au fond des choses. Et alors elle trouve que la même cause — le même concours de causes — doit nécessairement produire le même effet. La seule difficulté qui existe en cette matière, c'est qu'on ne peut pas toujours établir exactement la même cause, ou qu'on ne peut pas toujours en prouver l'identité complète. — Ajoutons que si l'homme raisonnable jouit du libre arbitre, l'homme passionné est, en grande partie, privé de sa liberté morale.

(2) Sur ce point, sur la tendance dominante en Allemagne de s'occuper de l'exception plutôt que de la règle, M. le professeur J. Conrad a dit d'excellentes choses dans son rapport sur les commerces de détail (1888). Voy. la préface du présent ouvrage.

mais elles ne prouvent pas que l'homme, laissé libre, n'aurait pas agi autrement que la législation le prescrit. Quand, dans une Chambre, la majorité peut-être passionnée, aveugle ou intéressée, vote une loi douanière, cela prouve-t-il que la minorité libre-échangiste ait tort en principe?

Avec M. Menger, *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften u. d. politischen Œconomie insbesondere* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1883) nous entrons dans un autre ordre d'idées. L'éminent professeur de l'université de Vienne défend la théorie, ou la science économique, contre les attaques de « l'école historique » dont les partisans les plus zélés font complètement fi de la science : l'histoire est tout, la théorie n'est rien, telle semble être leur doctrine. En défendant la théorie ou la science, M. Menger explique la nature et la portée des lois économiques; nous allons résumer ses principales propositions.

M. Menger commence par caractériser ainsi les deux méthodes : l'histoire s'attache au fait concret, particulier, et elle l'étudie pour lui-même; la théorie considère chaque fait comme la manifestation d'une loi, comme un des cas, spécimen ou exemples de son activité (p. 16). Si la rente baisse, l'historien en recherchera tout au plus la cause locale ou temporelle, le théoricien se préoccupera des causes générales de la baisse des rentes. M. Menger montre ensuite très clairement que la confusion entre la théorie et l'histoire touche de près à celle de la science et de l'art (les applications) qu'on devrait séparer et distinguer avec soin.

La science recherche, établit des lois ; c'est aussi un système de lois. M. Menger distingue les lois empiriques des lois naturelles. Les lois sont des faits typiques, ou mieux des relations typiques (p. 25), c'est-à-dire constantes, et en les comparant, on trouve que les unes sont nécessaires, c'est-à-dire sans exception concevable, ce sont les lois dites naturelles ; tandis que pour les autres, si aucune exception n'est connue, on peut du moins la considérer comme possible, ce sont les lois empiriques. Certains savants croient que telles sciences offrent des lois naturelles (rigoureuses), et que telles autres ne peuvent donner que des lois empiriques ; mais M. Menger pense que toutes les sciences fournissent simultanément des unes et des autres. Ces deux sortes de lois, les lois naturelles (M. Menger dit

plus souvent « exactes », mot que nous remplaçons par « rigoureuses » pour éviter « absolues » qui vaudrait peut-être mieux) et les lois empiriques, si elles diffèrent en puissance théorique, sont, pour la pratique, d'une valeur tout à fait égale.

Si les deux sortes de lois ne s'excluent pas, elles ont cependant été trouvées ou découvertes par des méthodes différentes. On sait que la science tient à comprendre les phénomènes plus intimement, plus profondément, que la simple expérience peut nous le permettre ; or l'on y arrive à l'aide de théories, dans lesquelles ce phénomène ne figure que comme l'une des manifestations d'une force constante, qui produit la *coïncidence* ou la *succession* régulière, *prévue*, de deux faits. Dès l'antiquité on a éprouvé le besoin de se faire, par la théorie, une idée de tous les rapports d'un phénomène (de ses tenants et aboutissants), ou comme s'cxprime une école allemande, « dans leur pleine réalité empirique », et le moyen consistait à grouper ces rapports en lois, dont on contrôlait la constance par l'expérience. C'était le procédé le plus accessible, seulement l'expérience peut bien fournir des lois empiriques, mais non des lois absolues (naturelles, rigoureuses, exactes), et cela s'applique aux sciences physiques et naturelles aussi bien qu'aux sciences morales, ces deux catégories de sciences ne différant que par les phénomènes (les matières dont elles s'occupent) et non par la méthode (p. 39).

Or, par quelle méthode arrive-t-on aux lois absolues (que M. Menger appelle « exactes »), aux lois infaillibles ? — Par la logique. — Les mêmes causes, quand elles se reproduisent exactement, ne peuvent que faire naître les mêmes effets (p. 40). Le procédé, pour obtenir ces lois rigoureuses ou absolues, ne consiste donc pas à observer des faits compliqués, mais à réduire ces faits à leurs éléments constitutifs. Ce procédé est le seul moyen d'arriver aux faits ou phénomènes économiques rigoureusement typiques. Ces faits n'existent souvent que dans notre pensée, de même que l'oxygène absolument pur, l'alcool à 100°, l'or à 24 carats, l'homme qui ne s'occuperait absolument que de matières économiques ; mais ce n'est que dans les rapports entre les faits typiques (simples) que nous pouvons concevoir la constance absolue, ou des lois naturelles, et nous n'en pouvons pas concevoir d'autre.

M. Menger insiste ensuite sur ce point que les besoins écono-

miques de l'homme sont généralement donnés par la nature des choses et que le procédé pour arriver à leur satisfaction est presque toujours la conséquence de cette même nature des choses, et qu'en tout cas, s'il y a plusieurs modes d'obtenir un résultat, il n'y en a qu'un qui soit le meilleur.

Le savant professeur aborde un autre point de vue (p. 53), il s'applique à établir le degré de garantie qu'offre chacune des deux méthodes. Les économistes pensent, en général, dit-il, que les lois empiriques, comme fondées sur l'expérience, offrent plus de garantie à la vérité, que les résultats des procédés de la science « exacte » (rigoureuse ou absolue), cette dernière opérant par voie de déductions tirées d'axiomes qu'on aurait établis *a priori*, qui ne valent jamais les résultats de l'expérience. Or, M. Menger est d'avis qu'on ne doit pas comparer les deux méthodes, ils vivent pour ainsi dire dans des sphères différentes. La « réalité empirique » (l'expérience) ne peut jamais fournir de vérité absolue, on ne peut toujours dire qu'une chose d'une loi empirique : jusqu'à présent, les faits ne l'ont jamais démenti. En pareil cas, vous n'avez pour l'avenir qu'une grande probabilité, mais jamais une certitude absolue. Quant aux vérités logiques « exactes », vous ne pouvez concevoir le contraire, ce qui équivaut à une certitude absolue (peut-être faudrait-il ajouter : *presque*).

C'est par un exemple que M. Menger cherche à mieux faire comprendre les résultats des deux méthodes, et c'est à la théorie des prix qu'il l'emprunte (p. 58). Tout le monde sait que si la demande d'une marchandise augmente, le prix en augmente généralement aussi, mais voici la différence entre la loi empirique et la loi exacte (rigoureuse). La loi rigoureuse porte que *sous certaines suppositions* (1) (ou conditions) une augmentation déterminée de la demande doit être suivie d'une hausse déterminée des prix; la loi empirique s'exprime ainsi : l'augmentation de la demande est généralement suivie d'une hausse des

(1) Ces suppositions, prévues dans les *Traités d'écon. polit.*, sont, selon l'auteur : 1° que tous les intéressés (vendeurs et acheteurs) tiennent à faire la meilleure affaire possible; 2° qu'ils ne se trompent pas sur le but, ni sur les moyens de l'atteindre; 3° qu'ils connaissent la situation en tant qu'elle influe sur la formation des prix; 4° qu'aucune contrainte (gêne, violence) n'est exercée sur eux.

Il n'est pas superflu de dire que ces suppositions ou conditions sont le cas habituel dans le commerce, mais la science avait besoin de les formuler.

prix, et généralement dans une certaine proportion avec l'augmentation de la demande, proportion qu'on ne peut pas déterminer exactement. — La première de ces lois est exactement vraie dans tous les temps et chez tous les peuples où les échanges existent, la deuxième varie dans ses effets, en plus et en moins, d'un marché à l'autre.

Nous nous bornerons à mentionner ici la remarquable thèse de M. Henri Dietzel (*Ueber das Verhältniss der Volkswirthschaftslehre zur Socialwirthschaftslehre*, Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1882), où il est beaucoup question de la séparation de la science de l'art, des lois économiques et d'autres questions, mais nous ne pouvons pas nous borner à traduire un passage (la page 39, par exemple, nous irait bien), car la pensée de l'auteur ne peut être exactement rendue qu'en exposant tout son système. Nous sommes loin de tout accepter, mais le travail mérite d'être étudié dans son ensemble.

II. — Influence des progrès de l'humanité.

Le principal argument contre les lois économiques est fondé sur les progrès de l'humanité et les changements sociaux qui en sont la conséquence. On va même jusqu'à préciser : les hommes ont commencé par être chasseurs, ils sont devenus pasteurs, puis agriculteurs et ensuite commerçants et industriels. Ces données en partie préhistoriques répondent probablement dans une certaine mesure à la réalité, mais ce sont de simples conjectures ; de plus, ces divers états de l'humanité sont plutôt une sorte d'introduction à l'histoire générale qu'à la science économique. D'ailleurs, des sauvages qui vivent dans les bois, presque comme des animaux, et se procurent leur nourriture au jour le jour, ne sont pas justiciables de l'économie politique : il n'y a pas là de société, il y a à peine des hommes. On l'a senti et l'on a imaginé des états sociaux économiques, partant d'un certain degré de civilisation et se fondant sur le système des échanges en vigueur. Les époques

qu'on a distinguées peuvent être caractérisées par ces trois mots : trocs, monnaies, crédit :

1. Troc, *Naturalwirthschaft*. Les hommes produisent eux-mêmes tout ce qu'ils consomment, et les échanges se font en nature ;

2. Monnaies, *Geldwirthschaft*. Les échanges se font par l'intermédiaire de la monnaie ;

3. Crédit, *Creditwirthschaft*. Le crédit est devenu un agent important des échanges (1).

Tout en parlant de trois époques, on sait bien (par exemple, Wagner, *Grundlegung*, § 114 et Schönberg, *Handbuch*, 2e édit., I p. 45) que ces époques ne sont pas tranchées et que ces trois régimes ont toujours existé simultanément, seulement l'un dominait et donnait son cachet à l'état social, mais il ne pouvait empêcher les régimes secondaires d'être régis par les lois qui leur sont propres.

Que les divers états sociaux aient exercé une influence sur la vie économique des peuples, cela est évident, c'est même un « truisme », mais ces états ne touchent pas aux lois économiques. Si 2 + 2 font 4, 2 + 2 mouches feront 4 et 2 + 2 éléphants aussi. Ou pour prendre un exemple économique, à toutes les époques on a cherché à gagner sa vie le moins péniblement possible, quoique avec des moyens qui durent grandement différer entre eux. Les savants qui se sont donné la peine de faire un tableau animé de chacune de ces périodes, et ceux de Hildebrandt et Schönberg sont assez réussis, ne se sont pas bornés à présenter des causes économiques, ils font passer devant nos yeux l'ensemble des circonstances historiques, morales, politiques, scientifiques qui ont contribué aux progrès des peuples.

(1) On conteste avec raison que le crédit donne un caractère particulier à une époque, mais on trouvait que deux périodes ne suffisaient pas. Il y avait dans ce classement peut-être une arrière-pensée hostile aux banquiers.

Beaucoup de causes non économiques y ont concouru. Ces savants sont pourtant d'avis qu'en matière économique, la force motrice c'est l'homme, ou son esprit, il fallait donc indiquer comment la psychologie s'est modifiée. Les hommes d'aujourd'hui ont les mêmes organes intellectuels et moraux que les hommes de l'antiquité, et ces organes sont soumis aux mêmes lois, et si les jugements, produits de ces organes, diffèrent parfois selon les temps, c'est que les sciences ont fait d'énormes progrès, il est aujourd'hui plus difficile que du temps d'Hérodote, ou de Pline, d'être superstitieux; on l'est cependant encore terriblement dans les régions inférieures de la société, comme nous l'apprennent les annales judiciaires. Dans les voyages au pôle nord on a souvent vu, par les grands froids, une marmite bouillir du côté du feu et rester couverte de glace au côté opposé; il en est encore ainsi dans notre société : dans les universités les cerveaux bouillonnent de savoir, dans mainte campagne ils sont restés couverts de la glace de l'ignorance.

Le savoir, cela est évident, n'a pu avoir d'influence que sur ceux qui en ont profité, en permettant de mieux connaître la matière sur laquelle les jugements s'exercent, mais l'organe intellectuel est toujours le même. Personne ne contestera qu'Aristote, Platon, Thucydide, Periclès, Démosthènes, Cicéron, César et tant d'autres avaient une intelligence qui valait celle des hommes les plus distingués de notre temps. La logique humaine n'a pas changé non plus.

Et la morale? A-t-on trouvé de nos jours quelque chose de plus élevé que ce précepte biblique : aime ton prochain comme toi-même? Aucun statisticien ne prouvera que la société contemporaine renferme un plus grand nombre de gens bienveillants ou bienfaisants, ou disposés au sacrifice, que les sociétés anciennes.

L'égoïsme, qu'on présente quelquefois comme s'il était né

l'année dernière, a dominé dans l'homme depuis qu'il vit sur la terre (la Bible motive ainsi le déluge : l'homme a toujours été méchant), mais il n'est pas prouvé que les sentiments de sympathie et autres qui servent de frein à l'intérêt personnel aient été plus faibles dans l'antiquité ou le moyen âge que de nos jours..., on peut tout au plus soutenir — et encore ? — que nous avons plus de respect humain que nos aïeux. Du reste, nous n'avons pas besoin « de l'hypothèse » de l'égoïsme pour montrer que les tendances économiques de l'homme n'ont pas changé ; nous n'avons qu'à rappeler que de tout temps l'homme avait les mêmes besoins physiques, la même aversion contre la peine, la même prédilection pour le plaisir ou les jouissances, et avec ces éléments constitutifs de sa nature nous pouvons démontrer que le principe fondamental de l'économie politique : *obtenir le plus grand résultat au prix du moindre effort*, est de tous les temps. Dès que la cause est permanente, l'effet doit l'être aussi. Seulement elle peut avoir plus ou moins d'occasions de s'appliquer, selon l'état de la société. Il y eut un temps où il n'y avait pas d'ouvriers, dans ce temps on ne parlait ni de salaires à la tâche, ni de salaires à la journée, deux formes de rémunérations qui sont fondées sur le caractère humain. A l'époque où le commerce n'existait pas encore, aucune de ses lois ne fonctionnait ; quand il fut établi, il eut sa conséquence naturelle, l'invention d'une monnaie (bétail, cauris, sel, métaux), et la monnaie a eu de son côté les conséquences que cette institution comporte. Ceux qui attaquent les lois économiques ne *veulent* pas voir que ces lois ne peuvent agir que dans un milieu où les conditions de leur action se rencontrent — pas de pommes sans pommier, mais le pommier ne produira jamais des cerises. — Celui qui cherche chicane n'a qu'à oublier volontairement ce point fondamental ; mais si, pour le négliger, il met en avant l'excuse :

que c'est un « truisme », il se met, devant le bon sens, dans une situation suprêmement comique (1).

Si les lois et les règles fondamentales sont les mêmes dans tous les temps, parce que la nature de l'homme (ce qu'il y a d'essentiel en lui) n'a pas changé, elles doivent aussi être les mêmes dans les différents pays. Quand le Chinois ou le nègre, l'Anglais ou le Malais, le Français, l'Allemand, l'Italien ou le Turc et l'Arabe vendent ou achètent, les uns et les autres sont mus par le même sentiment: vendre cher, acheter à bon marché. Celui qui entend le mieux les affaires en profite. Et dans tous les pays, ne désire-t-on pas réduire les frais de production? La rareté et l'abondance n'y ont-elles pas leurs effets habituels? Et de même pour bien d'autres lois économiques, seulement les faits accessoires étant partout nombreux, il se peut que les lois universelles prennent le costume du pays, sous ce costume elles sont néanmoins reconnues par tous ceux qui ne s'obstinent pas à porter des lunettes colorées.

On parle aussi de l'influence des lois humaines, politiques ou civiles sur l'économie politique. On a lu plus haut la définition de M. de Laveleye; le savant professeur accorde à ces lois une influence merveilleuse: elles peuvent faire que les hommes se sentent fatigués quand ils travaillent trop longtemps, ce qu'ils n'auraient pas senti, selon lui, sans la loi qui leur conseille d'employer « le moindre effort possible »; ce serait aussi uniquement la loi qui leur inspire le désir « de se procurer beaucoup d'objets propres à satisfaire leurs besoins »; abandonnés à eux-mêmes les hommes auraient sans doute songé à se procurer de préférence peu d'objets propres à atteindre ce but. La loi enseignerait encore aux hommes de consommer ces objets « conformément à la raison ». N'ayant encore rencontré

(1) On a positivement *reproché*, parfois, à l'économique que ses propositions sont des *truismes*, c'est-à-dire des vérités qui sautent aux yeux.

dans les codes aucune de ces lois, nous ne pouvons en offrir de spécimen au lecteur.

Une des matières économiques les plus souvent citées par M. de Laveleye et quelques autres auteurs, pour montrer que les lois humaines gouvernent l'économie politique, c'est la propriété. On a l'air de croire que la propriété est une institution sortie *à priori* de la tête du législateur, qui l'a organisée selon son bon plaisir. C'est le contraire qui est vrai, les faits ont précédé la loi. Les hommes, d'abord peu nombreux, ont commencé par n'attribuer aucune valeur au sol, qu'ils avaient en surabondance, comme nous l'air; mais après s'être multipliés, les hommes ont compris qu'il y avait de fortes raisons pour s'assurer la possession exclusive de certains terrains, qu'est-il arrivé ? M. de Laveleye nous le dit : « C'est seulement *par une série de progrès*, et à une époque relativement récente que s'est constituée la propriété individuelle appliquée à la terre » (*De la propriété*, Paris, Germer-Baillière, 1874, p. 4). C'est la nature des choses qui a amené ces progrès, M. de Laveleye le reconnaît en s'appuyant (p. 2) sur ce passage d'un livre de Königswarter :

« Nous avons souvent été frappé de ce fait que constamment on présente telle coutume, telle institution comme propre à telle race ou tel peuple, tandis que cette coutume ou cette institution se retrouve chez un grand nombre d'autres nations et forme une de ces coutumes générales, *phases nécessaires* par lesquelles l'espèce humaine poursuit son travail de développement et de civilisation » (*Étude historique sur le développement de la société humaine*).

Si l'on admet une force qui pousse l'humanité, une loi sociale, n'exprime-t-on pas un argument en faveur des lois économiques ? Sans doute, les coutumes ne s'établissent pas toutes seules, pour ainsi dire, pendant que les hommes dorment; elles sont la conséquence des événe-

ments, des circonstances locales, de l'expérience acquise. Elles s'établissent lentement, souvent après des tiraillements, des luttes et surtout des transactions, de façon à donner satisfaction au plus grand nombre d'intérêts possible. Ce travail intérieur, presque inconscient dans son ensemble, de la société économique, travail analogue à celui qui s'opère dans les êtres organiques, animaux ou plantes, ne vaut-il donc pas mieux que tout ce que peut faire un législateur, autocrate ou parlementaire? Oublie-t-on que dans les parlements c'est la majorité qui décide, qu'elle peut avoir ses intérêts particuliers, qu'elle est souvent tyrannique. La loi aussi n'est quelquefois que la raison du plus fort.....

La législation sur la propriété s'est donc différenciée par suite de causes diverses, mais nullement par le caprice du législateur; le fond commun des prescriptions — le droit exclusif d'utiliser l'objet — est resté le même partout, parce qu'il était seul essentiel, les savants et autres « bourgeois » qui voudraient aider « le peuple » à démolir la propriété ne peuvent tirer leurs arguments que de circonstances accessoires dont on a grossi l'importance.

Pour terminer, rappelons que les lois humaines sont des mesures d'application, des mesures pratiques, toujours des prescriptions, tandis que les lois économiques indiquent le rapport naturel, physique ou logique, qui existe entre deux choses, rapport qu'on se borne souvent à constater sans songer à le faire fonctionner. Si les hommes veulent tirer parti de ces rapports naturels, ils doivent nécessairement tenir compte du milieu où ils se realiseront; le législateur peut prévoir les cas et prendre des mesures pour atténuer les frottements qui pourraient avoir lieu et pour diriger les développements en maintenant l'action dans la bonne voie; mais la nature des choses laisse peu de jeu à son arbitraire, l'histoire l'a démontré.

APPENDICE AU CHAPITRE IX.

Nous extrayons ce qui suit d'un rapport que nous avons présenté en 1888 à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'occasion d'un concours sur la « Permanence des lois économiques ».

. . . . . .

La permanence des lois économiques suppose :

1° La permanence des lois de la nature extérieure, de la nature physique, c'est-à-dire de la nature en dehors de l'homme moral et intellectuel ;

2° La permanence des lois de la nature intérieure de l'homme, de la constitution de son intelligence, de ses sentiments, de ses passions même.

Les lois dont il est question ici sont des rapports entre cause et effet. On a prétendu que l'homme n'était pas capable de prouver la causalité, qu'il pouvait tout au plus constater que tel fait a toujours été suivi de tel autre, c'est là une subtilité métaphysique dans laquelle un économiste n'est pas tenu d'entrer ; ayant trouvé que chaque fois que je m'approchais du feu je sentais de la chaleur, j'en conclus que le feu est la cause de la chaleur ; ayant constaté que les choses désirées, mais rares, sont chères, et les choses surabondantes à bon marché, je suis tenu d'admettre, jusqu'à preuve contraire, que la rareté est la cause de la cherté et la surabondance celle du bas prix (1).

Les lois économiques sont donc des rapports de cause à effet d'un certain ordre que nous nommons économique. Ces lois résultent de la nature physique et morale de l'homme et se manifestent lors de l'action que l'homme exerce sur la nature extérieure.

Cette action est de tous les jours, car l'homme a des besoins qu'il est obligé de satisfaire et la nature lui en fournit les moyens, mais — surtout dans les pays très peuplés, — ces moyens attendent de sa part une élaboration qui les rend aptes à rendre le service qu'on leur demande ; cette élaboration s'appelle travail.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, le travail n'est pas par lui-même du domaine économique, il est avant tout du domaine technologique, il met en œuvre des forces chimiques, mécaniques, ou autres, que certaines sciences lui enseignent à gouverner, il peut en appliquer les règles avec rigueur et obtenir des résultats d'une perfection merveilleuse... sans avoir, le moins du monde, fait œuvre économique.

Nous pouvons imaginer un homme qui, à l'extrême nord de la Laponie, fait mûrir des pêches en serre chaude, ou une jeune fille aux doigts de fée, qui file et tisse du lin d'une grande finesse ; ces produits auront peut-être toutes les qualités possibles, mais il leur en manquera une, celle d'être économique.

Et en quoi consiste cette qualité ? Simplement dans un rapport raisonnable entre l'effort et le résultat. Or, quel effort est raisonnable ? C'est celui qui fait obtenir le plus grand résultat avec la moindre peine. Le principe essentiellement économique veut donc qu'on obtienne un produit aux frais les plus

(1) C'est irréfutable, voy. page 37.

bas. Une pêche qui aura coûté 1000 fr., quand on peut acheter ce fruit pour 10 ou 20 centimes n'est pas un produit économique; il en est de même d'un tissu qui, fait à la main, coûterait vingt fois plus qu'un tissu de même qualité fait à la mécanique.

Ce principe économique est fondé sur la nature humaine, l'homme n'aime pas la peine, elle le fait souffrir, elle peut même le faire périr, il l'évite donc; mais des efforts plus ou moins pénibles étant NÉCESSAIRES pour arriver à la satisfaction de ses besoins, sa raison le porte à chercher à obtenir cette satisfaction au prix du moindre effort possible.

Il ne semble pas nécessaire de développer ces propositions.

Pour prouver la permanence des lois économiques, il suffirait donc de démontrer que l'homme n'a pas changé dans les temps historiques, qu'autrefois il n'aimait pas plus souffrir qu'aujourd'hui, et qu'il ne se donnait pas volontiers beaucoup de peine pour un faible résultat. Cette démonstration se trouve toute faite presque à chaque page des anciens historiens, moralistes, poètes. Nous n'avons qu'à rappeler ce mot de la Bible : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, ou aussi les punitions que la mythologie grecque applique aux plus grands criminels, comme le rocher de Sisyphe qui retombe toujours, ou le tonneau des Danaïdes qui ne s'emplit jamais, la plus pénible des peines est en effet celle qui ne produit aucun effet utile.

Aussi loin que nous remontions dans les siècles, nous retrouvons l'homme avec les mêmes besoins physiques, armé des mêmes instruments intellectuels, et l'on peut ajouter, doué des mêmes tendances morales. C'est que la morale sur laquelle nous vivons date, dans ses grandes lignes, d'aussi loin que la civilisation; des États séculaires ont disparu et la morale est restée debout... je parle des préceptes et non des théories spéculatives, des hommes d'élite et non des masses.

La morale ne nous éloigne pas sensiblement de l'Économique, il y a entre elles d'étroites relations, mais nous ne devons pas les confondre. La morale aussi veut que le travail aboutisse à un résultat utile et que ce résultat soit proportionnel à l'effort. Un effort sans but serait déraisonnable, et la déraison ne se recommande ni de l'économique, ni de l'éthique.

On admettra que l'individu n'a changé ni au physique, ni au moral, mais on dira que la société s'est modifiée. Cette modification ne peut pas être bien profonde, puisque toute collectivité participe de la nature des éléments, des unités qui la composent. Mais on insiste : les mœurs, les coutumes, les préjugés ayant changé, les forces sociales ont pris une autre direction; elles n'agissent pas sur les idées des hommes modernes comme sur celles des Anciens, on peut donc supposer que l'économie politique de l'antiquité est différente de la nôtre.

Évitons une confusion : nous ne parlons pas des opinions que les anciens pouvaient avoir en matière économique — et, soit dit en passant, Aristote, Xénophon, Thucidyde et plusieurs autres ont souvent vu juste — mais encore une fois, il ne s'agit pas de leurs opinions, mais des lois économiques, il s'agit de savoir si les causes économiques produisaient, il y a deux ou trois mille ans, les mêmes effets qu'aujourd'hui. Par exemple, peut-on supposer qu'il y a trois mille ans, l'homme faisait des échanges pour perdre et non pour gagner? Les faits varient, mais non les lois. Le marchand ne charge plus ses denrées sur une bête de somme, ou sur un batelet; il emploie de

grands navires à vapeur ou le chemin de fer, mais il compte toujours les frais de transport dans le prix de revient.

On croit avoir avancé un argument puissant en citant l'esclavage; mais l'esclavage — qui n'était pas universel dans l'antiquité — a duré jusqu'à nos jours; il subissait les lois économiques comme le travail libre; ces lois ont même été formulées bien des fois.

D'autres insistent sur la grande place qu'occupait l'État dans la société ancienne. On pense surtout à la Grèce, un tout petit coin de la terre habitée. En Grèce, la plupart des États étaient de petites villes dans laquelle une majorité opprimait la minorité; la majorité, c'était l'État. Et si l'État était tout-puissant dans l'antiquité, l'est-il moins de nos jours? Pensez aux impôts, aux réquisitions, au service militaire, à l'instruction obligatoire, aux ordonnances de police, à l'expropriation et le reste. On connaît le dicton anglais : le Parlement peut tout, sauf changer un homme en une femme.

On a dit aussi que la société humaine a passé par plusieurs phases, elle s'est successivement composée de chasseurs, de pasteurs, puis de cultivateurs, enfin d'industriels et de commerçants. Certains économistes allemands ont combiné d'autres phases : La première est celle où la division du travail n'existe pas, ou à peine; chaque famille produit elle-même ce dont elle a besoin (*Naturalwirthschaft*). — La deuxième suppose la division du travail et l'échange, facilités par l'introduction de la monnaie (*Geldwirthschaft*). — La troisième vit sous un régime où le crédit joue un grand rôle (*Creditwirthschaft*), c'est notre époque. Ce classement des sociétés soulève bien des objections que nous n'avons pas à aborder aujourd'hui (1), il nous suffit de dire que ce classement n'infirme en rien la permanence des lois économiques. Sans cause, il n'y a pas d'effet. Quand vous n'aurez pas de feu dans votre cheminée, elle ne vous chauffera pas; quand la monnaie n'existera pas, on pourra troquer, mais non acheter; la loi ne se manifeste que lorsque les conditions nécessaires sont réunies. Est-ce que les gaz n'avaient pas leur force expansive avant que les savants en eussent reconnu les lois? N'est-il pas admis aussi qu'il existe dans la nature des forces que nous ne connaissons pas encore?

Autrefois, personne ne contestait les lois économiques, ce n'est qu'assez récemment qu'une école économique — on la désigne quelquefois comme celle des socialistes de la chaire — les a niées. C'était pour eux un moyen de polémique. Pendant un moment on semblait vouloir nier les lois d'une manière absolue, mais on s'est vu forcé de reconnaître que certains effets suivaient toujours certaines causes, puis comme d'autres rapports présentaient d'apparentes irrégularités, on s'est tiré d'affaire en disant : il n'y a pas des lois, mais des tendances.

Que peut vouloir dire ici le mot tendance? Il semble, ceci : l'effet arrive quand il n'y a pas d'obstacle; ou aussi, l'effet se répète quand la cause est identique. Certains adversaires de la science économique refusent de distinguer entre la théorie et ses applications. Or, dans la théorie seule on dispose

(1) Citons cependant Cicéron, *des Devoirs*, II, 24. « La Société n'a pas de lien plus énergique que le crédit, et il ne saurait y en avoir un solide sans la sécurité des créances. » (Le crédit était donc apprécié avant l'époque actuelle qu'on a l'air de lui attribuer exclusivement.)

de causes et d'effets nettement caractérisés, toujours les mêmes, dans la pratique on classe souvent sous le même nom des choses assez différentes; et puisque ce ne sont plus les mêmes causes, les effets doivent différer. On dit que tous les chemins mènent à Rome, mais l'un est plus court que les autres. Celui qui prendra le plus long ne pourra pas arriver en même temps que celui qui a pris le plus court, toutes autres choses égales d'ailleurs. De même pour les procédés économiques. Souvent un effet peut être obtenu de différentes manières, mais l'une de ces manières sera la meilleure; seulement, ce n'est pas toujours celle-là qu'on sait, qu'on veut ou qu'on peut prendre, et dans ce cas, la nature des choses amènera un résultat un peu différent. Ce sont des questions de pratique, mais elles ne contredisent absolument en rien la théorie. Celle-ci donne précisément la raison des différences, elle nous indique où nous sommes sortis des conditions du succès.

Du reste, la tendance diffère-t-elle donc bien sensiblement de la loi? Il semble permis de dire que la tendance prouve la loi. La tendance est une force latente qui attend pour se manifester que les conditions nécessaires soient réunies. Les forces ont cela de commun, qu'elles sont indépendantes de la volonté de l'homme, en ce sens qu'elles ont leur puissance propre et subissent les impulsions qui sont dans leur nature. Cela ne veut pas dire que la volonté humaine est impuissante en face des forces qui agissent sur l'homme, mais son pouvoir est limité; une forte volonté, une passion sont également des forces actives, parfois elles parviennent à modifier des causes et à changer des effets.

Encore une fois, les forces sont les agents par lesquels les causes produisent les effets, et c'est l'identité des effets que nous nommons loi. Si un effet nous apparaît modifié, c'est que nous n'avons pas observé toutes les forces en jeu; il en est souvent de cachées, peut-être d'inconnues. Ainsi, les mots tendance, force, loi sont presque synonymes, c'est le plus souvent une question de degré.

La permanence des lois économiques n'aurait pas pu être mise en doute, si la plupart des hommes n'avaient pas un défaut que M. Paul Janet a signalé dans son *Traité de morale* (p. 397). En comparant les mœurs des peuples, ils ne constatent volontiers que les différences — pour étonner leurs lecteurs ou leur auditoire — et négligent les ressemblances. Or, ce sont les ressemblances qu'on relève dans des milieux différents qui importent au philosophe, et parfois à l'économiste; c'est par les ressemblances qu'ils constatent l'unité des forces, l'identité des effets, en un mot, les lois. Sans doute, il faut noter également les différences, mais elles ont une moindre portée, elles sont instructives, mais elles constituent généralement plutôt ce qui change que ce qui dure.

CHAPITRE X

LE PRINCIPE ÉCONOMIQUE.

On connaît déjà le principe économique, nous n'avons pas pu éviter de le mentionner dans les chapitres qui précèdent, il convient néanmoins de s'y arrêter un moment. Ce principe peut être formulé de différentes manières:

Tendre à obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort;

Produire aux moindres frais possible (à qualité égale);

Employer les moyens les plus efficaces.

Ce principe est contenu dans le mot *économie* entendu dans le sens de *bonne administration*, c'est-à-dire de l'emploi judicieux des capitaux aussi bien que des produits, évitant les dépenses inutiles ou exagérées, sans tomber dans l'avarice. C'est par *prévoyance* qu'on est économe, c'est-à-dire qu'on se réserve le moyen de satisfaire *les besoins futurs*.

Les économistes français n'ont pas complètement négligé le mot « économie », voyez J.-B. Say, *Cours*, II, p. 236, Courcelle-Seneuil à la première page de son *Traité* l'ont définie, mais en voyant le fréquent usage qu'en font les Allemands, et les services qu'il leur rend, on ne peut que regretter que nous laissions ce mot rouiller dans le dictionnaire. Il nous manque, par exemple, un terme pour désigner un individu en activité économique, une unité économique active, un sujet économique, ce concept, les

Allemands le rendent par : une économie (*eine Wirthschaft*) (1), une économie individuelle (*Einzelwirthschaft*), une économie privée (*Privatwirthschaft*), et dans plus d'une définition le « chaque économie » des Allemands donnerait plus de précision à la pensée que notre « chaque individu ». En France, il faut être radical pour oser innover dans le langage.

C'est donc l'emploi judicieux des forces et des matières pour la satisfaction actuelle et future des besoins, qui est le principe économique. Des adversaires ont cru l'abaisser en disant : mais c'est simplement l'action de la raison que vous décrivez. — On croit abaisser une vérité en disant qu'elle est évidente et que tout le monde la connaît, en un mot que c'est un « truisme ». — Sans doute, un principe économique émane de la raison, et nous nous en vantons. Nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il y ait tant de réfractaires à ses conseils. C'est en effet la raison qui conseille d'économiser et de prévoir l'avenir, et plus spécialement, de supporter patiemment un petit mal présent, soit pour éviter un plus grand mal futur, soit aussi pour se procurer un agrément tout à fait compensateur.

Cependant, la raison seule ne serait pas assez forte pour rendre tous les hommes économes et prévoyants, car ils ont des passions qui sont souvent assez vives pour faire taire la raison, et même pour en fausser l'action. Les passions ont une singulière influence sur l'intelligence, elles produisent des illusions, font voir les choses sous un angle particulier et semblent emprisonner la raison. Mais souvent une circonstance lui vient en aide, c'est la sensibilité de l'homme aux peines et aux plaisirs. Les actes contraires à la raison sont punis par leurs conséquences. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que l'homme n'est sensible qu'à la peine

(1) L'expression : un ménage, quoique d'un sens rapproché, a encore ses acceptions particulières.

ou au plaisir actuel; non, dans la majorité des cas, l'expérience accumulée par les siècles et recueillie par l'humanité lui fait connaître et prévoir les conséquences futures de ses actes — ou de son abstention d'agir — et il fera le nécessaire pour éviter le mal et jouir du bien. Son intelligence fonctionnera, il deviendra un « sujet économique », c'est-à-dire qu'il mettra en œuvre les lois, les principes, les règles de l'économie politique, et il cherchera à produire aux moindres frais possible.

Le principe du moindre effort, qui est fondé sur ces particularités de la nature humaine :

1° D'être très sensible à la peine et au plaisir;

2° D'employer l'intelligence pour éviter l'une et se procurer l'autre;

Explique le phénomène économique peut-être mieux que l'égoïsme, qui a été si longtemps mis en avant en pareil cas. Les adversaires les plus prononcés de l'économie politique, tout en nous reprochant l'égoïsme, comme si nous l'avions créé, ont été obligés de convenir que ce sentiment était général dans les hommes; ils croyaient se poser en moralistes en ajoutant que les hommes ne sont pas purement égoïstes, mais qu'on rencontre chez eux quelquefois des sentiments altruistes, opinion qu'ont soutenue avant eux les économistes « classiques » ou « orthodoxes ». Cette cause de disputes stériles sera écartée par la mise en lumière du principe économique, dont l'importance a d'ailleurs été reconnue par des économistes de la valeur de MM. Ad. Wagner et Schäffle, et avant eux par Quesnay : *Dialogues sur les travaux des artisans* (Physiocrates, éd. Guillaumin, t. I, p. 191).

Nous prévoyons une objection : si vous vous en tenez au principe économique, que deviendra la morale? L'objection n'est pas sérieuse, car l'économiste est responsable de la science économique et non de la morale. Est-ce que le

mathématicien se préoccupe de la botanique, le légiste de la physique, l'historien de la zoologie? Chacun doit isoler sa science pour l'étudier dans sa pureté, les mélanges font l'effet des verres colorés dans les lunettes. Il en est autrement pour l'art. C'est dans l'application que l'économiste pourra combiner les notions économiques avec la morale, la politique et avec ce qu'il faudra dans chaque cas. L'occasion de procéder à ces combinaisons se présentera même tout naturellement à celui qui écrira sur les matières économiques et plus spécialement au rédacteur d'un *Traité*.

Supposons qu'un auteur poursuive l'analyse du principe économique pour l'appliquer au plus grand nombre de cas possible, il est probable qu'en dépouillant son exposé des phénomènes économiques de tous les éléments tirés de la physique, de la chimie, de la physiologie et d'autres sciences, qu'un tel exposé, pour s'en tenir strictement aux éléments économiques, serait plein de lacunes. Comme tout se tient, le complet isolement pourrait parfois paraître moins utile que la clarté de l'exposition. Il serait peut-être difficile, pour prendre nos exemples dans la pratique, de traiter de l'économie du vêtement, sans parler du coton et de laine, du lin et de la soie. Pourrait-on traiter l'économie rurale, sans mentionner la terre, les plantes, les animaux, et leurs différentes natures? On aurait de même à effleurer le domaine du droit et de la morale, ne serait-ce qu'en faisant remarquer que s'il est plus facile (matériellement) de voler un pain que d'accomplir la série des travaux agricoles et industriels nécessaires pour le produire, l'acquisition d'un objet contre le gré du propriétaire n'est pas du domaine économique, l'économie politique n'admet ni les moyens immoraux, ni les moyens illégaux. Il ne s'agit que de contrats conclus en toute liberté.

Le « principe économique », dès qu'il a été clairement

dégagé, a été très bien reçu dans le monde économique, il a été accepté par les auteurs anglais, italiens et même par les partisans de la nouvelle école allemande. M. Schäffle (*Das gesellschaftliche System*, Tübingen, Laupp, 1867), p. 3, se borne à le définir et il ajoute que ce principe se réalise dans la société par la division du travail, ce qui est une idée très exacte.

M. Ad. Wagner, *Lehrbuch der pol. Oecon.*, *Grundlegung* (Leipzig et Heidelberg, Winter, 1879, 2e éd.), p. 10, montre que l'homme ne fait un effort économique que s'il prévoit que sa peine, son sacrifice, sera largement compensé ; le principe consiste dans un maximum de satisfaction pour un minimum de sacrifice. M. Wagner ajoute : « und *darf* und oft auch *soll* ». Des deux mots soulignés, le premier indique qu'il est *permis* d'appliquer ce principe, et le second, que souvent on *doit* l'appliquer. Le mot souvent (*oft*) est une légère réserve que j'accepte volontiers, elle ne s'applique pas au fait de la tendance des hommes, il veut simplement dire qu'on ne doit jamais rien pousser jusqu'à l'extrême, puisque même le *summum jus* devient la *summa injuria*.

Mais voici M. Cohn, également un savant très distingué, mais qui semble être l'adversaire le plus acharné de l'économie politique classique, il aborde, dans son *System der Nationalökotomie*, t. Ier (Stuttgart, F. Enke, 1885), p. 198 et 199, la question d'assez mauvaise grâce. Après quelques réflexions, il distingue et trouve que ce principe est applicable dans les rapports de l'homme avec la nature, sans qu'on puisse l'attaquer, mais qu'il est contestable dans les rapports entre hommes, parce que les forts peuvent abuser des faibles, les méchants des bons. Ces abus sont possibles, et on les a blâmés avant lui, mais il me semble que les exemples choisis par l'auteur laissent à désirer. En tout cas, il y a de la perfidie à insister ici sur les rapports entre les hommes, tout le monde sait qu'ils ne sont pas gouvernés uniquement par l'économie politique. C'est d'ailleurs en face de la nature que se trouve le *producteur*, et c'est surtout à la production que s'applique le principe économique (1).

(1) Si l'on ne voulait admettre comme vraies que les propositions contre lesquelles il ne serait pas possible de soulever une objection plus ou moins spécieuse, il faudrait rejeter toutes celles qui ne sont pas des tautologies, comme $2 + 2 = 4$, c'est-à-dire II + II = IIII, deux traits et deux traits font deux traits et deux traits (on leur donne le nom de quatre quand ils sont juxtaposés).

LIVRE II

LA PRODUCTION.

CHAPITRE XI

LA PRODUCTION ET SES FACTEURS DIRECTS

La plus courte définition qu'on ait donnée de la production est celle de Bastiat : produire, c'est conférer de l'utilité. Certains économistes ont remplacé le mot utilité par celui de valeur (échangeable), mais à tort, car on peut produire des utilités tout à fait subjectives, ou qui n'ont de valeur que pour le seul producteur. Est-ce que Robinson ne produisait pas ? Il est vrai qu'en dehors des cas exceptionnels toutes les utilités produites ont de la valeur (échangeable).

Il y a une autre raison encore pour préférer le mot utilité, c'est qu'il implique plus clairement la cause de la production, savoir : un besoin à satisfaire. On ne produit que parce que la nature ne fournit pas d'elle-même tous les objets ou « biens économiques » qui nous sont nécessaires, l'homme doit donc suppléer à cette insuffisance par les moyens à sa disposition. C'est une de ses supériorités sur les animaux que de savoir produire.

Depuis J.-B. Say on a trop souvent répété que produire n'est pas créer, pour que nous ayons à démontrer que

l'homme ne peut pas « tirer du néant un atome de matière (Say, *Cours*, I, p. 81). » L'homme modifie ou transforme une chose existante et la matière est fournie par la *nature*. La nature est donc un des facteurs ou agents de la production.

La nature fournit certaines matières, certains objets propres à satisfaire immédiatement nos besoins, les autres matières ou objets naturels doivent subir une préparation, qui est précisément la production. Cette préparation incombe à l'homme. Il y emploie son intelligence, ses facultés, ses forces intellectuelles et ses forces physiques, deux sortes de forces généralement ou du moins souvent associées et dont l'activité est désignée par le mot *travail*. Le travail est un effort voulu, tendant à un but. Voici un arbre, je veux en faire un bateau ou autre chose ; voici des betteraves, je veux en faire du sucre, ou autre chose. Du reste, l'utilité qu'on confère à une chose ne se présente pas uniquement comme un changement de forme, elle peut aussi ne consister qu'en un changement de lieu, un déplacement. Le café du Brésil ne m'est d'aucune utilité si on ne le transporte pas en France. On produit de l'utilité en mettant les choses à la portée des consommateurs.

Dans la production, l'homme est toujours actif, la nature est tantôt active, tantôt passive. Elle n'est passive que sous la forme de matière première, car celle-ci subit l'action des forces qui la transforment. L'activité purement humaine émane des facultés dont nous sommes doués, de notre volonté, notre intelligence, notre goût ; la force musculaire est quelquefois classée parmi les forces de la nature, parce qu'elle est plus particulièrement physique, mais à tort, selon nous ; et en effet, la généralité des économistes attribuent à l'homme le travail musculaire aussi bien que le travail intellectuel.

Certains économistes, mais surtout les socialistes, se com-

plaisent à considérer l'homme (le travail) comme seul agent de la production. Cette proposition est démentie par les faits les plus patents, et en effet, la nature est également nécessaire à l'œuvre de la production. On creuserait des puits et des galeries pendant mille ans, qu'on ne produirait pas le moindre atome de houille, si la nature n'y avait pourvu ; l'homme se borne à l'aller chercher dans les entrailles de la terre, comme il poursuit le poisson dans l'eau et le gibier dans la forêt. Et les objets de consommation immédiate, fruits, or, cuivre natif, que la nature fournit, l'homme a-t-il contribué à leur production ? Si, en nous promenant dans un bois, nous cueillons en passant quelques fraises pour nous rafraîchir, ce serait abuser des mots que d'appeler cette cueillette un travail. Il faut donc, en tout cas, faire la part de la nature à côté de celle du travail.

Cependant, l'homme et la matière première ne suffisent pas à toutes les productious ; pour un grand nombre, et des plus importantes, le travail doit disposer de forces qui ne sont pas dans les bras. L'homme les trouvera dans la nature, s'il sait s'en emparer, s'il sait les assujettir et faire travailler pour lui. Mais ici il faudra distinguer.

Au point de vue économique, il y a deux sortes de forces naturelles, les forces libres et les forces appropriées. Les forces libres existent en quantités (relativement) illimitées, les rayons du soleil, le vent, la mer et bien d'autres. On ne dirige pas ces forces, à proprement parler, on se soumet plutôt à leur action, aussi longtemps qu'elle est utile, et l'on s'y soustrait si l'on peut, dès qu'elle cesse de l'être. Pour utiliser le vent, on lui présente les voiles d'un navire, les ailes d'un moulin, et l'air en mouvement pousse les unes et les autres. Le vigneron qui veut enfermer dans ses raisins une grande abondance de rayons du soleil, ne le peut qu'en plantant les ceps sur un terrain bien orienté. A

côté de ces forces libres, il y a les forces appropriées, la fertilité d'un sol défriché, la chute d'eau qui fait marcher une usine, et surtout la vapeur ou l'électricité que l'homme a emprisonnée dans une machine ou que le mouvement de cette machine fait surgir. Il y a, comme on voit, des différences dans le mode d'appropriation, mais nous devons les négliger ici, l'appropriation étant le seul point qui nous importe pour le moment, et nous allons montrer, par un exemple élémentaire, comment elle facilite la production et en devient le troisième facteur, le capital.

Un homme désire un fruit qu'il ne peut pas atteindre avec la main, il coupe ou casse un jeune arbre et s'en fait une perche pour abattre le fruit. *Si cet homme est prévoyant*, il gardera la perche pour s'en servir dans une autre occasion... ce sera le commencement de son capital. Ce qui transforme en capital cet instrument rudimentaire, c'est qu'on l'a conservé pour un emploi futur, car cette conservation diminuera le travail dans les cas semblables de l'avenir. Celui qui ne conserve pas la perche est obligé, chaque fois qu'il veut cueillir un fruit qui est hors de la portée de sa main, de se procurer une nouvelle perche; il a donc deux mouvements, c'est-à-dire double travail à faire : 1° se procurer une perche; 2° abattre le fruit. S'il avait conservé la perche, un seul mouvement aurait suffi.

Aujourd'hui l'homme conserve la perche, demain un autre instrument, puis des instruments de plus en plus puissants et compliqués; il s'approvisionnera en outre de matières premières, d'aliments et des moyens de production les plus divers, comme on le verra dans le chapitre que nous consacrons au *capital*. Ici nous ne voulions en établir qu'une première notion, afin de pouvoir émettre la proposition qui suit: La production a trois facteurs directs: la *nature* qui fournit la matière première et les forces non appropriées; le *travail* intellectuel et matériel qui dirige,

combine et agit ou exécute; le *capital* qui facilite l'opération et la rend infiniment plus efficace en fournissant des instruments, en conservant les matières et en entretenant les travailleurs (1) pendant la production.

A côté des facteurs directs, immédiats, il y a les facteurs indirects. Il faut compter parmi eux en première ligne la sécurité sans laquelle on n'entreprend pas de travail de longue haleine, ni rien pour embellir la vie, ayant besoin de toute son attention et de toute son activité pour la conserver; l'instruction qui rend le travail plus rationnel et plus efficace, en exerçant nos organes et en recueillant, pour les utiliser, les expériences de ceux qui nous ont précédés sur la terre; les voies de communication qui rapprochent les hommes et facilitent le transport de leurs produits; enfin diverses autres institutions dont il sera traité plus loin.

Nous devons mentionner aussi les circonstances qui favorisent la production, sans qu'on puisse les classer parmi les facteurs. Telles sont, par exemple, le climat qui récompense le travail par l'abondance et la variété des produits; la situation géographique, à proximité d'une mer avec de bons ports et de belles rivières; des richesses minérales et d'autres analogues, purs dons du hasard qui avantagent une nation par rapport à l'autre, avantages dont on profite, dont on se réjouit, mais dont on ne peut pas autrement se vanter, car l'homme n'y est pour rien, et ce serait un abus de langage que les compter parmi le *capital* de la nation.

Nous allons chercher à établir les progrès qu'a faits la théorie, ou plutôt le concept de la production, l'idée qu'on s'en fait. Il n'entre pas dans le cadre de ce livre de remonter au delà des Physiocrates, si ce n'est accidentellement, mais

(1) Pour éviter une objection, disons prématurément que le salaire est, pour l'entrepreneur, du capital, pour l'ouvrier, du revenu.

M. Roscher, *Grundlagen*, § 48 (p. 113), cite les opinions de quelques auteurs antérieurs et nous voyons que chez eux les notions n'ont pas encore la netteté nécessaire pour être considérées comme scientifiques. Les physiocrates tendent à leur donner cette netteté, non sans un certain succès, plutôt de forme que de fond, car en déclarant « la terre » seule productive, ils confondent presque la production avec la création. On peut contester que les physiocrates aient cru que l'homme tirait les produits agricoles (1) du *néant*, mais pratiquement leur doctrine revient à ceci : n'est producteur que celui qui procure à la société une *matière* qu'elle ne possédait pas auparavant. « La classe productive est celle qui fait *renaître par la culture du territoire les richesses annuelles de la nation*, qui fait les avances des dépenses des travaux de l'agriculture, et qui paye annuellement les revenus des propriétaires des terres », dit Dupont de Nemours dans l'*Analyse du tableau économique* (Physiocrates, I, p. 58). C'est du reste ce que dit Quesnay dans la troisième maxime du *Gouvernement économiqne* (Physioc., I, p. 82).

Cette manière étroite et vulgaire d'entendre la production ne dura pas, parce qu'un certain nombre d'hommes éminents se consacrèrent à l'étude scientifique de l'économie politique. L'enchaînement des idées qui a conduit à la rectification du concept de la production est sans doute l'emploi du mot *richesses* (2) pour désigner l'ensemble des produits, et l'observation, faite bien avant la publication du livre d'Ad. Smith, que le travail était divisé ou que les occupations formaient des professions distinctes. « Tout le monde, dit Turgot, I, p. 9 (*Réflexions*, § 4), gagnait à cet arrangement, car chacun en se livrant à un seul genre de travail y réussissait beaucoup mieux. » La doctrine des physiocrates trouva donc bientôt des contradicteurs, et parmi eux Ad. Smith, le plus important de tous. Il s'est aperçu que si les grains sont de la richesse, les vêtements en sont aussi, en un mot, que tous les objets utiles font partie de la richesse. Or, qu'ont-ils de commun tous ces

(1) Et les produits des mines, de la chasse et de la pêche. Il faut cependant dire que les physiocrates ne semblent penser qu'à la culture du sol, je viens de relire un grand nombre de passages et il n'y est pas question d'autre chose (Cantillon cependant cite les poissons), *Essai sur la nature du commerce.*

(2) Le mot biens aurait rendu le même service.

objets? A cette question, Ad. Smith répond d'une manière incomplète par : le travail. Il commence ainsi son célèbre ouvrage sur la richesse des nations : « Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie. » Il a réparé son omission en faisant la part de la matière (de la terre, « land *and* labour »), il parle même du capital, mais la réparation est insuffisante, car plus d'un a tiré des conséquences erronées de la définition défectueuse d'Ad. Smith.

Bastiat, sans parler de Ricardo, en est un. Ad. Smith voulait réagir contre les physiocrates et met la nature sur le second plan; Bastiat renchérit et la supprime, car, selon lui, elle travaille gratuitement, elle ne fournit rien à la richesse. Nous regarderons de près cette théorie (1).

J.-B. Say avait déjà, avant que Bastiat ait commencé la publication de ses spirituels pamphlets, donné, sinon la définition définitive — rien n'est définitif en ce monde — mais celle qui inspirera toutes les autres. Il déracine ce qui peut être resté de l'opinion qui fait du cultivateur un créateur de matière en disant dans son *Traité* (liv. I, ch. II) : « Personne n'a le don de créer de la matière, la nature elle-même ne le peut pas. » Et dans son *Cours* (1re partie, IIe liv., ch. IV). « Ce n'est pas la matière de la chose que l'on crée, que l'on produit. Nous ne pouvons pas tirer du néant un seul atome de matière; nous ne pouvons pas même en faire rentrer un seul dans le néant; mais nous pouvons tirer du néant des qualités qui font que des matières sans valeur auparavant en acquièrent une et deviennent des richesses. »

Le concept de la production est désormais fixé, les auteurs ont seulement un peu varié la formule qui la définit, nous en citerons quelques-unes dans la suite de ce travail, mais le point auquel nous nous attacherons davantage, c'est de signaler les vue des auteurs sur les facteurs (directs) de la production. Ad. Smith, Ricardo, Bastiat ne pensent qu'au travail, parce qu'ils distinguent dans les produits surtout la qualité *valeur*, tandis que J.-B. Say met l'utilité en avant, sans oublier toutefois la valeur. C'est Say aussi qui a introduit les produits

(1) On a prétendu que Bastiat avait emprunté ses vues à Carey, je ne le crois pas, la même idée peut venir à plusieurs personnes à la fois, j'en connais de très nombreux exemples.

immatériels, question que nous ne pouvons pas aborder ici, mais qui lui a suscité au moins autant de contradicteurs que d'adhérents. C'est du reste une autre forme de l'opposition entre la valeur et l'utilité. C'est parce que Ad. Smith n'a vu que des valeurs (d'échange) incarnées dans des objets matériels qu'il a appelé — sans penser à mal — improductifs, les travaux des magistrats, médecins, avocats ; c'est parce que Say a vu surtout l'utilité qu'il les a déclarés productifs... de produits immatériels (1).

Ch. Dunoyer est un de ceux qui admettent les produits immatériels, ce sont ceux qui, selon lui, s'incorporent dans les hommes, mais il n'en critique pas moins (*De la liberté du travail*, liv. V et VI) les idées de J.-B. Say. Dunoyer ne voit qu'un agent de la production, l'homme. Il en analyse les facultés, distingue « une grande variété de forces industrielles... et un grand nombre de qualités morales » (liv. VI, §, 4). Un philosophe qui voit les choses de très haut peut s'en tenir à l'homme, et encore pourrait-on lui jouer le tour que Diogène, dit-on, se permit envers Platon, en lui présentant un coq plumé, disant : Voilà l'homme selon ta définition (un animal à deux pattes sans plumes) ; eh bien, on pourrait de même placer un homme dans un désert stérile, ou sur une planche, perdu dans le vaste océan, et demander qu'il produise. En tout cas, l'économiste doit rester plus près de la terre et distinguer entre l'homme, ses matières premières et ses instruments. M. Baudrillart semble s'être inspiré de Dunoyer (*Rapport de la morale et de l'économie politique*, p. 229 et suiv.),

Rapprochons les définitions de quelques auteurs français. Rossi (*Cours*, I, 197) dit : « La production est une application de force, donnant pour résultat quelque chose qui soit propre à satisfaire aux besoins de l'homme » (création d'utilité et non de valeur). Selon lui, les trois facteurs de la production sont : le travail, le capital, la terre. Cherbuliez s'exprime ainsi (*Précis*, I, p. 52) : « La production économique, c'est le travail humain s'appliquant à la matière, pour l'approprier aux besoins de l'homme. » Voilà donc le travail et la nature (mot d'un sens plus large et plus exact que terre) et un peu plus loin (p. 70) l'auteur cite le capital, comme troisième agent. M. Courcelle-

(1) Nous en traitons au chapitre IV (Biens économiques) et n'avons pas à y revenir ici.

Seneuil (*Traité*, I, 43) donne la définition suivante : « Lorsque l'homme, appliquant son travail à la matière, lui donne l'utilité ou augmente celle qu'elle a, il produit des richesses et son acte s'appelle production. » Voilà deux agents indispensables, l'homme et la matière (la nature), mais page 48 nous lisons : « Le capital est un élément essentiel de la production. » Ambr. Clément (*Essai*, I, p. 191) ne compte parmi les moyens de production que « les facultés industrielles et les capitaux » et parmi ces derniers il compte (p. 199) « les fonds de terre ». Joseph Garnier (*Traité*, 8e éd., p. 22) dit que la production est « le résultat de la coopération de l'homme avec la nature » (p. 38); après les développements et explications nécessaires, il distingue comme instruments de production la terre, le capital et le travail. M. Levasseur dans son *Précis*, M. Jourdan dans son *Cours*, M. P. Cauwès dans son *Précis*, ne s'éloignent pas de cette manière de voir. Pour M. Levasseur, l'homme c'est le capital et le travail. M. G. de Molinari développe une proposition analogue dans son *Cours*, t. I.

Les Anglais modernes, y compris les Américains, ont donné des définitions en tout semblables. J.-St. Mill, dans ses *Principles* (liv. I, ch. I), dit : « The requisits of production are two : labour and appropriate natural objects », auxquels il ajoute bientôt le capital. Jevons est très concis dans son *Primer* (p. 24-28) où il distingue les facteurs de la production de la façon qui suit :

Primary requisits.....	Natural agents. Labour.
Secondary requisits.....	Capital.

Beaucoup d'auteurs donnent une seconde place au capital. M. Francis Walker, dans *Political Economy* (New-York, 1883, p. 34), revient à la formule plus ancienne : « The three primary agents in the production of wealth are Land, Labor and Capital. » M. F. Walker, comme tous les auteurs récents, signale les facteurs indirects de la production.

Les Allemands n'ont rien ajouté non plus. Quand une fois la vérité est trouvée, les générations suivantes n'ont qu'à l'accepter. Ainsi, la définition de la production est acquise, c'est une modification de la matière existante et non une création, M. Roscher s'écrie : *Neue Stoffe zu erschaffen vermag kein Mensch*

(*Grundlagen*, 18e éd., p. 63); c'est à peu près le mot de J.-B. Say cité plus haut. Il a aussi à peu près les mêmes vues sur les facteurs (directs) de la production, les nuances sont généralement de forme et non de fond. Mangoldt (*Grundriss*, p. 12) distingue : les matières naturelles, les forces naturelles, le travail et le capital. Hermann (*Untersuchungen*, 2e éd., p. 143) nomme le travail, la nature, le capital. De même M. Schäffle (*Nationalökonomie*, p. 66 et suiv.) et Roscher à l'endroit cité. L. de Stein dit (*Lehrbuch*, 3e éd.) : Matière, travail, instruments (nature, travail, capital) ; M. Walcker (*Handbuch*, I, 40) distingue d'abord les facteurs privés des facteurs publics, les facteurs privés sont : la nature, le travail, le capital. M. Cohn (*System*) comprend la terre dans le capital, M. Kleinwächter, dans le *Handbuch* de M. Schönberg (2e éd., p. 191, etc.), met la nature et le travail en avant et le fait suivre par le capital. Citons, pour terminer, Marlo, dont les tendances socialistes et la bonne foi sont connues, mais aussi le savoir. Dans ses *Untersuchungen über die Organisation der Arbeit* (*Recherches sur l'organisation du travail*, Tübingen, Laupp, 2e éd., 1885, t. III, p. 217), il parle de « forces productives primaires », savoir : « la force naturelle » et « la force du travail » et en continuant son développement il arrive (p. 229) au capital.

Nous ne croyons pas nécessaire de citer des ouvrages parus dans d'autres pays, ils ne peuvent que tourner dans le même cercle, et il ne peut s'agir que de savoir s'il faut mettre tous les facteurs directs sur le même rang, ou s'il convient de les hiérarchiser, c'est purement une affaire de méthode. Qu'on mette l'homme au premier rang, c'est un simple *truisme*, car tout pour l'homme et par l'homme, il est d'ailleurs le seul qui veut et qui pense; mais il ne peut se passer de la nature (ce mot vaut mieux que *terre*), c'est par simple politesse envers l'homme qu'on la classe après lui. Quant au capital, comme il ne naît que par suite de la prévoyance de l'homme et de ses sacrifices, et que la nature doit en fournir les matériaux, il est très naturel de le placer au troisième rang, ce qui n'empêche pas qu'il existe dans toute société, car aucune ne peut s'en passer sans souffrir profondément.

CHAPITRE XII

LA NATURE

La nature fournit à l'homme des forces et des matières. C'est l'intelligence humaine qui, par ses organes extérieurs, notamment les bras, fait servir ces forces et ces matières à la satisfaction de ses besoins ou de ses désirs. Il faut donc que l'homme et la nature combinent leur action pour faire surgir des produits, et, bien que dans la combinaison l'homme soit généralement actif et la nature généralement passive (1), dans le plus grand nombre des cas il serait oiseux de vouloir établir lequel des deux facteurs est le plus nécessaire, on trouverait, avec J.-S. Mill, que les deux branches des ciseaux sont également indispensables pour couper. Plusieurs auteurs, Ad. Smith en tête (*Richesse des nations*, livre II, chap. v, tome II, p. 117), ont cependant tenté de faire, dans quelques cas, la part du travail et celle de la nature.

On a, par exemple, comparé le produit du travail des bras, sans machine, avec le travail d'un outil mécanique mû par la vapeur. On a mesuré ce que peut fournir une fileuse avec son rouet et ce que peut accomplir une ouvrière dans une filature à vapeur ; ou le travail d'un esclave qui tourne la meule pour moudre du grain et celui d'un

(1) La nature étant composée de forces, il ne serait pas exact de dire qu'elle est toujours passive ; nous nous abstenons ici de chercher à établir rigoureusement le degré d'activité des deux associés, il nous suffit de dire que l'homme est plus actif.

moulin mû par l'eau, le vent, la vapeur. Mais en pareil cas c'est l'efficacité d'un grand capital qu'on met en regard du chétif produit d'un instrument rudimentaire ; ou aussi, c'est la puissance de l'intelligence avec celle de la main qu'on compare, car la machine rappelle moins la force naturelle qui y est emprisonnée que le geôlier qui l'a rendue captive. Ces cas ne sont donc pas concluants.

Le cas de la culture du sol l'est-il davantage ? Ad. Smith l'a pensé (*l. c.*). « C'est l'œuvre de la nature qui reste après qu'on a fait la déduction de la balance de tout ce qu'on peut regarder comme l'œuvre de l'homme. Ce reste fait rarement moins du quart, et souvent plus du tiers du produit total. Jamais une pareille quantité de travail productif, employé en manufacture, ne peut occasionner une aussi riche reproduction. » Ne nous arrêtons pas aux proportions. Ad. Smith semble croire que si vous dépensez 200 francs en frais de culture et de semences, et que vous récoltiez pour 300 francs de produits, la nature y aura été pour 100 francs. L'action de l'homme et l'action de la nature sont-elles commensurables à ce point ? Prenons un exemple dans l'industrie. Un ébéniste fait une armoire, le travail et les matériaux lui coûtent 200 francs, il la vend 300 francs, bénéfice 100 francs. Peut-on comparer cette opération avec la précédente ?

Pour un livre de comptabilité, il n'y aurait pas de différence, cependant les deux opérations sont très dissemblables : l'ébéniste qui possède les instruments et les matières premières fera sûrement son armoire ; le cultivateur malgré son travail, son engrais et ses semences, pourra ne pas avoir de récolte — ou presque pas. — Le champ cultivé peut rester stérile, car ce n'est pas lui qui travaille, le sol est un simple contenant (1) : la graine qu'on y a

(1) On sait que toute terre finit par s'épuiser ; quand les matières qui nourrissent les plantes ont été absorbées, il faut les renouveler. On a fait de très

mise (1) devient un produit par l'effet de l'engrais, du soleil, de la pluie et de l'air ambiant qui agissent sur le principe vital qui est dans le germe.

C'est le moment d'aborder une grave question, celle-ci : La nature travaille-t-elle gratuitement ? Nous répondrons que la question est mal posée. Demandez-vous si la nature fait payer les services qu'elle rend à l'humanité, alors on constatera aisément que jamais madame Nature n'a passé à la caisse pour recevoir en espèces sonnantes le prix de ses services. Elle travaille gratuitement pour l'humanité, ou plutôt elle travaille parce qu'elle ne peut pas faire autrement, elle est composée de forces dont l'essence est le mouvement, et les hommes en profitent. Vous avez froid, à votre droite le soleil chauffe, vous allez où ses rayons donnent; ou vous avez chaud et vous allez à gauche, à l'ombre où règne la fraîcheur.

Mais si la nature peut être considérée comme travaillant gratuitement pour l'humanité, qui lui est d'ailleurs parfaitement indifférente, elle ne travaille jamais gratuitement pour l'individu, nous voulons dire qu'elle rend des services généraux, et non des services particuliers. L'individu (et une nation n'est qu'un individu collectif, dès qu'elle s'approprie une portion de la nature) ne peut employer les forces naturelles pour lui seul qu'à titre onéreux; il ne *paye* pas ces forces dans le sens vulgaire du mot, puisque madame Nature ne reçoit rien, mais il est obligé de faire des dépenses pour s'en emparer. Peut-on employer l'électricité comme moyen d'éclairage ou force motrice sans grands déboursés? Pour s'emparer de la force dont la vapeur est douée, il faut les machines que l'on sait. Pour utiliser une chute d'eau, il faut commencer par tracer

intéressantes expériences comparatives entre des terres engraissées et d'autres qui ne l'étaient pas.

(1) L'obscurité suffit pour faire germer la semence, mais non pour faire pousser la plante et mûrir le fruit.

des canaux, bâtir un moulin et prendre des mesures pour avoir toujours juste la quantité d'eau nécessaire, ni trop, ni trop peu.

On sait déjà ce que nous pensons de la terre. Il y a, sans doute, des terres dites fertiles parce qu'elles renferment en abondance les matières dont se nourrissent les plantes, mais ces matières s'épuisent et il faut les renouveler par de l'engrais. Dans le midi de la France (par exemple, près d'Aigues-Mortes), des vignes plantées dans du sable complètement stérile et que couvrait autrefois la mer fournissent de riches récoltes, grâce à l'engrais. On a pu voir aussi des plantes pousser et fleurir sur un vase ne contenant que de l'eau. Il en résulte que, pour obtenir une récolte de blé, s'il est indispensable de labourer la terre, de semer et de fumer, ce sont encore la pluie et le beau temps qui font la principale besogne. Mais l'eau et la chaleur qui font germer et mûrir les graines — que le cultivateur a semées, — sont-elles donc spéciales au champ de ce laborieux cultivateur ? Nullement. Le soleil luit pour tout le monde, il donne la vie à l'un et la mort à l'autre, et la même pluie qui apporte une bienfaisante humidité au champ de Pierre peut causer une inondation qui détruit le champ de Paul.

Rappelons en passant que les forces de la nature, abandonnées à elles-mêmes, exercent parfois une action malfaisante qui nous impose d'incessantes luttes contre leur puissance destructive, mais constatons bien que lorsqu'elles travaillent pour l'individu, ce n'est pas gratuitement; celui qui a besoin de leurs services doit les conquérir par un effort spécial, plus ou moins onéreux. La nature asservie est d'ailleurs presque toujours *appropriée*.

Par cette raison, et en considérant la terre comme un contenant, comme le laboratoire où s'élaborent les transformations que subit le germe pour devenir la plante utile qu'il nous faut; en se rappelant en outre que la terre pro-

ductive a été défrichée, souvent drainée, marnée, entourée de clôtures, rendue accessible par des chemins, garnie de bâtiments d'exploitation, etc., nous la rangeons, comme la machine à vapeur, parmi les capitaux. C'est cependant un capital d'une catégorie particulière, dont il sera plus amplement question par la suite (V. les chapitres Rente, Intérêts, etc.), mais nous pouvons dès à présent rappeler que le capital ne travaille pas gratis.

Un point cependant doit être touché ici. L'argument le plus spécieux que l'on fasse valoir contre l'appropriation du sol, c'est que son étendue est limitée. Nous réfuterons cet argument dans un autre chapitre, mais constatons tout de suite que, sur le globe terrestre, tous les dons de la nature sont limités. Quelques auteurs, ayant remarqué ce fait, croient se tirer d'affaire par une réserve, en disant que ces dons sont *pratiquement* illimités. Cela ne veut dire qu'une chose : dans certains cas, on ne se ressent pas de la limitation, mais elle se fait généralement sentir. On ne peut donc pas dire d'une manière absolue que les produits industriels peuvent être multipliés à l'infini, il y a des limites pour toutes choses, ces limites sont étroites ou larges, quoique pas toujours immédiatement visibles ou tangibles, mais elles sont bien réelles. Cette limitation devrait être une leçon pour les socialistes, qui demandent plus que la terre ne peut leur donner. Si 10 millions de familles demandent à rouler carrosse et que le pays ne renferme que 2 millions de chevaux, comment réaliser ce vœu? Est-ce que les dons de la nature cesseraient d'être limités, si les socialistes, par impossible, parvenaient à s'emparer du sol et des autres instruments de production ?

On n'a jamais nié la collaboration de la nature dans la production, mais on n'a pas, dès l'origine, reconnu aussi clairement que de nos jours en quoi consiste sa coopération et quelle part il fallait faire aux forces naturelles. Il faut du temps

pour creuser les questions, voir se développer les phénomènes et apprendre à tirer d'une vérité les conséquences qu'elle renferme. Nous allons citer quelques passages qui montreront ce qu'à diverses époques les économistes ont pensé de la nature.

Turgot représentera pour nous les physiocrates et nous nous bornerons à citer le paragraphe 3 de ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Il reconnaît que « les denrées que la terre produit pour satisfaire aux différents besoins de l'homme ne peuvent y servir, pour la plus grande partie, dans l'état où la nature les donne. » Il faut donc souvent les modifier profondément, le cultivateur ne sait pas le faire, et le saurait-il, qu'il n'en aurait pas le temps. Il faut donc des artisans, des ouvriers spéciaux, ils sont indispensables... et pourtant — selon la logique physiocratique — ils ne sont pas producteurs, car la nature seule produit, la matière seule est un produit, la forme n'en est point. Nous avons vu que, bientôt après, Ad. Smith modifia le classement des agents de la production, et donna le premier rang au travail et le second à la nature, mais sans jeter une suffisante clarté sur leurs rapports.

Ses disciples surent cependant ce que parler veut dire. Ad. Smith avait commencé une réaction contre les physiocrates, ses successeurs l'accentuèrent : les physiocrates avaient dit que la nature est presque tout, leurs contradicteurs soutinrent qu'elle n'est presque rien. L'opinion de Ricardo, car c'est de lui qu'il s'agit, ressort pour le mieux de sa polémique avec J.-B. Say, qu'on trouve dans le vingtième chapitre des *Principes de l'économie politique* (Édit. Guillaumin, 1882, p. 231). Voici le passage essentiel : « En contradiction avec l'opinion d'Ad. Smith, M. Say, dans le quatrième chapitre du premier livre de son *Traité d'économie politique*, parle de la valeur que les agents naturels, tels que la lumière du soleil, l'air, la pression de l'atmosphère, donnent aux choses, en remplaçant souvent le travail de l'homme, et quelquefois en travaillant à la production en communauté avec lui. Mais ces agents naturels, quoiqu'ils ajoutent beaucoup à la *valeur d'utilité*, n'augmentent jamais la valeur échangeable d'une chose, et c'est celle dont parle ici M. Say. Aussitôt qu'au moyen de machines, ou par nos connaissances en physique, nous forçons les agents naturels à faire l'ouvrage que l'homme faisait auparavant, la valeur échangeable de cet ouvrage tombe en conséquence.

On trouvera la polémique à l'endroit indiqué, mais aucun des deux illustres contradicteurs n'a dit le fin mot, n'a donné la réponse topique, savoir : la nature travaille gratuitement pour l'humanité et non pour l'individu (v. *ante*, p. 291). *Aussi, quand l'individu sait seul la faire travailler, quand il a le monopole d'une idée ou d'une force, il se fait payer, par les acheteurs de son produit, la collaboration qu'il a obtenue de la nature; mais dès que la nouvelle idée, l'invention, etc., tombe dans le domaine commun, que la nature est obligée de travailler pour tout le monde, sa collaboration devient gratuite.* La force naturelle appropriée, monopolisée, ne saurait être gratuite, car la force ne travaille pas gratuitement pour l'individu ; au fond, souvent elle ne travaille même pas gratuitement pour l'humanité, seulement, celui qui s'en sert n'a pas à inscrire parmi ses frais un droit de location pour la force. Quand la force est dans le domaine public, personne ne consent plus à la payer, car la concurrence l'en dispense, et encore n'est-il pas possible de prouver que, même dans ce cas, le prix ne renferme pas une minime rétribution imputable à la collaboration de la nature. C'est le raisonnement qui le nie, mais le fait n'est pas certain.

Bastiat a soutenu avec beaucoup de persévérance la gratuité du travail de la nature, mais il n'a trouvé que des phrases — et même assez confuses — pour justifier sa thèse. Il nous semble nécessaire d'insister. (Nous citons les *Harmonies économiques*, d'après l'édition Guillaumin de 1851, qui est sans doute clichée.)

Bastiat n'attribue de valeur qu'aux services qu'un homme rend à un autre. Cette définition implique que les services sont tous immatériels et aussi qu'on ne peut attribuer de valeur qu'aux services payés. La matière n'est rien pour lui, il en a même horreur ; en tout cas, il lui conteste la valeur. Il cite (p. 139) le mot de M. Bonald : « L'homme est une intelligence servie par des organes (1) » et se l'approprie. Nous ne pouvons pas discuter ici l'ensemble des opinions de Bastiat, nous devons nous attacher à un passage caractéristique, celui où il cherche à réfuter l'idée contraire à la sienne (p. 141).

« En effet, dit-il, si la valeur est dans la matière, elle se confond avec les qualités physiques des corps qui les rendent utiles

(1) Cette définition de l'homme s'applique-t-elle à l'ivrogne?

à l'homme. Or, ces qualités y sont souvent mises par la nature. Donc, la nature concourt à créer la *valeur*, et nous voilà attribuant de la valeur à ce qui est *gratuit* et *commun* par essence. » Mais c'est une pétition de principe, cela. C'est Bastiat qui affirme que le travail de la nature est gratuit, ce n'est pas celui qui attribue de la valeur à la matière (ce que Bastiat ne fait pas). Continuons le passage : « Où est donc alors la base de la propriété ? Quand la rémunération que je cède (*cède!*) pour acquérir un produit matériel, du blé, par exemple, se distribue entre tous les travailleurs qui, à l'occasion de ce produit, m'ont, de près ou de loin, rendu quelque *service*, à qui va cette part de rémunération correspondante à la portion de *Valeur* due à la nature et étrangère à l'homme? Va-t-elle à Dieu ? Nul ne le soutient, et l'on n'a jamais vu Dieu réclamer son salaire. Va-t-elle à l'homme? A quel titre, puisque, dans l'hypothèse, il n'a rien fait? » Pure phrase que cela. Bastiat dit lui-même : *dans l'hypothèse;* mais c'est son hypothèse à lui, qui repose sur une doctrine non admise, et qui logiquement ne saurait convaincre son interlocuteur qui a une autre doctrine. A lire ce passage on croirait que les 25 francs donnés pour le quintal de blé puissent se subdiviser en tant pour le labour, tant pour l'engrais, tant pour ceci et cela, reste tant pour la pluie et le beau temps (en supposant que le soleil et les nuages aient droit à une rémunération). Bastiat pense au champ, mais le champ, abandonné à lui-même, produirait-il du blé? Le champ n'est un instrument de production que quand l'homme l'emploie, et de même que le cultivateur compte l'usure de sa charrue, il compte les frais variés qu'il consacre à l'entretien de son champ. Le champ ne fait pas partie de la nature libre, comme les rayons du soleil, qui travaillent gratuitement (comme toute la nature libre), tantôt à notre profit, tantôt à notre détriment, et c'est précisément parce que le champ ne rend tous ses services que lorsqu'il est approprié que la propriété s'est établie. L'homme a tous les titres possibles au produit de son champ (1)

Écoutons Cherbuliez (*Précis*, I, p. 117) : « On a coutume de représenter l'action des moteurs naturels comme un don purement gratuit de la nature. C'est une erreur manifeste. Les

(1) Bastiat raisonne d'ailleurs comme si le travail était seul la cause de la valeur (ci-dessus il s'agit plutôt du *prix*), il oublie l'offre et la demande et les autres causes.

forces, les propriétés en elles-mêmes, sont gratuites ; mais l'application en est toujours dispendieuse ; elle exige toujours une certaine dépense de travail humain. Les agents qui ne coûtent rien ne produisent rien. Le vent, l'eau courante, le feu, la pesanteur, etc., sont, dans leur état de liberté naturelle, des agents de destruction bien plus que de production. »

M. Cauwès, l'un des auteurs les plus récents et qui, par l'ensemble de ses opinions, devrait plutôt être porté en faveur de la gratuité, après avoir cité des faits, déclare que : « il serait inexact de voir dans les forces naturelles un agent dont l'intervention est absolument gratuite (*Précis*, t. I, p. 216). Il ajoute : « Si, de plus, l'on songe que l'accroissement de puissance productive est la récompense d'efforts additionnés pendant une longue série de siècles, on s'éloignera davantage de cette idée de gratuité. » Et pourtant il admet que la nature n'a pas d'influence sur la valeur, ce qui semble assez contradictoire. L'auteur a donc raison de s'écrier : « La question de la gratuité des agents naturels est des plus obscures » (p. 216).

Très peu d'auteurs anglais ont traité la question. J. S. Mill, dans le premier chapitre de son livre, dit qu'un agent naturel qui existe en quantité illimitée n'a aucune valeur, car personne ne voudra payer pour un objet qu'il peut obtenir pour rien ; mais dès que la quantité en est assez limitée pour qu'on puisse l'approprier, le droit d'user des agents naturels acquiert de la valeur. Et naturellement, si l'on a acheté une chute d'eau, on se fait payer son travail. M. Macleod, *Principles*, t. II, notamment p. 113 et suiv., combat vigoureusement la gratuité des agents naturels et non sans de bonnes raisons.

Les Allemands ne semblent pas avoir cru que la question avait beaucoup d'importance. M. Ad. Wagner la mentionne (*Grundlegung*, 2e éd., p. 15) en note, sans la résoudre. Pour M. Roscher le doute n'existe pas, il présente (*Grundlagen*, § 31 et suiv.) sa solution comme une vérité incontestée : les agents (forces) naturels libres travaillent gratis, les agents naturels appropriés sont plus ou moins rétribués... ou leurs propriétaires. La plupart des autres économistes ne s'expriment pas clairement sur la matière, ils reconnaissent la puissance des forces naturelles, les richesses qu'elles peuvent procurer à un pays, et ces réflexions on peut le plus souvent les interpréter en faveur de la non-gratuité. Deux ou trois auteurs, et des

plus distingués, sont entrés sur l'action économique de la nature dans des détails que je crois devoir résumer ici :

Commençons par H. de Mangold, *Grundriss der Volkswirthschaftslehre* (Précis d'écon. pol., Stuttgart, Engelhorn, 1863). C'est un résumé de la science économique fait de main de maître. Nous citons le paragraphe 21 :

« L'importance des forces naturelles pour la production dépend :

« 1° De leur espèce, notamment si elles sont susceptibles de seconder ou de remplacer le travail de l'homme, ou aussi si elles produisent des effets qui ne pourraient pas être obtenus par ce travail;

« 2° De leur puissance plus ou moins grande;

« 3° De leur constance, de leur régularité et de la durée de leurs effets ;

« 4° De la plus ou moins grande difficulté de les mettre en action, de les développer, de s'en emparer, de les dominer et de les contrôler;

« 5° De l'étendue (de la grandeur) des applications dont elles sont susceptibles. »

« Au point de vue économique, les forces naturelles peuvent être classées ainsi :

« 1° En forces qui agissent spontanément, et en forces dont l'action a besoin d'être provoquée. La civilisation, en se développant, donne une importance croissante à cette seconde catégorie;

« 2° En forces mécaniques, forces chimiques et forces physiologiques. La force mécanique se distingue des autres en ce qu'elle est similaire à la force musculaire et peut la remplacer, tandis que l'action des deux autres ne peut pas être suppléée par le travail humain ;

« 3°, *a*. En forces que l'individu ne peut pas s'approprier, bien que leur action s'étende parfois sur un pays tout entier ; *b*, en forces incarnées dans des immeubles appropriables, et *c*, en forces qu'on met en mouvement à l'aide d'objets mobiliers (instruments ou machines). La supériorité (économique) de certains pays dépend de la distribution de la première de ces trois catégories de forces (3, *a*) et les deux autres (*b*, *c*) exercent sur la première (*a*) d'autant moins d'influence que les produits de ces pays (3, *a*) sont plus facilement transportables. »

Ces classifications que nous avons reproduites textuellement ne sont pas sans intérêt et peuvent contribuer à la solution du problème de la gratuité ; nous allons en indiquer une autre, sans entrer dans les développements, très intéressants d'ailleurs, que l'auteur a ajoutés. F. B. W. de Hermann, conseiller d'État bavarois et professeur à l'université de Munich, a publié un ouvrage très estimé sous le titre de : *Staatswirthschaftliche Untersuchungen* (Recherches d'écon. polit., 2e édit., Munich, Ackermann, 1874). Il y consacre quelques pages à l'action de la nature sur la production, et crée (p. 158 et suiv.) une division, celle des *Biens libres* ou forces naturelles (les biens économiques sont produits ou appropriés par l'homme). Il subdivise ainsi les biens libres :

A. Objets naturels.

a. Objets susceptibles d'être appropriés. L'auteur en énumère un grand nombre, montre qu'après l'appropriation ils contribuent bien plus efficacement à l'accroissement des richesses, mais qu'il faut les payer, car la nature n'est pas gratuite ici (*jedoch nicht mit unvergoltenem allgemein zugänglichen Genuss, sondern als Tauschgüter lediglich zu Gunsten ihrer Besitzer*, p. 160).

b. Objets qui ne se prêtent généralement pas à l'appropriation :

1. Les forces physiques et chimiques. L'auteur compte les forces mécaniques parmi les forces physiques. Il montre que ces forces peuvent être accessibles à tout le monde et qu'elles peuvent exister en quantité illimitée, en ce cas leur action n'augmente pas la valeur des produits ; mais que les forces peuvent aussi être contenues dans des matières ou des objets susceptibles d'appropriation, elles accroissent alors la valeur de ces objets ou matières, et leur concours n'est pas gratuit. Parmi les exemples cités, mentionnons ce fait, qu'on achète parfois *le vent*, c'est-à-dire un endroit bien exposé pour un moulin à vent.

2. Les conditions générales de production :

Conditions communes à tous les pays (situation géographique, etc., etc.) ;

Conditions spéciales à un pays (nature du sol, climat, etc., etc.).

B. Biens libres consistant en services.

Ils peuvent être gratuits comme ceux qu'on se rend entre amis, dans le sein de la famille ou par sentiments religieux, etc., ou aussi donner lieu à rémunération, comme une innovation, une amélioration.

C. La position sociale, la politique, la religion et des circonstances très diverses peuvent influer sur la production (soit d'un individu, soit d'un groupe).

Nous aurions voulu aussi analyser les pages 319 et suivantes du tome II de l'ouvrage de M. A. Schäffle, *Bau und Leben des socialen Körpers* (Construction et vie du corps social, Tübingue, Laupp, 1881), où il est question de la *résistance de la nature*, car l'homme est presque constamment en lutte avec la nature ; elle n'est pas toujours disposée à le servir et parfois elle semble acharnée à le détruire ; mais cette analyse qui sort un peu de notre cadre aurait exigé trop d'espace, nous sommes donc obligé de renvoyer le lecteur à l'ouvrage précité.

CHAPITRE XIII

LE TRAVAIL

Au point de vue économique, le travail c'est l'homme agent de production, c'est l'homme s'occupant de la satisfaction de ses besoins ou de ceux d'autrui. Nous sommes assez disposé à nous contenter de cette définition, en prenant le mot besoins dans le sens le plus large, car plus une chose est compliquée, moins il est prudent d'éviter les définitions développées. Du reste, le mot travail a paru si clair par lui-même, que beaucoup d'économistes se sont abstenus de le définir. Ad. Smith et Ricardo sont de ce nombre, et lorsque J.-B.Say dit (Traité, liv. I, chap. VII) : « J'appelle *travail* l'action suivie à laquelle on se livre pour exécuter une des opérations de l'industrie, ou seulement une partie de ces opérations », il oublie qu'il a été (peut-être) le premier à parler des produits immatériels, et qu'il aurait dû leur faire une place dans sa définition. M. de Molinari, au mot *Travail* du Dictionnaire de l'économie politique, formule ainsi la sienne : « Le travail consiste dans l'application des facultés de l'homme à la production. » En Allemagne, une des plus courtes définitions est celle de H. de Mangoldt : « Tout effort fait par un être vivant en vue du résultat », définition où le travail apparaît comme une charge (1), une peine, car tout

(1) Le besoin de la denrée est la cause immédiate du travail et de la production, et la consommation est la récompense du travail qui produit. Forbonnais, *Principes économiques*, p. 175.

effort obligé est une peine. Il y a, en effet, des occupations très fatigantes, dangereuses même, qui constituent autant de plaisirs, de jeux (sport); mais elles sont volontaires et répondent à certains sentiments ou à une exubérance de forces physiques et non à la nécessité. Ces efforts-là ne constituent pas du travail. C'est là nécessité qui rend proportionnellement pénible même un léger effort. Et en effet, l'homme ne travaille que sous l'aiguillon du besoin ou sous l'influence d'une passion, généreuse ou destructive. Dans ces conditions on pourra trouver le travail honorable, mais on ne le qualifiera pas volontiers d'agréable. C'est pour cette raison que le travail est rémunéré. Nous consacrons un chapitre spécial aux salaires, qui figure dans la division réservée à la « distribution » ; ici nous nous efforcerons de considérer le travail uniquement comme agent de production.

Le travail, même séparé des salaires, est encore un sujet assez vaste pour qu'il soit utile de le subdiviser, afin de pouvoir mieux l'examiner sous toutes ses faces.

I. — Le travail proprement dit.

a. *De la nature du travail.*

Le mot travail s'applique à la fois à l'effort que l'homme fait et au résultat qu'il en obtient, c'est-à-dire qu'il y a le travailleur et son produit, la modification qu'il fait subir à une matière, le service qu'il rend à un autre homme (Points de vue subjectif et objectif). Dans la société, dans les rapports entre hommes, c'est surtout de ce produit, le résultat du travail, qu'il s'agit (1). Le résultat est le but à atteindre, c'est le motif qui fait travailler l'un, qui incite

(1) Pour éviter tout malentendu, nous expliquerons que le résultat du travail n'est que la forme donnée à la matière, par exemple, la façon du soulier et non le cuir, le couteau et non l'acier dont il est fait.

l'autre à rémunérer le travail. S'il n'y avait pas de rémunération, l'effort serait à peine du domaine économique.

On s'est demandé dans quelle catégorie économique il fallait classer le travail. Les uns se sont placés au point de vue subjectif, celui du travailleur, et ont considéré la capacité de travail (1) (ses forces productives) comme un capital dont les produits seraient la rente, et l'on insistait surtout sur cette manière de voir, quand la capacité était le résultat d'un apprentissage plus ou moins long, quand elle était rehaussée par des dons naturels; les autres se sont placés au point de vue objectif et ont considéré le produit, le résultat du travail comme une marchandise que l'un vend et que l'autre achète.

C'est la notion de marchandise qui semble avoir prévalu; une journée de tel ou tel travail vaut tant, selon le cours du marché; on dit plus souvent : selon les fluctuations de l'offre et de la demande. Le prix du travail peut donc hausser et baisser, comme celui de toute autre marchandise, et pour compléter l'assimilation, on a cherché à en établir les frais de production, on a dressé des budgets d'ouvrier et on a calculé ce qu'il fallait dépenser pour élever un homme. Ces études peuvent être tentées, si l'on n'attache pas trop d'importance aux résultats, qui laisseront toujours à désirer. Pour n'en donner qu'une raison entre plusieurs, peut-on tenir compte dans ces calculs soit des aptitudes ou talents, soit des défauts que l'enfant apporte en naissant?

Quoi qu'il en soit, plusieurs circonstances contribuent à faire du travail une marchandise particulière, qui ne suit pas complètement la loi des autres. Ainsi, on peut arrêter, sans autre dommage qu'une perte d'intérêt, une machine à vapeur qui produit trop, et la laisser chômer un certain

(1) Expression préférable à celle de *force de travail* qui est un germanisme, *Arbeitskraft*.

temps, mais la machine vivante ne peut pas chômer sans grave danger, car l'homme ne peut pas cesser de se nourrir. On ne peut pas non plus multiplier à volonté le travail humain, il faut des années pour élever un homme. Ce n'est pas tout; comparez le marché de travail au marché de produits: sur ce dernier la marchandise est entièrement séparée du producteur, c'est-à-dire que le travail est réalisé dans le produit; sur le marché du travail, il n'y a pas de produits, mais des producteurs obligés de vendre leur marchandise, sans pouvoir la céder à tout prix, car le prix c'est leur nourriture (1). Ils ne sont donc pas toujours de sang-froid, la passion s'en mêle et la raison est forcée de se taire. L'affaire sort alors du domaine de la science pour passer sur le terrain de la pratique, et après des luttes, parfois violentes, il faut en arriver à des transactions fortement influencées par les sentiments. Sur le marché des produits, les sentiments ont moins de jeu, c'est presque uniquement la force qui décide; mais entendons-nous bien, la force veut dire ici simplement *le moindre besoin*. Si le besoin d'*acheter* est moindre, le prix baissera, et il haussera généralement si c'est le besoin de *vendre* qui est moins urgent.

Envisageons maintenant le travail à un autre point de vue et examinons dans quelle mesure il y a lieu de distinguer le travail intellectuel du travail matériel. On l'a déjà dit, il n'est pas possible de les séparer complètement. Le travail intellectuel, même quand il n'emploie aucun organe extérieur, ni bouche ni main, agit néanmoins sur le physique, et peu de travaux matériels peuvent se passer d'une certaine collaboration de l'intelligence. Toutefois, si

(1) Il y a ici une complication d'une nature particulière. A demande 5 fr. pour son travail et peut-être avec raison, il lui faut réellement les 5 fr. Mais il se peut que personne n'ait besoin de son travail, que personne ne l'embauche, car les 5 fr. seraient perdus. Il arrivera alors que B par pitié, ou C par spéculation, lui offre 3 fr. Le spéculateur se dit : Je risque mes 3 fr., peut-être en tirerai-je quelque chose. Cet homme exploite-t-il un autre homme?

la séparation n'est pas absolue, selon que le caractère intellectuel ou matériel prédomine, la nature du travail se modifie sensiblement : l'action matérielle agit plutôt sur les choses, l'action intellectuelle (ou morale) sur les hommes ; dans un cas on donne une forme à des objets matériels, dans l'autre on rend des services, généralement immatériels, qui peuvent néanmoins avoir une grande portée. Nous aurons à revenir sur ce sujet ; bornons-nous à faire remarquer ici que certains économistes ont à tort qualifié ces services d'improductifs. Il n'y a pas de travail naturellement improductif, il ne le devient que lorsque le travailleur a mal raisonné, ou lorsqu'il a été maladroit, ou par suite d'un accident. En effet, celui qui travaille a un but, et s'il l'atteint, il a réalisé un produit ou rendu un service. Un effort sans but économique n'est pas du travail dans le sens étroit du mot, peu importe que le résultat soit, ou non, matériel ; il peut d'ailleurs avoir de la valeur (d'échange) dans les deux cas, mais il suffit qu'il ait de l'utilité, fût-elle subjective.

b. *Des différentes sortes de travail.*

Nous venons de parler du travail intellectuel et du travail matériel, dans l'industrie, et surtout dans les grandes entreprises agricoles, industrielles, commerciales et autres, le travail intellectuel se confond plus particulièrement avec la direction, le travail matériel avec l'exécution. Quand un homme produit à lui seul un objet et le vend, l'intelligence et la main y concourent à titre peut-être égal, mais dans les grandes entreprises la direction incombe à un seul, ou à quelques-uns, l'exécution à un groupe plus ou moins nombreux de travailleurs (employés, ouvriers). Le directeur étudie le marché où il achète ses matières premières, et celui où il vend ses produits, deux marchés qui s'étendent parfois sur le monde entier. Il s'informe des meilleurs procédés, se procure ou crée ses instruments,

guide ses collaborateurs, combine et surveille tout pour atteindre le but qu'il s'est posé; et si le personnel qu'il dirige est rétribué à jour fixe, l'entrepreneur doit parfois attendre des semaines et des mois, peut-être des années, le résultat de l'entreprise... et ce résultat peut être négatif. Le travailleur qui n'a qu'à exécuter sa tâche a un champ limité de préoccupation, et quand après une journée laborieuse il rentre chez lui le soir, il peut tranquillement se reposer et dormir en paix, ce qui n'est pas toujours le cas pour l'entrepreneur.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'il est de nombreux travaux intellectuels qu'on n'a pas l'habitude de classer dans l'industrie, tels que ceux du gouvernement, de l'administration, de la magistrature judiciaire, de l'enseignement, de l'exercice de la médecine, de la culture des arts et d'autres. Ce sont, il est vrai, des « professions libérales », mais leurs œuvres, produits, services se vendent et s'achètent comme ceux de l'industrie (v. le chap. *Salaires*). Ce qui distingue ces travaux des travaux manuels, c'est qu'ils exigent généralement un apprentissage plus long et plus coûteux, et que les dons naturels, le talent ou le génie, obtiennent une plus grande rémunération que dans l'industrie. Encore ce dernier point n'est-il pas bien certain, car on a vu des hommes commencer par être manouvriers et finir par être millionnaires. Dans toutes les professions, dans l'industrie comme dans les beaux-arts, même dans la politique et dans les sciences, les chances, les conjonctures, le hasard jouent leur rôle, c'est l'inévitable inconnu de toutes les carrières. En tout cas, il est certain que le travail intellectuel a une portée bien autrement grande que le travail manuel : il n'est pas arrêté par l'espace, il peut étendre ses bienfaits sur de nombreux contemporains et même sur des générations à venir.

Pour le travail manuel ou matériel il y a des distinctions

importantes à faire, avant tout, celle entre le travail simple et le travail qualifié. Le travail simple est celui qui n'exige aucun, ou qu'un très court apprentissage, c'est le travail du manœuvre ou manouvrier : creuser la terre, gâcher le plâtre, cirer les bottes, porter des charges. Ces travailleurs reçoivent les salaires les plus bas, car le premier venu peut les remplacer, et il n'y a pas à les indemniser de leurs frais d'apprentissage. Il se rencontre parmi eux des hommes intelligents — ceux-ci sortent bientôt des rangs s'ils n'ont pas de vices, — mais généralement les manœuvres sont des hommes sans instruction et d'une intelligence peu exercée.

Le travail qualifié embrasse toutes les professions, tous les métiers qu'on n'exerce qu'après un apprentissage régulier. En pareil cas, l'homme est obligé de se spécialiser, il lui est ensuite assez difficile de changer de profession, et rarement les ouvriers peuvent se suppléer mutuellement. Quand il faut un serrurier on n'appelle pas, à son défaut, un tailleur, comme l'avocat ne peut pas suppléer au médecin ou le peintre au musicien. Le travail qualifié est naturellement mieux rétribué que le travail simple, mais son marché est plus restreint et il est plus facilement encombré, c'est-à-dire que les ouvriers spéciaux ne sont pas aussi aisément occupés que les manouvriers, c'est qu'il faut être plus riche pour acheter les produits de ces ouvriers. Pour se préparer aux professions manuelles et, à plus forte raison, aux professions libérales, on a besoin d'institutions coûteuses, des écoles, des laboratoires, des ateliers, et plus d'un problème pratique difficile à résoudre se rattache à l'apprentissage.

Nous aurons à toucher à un autre point dans la section suivante (travailleurs), il s'agit de ce qu'on a appelé le capital immatériel.

Le travail qui emploie des machines forme une catégorie

à part. Les machines occupent à la fois des hommes instruits et des manouvriers. L'invention d'une machine peut présenter de grandes difficultés, mais une fois qu'elle existe, les ouvriers apprennent bien vite à s'en servir, et ils ne tardent pas à en apprécier l'action bienfaisante. Ils s'aperçoivent qu'elle fait baisser le prix de beaucoup d'objets, qui deviennent accessibles aux petites bourses et augmentent le bien-être des populations les moins riches ; ils voient que ces puissantes mécaniques déchargent l'homme des tâches les plus lourdes et les plus fatigantes, en ne lui laissant que la surveillance et les besognes les plus délicates (1). Certaines œuvres industrielles sont mêmes irréalisables sans l'aide d'engins qui font travailler les forces de la nature.

Donc, dans les cas où les machines sont établies depuis quelque temps, tout est pour le mieux ; mais là où on les introduit, une époque de transition s'ouvre pour les ouvriers et cette époque n'est pas sans souffrance. Un certain nombre de bras sont déplacés, la machine se substitue à eux ; on les rappellera plus tard, quand les produits à prix réduit auront étendu le marché, et on les payera mieux, puisque c'est l'efficacité du travail qu'on paye, l'expérience l'a d'ailleurs démontré, mais il se passera des mois et peut-être des années avant qu'on ait besoin d'eux. Que faire dans l'intervalle ? Ils doivent chercher, et la société devra les aider à trouver une autre occupation, car les exilés de l'atelier sont dignes de tout intérêt. C'est la force des choses qui les a dépossédés, ils sont les victimes du progrès. Il ne servirait à rien de détruire les machines, elles renaîtraient quand même. D'ailleurs, si l'on supprimait les machines

(1) On a soutenu que les machines n'avaient pas déchargé l'homme du travail, on a même dit — que ne dit pas la passion ! -- que les machines ont aggravé le travail. C'est faux ! L'homme aime mieux surveiller un mouvement mécanique pendant dix heures que de fatiguer pendant deux ou trois heures les muscles de ses bras. Pourquoi tant de gens se font-ils marchands ? Le plus souvent parce qu'ils espèrent ainsi fatiguer moins leurs muscles.

en Europe, il faudrait en même temps faire disparaître 50 à 60 millions d'habitants, au moins, c'est à peu près le nombre d'hommes qui doivent aux progrès industriels des derniers cent ans d'exister et de pouvoir se nourrir.

La médaille, il est vrai, a son revers. La machine a souvent pour conséquence de grandes agglomérations d'ouvriers des deux sexes, ce qui est nuisible à la santé et aux mœurs ; les manufactures disloquent les familles, les adultes vont au travail et les enfants restent sans surveillance, quand on ne les courbe pas prématurément sous le joug ; enfin, la femme n'est plus l'ange gardien du foyer domestique. Tout cela est vrai et appelle la sollicitude des hommes de bien. On s'occupe d'améliorer la situation, d'atténuer peu à peu le mal et non sans quelque succès. On ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Une chose seulement est certaine, ce ne serait pas l'organisation socialiste qui remédierait aux maux que nous venons de signaler, car les socialistes ne pourraient pas plus se passer de machine que nous. Ils soutiendront que leurs lois dispenseraient de travailler les femmes et les enfants, leurs maris et pères devraient avoir soin d'eux ; mais qui nourrirait les veuves, les filles adultes, les orphelins? La société, répondra-t-on. C'est plus facile à dire qu'à faire. Cette société se composera d'hommes travaillant beaucoup moins qu'aujourd'hui, elle sera hors d'état de tenir sa promesse. — Du reste, s'il y a des souffrances depuis les machines, *il y en avait davantage avant, avec un bien-être moindre.* Consultez sur ce point Vauban, Labruyère, les rapports des intendants sous Louis XIV et beaucoup d'autres sources.

c. *Des circonstances qui influent sur le travail.*

Nous ne prétendons pas énumérer toutes les circonstances qui influent sur le travail, soit en bien, soit en mal, qui le rendent plus efficace, ou tendent à en affaiblir les effets. Nous ne croyons pas non plus devoir entrer dans

des développements ; nous nous bornerons à donner quelques indications sommaires.

Plaçons en première ligne le savoir, l'intelligence, l'adresse et autres aptitudes productrices, parce qu'elles donnent une supériorité évidente à ceux qui en sont doués. Le talent n'est pas commun, le génie est une exception, mais toute qualité qu'on apporte en naissant ou qu'on acquiert par des efforts profite à celui qui en jouit, comme à la société tout entière. L'inégalité qui en résulte entre les hommes leur sert de stimulant au progrès, cette inégalité est donc bienfaisante, on ne saurait la faire disparaître, qu'en abaissant le niveau de l'humanité, et celui qui le tenterait se heurterait à la force des choses.

Immédiatement après — et même à plus d'un égard, à côté — des qualités intellectuelles nous classons les qualités morales. L'amour du travail fait qu'on s'applique avec goût à sa besogne, il supplée pour moitié à l'habileté. Celui qui travaille à contre-cœur accomplit rarement bien sa tâche. Puis la sobriété, la patience, les bonnes mœurs, même l'esprit d'économie, influent plus fortement qu'on le croit sur le travail. Une bonne éducation peut conférer ces qualités.

La nature du travail, sa durée, son intensité exercent une influence sur ses résultats. L'homme qui choisit une profession pour laquelle il n'est pas qualifié restera inférieur à sa besogne, son salaire sera bas, sa santé sera compromise. Il ne faut pas, d'ailleurs, et d'une manière générale, que la journée de travail soit démesurément longue, surtout pour les travaux fatigants. Toute exagération nuit.

Par des raisons analogues, la nourriture et l'hygiène du travailleur sont des données très importantes. On a quelquefois comparé les tâches accomplies par des ouvriers de divers pays anglais, français, allemands, etc., et l'on a trouvé que ceux qui étaient le mieux nourris avaient

fourni, dans un nombre déterminé d'heures, plus de travail que les autres.

Le taux des salaires, notamment la rémunération à la journée ou à la tâche exerce une influence bien connue. A la journée on produit moins, mais l'œuvre est meilleure que par le travail à la tâche. Certaines combinaisons de primes et d'amendes ne sont pas restées sans effet. Nous y reviendrons.

La liberté et la servitude sont d'une influence majeure sur les résultats du travail. L'esclave travaille avec répugnance, souvent il est mal nourri, mal vêtu, mal logé, généralement il est sans instruction, et par-dessus tout, il ne dispose pas des produits de son travail; dans ces conditions il fait le moins qu'il peut. On a beaucoup écrit sur l'esclavage, mais heureusement ce sujet cesse d'avoir un intérêt actuel, nous n'avons donc pas besoin d'insister (1). La liberté permet à l'ouvrier de jouir de son salaire comme il l'entend, de bien se nourrir, de s'instruire et de profiter de toutes les aptitudes et qualités qu'il veut posséder ou acquérir, Mais s'il n'en a pas, et qu'il ne soit pas laborieux, sobre, économe, la liberté seule ne le conduira pas bien loin : au lieu d'être l'esclave d'un homme, il sera peut-être l'esclave de ses vices, il tombera et restera dans la misère. La liberté est surtout bonne parce qu'elle permet d'avoir des vertus et d'en profiter.

Nous pourrions mentionner la religion qui a institué le jour de repos, ce qui est — au moins — une mesure hygiénique ; puis les mœurs, les préjugés qui tendent à interdire certains travaux à certaines classes de citoyens ; enfin, les lois et règlements, et surtout la division du travail ; mais nous aurons à revenir sur les lois et règlements et nous

(1) On trouvera une bibliographie de l'esclavage dans le *Dictionnaire de l'économie politique* de Guillaumin, et on peut consulter les livres de Dunoyer (*La liberté du travail*), Dupuynode (*Les lois du travail*), Wallon (*L'esclavage dans l'antiquité*) et beaucoup d'autres.

consacrons un chapitre spécial à la division du travail.

d. *Le travail et la valeur.*

L'influence du travail sur la valeur, ou de la valeur sur le travail, est traitée dans les chapitres *Valeur* et *Prix*, nous n'avons qu'à y renvoyer.

Nous avons déjà fait remarquer que peu d'économistes ont songé à analyser la notion du travail, de sorte qu'il serait difficile d'établir les progrès en étendue ou en profondeur que cette notion a faite pendant ce siècle. Adam Smith lui a donné d'un coup, dès les premières lignes de son œuvre capitale, un rang ou plutôt une importance qu'il n'était guère possible de dépasser : « Le *travail annuel* d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie... » Que peut-on dire de plus? Il y a cependant ajouté une erreur, celle qui constitue le travail, la mesure universelle des valeurs et que J.-B. Say a déjà réfutée dans ses notes jointes à l'édition Guillaumin d'Ad. Smith (liv. I, ch. V). En dehors de cette sorte de glorification du travail, Ad. Smith n'a rien fourni qui puisse entrer dans notre cadre, ni Ricardo non plus. J.-B. Say est peut-être le premier qui ait creusé la matière et distingué les différentes sortes de travaux (*Cours*, II, p. 90). Il énumère les recherches du savant, les applications de l'entrepreneur, l'exécution de l'ouvrier et caractérise ces opérations, en constatant cependant qu'à la rigueur le même homme peut réunir en lui le savant, l'entrepreneur et l'ouvrier.

Ch. Dunoyer, *La liberté du travail*, notamment dans le livre VI, n'a pas complètement admis l'analyse de J.-B. Say, mais il ne se borne pas à la critique, il expose tout un système contraire ou plutôt différent qui renferme d'excellentes idées, mais aussi de fort contestables. Aucun de ses successeurs n'est entré dans autant de détails, quelques-uns se sont contentés de jeter un rayon de clarté sur un point saillant. Rossi (*Cours*, I, p. 217) rompt une lance contre ceux qui nient les produits immatériels ou qualifient d'improductifs les travaux qui ne s'appliquent pas à la matière. J. Garnier insiste (p. 59 et suiv. de son *Traité*, 8e éd.) davantage sur la nature du travail.

M. Courcelle-Seneuil (*Traité*, 2e éd., t. I, p. 30) exprime quelques idées que nous croyons devoir retenir. « Quelle que soit sa forme, le travail industriel exige un effort, une peine. On a cependant écrit et soutenu qu'il était attrayant, que l'homme était porté par goût et par son plaisir à transformer, transporter et conserver les objets matériels que réclament ses besoins, et on a fondé sur cette affirmation tout un système d'arrangements sociaux : mais le raisonnement, l'observation directe et les témoignages unanimes protestent également contre cette doctrine... « Pourquoi, dans toutes les langues humaines, *travail* et *peine* seraient-ils deux mots presque synonymes. » Et plus loin (p. 32) : « L'homme est libre de se décider pour le travail ou pour le repos, et l'observation ne laisse aucun doute sur le résultat de son choix. » On sait que la plupart des hommes ne travaillent que quand ils y sont forcés. Mais ce « penchant à l'inaction, qui est une des passions permanentes et inextinguibles de l'homme », M. Courcelle-Seneuil ne trouve pas qu'il soit mauvais sous tous les rapports, il a aussi son bon côté (p. 33). « L'homme, cherchant toujours à se placer dans des conditions où le travail lui soit moins pénible que dans celle où il est, substitue sans cesse le travail intellectuel ou moral au travail musculaire, et il augmente ainsi sa puissance sur la nature. » Tout cela est excellent, mais je ne puis admettre avec lui (p. 30) que l'épargne soit un travail, c'est une qualité. Le travail est toujours actif, l'abstinence est plutôt passive.

M. Ch. Gide, *Principes*, p. 120, dit : « A voir la variété infinie des produits des doigts de fée de l'industrie humaine, on s'imagine que le travail doit être une puissance infiniment complexe dans ses procédés et qui défie toute analyse. Il n'en est rien. Il n'y a rien de plus dans le travail qu'une force musculaire dirigée par une intelligence; il ne peut donc produire d'autres effets que ceux d'une force motrice quelconque, et encore d'une force motrice très faible, à savoir *un mouvement*, un déplacement. Ce déplacement peut consister soit dans un changement de lieu de l'objet lui-même, soit dans un changement de place de ses parties constituantes. Dans ce dernier cas, nous disons qu'il y a un changement de forme... Mais les transformations intimes qui s'opèrent dans la constitution des corps ne sont pas le fait de l'homme, mais celui de la nature.

Citons encore ce passage (p. 130) : « Tout homme qui travaille est donc en proie à deux sentiments en conflit : d'une part, le désir de satisfaire aux besoins ou de se procurer une jouissance quelconque ; d'autre part le désir de se soustraire à la peine que le travail lui donne. Suivant que l'un ou l'autre de ces deux désirs fera pencher le plateau de la balance, il poursuivra son travail ou s'arrêtera.

J.-St. Mill, dans ses *Principes*, livre Ier, ch. II, parle bien du travail comme facteur de la production, mais il semble plus préoccupé de sa rémunération que de son mode d'action, de sa nature et des circonstances qui l'influencent. Nous trouvons cependant quelques distinctions à relever. Qui fait le pain? Le boulanger. Mais il lui fallait de la farine. Celle-ci, le meunier l'a produite en faisant moudre par son moulin le blé qu'il tient du cultivateur. Ce dernier avait besoin d'une charrue..., il fallait aussi des voitures pour transporter les matières et les produits, peut-être aussi des navires... et tous ces producteurs doivent trouver leur rémunération dans la vente du pain. On voit que c'est très compliqué, et je voudrais bien voir le savant qui saurait calculer la part exacte qui reviendrait au constructeur du navire dans les 60 centimes que coûte ce pain de 2 kilogrammes. Mill trouve également très difficile de calculer la valeur du travail employé pour produire un objet de consommation. En tout cas, pour beaucoup de produits, il y a, outre le travail direct, appliqué au produit même, un travail indirect, c'est-à-dire des travaux ou productions préparatoires ; ainsi la construction d'un navire est une préparation très indirecte à la cuisson d'un pain, à Paris, avec la farine américaine. Le constructeur ne savait peut-être pas que le navire irait chercher de la farine, mais pas de navires pas de farine américaine. (Voy. le chap. *Biens*.)

Mill énumère les travaux indirects : 1° production (ou extraction) de la matière première ; 2° fabrication d'outils et d'instruments ; 3° construction de bâtiments (usines, manufactures, ateliers, granges) ; 4° travaux pour la mise à portée de la consommation, savoir : construction de routes, canaux, chemins de fer, navires, wagons, etc. ; transports sous toutes les formes ; commerce en gros et en détail, sans oublier le colporteur ; 5° élève (pour ne pas dire élevage) de l'homme, nourriture, éducation, instruction, apprentissage, enfin tout ce qu'il faut

pour produire un travailleur. L'auteur entre d'ailleurs dans des développements pour expliquer (d'une manière peu satisfaisante) pourquoi il n'y a dans cette classification aucune place pour l'inventeur, ni pour le médecin... ni pour tant d'autres utiles producteurs. Il importe peut-être de dire que le travail appliqué à produire des aliments est un travail direct.

Dans un autre ouvrage, *Unsettled Questions*, il examine quel travail est *productif* et quel travail est *improductif*. Les deux mots que nous avons soulignés n'ont, selon lui, aucun rapport avec ceux de produits *matériels* et produits *immatériels ;* il considère comme productif, outre le travail qui se fixe dans une matière, celui qui confère ou qui contribue à conférer aux hommes ou aux animaux des facultés ou des qualités utiles ou agréables (ces facultés, etc., se fixent dans l'homme); ne sont improductifs, selon lui, que les travaux qui ne produisent que de l'agrément et dont il ne reste que tout au plus un souvenir (par exemple de la musique) ; enfin, il y a une troisième classe de travailleurs, et ceux-ci sont tantôt productifs, tantôt improductifs, selon le cas ; par exemple, quand le juge ou le soldat vous assure la sécurité pour vos travaux sérieux, votre propriété, etc., leur travail est productif, mais s'ils vous protègent pour que vous jouissiez d'un agrément, leur travail est improductif. Je me permets d'appeler cette distinction puérile. Constatons seulement que Mill a adopté partiellement les produits immatériels de J.-B. Say.

Stanley Jevons, *Theory of political economy*, consacre un chapitre à la théorie du travail et cherche à fixer mathématiquement les effets de la durée, de l'intensité, etc., du travail; cette partie du chapitre ne se prête pas à l'analyse, mais nous pouvons donner un extrait de la subdivision où il est traité de « la balance entre le besoin et le travail ». Les parties traduites sont guillemetées, je me suis borné à résumer le reste.

(Page 194.) « En supposant que des circonstances modifient la productivité du travail, quel effet ces changements auront-ils sur la quantité du travail (de l'ouvrier) ? Deux cas sont possibles : si le travail augmente ses produits, la rémunération s'accroîtra et il y aura une plus grande incitation au travail. Si un ouvrier peut gagner 9 pence par heure au lieu de 6, n'est-il pas porté à travailler plus longtemps? Il en serait certainement ainsi, si le fait même de gagner moitié en plus qu'auparavant

diminuait pour lui l'utilité de toute nouvelle addition (à son gain). Par le produit du même nombre d'heures qu'auparavant, il peut plus complètement satisfaire ses désirs ; et pour peu que les désagréments du travail aient déjà atteint un degré élevé, il se pourrait qu'il trouvât plus de plaisir à abandonner ce (surplus de) travail qu'à consommer plus de produits. Tout dépend alors du côté où penchera la balance entre l'accroissement de jouissance et les peines d'une prolongation de travail (1). »

Il est difficile de prévoir ce qui s'ensuivrait, on sait seulement par Porter (*Progress of Nation*), qu'au commencement de ce siècle, les denrées étant devenues chères, les ouvriers prolongeaient volontiers leur travail quand ils le pouvaient. (Je connais un cas où des ouvriers, gagnant un salaire exceptionnel, travaillèrent moins, juste dans la même proportion.) Jevons pense que les ouvriers demandent aujourd'hui avec tant d'instance de réduire le nombre des heures de travail, parce qu'ils sont mieux payés ; ayant de bons salaires, ils pensent avant tout à leurs aises. Il est vrai qu'ils tiennent à conserver le même gain. La vraie raison de la demande d'une réduction des heures de travail est peut-être le désir de faire occuper les ouvriers qui chôment faute de travail et auxquels ils doivent des secours (caisse des Trades Unions). Jevons examine la même question au point de vue du travail intellectuel et trouve qu'un avocat ou un médecin est d'autant plus recherché qu'il a déjà plus de clients; souvent, plus il gagne, plus il accepte de besogne. Il est vrai que d'autres tendent à réduire leur travail quand ils gagnent beaucoup. Il y a là, en effet, *many intricacies*, bien des complications, c'est que le caractère individuel joue un rôle dans la question.

M. Macleod (*Principles*, II, p. 106 et 107) considère le travail comme une marchandise et cite le Dr Stirling qui est du même avis. Il cite aussi lord Cardwell qui dit, en parlant des ouvriers, *their labour is their capital*, ce qui n'est pas, comme le pense M. Macleod, la même chose que leur *marchandise* (the commodity they have to offer for sale).

Deux auteurs américains ont plus complètement analysé la

(1) Selon Jevons, la peine supportée par le travailleur va toujours croissant à mesure que le travail se prolonge (la fatigue s'y joint), tandis que la satisfaction qu'il en attend va sans cesse en diminuant (satiété).

notion du travail. Amasa Walker, *The science of wealth*, 5e éd., p. 18, définit le travail comme la plupart de ses contemporains et successeurs : « The volontary efforts of human beings to produce objects of desire » et il ajoute aussi que le travail est une peine et qu'il ne s'exerce qu'en vue d'une compensation. Il est encore d'avis que le travail est la mesure de la valeur. Son fils, M. Francis Walker, dans *Political Economy*, p. 44, a pénétré plus avant dans l'analyse du travail. Il prend l'humanité à l'époque des chasseurs, passe à l'ère des pasteurs et aborde ensuite le régime agricole. Nous sommes alors arrivés à une véritable société et l'auteur examine les causes de l'efficacité du travail. C'est d'abord la vigueur de l'individu, puis son mode d'alimentation, l'état de sa santé, son intelligence, son goût et sa ferme volonté (cheerfulness and hopfulless). L'auteur développe chacun de ces points et cite au besoin des exemples à l'appui. Voici pourquoi l'intelligence est « un puissant facteur de l'efficacité du travail » : l'ouvrier intelligent est plus utile que l'ouvrier inintelligent : 1° il apprend plus vite sa profession ; il a moins besoin d'être surveillé ; 3° il gâche moins de matières ; 4° il ne tarde pas à savoir se servir des machines. On voit bien que l'auteur a en vue des ouvriers américains qui changent assez facilement de métiers ; il fait aussi de l'intelligence un instrument de basse extraction, en Europe on aurait eu sur elle des vues plus aristocratiques, c'eût été la divine inspiratrice de tous les progrès.

Hermann, *Untersuchungen*, p. 167 et suiv., ne distingue pas plus que nécessaire le *service* du *travail*. Il définit le travail : « la manifestation des forces intellectuelles, de la volonté, des organes corporels » ; on ne saurait séparer l'action de l'esprit de l'action du corps. L'auteur examine ensuite longuement : 1° le travail au point de vue de l'individu, et 2° le travail au point de vue de la collectivité. Dans l'une de ces sections il parle de l'éducation de l'ouvrier, des différents modes de rémunération et de leurs effets, du travail des femmes, des effets du chômage ; dans l'autre (point de vue de la collectivité), il étudie les cinq points suivants : 1° étendue de l'aptitude au travail (c'est-à-dire : somme de travail disponible) ; 2° coopération du capital au travail ; 3° restrictions apportées au travail par les lois et la religion ; 4° division du travail ; 5° coopération ou organisation des travaux. On voit que le cadre de M. de Her-

mann est bien large, il est trop large pour être examiné en détail.

M. Roscher (*Grundlagen*, 18e éd.) cite le mot de Buffon que la *main* et la *raison* sont les deux caractéristiques de l'homme. M. Roscher distingue les espèces (classes) de travail qui suivent : 1° découvertes et inventions; 2° occupation (appropriation) des dons de la nature (mines, pêche, etc.); 3° production de matière première (agriculture); 4° élaboration de matière première (industrie); 5° rapprochement des biens (ou produits) de ceux qui en ont besoin (commerce en gros et en détail); 6° services (produits immatériels). Il examine ensuite par quels moyens ou peut donner aux hommes le goût du travail, comme on augmente la force corporelle du travailleur (alimentation), il ajoute ensuite quelques réflexions sur les préjugés contre le travail, etc.

M. Gustave Cohn (*System*, t. I, p. 192 et suiv.) emploie son beau talent moins à critiquer qu'à morigéner l'économie politique, sans aucun profit pour la science, au contraire; on trouve cependant aussi de bonnes choses à relever dans son livre. C'est la citation, chez Thucydide (1), d'un discours de Périclès où il est dit que l'indigence n'est pas déshonorante pour un Athénien, mais ce qui l'est, c'est de ne pas se donner sérieusement la peine de se relever de l'état d'indigence. Ce que je n'attendais pas de l'auteur, qui semble glorifier le travail pour le travail (*Die Arbeit um ihrer Selbst willen*, p. 194), c'est l'ironie avec laquelle il parle des flatteries adressées au travail, bien que l'humanité tout entière l'ait toujours présenté comme pénible. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, dit la Bible. La locution est peut-être plus vieille que la Bible. — Quant à la peine que M. Cohn se donne pour démontrer qu'à côté du travail il y a aussi (p. 192) le *Trieb zur Thätigkeit* (un fort penchant, une impulsion intérieure à l'activité), elle est vraiment perdue. Personne n'ignore qu'il y a des enfants, et même des hommes « qui ne peuvent pas rester en place », qui sont dévorés par moment d'un grand besoin d'activité, mais cette activité aboutit-elle à un travail utile? L'économiste a raison de ne s'occuper que du travail utile, productif et qui, à cause de son utilité, est continué avec persévérance.

(1) M. Roscher a montré, dans un ouvrage spécial, que Thucydide avait des idées justes en économie politique. C'est un jugement que j'ai du plaisir à confirmer.

H. de Mangoldt, dans le Dictionnaire politique de Bluntschli, au mot *Arbeit*, traite successivement : 1° de la définition, de la nécessité, de la productivité du travail ; 2° des conditions d'une plus grande productivité du travail, savoir : division du travail, coopération du capital, liberté du travail ; 3° de l'importance éthique (morale) du travail. Dans cette très intéressante partie de son travail, l'auteur combat les utopies fondées sur la croyance qu'il viendra un jour où l'homme n'aura pas besoin de travailler, la nature devenant prodigue de ses dons, etc. Il montre que, non seulement cette prodigalité est une chimère, mais qu'elle serait un malheur ; que la nécessité du travail a été le moyen employé par la Providence pour faire l'éducation de l'humanité et faire surgir tous les progrès dont nous sommes si fiers. Ce sont précisément ces progrès, surtout « la marche triomphale des inventions et découvertes depuis une centaine d'années » qui ont fait surgir ces espérances exagérées relativement aux conquêtes qu'on fera sur la nature. Mais on ne pourra jamais se passer du travail humain ; plus on inventera de machines, plus il faudra de bras pour les diriger. Sans doute, il peut arriver un moment où la production d'un objet deviendra surabondante, mais les désirs des hommes sont insatiables, il y aura toujours de nouveaux besoins à satisfaire. La domination de l'homme sur la nature s'étend, mais jamais elle ne sera complète. Le vrai progrès consistera dans la modération de nos désirs, dans leur spiritualisation, dans la moralisation. L'auteur entre sur ces points dans de remarquables développements.

M. E. Sax, *Grundlegung*, p. 224 et suiv., fait remarquer que la production résulte d'un emploi soit de la force humaine, soit de celle d'un animal ou d'une machine, mais que ce n'est pas nécessairement un acte économique. Extraire du minerai de la terre, cultiver le sol, manipuler la matière, la transporter, ce sont des efforts physiques dirigés par la technologie. Pour que ces actes productifs deviennent des actes économiques, *il faut que le travail ait été appliqué d'après le principe économique*, la satisfaction d'un besoin aux moindres frais possibles. Comme Jevons, M. Sax demande qu'il y ait un rapport entre le plaisir de la satisfaction du besoin et la peine du travail. Le travail ne se fera pas, si la satisfaction ne lui fournit pas une large compensation. M. Sax entre dans des développements

un peu différents de ceux de Jevons, il arrive cependant aussi à constater que le plaisir de la satisfaction des besoins va en diminuant d'intensité, tandis que la peine causée par le travail va en augmentant à mesure qu'il dure.

Marlo, *Organisation der Arbeit*, t. III, p. 220, dit : « Le travail n'est pas, à lui seul, une source de biens », c'est-à-dire qu'à lui seul il ne suffit pas pour produire (1). Et pourtant, Marlo a des tendances socialistes très prononcées, seulement il *sait* et *veut* voir. Il continue : « Sans la coopération de la nature, elle ne saurait produire, ni moyens de production de second degré (capitaux), ni denrées de consommation, ni biens matériels, ni biens immatériels. La nature fournit au cultivateur le sol..., à l'industriel la matière première qu'il élabore, les aliments dont il se nourrit pendant le travail, et en outre toute une série d'actions (de forces naturelles ou d'effets). La teinture repose sur l'adhésion des matières colorantes, le blanchissage sur l'effet du chlore ou de l'air et de la lumière..., l'utilité des instruments sur la dureté de l'acier... » Plus loin, il discute l'opinion d'Ad. Smith et de Ricardo, surtout celle de ce dernier qui soutient que le travail seul engendre la valeur. Il montre même que Ricardo se contredit quand il admet que « la rareté » a une influence sur la valeur. Si un tableau d'une grande perfection ou un vin d'un goût exquis ont une grande valeur (exemples cités par Ricardo), cela vient du talent du peintre, qui n'a employé que le travail ordinaire, et de la nature particulière du sol (de l'exposition favorable, des cépages) et nullement du travail du vigneron, argument que Marlo développe. Il pense que l'erreur provient de ce qu'on confond la valeur d'utilité avec la valeur d'échange. Pour la valeur d'utilité, le concours de la nature est toujours visible et certain ; pour la valeur d'échange, si l'on connaissait un produit auquel la nature n'a pas collaboré, ou auquel n'ont collaboré que des forces naturelles libres (non appropriées), alors on pourrait attribuer au travail seul la production de la valeur. Marlo ne semble pas se rappeler que les économistes anglais ne pensent généralement qu'à la valeur d'échange, ce qui affaiblit sa critique.

(1) « Die Arbeitskraft ist eine in jeder Beziehung unselbständige Güterquelle. » Cette phrase ne saurait être traduite littéralement, nous avons rendu la pensée en l'affaiblissant.

Nous passons quelques autres auteurs importants, MM. Stein, Wagner, Knies, Schönberg, Prince-Smith, qui ne fournissent ici rien de particulier, pour consacrer quelques lignes à M. Schäffle, *Bau u. Leben des soc. Körpers*, t. III, p. 252, etc. L'auteur aime se singulariser, c'est ce qui le fait insister sans nécessité sur le *Stoffwechsel* (assimilation et désassimilation de la matière nutritive), nous trouvons cependant à noter que M. Schäffle distingue le travail en : travail pour soi-même, qui est le travail proprement dit, et travail pour autrui qui doit être qualifié de service. Or, ce service ne s'applique pas seulement aux personnes, mais aussi aux choses d'autrui. C'est un peu la terminologie de Bastiat. Quand vous, tailleurs, faites un habit pour un de vos clients, vous ne travaillez pas pour lui, vous lui rendez un service. Cette préoccupation de toujours mettre le *Stoffwechsel* en avant, le fait placer (p. 253) sur la même ligne l'enfant à la mamelle, le rentier qui va toucher son coupon, le mendiant, etc., personnages qui seront fort étonnés de se trouver groupés ensemble : ces personnages ne « produisent » pas, ils « occupent » (prennent possession). Nous passons d'autres combinaisons plus bizarres qu'utiles à la science pour signaler avec lui la dépendance « du travail individuel du travail social », M. Schäffle fait ici allusion aux théories de Rodbertus et de K. Marx. Le travail social dont il s'agit ne veut pas dire ici ce qu'un vain peuple pense, c'est une expression inventée par K. Marx, pour dire : travail normal actuel. En d'autres termes, M. Schäffle rappelle que, pour pouvoir prétendre à la rémunération d'une heure de travail, il faut fournir dans cette heure, non la besogne que comporte le savoir, l'habileté, la vigueur de l'individu, mais la quantité de produit que la société actuelle obtient à l'aide de ses machines de procédés les plus perfectionnés. Cela veut dire que le travail doit se tenir au niveau du progrès s'il ne veut pas complètement déchoir.

II. — Les travailleurs.

On ne saurait séparer, autrement que par la pensée, le travail du travailleur, car l'un n'existe pas sans l'autre. Il est cependant utile d'envisager séparément les résultats des efforts humains, le travail en lui-même, mais on

peut rarement le faire sans apercevoir, à travers nos transparentes fictions ou nos immatérielles abstractions, la réalité très matérielle du travailleur. Parlons donc de cet être en chair et en os, que nous sommes à peu près tous, car il est facile de prouver que plus de 90 p. 100 des hommes travaillent de la tête ou des bras, et que, pour cette raison, nous sommes assez disposés à apprécier les travailleurs avec indulgence.

Ceci dit, s'il est encore nécessaire de présenter une définition du travailleur, nous prendrons celle de Shakespeare (1):

Sir, J am a true labourer; I earn my bread.

Ainsi, tous ceux qui gagnent leur vie, tous ceux qui produisent une utilité ou un agrément, soit pour consommer eux-mêmes leurs produits, soit pour les échanger contre les produits et les services d'autres hommes, sont des travailleurs. La société s'organise de plus en plus sur ce pied, que la plupart des hommes travaillent indirectement pour eux-mêmes, ils échangent leurs produits et leurs services et satisfont ainsi leurs propres besoins. Il sera plus amplement question de cette organisation au chapitre de la division du travail, nous nous bornons à rappeler ici que cet échange ne se fait pas en nature, par un simple troc, mais au moyen d'un représentant universel de la valeur, la monnaie. Un homme scie mon bois de chauffage, je lui donne 5 francs pour sa journée; avec ces 5 francs il obtient du pain chez le boulanger, de la viande chez le boucher, et ainsi de suite. Inutile de développer des choses si connues.

Ce que le travailleur, le savant, le fonctionnaire, le commerçant, l'ouvrier a reçu en échange des services rendus

(1) « Monsieur, je suis un vrai travailleur, je gagne mon pain (ma vie). » Tiré de : *As yon lik it* (*Comme il vous plaira*), acte III, scène II (nous empruntons cette citation à M. Macleod (*Principles*, II, p. 100).

ou des travaux livrés, c'est une somme d'argent qui est désignée, selon le cas, par les mots : traitement, honoraires, profits, gage, salaire ; adoptons ce dernier terme, dont le sens paraît le plus large, bien qu'il s'applique plus particulièrement au travail manuel. Le salaire joue un si grand rôle dans l'économie politique, que nous avons dû lui consacrer un chapitre spécial. Sans le salaire, en effet, l'ouvrier ne travaillerait pas ; le salaire, c'est sa nourriture, ses vêtements, son logement et le reste, s'il y en a.

Le salaire, avons-nous dit, s'obtient en échange d'un travail, c'est son prix ; ce travail est donc acheté soit par un patron, un entrepreneur ou fabricant, soit par un simple consommateur. Entre les vendeurs et les acheteurs il y a toujours une sorte de lutte, au moins latente, c'est à qui fera la meilleure affaire. Dans cette lutte pacifique, celui qui a le moins besoin de l'autre, l'emportera. Or, comme l'ouvrier vit de son salaire, on a soutenu qu'il était le plus faible, qu'il était forcé de céder, de se laisser exploiter par le patron.

Est-il bien vrai que l'ouvrier est plus faible que le patron ? L'ouvrier n'est pas le seul travailleur, mais c'est avec intention que nous rétrécissons le champ d'observation. L'expérience nous montre qu'il n'y a pas de règle générale. On connaît le mot topique de Cobden : Quand deux ouvriers courent après un patron... quand deux patrons courent après un ouvrier. C'est donc tantôt le patron, tantôt l'ouvrier qui l'emporte dans la lutte. Il est souvent des cas où le patron est aussi désireux de recruter des bras, que l'ouvrier l'est d'être occupé, et quand ce dernier a des économies et l'autre des commandes urgentes, c'est l'ouvrier qui fixe le prix. Et quoi qu'on en ait dit — et n'importe qui l'ait dit — tout ouvrier qui travaille, surtout s'il est célibataire, *peut* faire des économies, et il n'a pas besoin de jeûner un jour par semaine pour y réussir. Il en est, en

effet, qui font des économies, ce sont ceux qui ont du caractère et de la prévoyance... ceux-là n'écoutent pas les meneurs socialistes, ni les démagogues, et ils ne se courbent pas sous la tyrannie du mauvais exemple. Ces ouvriers-là sont les soldats de l'industrie qui portent dans leur giberne le bâton de maréchal. Du reste, ce qui prouve d'une manière victorieuse que l'ouvrier ne se sent pas le plus faible, c'est qu'il est peu endurant ; à la moindre difficulté il s'en va. N'a-t-il pas le choix du patron? les patrons sont si nombreux dans certaines industries.

Toutefois, de ce qu'un ouvrier isolé peut se trouver dans une situation inférieure à celle du patron, en se sens qu'il peut être plus pressé d'obtenir un salaire que le patron d'utiliser les bras de cet ouvrier, il ne s'ensuit pas que le *travail* soit plus faible que le *capital*. Le capitaliste a un aussi urgent besoin de ses intérêts que l'ouvrier de son salaire, il a de plus la très grande préoccupation de maintenir la productivité de son capital; un capital qui ne rapporte rien est mort (ou du moins, dort : le sommeil est l'image de la mort). Un entrepreneur ayant une fabrique bien montée en machines et matières premières n'est pas bien avancé s'il n'a pas de travailleurs. D'ailleurs les ouvriers ne feraient pas de grèves, s'ils ne se savaient indispensables. Les grèves sont une preuve péremptoire de l'indispensabilité du travail, et par conséquent de sa force.

On admettra la puissance des ouvriers groupés ; mais on maintiendra la faiblesse de l'ouvrier isolé. De quel ouvrier parle-t-on ? Pierre a besoin de cinquante terrassiers, il en a pris par pitié dix de plus, le soixante et unième se présente, il lui refuse du travail. Sans doute ce soixante et unième terrassier est le plus faible, et si vous faites semblant de vous en étonner, vous n'êtes pas sincère : c'est comme si vous vous étonniez que le lac de Genève n'est pas rempli de vin ou le lac de Constance de bière. Non, l'ou-

vrier habile, même isolé, n'est pas faible, les patrons le recherchent et le rétribuent selon son mérite. C'est leur intérêt ; l'ouvrier habile et laborieux s'impose. D'un autre côté, si les ouvriers groupés sont si forts, si, outre la force brutale, destructive, dont ils disposent, ils jouissent d'un pouvoir économique important provenant de la facilité avec laquelle le capital privé de bras, par exemple les machines en chômage, etc., se détériore, les travailleurs n'ont pas le droit de se plaindre, il ont le moyen de se tirer d'affaire. Et ils en usent (1). L'Angleterre a ses *Trades-Unions* et autres associations, l'Allemagne ses *Gewerk* et autres *Vereine*, la France ses syndicats professionnels. Les ouvriers possèdent, en outre, jusqu'à nouvel ordre, un autre avantage, les lois, les pouvoirs publics, l'opinion dominante leur sont particulièrement sympathiques, plus d'une fois on a été partial en leur faveur, et il n'est vraiment plus permis de dire qu'ils sont opprimés ou exploités (si ce n'est par leurs meneurs) ; mais si les ouvriers se mettent à demander la lune, il n'y a pas de pouvoir qui puisse la leur procurer.

Ces groupements, ces sociétés de défense, quelle que soit leur dénomination, ne sont pourtant pas sans danger pour la société. L'union fait la force, mais il faudrait savoir quel emploi on fera de cette force. On reproche aux patrons de tirer la couverture à eux, de ne donner que les salaires imposés par la force des choses, et d'avoir plutôt une tendance à en réduire le taux. C'est un penchant qui est en effet dans la nature humaine, chacun veut acheter — le travail ou autre chose — au meilleur marché possible. Les ouvriers font absolument comme les autres hommes, ils tirent la couverture à eux, mais comme on les excite (2), leurs préten-

(1) Ils en usent parfois avec tant de violence, qu'on se rend ridicule en arguant de leur faiblesse. Ils ne sont faibles que lorsqu'ils ont la nature des choses contre eux, quand ils demandent l'impossible.

(2) Depuis l'établissement du suffrage universel, il y a des gens intéressés à exciter les ouvriers.

tions vont en croissant. Ils ne se contentent déjà plus de demander un salaire élevé, ils revendiquent même le capital, et, au dire de leurs meneurs, s'ils ne l'ont pas déjà pris, c'est qu'ils ne sont pas encore les plus forts. Il y a autant de bravades que de folie dans les menaces prodiguées à la bourgeoisie par le « quatrième état », mais cette folie c'est tout une doctrine sociale que des milliers de jeunes gens entendent prêcher depuis leur enfance et présenter comme l'unique vérité, ils finissent par y croire fermement; ces doctrines deviennent leur religion, et toute religion a ses martyrs. La haine du bourgeois peut donc devenir une folie dangereuse susceptible de causer des malheurs. Toutefois, aucune doctrine ne peut changer la nature des choses, les troubles n'ont qu'un temps, et quoi qu'on fasse, ce sera toujours l'intelligence qui dirigera et ce seront les bras qui exécuteront.

Ce qui aggrave la difficulté de la situation, c'est que bien peu de personnes ont une idée nette de la nature des choses. On ne tient aucun compte de ces deux vérités élémentaires et fondamentales : 1° que dans une organisation industrielle comme la nôtre, la vente prime la production, Pierre et Paul établissent chacun de son côté une fabrique pourvue des mêmes machines, peuplée d'ouvriers d'égale valeur; Pierre sait vendre ses produits et prospère, Paul ne s'y entend pas, ses marchandises s'accumulent et se détériorent et il est obligé d'arrêter sa production ; 2° que les prix ne se fixent pas à volonté. Sans doute, au moment de mettre en vente un nouveau produit, le fabricant lui attribue un prix, mais ce n'est qu'un point de départ. Ce prix a plusieurs épreuves à subir : d'abord celle du consommateur qui, parfois, ne veut ou ne peut pas mettre ce prix ; puis celle de la concurrence. Beaucoup d'objets sont bientôt imités, on trouve des procédés plus simples et l'on emploie des matières moins bonnes, deux causes de diminution

de prix. D'autres influences excercent leur action, une moyenne s'établit, et le prix reste stable jusqu'à ce qu'un nouveau fait vienne modifier les conditions de la production. Et ici nous faisons abstraction des circonstances, défaveur des saisons, changement de mode, sur lesquelles l'homme n'a pas d'influence. Or beaucoup de demandes de grévistes dénotent l'ignorance de ces faits.

On a aussi cru pouvoir faire intervenir l'État, mais il n'a d'action que sur l'ordre extérieur de la fabrication, il peut protéger les femmes et les enfants, veiller à la salubrité, prendre des mesures contre les accidents, créer une caisse des retraites, même des syndicats et des corporations — ou plutôt faire des lois pour les favoriser — mais, sauf pour les hommes qu'il emploie, il ne peut pas fixer les salaires. Et encore s'il le peut, c'est qu'il a la faculté de puiser dans la bourse du contribuable pour réparer ses erreurs.

Nous ne pouvons aborder ici la question des grèves, des Trades Unions, des corporations, de la coopération et de toutes les questions plus politiques que théoriques que les dernières cinquante années ont vu surgir. On a écrit sur ces matières de quoi remplir plusieurs grandes salles, nous les laissons donc en dehors de notre cadre ; nous nous bornerons à citer presque sans commentaire quelques passages d'auteurs connus, qui compléteront ce qui précède.

Voici d'abord deux passages du *Précis de la science économique* de A.-E. Cherbuliez (Paris, Guillaumin, 1862), t. I, p. 105. *Éducation des travailleurs.* « Dans toutes les carrières qu'il peut embrasser, le travailleur a besoin de santé, de force, d'adresse ; il a besoin d'intelligence, de mémoire, de raisonnement et d'un certain ensemble de notions acquises ; il a besoin aussi d'un certain empire sur lui-même, c'est-à-dire d'une volonté capable de vaincre en tout temps ceux de ses instincts naturels auxquels répugnerait un travail continu et régulier. De là trois conditions que doit remplir l'éducation des travailleurs pour contribuer autant que possible à l'efficacité de leur travail : elle doit agir sur leurs facultés corporelles, sur leurs facultés intellectuelles et sur leurs facultés morales... »

Citons encore page 156 : « J'ai mentionné comme un fait général la tendance des classes qui vivent exclusivement de la rémunération de leur travail, notamment les ouvriers de fabrique, à se multiplier plus rapidement que les autres classes de la société. Il en résulte que leur accroissement, lorsqu'il doit être arrêté, c'est-à-dire lorsqu'il a marché d'un pas plus rapide que l'accumulation de l'approvisionnement destiné à leur entretien, est souvent arrêté par l'obstacle destructif. Si la tendance à multiplier n'est pas arrêtée par des motifs de prudence, en un mot par la réflexion, il faut de toute nécessité que le nombre des décès augmente, ce qui ne peut avoir lieu sans que la durée moyenne de la vie soit abrégée ».

Les ouvriers pensent bien à maintenir leur nombre dans des limites restreintes, mais seulement en exigeant, où ils peuvent, la réduction du nombre des apprentis. Puisqu'ils ont fait naître ces apprentis, il faut bien les laisser se procurer le moyen de vivre. Personne ne songe à s'imposer des restrictions à soi-même, on passe la charge à d'autres épaules..., que les autres pâtissent (1).

M. Yves Guyot, *La science économique* (Paris, Reinwald, 1881, p. 284 et suiv., chap. VIII), après avoir parlé de la « marchandise » travail et comparé la position du capitaliste acheteur et de l'ouvrier vendeur, montre que le capitaliste, s'il n'emploie pas ses capitaux, subit de grandes pertes. Il continue (p. 286) : « Seulement, ils peuvent attendre plus ou moins longtemps, tandis qu'il faut que l'ouvrier mange tous les jours et nourrisse sa femme et ses enfants, c'est vrai. Il y a là une position d'infériorité du marchand de travail à l'égard du marchand de capital. Mais, dans toute transaction, est-ce qu'il n'y a pas toujours un des contractants qui a plus besoin de faire l'opération que l'autre? Si le besoin du vendeur domine, la marchandise baisse; si le besoin de l'acheteur est le plus grand, la marchandise hausse. Or, depuis de longues années déjà, le besoin des acheteurs de travail l'emporte, puisque le prix du travail ne cesse d'augmenter. »

(1) Ceux qui limitent le nombre des apprentis ne tiennent généralement pas compte de l'accroissement de la population.

CHAPITRE XIV

LE CAPITAL

Antérieurement aux économistes, on réservait le mot de capital à une somme d'argent prêtée à intérêts. C'était non l'unique forme du capital (1), ou la plus ancienne, mais c'était celle qui était le plus en vue. Le système mercantile, en classant l'argent en tête des richesses, ne pouvait que confirmer cette étroite manière de voir. Turgot fut peut-être le premier qui élargit la conception, en déclarant que : « il est absolument indifférent que cette somme de valeurs ou ce capital consiste en une masse de métal ou *en toute autre chose* » (Réflexions, § 59), mais c'est d'Ad. Smith que date l'emploi du mot Capital dans le sens que lui donnent encore les économistes, on s'est borné à modifier plus ou moins les termes employés par l'illustre maître. Toutefois dans le langage vulgaire, qui comprend celui des affaires, le mot capital ne s'applique toujours qu'à des sommes d'argent placées ou employées de façon à rapporter un revenu.

La définition scientifique la plus usuelle, et la meilleure, du capital, le présente comme *une accumulation de produits destinés à la production*. Nous aurons l'occasion de citer les définitions des principaux auteurs, justifions avant tout celle que nous avons adoptée.

(1) Ainsi le mot *cheptel*, qui s'applique à du bétail, est dérivé de capital.

Quelques auteurs l'ont trouvée trop étroite; selon eux, le mot capital doit embrasser l'ensemble des richesses, celles qui sont destinées à la production... et les autres. Nous ne saurions l'admettre. Si nous possédons le mot richesses (ou biens) pour désigner l'ensemble des produits, le mot capital peut et doit être réservé à un autre emploi. Il n'est pas bon, en effet, qu'il y ait deux mots pour une même chose, cela se voit parfois dans le langage vulgaire (1), mais cela ne doit jamais se voir dans la langue scientifique. La distinction faite par Ad. Smith est d'ailleurs utile; elle consiste à diviser les richesses (les objets utiles appropriés, les biens) en deux parties : l'une est le « fonds de consommation » qui sert à la satisfaction de nos besoins actuels et prochains (et qui dans certains cas se confond avec le revenu); l'autre, le « capital », est réservée pour la production. Cet emploi du mot capital répond assez à l'usage antérieur, car le capital-argent est aussi un agent de production, seulement le sens du terme s'est élargi en même temps que la définition de la chose est devenue moins étroite.

On objecte : on pourrait admettre cette division des biens, si réellement il s'agissait toujours de deux sortes de produits bien distincts, mais les mêmes produits sont tantôt capital, tantôt fonds de consommation, pourra-t-on éviter la confusion ?

Faisons d'abord remarquer que pour un grand nombre d'objets il ne saurait exister de doute sur la catégorie dans laquelle on doit les ranger : une machine, un navire de transport, une charrette, une action de chemin de fer, par exemple, seront toujours du capital. Mais n'insistons pas sur cette considération et prenons un produit susceptible de servir aux deux fins, soit un sac de farine. Selon l'appré-

(1) Quand il y en a deux, on les différencie bientôt par des nuances.

ciation du possesseur, cette farine sera réservée pour sa consommation ou devra être vendue à un boulanger et le prix en être employé à l'achat d'un instrument professionnel. Aucune confusion n'est possible ici. De pareilles opérations de classement se font à chaque instant. Pierre tient à la main un billet de 100 francs, s'il achète une redingote pour se vêtir, c'est un fonds de consommation, s'il achète des marchandises pour son magasin c'est du capital. Paul examine un cheval; l'achètera-t-il pour le monter dans ses promenades (consommation d'agrément), ou le mettra-t-il devant la charrue (instrument de production)? Pour un très grand nombre d'objets on a le choix de l'emploi, comme les hommes ont le choix de la carrière; ni la chose ni l'homme ne changent de nature en changeant de destination ou de carrière, le serrurier est un homme comme le médecin, l'employé comme le marin, et tous les quatre étaient d'abord des petits garçons allant à l'école pour apprendre à lire... c'étaient peut-être quatre frères. — Le classement des hommes et des choses d'après leur destination est fréquent dans la science et dans la pratique et l'on peut s'étonner qu'il ait soulevé une objection.

Le mot « produits » n'a pas été mis sans intention dans la définition ; il indique que le capital ne comprend que des objets matériels. Les qualités inhérentes à des hommes peuvent bien être considérées comme un très précieux « capital immatériel » d'une haute utilité pour la nation, et « produisant un revenu (1) » à l'individu qui le possède, mais on ne peut pas mettre, qu'on nous passe l'expression, ce « capital » dans le même sac que la farine et le charbon. Le capital renferme les biens *extérieurs* que l'homme s'est appropriés (le non moi) et nullement ses qualités (le

(1) C'est pour beaucoup d'auteurs la marque distinctive du capital.

moi). Ces qualités font partie de lui-même, comme ses organes ou ses membres, les effets qu'ils produisent doivent être attribués au *travail*, que ces qualités rendent « qualifié » ou élevé à une puissance supérieure. Il est d'ailleurs des cas, surtout dans la pratique, où il faut pouvoir évaluer le montant du capital, c'est-à-dire additionner les valeurs dont il se compose ; comment évaluer les qualités ?

Par l'emploi du mot « produits » la définition exclut aussi les dons gratuits de la nature, malgré les services qu'ils rendent à la production. Ce n'est pas parce que l'homme n'a pas créé les rayons du soleil, l'air, la rivière et autres forces naturelles libres que nous lui contestons le droit de les classer parmi ses capitaux, mais c'est parce qu'il n'a pas su, pu ou voulu s'en rendre maître. Les forces naturelles appropriées, apprivoisées, attelées au travail humain sont des « produits », par conséquent du capital.

Le « produit » étant le fruit du travail humain, on pourra se demander par quoi il s'en distingue. La question a été posée. Le mot « accumulation » renferme la réponse de la définition. Quand le travail vient d'accomplir son œuvre, nous avons devant nous un produit, qui, si nous le consommons, est resté « produit » jusqu'à sa destruction (1). Mais si nous le destinons à la production (à la « reproduction », disent quelques-uns), nous nous abstenons de le consommer, nous l'épargnons. L'épargne seule, la simple abstention, ne fait que préparer la matière du capital, c'est l'emploi effectif dans la production qui le consacre, qui lui donne définitivement son caractère ; mais l'épargne était nécessaire, c'est elle qui change la destination de l'objet ; si le travail est le père, l'épargne est la mère du capital qui — par la consécration (l'emploi effectif) — est

(1) Le produit est un bien, or on peut diviser les biens en : 1° biens productifs (instruments, matières premières, capital) et 2° biens de consommation, ou « biens de jouissance ».

émancipé et devient un agent indépendant, autonome. Ajoutons encore cette observation : s'il fallait choisir entre le travail et l'épargne pour indiquer celui qui a la plus grande part dans la création du capital, c'est à l'épargne que nous donnerions la préférence; c'est elle qui transforme en capital le revenu gagné par le travail.

Le mérite de l'épargne n'est pas toujours également grand. Quand le travail est assez efficace pour que le résultat de ses efforts dépasse les besoins de la consommation courante, on épargne sans peine le superflu: mais le plus souvent le travail donne tout juste le nécessaire, et il faut se priver pour épargner (1). A l'origine, les besoins étaient simples et le travail d'approvisionnement laissait des loisirs que les plus intelligents, les plus laborieux et surtout les plus prévoyants utilisaient pour se faire des instruments et autres objets d'une utilité future. Il n'était nullement nécessaire d'établir l'esclavage, comme le croit Rodbertus, pour créer le capital. Les os et les cornes finement gravés qu'on trouve dans les cavernes des troglodytes prouvent qu'on ne manquait pas de loisirs à l'âge de la pierre.

Le capital, avons-nous dit, est un agent de production qui rend le travail plus efficace, et qui est même parfois tout à fait indispensable en ce sens qu'il y a des produits qu'on n'obtient qu'à l'aide de puissants instruments. Il se compose de trois éléments : 1° approvisionnements ; 2° instruments ; 3° matières premières. C'est sous ces trois rubriques qu'on classe tous les objets qualifiés de capital, et il ne semble pas qu'il soit bien difficile d'assigner à chaque objet réel ou concret la classe à laquelle il appartient.

(1) La morale, qui prend alors le nom de prévoyance, conseille d'épargner, mais les socialistes ne veulent pas en entendre parler. Voy. par exemple *Rodbertus*, IV, p. 163, etc., K. Marx, p. 173, 174, Lassale, en plusieurs endroits. Nous pourrions en citer d'autres, mais qu'on lise le livre III, chap. II (p. 415) dans le livre de M. Ch. Gide, quelle grise mine on y fait à l'épargne! Nous aurions plus d'un point à discuter.

L'approvisionnement, par exemple, ne comprend pas que les aliments : en font partie en outre les vêtements, le logement, le chauffage et toutes les choses qui servent à la satisfaction des besoins de l'homme. Il n'est pas entendu que les approvisionnements doivent nécessairement être entassés dans nos caves et nos greniers, ou que nous les possédions en nature. Il suffit de pouvoir nous les procurer au moment voulu. L'ouvrier occupé dans une fabrique n'a pas habituellement les armoires et les buffets bien garnis, mais le fabricant qui l'emploie a de l'argent dans sa caisse, il lui paye son salaire et avec cet argent l'ouvrier achète ses denrées, ses vêtements et le reste. Nous rangeons donc implicitement le numéraire parmi les approvisionnements, mais l'argent est tout ce que l'on veut : c'est la puissance d'achat, c'est la possession éventuelle de tout ce qui est sur le marché. — Et les capitaux placés? demandera-t-on. Si ces capitaux travaillent, ils ne conservent pas la forme numéraire, ce n'est là qu'une forme transitoire à laquelle nous n'avons pas à nous arrêter. On pourrait à la rigueur en faire une quatrième classe, mais nous les trouvons mieux placés parmi les approvisionnements (1).

Il ne sera pas difficile de distinguer le fonds de consommation — qui ne fait pas partie du capital — du fonds d'approvisionnement, qui en fait partie. Nous pourrions constater que le fonds de consommation satisfait un besoin actuel et que les approvisionnements sont faits en vue de l'avenir : en ce cas on voudrait connaître la ligne de démarcation qui sépare le présent de l'avenir. Mais nous avons un meilleur critère que le *temps*, c'est la *destination*. Le fonds de consommation fournit ce qui est nécessaire à la satisfaction de nos besoins, à l'entretien de la vie, de la santé, à l'agrément, aux caprices mêmes ; le fonds

(1) Tous les classements étant dans la nature, on peut aussi considérer les capitaux prêtés comme des *instruments* (instruments produisant des intérêts).

d'approvisionnement du capital fournit ce qu'il faut à la production, les dépenses ont ici un but déterminé, elles sont régies par les lois économiques, l'arbitraire n'y doit jouer aucun rôle, ce sont des causes qu'on met en œuvre pour obtenir des effets prévus. Seulement, le fonds d'approvisionnement renferme, avec le fonds des salaires et des traitements des ouvriers et employés — tant qu'il n'y a pas de bénéfices, — le revenu (provisoire) de l'entrepreneur. Ce revenu provisoire, comme plus tard le bénéfice, est versé au fonds de consommation qu'il entretient et cesse ainsi de faire partie du capital (1).

Les instruments forment une partie importante du capital. Ils comprennent les machines et les outils, les usines et les ateliers, les navires et les charrettes et nombre d'autres objets sur lesquels aucun doute ne peut s'élever. Il faut aussi compter avec les instruments les terres appropriées et mises en valeur, les chutes d'eau captées munies de canaux, écluses et le reste, les canaux d'irrigation et d'autres établissements analogues. Le charbon et l'huile qui font marcher les machines à vapeur peuvent aussi figurer ici, mais on peut aussi les classer autrement, la science n'est pas intéressée dans ce détail (le droit connaît des « immeubles par destination »).

Les matières premières n'ont pas besoin d'être énumérées, elles sont si nombreuses, puisqu'elles comprennent toutes les matières que l'homme transforme pour les rendre propres à être utilisées. Il faut comprendre ici les matières dites complémentaires, par exemple les couleurs nécessaires pour teindre les étoffes. Certaines

(1) A certains égards on peut comparer les dépenses du fonds de consommation avec ce qu'on a appelé « les dépenses improductives » et les dépenses du fonds d'approvisionnement avec les dépenses productives ; toutefois, nous hésiterions à employer ici le mot improductif. — Ajoutons que les salaires et traitements ne sont du capital que pour l'entrepreneur ; pour les ouvriers et employés, c'est du revenu.

matières, comme le chlore pour blanchir le linge, le charbon animal pour clarifier le sucre, et autres analogues, on peut les ranger sous la rubrique « Matières premières » ou les classer parmi les instruments, le classement dépend ici du point de vue auquel on se place. Mais l'arbitraire est maintenu, par la nature des choses, dans d'étroites limites. Personne n'ignore, par exemple, que pour construire une maison, il faut entretenir les ouvriers, mettons pendant six mois (approvisionnements), disposer d'une certaine quantité de bois, pierres, fer, etc. (matières premières), et posséder certains instruments et outils. Le doute ne pourra surgir que pour des minuties : tel clou servira-t-il pour assujettir une planche, ce qui en fait une matière première (complémentaire), ou pour rendre plus solide le manche d'un marteau, ce qui en ferait l'accessoire d'un instrument.

Nous venons de distinguer les éléments du capital, nous allons nous occuper maintenant de ses fonctions. A ce point de vue on classe le capital en 1° fixe et 2° circulant. Le capital fixe répond assez bien aux instruments (bâtiments compris), le capital circulant aux approvisionnements et aux matières premières.

Le *capital fixe*, disions-nous, comprend les instruments et outils ; ils sont fixes, non parce qu'ils ne bougent pas (la locomotive et le bateau à vapeur sont du capital fixe), mais parce qu'ils opèrent le travail sans se transformer. Ils restent debout pour faire un grand nombre de produits, ils sont en quelque sorte la prolongation de la main de l'homme, qui ne se modifie pas avec la matière qu'elle triture. Cette image ne s'applique rigoureusement qu'aux instruments, machines et outils, mais le caractère relativement permanent (sauf usure et accident), ou plus exactement la *non transformation* appartient à tous les objets qu'on doit classer comme capital fixe. Un grand

nombre de ces objets en font partie par leur nature (par exemple une usine), d'autres y entrent par leur destination. Ainsi, lorsqu'un cultivateur entretient un troupeau de vaches pour utiliser leur lait, ces animaux constituent un capital fixe; mais quand il les vend à un boucher, ils deviennent capital circulant, non parce qu'ils changent de main, mais parce qu'on va les abattre pour en faire de la viande, des peaux, etc. Pierre prête 100,000 francs à Paul, qui lui payera 5 p. 100. Ce capital est fixe pour Pierre, car il ne se transforme pas pour lui et lui rapporte un revenu ; mais Paul, selon la nature de ses affaires, en fera peut-être un capital circulant.

Le *capital circulant* est celui qui se transforme ou du moins qui change fréquemment de main. Les approvisionnements sont consommés pendant la production, les matières premières sont soumises à des manipulations qui en font des produits fabriqués (le fil devient tissus, le fer devient serrure, l'acier, aiguille). La durée des objets n'est pour rien dans la classification, bien qu'ordinairement le capital fixe soit plus durable que le capital circulant, qui se renouvelle sans cesse. Enfin, le capital fixe ne va jamais au consommateur, le capital circulant finit presque toujours par y aboutir.

On a quelquefois assimilé le capital fixe au capital d'établissement ou capital immobilisé, et le capital circulant au fonds d'exploitation ou de roulement, mais bien que l'analogie soit grande, il n'y a pas identité. Les fondateurs de l'entreprise peuvent, pour des raisons de comptabilité ou autres, classer tel déboursé dans un compte plutôt que dans l'autre, sans que ce classement soit justifié par les fonctions remplies. La pratique des affaires a des exigences qu'il faut respecter, aussi vaut-il mieux rester fidèle aux termes plus expressifs de *fixe et circulant*.

Existe-t-il une proportion normale entre les deux formes

de capitaux? Il est évident qu'on doit répondre affirmativement à cette question. Le capital circulant doit être assez fort pour alimenter convenablement le capital fixe et le tenir en constante activité, sinon il y aura déperdition de forces, et à la moindre crise, la ruine. Si le capital circulant est surabondant, on manque seulement de gagner, ce qui est un moindre mal. Le capital inoccupé est placé à faible intérêt (pour rester disponible) et ne produit aucun bénéfice industriel. En revanche, cette surabondance de fonds liquides donne une assiette plus solide à l'affaire, et permet de profiter de bonnes occasions pour l'achat de matières premières, etc., ce qui est une compensation partielle. Mais s'il y a une proportion normale, il est difficile, sinon impossible, de l'exprimer en chiffres, car elle subit l'influence des temps et des lieux non moins que celle de la nature de l'industrie (agriculture, mines, textiles, transports, banque, etc., etc.), sans parler du caractère de l'entrepreneur et de bien d'autres choses. On a cependant fait des recherches, on a noté quelques observations, plutôt en vue de la pratique que de la théorie.

C'est ainsi qu'on conseille de réduire le « capital immobilisé » au strict nécessaire, et naturellement d'avoir un large « capital de roulement ». Pour le capital immobilisé, bâtiments, machines, il faut éviter les dépenses de luxe, mais ne pas craindre celles qui rendent les locaux sains et les machines efficaces. La grandeur des locaux dépend de la nature plus ou moins encombrante des produits à fabriquer, et selon le nombre et la dimension des machines, fourneaux, ateliers à installer ou à organiser. Le capital fixe absorbe parfois de bien grosses sommes. — Le capital de roulement se divise, pour l'industriel, en frais généraux, matières premières, salaires; c'est dans les frais généraux que parfois l'écueil se rencontre; ils

comprennent, outre les intérêts des capitaux empruntés et l'usure des machines, les dépenses d'administration, où le luxe s'insinue si aisément. La part de la matière première varie avec son prix : mille quintaux de soie valent plus que mille quintaux de coton, de même pour le cuivre et le fer, l'or et l'argent. Le travail peut être simple ou compliqué, il entre tantôt pour une faible, tantôt pour une forte part dans la valeur du produit. Il faut encore tenir compte, pour chaque affaire, de la proximité ou de l'éloignement des débouchés, du mode de vente (à crédit ou au comptant) et de mainte autre circonstance, de sorte qu'on attribuera, pour la même nature d'établissements, à l'un ou l'autre fonds, tantôt 5 p. 100 ou même 10 p. 100 de plus ou de moins, et bien davantage encore s'il s'agissait d'industries différentes, sans qu'on soit autorisé à taxer ces évaluations d'arbitraires ou d'exagérées.

On voudra peut-être comparer les établissements où domine le capital fixe avec ceux où le capital circulant est prépondérant, afin de dégager une supériorité marquée d'un côté ou de l'autre. Peut-on admettre que le capital fixe présente plus de sécurité et que le capital circulant offre plus de bénéfices? Cette règle, qui n'est pas sans exception, ne nous ferait pas pénétrer profondément dans la matière (1). Il y a là encore plus d'un problème à résoudre, mais il faut y employer le froid calcul plutôt que la chaude imagination.

Il convient maintenant d'examiner comment le capital contribue à la production. Nous ne toucherons pas ici à la question de l'intérêt du capital-argent, nous la traiterons dans un chapitre spécial, car cette question a donné lieu à des polémiques que nous ne devons pas

(1) Dans une liquidation, on tirera probablement meilleur parti du capital circulant que du capital fixe, le premier trouvera beaucoup plus d'amateurs que le second.

ignorer. Ici nous prenons le mot capital dans le sens plus large que lui donnent les économistes, en faisant abstraction du prêt, qui est une question à part. Ce que nous voulons dégager, c'est la productivité du capital, qu'il soit mis en œuvre par son propriétaire ou par une autre personne. Car à lui seul le capital, qui est un moyen, un instrument, ne produit pas. L'homme seul produit, c'est sa volonté qui met en mouvement les forces ou les matières inertes en vue d'en obtenir un résultat utile. Seulement le capital contribue à la production de différentes manières que nous allons indiquer.

1. Le capital comprend les provisions alimentaires et autres qui seules permettent à l'homme de travailler pour l'avenir et d'entreprendre des productions dont il n'aura les résultats que dans un temps plus ou moins éloigné.

2. Ces provisions rendent possible la division du travail (v. le chapitre XVII), qui rend beaucoup plus efficaces les efforts de l'homme, et le met en état de créer des instruments et de produire un superflu qui augmente son aisance.

3. Les forces naturelles s'incarnent dans des instruments coûteux qui centuplent la puissance humaine.

4. La plus grande efficacité de la production procure les loisirs (1) sans lesquels il n'y a pas de culture intellectuelle, et c'est au progrès des sciences que l'homme est redevable des merveilleux résultats obtenus par les applications de la physique, de la chimie, de la mécanique dans le domaine industriel..... et même dans le domaine politique.

Le capital est donc un bienfait, et l'on s'étonne qu'il ait pu être attaqué, même par des socialistes. C'est —

(1) Ceux qui ne profitent pas de ces loisirs en nient volontiers l'utilité; les loisirs n'en ont pas moins rendu service à l'humanité. Et ceux qui n'en profitent pas, ont-ils toujours fait ce qu'il faut pour les mériter?

comme nous le montrerons — qu'ils n'attaquent pas le vrai capital, mais un capital imaginaire. Le théoricien le plus influent de cette doctrine définit le capital : *une somme d'argent employée pour faire travailler des ouvriers.* Cette somme d'argent ne devient capital que par cet emploi. Si vous achetez une machine et la faites marcher, c'est un instrument de travail ; si vous chargez des ouvriers de la conduire, elle devient du capital. Au fond, ce n'est pas le capital en lui-même qu'attaquent les socialistes, mais seulement le fait que le capital appartient à d'autres qu'à eux-mêmes, et pour ne pas dire les choses crûment, ils revendiquent le capital en faveur de l'État. Nous examinerons de près cette doctrine.

Nous avons dit que Turgot paraît avoir compris que l'argent n'était pas le seul capital (1). A peu près à la même époque, Forbonnais (ch. I, des *Principes écon.*) confond *la richesse* avec le capital : « On appelle richesse toutes les propriétés qui produisent un revenu à leur possesseur ». Les physiocrates ne semblent prendre le mot capital que dans le sens de somme d'argent. L'abbé Baudeau, par exemple, dit (*Explication du tableau écon.*, édit. Guillaumin, p. 831) : « Acheter un héritage, ci-devant mis en valeur, c'est rembourser, au premier défricheur ou à ses représentants, le capital qu'il aurait dépensé pour cet objet, et à ce titre lui succéder en tous ses droits. » Nous avons cherché en vain le mot dans Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière ; mais il ne faudrait pas en conclure que les fonctions du capital (dans le sens moderne) leur fussent inconnues ; seulement ils les exprimaient par le mot « avances », et distinguaient même les avances permanentes (capital fixe) des avances annuelles (capital circulant), mais nous ne croyons pas devoir nous y arrêter (2).

Ad. Smith, en introduisant le mot capital dans la langue scientifique de l'économie politique, a créé de toutes pièces une

(1) Encore n'était-ce pas le numéraire en général qu'on appelait capital de son temps, mais une somme placée à intérêt.

(2) Voy. par exemple l'abbé Baudeau, *Principes*, p. 823, Dupont de Nemours, etc.

notion, une conception, ou comme disent les philosophes une « catégorie » économique (1). Ses successeurs l'ont expliquée avec plus de précision, mais n'y ont rien ajouté. Le passage en question mérite d'être cité (*Richesse des nations*, livre II, ch. 1er) : « Quand le fonds accumulé qu'un homme possède suffit tout au plus pour le faire subsister pendant quelques jours ou quelques semaines, il est rare qu'il songe à en tirer un revenu. Il le consomme en le ménageant le plus qu'il peut, et tâche de gagner par son travail de quoi le remplacer avant qu'il soit entièrement consommé. Dans ce cas, tout son revenu procède de son travail seulement ; c'est la condition de la majeure partie des ouvriers pauvres dans tous les pays.

« Mais quand un homme possède un fonds (*stock*) accumulé suffisant pour le faire vivre des mois et des années, il cherche naturellement à tirer un revenu de la majeure partie de ce fonds, en en réservant seulement pour sa consommation actuelle autant qu'il lui en faut pour le faire subsister jusqu'à ce que son revenu commence à lui rentrer. On peut donc distinguer en deux parties la totalité de ce fonds : celle dont il espère tirer un revenu s'appelle son capital ; l'autre est celle qui fournit immédiatement à sa consommation, et qui consiste : ou bien, en premier lieu, dans cette portion de son fonds accumulé qu'il a originairement réservée pour cela ; ou bien, en second lieu, dans son revenu, de quelque source qu'il provienne, à mesure qu'il lui rentre successivement ; ou bien, en troisième lieu, dans les effets par lui achetés les années précédentes avec l'une ou l'autre de ces choses et qui ne sont pas encore entièrement consommés, tels qu'une provision d'habits, d'ustensiles de ménage et autres effets semblables... » De nos jours, on ne distingue plus que le fonds de consommation (revenu) du capital, peu importe que les objets de consommation soient durables ou non. Mac Culloch n'aime pas la distinction des biens en capital et fonds de consommation, il veut les embrasser tous par le mot *capital*, mais nous ne nous y arrêterons pas, puisque nous avons réfuté cette opinion.

Ad. Smith divise ensuite le capital, selon son emploi, en

(1) Je n'ignore pas que les socialistes — et les économistes qu'ils inspirent — déclarent que le capital est une « catégorie historique », c'est-à-dire qu'il n'existe que pendant un temps et doit disparaître ; mais cette opinion est erronée, car les sauvages eux-mêmes ont souvent des capitaux.

capital fixe et en capital circulant et explique l'un et l'autre en les énumérant. Il range parmi le capital fixe : 1° les machines et instruments; 2° les maisons de rapport, les magasins, ateliers, fermes, etc., ce sont des intruments de production (les maisons habitées par leur propriétaire sont exclues, comme objets de consommation); 3° les améliorations des terres; 4° les talents acquis par les habitants. Sur ce n° 4 les opinions se sont divisées, la majorité des économistes peut-être admettent le capital immatériel, c'est une idée très séduisante, mais après y avoir longuement réfléchi, j'ai dû la rejeter. Pour moi, le talent fait partie de l'homme, comme de bons yeux ou une ouïe fine, l'homme bien doué a des instruments plus efficaces.

Parmi les capitaux circulant, il classe : 1° l'argent « par le moyen duquel les trois autres circulent et se distribuent à ceux qui en font usage »; 2° le fonds de vivres chez les bouchers et autres marchands; 3° les matières destinées à l'habillement, à l'ameublement, à la construction, qui se trouvent chez les producteurs ou marchands, et mis en vente; 4° les objets fabriqués qui sont exposés dans les boutiques et magasins. Cette subdivision laisse à désirer, car les n°s 2, 3 et 4 sont des marchandises plus ou moins avancées en fabrication; à la rigueur un seul mot, *marchandises*, les embrasse. Nous aurions compris une distinction entre matières premières et produits fabriqués, mais les matières premières de B, ne sont-ce pas les marchandises de A?

Ricardo (*Principes*, p. 60-61) semble distinguer le capital du fonds de consommation. « Le capital, dit-il, est cette partie de la richesse d'une nation qui est employée à la production. Il se compose des matières alimentaires, des vêtements, des instruments et ustensiles, des machines, des matières premières, etc., nécessaires pour rendre le travail productif », mais il ne parle pas de l'autre « partie des richesses », ce qui est certainement une fâcheuse lacune. Il distingue mal aussi entre le capital fixe et le capital circulant (p. 18) : « Suivant que le capital disparaît rapidement et exige un renouvellement perpétuel, ou qu'il se consomme lentement, on le divise en deux catégories, qui sont : le capital fixe et le capital circulant. » Ricardo, qui aime tant la précision scientifique, semble avoir lu trop rapidement les passages correspondants du livre d'Ad. Smith.

Malthus, dans ses *Définitions*, dit : n° 15. « Capital » : Cette

portion des biens que l'on conserve ou que l'on consacre, en vue d'un profit, à la production ou à la distribution de la richesse (la distribution s'applique sans doute au commerce et aux transports). — 16. « Capital fixe » : Cette portion des biens employés productivement qui donne des profits au possesseur tout en restant entre ses mains. — 17. « Capital circulant » : Cette portion des biens employés productivement qui ne donne des profits qu'au moment où le possesseur s'en dessaisit. Ces définitions sont bien supérieures à celles de Ricardo.

Senior (N.-W.) était un homme de beaucoup d'esprit, il a cherché à en mettre jusque dans la science, où la sèche raison est pourtant préférable ; nous l'avons pensé de nouveau en relisant ses *Principes fondamentaux de l'Écon. pol.*, traduit par Arrivabene (Paris, Aillaud, 1836). Voici un de ses traits d'esprit (p. 309) : « Le mot capital a été défini de tant de manières, qu'on peut douter qu'il ait une signification généralement admise. Je crois cependant que, selon le sens populaire, les économistes mêmes lui donnent, *lorsqu'ils ne se rappellent pas leurs définitions*, ce mot signifie un objet de richesse, le résultat du travail humain employé à la production ou à la distribution d'autres richesses ». Les mots soulignés ne peuvent s'appliquer qu'à Ricardo et à Mac Culloch (1), et ils sont d'autant plus piquants que Senior trouve le mot capital « considéré comme instrument de production » insuffisant et le remplace par *abstinence* (p. 311) : « S'abstenir de la jouissance immédiate de certaines choses, afin d'obtenir un résultat éloigné ». Nous ne nous arrêterons pas à discuter cet auteur, qui n'a pas contribué à faire marcher la science.

J.-B. Say, qui brille pourtant par sa clarté, n'a pas fait non plus progresser la notion du capital, tout au contraire, et parfois on peut se demander s'il en avait lui-même une idée bien nette. Il ne l'a défini *ex professo* ni dans son *Cours*, ni dans son *Traité*, il l'a plutôt expliqué, décrit. Dans son *Catéchisme*, à la question : « Qu'est-ce qu'un capital? » il répond : « C'est une somme de valeurs acquises d'avance. » C'est cette réponse que nous devons considérer comme sa définition, le *Cours* et le *Traité* ne font d'ailleurs que développer cette proposition. Le càpital est une avance qu'il faut posséder, cela est exact, mais

(1) Voir la définition de Mac Culloch, *Principles of Pol. econ.*, p. 100.

les mots « somme de valeurs » devaient-ils venir sous la plume du publiciste qui à cent endroits différents s'élève contre l'erreur qui ne voit dans le capital qu'*une somme d'argent* ? Nous allons voir que le mot *valeur* est déplacé ici par plusieurs raisons.

D'abord, J.-B. Say se sert de trois mots : richesse, valeur, capital, pour une même chose, ce qui est assurément un défaut. Au chapitre 1er du livre I, Say définit la richesse, des biens « qui ont une valeur qui leur est propre et qui sont devenus la propriété exclusive de leurs possesseurs ». Ici, nous voyons que la richesse est la somme des valeurs ; nous allons voir maintenant que dans le capital ce n'est que la valeur qui compte. Le chapitre III du même livre (du *Traité*) commence ainsi : « En continuant à observer les procédés de l'industrie (du travail), on ne tarde pas à s'apercevoir que seule, abandonnée à elle-même, elle ne suffit point pour créer de la valeur aux choses. Il faut, de plus, que l'homme industrieux possède des produits déjà existants, sans lesquels son industrie, quelque habile qu'on la suppose, demeurerait dans l'inaction ». L'auteur énumère ensuite ces choses : 1° outils et instruments ; 2° provisions du travailleur ; 3° « les matières brutes que son industrie doit transformer ». Il termine son énumération par ces mots : « La valeur de toutes ces choses compose ce qu'on appelle un *capital productif* ». La valeur ? Est-ce avec la *valeur* de votre couteau que vous coupez votre pain ? Nous avons toujours pensé que la valeur était une abstraction ; pour J.-B. Say, un *produit* et une valeur semblent des choses identiques.

Ce qui doit surprendre, c'est que « l'industrie... ne suffit pas pour créer de la valeur. » Comment mettre ce passage d'accord avec le commencement du chapitre VIII, où nous lisons : « J'appelle *travail* l'action suivie à laquelle on se livre pour exécuter une des opérations de l'industrie, ou seulement une partie de ces opérations. Quelle que soit celle de ces opérations à laquelle le travail s'applique, il est productif... » Chap. II, en note (p. 59), dans sa polémique contre Mercier de la Rivière, il dit : « Mais, de ce que la main-d'œuvre produit une valeur quand elle a un résultat utile, il ne s'ensuit pas qu'elle produise une valeur quand elle a un résultat inutile ou nuisible. Tout travail n'est pas productif ; il ne l'est que lorsqu'il ajoute une valeur réelle à une chose quelconque. » C'est très bien, mais quand Ad. Smith dit que toutes les valeurs produites représentent un

travail récent ou ancien de l'homme, il s'agit évidemment d'un travail *utile;* comment donc Say peut-il le blâmer dans son chapitre IV (p. 71)? Ajoutons que dans son chapitre X (p. 107) il s'exprime lui-même tout à fait dans l'esprit d'Ad. Smith.

Voici le passage : « La valeur capitale (1) employée à une production n'est jamais qu'une avance destinée à payer des services productifs, et que rembourse la valeur du produit qui en résulte. Un mineur tire du minerai du sein de la terre ; un fondeur le lui paye. Voilà sa production terminée et soldée par une avance prise sur le capital du fondeur. Celui-ci fond le minerai, l'affine, et en fait de l'acier qu'un coutelier lui achète. Le prix de cet acier rembourse au fondeur l'avance qu'il avait faite en achetant la matière, de même que l'avance des frais de la nouvelle façon qu'il y a ajoutée. A son tour, le coutelier fabrique des rasoirs avec cet acier, et le prix qu'il en tire lui rembourse ses avances et lui paye la nouvelle valeur qu'il a ajoutée au prix. On voit que la valeur des rasoirs a suffi pour rembourser tous les capitaux employés à leur production, et payer cette production elle-même... » Les objections que Say fait à Ad. Smith n'auraient de sens que si ce dernier parlait d'un travail qui ne s'applique à aucune matière ; mais Smith ne nie pas que le travail s'applique à la matière, par conséquent, la matière première étant du capital, l'illustre Écossais reconnaît que le travail a besoin du concours de ce dernier : l'objection de Say n'est donc pas fondée.

J.-B. Say déclare à diverses reprises que les capitaux ne comprennent que des objets matériels (*Cours*, I, p. 134; *Traité*, p. 386); quand il parle des talents, il dit seulement (*Cours*, p. 135) qu'on *peut les considérer* comme un capital immatériel, et pourtant il admet les « produits immatériels » (*Traité*, p. 124; *Cours*, p. 87), le mot « utilité immatérielle », dont il se sert aussi, vaut mieux, il répond plus exactement au mot « services » employé par Bastiat. Les capitaux immatériels ne peuvent être admis que comme métaphore (« mon savoir est mon capital »), mais les traités scientifiques doivent éviter les métaphores (2). Nous aimons encore moins l'abus du mot consommation qui ne remplace pas bien le mot transformation. Le fil

(1) C'est toujours la réminiscence de la somme d'argent employée, qui revient à J.-B. Say; c'est simplement capital qu'il aurait dû dire.

(2) Tome Ier, p. 152 du *Cours*, Say dit : « le capital appelé *homme*. »

dont on fait des tissus n'est pas consommé, mais transformé (*Cours*, I, p. 126). Un peu plus loin (p. 128), le travail agricole cité par l'auteur montre clairement que le mot consommé n'est pas toujours à sa place : il parle d'un fonds capital transformé en chevaux, en vaches, en instruments, etc.

Nous avons dit que J.-B. Say ne distingue pas nettement entre les richesses et le capital ; il les divise, en effet, en : 1° capitaux fixes ou engagés ; 2° capitaux circulants ; 3° « capitaux productifs, d'utilité ou d'agrément. » Ne parlons pas des deux premiers, dont le sens est clair, mais le troisième fonds ne l'est pas, il comprend des consommations — qui ne sont pas des capitaux — et les produits immatériels que Say n'a pas toujours compris parmi les matériaux. Il parle aussi de capitaux « improductifs » (*Cours*, I, p. 143) où il devrait dire capitaux inoccupés, oisifs ; des objets qui ne *peuvent* pas contribuer à la production, qui sont vraiment improductifs, ne sont pas des capitaux.

Le reproche le plus grave que nous ayons à lui faire est le rapport qu'il établit entre les agents naturels et les capitaux. Il distingue avec raison entre les agents naturels libres et les agents naturels appropriés. Le produit des premiers nous est offert gratis (et même pas toujours), le produit des agents naturels appropriés n'est jamais gratuit. « Dans le travail des machines, dit Say (*Traité*, p. 69), par le moyen desquelles l'homme ajoute tant à sa puissance, une partie du produit obtenu est due à la valeur capitale de la machine, et une autre partie à l'action des forces de la nature. » Eh bien, ôtons la machine, où est la force de la vapeur et que peut-elle faire? Cette force n'existait qu'à l'état latent — abstrait même — c'est la machine qui lui donne de la réalité ; pour l'économiste la machine a tout fait ; c'est au physicien à parler de l'élasticité de la vapeur, de la dureté du fer, au mécanicien de faire la part du levier ; mais l'économiste dira : Les locomotives ne traîneront pas de wagons lourdement chargés, si le capitaliste ne fournit pas les matériaux bruts et les salaires nécessaires pour établir des chemins de fer et le reste. La machine est purement et simplement du capital. Nous avons dit plus haut que même les agents naturels non appropriés (libres) ne rendent pas toujours leurs services gratuitement, c'est-à-dire sans nous forcer à faire une dépense. Voyez la mer, elle n'est certes pas appropriée, elle facilite nos transports..., mais seu-

lement, et c'est là la dépense qu'elle nous force de faire, quand nous avons des navires, des ports, des phares et tout ce qui s'ensuit.

Say ne peut pas s'empêcher d'attribuer à la nature, « non seulement une valeur d'utilité..., mais une valeur échangeable » (*Traité*, I, chap. IV, en note, p. 69). Nous pouvons être reconnaissants à la nature de ce qu'elle a fait spontanément et toute seule ; mais quand l'homme l'a forcée de travailler, elle ne s'est pas montrée bienveillante. Si l'homme s'est emparé d'une de ses forces, c'est lui qui est le maître et l'agent actif, c'est à lui que le profit est dû, et il pourra se le faire payer, tant que la concurrence n'interviendra pas.

M. Courcelle-Seneuil distingue à contre-cœur le capital des richesses (*Traité*, I, p. 48), « mais le capital ne désigne ces objets que dans une acception plus étroite..., un capital est une somme de richesses existantes, œuvre d'un travail antérieur, destinées à la satisfaction des besoins présents et futurs ». Les mots : « œuvre d'un travail antérieur » sont superflus, toutes les richesses étant l'œuvre d'un travail antérieur. Cet auteur s'attache plutôt à étudier le travail comme agent de production, et non sans succès.

Nous en dirons autant de Ch. Dunoyer (*La liberté du travail*), bien qu'il ramène, avec plus de vigueur encore que M. Courcelle-Seneuil, toute la production au travail humain, en faisant abstraction de la nature et des capitaux. Mais si l'homme consommait ses produits au fur et à mesure de leur achèvement, sans prévoyance ou sans former de capitaux, il resterait éternellement sauvage, comme les animaux. Sous le rapport du travail, il ne se distingue de ces derniers que parce qu'il a su créer des instruments. Outre ses facultés intellectuelles et ses forces physiques, il dispose ainsi de collaborateurs animés ou inanimés qui sont en dehors de lui, et augmente considérablement sa puissance... et son bien-être, qui le font même progresser en intelligence, en savoir et en moralité. C'est en effet parce que les instruments et les provisions, son capital, ont rendu son travail plus efficace, qu'il a trouvé des loisirs pour étudier le monde qui l'entoure et pour parvenir à assujettir la nature dans une assez forte mesure.

Parmi les auteurs français qui distinguent les capitaux des richesses en général et en font des *moyens de production*, nous

nommerons, sans prétendre être complet, Bastiat, Rossi, Cherbuliez, A. Clément, J. Garnier, G. de Molinari, Dameth, L. Walras, Baudrillart, Levasseur, P. Cauwès, Gide, Leroy-Beaulieu. Dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* (I, p. 275), Ch. Coquelin attaquant la définition de Rossi dit : « Mais enfin, en refusant d'appliquer la dénomination de capital à l'ensemble des valeurs accumulées, M. Rossi a-t-il du moins un autre mot à mettre à la place? Non. Dans son vocabulaire, tout cet amas de richesses antérieurement acquises n'a pas d'appellation spéciale... » Coquelin n'a donc pas vu le mot RICHESSES, qui est presque généralement reçu pour désigner l'ensemble des biens économiques, pour qu'il s'empare du mot *capital* auquel l'immense majorité des hommes a donné l'acception d'instrument de travail, de fonds qui rapporte un revenu ! A-t-il donc oublié que le capital et le revenu font ensemble les richesses, ou ne distingue-t-il pas entre le capital et le revenu ? Il est encore deux ou trois autres économistes français qui n'ont pas pu se décider à donner au mot capital sa vraie signification. M. Jourdan parle, chap. XVIII de son *Cours*, d'un capital de jouissance et d'un capital de production qui surprend le lecteur qui vient de parcourir le chapitre XVII. M. Yves Guyot considère toute utilité comme un capital, même une opération chirurgicale (1). C'est pousser trop loin l'esprit de généralisation.

En somme, c'est la destination qui différencie le capital des autres parties du fonds général des richesses, ou de l'ensemble des biens économiques, et il est nécessaire sous tous les rapports d'employer un mot spécial pour cette partie des richesses qui sert à la production, car cette dernière forme une des grandes branches de l'économique, et elle a besoin d'une nomenclature à elle.

On est assez d'accord sur les éléments du capital, provisions, instruments, matières premières ; ce qui différencie les auteurs, ce sont les développements particuliers à chacun d'eux, mais qui n'ont pas tous, il est vrai, la même valeur. Pour entrer dans quelques détails, prenons seulement l'*Essai* d'Ambroise Clément. La production s'opère par les facultés industrielles de l'homme et à l'aide de *capitaux* ou agents de production. Le

(1) *La science économique* (Paris, Reinwald, 1881, p. 78).

capital de la société se compose, selon A. Clément (I, p. 199) :

1° Des fonds de terre affectés aux productions de l'agriculture, avec toutes les améliorations que le travail y a ajoutées : défrichements, irrigations, bâtiments, machines, semences, fourrages, bétail ;

2° Des fabriques, usines, ateliers, chantiers, avec leur immense outillage, leurs matières premières et leurs produits fabriqués ;

3° Des entrepôts, magasins, et leurs approvisionnements et marchandises, des routes, ponts, canaux, chemins de fer et instruments de transports ;

4° Des mines et carrières et tout leur matériel d'exploitation, des engins de pêche et de chasse ;

5° Enfin, des capitaux employés aux travaux qui s'exercent directement sur l'homme lui-même, ou sur ses facultés : le matériel des cultes religieux, des établissements d'instruction, de santé, des fondations scientifiques, littéraires, théâtres, et celui de tous les services gouvernementaux « véritablement utiles et productifs ».

A. Clément groupe ici les capitaux par grandes industries, et l'on aura remarqué qu'il énumère la terre *cultivée* (1) parmi les capitaux : c'est qu'on ne peut séparer les forces naturelles des capitaux qu'on a enfouis dans le sol. Le même auteur veut absolument exclure le numéraire des capitaux, mais c'est aller trop loin ; il ne suffit pas qu'il prouve qu'il y a une profonde différence entre la monnaie et les autres capitaux, mais il y a aussi une grande différence entre une vache et un marteau, un bateau à vapeur et un théâtre, ou avec une grammaire servant à l'enseignement. Citons encore ce passage : « Quelques économistes, et notamment Ch. Dunoyer, ont pensé qu'il n'y avait pas lieu de distinguer les capitaux de la masse des richesses acquises. Les objets valables *actuellement* appliqués aux consommations personnelles leur ont paru faire partie du capital tout aussi bien que ceux encore en préparation ou en circulation, lesquels d'ailleurs sont réservés à la même destination finale. Nous ne saurions partager cet avis : il nous paraît

(1) Certains auteurs ne songent pas à distinguer un sol vierge de toute culture d'une terre labourée, ensemencée, fumée, irriguée. Le sol en friche et non approprié n'est pas plus un capital que la mer ou le soleil, il peut seulement le devenir.

y avoir, au point de vue social, autant de raisons pour distinguer les capitaux du fonds définitivement livré aux consommations personnelles, qu'il y a, pour les particuliers, à ne pas confondre leurs revenus avec les sources d'où ils les tirent. »

Les auteurs français sont généralement d'accord sur la division des capitaux en fixes et circulants, M. Cauwès, comme certains auteurs allemands, a fait en outre une distinction entre le « capital au point de vue national » et le « capital au point de vue de l'économie privée », qui n'est pas heureuse. Elle ne sert au fond que pour pouvoir subdiviser le capital privé en capital de production et capital de spéculation ou de profit. Le capital de production est le même au point de vue national et au point de vue privé, mais le capital de profit ou de spéculation est spécial à l'industrie privée, car le possesseur peut en faire l'usage qu'il veut. « C'est donc par rapport à la distribution (?) des richesses que la distinction est établie. Supposons, pour bien faire comprendre ceci, qu'un cultivateur récolte 100 hectolitres de blé sur lesquels 20 servent aux semailles et 80 sont destinés à être vendus ; les 20 hectolitres de blé ensemencés sont un capital de production, les 80 autres hectolitres sont un capital au point de vue de l'échange auquel ils sont destinés, c'est ce qu'on peut appeler un capital de profit ou de spéculation. » Eh bien, M. Cauwès se trompe, il y a là des opérations différentes, mais non des capitaux distincts. Pour l'argent que le cultivateur recevra, il achètera de l'engrais, des chevaux, une charrue, tout cela sera destiné à la production comme la semence qui se *transforme* dans le sein de la terre, sans parler de la partie de cet argent avec lequel il achètera le pain, la viande, le vin servant à la nourriture de la famille. L'alinéa suivant (p. 179, n° 183) semble faire une certaine confusion entre le fonds de jouissance et le capital de profit. Le costume d'un acteur n'est (pour lui) jamais fonds de jouissance, mais toujours un *capital*.

Citons encore *La science économique* de M. Yves Guyot (Paris, 1881). L'auteur, qui n'a pas su voir la différence qui existe entre le capital et le fonds de consommation, a très bien distingué le capital fixe du capital circulant (p. 82 et 84). Il a seulement le défaut de trop affectionner les formules abstraites. Il a parfaitement raison de soutenir que lorsqu'on parvient à réduire la quantité de charbon nécessaire pour entretenir en

activité une machine à vapeur, on a fait un progrès ; ou que l'homme préhistorique aurait eu besoin de cent ou mille fois plus de temps que l'un de nous pour obtenir tel produit, qu'il lui aurait, par conséquent, fallu, pour accomplir l'œuvre, cent ou mille fois plus d'aliments (1). Mais convenait-il de formuler ainsi cette vérité : « La consommation des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance de l'outil » (p. 89) ou « le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse maximum entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes », ce qui, dans beaucoup de cas, se réduit au vulgaire précepte de réduire les frais de production en rendant les instruments plus efficaces.

Le mal serait assez petit, si l'auteur ne faisait de ces formules le point de départ de déductions à perte de vue. Il commence ainsi le chapitre IV du livre III (p. 145) : « J'ai dit que la valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants (2), et que la valeur des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance des capitaux fixes. » Il continue (chap. IV) : « Je viens de démontrer la justesse de cette loi, en ce qui concerne la monnaie ; je vais maintenant en démontrer la justesse en ce qui concerne les autres capitaux. » Examinons : « La valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants. » Quand les capitaux circulants consistent en monnaies, comme dans le chapitre précédent (chap. III), cette proposition est-elle acceptable? Voici, par exemple, une machine de cent chevaux; quand la monnaie est rare, la machine vaut 50,000 francs ; si la monnaie devient très abondante, le prix s'élèvera peut-être jusqu'à 100,000 francs. La valeur serait donc ici, non à raison directe, mais à raison inverse de l'abondance. Et si, au lieu de monnaies, vous aviez des produits ? Distinguons deux sortes de produits : 1° les matières premières et 2° les produits fabriqués. Voici une matière première, le coton. Si le coton est rare et beaucoup de machines à filer restent inoccupées, le prix de ces machines peut baisser ; si le coton est abondant, il peut

(1) Voy. plus loin la théorie de M. de Bœhm-Bawerk.

(2) Malthus, *Prinicpes d'écon. pol.*, trad. M. Monjean (Paris, Guillaumin), p. 210, dit : « L'usage du capital fixe favorise l'abondance du capital circulant; et toutes les fois qu'on peut étendre proportionnellement le marché des produits, il accroît à la fois le capital et le revenu d'un pays. »

manquer des machines et le prix des machines s'élèvera. Est-ce cela que l'auteur veut dire? Non, car il met « la valeur ». Or, la valeur du coton abondant baisse et la valeur des machines rares s'élève. L'auteur voudrait-il dire que dans les pays où le coton est abondant, les usines à fer sont chères?

Il n'est pas défendu de le penser, car voici comment l'auteur doit avoir raisonné : voici un pays où circulent beaucoup de produits; pour qu'il y ait beaucoup de produits, il faut qu'on y trouve, ou de nombreuses machines ou des machines bien puissantes : l'un fait supposer l'autre. Quand je vois un tas de 100 000 hectolitres de blé, je suppute le nombre d'hectares qu'il a fallu pour les produire, et quand, au printemps, je me promène dans de vastes champs emblavés, je suppute le nombred'hectolitres de blé qu'on pourra y récolter. Cette comparaison entre la puissance de l'instrument et la quantité des produits est banale.

On ne doit cependant pas oublier que l'abstraction « capitaux circulants » comprend en réalité de la soie et du fer, des pommes de terre et du drap, des montres et des livres et mille autres choses, y compris le numéraire, et selon l'auteur ces mille et quelques produits si différents se meuvent avec ensemble. Tout au contraire. D'abord, chaque produit ou plutôt chaque capital circulant ne reste en rapport qu'avec *son* capital fixe et non avec tous les capitaux fixes à la fois (comme le laconisme de la proposition le laisse supposer); puis *in concreto*, toutes autres choses égales d'ailleurs, le rapport entre les deux capitaux est influencé par la valeur de la matière première. La même machine peut tisser la soie et le coton, ici le capital circulant mis en œuvre par le capital fixe vaut dans le premier cas 100,000 francs, dans le second peut-être 4 à 5,000 francs. On trouverait encore beaucoup d'autres objections en prenant des faits réels, comme on en rencontre tous les jours. Nous allons maintenant consacrer quelques lignes aux exemples cités par M. Yves Guyot.

Les chiffres qu'il nous présente ne s'accordent pas avec ses théories (voy. les chap. III et IV). Admettons, pour abréger, que tous ces chiffres soient bons, ils devraient montrer qu'en effet la valeur des diverses sortes de capitaux s'accroît (ou diminue) en même temps ; mais il n'en est pas ainsi. Chaque produit suit sa voie, l'un est en hausse quand l'autre est en baisse, ou l'un s'élève très lentement quand l'autre progresse rapidement;

l'auteur s'en aperçoit bien, il s'applique donc à justifier les infractions à sa règle. Il explique que dans tel cas la règle a été vaincue par une cause, et dans tel cas par une autre cause. Mais la contradiction entre la pratique et la théorie ne le touche pas, car « l'exception confirme la règle ». Je n'admets pas des lois si riches en exceptions, et d'autant moins qu'elles ont été formulées d'une manière plus abstraite. L'abstraction ne se justifie que si elle plane au-dessus de toutes les exceptions. L'auteur, appréciant (p. 139) une proposition de M. Levasseur qui dit que pour savoir si l'or a haussé (ou baissé), il faut comparer la valeur de ce métal avec celle de toutes ou presque toutes les marchandises, s'exprime ainsi : « Pour que cette théorie eût une apparence de justesse, *il faudrait que tous les capitaux* (1), *les fixes et les circulants, les terres et le blé, éprouvassent une hausse uniforme*. » Pourquoi cette « hausse uniforme » serait-elle nécessaire pour la proposition de M. Levasseur et superflue pour la proposition bien plus abstraite de M. Yves Guyot? Il nous semble que ce dernier s'attache trop à des causes uniques ; dans la réalité ces causes toutes-puissantes sont rares, les causes vont plutôt par groupes nullement homogènes, elles se contrecarrent volontiers et leurs effets se présentent comme des phénomènes complexes.

Parmi les économistes anglais et américains plus modernes, J. S. Mill, dans ses *Principles* (liv. I, chap. IV), définit le capital, cette partie de la richesse qui est destinée à la production. Fawcett (*Manuel*, II), Jevons, MM. Amasa Walker et Francis Walker, Laughlin, comme autrefois Ad. Smith, Ricardo (voy. plus haut), Malthus (*Écon. pol.*, traduction, édit. Guillaumin, p. 233) et Senior (traduction, p. 313), même Macleod et Carey et jusqu'à Henry George, sont de cet avis. Mill constate ensuite que « Industry is limited by capital », idée qui a beaucoup d'affinité avec celle du « fonds des salaires » que nous retrouverons ailleurs. Il est incontestable que si vous voulez établir une filature de coton, une usine à fer, un bateau à vapeur, une imprimerie, etc., il faut un capital pour organiser et faire marcher l'industrie. Par conséquent, l'extension du travail dépend, en grande partie, de la multiplication du capital.

Mill (chap. VI) définit très bien le capital fixe, mais il ne

(1) M. Levasseur a pourtant dit : « ou presque toutes les marchandises. »

comprend dans le capital circulant que les salaires et les matières premières et non les produits fabriqués, et ces derniers l'embarrassent fort, ce qui est bien étonnant. Comment n'a-t-il pas vu que les matières premières n'ont pas complètement « circulé » avant d'avoir été transformées en produits fabriqués *et vendus* (circuler veut dire changer de main). La vente du produit ou plutôt l'acquisition par le consommateur termine la vie économique de la matière première, elle en ferme le cycle, complète l'évolution.

Nous avons compté ci-dessus Jevons parmi ceux qui considèrent le capital comme une partie de la richesse, et c'était notre droit, car dans sa *Theory of political Economy* (2e éd.), p. 242, nous lisons : « We are told, WITH PERFECT TRUTH, tha capital consistes of wealth employed to facilitate production. » Quand nous avons une définition tout à fait exacte : *with perfect truth*, nous pouvons nous en contenter, mais Jevons ne s'en contente point. C'est qu'il a un dada, il lui faut des calculs mathématiques et des figures géométriques, et pour y arriver, il constate que chaque économiste veut avoir sa définition à soi, dût-elle être mal pensée, comme celle de Mac Culloch, ou mal rédigée, comme celle de Fawcett ; il lui est donc permis d'avoir la sienne. La voici (p. 242 et 248) : « La notion du capital prend un nouveau degré de simplicité (1), dès que nous reconnaissons que ce qu'on a appelé une partie est réellement le tout. Le capital, selon moi (*as I regard it*), consiste seulement dans l'ensemble des biens (ou objets) nécessaires pour entretenir des travailleurs quelconques engagés dans une œuvre. Le principal élément du capital est une provision d'aliments, mais le nécessaire en vêtements, meubles et autres objets d'usage journalier, sont également des parties intégrantes du capital. Les moyens de subsistance courants constituent le capital dans sa forme libre ou non engagée (*free or uninvested form*). La seule et dominante fonction du capital est de mettre le travailleur en état d'attendre le résultat d'un travail de longue durée, de pouvoir laisser un intervalle entre le commencement et la fin d'une entreprise. » Nous y voici arrivé : le capital, c'est du temps.

(1) Ce n'est pas la simplicité qui est le premier mérite d'une définition ou d'une proposition scientifique, mais la vérité ou l'exactitude; mais Jevons a besoin de simplicité pour ses calculs.

Vous croyez peut-être que dans sa joie de savoir quelle lettre il devra employer dans ses calculs algébriques (le T), Jevons aura oublié les grands services que les instruments et machines rendent dans la production ; non, il ne les a pas oubliés, mais il n'élève pas les machines au rang du capital, il se borne à dire que le capital nous permet de construire au préalable les machines qui nous sont nécessaires pour accomplir notre œuvre. Les machines, c'est donc encore du temps. Vous voulez labourer votre champ, faites d'abord une charrue (1). Nous renvoyons à l'ouvrage pour les calculs, nous ferons seulement remarquer que le temps n'est pas tout ici, que l'intelligence et l'habileté (le travail qualifié) sont pour le moins du temps qualifié, c'est-à-dire le temps et autre chose. Jevons ne semble pas se faire une idée nette de la différence qu'il y a entre le capital fixe et le capital circulant; cependant, il consent à distinguer entre le capital libre et le capital engagé. Le capital libre est représenté par les salaires (ou par ce qu'on peut acheter avec les salaires) probablement *non encore payés* ou dépensés, une fois que les salaires ont été dépensés, ils se sont transformés en usines, en machines, en bateaux, etc., et forment alors le capital engagé. L'auteur ne le dit pas clairement; mais cela résulte de son exposé. En fait, Jevons appelle *libre*, le capital que d'autres nomment circulant, et engagé (*invested*), celui que d'autres trouvent fixé, mais il affecte de tout considérer comme des salaires : une maison est du salaire figé, cristallisé, pétrifié, ce qui est une très subtile et très stérile abstraction. Et pourtant Jevons dit, p. 264 : « Much clearness would result from making the language of Economics more nearly coincident with that of commerce. » Sont-ce les mathématiques qui l'empêchent de voir qu'il pèche plus fortement contre ce précepte que ceux contre lesquels il lancera ses critiques?

M. Macleod n'étudie le capital que dans son dictionnaire. Il lui consacre un article très étendu, digne d'être lu, bien que tout ne soit pas incontestable. Sa définition semble être (p. 332) : « Capital is an economical element devoted to the purpose of profit », ce qui diffère très peu d'une définition ainsi formulée et déjà connue : tout ce qui porte un revenu est un

(1) Nous verrons plus loin la théorie de M. de Bœhm-Bawerk qui a quelque parenté avec celle de Jevons, mais qui est à la fois plus profonde et plus étendue.

capital. Les mots « economical element » veulent dire simplement « wealth » (richesse). Ce qui est particulier à M. Macleod, c'est qu'il ne limite pas le capital aux produits du travail économisés. Si la nature vous offre gratuitement un instrument de production, quoique cet instrument ne soit pas un produit de votre travail, il n'en fait pas moins partie de votre capital. Il s'appuie (p. 331) sur Wathely, *Lectures on Political Economy* (p. 166), qui rejette des définitions tout ce qui n'est pas essentiel ; or, si le capital se compose en fait (*it so happens*) en majeure partie de produits humains, c'est une circonstance accidentelle, due aux progrès de l'humanité; à nos sauvages ancêtres, c'est la nature qui a fourni bénévolement les premiers instruments. S'il en est ainsi, pourquoi veut-il, avec J.-S. Mill, que le capital se compose d'objets échangeables? Non point par de bonnes raisons, car M. Macleod ne montre pas que l'échangeabilité favorise la production, mais par suite de cette « circonstance accidentelle » qu'il définit l'économie politique par « la science des richesses ». — Les circonstances accidentelles ont influencé les définitions de bien des auteurs.

Nous passons à l'examen des auteurs allemands. Nous ne nous arrêterons ni à Hermann, ni à M. Roscher, qui sont pourtant deux autorités reconnues, mais ils ne fourniront rien de particulier, la signification du mot capital n'est pas assez arrêtée chez eux. Mangoldt, lui, est toujours net et correct, il divise les richesses, ou plutôt la fortune (*das Vermögen*), mot dont l'usage devient, en Allemagne, trop fréquent dans les ouvrages d'économie politique, en fonds de consommation et en capital, et il subdivise encore ce dernier, selon nous, avec excès. Il en est de même de Rau, Wagner, Max Wirth et autres.

M. Ad. Wagner, fidèle à ses tendances socialistes, envisage le capital à deux points de vue : 1° comme catégorie économique ; 2° comme catégorie historique. Dans le premier cas, il s'agit du capital en soi, c'est-à-dire abstraction faite de toute idée accessoire, et spécialement de la propriété privée, et alors c'est un agent de production, un peu moins important que le travail et la nature, mais toujours un *Productionsfactor*. Seulement, ce qui vient d'abord dans la pensée de M. Wagner (comme à son maître Rodbertus), c'est la collectivité, aussi appellent-ils le capital en soi (les moyens de production) le capital national. Lorsqu'on envisage le capital comme catégo-

rie historique, on ne pense qu'aux capitaux des particuliers, à la fortune privée destinée à fournir un revenu, et on y pense au point de vue des droits que les lois en vigueur confèrent ou maintiennent aux possesseurs, en d'autres termes, à des capitaux possédés par des particuliers (1). M. Wagner veut bien reconnaître (p. 40) que le système établi, celui de la propriété privée, est « probablement » le meilleur au point de vue de l'abondance de la production et de la prospérité nationale, mais ce n'est pas le seul possible (en allemand : le seul qu'on puisse imaginer, *denkbare*) (2), ce n'est même pas le système naturel ou logique (dépendant de la force des choses), c'est celui que la suite des événements, « l'évolution historique » a établi. Aussi se trompe-t-on, ajoute-t-il, si l'on interprète les attaques des socialistes contre le capital comme un désir de le détruire, c'est simplement le désir de s'en emparer que cela dénote, ils savent très bien qu'on ne saurait se passer du capital. C'est une sorte d'apologie de ces attaques que M. Wagner prétend faire! Et pourquoi les socialistes n'imaginent-ils pas autre chose que le capital, puisque c'est *denkbar*.

Dans le *Manuel* de M. Schönberg, c'est M. Kleinwächter qui traite la question, il expose les diverses opinions connues, définit le capital par moyens de production, le subdivise en matières, instruments et provisions, et reconnaît le capital fixe et le capital circulant. On peut lui reprocher de citer bien des opinions sans nous dire ce qu'il en pense, mais l'auteur

(1) L'intervention des lois a tout l'air d'un truc dialectique pour attaquer les doctrines classiques ou libérales. On raisonne comme si le législateur tombait du ciel et légiférait selon son caprice. Dans un pays normal, le législateur sort de la nation et en connaît les besoins qu'il est de son intérêt de satisfaire; jamais, d'ailleurs, il n'oserait introduire une organisation économique contraire au vœu du pays. Et s'il le faisait, la nation s'en débarrasserait bien vite. La loi n'a pas été créée d'une pièce, elle est devenue. Voilà pour la propriété.

Bien qu'on ne connaisse aucun pays civilisé sans propriété privée, admettons — très gratuitement — que celle-ci soit une catégorie historique, l'effet des lois humaines; quel rapport cela a-t-il avec le capital, est-ce que les lois humaines agissent sur le physique? Un marteau d'un kilo frappera-t-il autrement sous la monarchie que sous la république? Donc le capital est toujours une catégorie économique.

(2) C'est une erreur tendancieuse que l'auteur ne peut pas soutenir jusqu'au bout? L'homme a établi la propriété privée d'abord instinctivement, comme il se nourrit ou défend sa vie, par prévoyance. C'est précisément parce que la propriété est une chose « naturelle ou logique » — indispensable — que les événements l'ont influencée.

prend des précautions pour que nous ne le considérions pas comme trop libéral. Il dit, p. 212 (t. I) : « Les moyens de production sont d'une si grande importance pour la collectivité, que l'État ne peut pas en abandonner l'emploi ou l'administration à la volonté arbitraire illimitée des particuliers, s'il ne veut pas s'exposer au danger que l'ensemble de l'économie nationale en soit troublé. L'État intervient donc de trois manières différentes... » Et ici l'auteur cite les réglementations en usage dans les États arriérés comme l'Autriche, en faisant entrer sous le n° 3 — à la surprise de tous les gens qui pensent — l'administration par l'État, des postes, télégraphes et chemins de fer. Il est inutile de dire qu'il approuve les corporations, etc. Est-ce que toute « l'économie nationale » serait troublée, si le boulanger, usant de sa « volonté arbitraire illimitée », employait une partie de ses capitaux à faire (et vendre !) des gâteaux ? En Autriche, on le croit en 1889, car c'est défendu. Ce sont probablement ces lois, inspirées par les saines doctrines cathédro-socialistes, qui empêchent l'Autriche d'avoir des déficits. Nous nous arrêtons pour ne pas avoir à reproduire les idées si profondes de l'auteur sur l'épargne (p. 214).

M. G. Cohn (*System*, p. 210-211) est un adversaire prononcé de l'économie politique libérale, mais je ne manque jamais de consulter des adversaires qui ont, comme lui, du talent et du savoir ; aucun talent ne permet cependant de rédiger un paragraphe 147 comme nous le trouvons page 210. Ad. Smith, on se le rappelle, a distingué expressément le fonds de consommation (le revenu) du capital, et M. Cohn veut nous faire croire qu'il les a confondus. Aussi, donne-t-il le nom de capital à l'ensemble des richesses, qu'il divise ensuite en capital de consommation (au lieu du revenu) et capital de production (1). Nous croyons superflu de reproduire les arguments que nous avons présentés contre cet emploi du mot capital. Plus loin, p. 349, l'auteur distingue les capitaux fixe et circulant, mais sans se servir de ces expressions généralement reçues ; son exposé perd ainsi de sa clarté. Il attribue une trop grande importance à la durée, et c'est en s'appuyant d'un pied sur ce critérium qu'il établit trois classes de capitaux : 1° capitaux qui servent à un usage qui n'est pas une consommation (qui ne détruit pas) ; 2° capi-

(1) P. 350, le capital de production apparaît confusément comme un capital fixe et le capital de consommation comme un capital circulant.

taux qui se consomment (s'usent) par leur usage répété; 3° capitaux dont l'usage constitue la consommation (qui sont des objets de consommation). Cette division est-elle préférable à celle des capitaux fixes et capitaux circulants? Je ne le crois pas, même si l'on ne pouvait chicaner le n° 1, car il n'y a rien d'inusable, une maison, une route, un canal, tout ce qui est œuvre humaine se détériore et a besoin de réparation.

M. Knies, qui est assez souvent l'inspirateur de M. G. Cohn, en ces matières, a publié entre autres ouvrages un volume intitulé : *Das Geld* (la monnaie, le numéraire), suivi d'un autre qui a pour titre : *Der Credit* (le crédit) et qui ont paru à Berlin, librairie Weidmann (1873). C'est dans le premier que l'auteur traite du capital. Après une très longue discussion, il aboutit à la déclaration qu'il conservera au mot capital une double signification : 1° ensemble des biens (ou richesses); 2° moyens de production. La raison finale qu'il donne pour cette conservation, c'est que jusqu'à présent les auteurs ne s'étant pas mis d'accord pour attribuer au mot capital soit uniquement le sens plus large, soit uniquement le sens plus étroit, il ne se croyait pas en droit (*berechtigt*, p. 31) de décider la question ! N'est-ce pas une raison plaisante pour un réformateur qui ne se gêne pas du tout de trancher des questions mille fois plus importantes ? Mais la page 38 nous explique clairement pourquoi l'auteur se décide en faveur de la double définition, malgré la grosse faute d'employer sans nécessité le même mot dans deux acceptions différentes; c'est qu'il en a besoin pour sa théorie du crédit (1). Comment discuter avec des savants qui ont des raisons accessoires « de derrière la tête » ? Page 30, l'auteur donne même d'excellentes raisons pour diviser le *Gütervorrath* (les richesses) en *Productivmittel* (moyens de production) et *Genussmittel* (moyens de jouissance, fonds de consommation), mais il s'en dénie « le droit » !

Dans la suite de la discussion, la seule chose avancée par l'auteur qui ressemble à un argument, c'est ceci (p. 45 et suiv.) : Dans un certain nombre de définitions on trouve, outre l'indication de la destination du capital (moyen de production),

(1) Voici une des phrases (p. 38) qui justifient notre question : « Es gibt wol kaum einen bedeutenderen Schriftsteller über den Credit, der *die enge Beziehung zwischen Kapital und Credit* misskannt hätte. » Voy. aussi la table des matières du livre.

celle de son origine (résultat de l'épargne). L'auteur retient le mot épargne. L'épargne se fait en vue de l'avenir, le capital est donc réservé pour l'avenir; mais les provisions (le fonds de jouissance) aussi. Soit, le capital et le fonds de jouissance (ou de consommation) ont cela de commun qu'ils prévoient l'avenir, mais ils diffèrent par la destination et cela suffit pour donner à chacun de ces fonds un autre nom. C'est une condition de clarté. Quant à la définition particulière de M. Knies, nous la reproduisons un peu plus loin avec la critique qu'en fait M. E. Sax.

On ne saurait dire que les auteurs que nous venons de citer aient rien ajouté à l'exposé d'Ad. Smith, mais voici un auteur qui, s'il ne peut changer la nature des choses — elle ne se laisse pas emprisonner dans des mots qui ne lui conviennent pas — a du moins trouvé une nouvelle méthode pour l'exposer. Cette méthode est très ingénieuse et dispense l'auteur d'employer le mot de capital. C'est M. Carl Menger, de l'Université de Vienne, qui, dans ses *Principes d'Économie politique* (*Grundsätze der Volkswirthschaftslehre*. Vienne, W. Braumüller, 1872), se passe de ce mot qui semble ne devoir manquer dans aucun traité de la science économique. Le système de l'auteur n'est plus inconnu au lecteur, il en a déjà été question en un autre endroit (voy. chap. IV), nous n'avons à signaler ici que la combinaison d'idées qui remplace le capital (1). L'auteur, comme nous le verrons, a cependant traité du *capital* dans un travail spécial.

Ainsi donc, l'homme a besoin de biens (d'objets utiles) pour satisfaire ses besoins. Mais il y a biens et biens, il en est que nous pouvons consommer immédiatement, et d'autres pour lesquels cela n'est pas possible. Par exemple, si, au moment d'avoir faim, vous disposez d'un aliment préparé, d'un pain, par exemple, vous pouvez immédiatement satisfaire votre besoin de manger. Un grand nombre de biens, de natures très diverses, sont susceptibles d'être consommés sans aucune préparation, un vêtement, une maison, un livre, un fruit, etc. Ces biens immédiatement utiles, l'auteur les désigne par

(1) Nous ne craignons pas de laisser s'introduire ici quelques légères répétitions, elles contribueront à l'intelligence de cette ingénieuse théorie. Du reste, nous avons dû tenir un peu compte de ce fait assez fréquent que le lecteur ne lit que les chapitres qui l'intéressent.

l'expression de : biens de premier ordre; *premier* veut dire ici : le plus proche, un morceau de pain est en effet plus près du besoin à satisfaire que la charrue avec laquelle on labourera le sol, qui portera des céréales, qui, après avoir été moulues, seront transformées en aliment.

Il est inutile de dire que les biens de premier ordre (biens de consommation ou d'utilisation immédiate) ne sont pas les seuls qui existent. Voici de la farine (crue), ce n'est pas un aliment sous cette forme, mais nous savons qu'avec une certaine manipulation on en fait du pain; la farine est donc un bien, mais un bien de deuxième ordre (moins proche). L'eau, le sel, qui entrent dans le pain, le combustible nécessaire pour le faire cuire sont également des biens de deuxième ordre (biens complémentaires). On aura compris que les biens de deuxième ordre sont ici des matières premières. Mais le four aussi est un bien de deuxième ordre, car sans four on ne saurait faire cuire le pain, ici le bien de deuxième ordre est un instrument. Le numéro d'ordre ne sert donc pas à distinguer l'instrument de la matière première, c'est la nature des choses qui les distingue. Si la farine est, par rapport au consommateur, un bien de deuxième ordre, le grain est un bien de troisième ordre, le champ qui le produit, un bien de quatrième ordre, etc. Tous les biens d'ordre ultérieur (2e, 3e, 4e, 5e) sont des capitaux par rapport aux biens de premier ordre correspondants ; il s'ensuit que, si un bien de premier ordre cessait de nous servir, les biens d'ordre ultérieur qui y aboutissent perdraient leur valeur en même temps. Si l'usage de fumer se perdait, les machines à faire des cigares ne garderaient pas leur valeur. L'auteur sait tirer parti de sa théorie pour la valeur, le prix, etc., il est donc utile de ne pas la perdre de vue, l'auteur n'ayant pas encore dit son dernier mot (le tome II n'a pas encore paru). Du reste, le classement des biens en différents ordres ne rend pas complètement superflu l'emploi du mot capital, puisque tous les biens productifs, biens de deuxième ordre et d'ordre ultérieur réunis, forment le capital.

M. C. Menger a inséré, dans le dix-septième volume (nouvelle série) des *Jahrbücher* de M. J. Conrad, un travail considérable intitulé : Contribution à la théorie du capital (*Zur Theorie des Kapitals*). C'est un travail principalement critique auquel nous aurions voulu emprunter quelques passages pour les discuter,

mais il faut savoir se borner, nous allons donc nous contenter de donner quelques indications sommaires. L'auteur trouve que les diverses manières de voir scientifiques sur le capital se classent aisément sous les trois rubriques qui suivent :

1° Le capital est la partie de la fortune d'une personne qui est destinée à lui procurer du revenu, en opposition avec le fonds de consommation ;

2° Il est l'ensemble des moyens de production, en opposition aux objets de consommation ;

3° Il se compose des produits destinés à la reproduction, en opposition aux autres biens (forces naturelles, travail), qui servent également à la production.

Ce sont ces trois manières de voir qu'il examine longuement.

Il a des objections contre le n° 1, qui nous semblent faibles ; selon lui, il nous manquerait le mot *Vermögen*, en quoi il se trompe, le mot *fortune* (l'ensemble de l'avoir de quelqu'un) étant identique au mot allemand. Une autre objection vaut mieux, le n° 1 embrasse les propriétés foncières, qui ne sont pas de la fortune, mais du capital.

Il approuve davantage le n° 2 qui est exact au fond, et qui fait une distinction indispensable (biens de consommation, ou de premier ordre et biens de production, biens d'ordres ultérieurs). Il craint seulement qu'on ne saura pas toujours classer les biens de consommation qui (chez le marchand) fonctionnent souvent aussi comme capital.

C'est le n° 3 qui lui paraît la meilleure définition, il a cependant aussi ses objections, par exemple, des forces naturelles peuvent contribuer à la production.

M. C. Menger n'admet pas la fiction demi-socialiste d'un *Volkscapital*, capital national différent de l'ensemble des capitaux privés (voir *ante*, p. 358).

Il insiste ensuite sur l'importance des notions vulgaires sur le capital. Le public des affaires ne compte pas ses usines, ses machines comme capital (si ce n'est dans la comptabilité abstraite), mais comme « fortune travaillante » (en allemand : fortune acquérante ou gagnante); le capital, c'est de l'argent placé ou de l'argent en circulation pour l'entreprise. — Nous nous arrêtons, sans avoir pu donner une idée suffisante de toutes les réflexions, bonnes ou non, contenues dans les quarante-neuf pages de ce travail qu'on saura du moins où trouver.

M. Émile Sax, professeur à l'université de Prague, est également l'auteur d'un système nouveau et original, renfermant des parties remarquables (*Grundlegung der theor. Staatswirthschaft*, Vienne, A. Hölder, 1887), mais nous ne pouvons citer ici que les passages qui se rapportent à la matière traitée. Il distingue, p. 115, entre le fonds de consommation et les capitaux, mais nous ne nous arrêterons pas ici à ce point de doctrine, que nous considérons comme réglé ; ni non plus, p. 109, aux biens immatériels, ou capital immatériel, contre lequel M. É. Sax se prononce avec vigueur (nous en avons parlé plus haut) ; mais nous lui laissons la parole contre M. Knies, parce que nous trouvons sa réfutation satisfaisante : — M. Knies, dit à peu près M. Sax, définit le capital (*Das Geld*, p. 47) : « Les existences (1), chez un particulier, en biens de consommation, d'acquisition, de production applicables à la satisfaction des besoins de l'avenir ». Dans cette définition, M. Knies se propose d'embrasser tous les biens, et surtout les biens de toutes sortes, qui ont cela de commun, de dépasser le besoin actuel et d'être réservés à un besoin futur. M. Knies explique en ces termes (p. 38 et 39) ce qu'il entend par besoin actuel et besoin futur : « La vie humaine se maintient et se meut à travers des laps de temps (*Zeiträume*, périodes) successives. Dans la vie d'un homme, il y a toujours un passé et un avenir ; le temps actuel est le présent. Les besoins de la vie entrent successivement dans le présent et exigent une satisfaction actuelle : nous appellerons *besoins courants* ceux qui se font sentir successivement comme actuels. » C'est là, sans doute, reprend ironiquement M. Sax, une très importante révélation scientifique, qui serait aussi très simple et très

(1) *Bestand*, à peu près synonyme de *Vorrath*, provisions, stock. Quelques auteurs distinguent entre *Erwerbscapital* (cap. d'acquisition) et *Productionscapital* (cap. de production) ; dans le premier cas on se met au point de vue du particulier qui acquiert, gagne, bénéficie, dans l'autre on a un point de vue général, abstrait ; la production consiste à procurer l'augmentation des produits, n'importe au profit de qui.

La distinction entre capital d'acquisition et capital de production n'a jamais été faite en France, parce que « acquisition » n'a pas tout à fait le sens de *Erwerb*, *erwerben*, il est en tout cas plus actif en allemand. Le capital d'acquisition serait, par exemple, un fonds placé à intérêt, une maison de rapport ; le capital de production, le fonds de roulement d'une industrie ou d'un commerce. Cette distinction entre les deux sortes de capitaux a-t-elle un intérêt pratique? — Mais on distingue encore autrement ces deux sortes de capitaux, comme on le verra quelques pages plus loin, dans l'analyse du livre de M. de Bœhm-Bawerk.

claire, si l'auteur avait fait connaître la durée du laps de temps qu'on appelle présent et qui caractérise le « besoin courant ». Le présent dure-t-il une seconde, une minute, un an, ou combien de temps? Et si l'on ne nous éclaire pas sur ce point, si l'on ne nous indique pas dans quelles proportions nos provisions appartiennent au présent ou à l'avenir (on se rappelle que les provisions de l'avenir représentent le capital), comment distinguerons-nous le capital du fonds de consommation? Comme M. Sax, et aussi M. Kleinwächter, je trouve singulier que M. Knies nous présente cette idée comme nouvelle. On parle depuis longtemps de « produits *accumulés* », n'est-ce pas là aussi un superflu destiné aux besoins futurs, et l'épargne, ne pourrait-on pas l'appeler un *sacrifice que le passé fait à l'avenir?*

M. É. Sax, comme M. de Bœhm-Bawerk et quelques autres, ont adopté en grande partie la théorie de M. Menger, que nous avons indiquée plus haut en quelques traits, et classe les biens en ordres; toutefois, il maintient l'emploi du mot capital, pour mieux séparer les biens qu'on consomme de ceux qui sont destinés *à produire* des objets de consommation (matières non alimentaires comprises). Il insiste sur ce point que la valeur des (objets qui forment les) capitaux dépend de la valeur de leurs produits (bien de premier ordre), c'est-à-dire qu'une hausse ou une baisse durable des produits se répercuterait sur la valeur du capital. Mais une particularité du système de M. Sax est (p. 316) la séparation tranchée des qualités techniques du capital, de sa qualité économique. Cette séparation est nécessaire, et on la pratique, souvent sans avoir bien nettement conscience de la distinction que l'on fait. Pour mieux faire comprendre la nature de ces deux sortes de qualités, je prendrais un exemple. On m'offre un champ défriché, une charrue avec son attelage, des semences, de l'engrais; je suis disposé à échanger mon argent contre ces capitaux agricoles, parce que je sais que la charrue laboure le champ et que le blé semé dans un champ labouré et engraissé produira x fois la semence ou, tous frais payés, m francs. Voilà un capital envisagé au point de vue technique (cela exige des connaissances spéciales non économiques). Au point de vue économique je me dis : ce capital me coûtera 160,000 francs. *Combien me produira-t-il de revenu ou de bénéfice?* C'est la question économique (on n'a pas

besoin d'être agriculteur pour la résoudre). Tout homme raisonnable la pose, sans savoir qu'il sépare ainsi l'économique de la technique ; mais en ayant conscience de la nature du procédé intellectuel, on voit plus clair dans la pratique des affaires, et l'on peut féconder la théorie. J'ai déjà plusieurs fois appelé l'attention sur l'utilité de considérer séparément le point de vue technique et le point de vue économique..., bien qu'il soit souvent indispensable de motiver sa décision par les deux.

Nous avons à citer maintenant un récent livre de M. de Bœhm-Bawerk, qui a paru sous le titre spécial de *Positive Theorie des Kapitals*, c'est le tome II d'un ouvrage intitulé : *Kapital und Kapitalzins* (Capital et intérêts. Innsbruck, chez Wagner. Le tome II porte le millésime de 1889). Dans ce livre, M. de Bœhm-Bawerk donne une nouvelle définition du capital, presque une nouvelle théorie, qui mérite, en tout cas, d'être exposée sommairement.

Le but de la production, dit M. de Bœhm-Bawerk, est d'établir des objets propres à satisfaire nos besoins (p. 15), donc des « objets de consommation ». Nous les produisons en combinant d'une certaine façon nos propres forces avec celles de la nature, et il en résulte l'objet désiré. Mais il y a deux procédés pour arriver à ce résultat : selon l'un, nous allons directement au but, nous nous mettons immédiatement à faire l'objet; selon l'autre, nous faisons, avec préméditation, un détour ; ce détour consiste à produire d'abord des moyens de production, des instruments qui faciliteront le travail définitif, s'appliquant au produit désiré. Par exemple : un cultivateur désire de l'eau à boire et, heureusement, à quelque distance de sa maison se trouve une source. Quand il a soif, il peut y aller, puiser de l'eau dans le creux de sa main et boire. De cette façon, son but est *immédiatement* atteint. Mais ce procédé est incommode, il faut qu'il se rende plusieurs fois par jour à la source et il est douteux qu'il puisse suffisamment étancher sa soif avec le contenu du creux de sa main ; il peut cependant creuser un bloc de bois et en faire un seau, alors il aurait, chez lui, de l'eau pour toute la journée et pourrait boire à volonté. C'est très bien, mais pour obtenir cet avantage, *avant de boire*, il doit aller dans la forêt, abattre un arbre, y tailler un bloc et passer une journée à le creuser (c'est là le détour). Le cultivateur peut encore suivre un troisième procédé : il peut, dans la forêt,

abattre un certain nombre d'arbres et les perforer de manière à en faire des tuyaux pour les poser en conduite de la source jusqu'à sa maison ; il aura ainsi toujours à sa disposition un beau filet d'eau claire et limpide. Seulement ce procédé est encore plus long que le précédent. Eh bien, cette production, au moyen d'un détour, est celle qui se fait à l'aide de capitaux (l'auteur a le tort de dire « par la voie capitalistique (1) »), les capitaux sont donc des produits intermédiaires au moyen desquels on obtient le produit définitif dans de meilleures conditions.

On vient de lire la définition de l'auteur. L'auteur la développe et en tire de nombreuses conséquences. La production se fait à la rigueur par le concours du travail et de la nature, sans capital, mais on obtient des résultats plus avantageux en se procurant d'abord des capitaux. Seulement, ce dernier procédé exige du temps. Il est sans doute quelques cas où l'emploi de capitaux (produits intermédiaires) hâte la production, mais généralement il la prolonge. Il y a, du reste, des degrés. La création de produits intermédiaires (instruments, capitaux) peut exiger un mois, un an, dix ans, cent ans. Plus vous leur consacrerez de temps, plus parfaite, plus riche sera la production des objets de consommation (la fin ou le but de toute production). Pour avoir du bois à brûler, vous pouvez vous contenter de ramasser du bois sec dans une forêt, supposons que vous pouvez en réunir ainsi à la main 2 stères en une journée ; si vous vous impatientez, vous vous ferez peut-être une hache en pierre qui vous coûtera trois jours de travail (détour, trois jours), mais à l'aide de laquelle vous recueillerez 10 stères par jour. De progrès en progrès (j'abrège) vous arriverez, après des années, à avoir une cognée en excellent acier, avec laquelle vous ferez 80 stères par jour. Mais il fallait plusieurs années de préparatifs (il fallait creuser des mines, forger, etc.) pour produire la cognée. Nous ne pouvons pas entrer dans d'autres développements, mais on voit que l'auteur, par une fiction assez naturelle, compte le temps que la production du capital a coûté et l'ajoute à celui qu'il faut pour produire l'objet de consommation. C'est par un procédé très ingénieux que l'auteur trans-

(1) Il a tort parce que ce mot a été inventé par K. Marx qui lui a donné un sens ultra socialiste que l'auteur n'accepte pas. Il devait donc éviter le mot.

forme le capital en temps, il est vrai, en confondant le travail de l'humanité avec celui de l'individu, c'est que le temps va jouer un rôle dans le reste de son système, que l'espace ne me permet pas d'analyser avec quelques développements.

Quant à l'importance attribuée au temps, M. de B.-B. n'est pas le premier qui l'ait signalée; avant lui, Rau et M. Knies en Allemagne, M. Menger en Autriche, Jevons en Angleterre en ont parlé; on pourrait même ajouter Ad. Smith, que l'auteur lui-même cite parmi ses prédécesseurs (p. 249), car Smith a opposé le *present enjoyment* au *future profit*. — Toutefois M. de Bœhm-Bawerk a ajouté de nouveaux points de vue, et surtout il a fondé sur la cause *temps* tout un système compliqué, où rien n'est abandonné au hasard, où tout s'accorde et se joint. Citons encore quelques traits.

Il s'agit donc du *présent et de l'avenir en économie politique*, ou de l'influence exercée par la différence de temps. Le système entier repose sur cet axiome, qu'un objet que je possède aujourd'hui vaut pour moi plus qu'un objet identique que j'obtiendrai dans l'avenir. Cette vérité est si connue que la sagesse des nations l'a formulée en proverbe : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. » L'auteur motive longuement cette proposition, mais nous passons tout de suite à la principale conséquence à en tirer, c'est qu'elle explique seule, selon lui, le prêt à intérêt; selon moi, elle contribue grandement à l'expliquer. Le savant professeur ne voit dans le prêt d'argent qu'un *échange*. A donne aujourd'hui à B 100 francs pour recevoir 105 francs dans un an. Si quelqu'un me doit 100 francs et me dit : Je vous les payerai dans un an, j'ai le droit de lui faire observer que ces 100 francs, pour en être privé pendant un an, perdent de leur valeur à mes yeux, et que pour compenser cette perte, il doit me donner 105 francs au lieu de 100. L'auteur applique cette donnée, le temps, à un grand nombre de transactions, même aux bénéfices de l'entrepreneur, mais il me semble dépasser le but, comme j'aurai l'occasion de le montrer plus loin au chapitre XIX (Intérêts).

M. de B.-B. croit devoir distinguer entre le *capital social* et le *capital privé*. Il rappelle d'abord, qu'à la suite de Rodbertus M. Wagner a distingué le capital national (capital en soi) du capital privé (capital devenu propriété privée); il trouve que cette distinction a déjà son intérêt, ce dont je doute fort, mais

qu'elle n'est pas ce qu'il y a de mieux. M. de B.-B. croit avoir à nous offrir une division plus parfaite (p. 69); nous allons la reproduire à titre de document.

Le capital social, le capital en soi, c'est-à-dire les moyens de production se composent :

1° Des améliorations agricoles productives, digues, conduites d'eau, etc. ;

2° Construction ou bâtiments productifs : ateliers, usines, magasins, routes, chemins de fer et autres productifs de revenus ;

3° Les instruments, machines, outils, etc. ;

4° Les animaux employés au travail ;

5° Les matières premières (textiles, métaux, etc.) et leurs compléments (chauffage, produits chimiques, etc.);

6° Les marchandises ou produits achevés, en magasins;

7° Le numéraire.

Le capital privé se compose (p. 76) :

1° De tous les biens qui forment le capital social ;

2° Des objets de jouissance (de consommation) que le propriétaire n'emploie pas lui-même, par exemple des maisons de rapport (une maison de rapport n'est pas du tout un objet de jouissance ou de consommation), un cabinet de lecture, etc. (non plus). L'auteur compte ici les aliments avancés aux ouvriers, et, selon lui, d'autres ajoutent les brevets d'invention, la clientèle, les droits utiles, etc.

Nous aurions plus d'une objection à faire, mais nous devons y renoncer, pour pouvoir donner encore quelques-unes des idées de M. de Bœhm-Bawerk.

Le capital est le *symptôme* du progrès industriel, il prouve qu'un jour on a fait des efforts pour se procurer ces moyens de production. Le capital est aussi une cause intermédiaire de production, ce qui veut dire qu'il ne produit pas seul, qu'il est seulement l'instrument d'un homme. Enfin, le capital est lui-même une cause de nouveaux progrès.

Dans un autre chapitre, l'auteur examine la théorie de la formation du capital, et constate ou établit l'influence prépondérante de l'épargne. Il ouvre une polémique contre Rodbertus, Lassalle et autres adversaires de l'épargne, même M. Wagner et presque M. Kleinwächter. Dans certaines régions, il devient de plus en plus fréquent de professer des opinions qui sem-

blent devoir plaire aux socialistes ou à leurs protecteurs, quoique évidemment nuisibles à l'humanité.

M. Schäffle, surtout dans son *Bau und Leben des socialen Korpers* (Construction et vie du corps social), nous fournira une transition naturelle pour arriver aux auteurs socialistes. Dans le tome Ier, p. 246, comme dans ses ouvrages antérieurs, il enseigne que le capital est un moyen de production, mais il en entoure la possession de clauses et conditions qui lui donnent une couleur socialiste, surtout tome III, p. 419 et suivantes, où il verse alternativement l'honneur et l'indignité sur le capital. En somme, le capital privé rend de grands services, et l'humanité ne pourra pas s'en passer tant qu'on ne connaîtra pas un régime supérieur, encore à trouver, car M. Schäffle n'accepte le socialisme actuel que sous bénéfice d'inventaire.

Marlo, autre socialiste modéré (*Untersuchungen*, t. III), admet les capitaux (p. 228) et les sépare des moyens ou du fonds de consommation, mais il fait une troisième classe des objets de consommation qui peuvent devenir des moyens de production. Cet auteur est à beaucoup d'égards sympathique, mais il n'a exercé qu'une très faible influence sur l'opinion, peut-être aucune; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter. Nous croyons devoir consacrer de préférence l'espace dont nous disposons à Rodbertus, Lassalle, K. Marx, M. Henry George.

Rodbertus, propriétaire de Jagetzow, ancien député et même, pour quelques jours, ministre de l'agriculture en Prusse, a conçu dès 1842 un plan de réforme sociale qui, pendant longtemps, n'a même pas eu le succès d'estime qu'on accordait à ses recherches archéologiques, jusqu'à ce que Lassalle et plus tard surtout M. Ad. Wagner et ses émules l'ont mis en lumière. K. Marx et même Proudhon y ont contribué indirectement (ce dernier sans le connaître) en forçant l'opinion publique à s'occuper du socialisme. Pour ma part, je n'ai jamais compris le bruit qui s'est fait autour du nom de ce rêveur bienveillant, qui ne manquait ni de savoir ni d'intelligence, mais qui partait de prémisses fausses, d'erreurs qui étaient devenues un parti pris et qui naturellement faisaient dévier son raisonnement (1). C'est au point de départ qu'il faut le prendre pour le

(1) Il reconnaissait cependant que son système n'est pas applicable actuellement et ne le sera pas avant des siècles. C'est dire : jamais.

réfuter aisément. Or, le point de départ est une assertion gratuite qui se résume en ceci : un homme ne peut produire que ce qu'il lui faut pour se soutenir, il ne lui reste rien pour lui servir de capital. Aussi n'y eut-il de capitaux que lorsque l'esclavage fut établi. C'est avec le travail des esclaves que le maître se forma un capital. « Jamais, dit-il, un homme n'aurait pu cultiver son champ et se faire un capital » (3 ter Brief, p. 48). Eh bien, cette assertion est fausse, elle est démentie par l'histoire, qui nous montre des cultivateurs sans esclaves, et aujourd'hui ils existent par millions. D'ailleurs, un esclave est un homme, il ne pourrait donc produire, selon R, que sa propre nourriture et pas même, puisqu'*il produit moins qu'un homme libre* (1). Plus loin, p. 151, il parle des capitaux mobiliers et soutient qu'un homme, travaillant lui-même, même si on lui fournissait à crédit les matières premières et les instruments, ne pourrait pas accumuler des capitaux sans faire travailler des ouvriers. Tout cela est faux. Cela revient à dire que personne ne peut produire pour l'avenir, ni rien épargner, ce qui est contraire aux faits, puisque les forces, l'intelligence et les ressources naturelles des hommes diffèrent très sensiblement.

Prenons maintenant un passage de la quatrième lettre à M. de Kirchmann, qui porte le titre de *Das Kapital* (publication posthume, Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1884), p. 231 et suivante. L'auteur, pour mieux exposer ses idées, suppose un homme « isolé », un Robinson. « Les besoins de l'homme se renouvelant après chaque satisfaction, ils forment une série croissant à l'infini. Les moyens de satisfaction sont consommés *plus ou moins rapidement* par la satisfaction même des besoins, le travail étant limité par le temps et par la force. Par conséquent, l'homme est obligé de travailler *sans relâche*, et aussi productivement que possible, pour couvrir autant que possible ces besoins. » Ce passage suffit pour montrer, ou que Rodbertus n'a pas de vues nettes, ou qu'il les embrouille inconsciemment pour les besoins de sa cause. Nous avons souligné « plus ou moins rapidement », sont-ce là des mots sans signification : plus ou moins? le gibier abattu en une jour-

(1) On peut objecter que le maître priverait l'esclave d'une partie de ses produits; mais tant que l'esclave travaille sans machines il ne produit généralement que le nécessaire pour vivre; si son maître lui en enlève une partie, il abrège sa vie.

née, suffira-t-il pour un repas ou ira-t-il jusqu'à dix? Ce point est très important, car quand on a de la nourriture pour quelques jours à l'avance, on a des loisirs pour fabriquer des instruments. Rodbertus ajoute : « sans relâche », c'est encore une assertion, mais celle-ci purement ornementale, contradictoire aussi, puisqu'il admet ailleurs que l'homme devra consacrer du temps et du travail à faire des instruments..... qu'on ne mange pas. Ce sont ces instruments et les matières premières qu'il nomme capital et il les distingue « des moyens de satisfaction » (objet de consommation). Il continue (p. 232) : « Cette distinction diffère de la manière de voir des économistes. Ces derniers considèrent comme le premier capital, même de l'homme isolé, la provision d'aliments dont il vit pendant qu'il s'occupe de nouvelles productions ». Suivent plusieurs pages où tantôt il accepte, tantôt il rejette cette manière de voir.

Ce ne sont que jongleries avec les mots *capital* et *revenu*. Sans doute on peut consommer son capital, ou réserver une partie du revenu pour la production, mais Rodbertus ne veut pas de cette apparente confusion, il veut que le capital reste toujours capital (instruments et matières premières), et le revenu, revenu (objets de consommation). Il reproche aussi aux économistes d'attribuer au capital la puissance d'accroître la production, tandis que la multiplication n'a lieu que si l'on sait forcer la nature (au moyen d'instruments) de venir plus efficacement en aide au travail. Il me semble que c'est bien là ce que les économistes disent, et c'est bien l'instrument dirigé par l'homme qui multiplie les produits ; mais non, Rodbertus soutient que c'est le travail qui a été rendu plus efficace par les instruments. Querelle de mot ! Niez donc que les instruments ont collaboré et refusez-leur une part du produit ? M. Rodbertus sait nier ; ainsi p. 240 il nie que le capital est le résultat de l'épargne. Nous ne pouvons pas employer nos pages pour reproduire des arguments qui ne prouvent rien, nous allons le réfuter en regardant de près un des exemples qu'il donne. Un sauvage, dit-il, veut cueillir un fruit et casse une branche pour s'en faire un bâton. Ce bâton rend le travail de la cueillette plus efficace, le produit est le résultat de deux travaux successifs : la casse du bâton, la cueillette du fruit. Soit ; mais Rodbertus s'arrête là. Il veut montrer que le sau-

vage a tout fait, le travail préparatoire (instrument) et le travail définitif. J'ajoute : le sauvage peut aussi être intelligent, prévoyant et conserver son bâton (l'épargne); le lendemain il n'aura plus besoin de casser la branche, il procédera sans travail préparatoire à la cueillette du fruit. Au premier jour le bâton était un instrument, au deuxième un capital. Évalué en argent, le fruit du premier jour a coûté, mettons 10 centimes, le deuxième seulement 5 centimes (et une fraction pour l'usure du bâton).

Lassalle est un adversaire plus dangereux que Rodbertus auquel il emprunte une partie de ses idées. Dans une brochure dirigée contre Schulze-Delitzsch, portant comme sous-titre : *Capital und Arbeit* (Capital et travail. Berlin, Schlingmann, 1864), Lassalle attaque son adversaire avec une violence d'extrême mauvais goût, en s'appuyant le plus souvent sur de simples assertions, ou sur, ce qui est pire, des plaisanteries, des farces (voy. p. ex. p. 173 et suiv.). Toute son argumentation se réduit naturellement à donner du capital une autre définition que les économistes, et quelle définition? Le capital est une somme d'argent (ou des objets quelconques) qu'on peut placer à intérêts. En effet, p. 100, il dit, parlant à Schulze-Delitzsch : Vous croyez que l'arc du sauvage est un capital ? C'est une erreur; l'arc est un instrument de travail; pour être un capital, il faudrait qu'on pût le placer productivement, car, *das unbedingte Kentzeichen des Capitals ist, werbend auftreten zu können*, le caractère distinctif du capital est de pouvoir être placé de manière à produire une rente. Par conséquent, pour celui qui fait valoir lui-même ses instruments de production, il n'y a pas de capital; c'est l'opinion de Lassalle comme de K. Marx; nous ne pourrons donc jamais nous entendre (1).

Lassalle dit ensuite qu'il ne peut pas y avoir de capital tant que la division du travail n'est pas établie, car le travail étant seul productif, l'instrument ne vaut que dans la main de l'ouvrier, et à qui le prêter, si tout le monde a la même industrie ? Servons-nous de l'exemple de l'arc cité par Lassalle pour le réfuter : Lorsque tout le monde vit de la chasse, l'arc fait par un sau-

(1) Au fond, *werbend auftreten zu kœnnen* ne veut pas absolument dire que le capital soit placé à intérêt, c'est plutôt que le capital gagne de l'argent. Nous avions traduit la pensée, le mot *werbend* n'ayant pas ici d'équivalent français. Or l'arc aussi peut *werbend auftreten*, gagner de l'argent.

vage peut très bien se prêter à un autre et rapporter une rémunération au prêteur ; de cette façon l'arc a été placé à intérêts. Lassalle nie aussi qu'il y ait eu des capitaux dans l'antiquité, parce qu'on avait des esclaves ; voyons donc ce que vaut cette raison. Rappelons d'abord qu'il y avait dans l'antiquité des banquiers, des capitalistes et du commerce. Il est vrai qu'il n'était pas honorable de prêter de l'argent, mais c'était simplement parce qu'on prenait des intérêts exagérés, qu'on empruntait pour consommer, et que le débiteur insolvable devenait esclave. Encore ne savons-nous pas ce qu'on pensait des prêts dans le commerce, des prêts pour affaire, car généralement les prêts dont on parle dans les auteurs sont faits à des gens qui dépensaient les fonds d'une manière improductive. Quant aux esclaves, d'après le droit ou les usages de l'époque, ils pouvaient être considérés comme capital, capital horrible, sans doute, mais productif, non seulement par leur travail direct, mais aussi parce qu'on les prêtait contre rémunération.

Lassalle fait ensuite une grande dépense d'érudition pour montrer que (si l'on accepte sa définition) il y avait au moyen âge peu ou point de capitaux, et tous ses efforts ont pour but de pouvoir soutenir que le capital est une catégorie historique, c'est-à-dire, qu'il est un phénomène qui a apparu dans un temps et qui doit cesser (1). Nous pourrions nous contenter de dire que bien des progrès sont survenus longtemps après le commencement des temps historiques ; entre mille, citons les chemins de fer, ou si l'on préfère un progrès moral, citons l'abolition de l'esclavage, et il ne s'ensuit pas que ces progrès doivent nécessairement disparaître, parce qu'ils ne datent pas des temps préhistoriques ; toutefois nous n'avons pas besoin de cet argument, sans pourtant en faire fi ; il suffit que nous maintenions la définition du capital que nous avons en commun avec tous les économistes, savoir : qu'on doit compter parmi les capitaux tous les produits qui aident à la production et qui en augmentent les résultats. Nous retrouverons sans doute Lassalle en parlant des salaires.

(1) Si le capital mobilier s'est surtout multiplié dans les temps modernes, depuis la découverte de l'Amérique et la formation de grands États, plus tard les progrès de la science n'y ont pas été étrangers. Les capitaux se sont donc plus particulièrement multipliés depuis un ou deux siècles, mais « l'embryon-capital » (le mot est de Lassalle) date des temps préhistoriques.

K. Marx a beaucoup d'idées en commun avec Lassalle, et s'en distingue peut-être plus par les procédés dialectiques que par les doctrines, dont quelques-unes remontent soit à Rodbertus, soit à Proudhon (qu'est-ce que la propriété ? 1840) et même à des auteurs anglais antérieurs (1). On en veut à la propriété privée qui serait de sa nature exploitatrice du travail. Toutes les démonstrations des socialistes tendent vers ce but, c'est-à-dire que les arguments sont conçus et que les développements sont dirigés de manière à sembler l'atteindre. Heureusement, la vérité reste la vérité et l'on ne trompe, à la longue, que ceux qui se laissent tromper par bêtise ou par intérêt. Quant à la doctrine de K. Marx, elle repose entièrement sur sa théorie de la valeur (2), et cette théorie touche à la définition du capital, aux prix, aux salaires ; nous devons y revenir à plusieurs reprises pour l'examiner à chacun de ces points de vue.

Qu'est-ce donc que le capital, selon K. Marx ? Le chapitre IV (p. 61) de son livre, qui traite de « la formule générale du capital » commence ainsi (3) :

« La circulation des marchandises est le point de départ du capital. Il n'apparaît que là où la production marchande et le commerce ont déjà atteint un certain degré de développement. L'histoire moderne du capital date de la création du commerce et du marché des deux mondes au seizième siècle.

« Si nous faisons abstraction de l'échange des valeurs d'usage, c'est-à-dire du côté matériel de la circulation des marchandises, pour ne considérer que les formes économiques qu'elle engendre, nous trouvons, pour dernier résultat, l'argent. Ce produit final de la circulation est la première forme d'apparition du capital. »

La circulation des marchandises et l'argent ne sont nulle-

(1) K. Marx n'a pas admis cette filiation de ses idées, il n'a cru rien devoir, ni à Rodbertus, ni à Proudhon. Du reste, des gens qui ont le même but, démolir ce qui existe, peuvent bien se rencontrer.

(2) Nous rappelons que, selon K. M., le travail confère seul de la valeur, et cette valeur est mesurée par le temps qu'on a consacré au travail. Deux objets ayant coûté le même nombre d'heures de travail normal (dit social), ont la même valeur. Cette théorie a été réfutée de différentes façons. On a notamment montré que ce n'est pas le travail qui confère la valeur, mais c'est la valeur qu'aurait le produit qui porte l'homme à lui consacrer ce travail.

(3) Nous nous servons de la traduction française approuvée par l'auteur, mais nous la comparons souvent avec l'original allemand.

ment, comme le prétend K. Marx, la première forme du capital, ce n'en est qu'une des dernières : les instruments, provisions, matières premières ont précédé les marchandises et l'argent. Encore, selon K. Marx lui-même, l'argent n'est-il pas toujours du capital, il ne l'est qu'après un tour de passe-passe que nous allons divulguer (p. 63, 64). Pierre va au marché avec 1,000 francs dans sa poche, mais cette somme n'est pas encore un capital, elle est seulement destinée à le devenir. Pierre achète pour ces 1,000 francs des marchandises qu'il revend ensuite à Paul pour 1,100 francs, bénéfice 100 francs. Ce seraient ces 100 francs de bénéfice qui donneraient aux 1,000 fr. le baptême capitaliste. Seulement, K. Marx s'abstient de répondre à deux questions : 1° pourquoi Paul donne-t-il 1,100 francs pour une marchandise qui n'en vaut que 1,000 (1)? et 2° si Pierre perdait 100 francs sur sa somme de 1,000 francs — cela se voit dans le commerce — les 900 qu'il recevrait en revendant sa marchandise, seraient-ils du capital?

Beaucoup plus loin, page 344, l'auteur cite en note un passage d'un travail antérieur, où il a été plus explicite : « Le nègre est un nègre. Ce n'est que dans certaines conditions qu'il devient esclave. Cette machine que voici est une machine à filer du coton. Ce n'est que dans les conditions déterminées (quand il y a des travailleurs salariés) qu'elle devient capital. Hors de ces conditions (quand, par exemple, la machine se trouve dans une île sans habitants) (2), elle est aussi peu capital que l'or par lui-même est monnaie et que le sucre n'est le prix du sucre... Le capital est un rapport social de production. C'est un rapport de production historique. » C'est un tissu de fausses analogies et d'assertions gratuites. Sans doute, une machine délaissée dans une île inhabitée n'est pas un capital, mais une machine que le propriétaire fait marcher lui-même produit tout aussi bien que lorsqu'il la fait travailler sous la direction d'un ouvrier; elle est du capital dans les deux cas et sans la moindre différence, tandis que K. Marx ne reconnaît pas

(1) Il donne une réponse p. 68, 1re colonne : c'est un « privilège mystérieux » qui fait donner 1,100 francs au lieu de 1,000. Ces 100 francs ne s'expliquent donc pas dans le système de K. M., mais ils s'expliquent dans le système « vulgaire », c'est-à-dire dont tout le monde reconnaît la vérité. Le fait le gêne, il l'ignore, en détourne les yeux.

(2) Les intercalations entre parenthèses sont de nous. Elles sont interprétatives.

comme capital un instrument dont le propriétaire se sert lui-même.

Du reste, abordons le point essentiel. K. Marx veut montrer que le capital est un tyran qui pressure l'ouvrier ; il lui achète six heures de travail et le force à donner douze heures de sa peine ; cet excédent de six heures de travail, dit *Mehrwerth* (plus-value, ou mieux *excédent de valeur* ou de travail), formerait, selon le théoricien du socialisme, le gain du capitaliste. Nous allons voir comme il y arrive, en reproduisant un passage qui ne renferme heureusement aucune des plaisanteries de mauvais goût dont l'auteur émaille volontiers son argumentation (1). Ce passage se trouve pages 82 et 83 de la traduction française approuvée :

« Regardons-y de près. La valeur journalière de la force de travail revient à 3 schellings, *parce qu'il faut une demi-journée pour produire quotidiennement cette force*, c'est-à-dire que les subsistances nécessaires pour l'entretien journalier de l'ouvrier coûtent une demi-journée de travail. Mais le travail passé que la force de travail recèle, et le travail actuel qu'elle peut exécuter, ses frais d'entretien journaliers et *la dépense qui s'en fait par jour*, ce sont là deux choses tout à fait différentes. Les frais de la force en déterminent la valeur d'*échange*, la dépense de la force en constitue la valeur d'*usage*. Si une demi-journée de travail suffit pour faire vivre l'ouvrier pendant vingt-quatre heures, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse travailler une journée tout entière. La valeur que la force de travail *possède* et la valeur qu'elle peut *créer* diffèrent donc de grandeur. C'est cette différence de valeur que le capitaliste avait en vue, lorsqu'il acheta la force de travail. L'aptitude de cette force de faire des filés ou des bottes n'était qu'une *conditio sine qua non*, car le travail doit être dépensé sous une forme utile pour produire de la valeur. Mais ce qui décida l'affaire, c'était l'utilité spécifique de cette marchandise, d'être source de valeur et *de plus de valeur qu'elle n'en possède elle-même*. C'est là le service spécial que le capitaliste lui demande. Il se conforme en ce cas aux lois éternelles de l'échange des marchandises. En effet, le vendeur de la force de travail, comme le vendeur de toute

(1) Ces plaisanteries, dont Lassalle aussi use parfois, rappellent les jongleurs qui, entre deux tours, font des *boniments* pour distraire leur public. Nous avons toujours pensé qu'une bonne argumentation fuyait les hors-d'œuvre.

autre marchandise, en *réalise* la valeur échangeable et en *aliène* la valeur usuelle. »

Voilà en quoi consiste l'habileté de K. Marx : il fait une série de suppositions et vous dit au commencement que ce n'est qu'une supposition, « *mettons* six heures » (p. 73-74). Quand on lit « mettons », on laisse passer le chiffre, une supposition ne porte pas à conséquence. Si l'on avait commencé par dire ; six heures de travail par jour suffisent pour élever un homme et l'entretenir, vous auriez répondu : *prouvez-le.* Il est évident qu'aucune preuve n'est possible ici, car le montant des besoins et la productivité des forces varient presque d'un homme à l'autre. K. Marx commence donc par un « *mettons* », et vous laissez passer. Le tour de passe-passe consiste à considérer au bout d'une page ou deux la supposition comme un fait acquis, K. Marx affirme alors (p. 81) qu'il faut six heures pour produire la valeur de 3 schellings. Il s'exprime ainsi : « Lors de la vente de la force de travail, il a été sous-entendu (sous-entendu !!) que sa valeur journalière » 3 schellings, — somme d'or dans laquelle six heures de travail sont incorporées (sont au lieu de seraient) — et que..., etc. Au bas de la page vous lisez une note ainsi conçue : « Les chiffres sont ici tout à fait arbitraires. » Or, dans le passage cité, dans le texte, on traite les six heures de l'ouvrier et les 3 schellings comme des faits acquis (« sous-entendus ») et on en tire des conséquences. Tout le système de K. Marx est bâti là-dessus.

Ce n'est pas tout. Pourquoi la journée est-elle de douze heures ? Je parle de la journée commerciale, celle d'après laquelle la valeur d'échange, le prix (le salaire) est coté. Si l'ouvrier sait que sa *force de travail* (qui est une marchandise, selon K. M.) a coûté six heures à établir, pourquoi ne fixera-t-il pas sa journée, *comme on le fait pour toutes les marchandises dont parle K. Marx*, à six heures? La journée coûte six heures, elle doit se vendre six heures — c'est la loi Marxienne — et non douze heures. Le capitaliste ne peut pas disposer de plus qu'on ne lui a vendu, et le vendeur de travail ne se prêtera pas plus que le vendeur d'une autre marchandise à être spolié. Il ne s'agit pas ici de 100 fabricants qui tomberont sur un ouvrier, le garrotteront et le forceront de travailler contre son gré, mais de 100, de 1,000 ouvriers contre un fabricant. On répondra : il y a la faim, l'ouvrier travaillera à tout prix. Cette

objection est démentie par les grèves, la mise à l'index et le boycottage, les Trades-Unions, les Syndicats, les Gewerkvereine, par le grand nombre d'établissements qui perdent de l'argent et se ruinent et par beaucoup d'autres arguments que le lecteur trouvera aisément (Voy. le chap. *Salaire*). Il nous a suffi de montrer le point faible du raisonnement pour que tout l'échafaudage s'écroule. (On trouvera dans le *Collectivisme* de M. Leroy-Beaulieu (Paris, Guillaumin), dans *Die Grundlagen der* K. Marx'schen *Kritik*, par M. Georges Adler (Tubingue, Laupp) et dans nombre d'autres ouvrages encore, des réfutations de la plus-value ou du Mehrwerth.)

M. Henry George est presque à tort classé parmi les socialistes, car il a en économie politique beaucoup d'idées saines; ce sont ses vues sur la propriété foncière qui l'ont fait ranger parmi eux. Ici nous n'avons à faire qu'au capital et nous allons, sur cette matière, citer quelques passage de son livre *Progrès et pauvreté* (1). Après avoir cité un certain nombre de définitions du capital et avoir constaté d'assez sensibles différences, il continue (p. 32) : « En réalité, bien des gens comprennent assez bien ce que c'est que le capital jusqu'au moment où ils commencent à le définir (cela est vrai pour d'autres choses encore) et je crois que leurs œuvres montreraient que les économistes qui donnent des définitions si variées emploient toujours le terme capital dans son sens le plus généralement admis, excepté dans leurs définitions et dans les raisonnements qui sont fondés sur elles. » La signification commune est celle que Smith lui a donnée en ces termes : « Cette partie du stock (des richesses) de l'homme dont il attend un revenu est son capital. »

M. Henry George recherche ensuite ce qu'il faut entendre par capital : « La terre, le travail et le capital sont les trois facteurs de la production. Si nous nous rappelons que le mot capital est un mot employé avec un sens en contradiction (en opposition?) avec le sens des mots terre et travail, nous voyons que rien de ce qui est compris dans l'un et l'autre de ces termes ne peut être classé sous le nom de capital. » Nous pouvons passer les développements dans lesquels l'auteur entre, en faisant remarquer qu'il a une raison particulière pour

(1) Pour faciliter les vérifications à nos lecteurs, nous citerons d'après la traduction de M. Le Monnier (Paris, Guillaumin, 1887).

exclure la terre. Nous aurions d'ailleurs préféré le mot *nature*, d'autant plus qu'il y a terre et terre, celle qui est vierge de toute culture et celle qui est défrichée, plantée, etc. M. H. George exclut aussi les facultés humaines ou acquises. Je transcris avec plaisir ce passage (p. 34) qui est presque identique à une opinion que j'ai émise ailleurs : « Dans le langage courant nous disons souvent que le savoir, l'adresse ou l'habileté d'un homme constituent son capital; mais c'est évidemment *une manière métaphorique de parler*. »

L'auteur définit ensuite les richesses et dit que « le capital c'est la richesse consacrée à un certain emploi » (p. 37). Plus loin (p. 42), il continue : « Maintenant, si après avoir ainsi séparé la richesse qui est un capital de celle qui n'en est pas un, nous cherchons à étudier qu'est-ce qui fait la distinction entre les deux classes, nous voyons qu'elle ne consiste ni dans le caractère ni dans la distinction des choses elles-mêmes, comme on a essayé de le prouver, mais dans cette considération : les choses sont ou ne sont pas dans la possession du consommateur. Telle portion de richesse considérée en elle-même, ou dans ses usages, ou dans ses produits, peut être échangée et est un capital; la même entre les mains du consommateur peut ne pas être un capital. » Ce critérium n'est pas sans valeur.

M. Henry George s'occupe aussi à montrer que, contrairement à l'opinion commune, les salaires ne sont pas tirés (exclusivement) d'un capital. Il combat par conséquent la théorie du *fonds des salaires*. Nous examinons cette question au chapitre des Salaires, où nous apprécierons les vues émises sur cette matière.

CHAPITRE XV

LE CRÉDIT

Le crédit est un terme d'une signification si compréhensible que sa définition doit être très large pour pouvoir embrasser l'ensemble de son domaine. Nous dirons donc que le crédit est une transaction, vente, achat, échange, prêt ou autre dans laquelle la livraison d'une marchandise et le payement du prix, le rendement d'un service et sa rémunération, l'avance d'un capital et son remboursement *sont séparés par un intervalle de temps*. En d'autres termes, le crédit est une affaire qui commence dans le présent et se termine dans l'avenir. Le contraire de l'affaire à crédit est l'affaire au comptant : donnant, donnant. Quelles que soient les différences qui distinguent entre elles les différentes espèces de crédit, elles ont cela de commun que l'acte qui termine l'affaire *est séparé par le temps* de l'acte qui la commence. C'est là son signe distinctif.

On s'étonnera de ne pas retrouver dans cette définition un mot qu'on rencontre presque toujours dans celle des autres économistes, c'est le mot *confiance*. Crédit ne vient-il pas de *creditum, credere*, croire? — S'est-on demandé pourquoi la même langue n'emploie pas plutôt *fiducia*, qui serait plus près du mot confiance que *credere* ? — Mais nous n'aborderons pas ici cette étude de synonymie, sur laquelle nous aurons à revenir. Nous admettons d'ailleurs

très volontiers que la confiance joue un grand rôle en matière de crédit; sans confiance, beaucoup d'affaires ne se feraient pas (1), mais dans d'autres, il faut bien le dire, la confiance est plus ou moins, et même totalement, absente. Pierre va chez Paul et demande un prêt de 100 francs. — Paul *n'a aucune confiance* en Pierre, et refuse. — Alors Pierre dit : Ma montre vaut beaucoup plus de 100 francs, je vous la laisse en gage ; de plus, je payerai les intérêts usuels. Paul, qui fait valoir des capitaux en numéraire, prête les 100 francs, mais la confiance n'y est pour rien, c'est la valeur du gage qui l'a décidé.

Ils sont nombreux les prêts sur gages ou nantissements, les avances sur titres, les prêts hypothécaires (crédit foncier), où la confiance joue un rôle minime ou nul. Toutefois, parmi les procédés du crédit, ceux qui sont fondés sur la confiance du créancier dans la bonne foi et la solvabilité du débiteur, sont précisément ceux qui rendent le plus de services à l'humanité.

C'est même pour cette raison que nous traitons du crédit immédiatement après avoir parlé du capital. Dans certains cas, en effet, il en est le puissant et aussi le bienfaisant auxiliaire. Il n'augmente pas le capital, mais il le rend plus efficace. Il en diminue ou abrège le chômage, en le faisant passer des mains qui ne savent ou ne veulent pas le faire fructifier, en des mains plus laborieuses et plus entreprenantes. Le crédit sait aussi réunir les parcelles de capitaux qui seraient impuissants dans leur isolement, pour répartir ensuite les masses agrégées autant que possible, au mieux des intérêts de tous (v. le chap. Banques). Les services que le crédit rend sont si nombreux, son action est si répandue, si variée, si universelle dans le monde économique, que certains savants en ont

(1) La confiance joue souvent un rôle dans l'achat au comptant, par exemple, quand on achète sans connaître la qualité intrinsèque, etc., des marchandises.

fait la caractéristique de notre régime économique. Selon ces savants, après une société qui ne connaissait que le troc — les échanges en nature — est venue une autre qui s'est servi de la monnaie pour faciliter ses transactions ; aujourd'hui, la société est dans une troisième phase, a atteint le troisième échelon, et les affaire se font principalement à l'aide du crédit.

Cette chronologie économique a des côtés faibles, mais ce qui est vrai, et qu'on n'avait pas encore clairement vu, c'est qu'à l'aide du crédit la production dispose, non seulement des capitaux qui lui sont expressément consacrés, mais encore d'une bonne partie du fonds de consommation, sinon le tout, qui n'est pas compris, comme le capital, parmi les instruments de travail. Or, voici comment le fonds de consommation ou le revenu vient en aide au capital. Le revenu est un fonds qui sert à acheter les produits achevés, immédiatement consommables, dont nous usons pour satisfaire nos besoins de tous les jours. La plupart de ces produits ont passé par beaucoup de mains avant d'arriver jusqu'au consommateur. Supposons qu'il achète une redingote ; celle-ci a été successivement de la laine brute, de la laine filée, du drap, et nous abrégeons la liste des producteurs intermédiaires. Il n'y a rien d'extraordinaire à supposer que le négociant en laine n'a payé le propriétaire du troupeau qu'avec l'argent qu'il a reçu du filateur, que celui-ci a payé avec l'argent du fabricant de drap, qui a eu besoin des fonds du tailleur pour rembourser son fournisseur, et qu'enfin l'acheteur de la redingote a définitivement éteint, à l'aide de son fonds de consommation, toute la série des dettes contractées successivement par les producteurs. Ces producteurs ont donc marché autant à l'aide du crédit que de leurs capitaux propres, le consommateur n'est intervenu qu'à la fin, et en attendant, un établissement de crédit, une

banque, s'est trouvé disposé à faciliter les transactions, nous dirons ailleurs par quels procédés (1). Ici, il nous a suffi de montrer que la dépense du consommateur rembourse toute la série d'avances des producteurs (2).

Le crédit dont il vient d'être question a été classé à part — peut-être à tort — par un savant économiste d'Autriche, sous le nom de crédit commercial, parce qu'il a souvent un caractère mixte ; mais généralement les auteurs ne le distinguent pas des deux formes qui suivent et qu'on désigne l'un comme *crédit personnel*, l'autre comme *crédit réel*.

Le crédit personnel repose essentiellement sur la confiance que le futur créancier a en son futur débiteur, ou, si l'on veut, que le *bailleur* de crédit a dans le *preneur* de crédit, car la confiance précède l'acte du prêteur. Celui-ci croit que l'emprunteur voudra, pourra ou sera contraint de payer. La confiance active est d'autant plus prompte et étendue que ces trois circonstances se trouvent plus visiblement réunies. Mais leur réunion n'est pas indispensable, le possesseur du capital peut se décider plus particulièrement par une seule d'entre elles. Il peut se dire : X est honnête, laborieux, intelligent, bien achalandé, il n'a pas encore de quoi me rembourser, mais il l'aura ; il peut aussi ne pas se préoccuper de son caractère, et se contenter de le savoir riche ; enfin, même s'il est convaincu de sa solvabilité, il faut encore qu'il soit certain de pouvoir, au besoin, le contraindre à s'exécuter.

Tous les économistes ont mentionné la sécurité, en parlant du crédit, mais il s'agissait pour eux de la sécurité

(1) Nous rappellerons ce fait, qu'en dehors de leurs capitaux, beaucoup de personnes déposent chez leur banquier une bonne partie des revenus destinés à être dépensés dans le courant de l'année, et ces sommes servent également de capitaux au banquier, tout en restant des revenus pour leur propriétaire.

(2) Voilà d'où vient le mot dont on a tant abusé : « Faire marcher le commerce ». Mais les consommations anormales ne peuvent faire marcher qu'un commerce anormal, ce mouvement n'est pas sain, et il aboutit à une crise.

du lendemain et du surlendemain, car le temps est la donnée fondamentale du crédit. Ils pensaient plus particulièrement aux risques que courent les affaires à des époques de troubles révolutionnaires ou de guerres, et à l'influence de ces circonstances sur le taux de l'intérêt. Nous traitons ailleurs de cette influence, mais ici il n'est question que de la sécurité que procure une justice bien organisée et faisant respecter les contrats.

Le crédit réel exige beaucoup moins de confiance, car ce n'est plus à la personne qu'on prête, mais — pour ainsi dire — à la fortune. Le crédit personnel est fondé sur des qualités, des vertus, sur des « biens immatériels », très précieux, mais peu visibles et encore moins tangibles, auxquels il faut croire pour les voir ; tandis que le crédit réel est fondé sur des biens matériels, auxquels on croit, *après* les avoir vus. Le crédit réel prend des garanties au moyen de nantissements ou d'hypothèques, procédés qui confèrent au prêteur une sorte de copropriété conditionnelle sur la chose qui lui sert de gage. Si cette situation donne « ses sûretés » au prêteur et lui offre certains avantages, elle n'est pas sans inconvénients, qui varient selon la législation des divers pays. On a vu des créanciers préférer un répondant à une hypothèque.

Le crédit commercial, si tant est qu'on en veuille faire une classe à part, est souvent un genre mixte, à la fois personnel et réel, car il est difficile de faire le commerce sans posséder quelques capitaux et sans jouir en outre de quelque confiance. Quand on prend des renseignements sur un commerçant, on demande d'abord : fait-il honneur à sa signature ? (crédit personnel), puis : a-t-il de la fortune propre, est-il solide ? (crédit réel). Il est vrai qu'on ne voit pas toujours cette fortune (1), et encore moins ne la

(1) Nous connaissons des cas où des fabricants se sont fait donner un cautionnement de détaillants auxquels ils faisaient d'importantes livraisons.

touche-t-on, c'est un simple renseignement qu'on accepte de confiance (celui qui le donne encourt cependant une certaine responsabilité). En somme, il vaut mieux considérer le crédit commercial comme entrant dans la catégorie des crédits personnels. D'ailleurs, les situations mixtes sont fréquentes dans la pratique, et ce serait peut-être pousser trop loin les classifications que de faire une place distincte à chaque combinaison : un classement fondé sur des caractères tranchés comporte du moins une grande netteté, ce qui est un mérite nullement à dédaigner.

Pour chacun des deux — ou trois — sortes de crédit, il faut toujours au moins deux personnes, celui qui l'accorde et celui qui en jouit. « Avoir du crédit » n'est pas l'apanage de tout le monde. C'est une position favorable due au caractère de l'homme, à l'étendue de sa fortune, quelquefois au simple fait de n'y avoir jamais recours. On sait que « avoir du crédit » veut dire qu'on parvient facilement à se faire confier des capitaux, ou seulement des produits ou des marchandises (1). Des personnes sans crédit peuvent cependant en avoir besoin, on a donc souvent cherché le moyen de leur en procurer en l'absence de ses conditions usuelles, en inventant des combinaisons remplaçant l'existence effective de biens, et surtout d'immeubles, par des fictions destinées à établir des réalités imaginaires. Jusqu'à présent le succès de ces inventions n'a pas été grand : ou l'affaire n'a pas pris, ou, si la chose a bien commencé, elle a toujours mal fini. Les procédés du crédit semblent pleins d'apparentes fictions, mais dès qu'on veut mettre une vraie fiction à la base d'une affaire, celle-ci éclate comme une bulle de savon et dévoile son vide intérieur.

(1) On vend beaucoup plus facilement des marchandises à crédit qu'on ne prête de l'argent, et ce n'est pas sans de bonnes raisons.

Le crédit, nous le répétons, prend des formes variées. Ainsi, il se présente fréquemment sous la forme d'un prêt, soit en numéraire, soit en marchandises. Le numéraire peut être remis de la main à la main, ou transféré au moyen d'un chèque ; il peut aussi être avancé par une banque, sous la forme de l'escompte d'un billet à ordre (ou d'une lettre de change). Dans ce dernier cas, le prêt est habituellement fait pour trois mois, et s'il doit avoir une durée plus longue, le billet échu est remplacé par un nouvel effet. Cela s'appelle renouveler le billet. Quand le prêt est fait de la main à la main, le prêteur peut en fixer l'échéance à volonté. Dans les affaires, l'emprunteur délivre toujours au prêteur un document par lequel il reconnaît sa dette. Il y a cependant des prêts pour lesquels il n'existe d'autre document que leur inscription dans les livres du prêteur.

Le prêt de marchandises se fait le plus souvent sous la forme d'une vente à crédit ; quand l'acheteur en a payé le prix, la dette est éteinte. Il est des cas où le prêt est remboursé en nature. Un paysan peut emprunter à un voisin un sac de blé pour les semailles, et lui rendre un sac et un quart lors de la récolte. Dans ce cas, comme lorsqu'il emprunte de l'argent, *l'emprunteur devient propriétaire de la chose prêtée*, il peut la transformer ou la détruire, il n'en doit que la valeur, il ne rendra pas l'objet en nature, mais l'équivalent et les intérêts. Les dépôts dans les banques se font de deux façons : si l'on dépose des sommes d'argent, la banque rendra une somme semblable ; si l'on dépose des valeurs déterminées, des inscriptions de rente, des actions, des obligations, ce n'est plus une valeur égale, ce sont *les mêmes pièces* ou documents que la banque devra rendre (il peut en être de même de lingots, de bijoux). Dans le premier cas, la banque paye le plus souvent un intérêt pour avoir le droit de se servir de l'argent ;

dans le second (qui est à peine une affaire de crédit), la banque est simplement gardienne et se fait payer une taxe de garde (v. le chap. *Banque*).

On a voulu appliquer le mot crédit aux cas où l'on prête une maison, un cheval, un livre ; mais à tort, c'est le mot louage qu'on doit employer, car il faut rendre en nature la chose prêtée, *le propriétaire n'en ayant pas*, comme dans les cas précédents, *aliéné la propriété* (1). Les 100 francs prêtés se dépensent, le blé se transforme, mais comme ce sont des choses fongibles (remplaçables), on paye avec d'autres 100 francs, avec d'autre blé, tandis que le locataire, en se retirant, laisse la même maison qu'il a reçue en entrant. Et si le loyer ou le fermage est payé d'avance, il n'y a aucun crédit, s'il se paie au terme, *postnumerando*, le crédit est si peu important qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête (2).

On a distingué aussi le crédit de production du crédit de consommation. Dans le premier cas, c'est un capital qu'on prête, et l'on est en droit de s'attendre à le voir se reproduire par l'emploi (la production) auquel il est destiné; c'est un motif supplémentaire de confiance. Le crédit de consommation se fait plus souvent sous la forme d'une vente à crédit que d'un prêt de numéraire, et comme l'emprunteur consommera les objets achetés ou le montant du numéraire, il doit compter sur des ressources futures, peut-être imprévues pour solder sa dette ; or, cette incertitude du payement jette de la défaveur sur ses emprunts improductifs. On a cependant fait remarquer qu'un crédit de consommation pouvait parfois être productif,

(1) C'est-à-dire la propriété de l'objet en nature, restant créancier de sa valeur seulement.

(2) On sait que les propriétaires qui n'exigent pas l'avance du terme ont l'habitude de s'assurer que le locataire garnira l'appartement d'assez de meubles pour couvrir le loyer. Le propriétaire a d'ailleurs un privilège sur ces meubles (tant qu'ils ne sont pas sortis de sa maison) en cas de non-payement du loyer.

par exemple, s'il aide un ouvrier malade à recouvrer la santé, ou s'il permet à un jeune homme de faire ses études. Mais ce sont là des cas exceptionnels, le prêt est ici plus souvent un acte de bienveillance, de charité, qu'une affaire. — Le prodigue ne demande que des crédits de consommation.

A la théorie du crédit se rattachent la question de l'intérêt du capital, celles des banques et du crédit public. Nous aurions aussi à examiner l'influence du crédit sur les monnaies, sur les prix et les salaires, mais sur tous ces points nous renvoyons aux chapitres spéciaux. Nous allons maintenant passer en revue les opinions saillantes émises sur le crédit par les principaux économistes qui nous ont précédé.

Les premiers économistes n'ont attaché qu'une faible attention aux manifestations du crédit; leur principale préoccupation était d'expliquer et de justifier l'intérêt du capital, d'en établir le taux et ses fluctuations, et quand avec cela on avait formulé une phrase contre le crédit mal entendu, on en était quitte avec cette matière. Nous traitons de l'*Intérêt* (v. le chap.) dans la partie consacrée à la distribution des richesses, ou mieux à la distribution des résultats de la production entre les divers agents qui y ont pris part; là, l'intérêt est pour nous, comme pour tous les économistes, la part du capital, et nous avons à démontrer que cette rétribution est méritée, et que le taux en est régi par des causes ou des lois connues. Nous avons aussi consacré un chapitre (Banque) au commerce du crédit. Dans le présent chapitre, nous envisageons le crédit seulement comme agent secondaire de production, et nous examinons sous quelles formes il apparaît, et dans quelle mesure il est utile.

Le dix-huitième siècle a vu des auteurs qui attribuaient au crédit le pouvoir que possède seule la fameuse pierre philosophale, celui de faire de l'or. Law est le représentant le plus éminent de cette manière de voir, mais nous ne nous y arrêterons pas, d'autres en ont assez parlé; nous nous bornerons à citer un court passage de Condillac, qui a été un des der-

niers qui ait été pris par cette illusion. Dans *Le commerce et le gouvernement*, I, chapitre XVII (p. 307, Guillaumin) il dit : « C'est qu'une lettre de change s'achète argent comptant, et se paye à terme. Vous donnez 100,000 francs aujourd'hui pour en toucher 100,000 dans un mois. Le banquier de Lyon jouit donc pendant un mois du produit des 100,000 francs que vous lui avez comptés; et celui de Paris jouit, pendant le même intervalle, du produit des 100,000 francs qu'il ne vous payera que dans un mois. » Pourvu qu'on sache bien compter, on trouvera ici trois fois 100,000 francs, ce qui serait le miracle de la multiplication des capitaux. Au fond, cette somme n'existe qu'une fois, c'est vous qui la possédez. Vous la passez au banquier de Lyon, en retirant quelque chose pour la privation de l'emploi de votre argent; cette petite somme que vous retenez, le banquier de Lyon vous la paye pour avoir le droit de se servir de votre argent. Les 100,000 francs du banquier de Paris n'ont aucun rapport avec les vôtres, en vous payant : ou il fait au banquier de Lyon le remboursement d'une somme qu'il lui doit, ou il lui fait une avance, mais ce n'est toujours qu'une fois 100,000 francs qui passe d'une main à l'autre, la lettre de change sert à indiquer dans laquelle l'argent se trouve à un moment donné.

Turgot ne parle que du prêt à intérêt, mais on voit bien qu'il ne croit pas à la multiplication miraculeuse des capitaux. Ad. Smith est dans le même cas. Dans le chapitre IV du livre II, intitulé « Des fonds prêtés à intérêt » (t. II, p. 99), nous n'avons à relever qu'une distinction s'appliquant à notre sujet actuel, nous transcrivons : « Les fonds prêtés à intérêt sont toujours regardés par le prêteur comme un capital (sans doute, puisqu'il demande des intérêts). Il s'attend qu'à l'époque convenue ces fonds lui seront rendus, et qu'en même temps l'emprunteur lui payera une certaine rente annuelle pour les avoir eus à sa disposition. L'emprunteur peut disposer de ses fonds, ou comme d'un capital, ou comme de fonds destinés à servir immédiatement à la consommation... » C'est le crédit de production et le crédit de consommation, et Ad. Smith n'est nullement aimable pour ce dernier.

J.-B. Say entre déjà dans plus de développements sur le prêt à intérêt, *Traité*, livre II, chapitre VIII, et ici nous lisons aussi, page 386, ce qui suit : « On s'imagine quelquefois que le cré-

dit multiplie les capitaux. Cette erreur, qui se trouve fréquemment reproduite dans une foule d'ouvrages, dont quelques-uns sont même écrits *ex professo* sur l'économie politique, suppose une ignorance absolue de la nature et des fonctions des capitaux. Un capital est toujours une valeur très réelle, et fixée dans une matière, car les produits immatériels ne sont pas susceptibles d'accumulation (1). Or, un produit matériel ne saurait être en deux endroits à la fois, et servir à deux personnes en même temps. Les constructions, les machines, les provisions, les marchandises qui composent mon capital, peuvent en totalité être des valeurs que j'ai empruntées : dans ce cas, j'exerce une industrie avec un capital qui ne m'appartient pas, et que je loue ; mais, à coup sûr, ce capital que j'emploie n'est pas employé par un autre. — J.-B. Say traite la même question dans son *Cours*, I, chapitre x (t. I, p. 134 et suiv.).

Bon nombre d'économistes contemporains ou successeurs immédiats des précédents : Ricardo, Malthus, Senior, Bastiat, Dunoyer, Sismondi, A. Clément, ont à peine un mot en passant pour le crédit. Rossi (*Cours*, t. III, p. 249) se borne à démontrer que le crédit n'est pas, par lui-même, un capital, mais seulement un mandat sur le capital d'autrui ; c'est un moyen de faire passer d'une main dans l'autre le capital existant. M. Dupuynode ne lui consacre guère plus d'attention dans son livre sur *Les monnaies, le crédit et les emprunts* (Paris, Guillaumin). C'est à partir de Cherbuliez et de M. Courcelle-Seneuil qu'on lui consacre des recherches plus approfondies. Nous n'avons pas nommé Charles Coquelin, l'auteur du *Crédit et des banques*, dont l'ouvrage ne nous satisfait pas ; mais nous devons du moins analyser brièvement l'article *Crédit* qu'il a donné au Dictionnaire de l'Économie politique de Guillaumin (1re éd.).

Voici comment cet article débute : « Le crédit est une faculté sociale qui dérive de la confiance. *C'est, à quelques égards, la confiance même.* Il se manifeste en cela, que les détenteurs de capitaux consentent à faire l'avance de ces capitaux à ceux qui les demandent, en d'autres termes, à les leur prêter, sous la promesse d'un remboursement futur. » Pour savoir ce que nous pensons de cette définition, on n'a qu'à

(1) Il semble cependant qu'après avoir appris une langue étrangère, on peut en apprendre une seconde, ce qui en ferait deux. C'est une accumulation. Mais les produits immatériels ne sont pas en question ici.

relire la nôtre. Puis on reprendra l'alinéa suivant de l'article de Charles Coquelin : « Quoique le crédit suppose toujours *une certaine* (!) *confiance*, il en exige *plus ou moins* selon les conditions dans lesquelles il s'exerce, c'est-à-dire selon la nature des *garanties* que l'on demande aux emprunteurs. » Coquelin distingue ensuite trois sortes de prêts : 1° sur obligation écrite ; 2° sur nantissement ; 3° sur hypothèque. Les développements ne renferment rien de nouveau, mais plus loin nous trouvons une prétendue réfutation d'une opinion de J.-B. Say dont nous devons montrer la faiblesse.

Say, après avoir signalé l'utilité du crédit, continue : « C'est seulement sous ce rapport qu'il est désirable, qu'il est heureux pour la société, que le crédit soit généralement répandu ; mais il y a une situation plus favorable encore : c'est celle où personne n'a besoin de crédit, où chacun dans sa profession a su amasser assez de capital pour subvenir, sans emprunter, aux avances que sa profession exige. Je dis que cette situation est la plus favorable en général, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir du terme est toujours fâcheuse pour ceux *qui sont obligés d'y avoir recours;* elle force les industrieux (industriels) à des sacrifices qui sont une augmentation des frais de production... » Coquelin trouve Say utopiste en souhaitant à chaque industriel de posséder lui-même les capitaux dont il peut avoir besoin (le souhait n'a pas de rapport avec l'utopie), il est d'avis que, réduit à ses propres capitaux, le fabricant irait rarement loin. En fait, cela est vrai, mais c'est précisément pour cette raison que Say lui souhaite de posséder beaucoup de capitaux, qui lui permettent d'établir ses affaires sur une grande échelle, sans emprunter le capital d'autrui. Car le capital d'autrui cause des soucis, il faut le rendre à jour fixe, et bien des gens préfèrent gagner moins, sans soucis. Que deviendrait le capital, s'écrie Coquelin, si on ne l'empruntait pas ? — C'est son affaire. — D'ailleurs, il n'y a que trop d'amateurs pour le capital d'autrui ; il ne sera jamais obligé de chômer. Tout cela n'est pas une raison pour ne pas souhaiter de pouvoir s'en passer. — Il n'est pas exact de dire, avec Coquelin, que « l'usage du crédit grève les produits, en raison des intérêts que les entrepreneurs d'industrie doivent payer pour les capitaux étrangers dont ils se servent. » Coquelin emploie trop d'hypothèses pour réfuter l'opinion de Say, et en

somme réussit mal. L'entrepreneur voudra toujours gagner le plus possible, et s'il emprunte, il faudra qu'il rétribue le capital étranger en diminuant d'autant ses propres bénéfices, car il ne pourra pas vendre ses produits plus cher que ceux des autres.

Revenons à Cherbuliez (*Précis*, I, p. 281 et suiv.) qui débute ainsi : « Le crédit, envisagé dans la personne du débiteur, c'est la disposition temporaire d'une portion de richesse appartenant à autrui; envisagé dans la personne du créancier, c'est l'attente d'une prestation future. » Cette définition est simple et elle permet d'expliquer les termes : crédit actif et crédit passif... L'auteur s'applique, du reste, surtout à exposer la nature et les effets de la circulation (v. le chap. xxx), et à montrer comment le crédit, sans augmenter la richesse, en favorise la circulation et facilite la production, en réduisant le chômage des capitaux et en les faisant parvenir à ceux qui en feront le meilleur emploi. L'auteur est assez clair, mais il n'est pas limpide.

Cette qualité se rencontre dans le *Traité* de M. Courcelle-Seneuil. Cet éminent économiste s'exprime comme un légiste (p. 253 et suiv.). « Le contrat de crédit est celui par lequel le propriétaire d'un capital en remet la possession à un autre, qui s'engage à restituer ce capital au bout d'un temps déterminé ou indéterminé. Ce contrat a deux formes principales, savoir : le loyer ou prêt et le mandat. Dans le premier cas, celui qui reçoit le capital en use comme propriétaire, en jouit sous certaines conditions ; dans le second cas, il est tenu de rendre compte au propriétaire de son administration, il agit comme serviteur ou agent, avec ou sans salaire. » Le mot loyer ne me semble pas bien choisi ici, on n'a qu'à penser au loyer d'une maison. M. Courcelle-Seneuil s'applique ensuite à montrer que la multiplication des titres de crédit n'ajoute rien à la richesse d'un pays et que le crédit est utile ou nuisible selon l'emploi que l'on en fait (p. 256). « L'existence du crédit n'est nullement chose indifférente; son usage est considéré généralement et avec raison comme un symptôme favorable, parce qu'il atteste la confiance de l'homme pour son semblable, sans laquelle il est impossible à la coopération de porter tous ses fruits. D'ailleurs le crédit ne peut se maintenir qu'autant que les capitaux qui en font l'objet sont conservés, et ils ne peuvent

guère être conservés qu'autant qu'ils sont bien employés. »

Joseph Garnier, dans son *Traité* (8e édit., 1880), page 350, essaye de donner la définition la plus complète qui existe, nous la reproduisons : « Le mot Crédit est une de ces expressions dont le sens complexe varie sous la plume des économistes et des financiers. Pour le définir assez complètement, on peut dire : — Le crédit comprend l'ensemble des moyens à l'aide desquels les capitaux passent des mains de ceux qui ne veulent ou ne savent les mettre en œuvre dans les mains d'entrepreneurs capables de les faire produire; — l'ensemble des moyens de circulation des capitaux mobiles ; — l'ensemble des moyens à l'aide desquels l'industrie et le commerce travaillent avec la garantie d'un capital souscrit et exigible, mais non déplacé, et qui a une action financière sans rien prendre à la production; — les moyens de faire servir les propriétés mobilières ou immobilières de gage certain à des avances en capitaux circulants. » Nous reproduisons cette liste sans commentaire.

L'auteur continue : « Toutes ces évolutions, tous ces moyens ont besoin, pour s'accomplir, de la confiance, condition générale et *sine qua non*, qui engendre et caractérise le crédit, ce qui fait dire que le crédit n'est autre chose que la confiance (1); — ce qui ne nous paraît pas parfaitement exact, en ce sens que la notion du crédit est plus étendue que celle de la confiance, laquelle comprend la sécurité des rapports entre les contractants, plus la sécurité des rapports entre ces derniers et ceux qui ont traité avec eux, plus la tranquillité publique. *Le crédit*, dans son ensemble, *est l'échange perfectionné*, avec des moyens qui suppléent à la monnaie ou en augmentent les services. — Les mots que nous avons soulignés indiquent en effet un emploi important du « crédit commercial ». J. Garnier parle ensuite des différentes espèces de crédit et des instruments de crédit, mais sans innover. Nous renvoyons aux chapitres *Monnaies* et *Banques*.

Citons ici deux définitions du crédit qui ne se ressemblent pas, quoique chacune ait sa part de vérité. M. G. de Molinari dit (*Cours*, t. II, p. 278) : « Crédit vient de *credere*, croire, avoir foi, et l'étymologie du mot explique parfaitement la chose que

(1) Allusion à Coquelin, voy. plus haut.

le mot signifie. Car la base du crédit, c'est la confiance... » M. E. Levasseur, *Précis*, p. 195, est d'avis « que le crédit consiste dans l'*échange d'une réalité actuelle... contre une probabilité future*, c'est-à-dire contre le remboursement... »

M. Jourdan (*Cours analytique*, p. 501) expose assez exactement les fonctions du crédit ; seulement un exposé « analytique » rend les citations difficiles, il faudrait reproduire de trop longs passages. Lui aussi cherche querelle à J.-B. Say d'avoir souhaité à chaque industriel sa poule au pot, c'est-à-dire un capital largement suffisant, mais il ne reproduit guère que les arguments de Coquelin. Répétons que le crédit peut bien augmenter les bénéfices de l'entrepreneur, mais souvent en échange de soucis, d'autant plus, qu'un facile crédit peut favoriser les affaires risquées. Plus d'un préférera un revenu modeste avec la tranquillité que le luxe avec de poignantes préoccupations (1).

Comme M. Jourdan, M. Cauwès, dans son *Précis* (I, p. 532), montre qu'il a étudié le droit romain ; cette étude procure sur le crédit des idées plus claires et plus étendues. Seulement M. Cauwès insiste un peu trop sur la confiance. Il dit : « Crédit et circulation fiduciaire impliquent la même idée : la confiance, la foi (*credere, fiducia*) ; mais la confiance repose sur une simple présomption ». Et le crédit réel ? L'auteur donne une bonne analyse des avantages du crédit (p. 536), et il réfute le sophisme du crédit multipliant les capitaux, et met en garde contre les abus de la circulation fiduciaire.

Nous avons relu les *Contradictions économiques* de Proudhon, mais sans y trouver une idée sérieuse. Proudhon nous est apparu comme un jongleur jouant avec deux boules portant l'une l'inscription *l'État*, l'autre celle de *Crédit ;* à chaque instant les boules changent de main, et tout ce manège a pour but d'arriver au crédit gratuit, notion qui renferme une « contradiction économique » non résolue.

M. Yves Guyot pousse l'abstraction jusqu'au système absolu, système qui est un véritable lit de Procuste. Il croit dé-

(1) M. Y. Guyot est aussi de cet avis. Il s'est inspiré de Bagehot qui, dans *Lombard Street*, soutient la même idée ; seulement, Bagehot dit aussi, p. 19 : « We must examine the system on which these great masses of money are manipulated, and assure ourselves that *it is safe and right.* » Le crédit recèle des dangers pour le prêteur comme pour l'emprunteur.

finir (*La science économique*, 1881) « rigoureusement » le crédit par « l'*avance de capitaux circulants* » (p. 96). La plupart des avances se faisant sous la forme d'argent, les capitaux avancés sont en effet le plus souvent circulants, mais l'exemple du chemin de fer qu'il cite nous rappelle que les avances se font aussi en partie sous la forme de terrains, de droits, d'emprunts (1). Et les marchandises vendues à crédit? Le mot circulant est donc de trop. Il l'est ici (p. 97) aussi : « Voici un billet escompté à trois mois. Ce billet me permet de me procurer des capitaux... » Et qu'est-ce qui empêche d'employer la moitié de la somme, ou la somme entière pour acheter une machine? L'essentiel est d'être en état de payer le billet à l'échéance. Nous aurions encore quelques observations à faire sur la manière de prouver que le crédit rend des services à la production, ces services sont incontestables, il faut néanmoins éviter de les exagérer. Le crédit malsain peut commencer par étendre considérablement la production, mais s'il va trop loin, il tombe dans l'abîme, tout est affaire de mesure. Signalons les excellentes choses que l'auteur dit sur le crédit gratuit.

J.-St. Mill s'exprime précisément ainsi (*Principles*, III, ch. VIII): Le crédit a un grand pouvoir, mais non, comme certains croient, un pouvoir magique, *it can not make something out of nothing* (il ne peut pas faire quelque chose de rien). Le crédit est un simple transfert de capital, généralement en des mains plus habiles, ce qui le rend plus productif. Le crédit est donc le moyen de faire arriver au talent les capitaux nécessaires pour féconder ses idées. Cairnes ne traite pas la question, et Jevons n'ajoute rien aux notions acquises. Dans son *Primer*, p. 110, il nous dit que le crédit, *enables property to be put into the hands of those who will make the best use of it*, proposition qu'on trouve dans tous les traités. — Amasa Walker (*The science of wealth*, 1869, p. 132) s'occupe surtout de la circulation. M. Francis Walker ne parle du crédit qu'en passant (*Political Economy*, p. 145).

On ne saurait dire que M. Henry Dunning Macleod n'ait pas

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que nous désapprouvons la définition de M. le comte de Cieskowski dans son livre *Du crédit et de la circulation*, qui est ainsi conçue : « Le crédit est la transformation des capitaux fixes et engagés en capitaux circulants et dégagés. » On peut prêter des capitaux fixes, mais l'on prête plus souvent des capitaux circulants, sans qu'on ait à les transformer d'abord.

consacré de l'attention au crédit, ce dernier joue dans ses livres un très grand rôle, ce qui n'est pas étonnant, puisque, pour cet auteur, l'économie politique n'est qu'une théorie des échanges. Mais il y a une seconde raison. M. Macleod exagérant les services rendus par le crédit — il trouve que le capital et son ombre font deux — est obligé de défendre longuement sa thèse et de discuter les opinions adverses. Nous allons présenter la sienne, autant que possible avec ses propres expressions que nous empruntons à son article « Crédit » dans le *Dictionary of political Economy* (London, Longman, 1863).

« Le crédit, dit-il, c'est le nom d'une certaine espèce de propriété immatérielle, nommée aussi *dette*. C'est le droit de demander une certaine somme d'argent à une certaine personne, dans un certain temps... Dans le commerce une opération de crédit se présente sous la forme d'une vente, ou d'un échange dans lequel l'une des quantités échangées, ou même les deux, est une dette. Le système du crédit consiste dans la création ou la vente de dettes et se divise en deux branches : 1° le crédit commercial qui consiste principalement dans la vente ou l'échange de produits contre des dettes ; 2° le crédit de banque, qui consiste dans la vente ou l'échange de numéraire ou de dettes contre d'autres dettes. » La dette est une propriété immatérielle, mais c'est un droit sur l'argent d'un autre payable dans l'avenir, et ce droit a, dès aujourd'hui, une valeur réalisable en espèces sonnantes. A, qui possède une obligation de 100 fr. souscrite par B, va chez C qui l'escompte. C passe cette obligation à D, etc. Mais pourquoi B a-t-il souscrit l'obligation ? c'est que A, sans doute, lui en a donné la valeur actuelle, soit sous la forme de numéraire, soit sous celle de marchandises. Le capital matériel ne peut être qu'en *un* endroit, il est chez B, c'est lui qui possède le droit actuel (la propriété) de ces marchandises. Que possèdent A, C, D, etc. ? le droit futur. Nous voyons que la chose matérielle, la « richesse » n'existe qu'une fois, et encore, si l'on prenait trop à la lettre le mot de M. Macleod : *Property is not a thing, but a right* (1), les objets matériels n'existeraient pas du tout, les « richesses » se résoudraient en droits, ce qui nous ferait sortir de l'économie politique pour entrer dans cette philosophie où les réalités se

(1) *Dictionnary*, p. 351 et en plusieurs autres endroits (La propriété n'est pas une chose, mais un droit).

réduisent à des idées ou à des abstractions. L'auteur nous fournit le moyen de prouver que nous n'exagérons pas. Il cite, p. 584 (n° 97), M. Gustave du Puynode, qui dit (*De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, p. 110) : « Si fécondes qu'aient été les mines du Mexique et du Pérou, dans lesquelles devait encore après Colomb sembler enfouie la fortune de l'univers, il y a cependant une découverte plus précieuse pour l'humanité, et qui a déjà procuré plus de richesses que celles des Amériques : c'est la découverte du Crédit. *Monde tout imaginaire* (1), mais vaste comme l'espace, inépuisable (?) comme les ressources de l'esprit. » M. Macleod trouve, peut-être à tort, que ce passage *plainly asserts* que le crédit est du capital productif, ce qui confirme les vues qu'il s'évertue à faire prévaloir.

Il faudrait remplir bien des pages si l'on voulait réfute. M. Macleod en détail, et en même temps rectifier quelques propositions de ses adversaires, qui manquent parfois de netteté ; mais il semble qu'on peut réfuter beaucoup de ses sophismes en distinguant entre la richesse sociale et celle des particuliers. Au point de vue de la société, la dette est un simple transfert, n'augmente donc pas le stock national ; mais au point de vue privé, la dette (une recette future) est souvent un capital très sérieux. M. Macleod dit : « Si A possède 100 et doit là dessus 50, peut-on dire qu'après avoir payé cette dette de 50, il ne reste plus que 50 dans le pays ? Certes non ; A ne possède plus que 50 après avoir fait passer 50 à B, mais le pays a 100 comme auparavant. »

Parmi les économistes allemands, l'auteur de l'ouvrage le plus complet sur le crédit, et à quelques égards aussi le meilleur, est M. Knies, professeur à l'université de Heidelberg. Cet ouvrage en deux volumes porte le titre : *Der Credit* (Berlin, Weidmann, 1877 et 1879) et traite à la fois du crédit et des banques. Une particularité de l'auteur, on sait qu'il a trouvé des imitateurs en France (2), c'est de beaucoup s'appuyer sur le droit romain. Cet appui n'est pas à dédaigner ; peut-être, cependant, l'exposé en a-t-il pris un caractère un peu trop juridique. Il définit le crédit (p. 6) un transfert onéreux de biens où l'un

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Nous pensons à MM. Jourdan et Cauwès, mais nous ignorons si ces savants ont connu M. Knies ou se sont rencontrés avec lui. Du reste, M. Macleod, qui l'a précédé, s'appuie également sur le droit romain.

remet actuellement une valeur pour obtenir la contre-valeur dans un temps à venir. C'est donc le *temps* qui distingue le crédit de l'échange ou de la vente au comptant. Il distingue aussi entre le prêt de choses (argent ou produits) dont on rend l'équivalent, et le louage, où l'on rend en nature l'objet loué. Il passe aussi en revue les différentes espèces de crédits en entrant dans toutes les distinctions possibles, selon la position du prêteur et celle de l'emprunteur, selon la nature de l'objet prêté, selon le mode de garantie, selon l'emploi du crédit et autres distinctions qui peuvent avoir leur place dans un volumineux ouvrage, mais qui comporteraient des répétitions tout à fait déplacées dans un travail plus condensé.

Nous nous arrêterons un moment sur le chapitre où il est question des conditions et causes du crédit, ainsi que sur les obstacles et encouragements qu'il rencontre, en distinguant le créancier et le débiteur. L'auteur commence par poser ce principe, qui ressemble à un truisme : « On ne peut devenir créancier que si l'on possède du capital. » Il nous apprend que c'est pour pouvoir énoncer cette profonde vérité qu'il a donné la formule du capital que nous avons blâmée (v. le chap. précéd.), d'après laquelle le *capital* comprendrait l'ensemble des biens que possède un homme, tandis que nous demandons qu'on en sépare le fond de consommation ou le revenu qui n'est pas destiné à la production. Le truisme ci-dessus peut être énoncé même lorsqu'on ne compte parmi les capitaux que... les capitaux (productifs). La faute de l'auteur s'aggrave par la remarque qu'il fait, qu'on ne prête que les choses surabondantes (überschüssig) et dont on n'a pas besoin pour sa consommation actuelle. Du principe (v. ci-dessus) que celui qui n'a pas de capital ne peut pas en prêter, il en tire un ou deux autres (p. 121), par exemple, qu'autrefois les pays, étant plus pauvres, avaient moins de capitaux et que, par suite, le commerce intérieur faisait moins usage du crédit; dans le commerce international, les pays riches fournissaient les créanciers, les pays pauvres les débiteurs. Qu'est-ce à dire? Ces pays riches vendraient toujours et les pays pauvres ne payeraient jamais? Cela se peut-il? car enfin, quelle que soit la durée du crédit, il a nécessairement un terme. L'auteur est mieux inspiré quand il dit que de nombreuses causes influent sur la formation des capitaux et que l'accumulation de grands

capitaux est l'exception, la capitalisation étant plutôt l'œuvre des petites épargnes, nombreuses et lentement amassées. La sécurité est indispensable à la création de capitaux.

Voici encore un passage (p. 122), qui prouve que la définition du capital donnée par M. Knies est très critiquable, c'est qu'il examine dans quels cas un ménage qui consomme tous ses revenus peut former du capital : 1° en diminuant ses dépenses; 2° en augmentant ses revenus. Il ne faut pas, soit dit en passant, une grande contention d'esprit pour trouver cela. Non plus pour nous apprendre qu'un capitaliste qui a besoin de ses capitaux pour sa propre industrie ne peut pas en prêter à d'autres; ni que pour prêter il faut vouloir le faire. L'auteur nous dit trop de choses qui vont de soi.

Passons au débiteur. Pour qu'il emprunte, il faut pouvoir, il faut en avoir besoin (?) et vouloir. Le lecteur ne sera pas privé si nous ne reproduisons pas les développements de l'auteur. Dans le tome II, nous trouvons, entre beaucoup de détails inutiles, quelques bonnes pages sur les effets du crédit (p. 132 et suiv.), nous nous bornons à y renvoyer. Du reste, nous retrouverons M. Knies en parlant des banques.

Fr. Nebenius, qu'on cite beaucoup en Allemagne comme autorité en matière de crédit, traite surtout et magistralement du crédit public (*Der öffentliche Credit*. Carlsruhe, Marx 1820, 2e édit., 1829); il fonde le crédit sur la confiance. J.-B.-W. de Hermann, dont les *Recherches économiques* ont paru peu après, effleure à peine la question. M. Roscher a maintenu, dans les dix-huit éditions de son *Système d'économie politique*, cette définition : Le crédit est l'autorisation librement (volontairement) accordée de disposer du bien d'autrui, contre promesse de remboursement (1). Ce n'est pas une formule heureuse, elle permet à A de dire à B : Mettez votre main dans la poche de C, enlevez-lui 100 francs, et après avoir promis à C de les rembourser un jour, vous pourrez les employer à votre gré. Ici, A dispose du bien de C sans pécher contre la définition. N'était-il pas au moins indispensable de dire : accordé *par le propriétaire* de

(1) *Credit ist die freiwillig eingeräumte Befugniss, über fremde Güter gegen das blosse Versprechen des Gegenwerthes zu verfügen*, p. 145 de la première et 228 de la 18e édition (années 1854 et 1886). Cette définition est technique, ou aussi juridique..... ce qui n'excuse rien, au contraire; c'est une définition *économique* qu'il nous fallait.

disposer de *son* bien. Le crédit est une affaire de confiance. Parlant du crédit personnel et du crédit réel, le savant professeur fait une remarque profonde : Dans un pays où règne l'insécurité, et chez des peuples ou incultes ou décrépits (?), on préférera le crédit personnel, c'est-à-dire qu'on ne prêtera qu'à ceux en lesquels on a confiance; dans une contrée stationnaire et peu entreprenante, on donnera la préférence au crédit réel. Le crédit se développe avec la division du travail (il aurait dû dire ici : avec la *spécialisation* du travail), qui multiplie les produits incomplets (qui passent souvent à crédit dans les mains qui les achèvent). Quant aux effets du crédit, il fait arriver le capital à celui qui l'emploie... mais il contribue ainsi à augmenter l'inégalité des fortunes. Il y a là une erreur d'optique, l'inégalité n'est pas le fait du crédit, elle est l'effet des qualités de l'individu.

Mangoldt a parlé du crédit dans son *Précis*, mais il a surtout développé ses vues dans le mot *crédit* du Dictionnaire politique de Bluntschli (*Staatswörterbuch*). Sa définition n'a rien de nouveau, elle perfectionne cependant celle de M. Roscher. Il insiste d'ailleurs comme lui et quelques autres économistes allemands sur la *Freiwilligkeit* (1) (prêt *librement* consenti). Je crois que cette insistance relative à l'absence de contrainte, au *bon gré*, est inutile, la liberté est sous-entendue en économique, jusqu'à l'énoncé du contraire. Mangoldt divise les affaires de crédit en publiques et privées. Il signale le crédit (imparfait) du loyer et du fermage, où, au fond, il n'y a pas de vrai crédit, on se borne à vendre (au fermier) les produits du champ affermé ou (au locataire) l'avantage de jouir des immeubles prêtés. Il fait d'ingénieuses distinctions entre le crédit qui est un expédient, et le crédit qui est un stimulant, et tire de la différence entre les modes de remboursement des données instructives. Il y a, par exemple, à côté du payement en bloc, le payement par annuités, l'amortissement par l'intérêt composé, le remboursement avec lot, etc. Il y a aussi cette forme que Mangoldt qualifie de mobilisation de crédit (mobilisant les capitaux et surtout les immeubles), et qui consiste en obligations que le créancier n'a qu'à vendre sur le marché (la bourse) pour rentrer dans ses fonds. Plus loin, l'au-

(1) C'est un substantif qui indique que l'acte est l'effet d'une libre volonté; nous n'avons pas l'équivalent de ce substantif, il faudrait adopter *le bon gré*.

teur montre que le crédit : 1° est un moyen de circulation pour les marchandises ; 2° qu'il favorise la production en la fécondant par le capital (celui-ci passant par le crédit dans les mains qui l'emploient) ; 3° qu'il encourage la formation de capitaux. Enfin l'auteur traite des lois sur l'usure ainsi que de l'influence du crédit sur les crises commerciales, influence qui est incontestable (1).

M. Wagner, l'auteur du *Traité d'économie politique* qui a remplacé celui de Rau, résume ses vues sur le crédit dans le *Handbuch* de M. de Schönberg. Il tient aux mots confiance et volontairement ; pour le reste, c'est un intervalle de temps entre *donnant* et *donnant*. La traduction littérale (1) de la définition est impossible, la langue française est réfractaire à des formules où l'on enchevêtre trop de mots. Divisant les espèces de crédits, il distingue : 1° les crédits proprement dits, où l'on rend seulement la valeur qu'on a empruntée (choses fongibles) et 2° les crédits nécessaires (inévitables) où l'on rend la chose même (louage) ; il oppose aussi le crédit de production au crédit de consommation. M. Wagner subdivise ensuite le crédit de production, mais nous ne le suivrons pas sur ce terrain glissant. Il distingue enfin le crédit personnel du crédit réel, non sans entrer dans d'utiles développements. Il s'étend naturellement sur l'utilité du crédit qui fait passer le capital dans les mains qui l'utilisent, et proteste contre cette erreur, que le crédit peut créer du capital, tout en reconnaissant que le crédit peut contribuer *indirectement* à l'augmentation des capitaux : 1° en les déposant dans des mains productives, et 2° en favorisant l'épargne (en la rendant fructueuse). Du reste, le crédit peut aussi être employé d'une manière imprudente et causer des pertes. Le crédit rend encore service en économisant l'emploi de la monnaie, un point que nous retrouverons ailleurs. L'auteur parle aussi des Sociétés par actions, du crédit public, et consacre plusieurs pages au crédit considéré au point de vue juridique, point de vue que nous ne pouvons aborder.

(1) V. Michaelis, *Volkswirthschaftliche Schriften* (Berlin, Herbig) ; Juglar, *Les Crises* (Paris, Guillaumin, une 2e édit. vient de paraître). Voy. aussi le travail sur le crédit dans les OEuvres de Prince-Smith, Berlin, Herbig.

(2) La voici en allemand : Credit ist derjenige privatwirthschaftliche Verkehr oder dasjenige Geben und Empfangen wirthschaftlicher Güter zwischen verschiedenen Personen wo die Leistung des Einen im Vertrauen auf die gegebene Zusicherung späterer (künftiger) Gegenleistung des andern erfolgt. Résumons ainsi la formule : Le crédit est une avance volontairement faite en se confiant à la promesse d'un futur remboursement.

Des juristes comme MM. Goldschmidt, Ihering, Thöl et beaucoup d'autres s'en sont chargés. Citons quelques passages du livre le plus récent de M. Ihering, *Der Zweck im Recht*, t. I, p. 165, où il est dit que le commerce sans crédit ressemble à *un oiseau sans ailes*. P. 183, nous rencontrons un autre mot heureux, et il s'agit encore de crédit commercial. « La fonction que ce crédit remplit, dit-il, ne ressemble pas au crédit civil, qui n'a pour but que de combler un déficit accidentel, que de tirer quelqu'un d'embarras; il est chargé de mettre le négociant en état d'employer dans ses affaires le capital d'autrui, c'est en quelque sorte un « crédit de spéculation ». Les marchandises qu'on lui envoie sans payement immédiat sont un prêt de capitaux, et le crédit dont il jouit n'est pas fondé sur sa situation actuelle, c'est-à-dire sur la vraisemblance qu'il pourra payer plus tard, mais *sur la solvabilité que ce crédit lui fera;* on tient ainsi compte des futurs résultats du crédit. *Le crédit commercial ressemble aux vêtements des enfants;* en prenant mesure, on pense à leur croissance; aussi faut-il que les enfants grandissent pour que le vêtement soit à leur taille. »

M. L. de Stein traite le crédit dans son *Manuel de la science administrative* (*Handbuch der Verwaltungslehre*, Stuttgart, Cotta, 1876), et il y donne, p. 460 et suiv.. quelques belles et bonnes pages; nous ne pourrons cependant qu'en détacher quelques pensées qui se présenteront comme des aphorismes. Le crédit est la faculté d'un individu d'attirer le capital d'un autre pour l'employer dans se affaires. L'opération ses décompose en deux éléments : l'élément subjectif, c'est la confiance du créancier dans la solvabilité du débiteur, et l'élément objectif, c'est la solvabilité effective de ce dernier. Quoique, dans une affaire de crédit, il n'y ait toujours en présence que des individus, la société profite grandement de leurs relations. La possession des capitaux est autrement distribuée entre les hommes que la faculté de les faire fructifier; or il est évident que celui qui est doué de cette faculté fera des capitaux l'usage le plus utile à la collectivité; il est donc heureux qu'on ait trouvé le moyen, par le crédit, de faire passer le capital à celui qui saura le faire travailler. — Le crédit rend donc le développement des facultés productrices indépendant de la possession du capital, il adoucit ainsi ce que la propriété absolue a de trop dur et concilie le capital avec le travail. — Le crédit est

donc une force qui vivifie l'organisation économique de la société. — Nous n'entrerons pas avec l'auteur dans des détails sur le crédit personnel, le crédit réel, le crédit commercial et autres subdivisions, nous voulions seulement indiquer par quelques traits les idées de M. L. de Stein.

Marlo, dont on connaît les tendances socialistes, traite à fond la question du crédit dans le tome III de ses *Untersuchungen* (Tübingen, 2e édit. 1885). Nous ne trouverons ici rien de nouveau, mais la première édition de cet ouvrage ayant paru avant quelques-uns de ceux que nous avons passés en revue, il se pourrait bien qu'il ait influencé l'un ou l'autre de leurs auteurs. Page 463, exposant l'utilité du crédit, Marlo appelle l'attention sur trois points : 1° le crédit encourage l'économie en procurant le placement des épargnes; 2° il procure des capitaux à ceux qui en ont besoin ; 3° il contribue à la distribution normale du capital. Cette distribution est normale quand les capitaux possédés par les producteurs répondent à leur capacité de travail. Si des producteurs dont le capital n'est pas à la hauteur de leur capacité de travail, se procurent aisément par le crédit ce qui leur manque, alors ce dernier régularise la distribution des capitaux, la rend normale; 4° il met obstacle à des acquisitions malhonnêtes, en ce sens que des personnes ayant un payement à faire sont obligées, faute d'argent, de vendre une partie de leur avoir; comme en pareil cas les vendeurs sont pressés, les acheteurs pourraient en abuser; or le crédit dispense d'opérer de pareilles ventes. L'auteur énumère aussi les maux qui peuvent résulter du crédit.

Plus loin, p. 484, il examine ce qui favorise le crédit. Ce serait : 1° une éducation industrielle (ou professionnelle); 2° l'honnêteté; 3° de bonnes occasions d'entreprises fructueuses ; 4° de bonnes institutions de crédit; 5° de bonnes lois. Parmi ces dernières, il en voudrait qui découragent les mauvais emprunteurs, qui fixent le taux normal des intérêts, qui règlent la question des hypothèques, qui facilitent la rentrée des dettes.

Nous résumerons ce chapitre en constatant que la théorie du crédit est une des matières économiques qui ont fait le plus de progrès depuis une cinquantaine d'années.

CHAPITRE XVI

LES FACTEURS INDIRECTS DE LA PRODUCTION

Nous venons de parler, avec quelques développements, des facteurs directes de la production, surtout du travail et du capital ; ces facteurs ont cela de particulier, qu'ils ne supposent pas nécessairement la société. Dans notre exposé nous avons dû faire de fréquentes allusions à l'existence simultanée de nombreux hommes, puisque ce fait est d'importance majeure et s'impose à notre expérience et à notre pensée ; mais, quelle que fût la place accordée à l'État ou à la société, il restait évident que l'individu, par exemple, Robinson dans son île, non plus, ne produisait pas sans travail, et qu'il tirait bon profit de son capital, de son canot, de ses instruments de pêche et autres. Un homme seul ne fait que de l'économie privée, l'homme en société fait aussi de l'économie politique. Plus d'une chose dans la société peuvent gêner la production, mais la vie sociale est incomparablement plus utile que nuisible au travailleur. Les avantages qui résultent de la vie sociale, nous les embrassons sous la dénomination de *facteurs indirects de la production*. Le mot *indirect* veut dire simplement que ces facteurs ne sont pas indispensables à la production individuelle, ils la rendent seulement plus efficace, plus facile, moins pénible ; quoiqu'on puisse à la

rigueur s'en passer, leur utilité n'en est pas moins souvent inappréciable.

Aux facteurs indirects de la production qui sont de nature économique, au moins aux principaux d'entre eux, nous consacrons des chapitres spéciaux ; ils sont intitulés : La division du travail, La propriété, Les voies de communication ; d'autres avantages sociaux sont le résultat naturel des rapports qui s'établissent au sein d'une population nombreuse et civilisée, ces avantages en dérivent et se confondent avec elle. L'influence réciproque d'un grand nombre d'hommes, par le frottement des esprits et l'accumulation des expériences, est la cause la plus efficace de tous les progrès intellectuels et scientifiques, car la puissance des intelligences s'accroît avec leur nombre selon une progression géométrique. Nous n'en dirons pas tout à fait autant de la morale, car elle suit d'autres lois ; mais la vie économique, le bien-être, profite également de l'extension et de la durée des sociétés. A la suite ou par l'effet du bien-être, les besoins se multiplient, et leur satisfaction contribue aux agréments de la vie, agréments intellectuels et moraux aussi bien que matériels, ceux qui élèvent l'esprit, satisfont le cœur, conservent la santé et réduisent les souffrances. Enfin la multiplicité des besoins, en étendant les débouchés, stimule la production et rend nécessaires le concours de la science et la création de très importantes institutions, qui d'ailleurs ne peuvent se maintenir que dans une société, dans un État.

L'État est peut-être l'institution humaine par excellence (1) ; pourtant ce terme est bien vague, il ressemble sous ce rapport au mot *peuple*, dont le sens flotte souvent entre *populus* et *plebs*. Selon la définition la plus courte,

(1) Peut-être, car il y a les castors, les abeilles, les fourmis et autres sociétés d'animaux ; nous ne voulons cependant pas mettre l'homme et les animaux sur le même rang, il fallait seulement prévenir une objection.

l'État est une société politique, ou une nation organisée politiquement; il se compose d'un territoire, de citoyens et d'un gouvernement (comprenant l'administration). Pour les uns, l'État est synonyme de gouvernement ; pour d'autres, il est composé du gouvernement et des citoyens; d'autres encore sous-entendent plutôt la société ou même un organisme abstrait doué de toutes sortes de vertus.

Au fond, ce qu'on appelle l'État, c'est la puissance collective, douée de volonté et inspirée par une pensée. Nous avons dû commencer notre définition par en bas, car la puissance, ou plutôt la force, est l'élément fondamental : « l'union fait la force », nous ajouterons : l'État c'est la force. Les individus qui forment une collectivité, un État, doivent — pour rester unis — faire converger vers un centre unique toutes les forces particulières ; la force collective s'organise, mais pour agir, elle a besoin d'une volonté (le gouvernement) qui peut être bien ou mal inspirée. L'État est la force, mais la force n'est ni une vertu ni un vice, elle peut primer ou protéger le droit selon la direction qu'elle reçoit (1).

En effet, la force en elle-même, la chaleur, l'électricité, la pesanteur ou la puissance politique, n'a pas de caractère moral (il n'est ni moral ni immoral), c'est l'inspiration de la volonté dirigeante, ou plutôt la direction qu'elle donne à la force qui confère son caractère à cette dernière. Il n'est donc pas permis de soutenir que l'État est nécessairement bon, bienfaisant, juste, « éthique », comme disent certains économistes allemands. L'État s'est appelé Néron et Caligula, il a autorisé les auto-da-fé et la Saint-Barthélemy et mille persécutions ; il a protégé l'esclavage ; il a suscité des guerres civiles ; il a organisé des

(1) Dans un État, la pensée directrice et la solidité du caractère sont tout; une organisation, une constitution ne sont que ce que la pensée directrice en fait. Par elle-même, une constitution est juste aussi forte que les murs d'une forteresse derrière lesquels il n'y pas de défenseurs. (Voy. *anteà*, p. 173.)

tribunaux révolutionnaires, présidé à des noyades, établi les lois les plus opposées et les plus contradictoires. Et sa sagesse, nous apprend l'histoire, n'est pas plus élevée que sa justice : tantôt il n'a pas su, tantôt il n'a pas voulu faire le bien. Cependant la force est nécessaire à l'État pour obtenir des résultats généraux qui dépassent de beaucoup le pouvoir d'un particulier, et l'État s'emploie à les atteindre parce que la totalité ou la majorité des citoyens les réclament et en profitent.

La force collective est nécessaire notamment pour atténuer ou supprimer certains inconvénients de la vie sociale, car toute médaille a son revers. La première chose que nous demandons à l'État est précisément la sécurité, la défense de notre vie, de nos biens, de notre honneur, comme la défense du pays contre les agressions de l'étranger, même contre les calamités physiques. Le mot sécurité est encore bien plus compréhensif, et pour l'assurer aux citoyens, il faut un parlement, un pouvoir exécutif et de grands services publics répartis entre plus ou moins de ministères. Ce n'est d'ailleurs pas seulement le Code pénal qui réglemente la sécurité, nombre d'autres lois y contribuent (quand elles sont bonnes). N'est-ce donc pas la sécurité de nos biens et l'exécution des contrats si nécessaire à leur administration que nous garantissent les codes en prévenant d'innombrables procès ? Et si nous ne parlons ici que de la sécurité, c'est que nous n'étudions pas l'État en soi — ce qui serait sortir de notre cadre — mais seulement l'État considéré comme facteur économique, ce qui n'épuise pas absolument l'ensemble de ses attributions.

L'État n'a-t-il donc pas d'autres attributions intéressant l'économie politique que celle de maintenir la sécurité ?

Sur l'étendue des pouvoirs de l'État et sur le nombre de ses attributions, les avis peuvent être partagés ; on remarque seulement que plus la vie sociale se complique,

plus les citoyens sont disposés à se décharger sur l'État des soins publics, de l'administration des affaires communes. Cela s'explique. Les affaires communes dont l'État ne se charge pas doivent être soignées par des particuliers non rétribués (s'ils recevaient un traitement, ils seraient fonctionnaires et feraient partie de l'État); or, les particuliers ne peuvent consacrer qu'un temps limité aux affaires publiques; ils ont leurs affaires particulières qui les touchent de plus près. Il y a d'ailleurs l'indolence naturelle à l'homme; on veut bien être à l'honneur, mais non à la peine; il faut compter aussi avec les dépenses..., et l'on se décharge sur l'État (1).

On dira, peu importe qui s'occupe de la besogne, pourvu qu'elle soit faite. Dans l'État moderne les services publics sont dirigés par des représentants directs ou indirects de la nation. Ce que, dans cet ordre d'idées, les citoyens ne peuvent pas faire eux-mêmes, et c'est presque tout, ils le font (ou laissent) exécuter par leurs délégués, l'État (gouvernement et chambres) est leur délégué naturel, leur mandataire perpétuel, il est tout près et censé toujours tout prêt.

Seulement l'État, disposant de la force, se sent plutôt le maître que le délégué des citoyens, et quand il agit en délégué, il ne représente généralement qu'une majorité, qui n'est pas toujours sage, modérée, instruite, désintéressée, qui est, au contraire, et cela dans tous les pays, très souvent peu éclairée, passionnée, intéressée, oppressive même. Qui protégera la minorité contre la majorité; qui protégera la majorité elle-même contre ses propres excès? Sera-ce le gouvernement? Mais il est tiré du sein de la

(1) Le régime démocratique n'est pas favorable aux fonctions gratuites; il est d'avis que toutes les fonctions doivent être rétribuées, afin que l'absence de fortune ne soit pas, pour les ambitieux, un obstacle à l'accession au pouvoir. Comme si le pouvoir était fait pour satisfaire la vanité des ambitieux et non le bien de la nation! Pourquoi ne peut-on pas donner à tous les ambitieux, avec le traitement, le savoir, la sagesse, l'activité et les autres qualités nécessaires à leur fonction!

majorité, il est de la même pâte, il en partage probablement les passions. C'est un protecteur qui inspire une confiance modérée. On peut cependant faire valoir en sa faveur que les vues des hommes qui s'élèvent sur les hauteurs politiques s'élargissent, et que la responsabilité du pouvoir calme les passions, ou du moins leur met un frein. D'ailleurs, que craint-on, n'est-ce pas des intérêts généraux seulement que le gouvernement doit s'occuper?

Si l'on pouvait toujours séparer les intérêts généraux des intérêts particuliers, personne peut-être ne soulèverait d'objection. Mais cette séparation est bien difficile, elle est presque impossible, car les individus sont la matière dont l'État est fait, de sorte que, tout en restant nominalement sur son terrain, le gouvernement (ou son agent, l'administration) peut très bien léser nombre de citoyens. Le gouvernement les lésera sûrement, s'il abonde trop dans son propre sens (ou dans celui de sa majorité), s'il exagère ses droits ; il n'est pas nécessaire pour cela que le pouvoir s'incarne dans un despote, on peut opprimer les citoyens sous le règne des majorités et en employant les formes légales. De là les ardentes revendications de la liberté. La liberté, qui est un besoin naturel de l'homme, prend dans l'État la forme d'un frein légal à l'abus du pouvoir. Le gouvernement disposant de la force matérielle, ce frein est purement moral, mais dans une nation à l'esprit sain et au cœur bien placé, le droit prime la force. C'est en matière politique que la liberté a d'abord été revendiquée, non sans des luttes ardentes et parfois sanglantes ; la liberté économique a également coûté des efforts et elle est loin d'être conquise partout.

Nous voici sur notre vrai terrain : l'État en face de la liberté économique. L'économie politique ne conteste pas à l'État ses attributions propres, le soin des intérêts généraux, mais elle s'oppose à ses empiétements sur le do-

maine privé, ce à quoi il a un certain penchant, car toute force veut s'exercer, et si elle n'a pas de frein, elle est tentée d'abuser. Or chacun veut être maître chez soi, gouverner sa barque comme il l'entend, choisir sa profession, fixer (en tant que cela dépend de lui) le prix de son travail, consommer selon ses moyens, épargner selon son tempérament ou selon le degré de sa prévoyance. Tout cela, c'est de la liberté économique.

La liberté peut aussi être considérée comme une force, une force morale, bien entendu ; comme telle, sa valeur dépend de l'emploi qu'on en fait. L'homme passionné et surtout l'ignorant l'emploient souvent mal, mais elle est un grand bien entre les mains de l'homme raisonnable, de l'homme paisible, de l'homme honnête. La liberté n'empêche personne de se tromper, de faire des fautes, mais celui qui n'a pas le choix de ses actes n'a aucun mérite à éviter le mal. Sans liberté il n'y a pas de dignité. Et si l'autorité -- les hommes investis de la force publique — s'avisaient de vouloir penser et décider pour l'administré, quelle garantie aurions-nous que ces hommes-là se tromperaient moins que ces hommes-ci ? Quand on voudra penser pour mille hommes, on se trompera plus souvent et plus gravement que lorsqu'un homme ne pensera que pour lui-même et sa famille. Si tout le monde est *censé* connaître les lois, et à plus forte raison doit-on être *censé* connaître ses intérêts..., mais on n'est jamais censé connaître les goûts et les préférences des autres, puisqu'on ne dispute pas des goûts.

On dira qu'il y a des intérêts économiques généraux, et que ces intérêts sont du domaine gouvernemental (1). Ce

(1) Mais il y a aussi des intérêts demi-généraux, ceux d'une majorité ou d'un groupe puissant ; le gouvernement se mettra souvent de ce côté et le reste des citoyens sera opprimé sous couleur de patriotisme. Voilà pourquoi l'on demande que le gouvernement n'empiète pas sur le domaine privé.

n'est pas là une objection, puisque nous ne les lui contestons pas. Nous lui abandonnons même plusieurs terrains litigineux, les voies de communication, les postes, les télégraphes, etc., car le gouvernement est ici facteur de la production, il lui procure des facilités. L'État est dans son rôle quand il chasse les usines malsaines du centre des villes, quand il réglemente les ateliers au point de vue sanitaire ou dans un intérêt de police des mœurs. En est-il de même quand il établit des droits protecteurs? Ces droits ne sont-ils pas le plus souvent obtenus par des intérêts privés coalisés et disposant ainsi de la majorité ? La force de la majorité n'opprime-t-elle pas ici le droit de la minorité?

On pourrait aussi attribuer de pareilles mesures à un manque de savoir économique de la part des hommes investis des pouvoirs publics. Ce n'est pas, en effet, le savoir, l'expérience, la moralité qui font le législateur, mais le nombre de voix obtenues au scrutin. Et ces voix sont-elles toujours intelligentes et désintéressées? Tout observateur compétent a constaté qu'il circule nombre de préjugés, d'idées fausses, de sophismes accrédités, qui sont pris pour autant de vérités par des hommes d'État improvisés, par des économistes de naissance — par conséquent dispensés d'étudier — et qui ne peuvent produire que du mal. Quoi d'étonnant qu'on craigne de pareilles majorités et qu'on se réclame avec anxiété d'une liberté protectrice !

Malheureusement, certaines opinions très influentes à notre époque sont défavorables à la liberté économique ; il s'est élevé une sorte de réaction contre elle. Que lui reproche-t-on ? D'abord, disent ses adversaires, la liberté n'est pas un moyen infaillible de progrès. Qui en doute ? L'ignorant ou le paresseux ne réussiront pas par la seule liberté. Qu'en feraient-ils ? C'est pour les hommes instruits, intelligents, actifs qu'on la réclame ; ces hommes sont les

instruments du progrès, ce sont leurs tentatives, leurs audaces même, qui ouvrent les nouvelles voies..., quand on ne les barre pas d'avance.

Puis, ces mêmes adversaires abusent d'un mot de Gournay : laissez faire, laissez passer (1). Pour mieux l'accabler, on commence par l'altérer en y ajoutant le mot « absolu » qui n'a jamais été dit, ni pensé, ni appliqué. On oublie volontiers que ces quatre mots ont été prononcés à une époque où les règlements prescrivaient la largeur du drap, la longueur des pièces, et se mêlaient de beaucoup d'autres choses qui ne les regardaient pas; où enfin (*last not least*) des barrières séparaient les différentes provinces de France. Sans doute, par la suite, dans la chaleur des polémiques, quelques économistes ont peut-être poussé trop loin le précepte du laisser faire ; mais si ces mêmes hommes avaient été chargés de mettre en œuvre leurs doctrines, ils auraient tenu compte des circonstances et apporté des tempéraments pratiques à la maxime. Nous en avons été souvent témoin. Mais, dans la polémique, à l'exagération de l'adversaire on a de tout temps opposé la sienne propre ; en fait, les libéraux ne laissent ni tout faire, ni même tout passer, car ils n'agissent pas sans réfléchir (2).

Enfin, on a emprunté au socialisme un troisième argument, qui a été le bienvenu, parce qu'il fournit un beau sujet de déclamations : le gouvernement doit intervenir, car *il faut soutenir le faible*, c'est-à-dire l'ouvrier (3). Si l'on prenait le précepte à la lettre, on défendrait les enfants contre leurs parents, les élèves contre leurs maîtres, les

(1) On a beaucoup attaqué Bastiat sur ce point; on n'a donc pas lu les pages 510 et 511 de ses *Harmonies*.

(2) Et c'est cet État dominé par la politique, par l'intérêt, souvent par d'aveugles passions que certains économistes prétendent instituer gardien, de l' « éthique » !

(3) Si encore il s'agissait des femmes et des enfants !

soldats contre leurs officiers, les malades contre leurs médecins, le voleur contre la police. La société a toujours soutenu le faible contre le fort..., *quand le fort avait tort*, cette protection justifiée étant un peu la raison d'être de l'État. Mais actuellement on se prononce pour un faible aux mille bras et aux mille votes qui dispose de la puissance. C'est de la semence d'anarchie. On parle de fixer les salaires, de régler le montant de la propriété permise ou tolérée, de réduire les bénéfices de l'entrepreneur ; les socialistes vont même beaucoup plus loin. L'industrie résisterait-elle à un pareil régime ? Si l'on « soutient le faible », ce qui veut dire aujourd'hui qu'on lui donnera plus que sa part, « le fort » disparaîtra et « le faible » n'aura même plus le pain sec. Car c'est le fort qui se fait entrepreneur, qui provoque le travail et crée les débouchés ; est aveugle qui ne le voit pas.

Du reste, si le gouvernement met sa puissance à la disposition de l'ouvrier, ce n'est pas ce dernier, mais le patron qui sera le faible, d'autant plus qu'on peut tout au plus soutenir qu'*un* patron est plus fort qu'*un* ouvrier, plusieurs ouvriers seront aussi forts qu'un patron, sinon plus forts (1). En réalité, la vraie force dérive des qualités des hommes : l'intelligent, l'instruit, le laborieux seront toujours plus forts que le paresseux ou l'ignorant, et si le gouvernement voulait rétablir l'équilibre, cela ne pourrait être qu'aux dépens de ceux qui se distinguent par leurs qualités. Quel en serait l'effet ?

C'est pourtant la liberté qui — plus que la corporation et mieux que la coopération — permet à l'ouvrier de

(1) Le patron est plus fort, dit-on, parce qu'il peut attendre la réalisation de son gain plus longtemps que l'ouvrier ne peut attendre son salaire. Ce n'est pas toujours vrai, beaucoup de patrons vivent au jour le jour, sous le coup de la faillite. D'ailleurs, ignore-t-on réellement que le patron expose sa fortune ? Les ouvriers pourraient généralement avoir un pécule à la caisse d'épargne, les célibataires *toujours*.

s'élever, mais c'est précisément à quoi le socialisme ou du moins la démagogie s'oppose.

La question de l'État et de la liberté n'a pas seulement occupé les économistes, elle est traitée dans nombre d'ouvrages de philosophie, de droit et de politique, et dans des monographies, tantôt rédigées au point de vue politique, tantôt au point de vue économique. Je ne pourrais guère citer qu'un très petit nombre d'ouvrages qui traitent de ce sujet, et j'ai dû me restreindre de façon à présenter le mouvement des idées à l'aide d'un petit nombre de citations. Aussi ne remonterai-je pas au delà d'Adam Smith. Nous trouvons d'ailleurs sa manière de voir résumée par lui-même, à la fin du chapitre IX du livre IV de la *Richesse des Nations* (édit. Guillaumin, t. III, p. 29, trad. Germain) :

« Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférence (d'encouragement) ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, *tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice*, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y aurait aucune sagesse humaine ni connaissances qui puissent suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois le mieux assortis à l'intérêt général de la société.

« Dans le système de la liberté naturelle, le souverain n'a que trois devoirs à remplir ; trois devoirs, à la vérité d'une haute importance, mais clairs, simples, à la portée d'une intelligence ordinaire. — Le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. — Le second, c'est le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien le devoir d'établir une administration exacte de la

justice. — Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoiqu'à l'égard d'une grande société ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses. »

Les adversaires de la doctrine qui vient d'être exposée ne tiennent aucun compte des mots que nous avons soulignés plus haut ; pourtant ces mots sont d'une importance majeure, car ils montrent que Ad. Smith ne veut pas d'une liberté illimitée, il demande seulement que chacun puisse porter la responsabilité du sort qu'il s'est fait ; sans liberté, pas de responsabilité. — Si quelques élèves d'Ad. Smith ont exagéré le principe de la liberté, c'est qu'ils avaient remarqué que les hommes ne savent pas s'arrêter à point, qu'ils abondent volontiers dans leur propre sens et finissent par tomber du côté où ils penchent. Forts de cette observation, ils ne craignent pas de demander beaucoup de liberté pour en obtenir un peu ; on ne leur accordera jamais tout ce qu'ils demandent, car les hommes au pouvoir abonderont plutôt dans le sens de leur autorité que dans le sens de la liberté, côté vers lequel ils ne penchent guère, et ils se montrent peu coulants relativement aux règlements, même anodins, car toute mesure réglementaire en appelle une autre « pour la compléter » ; la série n'est jamais close.

Du reste, la doctrine de la liberté, combattue de nos jours par des adversaires acharnés, a toujours eu des contradicteurs. Tout le monde pensera ici à Sismondi (et il n'est pas le seul), son livre (Nouveaux principes) parut en 1819. En 1842 Blanqui fit une charge à fond contre la liberté. « L'expérience, dit-il (1), n'a infirmé jusqu'à ce jour qu'une seule des doctrines d'Ad. Smith, je veux parler de celle qui attribue à la liberté *absolue* de l'industrie le soin de suffire à toutes les nécessités sociales, et la possibilité de réaliser toutes les sortes de progrès. » Où Ad. Blanqui a-t-il lu « absolue ? » C'est le contraire

(1) Notice sur Ad. Smith, *Collection des princ. écon.* Édit. Guillaumin, 1842, p. 14.

qui est vrai, car (voy. plus haut) Ad. Smith a dit : « Tout homme, *tant qu'il n'enfreint pas la justice...* » est-ce clair? Blanqui écrivait au moment de l'introduction des machines, opération qui n'a pas eu lieu sans souffrances transitoires, souffrances que Blanqui traite comme si elles devaient être permanentes. Ajoutons que Ad. Smith n'a pas tant promis; il a présenté son procédé comme le meilleur, celui qui cause le moins de mal; un système qui soit absolument bon, qui rende tout le monde heureux, n'existe pas sur la terre.

J.-B. Say ne traite qu'incidemment de la liberté, mais Ch. Dunoyer lui consacre deux volumes (*La liberté du travail*, Paris, Guillaumin). Or, cet auteur ne croit pas du tout à une liberté illimitée. Voici d'abord sa définition (I, p. 34) : « Ce que j'appelle liberté, dans ce livre, c'est ce pouvoir que l'homme acquiert d'user de ses forces plus facilement *à mesure qu'il s'affranchit* (1) des obstacles qui en gênaient originairement l'exercice. » Et plus loin (p. 35) : « J'avertis donc le lecteur, encore une fois, que le mot *liberté* correspond, dans ma pensée, à l'idée de *puissance*, et que le phénomène que je veux désigner par là, c'est ce pouvoir toujours croissant d'agir qui se manifeste en nous, à mesure que nous venons à débarrasser nos facultés de quelques-uns des obstacles (extérieurs et intérieurs) qui nous empêchaient d'en faire usage. »

Pour Ch. Dunoyer, la liberté n'est jamais absolue, mais toujours relative. L'homme ne peut user de ses forces que dans l'espace où il lui est donné d'agir, et pour qu'il puisse en disposer librement, il faut : 1° qu'il les ait développées; 2° qu'il ait appris à s'en servir de manière à ne pas se nuire; 3° qu'il ait constaté l'habitude d'en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne peut pas nuire aux autres hommes (I, p. 36). Nous ne pouvons pas entrer dans les développements que l'auteur nous présente — puisque, au fond, ils remplissent deux volumes; nous tenons seulement à dire que, dès 1825, lors de la publication de la première édition de cet ouvrage (sous un titre un peu différent) (2), l'auteur a réfuté d'avance bien des objections de nos contemporains; nous renvoyons sur ce point à des pages qui suivront. Ici nous croyons devoir reproduire

(1) C'est l'auteur qui souligne.

(2) Voici ce titre : *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, 1825.

quelques passages qui répondent indirectement à l'interprétation donnée de nos jours à la proposition : *il faut soutenir le faible* (voy. plus haut).

Après avoir établi que, par la force des choses, les hommes sont inégalement riches, instruits, éclairés, vertueux, etc., Ch. Dunoyer continue (I, p. 354) : « Ils sont donc très inégalement libres, la conclusion est forcée. Il y a un très grand nombre de choses impossibles aux hommes des conditions inférieures, qui sont faciles aux hommes des classes plus élevées et mieux élevées. Les premiers ne sont pas libres de satisfaire autant de besoins que les seconds, de se procurer autant de jouissances. Il y a une multitude de sentiments qu'ils ne sont pas susceptibles d'éprouver, de conceptions auxquelles leur esprit ne peut atteindre, de travaux et d'entreprises d'intérêt commun auxquels ils sont obligés de demeurer étrangers (1). Et dans l'État que je suppose, ce n'est pas la violence des institutions qui les prive de toutes ces libertés, c'est leur propre impuissance, ils font tout ce qu'ils peuvent faire ; les institutions étendraient infiniment leurs droits, qu'elles n'ôteraient rien à leur faiblesse, qu'elles n'ajouteraient rien à leur capacité... Je répète seulement que, dans le régime industriel, ces différences doivent être beaucoup moins sensibles que dans les états sociaux où elles sont favorisées par des institutions violentes. Il n'est pas douteux, en effet, qu'un régime qui laisse les choses à leur cours naturel, qui protège également tous les hommes dans l'usage inoffensif de leurs forces, qui réprime seulement les excès, qui proscrit tous les monopoles, tous les privilèges, qui défend les faibles contre la collusion des puissants, aussi bien que les puissants contre les complots des faibles, qui n'oppose enfin aucun obstacle au progrès et à la diffusion des richesses et des lumières, il n'est pas douteux, dis-je, qu'un tel régime ne doive faire que les lumières, les richesses, les bonnes habitudes privées et publiques ne se répandent avec moins d'inégalité, et que, par suite, les diverses classes d'hommes ne soient moins inégalement libres. » Il y a bien plus à prendre qu'à laisser dans le livre de Ch. Dunoyer, c'est à nous à savoir discerner ce qui est bon ou applicable, ici comme partout.

(1) Que d'hommes d'État, de publicistes, d'économistes, méconnaissent cette vérité dans leurs propositions de loi ou projets d'organisation!

Les opinions de M. Courcelle-Seneuil ne sont pas très éloignées de celles de Ch. Dunoyer. Dans son *Traité d'économie politique*, t. I, p. 418, il dit: « Les obstacles que rencontre la liberté, qu'ils soient naturels ou artificiels, ont un effet commun : c'est d'empêcher le niveau général de rémunération des services de s'étendre dans tous les sens, d'établir les inégalités en écartant du courant universel certaines personnes, certaines choses, certains besoins. » Selon lui aussi, la liberté — pour les hommes qui sont sous l'empire de la raison, p. 203 et 373 — est le meilleur moyen de s'élever dans le monde économique, mais pour lui non plus la liberté n'est ni toute-puissante ni illimitée.

Un grand nombre d'autres économistes français, Cherbuliez, A. Clément, Rossi, Jos. Garnier, même le Dictionnaire de l'économie politique de 1853, traitent incidemment de la liberté, en parlant du travail, du commerce, et de même de l'intervention de l'État, et il serait fastidieux de relever les phrases où se trouverait le mot liberté; ce serait superflu, puisqu'on sait que les économistes français sont favorables à la liberté. D'aucuns disent même qu'ils le sont trop; mais nous n'avons que très rarement rencontré un exemple de ces excès de langage qu'on leur reproche parfois. Il y a dans chaque parti des « hommes avancés, des enfants perdus », mais personne n'a le droit de juger l'ensemble d'après les individualités exceptionnelles. Chez les auteurs les plus récents, les expressions sont généralement plus mesurées; comme il y a lutte d'opinions, chacun met plus de réserve dans l'expression de la sienne.

M. Ad. Jourdan, par exemple, dans son *Cours anal. d'économie politique*, p. 656, dit : « La liberté économique consiste en ce que chacun exerce la profession qui lui convient, se procure où il lui plaît les matières premières et les instruments de travail, et tire le meilleur parti possible de ses produits en les portant sur le marché où les prix sont déterminés par la concurrence entre vendeur et acheteurs... » On le voit, l'auteur aboutit à la liberté du travail et à la liberté du commerce (1). — M. Cauwès, *Précis du cours d'économie politique*, I, s'étend beaucoup sur les fonctions de l'État, dotant assez largement ce dernier (p. 105

(1) M. Jourdan a publié un ouvrage spécial, intitulé : *Le Rôle de l'État*. A peu près à la même époque, M. Villey a publié un ouvrage sous le même titre.

et suiv.), mais il consacre aussi quelques lignes (p. 70-73) à la liberté du travail qu'il défend contre le reproche socialiste de « l'anarchie industrielle ». Il montre que les hommes ne choisissent pas leur profession tout à fait au hasard, et que le mouvement des prix et salaires contribue, au moins indirectement, à régler ce choix.

Nous ne croyons pas nécessaire de rapprocher des ouvrages des économistes les livres d'éminents publicistes tels que : *La Liberté*, de M. Jules Simon; *L'État et ses limites*, d'Éd. Laboulaye; *L'individu et l'État* (et autres), de Dupont-White, etc. Ces livres sont très répandus, et si nous sortions de notre cadre pour les auteurs français, nous serions obligé de le faire pour les auteurs étrangers, pour Guillaume de Humboldt, Bluntschli, Ahrens, Robert de Mohl (sans parler de Kant), Herbert Spencer, Sumner Maine, etc.; ce serait, je pense, une abondance de bien qui, malgré le proverbe, nuirait à la bonne ordonnance de ce livre, et je me borne à rester... entre nous économistes.

Parmi les économistes anglais, nous distinguons J.-St. Mill, dont les *Principles of political economy* jouissent d'une autorité prépondérante. Ces principes sont fondés sur ceux d'Ad. Smith, et ils réalisent en même temps tous les progrès faits jusqu'au moment où Mill écrit. Reportons-nous donc au livre V, où plusieurs chapitres nous intéressent. Dès le premier, l'auteur cherche à déterminer les attributions du gouvernement en général, c'est-à-dire ses attributions nécessaires, car il y a aussi les attributions facultatives (optional). Or, peut-on se borner à demander la *sécurité* à l'État? N'est-ce pas à lui à frapper la monnaie, à fixer les poids et mesures, à tracer des routes, à élever des digues le long des fleuves qui débordent? N'est-ce pas à lui aussi à régler les droits de propriété, à rédiger les lois sur les successions, à assurer l'exécution des contrats ? C'est vrai, il possède ou exerce ces attributions dans presque tous les pays, mais il faut s'entendre. Élever une digue est une mesure de sécurité, assurer l'exécution des contrats aussi, quoique dans un autre sens. Mill semble contester ce point, parce que le juge apprécie et parfois annule le contrat. Mais cette faculté laissée au juge n'annule pas la garantie, elle montre seulement que l'État ne garantit pas tout... et avec parfaite raison. Le Code civil dispose, article 1131 :

« L'obligation sans cause, ou sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, ne peut avoir aucun effet. » Et article 1133 : « La cause est illicite quand elle est prohibée par la loi, quand elle est contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. » C'est une question de sécurité. La loi n'est pas faite pour protéger le mal.

Quant aux successions et à la propriété, l'État, ou le gouvernement ne fait que sanctionner des coutumes. Mill et d'autres auteurs parlent comme si l'État réglait ces choses. En ces matières le citoyen n'entend pas plaisanterie ; si la loi lui déplaît, il n'en tient aucun compte, il se révolte. Des majorités victorieuses et violentes peuvent imposer bien des choses, mais ce ne sont pas des mesures normales, et il n'est pas permis de les citer comme un fait ordinaire. D'ailleurs, dans un État régulier, le gouvernement se compose de citoyens de cet État, et au fond, ce sont généralement des citoyens qui se donnent des lois telles qu'ils les faut, ou du moins telles qu'ils les croient utiles, nécessaires.

Dans le chapitre x, Mill examine quelques-unes des fonctions que les gouvernements exercent effectivement dans plusieurs États et se demande si c'est à tort ou à raison ; mais nous ne nous arrêterons qu'au chapitre ıı, où il est question de l'intervention du gouvernement et du *laisser-faire*. Mill donne des raisons générales contre l'intervention non justifiée du gouvernement (c'est à ce dernier qu'incombe la tâche de prouver l'utilité de son intervention), et déclare que le laisser-faire doit être la règle. Mais il y a des exceptions ; voici celles que Mill énumère : 1° l'instruction publique ; 2° la protection due à l'enfance ; 3° lorsqu'il se conclut des contrats perpétuels ; 4° surveillance de l'administration du bien d'autrui (des sociétés par actions ?) ; 5° lorsqu'il s'agit de la réalisation du vœu de citoyens et qu'il a besoin de l'aide de la puissance publique, parce qu'elles ne sont pas administrées par les actionnaires ; 6° surveillance de l'assistance publique.

Nous passons aux *Essays in political economy* de J.-E. Cairnes (Macmillan and Co, 1873), où nous trouvons un « Essai » intitulé : *Political economy and laissez-faire*. C'est le discours d'ouverture d'un cours, par conséquent quelque peu orné et agrémenté selon les besoins de son auditoire. L'Angleterre est un pays dit de *self government*, c'est-à-dire de *laisser-faire* en matière admi-

nistrative (1). Depuis des siècles, et par un concours de circonstances que nous n'avons pas à exposer, l'administration et la justice moyenne et basse étaient entre les mains d'un certain nombre de riches propriétaires, cinq, dix, vingt par comté (département) ; ils étaient nommés à vie par le gouvernement et faisaient, seuls ou à plusieurs, la besogne de nos préfets, sous-préfets, maires (en partie), commissaires de police, juges de paix, tribunaux de police correctionnelle, conseils généraux, conseils municipaux. Mais comment la faisaient-ils (2) ? Tellement que la nation a demandé avec une insistance croissante d'avoir le droit d'élire leurs représentants locaux, de se faire imposer par leurs élus et de voir conférer à ces derniers bien des attributions dont nos conseils élus ont joui de tout temps. On a dû aussi créer des tribunaux, *county courts*. Beaucoup de choses se faisaient librement par les citoyens, cela est vrai, mais cela coûtait cher, et plus de choses encore ne se faisaient pas du tout, faute d'organes à ce destiné. On *laissait aller* les choses (*letting things alone*) purement et simplement. Avec l'invention de la vapeur et des machines, avec l'extension de l'industrie et du commerce surgirent de nombreux et pressants besoins, il y eut naturellement aussi des abus et une absence très sensible d'autorité. C'est à ce moment que le mot français : *laissez-faire* (qui était parfois si bien à sa place en France), retentit en Angleterre, où l'on éprouvait le besoin contraire. Il y fut mal reçu, et l'économie politique en pâtit. On reprocha aux économistes des fautes qu'ils n'avaient pas commises, car ils n'avaient aucune puissance, et les mesures prises dans le sens de leurs doctrines l'étaient par des intérêts importants auxquels ces mesures profitaient. Les économistes étaient glorifiés par les uns, honnis par les autres, voilà tout. C'est à ce public irréfléchi et souvent ignorant que Cairnes s'adressa.

Avant d'aborder le point important de son discours, je dois relever (p. 249) un passage où il parle de l'abolition des lois sur les céréales, mesure qui a en effet eu des conséquence extrêmement favorables : *It* (the repeal of the corn laws) *has given an immense impulse to our general trade..... our wealth and*

(1) Il a couru bien des légendes en France sur ce self government ; on le portait aux nues, mais on n'en aurait voulu à aucun prix.

(2) Honnêtement, mais très incomplètement, sans parler de l'influence des préjugés.

population have advanced with unexampled rapidity. Mais, ajoute-t-il, les hommes qui dirigeaient l'agitation ont promis bien davantage... Beaucoup trop ! Dans ma jeunesse, quand je lisais ces promesses — je savais déjà un peu l'économie politique — j'en ai été indigné, et l'impression défavorable n'est pas encore effacée (1). Mais arrivons au fait.

Pour Cairnes, *laisser passer* n'est pas un principe scientifique, mais un précepte pratique, applicable en temps et lieux. Or il y a une profonde différence entre la science et la pratique. La science étudie les faits, les lois, et expose les résultats de ses recherches, mais ce n'est pas sa mission de formuler des préceptes, des procédés, bien que le praticien doive s'en inspirer. Est-ce que l'astronomie, la dynamique, la chimie, la physiologie, fabriquent des étoiles, des machines, des matières, des êtres vivants ? On peut sans doute appliquer leurs lois, ainsi que celles de la science économique, mais on peut les appliquer bien ou mal, selon le savoir et l'honnêté de chacun, la science reste neutre. De plus, les problèmes à résoudre ne sont pas toujours purement économiques, il s'en faut même de beaucoup ; la part de l'appréciation pratique n'en est que plus grande (2).

(1) Je suis dans le même cas.

(2) *Cairnes*, p. 244-246, prend Bastiat corps à corps, attaquant notamment ce passage, p. 2, des *Harmonies*, où Bastiat dit que la solution du problème doit être différente « selon que les intérêts sont naturellement harmoniques ou antagoniques. Dans le premier cas il faut la demander à la liberté ; dans le second, à la contrainte. » A cela Cairnes objecte (p. 246). Ainsi, si les intérêts des hommes sont naturellement harmoniques, nous n'avons qu'à laisser faire, il en résultera l'harmonie sociale. Comme s'il était si évident que chacun connût son propre intérêt et sût comment le faire coïncider avec celui des autres et que, le sachant, il fût disposé à agir en conséquence ! Comme s'il n'existait nulle part des passions, des préjugés, des habitudes, de l'esprit de corps, des intérêts de classe qui empêchent tant d'hommes à poursuivre leurs vrais intérêts (their interests in the largest and highest sense) ! Il y a là un défaut dans les prémisses même de Bastiat, qu'aucun successeur n'a réparé, et que pour ma part (dit Cairnes) je considère comme irréparable. Il continue : Nothing is easier than to show that people follow their interest, in the sense in which they understand their interest. But between this and following their interest in the sense *in which it is coincident* with that of other people, a chasm yawns. This chasm in the argument of the *laissez-faire* school has never been bridged. The advocates of the doctrine shut their eyes and leap over it.

Je ne suis pas un disciple de Bastiat, parce que celui-ci était un homme de foi, tandis que je suis un chercheur, je vais néanmoins entreprendre de réfuter Cairnes, qui n'a pas compris Bastiat. Ce dernier n'a jamais dit : *in which it is coincident*, etc., que chacun en poursuivant son propre intérêt *cherche* à le faire coïncider avec celui des autres. Une pareille idée ne pou-

Cairnes insiste surtout sur ce point, que l'économie politique n'empêche aucun progrès, et qu'elle n'est pas entêtée. Si vous avez un progrès à proposer, faites-le connaître, mais souffrez qu'avant de l'adopter elle examine à fond votre proposition. Elle n'aime pas faire *a leap in the dark* (un saut dans l'obscurité, dans l'inconnu), elle « allume la lampe de la science » pour mieux voir si les projets ont été conçus dans l'ignorance des lois de la nature humaine et du monde physique. Nous reproduirons, en terminant, un mot du professeur Huxley (p. 262) : « La nature est dans son enseignement dure et destructive. L'ignorance est aussi sévèrement punie que la désobéissance volontaire ; elle traite l'incapacité à l'égal du crime. La discipline de la nature ne se compose même pas d'un coup et un mot, en commençant par le coup ; mais elle frappe sans parler. C'est à vous à découvrir pourquoi vous avez souffert, *why you are boxed.* » Je crains d'avoir, dans ma traduction un peu adouci l'énergie de la phrase de M. Huxley.

Jevons et M. Fr. Walker, aux États-Unis, expriment des idées analogues à celles de Cairnes, mais ces auteurs défendent des *truismes.* « La liberté doit être la règle, la restriction, l'exception. » Quand les économistes extrêmes font de la pratique, de l'application, ils en disent tout autant. Je signale avec plaisir

vait entrer dans sa pensée, car elle est absurde. Non, il disait seulement : L'homme est ainsi fait, qu'il ne pense qu'à soi, à son intérêt personnel ; mais Dieu a si admirablement arrangé les choses, que dans leur ensemble, les actes des hommes se combinent de manière à faire marcher la société sans que personne se soit particulièrement posé ce but (voy. *Harmonies économiques*, p. 17). Ainsi des milliers d'hommes ont travaillé pour que chacun de nous puisse satisfaire ses besoins au moment voulu, et chacun de nous a travaillé quelques heures pour être en état de leur acheter leurs produits. Ah, vous croyez me tenir, vous ouvrez le *chasm* qui *yawns*, l'abîme béant, et vous m'invitez à construire le pont, *to bridge it.* C'est facile, vous me fournirez même les planches. B n'a pas d'argent pour acheter les produits qui lui sont nécessaires ; si c'est pour cause de maladie, sous le régime du *laisser faire* comme sous le régime contraire, la charité seule pourra le tirer d'affaire. Si c'est par paresse ou par maladresse, Cairnes lui enverra le professeur Huxley qui lui dira : *Nature is harsh and wastful in its operation* (voy. plus haut la traduction). Celui qui fait des fautes en subira les conséquences. Bastiat ne croit nullement que ses harmonies resteront sans dissonnances — comment donc, les musiciens ne nous apprennent-ils pas que certaines dissonnances aboutissent à l'harmonie ? — Dans toute fabrication il y a du déchet, même dans la fabrication du bonheur. En tout cas, il ne faut pas pousser la doctrine d'un auteur au delà du point où il l'a posée, et ne pas oublier que les sciences sociales ne sont pas gouvernées uniquement par la raison, mais que le sentiment ou les passions et l'ignorance y jouent un grand rôle.

cette proposition de M. Fr. Walker : « There is and there can never be any positive virtue in restreint; its only office for good is to prevent waste and save the misdirection of energy. There is no life in it and no force can come out of it » (*Political economy*, p. 464). C'est excellent; il montre que si la liberté ne fait pas toujours du bien, la restriction ne peut pas être toujours salutaire.

En Allemagne, la plupart des professeurs d'économie politique, tout en continuant à enseigner le fond des doctrines d'Ad. Smith — ils n'auraient pas de quoi les remplacer (1) — cherchent à leur donner, selon leur tempérament, soit un nouveau vêtement, soit un nouvel esprit. L'un et l'autre sont permis. Quand il y a réellement amélioration, nous la saluons avec joie, mais quand il y a travestissement, nous protestons. Nous faisons connaître les cas les plus intéressants dans les différents chapitres du présent ouvrage; ici nous ne pouvons traiter que de l'État et la liberté, et c'est précisément l'un des points les plus importants sur lesquels l'esprit de la doctrine a changé. Nous indiquerons plus loin la cause de ce changement. Les économistes libéraux ont une tendance à réduire la part de l'État et à augmenter celle de la liberté, les économistes autoritaires ont la tendance opposée. Dans l'école libérale comme dans l'école autoritaire, il y a deux ailes, l'aile droite et l'aile gauche, et les extrêmes de ces deux écoles se touchent, mais ne se confondent pas. Pour cette raison, la discussion est devenue difficile, car les nuances sont très nombreuses, et généralement les différences peu intéressantes; nous nous bornerons donc à prendre un type qui représente assez bien la moyenne, le *Manuel* de M. Schönberg, qui est, à beaucoup d'égards, un excellent ouvrage, et de lui faire porter le poids de notre critique; il suffira alors de quelques courtes observations sur les livres de MM. Ad. Wagner et Émile Sax.

Prenons donc le « Handbuch der polit. OEconomie », de M. Schönberg (2e édition, Tubingue, Laupp, 1885), tome Ier, p. 56; la section est intitulée : *L'État et l'économie politique*. Et comme nous aurons beaucoup à critiquer, nous tenons à dire que nos critiques portent sur l'école et non sur son représentant distingué, qui a publié le *Manuel* (en 3 vol.) que nous avons

(1) MM. Wagner, Cohn et d'autres l'ont reconnu.

sous les yeux. Le plus grave reproche que nous ayons à faire, c'est qu'on a cessé de considérer l'économie politique comme une science, pour la traiter en art. La science est ce qu'elle est, tandis que l'art est une affaire d'appréciation ; vous pouvez ajouter, retrancher et surtout qualifier les choses à volonté. L'art se plie aux exigeances des temps et des lieux, il peut se faire doux quand la science conserve sa raideur naturelle.

Du reste, M. Schönberg exprime cette même idée, mais en de tout autres termes, t. I, pages 57 et suivantes. Selon lui, deux points de vue très différents se sont fait valoir sur la nature et la tâche de l'économie politique. D'après l'une, l'économie politique, sous le régime de la liberté, se règle en vertu des lois naturelles et produit ainsi la situation économique la plus satisfaisante. Inspiré par l'amour de soi, chacun soigne ses affaires au mieux de ses intérêts. On fait les plus grands efforts et on utilise toutes ses forces pour obtenir la production la plus élevée, et par la nature des choses les produits se répartissent entre les collaborateurs de la façon la plus rationnelle, de manière à ce que chacun obtienne le revenu auquel il a droit selon l'état du marché. Cette économie politique, « celle de la libre concurrence, » assure le mieux les intérêts individuels, les seuls dont on s'occupe dans la vie économique ; il n'en résulte qu'en apparence une guerre de tous contre tous, mais, en réalité, la lutte est pacifique et de l'action et la réaction des intérêts résulte leur harmonie. La conséquence logique de cette manière de voir est que l'intervention de l'État en matière économique doit être réduite au minimum ; sa mission est d'assurer la liberté des personnes et de protéger la propriété et la liberté des relations. Toute autre intervention ne peut que nuire. — M. Schönberg présente ensuite comme une autre conséquence admise par les économistes de cette nuance, que toutes les recherches historiques sur les matières économiques sont sans intérêt. S'il dit cela, il faut qu'il ait relevé une boutade de cette nature dans un auteur quelconque, mais je puis l'assurer que s'il m'en cite un qui soit de cet avis, j'en citerai cent qui sont d'un avis contraire, par conséquent il devra supprimer ce passage dans une nouvelle édition de son livre.

L'auteur cite en faveur de l'exposé ci-dessus non seulement

le fameux *laissez aller*, *laissez passer*, mais aussi un passage emprunté à un économiste de l'extrême gauche, un radical, Prince-Smith, qui, précisément en sa qualité de radical, exprime ses opinions avec une raideur qui doit déplaire aux tempéraments moins portés aux opinions absolues. Naturellement, M. Schönberg ne manque pas de souligner les passages caractéristiques. Pour lui répondre, je devrais de mon côté prendre quelque auteur extrême du parti opposé, mais je ne tiens pas à frapper fort, je préfère, si je peux, frapper juste, et je passe à l'exposé du point de vue de ceux qu'on aurait toujours le droit d'appeler les « socialistes de la chaire », puisqu'ils ne se sont pas déshabitués de parler de la prétendue « Manchester-Lehre » (p. 58).

L'auteur caractérise la civilisation économique actuelle par la division du travail, qui produit la dépendance naturelle des individus, et la dépendance de ces derniers de la collectivité... Sans doute l'économie politique est un phénomène d'ordre matériel, c'est le rapport entre la nation et les biens matériels, leur production, leur échange, leur distribution, leur emploi ; les hommes luttent et peinent pour ces biens. C'est l'objet de l'activité privée et publique. Mais l'économie politique n'a pas seulement ce caractère, elle a encore, selon lui, une haute signification immatérielle, éthique et culturale. L'auteur montre ici qu'en s'enrichissant, le peuple fait plus facilement des progrès intellectuels et moraux, ce que nous acceptons volontiers, mais nous n'en concluons pas que l'économie politique ait une mission éthique, qu'elle soit un moyen pour réaliser la justice, l'humanité, la moralité. Ces belles phrases, que nous abrégeons beaucoup, vont bien sur le papier, « le papier est endurant », dit-on en Allemagne ; mais passez d'atelier en atelier, de comptoir en comptoir et voyez si l'on s'occupe de ces spéculations nobles et élevées. *Suum cuique* : laissez les spéculations au philosophe et au moraliste ; que l'économiste recherche les causes et les effets économiques, les causes du bien-être et celles de la misère, ce n'est pas dans les spéculations qu'il les trouvera, mais dans l'observation des faits de tous les jours.

D'après la théorie de l'école autoritaire (celle qui veut accroître fortement les attributions de l'État), la vie économique n'est pas un domaine régi par des lois naturelles (p. 60), mais « un produit social des hommes » susceptible d'être bons ou mau-

vais selon la conduite de ces derniers. (On admettra bien que les hommes sont dans la nature, par conséquent la société aussi. Or la nature est soumise à des lois, par suite les hommes et les sociétés aussi. Et l'homme ne serait soumis qu'aux lois physiques et non aux lois intellectuelles et morales ?). Les hommes, continue l'auteur, peuvent donc beaucoup pour améliorer la vie économique; mais il y a des choses qui dépassent leur forces. (Sans doute, ils ne peuvent pas faire que ce qui est rare soit à bon marché, et ce qui est commun, cher. Mais nous citons une loi naturelle, tandis que l'auteur vise l'intervention de l'État quand il parle de la faiblesse des individus). Il reprend : La liberté individuelle « n'est que relativement légitime », elle ne saurait jamais être absolue. (Nous pensons au contraire qu'elle est toujours légitime, mais nous admettons qu'elle ne soit jamais absolue. On peut se demander ce que l'auteur veut insinuer ici. Les économistes libéraux pousseraient-ils la liberté individuelle jusqu'à permettre tout, même le crime? Comme on nous reproche d'aimer trop la liberté, la restriction ci-dessus est une perfidie très peu « légitime ». En disant que la liberté n'est jamais absolue, l'auteur renvoie au paragraphe 28 (p. 48), où il parle *ex professo* de la liberté. Or il admet cinq libertés : 1° liberté du travail (avec le choix de la profession et la liberté des contrats) ; 2° liberté de la propriété ; 3° liberté du capital ; 4° liberté d'exploitation ; 5° liberté du marché. Je crois vraiment qu'au point de vue économique c'est tout et que nous n'en demandons pas davantage. Jusque-là nous sommes d'accord, mais M. Schönberg et ses amis se montrent trop faciles pour les restrictions ; nous sommes plus difficiles sur ce point (1).

Cela ne vient pas précisément des attributions plus ou moins larges que nous accordons à l'État, les uns et les autres. On sait que les Allemands aiment les systèmes avec un principe en tête ; autrefois, le principe de l'État c'était la *police* (l'État doit veiller au bien du peuple) ; puis c'était le *droit* (l'État doit la justice, ses attributions sont réglées par une constitution) ; maintenant c'est la *culture* qui est le principe de l'État, et les plus exigeants, comme M. Schönberg, disent que le principe est

(1) On trouve souvent des auteurs qui commencent par dire : Vous avez toutes les libertés, en ajoutant : sauf celles de..... on pense alors, avec Figaro, à la liberté comme en Espagne.

double et embrasse le droit et la culture (« Rechts und Culturstaat »). Nous nous rangeons volontiers parmi les exigeants, que l'État veille au droit et à la culture, bien que ce dernier mot soit un peu vague et se prête trop à la déclamation. Nous avons donc le même point de départ ; en sera-t-il de même du point d'arrivée?

Il n'y a donc pas d'opposition, dit M. Schönberg, entre l'État et le peuple, entre le bien de l'État et le bien du peuple. Le peuple et l'État n'en font qu'un, l'État c'est le peuple organisé. Cette organisation (p. 62) n'a d'autre but que de favoriser (fördern) le bien de tous, de leur rendre possible une existence pacifique et la réalisation du but moral de la vie, d'assurer à chacun le développement le plus complet de leurs facultés et de leur personnalité, ainsi que la participation la plus grande à la vie culturale, de les conduire tous à un degré plus élevé de bien-être, de liberté, de moralité qu'ils auraient atteint sans cela. — Est-ce qu'une pareille phrase a le droit de se dire « scientifique? » Continuons. — « Tout ce que l'État *peut* faire dans ce sens, il *doit* le faire. » Je ne comprends plus qui ou quoi est l'État, puisque ce n'est pas un sujet (Subject) qui gouverne le peuple? Dans l'État, nous dit-on, les particuliers ne sont pas des atomes simplement agrégés, mais ils forment une unité organique, une force, une volonté, qui ne reconnaît au-dessus d'elle aucune volonté humaine supérieure, mais qui se soumet spontanément à l'ordre légal. La force personnelle et matérielle ainsi réunies dans l'État est une force économique particulière supérieure, et l'État veut et doit employer cette force pour atteindre ses buts. (On ne sait vraiment pas bien qui agit ici, puisque l'État n'est pas un « sujet », ni qui emploiera la force ; en tout cas, les économistes n'aiment pas qu'une abstraction mal définie dispose de forces qui peuvent devenir oppressives).

Maintenant M. Schönberg va nous dire pourquoi l'État emploiera la force pour réaliser la *ökonomische Staatsidee*, c'est-à-dire l'idée économique de l'État. Comme représentant des idées morales et des tendances de l'esprit populaire (1), comme gardien ou protecteur (*Hort*) de la justice, de l'humanité et du progrès continu de la civilisation, comme *l'institution morale*

(1) *Volksgeist*, esprit du peuple, esprit national, etc.

la plus grandiose destinée à faire l'éducation du genre humain, l'État a, dans les limites de sa force (qu'est-ce que cela veut dire?), le *devoir* de prendre des mesures pour qu'en matière économique aussi, les droits légitimes de la personnalité soient protégés, pour que les postulats de la justice, de l'humanité et de la moralité soient réalisés, pour que le développement des forces individuelles soit porté au plus haut degré possible pour le bien de chaque particulier et de la collectivité, pour que la puissance de l'activité morale du peuple s'accroisse, pour que, etc. Il nous semble inutile de terminer la traduction de cette phrase, ce que nous en avons donné est assez long pour montrer qu'elle ne renferme rien de scientifique (1); en tout cas que, loin de résumer des observations prises sur les faits, elle consiste en opinions personnelles presque utopiques.

Dans une note sous le texte (p. 62, n° 66), l'auteur tient à nous dire plus clairement ce qu'il entend par « les droits légitimes de la personnalité » dont il est question plus haut. Il commence ainsi : *Der moderne Rechts u. Culturstaat* (Cette généralisation est contraire aux doctrines de l'auteur, § 9, mais ne nous y arrêtons pas, et traduisons) : « Un État moderne qui se conforme aux principes du droit et de la culture, ne reconnaît pas le droit au travail, mais bien : 1° le droit de l'individu de devenir une force-de-travail productive. C'est le droit des enfants vis-à-vis de leurs parents, éventuellement, envers la commune et l'État, d'être nourris, élevés (éduqués) et instruits. L'État leur garantit ce droit par des lois et des mesures administratives (ce point est incontestable); 2° il (l'État) reconnaît le droit de chaque individu de faire valoir librement sa force-de-travail dans son intérêt, et sanctionne, au profit de ce *droit du travail* (Arbeitsrecht), la liberté de la personne et la liberté du travail, cette dernière jusqu'à la limite au delà de laquelle elle nuirait aux intérêts légitimes d'autrui ou de la collectivité (ce point aussi est incontestable); 3° (il admet) le postulat (ou le principe fondamental) que le travail doit être un phénomène de la personnalité, et que les prétentions légitimes de la per-

(1) Où a-t-on donc vu, en effet, que l'État — soit gouvernement, soit peuple — est la vertu incarnée? Ignore-t-on qu'il est dans la nature humaine d'abuser de sa force? Le meilleur homme en abusera, pour le bon motif, s'entend. Et les majorités — c'est-à-dire la force sans responsabllité, se gêne-t-elle, celle-là? Ces messieurs ne lisent donc ni l'histoire ni les journaux?

sonnalité doivent être remplies par l'organisation et le droit du travail. De ce droit dérive, entre autres, le devoir d'empêcher une durée inhumaine du travail, un travail malsain, indigne de l'homme, immoral, et en général nuisible au bien public; enfin les rapports de dépendance humiliante qui peuvent exister entre patrons et ouvriers, malgré la liberté de la personne et du travail (l'humiliation est plus à craindre pour le patron que pour l'ouvrier de nos jours); 4° il reconnaît aussi en principe (le droit ou le devoir?) (1) de provoquer « dans la distribution des produits, la réalisation d'un équivalent aussi juste que possible du résultat du travail ». Cette quatrième proposition étant incorrectement rédigée dans l'original, nous devons la reproduire. « Anerkannt wird; 4° auch im Principe (die Pflicht, die Aufgabe? ein möglichst gerechtes Æquivalent für die Arbeitsleistung im volkwirthschaftlichen Vertheilungsprocess herbeizuführen (2). »

L'auteur, qui est un des plus savants et des plus bienveillants de son groupe, semble avoir lui-même été honteux de cette proposition anti-économique — car il s'agit dans ce n° 4 de la fixation des salaires par l'autorité, qui, comme on sait, a tout approfondi et n'est jamais partiale. — Et qu'est-ce qui autorise M. Schönberg à dire que ce sont là les doctrines d'un État soumis aux principes du droit et de la culture? Il lui serait difficile d'apporter la moindre preuve. On voit donc que chaque fois que ces messieurs prétendent mettre un pas hors du giron de la vraie économie politique, celle qu'Ad. Smith nous a transmise, doctrines que nous cherchons à perfectionner, ils ne peuvent apporter que des asssertions en l'air, des opinions individuelles. Ils ne rejettent les lois économiques (*cause et effet*) que parce qu'elles les gênent. La science est trop sévère, certains de nos amis lui ont même donné un air rébarbatif; on la met donc de côté et on la remplace par des phrases vagues et sentimentales; mais avec cela on ne bâtit rien de solide.

Nous ne croyons pas utile d'analyser ici les opinions de

(1) C'est le sujet qui manque dans la proposition.

(2) Lamartine a déjà, avant 1848, conféré à l'État une mission plus ou moins sentimentaliste : « L'État a pour mission d'éclairer, de développer, d'agrandir, de fortifier, de spiritualiser et de sanctifier l'âme des peuples. » (cité par Bastiat, *De l'État*). Il est plus facile de dire que de faire.

MM. Ad. Wagner et Schäffle (1). Malgré la science dont leurs livres sont bourrés, le parti pris de favoriser l'État est trop visible pour ne pas leur ôter une grande partie de leur autorité en ces matières; on sait qu'ils vont sensiblement plus loin que M. Schönberg et ses amis. L'ouvrage de M. Émile Sax (*Grundlegung zur theoretischen Staatswirthschaft*) est écrit dans un esprit dégagé de préventions (il emploie cependant encore les mots : écoles de Manchester, ce qui fait tache dans son livre), mais son but est particulier, il touche à peine aux questions que nous voudrions mettre en lumière. Nous nous bornons donc à signaler ici ce remarquable ouvrage (2).

Somme toute, on ne saurait dire que des progrès aient été faits dans l'élucidation de la question qui nous occupe. L'intervention de l'État est devenue plus fréquente, en partie parce qu'il y avait plus de raisons légitimes pour le faire; avec la civilisation, les attributions de l'État se développent ou se multiplient, et en partie parce que certains intérêts devenus puissants y ont poussé. Ce qui menace la société vers la fin du dix-neuvième siècle, c'est que les classes inférieures, les classes peu instruites et peu fortunées arriveront à exercer une influence prépondérante sur l'État (3); cette influence sera hostile aux capitaux et même à la « culture »; le seul moyen d'enrayer ce mouvement vers la décadence, c'est de fortifier l'esprit de liberté en montrant tout ce que l'humanité lui doit, et le bien qu'il est encore appelé à faire.

(1) Citons cependant ce passage de *Bau und Leben*, etc., t. III, p. 270. « Comme tous les hommes ont besoin les uns des autres, tous sont disposés à donner chacun un peu du sien pour acquérir autre chose. La lutte des affaires économiques (*Erwerbskampf*) est une lutte universelle qui tend à la conciliation. » Ce sont donc des dissonnances qui finissent en harmonies.

(2) Les amateurs pourront encore consulter les livres de C. Dietzel et de H. Dietzel, ceux de Stein, Roscher, Hermann, Mangoldt, Rau, qui sont des auteurs libéraux, et pour l'opinion opposée, les socialistes.

(3) Le suffrage universel prend trop souvent l'ombre pour la réalité.

CHAPITRE XVII

LA DIVISION DU TRAVAIL

La division du travail rend de si grands et si évidents services qu'on les a remarqués dès l'antiquité. Il en est fait mention dans la *Politique* de Platon, dans le chapitre II du livre I de la *Politique* d'Aristote, dans Xénophon (1). Il y est fait allusion dans la première épître aux Corinthiens de saint Paul (ch. XII). Il en est question au moyen âge (saint Thomas d'Aquin, Luther, etc.), et parmi les auteurs postérieurs, nous ne nommons que Turgot, Beccaria et surtout Ferguson. Mais personne n'en a tiré parti au point de vue économique avant Adam Smith (2) ; aussi le considère-t-on en quelque sorte comme l'inventeur de la division du travail. C'est lui qui en a découvert et mis en lumière l'importance économique. Le progrès scientifique qui en est résulté ressort de la comparaison du vague du langage de Turgot (*Réflexions*, § 3, 50, 60, 62), avec la netteté des exposés des auteurs du dix-neuvième siècle. Ils ont développé la matière jusqu'à l'épuisement, aussi ne nous reste-t-il qu'à être bref.

L'histoire n'a pas constaté la naissance de la division du travail. Avant Homère déjà, le mari allait à la chasse ou en guerre, la femme et ses servantes tissaient et soi-

(1) M. Roscher, *Traité*, 18e édit., p. 130, cite plusieurs autres auteurs.
(2) A certain égard nous mettons Ferguson à côté de l'auteur des *Recherches* seulement Smith a produit un effet plus profond.

gnaient le ménage, les serviteurs labouraient ou gardaient le bétail. La spécialisation des travaux se développa avec la société, qui fit surgir de nouveaux besoins, de nouvelles facultés et aptitudes, et avec la différenciation des occupations, favorisée quelquefois par la découverte de produits spontanés de la nature, le premier superflu se montra, il se forma des provisions et l'échange apparut; il est possible qu'il eût lieu plus tôt d'une tribu à l'autre qu'entre membres de la même tribu. Les caravanes du commerce sont mentionnées sur les premières pages des annales de l'histoire. L'origine des castes, qui sont une division du travail pétrifiée, remonte pour nous aux temps préhistoriques.

Ne poursuivons donc pas ces stériles conjectures sur l'origine de la division du travail ; bornons-nous à constater qu'on la rencontre dans toutes les sociétés organisées, ce qui prouve qu'elle est fondée sur la nature des choses.

L'économiste n'a pas eu de peine à montrer que la division du travail (séparation des travaux, J.-B. Say ; spécialisation, A. Clément ; partage des occupations, Bastiat (1) ; coopération, MM. Courcelle-Seneuil et Cauwès ; répartition des travaux, Cherbuliez) fonctionne dans l'intérêt de tous, qu'elle multiplie les produits d'une manière extraordinaire et les améliore très sensiblement. Au temps où chacun pourvoyait personnellement à tous ses besoins, on se contentait d'un abri rudimentaire, peu commode et souvent malsain ; on se couvrait, tant bien que mal, de vêtements souvent peu adaptés aux saisons ; on se nourrissait des aliments qu'on pouvait atteindre. Le choix a dû être très restreint. Et que le travail était lent et peu fructueux ! Avant qu'on ait appris à l'accélérer, la popula-

(1) Quand un mot est reçu, il vaut mieux que tous ceux qu'on pourrait inventer; il est toujours compris. Le mot coopération a reçu une tout autre acception.

tion, en tendant à augmenter sans pouvoir s'étendre dans l'espace, s'exposait à une effroyable misère. Il n'y avait pas alors de bateaux à vapeur pour aller chercher le blé en Amérique ou aux Indes..... et avec quoi aurait-on payé ce blé ?

Il est à peine nécessaire de dire, tellement la chose est évidente par elle-même, que, si la division du travail multiplie et améliore les produits, c'est surtout par suite de l'habileté acquise par le travailleur qui a d'ailleurs pu choisir la profession pour laquelle il avait le plus d'aptitude naturelle. La même main qui achevait dix objets par jour, quand elle ne s'en occupait qu'accidentellement, en produit cent et au delà si elle se consacre à ce genre de travail. La main s'adapte pour ainsi dire à sa besogne, elle la fait bientôt automatiquement, c'est-à-dire, sans réflexion préalable, sans attention soutenue, plus rapidement et avec moins de peine. Du reste, la division peut être poussée plus ou moins loin, et sous ce rapport il y a une importante distinction à faire :

1° La division se borne à séparer les professions : le tailleur ne sera ni menuisier ni horloger, le cordonnier ne fera ni serrures ni tonneaux ; c'est ce que nous appellerons la spécialisation économique. En pareil cas, l'ouvrier fait un produit entier, un soulier, une table, une montre. Il peut échanger des produits contre des produits. — C'est en vertu de cette séparation des professions, et surtout de l'*agencement des productions et des échanges qui en est la conséquence nécessaire* (certains auteurs disent : de la coopération, ou aussi, de la réunion qui suit la division) que dans un pays civilisé, chacun trouve toujours à point nommé sous la main les moyens de satisfaires ses besoins et ses désirs, s'il peut les payer. On lui apporte les denrées de l'Asie et de l'Amérique, le produit des mines et ceux de la mer ; il peut prendre place dans un fiacre, un wagon ou

un bateau à vapeur, mettre un habit, dont la laine vient d'Australie, la soie de Chine, le cuivre des boutons du Chili, et la cravate blanche est peut-être faite de coton qui a poussé près du Mississipi, qui a été filé près de la Tamise, tissé non loin du Rhône, blanchi avec l'eau de la Moselle, cousu sur la rive droite ou gauche de la Seine. Cette séparation des professions est certainement *le bien*, ce qui va suivre est quelquefois *le mieux*.

2° Il y a ensuite la spécialisation technique qui n'est qu'un procédé de fabrication. L'ouvrier ne fait pas un produit entier, mais une partie très simple de ce produit, toujours la même. Cette sous-division du travail le perfectionne d'une façon extraordinaire et produit des résultats étonnants. On sait qu'Adam Smith a cité l'exemple de la fabrication de l'épingle pour laquelle le travail, si simple en lui-même, était divisé alors en 18 opérations distinctes : l'un tire le fil, un autre le dresse, un troisième coupe la dressée, un quatrième empointe, etc. Presque tous les économistes ont reproduit cet exemple (*Richesse des nations*, I, 1), où les 18 ouvriers font ensemble peut-être 200 fois autant d'épingles qu'ils en feraient, si chacun travaillait isolément (1). Quelques pages plus loin, Adam Smith parle des cloutiers qui, ne faisant que cela, en produisaient plus de 2,300 par jour, tandis qu'un forgeron qui aurait fait généralement d'autres travaux viendra difficilement à bout d'en faire 200 ou 300 par jour, « encore seront-ils fort mauvais ». Ce dernier exemple semble plutôt de nature à montrer l'utilité de la séparation des professions que la subdivision technique des travaux.

La plupart des auteurs, imitant en cela Adam Smith, ont peut-être trop insisté sur les procédés techniques en exposant les avantages généraux de la division du travail. Nous

(1) J.-B. Say cite un autre exemple tout aussi remarquable, la fabrication des cartes à jouer. On pourrait ajouter la fabrication des montres et d'autres.

citons plus loin les listes de ces avantages, dressées par quelques auteurs, en nous bornant d'y renvoyer, mais nous indiquerons en même temps, pour chaque avantage énuméré, s'il est de nature économique ou technique.

Ces distinctions ont leur importance. En effet, chaque médaille ayant son revers, à côté des avantages de la division du travail, il y a des inconvénients, certains publicistes ont même insisté plus que de raison sur ce côté de la question (1). Or, ces inconvénients ne viennent pas de la spécialisation économique, mais de la spécialisation technique, c'est celle où la division est poussée aussi loin que possible. On attribue surtout deux effets aux procédés, où le travail est si simplifié qu'il se réduit à un mouvement uniforme du corps, ceux : 1° d'influer défavorablement sur l'intelligence et 2° de nuire à la santé. Le premier reproche ne nous paraît pas fondé. En dehors même des ateliers où les travaux sont divisés jusqu'à l'extrême, il y a de nombreuses occupations très uniformes, très ennuyeuses même. Un tailleur, un cordonnier, une couturière ne font que coudre toute la journée ; beaucoup d'autres métiers imposent des travaux tout aussi simples et uniformes, on ne saurait dire que ceux qui le pratiquent soient moins intelligents que des ouvriers dont les mouvements sont plus variés. C'est que les hommes subissent bien d'autres influences : la famille, les amis, la politique, le milieu ambiant ; puis les journaux et les livres. Peu de professions ont des travaux aussi variés — et en plein air — que les cultivateurs ; sont-ils plus intelligents que les ouvriers des villes ? Le travail fortement sous-divisé, outre qu'il laisse l'esprit libre, se fait généralement en société, et il n'est pas probable qu'on se taise du matin au soir. Il nous

(1) Depuis l'invention de la machine à vapeur, la division du travail est devenue une question plus compliquée, et plus d'un reproche lancé contre la division retombe sur la machine. Nous en parlerons dans le chapitre suivant.

semble donc que, si un homme s'abrutit, c'est sa faute et non celle de son travail.

L'influence du travail, disons des professions, sur la santé est plus réelle, et il est du devoir de tout le monde d'atténuer ou de supprimer le mal si c'est possible. Il n'y a pas que des occupations malsaines, il y a aussi des professions dangereuses, par exemple, celles de médecin, de marin, de mineur, de couvreur et autres. Peut-on les supprimer? Cela ne semble guère possible sans causer des souffrances beaucoup plus grandes que celles qu'on voudrait éviter; ce n'est même pas nécessaire puisque personne n'est forcé de choisir ces professions. S'il se trouve toujours des amateurs, c'est qu'il doit y avoir des compensations. Du reste, il est des professions dangereuses dont une société ou un État ne peut en aucun cas se passer, et si l'on ne trouvait pas des amateurs, des volontaires, en nombre suffisant, on serait forcé d'élargir les cadres de la conscription.

Ce qu'il nous reste à dire sur la division du travail, nous le présenterons en discutant ou commentant les auteurs que nous allons citer.

Nous avons mentionné plus haut Adam Ferguson, et avant d'aborder les économistes proprement dits, nous allons reproduire quelques passages de son *Essay on the history of civil society* (1). La quatrième partie de ce livre remarquable a pour titre spécial : « Des conséquences qui résultent de l'avancement des arts civils et commerciaux, » et la première section est intitulée : « De la séparation des arts et des professions. » Il commence ainsi (p. 273) :

« Il est évident que, quelque stimulé qu'on soit par le sentiment de la nécessité (du progrès) ou par le désir d'atteindre à une meilleure organisation, ou par les avantages de la situation et autres, aucun peuple ne peut faire de grands progrès

(1) Nous citons d'après l'édition de Basil MDCCLXXXIX qui n'est pas la première, ni la dernière. Du reste nous indiquons les chapitres.

dans la culture des arts de la vie, tant qu'il n'aura pas séparé et confié à des individus différents les diverses tâches qui exigent une habileté et une attention particulières... La jouissance de la paix et la probabilité d'être en état d'échanger ses produits contre d'autres, font peu à peu du chasseur et du guerrier un industriel et un marchand. Les accidents qui causent la distribution inégale des moyens de subsistance, l'inclination (des dispositions natives), des occasions favorables, assignent aux hommes des occupations différentes, et un sens d'utilité les porte à subdiviser leurs professions.

« L'artisan trouve que plus il peut concentrer son attention sur une partie particulière de son ouvrage, plus il devient parfait, plus aussi il peut en produire. Tout entrepreneur manufacturier (*undertaker* (1) *in manufacture*) trouve que, plus il peut subdiviser la tâche de ses ouvriers, plus il peut employer de travailleurs pour des articles séparés, plus ses frais diminuent et ses gains augmentent... chaque métier peut occuper l'attention tout entière d'un homme, et a ses secrets qu'on ne saisit qu'après un apprentissage régulier. Des nations composées d'industriels et de commerçants arrivent à consister en individus qui ne connaissent que leur profession, qui ignorent les affaires humaines (publiques) et contribuent à la conservation et à l'extension de leur État, sans qu'ils aient cru devoir en étudier les intérêts... » L'auteur entre dans beaucoup et dans de très intéressants développements, qui sont même d'un ordre plus élevé que ceux d'Ad. Smith, il nous a suffi d'en donner une idée et de tirer ces passages de l'oubli. Il nous reste cependant deux autres passages assez curieux à citer, parce que des adversaires s'en sont emparés. Pour le suivant, nous citons l'alinéa en entier (p. 277).

« On pourrait douter que la somme de capacité nationale s'accroît avec l'avancement des arts (métiers). Bien des arts mécaniques, en effet, n'exigent aucune capacité ; ils réussissent le mieux avec l'absence des sentiments et de la raison, l'ignorance est la mère de l'industrie (industry) aussi bien que des superstitions. La réflexion et l'imagination sont sujettes à l'erreur ; mais l'habitude de mouvoir la main ou le pied est

(1) J. St. Mill croyait beaucoup oser en se servant de ce mot, on le trouve chez Ferguson. Il faut se rappeler qu'en Angleterre « l'entrepreneur » par excellence est celui des pompes funèbres.

indépendant de l'une et de l'autre. Par conséquent, les manufactures (le travail manufacturier) réussissent le mieux, lorsque l'intelligence ou l'attention (*the mind*) est le moins consulté, et que l'atelier peut être considéré, sans grand effort d'imagination, comme une machine dont les organes se composent d'hommes (*Whre the workshop may, without any great effort of imagination, be considered as an engine, the parts of which are men*). »

C'est le passage dont nous avons reproduit le texte original, que K. Marx a cité, oubliant que c'est un argument contre ses propres doctrines, car le socialisme ne peut que multiplier les grands ateliers et les machines. En effet : 1° si l'on supprimait les moyens de multiplier les produits, beaucoup moins de personnes seraient pourvues de ces produits; or, même de nos jours, les machines fonctionnant, tout le monde n'en est pas pourvu, on s'en plaint même assez; 2° et comme on prétend qu'il y aurait beaucoup plus de jouissances sous le régime socialiste, que personne ne manquerait de rien (1), il faudrait même pousser plus loin ce moyen de multiplier les produits qui s'appelle la division du travail; 3° enfin, il est dans la nature des choses que lorsque le travail se fera sous la direction de l'État, il n'y aura plus que de grands ateliers sociaux.

Voici l'autre passage de Fergusson, annoncé ci-dessus (p. 278) : « Le praticien de chaque art ou profession peut fournir, aux hommes de science, matière à des spéculations (philosophiques) générales; le simple acte de *penser* peut même devenir, dans cet âge de la division du travail, un métier spécial (*and thinking itself, in this age of séparations, may become a pecular craft*), c'est Lassalle qui relève ce passage. Le très savant agitateur devrait cependant ne pas ignorer qu'il n'a jamais été donné à tout le monde de « penser ». Est-ce que par hasard l'intelligence n'aurait pas besoin d'être exercée aussi bien que la main? Est-ce qu'un *penseur* n'est pas plus rare qu'un homme de talent, presque aussi rare qu'un génie. Du reste, les hommes simplement réfléchis ne sont pas déjà si communs.

Mais rentrons dans le monde économique pour relever ce que les auteurs ont dit en faveur ou contre la division du travail. Commençons par les avantages :

« Cette grande augmentation dans la quantité d'ouvrage

(1) Serait-ce parce que, plus on manque de stimulant, plus la production augmente ?

qu'un même nombre de bras est en état de fournir par suite de la division du travail, est due, dit Ad. Smith, à trois circonstances différentes : 1° à un accroissement d'habileté dans chaque ouvrier individuellement ; 2° à l'épargne du temps, qui se perd ordinairement quand on passe d'une espèce d'ouvrage à un autre; 3° enfin, à l'intervention d'un grand nombre de machines qui facilitent et abrègent le travail, et qui permettent à un homme de remplir la tâche de plusieurs. »

C'est là le point de départ des recherches sur la question, aussi l'auteur n'a-t-il pas encore tout vu. Il y a même encore une certaine confusion entre l'effet de la division du travail et celui des machines, deux causes qui, si elles agissent souvent de concert, doivent néanmoins être distinguées. Il est superflu de dire qu'Ad. Smith a en vue ici le procédé technique. Il ne rentre dans les considérations économiques, qu'en faisant remarquer que l'introduction de ces procédés expéditifs et multiplicatifs n'est possible que si l'*état du marché* le permet. Quand on n'a d'acheteur que pour cent exemplaires, il n'y a aucune raison d'en faire mille, ceci est si évident que le principe — le montant de la production est limité par l'étendue du marché — est répété par presque tous les successeurs d'Ad. Smith, qui ont d'ailleurs insisté sur la nécessité de posséder des capitaux suffisants. La technique a une si grande influence sur les résultats économiques, que les économistes ne peuvent pas toujours s'empêcher de mêler les deux ordres d'idées ; qu'on ait au moins conscience du mélange.

J.-B. Say (Traité, édit. 1861, p. 31) cherche une mauvaise querelle à Ad. Smith, il prétend que ce dernier « exagère l'influence de la division du travail, ou plutôt de la séparation des occupations (?); non que cette influence soit nulle, ni même médiocre, mais les plus grandes merveilles en ce genre ne sont pas dues à la nature du travail ; on les doit à l'usage qu'on fait des forces de la nature. » Cela n'empêche pas J.-B. Say de montrer, p. 88, les avantages de la division du travail, cependant sans faire de découverte intéressante.

Babbage, dans son livre sur les manufactures (trad. par Isoard), indique un quatrième avantage produit par la division du travail, c'est la possibilité de tirer parti des ouvriers selon leur force et leur aptitude, de réserver les ouvriers habiles pour les besognes difficiles, d'utiliser les femmes et les enfants,

même les vieillards et les infirmes (cet avantage est d'ordre économique, il permet de donner du travail à tout le monde (1).

Joseph Garnier cite un cinquième avantage, trouvé par John Rae (*Nouveaux principes d'écon. pol.*), « c'est qu'avec une division étendue et des ateliers bien organisés, les outils, les machines, les bâtiments, le capital enfin, restent inoccupés le moins possible, et qu'on tire le plus grand parti possible des instruments de travail. »

Nous ne croyons avoir relevé dans aucun livre l'avantage que nous allons indiquer, donnons-lui donc le n° 7 : la division du travail tend à diminuer les prix et naturellement à augmenter le nombre des consommateurs. (Les avantages cinq et six comme ce septième sont d'ordre économique.)

Ambr. Clément a réuni à lui seul un assez grand nombre d'avantages d'*ordre économique ;* nous les indiquerons en conservant à la liste les numéros donnés par l'auteur. Nous pouvons, dit-il, résumer la série des conséquences bienfaisantes que produisent ou tendent à produire les développements de la division des travaux et ceux de l'échange (t. I, p. 240) :

« 1° Sous la seule impulsion de l'intérêt personnel, ils amènent les hommes à travailler *les uns pour les autres*, et par conséquent à SE RENDRE INDISPENSABLES LES UNS AUX AUTRES, ce qui constitue le plus général et le plus puissant des biens sociaux ;

« 2° Ils font dépendre le succès de chaque spécialité de production, de la prospérité de l'ensemble des autres, et établissent ainsi, entre les diverses catégories de producteurs, une étroite solidarité d'intérêts ;

« 3° Ils excitent l'énergie productive des travailleurs proportionnellement à ce qu'ils ajoutent à la masse des richesses, ou des moyens de rémunération ;

« 4° Ils mettent des biens naturels, spécialement départis à chaque contrée, à la disposition des besoins, non seulement des habitants de cette contrée, mais de toute l'espèce humaine...

« 5° Ils dirigent l'application des facultés industrielles des populations de manière à multiplier, dans chaque pays, au delà

(1) Certains hommes de bien ont ouvert des ateliers spéciaux pour les infirmes et les estropiés, et la Société pour l'encouragement de l'Industrie nat. récompense de pareilles bonnes œuvres.

des limites de sa propre consommation, les productions pour lesquelles il offre une supériorité relative d'avantages naturels ; en sorte que le besoin et l'utilité des échanges internationaux s'étendent à la fois par la diversité de ces avantages naturels et par celle des aptitudes spéciales que détermine leur exploration.....

« 6° Enfin, ils fécondent de plus en plus, par les progrès de la dextérité spéciale chez les travailleurs, et par l'extension qu'il provoquent dans l'emploi des forces aveugles, les diverses branches de la production générale, ou du moins un grand nombre des plus importantes. »

Voilà des arguments économiques qui sont certainement plus à leur place ici que les arguments techniques, bien que nous soyons loin de nier l'importance de ces derniers. Parmi les autres auteurs français, nous ne citerons plus que le *Précis* de M. P. Cauwès (Paris, Larose et Forcel, 2e éd., 1881, t. I, p. 44). L'auteur considère la division du travail comme une « coopération sociale ». Beaucoup d'économistes, en effet, considèrent la division du travail comme un lien social important, M. Cauwès a développé ainsi cette idée (nous résumons, sans entrer dans les détails) :

« 1° La spécialisation des tâches et des attributions a une conséquence directe sur laquelle il est à peine nécessaire d'appeler l'attention tant elle est évidente, c'est la dépendance mutuelle dans laquelle se trouvent, au point de vue économique, les membres d'une même société...

« 2° La coopération est une condition de puissance de travail...

« 3° La supériorité du travail en société, lorsqu'il est convenablement divisé, ne s'explique pas seulement par l'habileté professionnelle que donne l'habitude, mais plus encore peut-être par une autre raison ; le travail de la profession c'est le travail quotidien, autrement dit, le mode normal de l'existence ; ce n'est plus, en quelque sorte, pour l'homme courageux un effort pénible ;

« 4° Par la raison même qui vient d'être déduite, la coopération sociale est favorable à la continuité du travail... parce que le travail professionnel étant devenu une habitude, nous n'attendons pas, pour l'entreprendre, d'y être contraint par la pression des besoins...

« 5° ... La coopération sociale... prévient et corrige les écarts (entre la production et la consommation) qui, autrement, seraient inévitables et irréparables...

Voilà encore des points de vue et des avantages d'ordre économique.

Parmi les auteurs anglais J.-St. Mill se borne à commenter longuement les choses indiquées par A. Smith et par Babbage, mais Amasa Walker, un économiste américain distingué, établit une liste qui mérite également d'être, au moins sommairement, analysée (*The science of Wealth*, Boston, 5e éd. 1869, p. 34 et suiv.) :

1° La division du travail discipline les muscles et leur confère de la dextérité;

2° Elle permet au travailleur — intellectuel ou manuel — de mieux connaître sa besogne, d'approfondir son savoir. « It gives intellectuel dexterity » (1);

3° Elle fait économiser du temps, car on en perd en passant d'un travail à l'autre;

4° Elle facilite l'invention d'outils et de machines;

5° Elle permet de mieux adapter les travaux aux forces et à l'intelligence des travailleurs. Il y a, en effet, des travaux qui exigent de la force et d'autres plutôt de l'habileté ou de l'intelligence. Il en résulte des économies de temps et d'argent;

6° Elle accroît le pouvoir des capitaux dans la production, tend à concentrer la fabrication dans de grands établissements et à réduire les bénéfices de l'entrepreneur (2).

Ce dernier point est seul d'ordre économique, et il n'est pas sûr qu'il soit considéré par tout le monde comme un avantage. Les cinq premiers points sont plutôt d'ordre technique et nous louons l'auteur d'avoir mentionné le travail intellectuel. Nous nous réservons d'y revenir.

Parmi les Allemands, il nous semble que le travail de F.-B.-W. de Hermann (*Staatswirthschaftliche Untersuchungen* (Munich, 2e édit., A. Ackermann, 1874) est le plus original,

(1) Il est des personnes qui s'imaginent tout comprendre à première vue. Oui, mais superficiellement; pour approfondir il faut du temps et de fréquentes répétitions. Il est rare qu'on comprenne bien les choses nouvelles, on commence par les rejeter, il faut habituer l'esprit à y penser pour les pénétrer. Les journalistes et les agitateurs le savent.

(2) Sans doute au profit du consommateur, de son bien-être, etc.

sans que l'auteur ait visé à l'originalité. Il énumère, p. 195 et suiv., les avantages que nous allons résumer :

1° Lorsqu'un homme se consacre à une seule profession, il l'apprend plus vite, avec moins de frais, et l'apprenti gagne plus tôt sa vie. La concentration de l'attention sur un seul genre de poursuite exerce une bonne influence sur l'intelligence, qui s'étend aussi, sur la volonté et le caractère, qui se forment. Il en résulte un effet moral;

2° Une profession unique donne une grande habileté, à tel point que, lorsque la main est formée, la réflexion est plutôt nuisible qu'utile, le travail se fait automatiquement;

3° Si l'on ne divisait pas en ses éléments une production qui à côté de travaux faciles en renferme qui sont difficiles et exigent du savoir et de l'habileté, il faudrait se procurer des travailleurs réunissant toutes ces qualités à la fois et les rétribuer d'après les aptitudes les plus rares et les plus élevées. Si le travail est divisé, on peut utiliser pour les travaux inférieurs les aptitudes inférieures, ou les faibles, et rétribuer chacun selon son mérite propre;

4° Le changement d'occupation cause toujours une perte de temps. L'auteur ne pense pas ici aux causes matérielles de cette perte, par exemple, la nécessité de changer de local, d'aller chercher d'autres outils, mais aux effets intelectuels et moraux, il faut se mettre en train, diriger sa pensée vers un autre ordre d'idées, etc. (Comme professeur de faculté, Hermann a toujours trouvé que l'étudiant qui commence par suivre trop de cours les délaisse bientôt presque tous. Pour l'étude aussi il faut se concentrer.)

5° La spécialisation du travail facilite l'invention d'outils et la simplification de machines ;

6° On tire le meilleur parti des instruments, puisqu'ils sont toujours employés, et la plus grande habileté acquise fait qu'on les ménage davantage ; on économise ainsi sur le capital;

7° On économise aussi sur la matière première, il y aura moins de déchets si le même homme est constamment occupé à tailler, ou s'il ne teint qu'en une seule couleur, toujours la même, que si la besogne variait;

8° L'homme chargé d'une besogne unique peut souvent à lui seul satisfaire plusieurs consommateurs à la fois et à moindre frais. Un facteur porte beaucoup de lettres à la fois et coûte

beaucoup moins que si l'on avait employé un commissionnaire séparé pour chaque lettre;

9° La séparation des professions et leur spécialisation même a, dans beaucoup de cas, pour effet d'assurer les approvisionnements dans d'autres industries;

10° La division (technique) est très favorable au contrôle et à l'appréciation des éléments dont les frais se composent. On arrive à inventer des instruments de précision pour évaluer, mesurer, calculer, les matières employées, la force nécessaire, le temps dont il faut tenir compte, etc.

Hermann a mêlé les causes ou effets techniques avec les causes et effets économiques, les nos 1, 2, 5, 10 semblent d'ordre purement technique, dans les autres, l'élément économique prédomine, car, économiser sur le capital, c'est-à-dire produire à moindre frais, c'est une visée tout à fait économique.

On se rappelle qu'Adam Smith, et après lui tous les économistes, ont fait dépendre la division (plus ou moins développée) du travail de l'état du marché: il faut qu'il y ait des acheteurs pour la masse des produits que ce procédé peut fournir. Hermann rend cette même pensée à peu près ainsi. La division du travail ne peut avoir lieu que dans les conditions suivantes:

1° Il ne doit pas exister d'obstacle technique qui empêche la fabrication de durer toute l'année. Si elle n'est possible que dans certaines saisons, l'ouvrier est obligé de varier ses occupations;

2° Il faut que tout le temps de l'ouvrier soit utilisé (cela exclut les cas où on ne peut l'occuper que quelques heures par jour, le matin ou le soir, ou certains jours seulement. En pareil cas, il n'y a pas de spécialisation complète);

3° Si une production avait besoin de, mettons, six opérations successives qui avaient été jusqu'à présent accomplies par le même homme et qu'on veuille engager un travailleur différent pour chaque opération, il faudrait, pour les tenir tous constamment occupés, mettre en train six fois autant de matières premières.

Dans certaines industries, il peut y avoir encore des conditions spéciales dont on aurait à tenir compte.

Les avantages économiques et techniques de la division du travail semblent maintenant suffisamment établis et nous pou-

vons passer à l'examen du revers de la médaille. Nous ne jouissons des plus belles, des plus agréables, des plus utiles choses de ce monde qu'au prix des inconvénients qui s'y rattachent infailliblement. Nous ne pouvons qu'atténuer ces inconvénients sans jamais les faire disparaître complètement. J.-B. Say n'a pas oublié de relever les inconvénients que nous avons en vue. Il dit (*Traité*, p. 96). « Un homme qui ne fait, pendant toute sa vie, qu'une même opération... devient moins capable de toute autre occupation, soit physique, soit morale... » et comme preuve il cite: « cependant il est tel procureur (avoué), même parmi les plus habiles, qui ignore les plus simples procédés des arts dont il fait usage à tout moment: s'il faut (?) qu'il raccommode le moindre de ses meubles, il ne saura par où s'y prendre... » Et plus loin: « Dans la classe des ouvriers, cette incapacité pour plus d'un emploi rend plus dure, plus fastidieuse et moins lucrative la condition des travailleurs (1). Ils ont moins de facilité pour réclamer une part équitable dans la valeur totale du produit. L'ouvrier qui porte dans ses bras tout un métier, peut aller partout exercer son industrie, et trouver des moyens de subsister. » (Et si l'on n'a nulle part besoin de son industrie?) Dans la suite, Say constate que l'ouvrier reçoit de l'instruction, qu'il lit, qu'il n'est pas constamment occupé de sa profession, qu'il vit au sein de sa famille, etc., et que s'il est abruti, c'est qu'il a des vices.

Pour éviter les redites — car aux mêmes objections on oppose souvent les mêmes réfutations, — bornons-nous à citer l'un des auteurs les plus récents, M. Jourdan, *Cours analytique* (Paris, A. Rousseau, 1882, p. 101 et 102). Après avoir fait allusion aux déclamations de J.-J. Rousseau, il continue: « On a cru faire une objection plus sérieuse en disant: c'est un triste témoignage que se rend un homme, de n'avoir fait toute sa vie que la vingtième partie d'une épingle (2). Je réponds: et quand il aurait fait une épingle entière à lui tout seul? On

(1) Nous venons de lire, dans le *Journ. off. allem.* (7 déc. 1887 et suiv.), les délibérations du « Conseil économique » sur la caisse de retraite allemande. Il s'est trouvé qu'une des difficultés dont on doit tenir compte, ce sont ces fréquents *changements de profession* des ouvriers.

(2) J.-B. Say a dit, dans le passage cité plus haut « que la 18e partie d'une épingle » faisant allusion au célèbre exemple cité par A. Smith. M. Jourdan lui répond excellemment. J.-B. Say fait une sourde hostilité à la division du travail, hostilité qui ne cadre pas avec l'esprit de son ouvrage.

insiste : que deviendrait cet homme si, comme Robinson, il était jeté dans une île déserte? Je réponds : mais quand bien même ce serait un artisan accompli, un horloger capable de faire une montre, un armurier capable de faire un fusil, un mécanicien capable de construire une locomotive ? A quoi cela lui servirait-il dans cette île déserte où il n'y a ni capital, ni outillage, ni acheteur ? Faut-il donc que la société élève les hommes en vue de l'hypothèse assez rare, on en conviendra, de Robinson et de son île déserte? Ce sont de purs enfantillages. » (C'est en effet, pour la société actuelle qu'on élève les travailleurs; d'ailleurs, le salaire croît avec la production.)

L'auteur ajoute : « D'une manière générale je répondrais que, si la division du travail présente quelques inconvénients, il faut tenir compte de ses avantages infiniment plus considérables. L'excessive division du travail est du reste assez rare, voyez l'agriculture qui occupe un personnel si nombreux! En dehors de l'usine, il y a dans les villes et dans les villages une foule d'ouvriers, forgerons, menuisiers, charpentiers, qui s'adonnent aux travaux les plus variés. Et, même dans l'usine, on arrive souvent à faire accomplir par des machines ces mouvements uniformes et purement mécaniques, qu'on dit être avilissants ; et, quant à la machine, surveillée par l'ouvrier, ce n'est pas déjà là un travail si abrutissant ! Il faut que cet ouvrier ait de l'intelligence, de l'activité, une attention toujours en éveil... » On trouvera encore, p. 102 du livre de M. Jourdan, de curieuses analogies tirées de l'histoire naturelle qui sont favorables à la division du travail.

Amasa Walker a porté une attention particulière à la question, et il a trouvé (p. 43) qu'en effet il y a des travaux dont l'uniformité est défavorable au développement régulier et sain des membres. Il ajoute que si cette uniformité peut être nuisible au physique, la concentration est utile aux travaux intellectuels. Il recommande d'ailleurs la gymnastique pour corriger les effets du travail professionnel. Du reste, il cite la statistique du Massachusetts, d'après laquelle, dans une moyenne de seize ans, la durée de la vie des manouvriers (ouvriers qui n'ont pas de profession spéciale) a été *plus courte* de deux ans de celle des ouvriers qui travaillent dans un atelier (*active mechanics in shops*) (1). En outre, lors de la

(1) Cette statistique ne prouve rien, car sur dix causes on en a pris une!

guerre civile, on a trouvé les troupes levées dans les villes plus endurantes, moins sensibles aux privations et aux intempéries que celles levées dans les campagnes (But the great civil war just referred to exhibited the novel fact, that, beyond all dispute, the troops raised in agricultural districts are not so hardy in the privations and exposures of camp and field as those coming from the towns). A. Walker ne trouve pas d'explication satisfaisante pour ce fait, il dit seulement que le changement d'air a été favorable aux uns et défavorable aux autres. Je penserai plutôt que les travailleurs des villes (peut-être mieux nourris) ont considéré la guerre comme un sport (une partie de chasse) et les travailleurs de la campagne comme une corvée. Or le moral agit sur la santé.

Mais à quoi bon insister? Il est quelques occupations malsaines ou dangereuses, mais indispensables; la société fait ce qu'elle peut, elle réglemente les ateliers insalubres et prend toutes les mesures d'assainissement possibles; enfin elle rend les fabricants pécuniairement responsables des accidents, que peut-on faire de plus? Est-ce qu'on pourrait faire davantage dans un État gouverné par le socialisme?

Nous pourrions nous arrêter ici, mais comme nous tenons à montrer les progrès réalisés, que le *System der National-ökonomie* (Stuttgart, Enke, t. I, 1885) est l'ouvrage le plus récent, et que l'auteur, M. G. Cohn, prétend donner du nouveau, nous devons examiner ce qu'il nous offre. Nous avons surtout en vue les pages 323 et suiv., sans oublier nombre d'autres. L'auteur commence par dire que la science et le langage vulgaire ordinaire (*die übliche Redeweise der Wissenschaft und des Lebens*) ont tort de présenter la division du travail comme le développement naturel de la vie économique, tout en reconnaissant que ce développement peut aller jusqu'à l'abus; et ce ne serait qu'après avoir constaté l'abus qu'on songerait à élever une barrière qui ne peut être que morale, la morale étant supposée arrêter les excès possibles de l'intérêt personnel (1).

Ce système ne va pas à M. G. Cohn. « De deux choses l'une, dit-il (p. 323), la division du travail est un principe, ou il n'en est pas un. Or, comme dans tous les actes humains il s'agit

(1) En lisant cette page 323 en entier on croirait que Lassalle a eu raison de s'étonner que des hommes consacrent leur vie à la science.

toujours de principes moraux, c'est-à-dire de règle pour la réalisation du raisonnable (*um Normen für die Verwirklichung des Vernünftigen*), il n'est pas possible d'admettre ici une LOI NATURELLE (*Naturgesetz*) qui a besoin après coup de freins moraux (*nachträglichen sittlichen Remeduren*). Il s'agit seulement de bien saisir le principe. (Et l'application rationnelle ?)

Nous devons intercaler ici nos réserves : nous n'adoptons pas la définition que M. Cohn donne de la morale, savoir : « la réalisation de ce qui est raisonnable (die *Verwirklichung des Vernünftigen*) » et à un autre endroit de son livre (p. 72) « l'éthique n'est que l'exposé de la raison agissante. » Nous ne l'admettons pas si l'on considère la morale, ou l'éthique, comme contenant ou indiquant la règle du *bien*, dans le sens le plus noble, le plus élevé, le plus spirituel du mot. Pour nous, la raison se borne à nous guider dans l'exact rapprochement de cause à effet, dans tout ce qui est logique, ce qui nous empêche sans doute de faire bien du mal, mais ce qui ne préviendrait pas les crimes, dans les cas où un homme à mauvais penchants serait assuré de l'impunité. Car les penchants et les passions sont en dehors de la raison.

La raison d'ailleurs est avant tout l'alliée de l'intérêt personnel, de l'égoïsme même, elle est l'inspiratrice des utilitaires, et ce qui est « le bien » aux yeux de la raison ne l'est pas toujours devant des sentiments que l'humanité range parmi les vertus. Que chaque chose reste à sa place : on n'emploie pas une bouteille pour couper, ni un couteau pour boire. Du reste, il est douteux que beaucoup de moralistes soient de l'avis de M. Cohn. Lui-même, p. 374, semble faire une part au sentiment dans l'explication de ce qu'est la morale.

Fermons la parenthèse, et reprenons l'analyse.

A quoi sert la division du travail et que promet-elle ? Elle veut porter le travail à une plus grande perfection ; elle veut y arriver, soit en développant les aptitudes dans leur diversité, soit en en développant certaines dans une direction particulière, en leur laissant le jeu nécessaire. Si c'est l'organisation sociale qui rend possible la division du travail, la société a évidemment le droit de demander que la division du travail lui soit utile ; mais comme il n'y a pas de société qui ne se compose d'un certain nombre d'individus, la société ne peut avoir sur le travail des individus des droits qui seraient con-

tradictoires avec les droits que possède chaque individu au « développement de sa vie par le travail (1) ». En présence de la lenteur avec laquelle la division du travail se développe, les intérêts tant de la société que de l'individu semblent sauvegardés.

La société, c'est-à-dire la somme des individus (*die Summe der einzelnen Menschen*) (2) qui se sont divisé le travail, ne verra donc le succès du travail d'ensemble que dans le succès obtenu par chaque travailleur en particulier. En un mot, la tâche consiste à rendre la vie active plus intense et à augmenter le résultat du travail. Il n'y a pas de fatalité ou de loi naturelle qui impose le second aux dépens du premier. Le *second* ne peut s'appliquer qu'à « augmenter les résultats du travail », le premier à la vie active plus intense. Le lecteur trouvera qu'il n'y a pas surabondance de clarté dans l'opposition entre « la vie active » et une plus grande efficacité de travail. On peut cependant deviner que l'auteur veut dire qu'on ne doit pas pousser la division du travail trop loin, au point de compenser les avantages par des inconvénients.

M. Cohn entreprend de montrer que la prétendue contradiction entre la division du travail et les progrès de la culture individuelle n'existe pas, du moins, dit-il, pas de la façon dont la chose est généralement présentée (par L. Marx et autres). D'abord, la monotonie abrutissante, qui serait l'effet d'une division très développée du travail, en multipliant les produits, permet à beaucoup d'individus de se dispenser de ce travail inférieur. (Ils gagnent ainsi du temps pour des travaux plus relevés.) Puis, dès que le travail est assez simplifié pour devenir « d'une monotonie abrutissante » ; on en charge une machine en face de laquelle le travail humain n'est qu'une phase transitoire. *Quand cette phase transitoire se prolonge, ce n'est pas la faute de la division du travail, mais celle de la rapide multiplication de la population par suite de laquelle des masses d'hommes sont à l'affût des moyens de gagner leur vie, et dont la capacité de travail inculte ne peut offrir que les mêmes services qu'une*

(1) Cette proposition nous semble en contradiction avec les vues de l'école à laquelle l'auteur appartient. Cette école considère l'État comme un organisme, et en pareil cas, l'individu se sacrifie délibérément au bien de la société. Qu'on pense aussi aux *Zwangs-Gemein-Wirthschaften* de M. Wagner.

(2) *Die Summe!* Il n'y a rien d'organique dans ce mot.

machine peut rendre : considérés au point de vue technologique, au point de vue des progrès acquis, ils sont pour ainsi dire nés trop tard, ils veulent pourtant vivre. Enfin on exagère l'opposition entre la division du travail actuelle et celle des temps antérieurs, depuis l'époque où l'on a bâti les pyramides : fendre du bois ou casser de la pierre n'ont jamais été des travaux fournissant un aliment à l'intelligence.

Voilà ce qui est bien, mais M. G. Cohn craint d'avoir trop fait l'éloge de la division du travail, tout comme un simple économiste classique ; il s'empresse donc d'ajouter : s'il était prouvé que la division du travail ne peut se développer sans dégrader la vie professionnelle, cette division serait jugée, et il faudrait la faire disparaître dans l'intérêt de la culture. Les phrases qui commencent par « Si » sont très commodes, elles vous permettent de dire des choses « très avancées », sans avoir besoin d'agir. La culture n'est si haute que parce que la division du travail a fait faire à l'humanité de grands progrès en bien-être ; si vous arrêtez la division du travail, vous arrêtez la culture.

M. C. Cossa, *Economia sociale*, p. 48, parle de la division du travail dans le chapitre de l'Association, il compare l'une à l'autre sous le rapport des services qu'elles rendent à l'industrie.

M. Ciccone, *Principij*, t. I, p. 75, après avoir traité de l'association, s'occupe de la coopération, à laquelle aboutit la division du travail. *La divisione del lavoro, o cooperazione composta* domine dans tous les travaux de la société. Plus loin, p. 77, l'auteur distingue quatre manières de diviser le travail : l'une distingue le travail intellectuel du travail matériel, distinction très importante, car l'économie politique s'occupe principalement de l'un d'eux, le travail matériel. La deuxième division est celle qui distingue, dans la production matérielle, les cinq grandes classes : l'industrie manufacturière, l'agriculture, les mines, ses métiers (petite industrie), l'industrie des transports, le commerce. Dans une troisième division on subdivise les industries, par exemple, l'agriculture en économie rurale, horticulture, sylviculture, etc. Dans la quatrième enfin on sépare les diverses opérations qui concourent à établir le produit.

M. Ciccone aussi insiste sur l'utilité de la division du travail.

CHAPITRE XVIII

LA GRANDE ET LA PETITE INDUSTRIE. LES MACHINES. LE COMMERCE.

Dans le chapitre précédent nous avons vu que la production est grandement influencée par le mode d'organisation du travail. Ce mode d'organisation est avant tout d'ordre technique, mais l'économique y est intéressée, car c'est elle qui choisit le procédé par lequel le plus grand résultat est le plus sûrement atteint avec le moindre effort. Avec sa longue pratique et son expérience consommée, avec sa connaissance des lois naturelles du travail, elle a bien vite trouvé que, pour nombre d'industries, notamment celles dont les produits sont de grande consommation, la fabrication en grand à l'aide de machines est la plus efficace et la plus avantageuse, tandis que la production en petit est réservée aux industries dans lesquelles l'art et la diversité de goûts et des besoins jouent un rôle plus grand que les capitaux et les forces puissantes.

La machine est le complément naturel de la division du travail. Une fois la tâche décomposée dans ses éléments, on invente aisément un instrument pour chaque mouvement distinct — le travail est du mouvement (1) — on attelle à cet instrument une force naturelle, de nos jours le plus souvent la vapeur, et la machine est faite. On se contentera

(1) *Homini in naturam nulla alia potestas quam motus.* Cité par M. Jourdan, *Cours analytique*, p. 99, sans indication de source.

même rarement de mettre un seul instrument au bout de la force, on en mettra le plus possible : 100 broches, 500 broches, 1,000 broches; de plus, la force naturelle étant insensible et infatigable, on n'aura pas à la ménager, on accélérera le mouvement à l'extrême : 100 tours à la minute, 1,000 tours, 10,000 tours, ce qu'on pourra, et la production s'accroîtra en proportion. Il est d'ailleurs des produits, ou des résultats, qu'on obtient uniquement à l'aide de machines, soit à cause de l'énorme force qu'il faut concentrer sur un point déterminé, soit à cause de l'habileté soutenue qu'il faut déployer et qu'on ne réalise qu'avec un mécanisme automatique parfaitement ajusté.

Tout cela a été dit et longuement développé; on a même déjà exalté la machine et chanté *la Vapeur* en beaux vers couronnés par l'Académie française. Certains auteurs, comme Ure en Angleterre, M. W. Roscher en Allemagne, M. Frédéric Passy en France — et beaucoup d'autres — ont réuni de nombreux faits pour prouver en détail la puissance de l'efficacité des machines, preuve que nous pouvons donc nous dispenser de faire. Cette puissance et cette efficacité sont maintenant connues de tous, et incontestées. Nous aimons mieux nous arrêter à un autre point de vue. Depuis que la vapeur est devenue leur principal moteur, les machines constituent un véritable problème économique et social, social plus qu'économique, et pour plus d'un ce problème ne semble pas encore complètement résolu. C'est que la machine a été le *Mieux* qui est l'ennemi du *Bien*, c'est dire qu'elle a causé des maux transitoires. Elle a, en effet, éliminé dans plus d'une industrie l'ouvrier qui faisait moins bien qu'elle, et cet ouvrier n'a pas retrouvé sans peine sa place au travail. Quand on souffre — et autrefois ceux qui souffraient par cette cause étaient nombreux — on est injuste; il est deux choses au moins que, en pareil cas, on ne voit pas, ou ne veut pas voir :

1° le bien que fait à autrui la chose même qui cause vos souffrances; 2° la mesure dans laquelle vous avez vous-même contribué à les rendre plus intenses. On a sans doute exagéré ainsi les griefs et abusé du droit de plainte, mais les souffrances ont été réelles et la société qui profite des progrès enfantés avec tant de douleur doit s'efforcer de venir en aide aux exilés de l'atelier.

Reprenons, avant de continuer, les points auxquels nous venons de toucher :

1° *Ceux qui souffrent ne veulent pas voir le bien que font les machines;* leur attention se porte plutôt au bénéfice que le fabricant en tire, bénéfice qui est cependant loin d'être certain, car : *a*, la machine peut avoir ses défauts ; *b*, le marché peut ne pas être assez grand pour absorber les produits ; *c*, les conjonctures peuvent être défavorables à l'innovation ; *d*, on peut inventer une machine plus parfaite, et dans tous ces cas le fabricant est menacé de ruine. Mais supposons qu'il réussisse : au lieu de produire 10,000 pièces par an, il en fournira 100,000 et au delà ; le prix de la marchandise baissera de 50 p. 100, et 90,000 personnes qui en avaient été privées jusqu'alors pourront dorénavant en jouir. Il y a même des cas où des millions d'individus pourront atteindre à des jouissances dont ils étaient « déshérités » (1) jusqu'à ce jour. Ces avantages durables ne sont-ils pas une compensation pour les souffrances de nature transitoire ?

2° *La mesure dans laquelle vous avez contribué à rendre le mal plus intense.* On n'aime pas se reconnaître coupable, on est comme frappé de cécité sur ce point. On est cependant toujours un peu l'artisan de son sort. En tout cas, si les hommes se préoccupaient davantage de l'avenir,

(1) Le mot *déshérité* est un mot de parti ou de passion. Personne n'est déshérité dans nos sociétés, le plus pauvre peut devenir riche et puissant, soit par son talent, soit par des chances favorables. Le mendiant qui par héritage devient millionnaire, jouira demain de tous les avantages de cette position.

s'ils songeaient à la possibilité de perdre leur travail, leur place, leur revenu, ils ne manqueraient pas de se préparer une ressource pour les mauvais jours, ce qui atténuerait bien des maux. Malheureusement, la majorité des hommes manquent totalement de prévoyance ; jeunes, beaucoup s'adonnent aux plaisirs, ou se marient avant l'heure, mettent au monde plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, conservent des habitudes coûteuses (tabac, cabaret, etc.), et alors naturellement, pour ceux-là, une crise se change facilement en désastre. Ce qu'on ne dit pas aux ouvriers, c'est que la prévoyance est plus efficace pour notre bien-être à tous que presque toutes les autres qualités *et même que le talent*. On connaît des hommes de talent qui sont morts dans la misère, faute de prévoyance. Sur dix hommes qui arrivent à l'aisance, *neuf* ont été prévoyants, *un* a été habile.

3° *Il faut venir en aide à ceux qui souffrent*. L'introduction des machines, que l'humanité a saluée comme un immense progrès, ayant causé des souffrances, ceux qui en profitent, et c'est tout le monde, doivent s'efforcer de les atténuer. C'est cependant aux éliminés à prendre l'initiative, c'est à eux à chercher une autre occupation, ils savent le mieux à quoi ils sont propres ; mais on doit être très accueillant à leur égard. Il ne semble pas bien difficile d'adoucir la transition, le progrès s'opérant avec une certaine lenteur. Il doit d'abord vaincre la force d'inertie des producteurs qui y sont intéressés, puis leur procurer les connaissances nécessaires, enfin les capitaux. L'opération transformatrice en elle-même exige encore un certain temps — et toutes les fabriques ne la font pas ensemble — de sorte que l'élimination a lieu peu à peu. Cette lenteur permet à un certain nombre d'éliminés de rentrer bientôt dans leur profession, car la machine, en multipliant fortement la consommation, étend la production, fait enrôler un

nombre croissant de travailleurs, et avec un salaire plus élevé. C'est un fait acquis, l'ouvrier armé d'une machine est mieux rétribué, et le fait s'explique, car cet ouvrier a besoin de plus d'intelligence, de plus de soin, a plus de responsabilité et surtout *produit davantage :* le salaire est proportionnel au produit du travail. On a cité un grand nombre d'industries qui doublèrent, triplèrent et même décuplèrent le nombre de leurs ouvriers après l'introduction des machines. Comme la lance d'Achille, la machine guérit les blessures qu'elle a causées.

Ajoutons que toutes les machines n'ont pas déplacé des ouvriers. Un grand nombre d'industries ont surgi depuis un siècle, ces industries sont nées, pour ainsi dire, avec une machine dans les bras, et elles ont pu absorber bien vite nombre de ceux qui ont dû se retirer devant d'autres machines. Rien que la fabrication des machines a fait créer de nombreux et souvent d'immenses ateliers. Et qui énumérera les autres nouvelles industries, depuis le sucre de betterave, les produits chimiques, le télégraphe, la photographie,... jusqu'à l'éclairage électrique? Enfin, les pays qui introduisent une industrie qui est ancienne ailleurs et nouvelle chez eux, l'importent avec les machines et même avec les premiers ouvriers, sans enlever à personne son gagne-pain.

Les ouvriers n'ont pas tant à se plaindre que la petite industrie, car ils se recasent généralement assez vite. Cela est plus difficile au petit industriel qu'un concurrent muni d'une machine force de fermer boutique. Mais, lui aussi, finit par se tirer d'affaire. S'il ne peut pas acquérir de machine, il changera d'industrie, ou il entrera comme contre maître dans un grand établissement, ou il se placera autrement, selon ses capacités et ses qualités. Parfois, il sera plus heureux comme simple ouvrier dans une fabrique, avec un travail constant, que comme patron avec

ses charges, les exigences de sa position et un gain variable, aléatoire, incertain, toujours dans l'anxiété à l'approche des termes et des échéances. La position est souvent une simple question d'amour-propre et pour la satisfaire on devient un des cent qui ouvrent boutique cette année ; mais sera-t-il un des dix qui réussiront, qui prospéreront ? On peut se demander combien ont fait le nécessaire pour mériter de réussir.

Somme toute, un homme intelligent, laborieux, économe, se tirera toujours d'affaire (1), car il y a du travail pour toutes les capacités ; il faut seulement ne pas perdre trop tôt courage ; la vie est une lutte, ce sont les plus vaillants qui emportent la victoire. Au demeurant, l'époque de transition est à peu près close, la machine s'est déjà emparée de presque tout son domaine, le mal qu'elle pouvait faire est fait et presque guéri, il reste tout au plus à compléter le travail réparatoire.

S'il en est ainsi, il faut en prendre son parti : la société civilisée, qu'elle le veuille ou non, est obligée de vivre avec les machines comme avec la pluie et le beau temps. Il ne peut plus être question de les supprimer, et cela, parce que trop d'intérêts s'y rattachent et qu'elles trouveraient au besoin de nombreux défenseurs. Des millions d'individus fabriquent des machines, sont attachés aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur, travaillent dans les mines et dans mille autres industries qu'on ne conçoit plus sans machines. Mais supposons les défenseurs des machines vaincus et que l'émeute victorieuse se décide à détruire les engins qui font la gloire de notre civilisation. Qu'arriverait-il? Rien que ceci : au bout de *un* an ou *deux*,

(1) C'est précisément de la nécessité de faire des efforts dont se plaignent les gens sans énergie, ils voudraient que les choses marchassent toutes seules. C'est impossible ; la terre elle-même ne roule pas bénévolement, il faut deux forces pour la tenir en mouvement, la centrituge et la centripète ! Et il en est ainsi de toute chose.

cent millions d'Européens seraient morts de faim, de maladie ou par suite de luttes effroyables. S'il est un fait certain, c'est que l'invention de la machine à vapeur a seule permis à l'Europe de doubler sa population depuis cent ans. Pour ne citer qu'un détail, l'Europe importe tous les ans pour 2 milliards de blé — calculez en passant le personnel et le matériel qu'il faut pour transporter et distribuer cette marchandise encombrante; — or, il faut payer ces 2 milliards avec les produits de nos fabriques, voilà encore un personnel nombreux;... mais faites-y bien attention, le calcul est très compliqué, chaque marchandise passe par beaucoup de mains, il faut des matières premières et des instruments, des bâtiments et bien autre chose. Pour que cet ouvrier de Lyon qui tisse des soieries destinées à payer le blé venu d'Amérique ait des vêtements, il faut qu'on prépare du drap pour lui à Elbeuf ou à Lodève, qu'on ait fait venir la laine d'Australie, fabriqué des instruments, les navires, etc., et l'on aurait pu pousser bien loin la démonstration.

Ainsi donc, la vie d'une centaine de millions d'individus au moins est attachée en Europe à l'existence des machines, et il en serait ainsi, même si le socialisme pouvait l'emporter. Supposez-le vainqueur, il ne détruirait pas les machines, il décréterait : « Toutes les machines appartiennent à l'État. » Et après? Grosjean et Petitjean travailleraient comme par devant. Le socialisme ne pourrait pas se passer de machines. En fait, chacun n'en veut qu'à la machine qui le gêne, il défendrait au besoin toutes les autres. Aussi, considérons-nous cette cause comme entendue... et jugée et gagnée.

Reste la question de la grande et de la petite industrie.

Le mot question est peut-être impropre ici, car il est douteux qu'il y ait beaucoup de choses à résoudre, il y a plutôt

à expliquer. Les qualifications *grande* et *petite* sont bien vagues, entre le plus petit et le plus grand il y a de nombreux échelons, et la grandeur normale, ou la grandeur la plus avantageuse d'une industrie, dépend le plus souvent de sa nature propre. Ainsi, pour la construction d'un navire cuirassé ou d'un paquebot transatlantique, il faut de bien autres ateliers que pour une fabrique de bijoux ou de pinceaux. Outre la nature de l'industrie, il y aurait aussi à considérer la capacité du chef de l'entreprise, le montant des capitaux dont il peut disposer, l'étendue du marché qui s'ouvre devant lui, et nombre de circonstances locales et spéciales que nous ne pouvons énumérer. Il est donc impossible de rien préciser; nous nous bornerons à indiquer quelques points généraux.

Et d'abord, nous avons déjà dit que certaines industries appartiennent naturellement à la catégorie des petites, comme d'autres à celle des grandes; chaque catégorie a ses avantages et ses inconvénients. L'industrie qui, par la nature de ses produits, ne peut travailler que pour la localité, ou pour des besoins dont la mesure et la forme varient selon les individus qui font appel à l'art, ou qui ne peuvent intéresser que peu de personnes, resteront nécessairement petites. La petite industrie est favorable à l'esprit de famille ; si elle est prospère, elle donne une vie calme avec un bien-être modeste ; mais elle n'est pas toujours prospère, et souvent les chefs de ces petites industries sont moins heureux que de simples ouvriers.

La grande industrie, si elle est établie dans des conditions économiquement bonnes, répand un bien-être plus large; elle arrive à produire avec une économie et une puissance telles que ses produits se vendent à bas prix et deviennent accessibles à la population la moins aisée ; elle peut travailler pour l'exportation et permettre ainsi au pays d'entretenir une population plus nombreuse que celle que son

propre territoire peut nourrir (1); elle peut et doit même employer des machines qui assujettissent des forces naturelles puissantes et les font travailler au profit des hommes; elle occupe souvent de petites industries accessoires, offre un marché rapproché à l'agriculture, elle stimule les sciences, est favorable au progrès, etc. Seulement, ajoute-t-on, les avantages qu'elle apporte à la population ouvrière ne sont pas sans mélange d'inconvénients.

A ce « seulement » on peut objecter que tous les avantages, ici-bas, sont doublés d'inconvénients. Mais ne nous arrêtons pas à cette fin de non-recevoir, malgré la profonde vérité qu'elle exprime. Les plaintes exprimées sont de nature assez grave pour que nous leur consacrions toute notre attention. Il en est que nous avons déjà rencontrées en parlant de la division du travail, nous n'y reviendrons pas; mais nous devons examiner deux reproches qui nous touchent beaucoup : 1° la fabrique détruit la vie de famille en attirant à la fois le mari, la femme et les enfants, ce qui éteint le foyer domestique; 2° elle met en danger la moralité, en réunissant les deux sexes dans les mêmes ateliers. Examinons ces griefs (2).

Constatons d'abord que le caractère propre de la grande industrie, ou de la machine, n'est pas nécessairement d'employer les femmes et les enfants. Dans beaucoup d'industries les hommes seuls travaillent, les femmes s'occupent chez elles et les enfants vont à l'école. Mais il reste assez de fabriques où le mal existe réellement, par exemple dans les filatures. Comme on ne peut pas les supprimer pour en revenir au rouet de nos aïeules et à tout ce qui s'ensuivrait, il importe de chercher le remède; c'est le remède qui doit absorber notre attention.

(1) Nous appelons tout particulièrement l'attention sur ce point si important.

(2) Nous ne parlons pas du travail des enfants, parce que la législation y a déjà pourvu presque partout.

L'un des sujets de plainte est assez facile à faire cesser, c'est la réunion des ouvriers et ouvrières dans les mêmes ateliers ; déjà on a attribué presque partout à chaque sexe des ateliers et même des portes de sortie séparées. On peut aussi procurer des logements surveillés aux jeunes ouvrières qui n'habitent pas avec leurs parents. De bonnes choses ont été faites sur ce point dans différents pays, et il résulte de l'enquête allemande sur le travail du dimanche, publiée en 1887, que l'immoralité n'est pas plus répandue parmi les ouvrières que dans d'autres classes de la société. Des questions spéciales avaient été posées sur cet objet.

Le problème le plus ardu, c'est l'ouvrière mariée avec enfant. L'idéal serait de l'occuper à la maison. Faute de mieux, on pourrait encore voir s'il est possible d'établir pour elle (comme pour les enfants) un système de demi-temps (*halftime*) ; elle ne travaillerait qu'une demi-journée à la fabrique. Elle gagnerait moins ainsi, sans doute ; voudrait-elle, ou pourrait-elle s'en contenter? Si ce remède est inapplicable, on devrait porter l'attention sur le terrain mécanique ; il s'agirait de trouver un métier qui, en produisant une quantité de travail supérieure, serait devenu trop lourd pour la femme, on y mettrait des hommes qu'on payerait davantage — on le pourrait dans ce cas — et leurs femmes seraient ainsi dispensées de venir à la fabrique. Notre idée est un peu utopique, nous ne l'ignorons pas, nous émettons simplement une suggestion, persuadé que la science et l'art technologique sauront faire des merveilles.

La solution la plus simple, la plus proche du problème, celle qui dépend des intéressés eux-mêmes, est la dernière qu'on présente ; il est même des gens au cœur très sensible qui ne consentiraient jamais à la mettre en ligne. Et pourtant, n'est-il pas permis de se demander s'il est bien raisonnable et bien moral pour les ouvriers des fabriques

de se marier si jeunes? Pourquoi n'attendraient-ils pas aussi longtemps que nombre de médecins, avocats, employés, etc.? Ils auraient ainsi le temps de ramasser quelques économies, et les jeunes ouvrières, leurs futures épouses, se seraient fait une petite dot. En revanche, ils n'auraient pas douze enfants comme quelques-uns que nous connaissons (1), mais les enfants qu'ils auraient, ils pourraient les soigner et les élever. — On voit que nous ne sommes pas pour le « laisser aller » ou le « laisser faire » si décrié. — Sous ce régime de prévoyance on trouverait plus facilement des combinaisons pour dispenser la femme mariée, la mère de petits enfants, de venir travailler à l'atelier. Quelles objections peut-on opposer au retard des mariages? On dira que les jeunes gens qui ne se marient pas, vivront en concubinage, ce qui est immoral. C'est dire que l'homme n'est pas supérieur à l'animal; dès qu'il ressent le désir de se livrer aux plaisirs sexuels, il faut qu'il cède. Mais est-ce que la cohabitation qui suit la cérémonie devant M. le maire est de beaucoup supérieure lorsque, séparé pendant la journée on ne se retrouve que la nuit sans avoir un moment à donner aux enfants? Beaucoup de ces couples presque improvisés se séparent après le mariage, malgré la consécration légale... Ne serait-ce pas une garantie pour l'avenir — comme de jouissances pures pour le présent — si l'usage des longues fiançailles s'établissait? Nous prêchons dans le désert, soit, mais nous aimons mieux cela que d'approuver les mariages précoces qui n'élèvent pas un seul *homme* (2).

Nous avons parlé des industries qui sont naturellement petites et des autres qui sont nécessairement grandes; il est inutile d'ajouter qu'il est des catégories de productions

(1) Mais y aura-t-il un seul parmi ces enfants malingres et rachitiques qui sera reconnu apte au service militaire?

(2) On a souteuu qu'il faut pousser à la multiplication des enfants, dussent ces pauvres êtres mourir en bas âge, naturellement de misère.

où les établissements sont grands ou petits selon les circonstances. C'est surtout sur ces industries-là qu'on voudrait exercer une influence en empêchant ceci et en favorisant cela. Ces interventions sont toujours très dangereuses, car le premier qui intervient est généralement incompétent ou intéressé — il peut être passionné et violent. — Le plus souvent la politique s'en mêle, et alors la justice et la mesure seront chassées et remplacées par des mots sonores. Les intérêts électoraux des députés font surgir des lois douanières, des lois fiscales, des lois de travail favorisant des catégories de citoyens aux dépens d'autres catégories. Sous ce régime l'organisation industrielle de la nation se détraquera, les rouages ne s'engrèneront plus, chaque production subissant sa loi différente, l'accord manquera et la crise s'établira en permanence. C'est que *la nature des choses* ne se plie pas aux convenances ou aux intérêts étroits des politiciens. *E pur si muove* (1) !

L'effet de l'introduction des machines s'est naturellement fait sentir dès le premier moment, et les premières machines, ainsi que les premiers inventeurs en ont été les victimes. Qu'un artisan à vue étroite n'ait considéré dans la machine qu'une concurrente, qu'il ait cherché à la détruire, cela peut se comprendre, c'est un reste de barbarie; mais qu'un gouvernement s'y soit prêté, cela est plus surprenant. Or, au dix-septième et au dix-huitième siècle encore presque tous les gouvernements européens interdisaient l'établissement des machines. Au commencement du dix-neuvième siècle, lorsque Ricardo écrivait, la machine s'était déjà implantée en Angleterre, et l'illustre économiste se voit obligé de lui consacrer un chapitre dans la 4e édition de ses *Principes* (chap. xxxi). Or, dans ce chapitre, le froid, le raisonnable, l'abstrait Ricardo a surtout en vue l'intérêt de l'ouvrier — il importe de le dire aux détracteurs des économistes, et aux adversaires spéciaux de Ricardo, — à tel

(1) La statistique n'entrant pas dans notre cadre, nous nous bornons à dire que si la grande industrie s'accroît, la petite ne diminue pas, elle augmente même, mais sans doute en se modifiant.

point qu'il se croit obligé de dire (Édit. Guill. de 1882, p. 331) : « Il ne faudrait pas croire cependant que mes conclusions définitives soient contre l'emploi des machines. » Quant au fond même de ses idées, elles reposent sur des erreurs; ce que la machine multiplie, c'est avant tout le produit brut, l'augmentation du produit net est moins certaine, c'est à tort que Ricardo croit le contraire.

Sismondi (*Nouv. Principes d'écon. pol.*, 2e éd. 1827, p. 394) n'est donc pas le premier qui ait montré le revers de la médaille, mais il est peut-être le premier qui ait fait des machines un sujet de déclamation. Je vais prouver qu'il déclame, rien qu'en analysant le chapitre VII du IVe livre et en citant les passages les plus saillants. « La multiplication des machines qui remplacent ou abrègent le travail de l'homme demande toujours un premier établissement coûteux, une première avance qui ne rentre qu'en détail : elle suppose donc aussi la possession de capitaux oisifs (?) qu'on peut ôter au besoin présent, pour en fonder une sorte de rente perpétuelle ». Le mot « oisif » aura choqué le lecteur, surtout en le rapprochant des mots suivants, car ce qui satisfait à un « besoin présent » n'est pas *oisif*. Puis une machine n'est pas une « rente perpétuelle », c'est un instrument qui s'use et dont il faut amortir le prix. On voit bien que Sismondi n'a pas approfondi la matière dont il parle. Continuons :

« La division croissante du travail est, comme nous l'avons déjà vu, la plus grande cause de l'accroissement de ses pouvoirs productifs. Chacun fait mieux ce qu'il fait uniquement; et lorsque enfin tout son travail est réduit à l'opération la plus simple, il arrive à la faire avec tant d'aisance et de rapidité, que les yeux ne peuvent le suivre, et que l'on comprend à peine comment la main de l'homme peut parvenir à ce degré d'adresse et de promptitude. » Ce n'est déjà pas si mal. L'auteur continue ainsi : « Souvent cette division fait reconnaître que l'ouvrier n'équivalant plus qu'à une machine, une machine peut en effet le remplacer. Plusieurs grandes découvertes dans les mécaniques appliquées aux arts sont le résultat d'une semblable observation de l'ouvrier ou de celui qui l'emploie. Mais, par cette division, l'homme a perdu en intelligence, en vigueur de corps, en santé, en gaieté tout ce qu'il a gagné en pouvoir pour produire des richesses. C'est par la variété des opérations que l'âme se développe; c'est pour en faire des citoyens qu'une nation veut avoir

des hommes, non pour en faire des machines à peu près semblables à celles que le feu ou l'eau font mouvoir. La division du travail a donné du prix à des opérations si simples que des enfants, dès le plus bas âge, en sont capables; et des enfants, avant d'avoir développé aucune de leurs facultés, avant d'avoir connu aucune des jouissances de la vie, sont condamnés en effet à faire mouvoir une roue, à tourner un robinet, à dévider une bobine. Plus de gallons, plus d'épingles, plus de fils et de tissus de soie et de coton sont le fruit de cette grande division du travail; mais à quel prix odieux ils ont été achetés, si c'est par le sacrifice moral de tant de milliers d'hommes » (p. 396)!

Sismondi a oublié de nous dire comment ces travailleurs auraient pu gagner leur vie, s'ils n'avaient pas eu ce travail, sur lequel il a déjà porté deux jugements différents. Continuons. « Quoique l'uniformité des opérations auxquelles se réduit toute l'activité des ouvriers dans une fabrique semble devoir nuire à leur intelligence, il est juste de dire cependant que, d'après les observations des meilleurs juges, en Angleterre, les ouvriers des manufactures sont supérieurs en intelligence, en instruction et en moralité, aux ouvriers des champs. Ils doivent ces avantages aux moyens nombreux d'instruction qui, dans ce pays, ont été mis à la portée de toutes les classes du peuple (1). Vivant sans cesse ensemble, moins épuisés par la fatigue, et pouvant se livrer davantage à la conversation, les idées ont circulé plus rapidement entre eux; dès qu'elles ont commencé à être excitées, l'émulation les a bientôt mis fort au-dessus des ouvriers de tout autre pays. Cet avantage moral est bien autrement important que l'accroissement de la richesse; tout comme d'autre part la dégradation morale qu'on a vue suivre l'établissement de plusieurs manufactures est un mal qu'aucun accroissement de production ne pourrait compenser... » (p. 397). L'auteur réduit ici la dégradation à un fait propre à « plusieurs manufactures »; le mal est donc guérissable. Empruntons-lui encore la phrase suivante : « C'est un malheur que d'avoir appelé à l'existence un homme qu'on a privé en même temps de toutes les jouissances qui donnent du prix à la vie. » C'est le père qui appelle à l'existence », si c'est aussi lui qui « a privé... de

(1) Il y a près de soixante-dix ans que Sismondi a écrit ces lignes, et à cette époque l'enseignement primaire était bien plus avancé sur le continent que dans les Iles-Britanniques.

toutes les jouissances... », la société n'y est donc pour rien.

On ne saurait dire de Ch. Dunoyer qu'il déclame. Après avoir montré (*De la liberté du travail*, I, p. 503) que les machines : 1° multiplient la demande de travail; 2° en élèvent le prix; 3° et rendent la tâche moins pénible et moins subalterne..., il ajoute (p. 504) : « Ainsi, quoiqu'elles améliorent le sort de toutes les classes de producteurs, il est peut-être vrai de dire qu'elles sont, toute proportion gardée, plus utiles à la classe ouvrière qu'à aucune autre. Telle est la somme des avantages qu'il est en leur puissance d'assurer à cette classe que, si elle n'abusait pas, comme elle le fait, de la prospérité qu'elles lui procurent (1), elles seraient capables, à elles seules, d'opérer une révolution dans son état, et de lui faire obtenir, dans le partage des produits, une part beaucoup mieux proportionnée à l'importance de sa fonction. » Ch. Dunoyer trouve, en effet, que si le nombre des ouvriers se multipliait moins vite, les salaires s'éleveraient bien davantage.

Proudhon, dans ses *Contradictions écon.*, t. I, p. 143, nous fournira un excellent passage : « La machine est le symbole de la liberté humaine, l'insigne de notre domination sur la nature, l'attribut de notre puissance, l'expression de notre droit, l'emblème de notre personnalité. Liberté, intelligence, voilà tout l'homme. » Mais en voici un autre, qui ressemble à un cliquetis de mots (p. 184). « Réduction de main-d'œuvre est synonyme de baisse de prix, par conséquent d'accroissement d'échanges; puisque si le consommateur paye moins, il achètera davantage. Mais réduction de main-d'œuvre est synonyme aussi de restriction du marché, puisque si le producteur gagne moins, il achètera moins. Et c'est ainsi, en effet, que les choses se passent. La concentration des forces dans l'atelier et l'intervention du capital dans la production, sous le nom de machines, engendrent tout à la fois la surproduction et le dénuement... » Ce n'est pas très instructif, mais cela a l'air contradictoire, et c'est tout ce que voulait l'auteur.

Tous les économistes ayant traité la question, nous ne pourrions que tomber dans des redites en multipliant les citations. Parmi les auteurs français, outre l'intéressant livre de M. Fr. Passy sur les machines, nous signalerons surtout, en y ren-

(1) Mariages prématurés.

voyant, le *Traité* de Joseph Garnier et le *Précis* de M. Cauwès (1) comme très complet sur la matière ; on lira aussi avec fruit *Les lois naturelles* de M. de Molinari (Paris, Guillaumin), p. 76 et suiv.

Les économistes anglais les plus récents n'ont rien ajouté ou modifié aux vues d'Ad. Smith sur la matière. En Allemagne, quelques économistes de renom n'ont pas abordé la question, mais elle a été étudiée par Hermann (*Untersuchungen*), W. Roscher (*Ansichten*), Emminghaus (*Allg. Gewerkslehre*, 1868), Schönberg (*Handbuch*, t. II, p. 396 et 400 (2), 1886) et quelques autres. C'est de l'ouvrage de M. de Schönberg seulement que nous allons nous occuper un instant. L'auteur tient surtout à distinguer la petite de la grande industrie, sans oublier de mentionner la moyenne, dont les contours sont si incertains. Le petit entrepreneur travaille de ses mains, il lui faut peu de capitaux, il est seul ou entouré de deux ou trois aides, dont il ne se distingue guère, tout en dirigeant leur travail ; ses revenus sont ceux d'un bon ouvrier ou d'un petit bourgeois, c'est-à-dire, les revenus sont bas ou à peu près moyens. Les mots « revenus moyens » sont d'un vague... illimité. Il n'est pas nécessairement prospère, ce petit entrepreneur.

Dans la grande industrie, la direction de l'entreprise occupe l'attention tout entière d'un homme, et souvent il a besoin d'aides : contremaître, surveillants, comptables, etc., les ouvriers sont nombreux, le capital est considérable, le travail est divisé, le produit net constitue généralement un grand revenu. Ce produit, dit M. Schönberg (et j'ai trouvé la même idée dans le livre précité de M. Emminghaus), est plus particulièrement le fruit du capital, comme le revenu du très petit entrepreneur est plutôt celui du travail. Cela est vrai dans une certaine mesure, car, si la grande industrie occupe de grands capitaux, elle emploie aussi de nombreux ouvriers, une masse de travail. Nous craignons seulement que la pensée qui est au fond de la propo-

(1) Nous lisons dans ce *Précis*, I, p. 234, en note : « Les capitaux engagés dans l'industrie ont en somme plus à souffrir encore que la main-d'œuvre par suite du renouvellement du matériel de production. On en a vu des exemples pour l'industrie métallurgique. Beaucoup de chefs d'industrie ont été ruinés parce qu'ils ne pouvaient, ni lutter avec un matériel arriéré, ni le renouveler assez promptement. (Cela confirme indirectement notre remarque : chacun n'est l'adversaire que des machines qui le gênent.)

(2) Et aussi, mais très brièvement, t. I, p. 223.

sition de M. Schönberg tend à diviser le revenu de l'entrepreneur en 1° salaire et 2° l'intérêt du capital, et comme l'entreprise est grande, on dit à l'entrepreneur qu'une bonne partie de son revenu vient des capitaux, de la « rente de capitaux », expression équivoque qu'on doit éviter (1). Or, pour nous, le loyer des capitaux (intérêts, *zins*) ne fait pas partie du bénéfice de l'entrepreneur. S'il est en même temps capitaliste, il touchera en cette qualité les intérêts qui lui sont dus — son teneur de livres l'en créditera séparément — et son bénéfice sera également noté à part. Nous n'admettons pas volontiers le mot salaire, car l'expression n'est pas bonne, le mot salaire est réservé à une rémunération fixe, mesurée au temps ou à la tâche et n'a rien d'aléatoire, tandis que le bénéfice est essentiellement incertain, il dépend de la justesse des calculs et des prévisions de l'entrepreneur et de la faveur constante des conjonctures (voir le chapitre spécial).

M. Schönberg aborde la question de savoir si la petite industrie et la moyenne peuvent concourir avec la grande. Les socialistes, dit-il, sont d'avis que la grande industrie absorbera nécessairement la moyenne et la petite; certains auteurs, comme Held, etc., pensent que l'absorption ira loin, mais ne sera pas complète; M. Schönberg trouve, avec raison, qu'ils ont tort les uns et les autres. Il montre que pour certains produits (locomotives, ponts en fer, canons, marteaux à vapeur, etc.), les grands établissements avec leurs machines et leur nombreux personnel sont tout à fait indispensables. Mais ces produits sont exceptionnels, la majeure partie des objets en usage pouvant être établis indifféremment sur une grande ou sur une petite échelle. Pour ceux-là, la production en grand a incontestablement des avantages : 1° En grand, l'industrie produit à moindres frais, elle peut employer des entrepreneurs très capables, utiliser des machines qui seraient trop chères pour de petites entreprises, se procurer à de meilleures conditions des matières premières et du crédit, tirer meilleur parti des instruments et les remplacer plus aisément; le personnel de ces grands établissements est plus choisi, car ils peuvent l'occuper plus régulièrement et le mieux rétribuer, la division du travail est poussée plus loin,

(1) Cette expression rappelle trop les théories de Rodbertus. Il est d'usage de dire les intérêts du capital, et l'on doit s'y tenir, si l'on ne veut pas produire de confusion.

les frais généraux sont moindres, etc. ; 2° Ils peuvent fournir des produits plus beaux, plus solides, mieux confectionnés ; 3° Ils peuvent enfin réaliser plus vite les commandes, ils offrent un plus grand choix, des provisions plus considérables... Ces avantages sont certains, mais ils ne sont pas partout, ni toujours, réalisables, les conditions de succès ne sont pas réunies dans tous les cas.

Il reste donc un champ très vaste — peut-être le plus grand — qui sera toujours le domaine de la moyenne et petite industrie, où elle pourra soutenir la concurrence, savoir : 1° la réparation des produits déjà en usage ; 2° les productions (d'objets neufs) quand : *a*, le produit doit être préparé dans la localité où on le consomme et lorsque cette localité n'offre pas un marché assez grand à la production en masse (par exemple, boulangerie, boucherie, etc.) ; *b*, quand la production n'exige, ni grands capitaux, ni grande capacité, qu'elle peut être exercée par le premier venu ; *c*, quand le produit n'exige pas la coopération de plusieurs personnes, mais plutôt de l'habileté manuelle et du goût ; *d*, quand il est fait sur commande et doit s'adapter à la personne, à ses habitudes, etc. Ce domaine est immense, et la petite industrie pourra efficacement se le conserver en multipliant les associations, sociétés de crédit et autres ; en répandant les petites machines, celles qui n'exigent que peu de force ; en assurant une bonne instruction aux apprentis et par d'autres moyens semblables.

La lutte entre la grande et la petite industrie, qui a commencé au siècle dernier, n'est pas terminée et il y a, comme dans toutes les luttes, des victimes, mais la grande industrie est un progrès certain, évident, qu'il faut accepter malgré les inconvénients qui peuvent s'y rattacher ; ces inconvénients, on cherchera à les atténuer, à les faire disparaître si c'est possible, mais en aucun cas on ne peut mettre un frein à l'esprit d'invention, et il n'y a pas à songer à garantir artificiellement à la petite industrie la vente de produits que la machine fait aussi bien et à meilleur marché. Nous sommes heureux de pouvoir adhérer sans restriction à ces vues de M. Schönberg.

M. G. Boccardo, *Economia politica*, 2e vol. (Turin, 1885, 7e édit.), p. 128 et suiv., traite de la grande et de la petite industrie. Il les distingue ainsi : dans l'une, peu de capitaux, peu de machines, peu de bras et l'entrepreneur attend les com-

mandes ; dans l'autre, beaucoup de capitaux, de machines, d'ouvriers et l'entrepreneur n'attend pas les commandes. Cela n'est pas très exact. Dans beaucoup de grandes industries on attend également les commandes. Je ne crois pas qu'on fasse, par exemple, des locomotives ou des bateaux à vapeur autrement que sur commande.

Les avantages de la grande industrie sont, d'après M. Boccardo :

1. Économie de frais généraux.

2. Utilisation des résidus.

3. Suppression des intermédiaires (on s'adressera de soi-même à la grande fabrique renommée. L'auteur est un peu optimiste, le fabricant n'est pas dispensé de *chercher* des clients).

4. Continuité du travail. (Les machines ne chôment pas et rendent tout ce qu'elles peuvent.)

5. La grandeur de l'établissement lui impose plus rigoureusement la loyauté, car noblesse oblige.

6. La grande industrie est plus disposée aux progrès et plus en état de les faire.

La concurrence.

On pourrait à la rigueur comprendre la concurrence parmi les stimulants de la production, mais elle est plutôt un agent de progrès. En laissant le marché ouvert à la compétition, tout le monde peut prendre part au concours, et le prix échoira moins au plus diligent qu'au plus intelligent. Or, quand obtient-on le prix ? Évidemment quand on peut établir des produits, soit meilleurs à prix égal, soit aussi bons à prix inférieur — l'idéal consisterait à fournir de meilleurs produits à plus bas prix — c'est peut-être le seul idéal qu'on a parfois pu réaliser, et dans les trois cas une récompense est due à celui qui a causé ce progrès, car la société tout entière, et surtout les moins heureux, en profitent.

La concurrence prend aussi une forme moins méritoire,

c'est quand elle tend seulement à réduire le prix, au besoin même aux dépens de la qualité..., on en donne pour l'argent. Quand l'acheteur est duement averti, il n'y a pas fraude, il y a même quelquefois service rendu. En effet, il y a des nécessités sociales coûteuses auxquelles on peut être soumis sans être en état de faire la dépense — pour citer un exemple vulgaire, mais fréquent. — Il est des cas importants où un homme doit être vêtu de l'habit noir avec chapeau, gants et le reste. Pour avoir ce costume en très bonne qualité, il faudrait dépenser, mettons 200 francs; mais il y a des employés, des hommes de lettres, etc., qui n'ont pas assez de revenus pour consacrer 200 francs à l'habit noir, et celui qui pourrait leur fournir ce costume, mettons à 100 francs, en des qualités médiocres, il est vrai, mais durable et de bonne apparence, leur rendrait un véritable service, serait salué par eux comme un bienfaiteur. Il n'y a ici ni trompeur ni trompé.

Nous n'avons pas besoin de dire que les inventeurs, les perfectionneurs et autres bienfaiteurs du domaine économique sont récompensés par le public. S'ils offrent quelque chose d'avantageux ou d'attrayant, les acheteurs viendront, ils payeront, et les bénéfices seront en proportion des services rendus. En maintenant le concours toujours ouvert, les progrès se suivront, le mieux sera parfois l'ennemi du bien; mais s'il y a ainsi quelques souffrances individuelles, le grand nombre profitera de la baisse de prix ou de l'amélioration des matières et instruments. On ne saurait donc justifier les obstacles qu'on pourrait opposer à la concurrence, sous le prétexte qu'il faut protéger le producteur. Cet argument est aisé à réfuter. Quel est le nombre des producteurs que vous protégez ainsi? 100 ou 1000 ou 10,000; eh bien! en face de chaque producteur vous trouverez 100 ou 1000 consommateurs. Est-ce qu'en matière sociale le

nombre n'est pas une considération de premier ordre (1)? Et puis, si vous prohibez la concurrence, vous ralentissez grandement le progrès, si vous ne l'arrêtez tout à fait. L'idéal d'une industrie sans concurrence, les corporations d'arts et métiers, avec leurs règlements et leurs restrictions, pouvaient se maintenir au moyen âge, où la science dormait, où le commerce se faisait sur une petite échelle, où l'Etat moderne avec ses énormes besoins fiscaux n'existait pas; mais dès que la science se vulgarisa et songea aux applications, dès que le commerce se généralisa et que vinrent les grands événements qui mirent les esprits en mouvement (la découverte de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance, la Renaissance, la Réforme, l'Imprimerie, la poudre à feu, nombre d'inventions, etc., etc.), les corporations déclinèrent, elles furent battues en brèche, et malgré tout ce qu'on fit pour les conserver, elles tombèrent. C'est en vain que l'esprit de réaction cherche maintenant à les relever, on n'en rétablira que l'ombre, c'est-à-dire des mots et des insignes, peut-être des cérémonies, mais on ne fera pas réellement remonter la rivière vers sa source.

On dira : mais nous n'en voulons pas à la bonne concurrence, mais à la mauvaise. Nous voulons empêcher les tromperies, les luttes ardentes poursuivies avec âpreté, nous voulons éviter que le fort n'écrase le faible, et une fois sur ce terrain, on ne manquera pas de phrases sentimentales. Punir la fraude et la tromperie? C'est très bien, nous nous enrôlons sous cette bannière, nous sommes tout prêts à vous aider à réprimer les passions malhonnêtes. Mais les adversaires de la concurrence ne s'arrêtent généralement pas à cette limite, ils n'en veulent pas seulement à la concur-

(1) Partout, hélas! c'est la force qui domine. Il se peut très bien que 100 producteurs soient, dans un pays donné, plus influents que 1000 ou 10000 consommateurs et l'emportent devant le législateur. Il ne faut pas oublier que les 100 producteurs se remuent et que les 10000 consommateurs restent coi.

rence illégitime, mais à la concurrence en général, et là ils dépassent le but, et de beaucoup. Nous admettons que même une concurrence loyale pût faire du mal à des individus, c'est à ces derniers à se défendre, et s'ils ne peuvent pas, c'est malheureux, mais jamais l'humanité ne s'est arrêtée dans la voie du progrès pour éviter les souffrances individuelles. Combien de gens ont été ruinés lors de la création des chemins de fer! La vapeur a ruiné d'innombrables familles, mais elle en a enrichi et enrichira dans l'avenir des millions de fois autant d'autres, est-ce que les premiers ont fait reculer le second? Ne sait-on pas que toutes les naissances — celle du progrès aussi — sont accompagnées des douleurs de l'enfantement. Il faut toujours avancer, et si l'on peut accorder aux retardataires et surtout aux victimes quelque chose de plus solide que la pitié, qu'on s'empresse de le faire, l'État d'ailleurs recule rarement devant une chose utile à faire ; pour lui, le progrès reconnu, admis, se réduit généralement à une question d'argent.

Les auteurs de traités d'économie politique n'ont pas toujours cru devoir consacrer à la concurrence un chapitre spécial, ils se sont le plus souvent bornés à en parler en traitant de la liberté, car la concurrence en est, en effet, une émanation. D'autres auteurs ont mis de la passion dans l'étude de cette question, et ceux-là ont plutôt insisté sur les inconvénients de la concurrence que sur ses avantages. Nous nous proposions de mettre en présence les diverses opinions, mais pour en donner un tableau exact et instructif, il faudrait remplir beaucoup plus de pages que nous ne pouvons en consacrer à cette matière.

Nous constaterons seulement que les auteurs récents, peut-être influencés en partie par le socialisme, qui fait de la concurrence un de ses arguments contre la liberté, sont généralement peu favorables à la concurrence; c'est pour eux une affaire de sentiment inspiré par certains abus auxquels la con-

currence a donné lieu; mais ils n'indiquent aucun remède, si ce n'est de ces moyens qui, pour faire cesser la maladie, tuent le malade. En somme, toute intervention du législateur ou du gouvernement, qui ira au delà de la suppression des abus, qui voudra limiter la légitime liberté, niveler les forces des lutteurs, faire disparaître toute supériorité de savoir ou de capitaux, « régler » le progrès, nuira à la société à laquelle elle s'appliquera et la contraindra de rester en arrière des sociétés dans lesquelles les mouvements seront restés plus libres. Celui qui veut les avantages doit accepter les inconvénients qui s'y rattachent, et ses mesures contre les inconvénients ne doivent jamais aller jusqu'à réduire ou détruire les avantages.

CHAPITRE XIX

LA PROPRIÉTÉ

L'origine de la propriété doit être cherchée uniquement dans les besoins de l'homme et sa prévoyance. Les premiers hommes vivaient sans aucun doute au jour le jour; ils cueillaient leur nourriture au moment du besoin, et la notion de la propriété ne pouvait leur venir que lors d'une pénurie d'aliments, car *la propriété c'est la possession exclusive et absolue d'une chose limitée en nombre ou quantité.* Quand il y avait plus d'affamés que de matière alimentaire, les derniers arrivés tentaient peut-être de dépouiller ceux qui avaient été plus diligents; mais ni homme, ni animal ne se laisse dépouiller sans résistance, ils ne cèdent qu'à la force. Celui qui résiste en pareil cas a le sentiment de défendre son droit, il l'avait ce sentiment avant que le mot droit ou le mot propriété ne fussent inventés. La propriété était assurément le second droit, la liberté étant le premier.

La notion de la propriété n'est venue sans doute qu'avec les premières manifestations de la prévoyance, quand on avait réuni quelques provisions. Ces provisions ont généralement coûté du travail, et devant l'agresseur, le possesseur de ces biens, s'il se sentait le plus faible, n'aura pas manqué de faire valoir cette circonstance avec toute l'éloquence dont la nature l'aura doué. Il aura dit: Mais c'est le produit de mon travail que tu me prends ; c'est à la

sueur de mon front que j'ai cueilli ces fruits, etc., mais il n'est pas bien sûr que cet excellent argument ait jamais fait une grande impression sur l'esprit de l'agresseur. Un homme des temps préhistoriques peut aussi avoir reçu ces provisions en cadeau, ou les avoir trouvées et ramassées sans peine ; les aurait-il défendues moins vigoureusement dans ce cas? Il aura inventé avant nous ce proverbe : ce qui est bon à prendre est bon à garder, ou ce dicton, *beati possidentes*, et même, possession vaut titre, sans se préoccuper le moins du monde de ce que diront plus tard les légistes romains, les philosophes allemands, les économistes français, ou les socialistes de tous les pays. En d'autres termes, la propriété a commencé par être un instinct, celui de la conservation, on l'a rencontré partout et en tout temps (1) ; cet instinct s'est développé avec l'homme et la société, et il est devenu un sentiment raisonné, dont on a conscience et qu'on dirige plus ou moins bien. Ce sentiment est que, si l'on a le droit de vivre aujourd'hui, on a aussi le devoir de songer au lendemain ; la propriété facilite l'accomplissement de ce devoir.

Pendant de nombreux siècles les populations clairsemées sur notre vaste globe ont dû satisfaire leurs besoins avec un minimum de travail, la cueillette des fruits sauvages, la chasse et la pêche. Les difficultés de la vie ont dû rendre bien lente la multiplication de l'espèce. Mais cette espèce *homo* était bien douée, ses facultés, ses aptitudes, ses qualités se développèrent, tout progrès fait resta acquis, s'accrut en puissance, en variété, en sûreté ; l'homme fit usage de son intelligence et de son habileté pour satisfaire plus aisément et plus amplement à ses besoins et pour mieux prévoir l'avenir (2). Quand l'humanité

(1) L'esprit de secte ou de parti peut faire qu'on nie un fait aussi évident.

(2) Nous sommes d'avis que la prévoyance est la véritable cause et la meilleure justification de la propriété. Nous avons beaucoup observé autour de nous et nous avons ainsi acquis la plus ferme conviction que, — dans la moitié

eut atteint cette étape (la naissance de la prévoyance), qui coïncidait probablement avec la formation de la famille, la notion de la propriété était devenue plus nette, car il y avait déjà bien des choses dignes d'être possédées et conservées, mais toutes ces choses étaient transportables, c'était de la propriété mobilière. Et ces *meubles* n'étaient pas uniquement des objets alimentaires, il y avait aussi des instruments de toutes sortes, des arcs, des haches, des canots, des animaux domestiques, des peaux préparées, et autres objets qu'on classe volontiers avec les capitaux.

La propriété mobilière, surtout lorsqu'elle est le produit direct du travail manuel, n'est pas beaucoup contestée aujourd'hui; nous pourrions donc nous borner à constater le fait et à passer outre; nous tenons cependant à faire remarquer que — sans vouloir déprécier le titre de propriété qui est fondé sur le travail, car il est réellement très considérable — nous croyons qu'il a joué un bien petit rôle comparativement à l'instinct qui défend la vie en satisfaisant les besoins. L'homme mange un fruit, non parce qu'il s'est donné la peine de le cueillir, mais parce qu'il a faim. Il s'est donné cette peine, parce qu'il avait besoin du fruit, mais il l'aurait mangé avec le même appétit et la même tranquillité d'esprit, si on le lui avait donné, s'il l'avait hérité, trouvé, même s'il l'avait volé. Du reste, sur ce dernier point, celui du *tien* et du *mien*, il a dû s'établir d'assez bonne heure un *modus vivendi* dans l'intérieur des tribus. Peut-être n'y avait-il, comme à Sparte et ailleurs, qu'une condition à observer : ne pas se laisser prendre. On reconnaissait que l'objet appartient à X et que X avait le droit de défendre sa propriété ; mais à cette époque barbare on prisait, avec la force, la ruse heureuse plus que l'honnêteté. L'humanité n'avait pas encore alors des no-

au moins des cas, — l'absence de propriété provient uniquement de l'absence de prévoyance.

tions bien pures et bien nettes de morale, et cette excellente philosophie du droit, qui nous permet de pénétrer au fin fond de la conscience humaine, n'était pas encore née.

Pour les hommes qui chassaient ou pêchaient, le sol n'avait aucune valeur, la propriété foncière n'existait donc pas. S'il y a eu des guerres pour des terrains de chasse, ce n'est pas le territoire qui était en jeu, mais le gibier. Pour les pasteurs non plus, ce n'était pas le terrain qu'on convoitait, mais l'herbe et l'eau. La propriété foncière ne pouvait naître qu'avec l'agriculture ou aussi avec la vie urbaine et la solidité des maisons.

Enfin, la culture du sol se répandit, des sociétés nombreuses, des États se formèrent, mais la propriété ne sortit pas toute armée, comme Minerve, de la tête de Jupiter. Il y eut de nombreux siècles de tâtonnement, et les adversaires modernes de la propriété s'imaginent pouvoir tirer de ces tâtonnements un argument contre l'organisation actuelle de la propriété. Comme s'il existait une chose quelconque qui n'ait pas eu besoin de temps pour se perfectionner, ou comme s'il était raisonnable, ou même possible, de revenir en arrière, de nous dépouiller de la civilisation pour redevenir sauvage. Sans doute, les anciens peuples, où certains peuples possédaient la terre en commun et la répartissaient périodiquement à nouveau, mais en ces temps-là les migrations étaient encore fréquentes, on n'arrivait pas à s'attacher au sol, auquel on demandait d'ailleurs les produits les plus simples. Quand la tente fut remplacée par une maison, celle-ci et son enclos devinrent d'emblée des propriétés perpétuelles ; la nature des choses le voulait ainsi. C'est dans cet enclos qu'on planta les premiers arbres. La viticulture suppose aussi l'existence de la propriété immobilière perpétuelle.

L'appropriation du sol (par droit du premier occupant) a pu avoir lieu soit par un groupe de familles ou une tribu,

soit par des familles isolées, mais la propriété collective est une propriété de même nature qu'une propriété individuelle, le ou les propriétaires prétendent toujours disposer librement de leur propriété et en jouir exclusivement. Ainsi le Vôtre se distingue du Nôtre presque de la même façon que le Tien du Mien, la différence est dans le dosage de la liberté, et le maintien de la forme collective dépend des convenances locales ou personnelles influencées par des circonstances extérieures, et surtout du degré de civilisation. L'histoire nous apprend que la tendance de l'humanité a été favorable à la propriété privée, la tendance opposée paraît même contraire à la nature humaine, on ne conçoit pas que les individus consentent à renoncer bénévolement à leur droit de propriété pour qu'on puisse « nationaliser » le sol. Si jamais on y réussissait, ce ne serait qu'après avoir versé des torrents de sang.

Nous pourrions à la rigueur nous arrêter ici ; mais la propriété est si souvent attaquée de nos jours, que nous croyons devoir entrer dans quelques détails complémentaires, pour indiquer les arguments qu'on a fait valoir en faveur de la propriété, les objections qu'ils ont soulevées et leur réfutation. Ces arguments, nous les classons dans l'ordre suivant, mais sans donner à cet ordre une signification particulière : l'argument (la théorie, le système) : 1° du droit naturel ; 2° du premier occupant (et de la prescription) ; 3° du travail ; 4° de la loi ; 5° de l'utilité.

1° *Le droit naturel.* La propriété dérive de la nature humaine, « c'est une émanation de la personnalité », c'est un droit naturel. L'action de l'instinct de la propriété est tellement visible dans l'homme que les adversaires ne peuvent pas la nier ; ils n'ont donc d'autre ressource que d'exagérer le principe et de puiser leurs objections dans cette exagération même. M. de Laveleye, dans son livre sur *la Propriété*, p. 390, n° 5, s'attache à montrer que

« les défenseurs de la propriété » ne savent pas ce qu'ils font et à quoi ils s'engagent, en voulant s'appuyer sur la théorie du droit naturel, et il signale, avec une certaine « joie maligne » (*Schaaenfreude*), les arguments que, selon lui, on peut déduire du droit naturel *contre* le droit de propriété. Nous citons (p. 391) : « Voici la théorie de Fichte sur ce point. Le droit personnel par rapport à la nature, c'est de posséder une sphère d'action suffisante pour en tirer le moyen de vivre. Cette sphère d'action doit être garantie à chacun, mais à la condition que chacun aussi le fasse valoir par son travail. » M. de Laveleye en conclut ceci : « Ainsi, tous doivent travailler et tous aussi doivent avoir de quoi travailler. » Mais Fichte n'a pas précisément dit cela, il se contente de proclamer que l'homme doit être libre de gagner sa vie par son travail (absence d'obstacles légaux) ; tant pis pour l'homme qui ne travaille pas. Nous sommes de son avis.

Mais où M. de Laveleye croit triompher, c'est quand il cite le droit naturel de M. Ahrens, en faisant ressortir typographiquement le passage suivant (p. 392) : « La propriété est pour chaque homme une condition de sa vie et de son développement. Elle est basée sur la nature même de l'homme et doit donc être considérée comme un droit primitif et absolu qui ne résulte d'aucun acte extérieur, comme l'occupation, le travail, ou le contrat. Le droit résultant directement de la nature humaine, il suffit d'être homme pour avoir droit à une propriété (1). » Les adversaires de la propriété s'emparent de la phrase que « il suffit d'être homme pour avoir droit à une propriété », pour insinuer qu'il faut prendre une partie de l'avoir de ceux qui possèdent, pour le donner à ceux qui sont

(1) M. Ahrens parle de « propriété », de laquelle s'agit-il ? Ce vague aurait dû empêcher M. de Laveleye de le citer, puisqu'il sait que les collectivistes admettent certaines catégories de propriétés.

dénués de tout. M. Ahrens ne tire pas cette conséquence ; reconnaître à quelqu'un un droit théorique, ce n'est pas lui en « garantir » les effets, et encore moins l'en faire jouir *aux dépens d'autrui*. Chaque Français a droit à toutes les fonctions publiques, mais exerce-t-on réellement les fonctions sur lesquelles on a des droits ? Tous les candidats deviennent-ils députés, tous les soldats maréchaux de France ?

Nous citerons, en faveur de cette manière de voir (qui porte d'ailleurs son évidence en elle-même), l'opinion d'un auteur allemand distingué de la même école économique que M. de Laveleye, celle de M. le professeur Knies, dans son livre *Das Geld* (Berlin, 1878, p. 86, en note). Il n'admet pas *dass die Menschen weil si wegen ihrer Natur wirthschaftliche Güter als Eigenthum verbrauchen müssen, einen urrechtlichen Anspruch haben, innerhalb des Staates dem entsprechend Güter zu bekommen.* Il n'admet pas que les hommes qui, de par leur nature, sont forcés de consommer des biens économiques, aient un droit inné d'être dotés de ces biens dans le sein de l'État. L'auteur réfute l'opinion de ceux qui soutiennent que le droit (abstrait) doit nécessairement être suivi de la jouissance (concrète). Le « droit » ? quelle est son origine ?

M. de Laveleye s'appuie encore sur ce passage de Portalis : « La propriété est un droit naturel, le principe du droit est en nous (1). » Il le commente ainsi : « Mais si c'est un droit naturel, c'est-à-dire résultant de la nature même de l'homme, il en résulte qu'on ne peut en priver aucun homme. La raison de l'existence de la propriété indiquée

(1) Il nous semble que M. de L. a cité un trop petit morceau du passage de Portalis (parlant au Corps législatif). « Le principe du droit de propriété est en nous : il n'est point le résultat d'une convention humaine et d'une loi positive. Il est dans la constitution même de notre être et dans nos différentes relations avec les sujets qui nous environnent... » On pourra lire la suite dans le *Dict. de l'économie politique* de Guillaumin, 1re édit., t. II, p. 463.

par Portalis implique la propriété pour tous... » Les mots : « qu'on ne peut en priver un homme » manquent de clarté, car les défenseurs de la propriété ne veulent PRIVER personne de la sienne ; puis les mots : « implique la propriété pour tous » sont tout à fait vagues et obscurs, et d'une logique fort contestable. Si tout le monde ne prend pas part à la propriété, à qui la faute? Peut-être aux hommes qui se sont multipliés sans aucune prévoyance et à tel point qu'il y a plus d'hommes que de propriétés : il n'y a plus de propriété pour tout le monde.

Passons quelques alinéas et prendons la arole à M. de Laveleye (p. 393). « Nous occupons une île où nous vivons des fruits de notre travail ; un naufragé y est jeté : quel est son droit? Peut-il dire, invoquant l'opinion unanime (?) des jurisconsultes : Vous avez occupé la terre en vertu de votre titre d'êtres humains, parce que la propriété est la condition de la liberté et de la culture, une nécessité de l'existence, un droit naturel ; moi aussi je suis homme ; j'ai aussi un droit naturel à faire valoir. Je puis donc occuper, au même titre que vous, un coin de cette terre pour y vivre de mon travail. » — M. de Laveleye commet ici une première faute de ne pas nous faire connaître quelle réponse il donnerait s'il était habitant de l'île ; et une seconde, en ne disant pas *clairement* s'il y a encore sur l'île de la place inoccupée que le naufragé puisse prendre. La question est donc très mal posée (et par d'autres raisons encore). En lisant la suite, nous avons le droit de penser que M. de Laveleye suppose qu'il n'y a plus de terre vacante. Il continue : « Si l'on n'admet pas que cette revendication (de quoi ?) est fondée en (1), alors il n'y a qu'à rejeter le naufragé à la mer, ou, comme justice, dit Malthus, à laisser à la nature le soin

(1) C'est sans doute le mot *droit* qui manque ici.

d'en débarrasser la terre où il n'y a point de couvert mis pour lui. » (M. de L. n'avait pas le droit de citer ce passage, que Malthus a retiré.) Mais continuons :

« En effet, s'il n'a pas le droit de vivre des fruits de son travail (appliqué à quoi?), il peut encore moins prétendre vivre du travail des autres, en vertu d'un prétendu droit à l'assistance. Sans doute, nous pouvons le secourir ou l'occuper moyennant un salaire, mais c'est là un acte de bienfaisance, ce n'est pas une solution juridique. — S'il ne peut réclamer une part du fonds productif pour y vivre en travaillant, il n'a aucun droit. Qui le laisse mourir de faim ne viole pas la justice. Faut-il dire que cette solution, qui semble être celle de l'école officielle des juristes et des économistes actuels, est contraire au sentiment inné du juste, au droit naturel, à la législation primitive de tous les peuples et aux principes mêmes de ceux qui l'adoptent. »

Ce sont des mots sonores (1), mais point de solution. M. de Laveleye ne pouvait pas nous en donner, puisqu'il s'est abstenu de dire s'il y a encore de la place sur l'île. Il parle du « sentiment inné du juste » : est-ce que, lorsqu'un naufragé aborde à l'île, ce sentiment commande aux habitants de tirer au sort pour savoir qui d'entre eux se tuera pour faire place au nouveau venu? Si le nombre des naufragés est égal à celui des habitants, ils devront se tuer tous, sans doute. Est-ce que vraiment « la législation primitive de tous les peuples » donnait de pareils préceptes? Il nous semble inutile d'insister. Demandons seulement ce que font souvent les navigateurs quand leurs provisions sont épuisées? Qu'ont fait les Américains vis-à-vis des Chinois? Ignore-t-on qu'on prépare aux États-Unis une loi

(1) Preuve : les mots *législations primitives*. Je ne discute pas le texte de ces « législations », ne les ayant pas lues, mais ce qui est primitif n'est pas parfait, tout le monde le sait, et se garde bien de l'imiter.

pour rendre plus difficile l'immigration des Européens, et cela uniquement pour réserver les terres aux nationaux? En France on a voulu imposer une taxe aux ouvriers étrangers, déjà les règlements de la ville de Paris défendent d'employer plus de 10 p. 100 d'étrangers, etc., etc. Tout cela veut dire : charité bien entendue commence par soi-même. La « justice innée » serait-elle une « charité mal entendue » ? Nous avions en tout cas raison de dire que la question est très mal posée.

M. Ad. Wagner, qui est, comme M. de Laveleye, l'un des savants les plus distingués parmi les adversaires de la propriété, attaque cette même théorie du droit naturel, mais par des objections un peu différentes (*Grundlagen*, 2e édit.). On peut admettre, dit M. Ad. Wagner, que le droit naturel exige le maintien de la personnalité humaine et que la propriété privée *soit un de ces moyens*, mais le droit naturel ne prouve pas que ce soit le *meilleur* moyen. Nous répondrons : Il n'a pas à faire cette preuve, il est en possession, c'est aux adversaires à démontrer leur thèse. La propriété est un fait acquis, nous en connaissons le fort et le faible, c'est aux innovations à se justifier. M. Wagner dit que les arguments de droit naturel qu'on met en ligne en faveur de la propriété sont si vagues que les socialistes peuvent en déduire le mérite de la communauté des propriétés. — Le *peuvent-ils* réellement? — Non, ils ne le peuvent pas. — Voici ce qu'ils disent : La propriété étant le moyen qui permet aux hommes d'accomplir leur destinée économique et morale, elle doit appartenir à la collectivité, sans pouvoir être accaparée par de simples particuliers (1). — Or, si M. Wagner pense que les socialistes n'ont pas moins raison que les individualistes, c'est qu'il n'a pas examiné les choses de près.

(1) Le mot propriété commune n'a de sens que s'il s'agit d'un groupe d'hommes en présence d'un autre groupe; mais une chose qui appartiendrait à tout le monde ne serait la propriété de personne.

Si l'on remonte à l'origine de la propriété pour en montrer la source dans la personnalité humaine, c'est à l'individu et non à la société qu'on pense. C'est pour la satisfaction de ses propres besoins que l'homme, c'est-à-dire l'individu, a reçu l'instinct de la propriété ; il s'agit pour lui de supporter la concurrence vitale, de conserver sa vie. Sans doute, les socialistes ne veulent entendre parler d'aucune sorte de concurrent, mais la nature a toujours prouvé que la concurrence a été instituée par elle, et l'expérience nous apprend que cette loi a une sanction. La nature a institué la concurrence : 1° en douant les hommes d'aptitudes et de qualités diverses et en donnant aux facultés des différents individus une puissance très inégale ; 2° en permettant aux hommes de naître sans qu'une table bien servie les attende. — Les différences entre les hommes sont si grandes, que les uns, par leurs défauts, détruiront le bien-être dont ils ont hérité sans savoir en profiter, tandis que les autres sortiront par leurs efforts de la misère héréditaire et s'élèveront par leurs qualités. Voilà ce que veut la nature. Si elle avait voulu l'égalité, elle aurait commencé par donner à chaque couple le même nombre d'enfants (voy. aussi le chap. Population).

Revenons à M. Ad. Wagner qui, on le sait, n'est pas un socialiste extrême, il est d'une nuance collectiviste mitigée (1) ; aussi fait-il une distinction : il admettra (avec restriction) que le droit naturel puisse établir un droit de propriété sur les objets d'usage ou de consommation (il le faut bien : pensez à la miche de pain que l'affamé va mettre dans sa bouche), mais jamais sur les instruments de production, sur le capital ou le sol. Vous ne devinerez jamais le singulier, nous allions dire, l'adorable argument que le savant professeur met en avant pour

(1) Peut-être n'est-il que sceptique.

prouver que la propriété est inutile. Le voici : l'un des premiers besoins à satisfaire, c'est le logement ; eh bien ! des millions d'hommes sont simples locataires ! Ainsi, on peut avoir un abri sans être propriétaire (*Grundlagen*, 2e édit., p. 537). Un peu plus loin, il admet qu'il peut être désirable que le possesseur d'un objet de consommation en devienne le vrai propriétaire, qu'il en ait le dominium, par exemple, qu'il puisse décider souverainement... s'il boira son vin pur ou s'il y mettra de l'eau ; mais, à cet effet, ce serait au législateur à intervenir, lui seul peut conférer ce droit (1). On sait que M. A. Wagner est l'un des chefs du socialisme d'État.

Il s'agissait de la propriété des objets de consommation ; quant à la propriété des moyens de production, M. Wagner se borne à soutenir que ni l'instinct, ni le droit naturel, ni le principe de la personnalité humaine ne constituent un argument en sa faveur. C'est une simple assertion inspirée par l'esprit de contradiction contre le sentiment général et des traditions séculaires. Il oublie d'ailleurs que si l'homme a le droit de se nourrir aujourd'hui, il a implicitement celui de s'occuper de ses aliments de demain et d'après-demain. Pierre aurait, selon les collectivistes, le droit de posséder un pain, mais non le sac de farine, les instruments, le four nécessaires pour le préparer, encore moins le blé, le champ, la charrue, l'engrais. La terre et les capitaux sont interdits aux particuliers, c'est la com munauté — ou son administration — qui répartit les objets de consommation qu'elle seule fabrique. Mais ni la nature ni la logique ne s'accommodent de la théorie collectivist Il est déraisonnable de vouloir faire dépendre d'autres personnes la satisfaction des besoins vitaux d'un homme en

(1) M. Wagner a l'air de croire que jamais le législateur n a confirmé le droit de propriété ! ! ! Non seulement le législateur l'a fait, mais la religion elle-même l'a consacré. Voy. le Décalogue et les Codes.

état de travailler directement à cette satisfaction. Pierre ayant des besoins, il a le droit de les satisfaire, pourvu qu'il ne lèse personne : voilà pour la nature. Quant à la logique, dès que vous reconnaissez à Pierre le droit de consommer le pain, vous l'investissez bon gré mal gré aussi du droit d'employer les moyens honnêtes nécessaires pour se procurer du pain. Ce sont les doigts qui tiennent la plume, mais les doigts sont attachés à la main, la main au bras, et ainsi de suite. Malgré M. Wagner (p. 539), nous soutenons que le pain se relie naturellement à la farine, la farine au blé, le blé au champ. A court d'arguments, M. Wagner dira : il peut y avoir d'autres combinaisons. Sans doute, il n'est pas indispensable que Pierre soit le propriétaire du champ dont il se nourrit, il peut n'en être que le fermier, le champ peut appartenir à une communauté, mais c'est à M. Wagner à prouver que le fermage est tellement supérieur à la propriété, qu'il faut supprimer celle-ci au profit de celui-là. M. Wagner oublie que les hommes se multiplient et que la terre n'est pas élastique. Cette raison seule suffirait pour justifier la propriété, car c'est le moyen d'empêcher qu'il ne naisse plus d'hommes que la terre ne peut en nourrir.

2° *Le droit du premier occupant.* — On cite souvent le droit du premier occupant comme l'une des sources de la propriété. Sans doute, mais il nous semble qu'on lui fait une trop large part. *Quod enim nullius est, id ratione naturali occupanti conceditur*, dit le Digeste. Ce système, selon M. de Laveleye, se défend très bien quand il ne s'agit que d'un objet meuble que l'on peut réellement saisir et détenir, comme le gibier pris à la chasse ou la chose trouvée ; mais il soulève d'insurmontables difficultés dès qu'on veut l'appliquer au sol. D'abord, l'histoire le démontre, la terre n'est jamais considérée par les hommes comme *res nullius* (?). Le territoire des peuples chasseurs

ou le parcours des troupeaux des peuples pasteurs est toujours reconnu comme le domaine collectif de la tribu, et cette possession collective continue, même après que l'agriculture est venue féconder le sol. La terre inoccupée n'a donc été à aucun moment une chose sans maître (?). Partout, jadis comme maintenant, elle a été déclarée appartenir à la commune ou à l'État; donc pas plus jadis qu'aujourd'hui il n'y a eu place pour l'occupation (p. 381-382).

D'abord, nous avons déjà montré que le chasseur tenait au gibier et le pasteur à l'herbe et non au terrain, et que si, en se mettant à cultiver le sol, on ne l'a pas tout de suite partagé, cela tenait à l'inexpérience, aux habitudes nomades non encore complètement perdues, à la simplicité des cultures, qui étaient toutes annuelles. Puis, « quand l'agriculture est venue féconder le sol, » il restait, en dehors du territoire dont la commune avait pris possession à titre de premier occupant, d'énormes territoires sans maître (1). « Partout, jadis comme maintenant », est une simple assertion de M. de Laveleye. Encore aujourd'hui, de moins en moins sans doute, on en trouve, même aux États-Unis, où le gouvernement, par un trait de plume s'est attribué des millions d'hectares (opération financière), et même sur ces terres, le *squatter* (premier occupant) jouit de privilèges reconnus par la loi.

Reportons-nous à un autre alinéa (p. 383): « Le sol peut-il est l'objet d'une propriété exclusive et perpétuelle? demande M. de Laveleye. Il ne semble pas (répond-il), à entendre la plupart des jurisconsultes. » « La souveraine harmonie, dit M. Renouard, a placé hors de l'appréhension du domaine particulier les principales d'entre les choses

(1) M. Dareste, dans ses analyses de lois anciennes, a plusieurs fois eu l'occasion d'en citer des exemples. Il y a encore beaucoup de textes à citer, même dans la Bible, en ne la prenant que comme document historique.

(lesquelles?) sans la jouissance desquelles la vie deviendrait impossible à ceux qui s'en trouveraient exclus si elles étaient appropriées (1). » « La terre (?) est évidemment de ce nombre (dit M. de L.), comme le sont l'air et les eaux; car l'homme ne pouvant se nourrir des rayons du soleil et des gouttes de la rosée, la possession d'une part du fonds productif lui est indispensable pour qu'il en puisse tirer sa nourriture. Les principes généraux des jurisconsultes justifient donc (?) la coutume universelle (?) des peuples primitifs qui réservaient à la tribu la propriété collective de la terre. »

On voit que M. de Laveleye veut absolument prouver sa thèse. Le passage de M. Renouard ne nous instruit guère. M. de Laveleye veut bien nous dire que « les principales d'entre les choses », c'est surtout la terre (pourquoi pas l'air?) (1), et comme les hommes ne peuvent pas se nourrir « de rayons du soleil et de gouttes de la rosée », il faut absolument qu'ils soient cultivateurs. Il n'y a, comme on sait, que les cultivateurs qui vivent, ceux qui ne cultivent pas le sol de leurs propres mains n'ont pas de quoi manger. Qui veut trop prouver, ne prouve rien.

M. Ad. Wagner traite cette question plus à fond. Il reconnaît que l'homme a le droit de s'emparer des objets mobiliers restés sans maître. Il admet même qu'aux commencements de l'agriculture, on s'approprie les champs; il trouve ce procédé *gerecht und zweckmässig*, juste et utile (p. 552), mais il pose une limite à ce premier occupant: un seul homme ne doit pas accaparer le tout, il faut que les autres aient leur part. C'est aussi notre manière de voir. M. Wagner a encore raison quand il dit qu'une partie seulement du sol a été ainsi appropriée, que le plus

(1) M. de Laveleye a eu le très grand tort de ne pas dire où se trouve le passage de Renouard qu'il cite, car nous aurions eu besoin de voir ce qui précède et ce qui suit.

souvent les terres ont été appropriées collectivement (1), et que l'individualisation a eu lieu plus tard. Enfin, nous approuvons aussi cette proposition que l'appropriation, pour être valable, doit être réelle — comme le blocus — pour fonder un droit.

De nos jours, le droit de premier occupant ne trouve pas assez d'applications pour qu'on s'y arrête longtemps, et si on l'attaque encore, c'est parfois pour avoir l'occasion de soutenir que personne ne doit jouir éternellement des mêmes avantages ; au bout d'un certain temps, il faut qu'on s'ôte de là pour qu'un autre s'y mette. On n'exprime pas toujours nettement ces sentiments pour le moins singuliers ; certains auteurs ont une manière vraiment naïve de les manifester, de sorte que des livres émanés d'hommes distingués peuvent parfois causer de véritables surprises. Le chapitre xxv du livre de M. de Laveleye sur la Propriété (p. 375) commence en ces termes : « Ainsi que nous l'avons vu, les peuples primitifs, obéissant à un sentiment instinctif, reconnaissaient à tout homme un droit naturel d'occuper une partie du sol dont il pût tirer de quoi subsister en travaillant, et ils partageaient également entre tous les chefs de *la* (*sic*) famille la terre, propriété collective de la tribu. Cette façon d'entendre le droit de propriété a été fréquemment entrevue, mais je ne sache pas qu'elle ait été plus clairement exposée que par deux philosophes, l'un français, l'autre anglais..... F. Huet et Herbert Spencer..... » Exposée ? C'est enseignée, recommandée que M. de L. veut dire. D'ailleurs le livre de M. de L. en entier est un plaidoyer en faveur de la pos-

(1) Dans un certain camp, on attache une immense importance à ce fait que beaucoup de terres ont été appropriées collectivement; il y avait alors de bonnes raisons pour cela. Du reste, en consultant les lois de Manou, de Lycurgue, de Solon, sans parler de Numa, la Bible, les documents égyptiens et assyriens, on est disposé à croire que l'appropriation individuelle a été plus fréquente que l'appropriation collective.

session collective du sol, avec redistribution périodique, à l'instar de la Russie et des « Slaves méridionaux ». (Sont-ce donc les peuples les plus civilisés de l'Europe ?) Nous pouvons cependant lui reprocher une lacune, il a oublié d'indiquer comment on empêchera la tribu de se multiplier, pour qu'elle ne se trouve pas à l'étroit dans ses terres — comme cela est très fréquent dans les villages collectifs russes. — Mais c'est surtout aux citations que M. de L. vient d'annoncer que nous en voulons. Entrons en matière.

F. Huet, dans son livre *Le règne social du christianisme*, chap. v, livre III, dit: « Sans propriété, point de liberté (1). Aussi la propriété ou le droit de considérer comme sienne une portion déterminée des choses, d'en jouir et d'en disposer à son gré, sauf le respect des droits d'autrui, constitue toujours un des fondements essentiels de la société véritable. » Le mot « véritable » prouve que l'auteur n'a voulu qu'arrondir une phrase. Selon Huet, la propriété étant un droit, tout le monde doit être propriétaire. En existe-t-il pour tout le monde ? D'ailleurs, de quelle propriété parle Huet? M. de L. croit qu'il parle de la terre ; mais nous trouvons aussi sous sa plume les mots *avances, capital;* il prend donc le mot propriété dans un sens large. C'est qu'il voudrait qu'en naissant, chaque enfant fût doté d'un capital. Ce qui n'est pas difficile pour lui, qui supprime l'héritage. Seulement, pour que son plan réussisse, il y aurait une précaution à prendre, ce serait de faire promulguer une loi qui fixe le nombre des naissances en proportion des héritages réalisés par l'État (2). Est-ce que 2 et 2 ne feraient pas 4 en Utopie ?

C'est M. de L. qui nous apprend (p. 376) que « pour

(1) C'est une question. Plus d'un, par sa propriété, est attaché au rivage, cela est même très fréquent. Nous en connaissons des exemples.

(2) Rappelons qu'Aristote disait déjà qu'en fixant la quantité des fortunes, il fallait aussi fixer le nombre des enfants. *Politique*, II, chap. IV, § 3. Quelques socialistes modernes sont également de cet avis.

réaliser le droit naturel, M. Huet proposait que la loi décidât » « qu'à chaque décès les parts libres du patrimoine général revinssent également à tous les jeunes travailleurs. La succession constituée socialement reproduirait ainsi, à chaque génération, la fraternité du partage primitif. » C'est-à-dire, un homme meurt, on prend ce qu'il laisse (les mots « parts libres » ont-ils un sens ?), on le verse au trésor, et à la fin de l'année on le distribue « aux jeunes travailleurs » (qui est jeune travailleur ?). Il nous semble inutile et sans aucun intérêt de reproduire les autres citations de Huet que M. de L. nous offre. Nous ne considérons pas les propositions irréfléchies de Huet comme un argument. Voici maintenant le passage de M. Herbert Spencer, *Social Statics*, chapitre IX ; mais nous citons d'après M. de Laveleye (p. 377).

« Étant donnée, dit M. Herbert Spencer, une race d'êtres ayant un droit égal à poursuivre le but de leurs désirs, et étant donné un monde fait pour la satisfaction de ces désirs et où ces êtres naissent dans des conditions égales, il en résulte qu'ils ont des droits égaux à jouir de ce monde. Car si chacun est libre de faire ce qu'il veut, à condition qu'il ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui, chacun est libre de faire usage des dons naturels pour la satisfaction de ses besoins, pourvu qu'il respect le même droit chez les autres. — Et en convertissant la proposition, il est clair que personne ne peut faire usage de la terre de façon à empêcher les autres d'en faire usage également ; car alors on se prévaudrait d'une liberté plus grande que les autres, et conséquemment on violerait la loi. »

L'imagination emporte M. H. Sp. ; « un droit égal » à la poursuite de ses désirs *ne garantit aucun succès*. Le « droit égal » c'est le bâton de maréchal qui est dans la giberne du soldat et qui peut y rester éternellement, le *succès* consiste à l'en tirer et à tenir dans la main ce bâton de comman-

dement. « Ces êtres naissent dans des conditions égales »; c'est contraire à la vérité. Est-ce que M. H. Sp. lui-même ne dépasse-t-il pas la plupart de ses contemporains par l'intelligence et le savoir? Il est probable qu'il n'en ignore, il est même possible qu'il se croit le premier, et tous les autres au-dessous de lui « dans des conditions égales ». (Beaucoup d'hommes d'imagination sont ainsi faits.) Quant à avoir « des droits égaux à jouir de ce monde », c'est une vérité que nous nous garderons bien de contester, mais elle n'a pas la portée que lui attribue l'illustre philosophe anglais. En effet, nous naissons tous avec un million de droits, somme ronde; mais pour en jouir effectivement, c'est autre chose; de ces droits, 999,900 sont complètement hors de notre portée, et des 100 autres, nous en exerçons ou réalisons plus ou moins, selon nos aptitudes, nos facultés, nos qualités, nos chances mêmes. Ainsi, le droit de gagner le gros lot n'est compté dans les 100 droits accessibles que pour celui qui a pris un billet; pour ceux qui n'ont pas de billet, ce droit dort parmi les 999,900 inaccessibles. — Nous lisons ensuite: « Pourvu qu'il respecte le même droit chez les autres. Qu'en conclure? A a le droit d'épouser la belle héritière Z, B a ce même droit, C et D aussi. Comment A et B et C et D peuvent-ils respecter chacun le droit des autres, tout en l'exerçant eux-mêmes? en épousant chacun la belle Z?

Autre passage: « Il est clair, dit M. Herbert Spencer, que personne ne peut faire usage de la terre *de façon à empêcher les autres d'en faire usage également* ». Il est fort regrettable que l'illustre philosophe n'ait pas indiqué le moyen de produire ce miracle. Comment fera Lucius pour planter des pommes de terre sur le champ même où Antonius vient de semer du blé, où Botulus s'apprête à planter sa vigne, et où Lentulus, pour en « faire usage également », va faire paître ses vaches? Pour nier que la

propriété est exclusive, il faut, comme on vient de le voir, se lancer dans l'absurde.

Nous devons mentionner ici la *prescription*. On a dit (que ne dit-on pas !) : admettons le droit du premier occupant, admettons même l'héritage qui maintient le bien dans la même famille, ainsi que les transferts par voie onéreuse, les ventes ; mais personne n'ignore que pendant des siècles la violence a régné en maître. Bien des propriétaires légitimes ont été dépouillés ; qu'est-ce qui prouve que vous n'êtes pas le successeur d'un spoliateur ?

La réponse est aisée. Une société ne peut pas laisser ces sortes de droits en suspens, l'intérêt général exige qu'ils trouvent leur solution dans un temps limité. Tous les pays ont donc institué la prescription. Les réclamants ont, pour un immeuble, trente ans de marge ; ceux qui ne les utilisent pas sont censés ne pas avoir de droit sérieux, et la propriété est acquise à celui qui l'a exploitée pendant trente ans sans contestation. Le fait qu'une époque de violence a passé sur la propriété est un argument de plus en faveur de la prescription. Nous ne traitons pas ici du point de vue juridique, c'est un autre ordre d'idées, nous voulons seulement faire remarquer que si l'État s'en est mêlé, ce n'était pas pour créer ou constituer la propriété, mais pour lui rendre la sécurité. C'est un acte de haute police.

3. *Le travail.* — Nous pouvons être court sur la théorie qui fonde la propriété sur le travail. « C'est celle, dit M. de Laveleye, que les économistes ont adoptée parce que, depuis Smith, c'est au travail qu'ils attribuent la production de la richesse. Locke est le premier (1) qui ait exposé

(1) Trois mille ans peut-être avant Locke, on a inscrit dans les lois de Manou ce qui suit : « Les sages ont décidé que le champ cultivé est la propriété de celui qui, le premier, en a coupé le bois pour le défricher, comme la gazelle est celle du chasseur qui l'a blessée mortellement. » (Traduct. Loiseleur-Deslongchamps.)

clairement ce système dans son livre *Du gouvernement civil*, chap. IV. Voici le résumé de ce qu'il a dit à sujet: Dieu a donné la terre en commun aux hommes; mais comme ils ne peuvent jouir ni de la terre ni de ce qu'elle produit qu'à titre privé, il faut bien admettre qu'un individu puisse se servir d'un objet à l'exclusion de tout autre... Nous avons sous les yeux une traduction de Locke (6e éd., Amsterdam, 1779), mais nous ne croyons pas utile d'insister, car si le travail est une des sources de la propriété, et une excellente source, il n'est pas la seule. Thiers, Bastiat et d'autres en ont parlé longuement; les socialistes ont renchéri, ils ont même abusé; mais ces insistances ne peuvent pas faire oublier qu'on peut acquérir la propriété par d'autres procédés. Tenez: Pierre a reçu 10 francs de son père, ce cadeau le rend légitime propriétaire de cette somme; il l'emploie pour acheter un livre, il devient ainsi légitime propriétaire de ce livre et le libraire des 10 francs.

La difficulté qui limite l'application de cette théorie, c'est que le travail suppose un objet qui, le plus souvent, est déjà la propriété de quelqu'un. Cet objet peut appartenir au travailleur; dans ce cas l'argument du travail est superflu, il confère tout au plus un second titre de propriété; ou il appartient à un autre; alors le travail confère très rarement la propriété, on se libère envers lui en le rémunérant; ce sont les conventions qui décident de la matière, et en leur absence, les lois ou coutumes, — car il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Le Code civil français se prononce aux articles 570 et 571 en se fondant sur l'équité. De nos jours, les propriétaires sont généralement connus et les rapports entre le capital et le travail sont réglés par des lois et des usages entrés dans la pratique quotidienne. La passion ferme les yeux à l'évidence.

4. *La loi.* — Une théorie qui a beaucoup d'adhérents dans

le monde juridique, c'est que la propriété dérive de la loi (1). M. de Laveleye cite des auteurs dont les opinions sont favorables à cette manière de voir, auxquels on peut naturellement opposer les auteurs qui ont des opinions contraires (2). M. Wagner ne donne aussi que des opinions. M. de Laveleye a cependant une louable tendance à restreindre le pouvoir des lois. Ainsi, pour faire la loi qui règle la propriété, il faut nécessairement savoir ce que la propriété doit être. Donc la notion de la propriété précède la loi qui la règle. « Le maître jadis était reconnu propriétaire de son esclave, dit M. de L. ; cette propriété était-elle légitime, et la loi qui la consacrait créait-elle un véritable droit ? — Non, une chose est juste ou injuste, une institution est bonne ou mauvaise avant qu'une loi le déclare, de même que 2 et 2 font 4 avant que cette vérité soit formulée. Les rapports des choses ne dépendent pas de la volonté des hommes : ils peuvent faire de bonnes lois ou de mauvaises lois, consacrer le droit ou le violer, mais celui-ci n'en subsiste pas moins.... »

C'est parler d'or, mais voyons l'alinéa suivant : « A chaque moment de l'histoire et dans chaque société, les hommes étant ce qu'ils sont, il y a une organisation politique et sociale qui répond le mieux aux besoins rationnels de l'homme et qui favorise le plus son développement. Cet ordre constitue l'empire du droit (abstrait, idéal ?). La science (3) est appelée à le reconnaître et la législation à le consacrer. Toute loi qui est conforme à cet ordre est

(1) M. de Laveleye parle aussi d'une théorie qui fait remonter la propriété à un contrat, mais il nous semble que cette théorie rentre dans le nº 4 ci-dessus.

(2) Citons par ex. : Bluntschli : *Théorie gén. de l'État*, trad. par A. de Riedmatten, Paris, Guillaumin, 1877, liv. III, chap. VII. « La *propriété privée*, ou la domination de l'homme sur la chose, est aussi ancienne que le monde..... La propriété n'est donc pas née de l'État... »

(3) La science de qui ? En matière de propriété, par ex., beaucoup de gens ne pensent pas comme MM. de Laveleye et Ad. Wagner.

bonne, juste ; toute loi qui lui est contraire, mauvaise, injuste (pour celui qui est de l'opinion opposée).

M. de Laveleye fait dépendre ici le droit, par conséquent aussi un peu la morale, des opinions du moment. M. Wagner, qui accorde volontiers la toute-puissance au législateur, s'inspire également de « l'état moral, intellectuel et économique du peuple », et il demande qu'il y ait un parlement. Il ajoute (p. 567) : « L'objection qu'on pourrait faire contre la *Legaltheorie* (théorie qui fonde le droit de propriété sur la loi), qu'il n'y a aucune garantie contre l'abus du pouvoir législatif, dépasse le but. *Il n'existe pas d'autre garantie du droit en général, et du droit de propriété en particulier que dans l'éducation morale* (sittlichen Zucht) *et dans la culture du peuple et dans la meilleure organisation possible du pouvoir législalif.* » Il y a du vrai dans cette phrase, surtout si « l'éducation morale » veut dire qu'on inspire au peuple une *foi solide* aux institutions fondamentales de la société. Quant à la meilleure organisation du pouvoir législatif, elle consiste à y faire entrer l'élite de la nation. Mais le moyen n'est pas encore trouvé.

La plupart des auteurs, quand ils parlent de l'État ou du législateur, semblent penser à une puissance qui est en dehors et naturellement au-dessus des citoyens. Selon eux, le législateur crée, invente, innove, impose. Cela peut arriver, mais cela ne réussit que dans les choses secondaires, et jamais dans les choses fondamentales. Dans ces choses-là, le législateur consacre, établit une sanction, applique, réglemente, surveille et protège. Les choses fondamentales se rattachent à la nature humaine. Leur fond est immuable comme la nature humaine (ni les besoins ni les passions humaines n'ont changé dans les temps historiques), la forme seule change, et jamais elle ne revient en arrière ; le progrès atteint reste acquis. Les tentatives d'imposer par la force une rétrogradation, si elles ont un

succès apparent, n'ont qu'un effet momentané, le ressort bandé tend incessamment à revenir à son état normal, et y réussit toujours, car la nature est pour lui. C'est la constitution de l'homme qui a fait naître d'abord la propriété mobilière, puis la propriété immobilière. Celle-ci a commencé, dans beaucoup de cas, à être partiellement collective, c'est-à-dire propriété de la tribu ou de la commune, elle était privée, particulière vis-à-vis de tous les autres hommes. C'est que ces collectivités étaient des personnalités (personnes morales). La propriété collective s'est individualisée dès qu'on en a senti les convenances. Du reste la forme collective et la forme individuelle ont été contemporaines, l'individualisation s'est opérée par voie de progrès successif. L'histoire le montre relativement à la propriété, la loi n'a fait que consacrer les coutumes.

Le progrès n'est jamais apparu aux hommes sous la forme d'une reconstitution de la propriété collective, il a toujours marché dans la voie de l'individualisation ; c'est aussi le sentiment individualiste, le besoin de liberté qui a toujours poussé les hommes en avant; c'est la liberté qui a renversé le despotisme et qui a établi la propriété individuelle. D'ailleurs la propriété collective est également une sorte d'esclavage, et cet assujettissement est plus fortement ressenti par les esprits distingués que par la masse des médiocrités et la foule des intelligences bornées, mais en somme, personne n'est insensible à la douceur de l'indépendance. Aussi la généralisation de la propriété privée n'était partout qu'une affaire de temps, et le moment vint où le législateur put régler les conséquences du fait établi. Il est heureux que les choses se soient passées ainsi, car si les terres étaient restées communes, il n'y aurait pas eu d'université, par conséquent point de chaires pour MM. de Laveleye et Ad. Wagner.

Nous prévoyons une objection : l'organisation de la pro-

priété peut être viciée par les passions humaines. Cela est possible. Toutes les institutions humaines ont une tendance à s'altérer dans un sens ou un autre; mais ce n'est pas une raison pour intervenir violemment, les lois sages doivent ménager les transitions, laisser agir la nature des choses. Par exemple, dans tel pays on trouve que la propriété rurale est entre trop peu de mains et qu'elle est maintenue compacte par les majorats et les substitutions. La loi n'a qu'à supprimer ces privilèges et maintenir le partage à peu près égal pour qu'en peu de générations l'ordre naturel soit rétabli (1).

Certains auteurs semblent d'avis — on nous pardonnera d'insister — que la propriété du sol ne se comprend que si tout le monde en a sa part proportionnelle: n'est-ce pas là une pure sottise dans une société où la moitié des hommes ne cultivent pas, ne veulent pas cultiver, et n'ont pas besoin de cultiver, parce qu'ils ont d'autres gagne-pain? Selon ces auteurs, l'idéal serait qu'à chaque recensement de la population on redistribuât la terre, pour faire la part des nouveaux venus. Ne parlons pas des dommages que ce procédé causerait à la culture et à la science, et par ricochet à l'industrie et au commerce; ces auteurs oublient-ils donc que la terre est limitée, tandis que la population a une tendance à s'accroître sans prudence et sans prévoyance, et qu'on ne fait pas émigrer les gens à volonté. Or, 100 hectares divisés entre 100 hommes donnent 1 hectare à chacun, divisés entre 200, il ne revient qu'un demi-hectare à chacun, et entre 400, un quart d'hectare. Ignore-

(1) Le système anglais n'est pas normal; en effet il n'est pas admissible que pendant une suite de générations, les biens passent à un seul enfant et que les autres soient déshérités. Le successeur devient ainsi seul propriétaire en titre des domaines, qui supportent, il est vrai, des rentes constituées au profit des autres enfants. Ces rentes s'accumulent au point que nous avons eu connaissance d'un cas où un lord héritait d'un million de rente, mais ne jouissait que de 50,000 fr. net, 950,000 étaient distribués à une trentaine de familles. Il paraît qu'il y a beaucoup de cas analogues en Angleterre.

t-on qu'une certaine étendue de terre est nécessaire pour nourrir un homme? — Ce qui peint la nature humaine, c'est que la plupart des hommes diront: *c'est la faute à la terre!* Pourquoi n'est-elle pas élastique, pourquoi ne croît-elle pas avec la population? Peu de gens, en effet, cherchent en eux-mêmes la cause de leurs souffrances; s'ils cherchaient, ils les trouveraient bien souvent dans leurs défauts intellectuels ou moraux.

Mais revenons au législateur, dont on prétend attendre le salut. Comment compose-t-on les corps législatifs? Dans chaque département (province, arrondissement) se présentent un ou plusieurs amateurs de pouvoir ou d'honneurs qui briguent les suffrages de leurs concitoyens. Les électeurs jugent-ils les candidats uniquement d'après leurs capacités et qualités? — Nous n'oserions l'affirmer sous serment. — On soutient même qu'il y a des élections très intéressées, sans que l'intérêt général, public, national, fasse partie des intérêts en jeu. Dans certains cas, ce sont même des passions, parfois aveugles, qui ont le dernier mot. Peut-on admettre qu'un corps législatif dans lequel il entre beaucoup de ces éléments sera toujours inspiré par la justice, par la sagesse et les autres nobles sentiments que tant de gens aiment à inscrire sur leur drapeau?

Ce qui protège la propriété dans la plupart des pays, c'est que, en réalité, le nombre des propriétaires l'emporte sensiblement sur celui des non-propriétaires; une majorité accidentelle dans le parlement ne changerait pas la nature des choses, elle causerait seulement des troubles graves, des perturbations, peut-être des luttes sanglantes. Les affaires humaines ne sont pas conduites comme le raisonnement d'un philosophe, de déduction réfléchie en déduction réfléchie, mais par voie d'impulsion; dans l'homme, la force d'inertie est double, il y a celle du corps et celle de l'intelligence — penser est plus fatigant que labourer; —

les besoins et les passions le dirigent plus que la raison. L'homme est d'ailleurs « simpliste », les choses compliquées dépassent les intelligences ordinaires, on demande des idées nettes, tranchées : propriété ou communisme, il n'y a pas de milieu. Jamais les masses ne sauront s'arrêter à 1789, elles tendront toujours à aller jusqu'à 1793. Aussi, vouloir, comme MM. Wagner et autres, limiter la propriété à un chiffre arbitraire, à 100,000 francs, 50,000 francs, 10,000 francs, c'est ouvrir l'écluse, l'eau s'écoulera complètement. L'arbitraire n'a pas de limite, l'homme ne s'arrête que devant l'absolu : tout ou rien.

C'est pour cette raison que la foi est bonne à quelque chose, c'est un frein généralement bienfaisant. Ceux qui s'efforcent de démolir la foi en la propriété sont bien coupables envers l'humanité.

5. *L'utilité.* Quelques auteurs se sont bornés à présenter l'utilité comme le fondement de la propriété. L'humanité a introduit et consacré la propriété parce que cette institution lui a paru utile, et c'est son utilité qui la fera maintenir malgré les attaques intéressées. Pour que l'homme, disent-ils, soit prévoyant et qu'il sacrifie au besoin son présent à son avenir, il doit être certain de profiter de ses peines et de ses sacrifices. Supprimer la propriété serait tout simplement supprimer la civilisation. Nous ne les contredirons pas. Cependant on objecte que la propriété est inutile, puisqu'on voit prospérer des fermiers. Cette objection est aisément réfutable : 1° Si, contre 1000 propriétaires, on trouve 20, 30, mettons 50 fermiers, ce sont là précisément des exceptions qui « confirment la règle ». N'est-ce pas, en effet, une raison (entre plusieurs) d'acquérir de la propriété, que la certitude d'en jouir, même en cas d'absence ou de maladie? 2° Le fermier suppose un propriétaire qui défriche, construit des bâtiments, creuse des puits, draine, arrose et fait les autres dépenses

qui incombent au capital fixe; 3° Et quel avantage aurait donc l'humanité de remplacer les propriétaires par des fermiers? Supposons que toutes les terres appartiennent à l'État, les cultivateurs seraient des fermiers fiscaux, il n'en résulterait d'abord que ceci : l'impôt foncier, dûment surchargé, ou *majoré*, s'appellerait fermage, mais le rendement de la terre se serait-il accru? La superficie du sol se serait-elle étendue, et pourra-t-on satisfaire un plus grand uombre de cultivateurs? 4° Le fermier, qui n'a aucune sécurité de conserver indéfiniment son exploitation, fera-t-il les mêmes frais d'amélioration, et surtout d'amélioration de longue haleine, que le propriétaire? 5° Ajoutons la raison topique du fermage : c'est que bien des personnes possèdent les 20,000 francs qu'il faut pour exploiter, mais non les 200,000 francs nécessaires pour acheter la propriété. Il est encore un 6e. Le capital placé à intérêts produit souvent plus que la rente du sol, et il y a moins d'aléa; plus d'un a jugé qu'il fallait diviser son avoir et ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. — N'insistons pas, car il faudrait citer les propositions de MM. Wagner et Schäffle de faire bâtir les maisons d'habitation par les communes, afin que tout le monde soit locataire; c'est un système qui fournirait plus d'un sujet de vaudeville, sans contribuer en rien au bonheur du genre humain.

Pour tout résumer en un mot, les deux puissants mobiles des actes humains, l'égoïsme et l'amour des siens n'ont pas de stimulant plus fort que la propriété. La propriété est même le moyen le plus efficace de vaincre la paresse naturelle à la plupart des hommes; ils travailleront énormément, ne serait-ce que pour conquérir de quoi vivre plus tard dans l'oisiveté. Nous n'inscrivons pas l'oisiveté parmi les vertus, nous constatons un effet. Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce mot. Tel qui paraît oisif à ceux

qui ne tiennent compte que du travail manuel, ne l'est nullement pour ceux qui connaissent la valeur du travail intellectuel. Or, pour pouvoir se consacrer aux travaux de l'intelligence, il faut être délivré du travail manuel.

Enfin, si la propriété n'existait pas, on pourrait se demander s'il faut l'introduire — nous croyons que la réponse serait affirmative, — mais elle existe, et la supprimer paraît absolument impossible. Si l'on parvenait néanmoins à réaliser cette impossibilité, ce serait au prix de 100 millions de vies humaines et non sans détruire les trois quarts des richesses créées ; il y aurait bien des gens qui ne livreraient que les ruines de leur propriété.

Un mot sur le droit d'héritage. Si nous avons réussi à justifier la propriété, la preuve en faveur de l'héritage est faite : l'une ne va pas sans l'autre. La propriété est essentiellement le droit de disposer de son avoir, et qui n'en disposerait pas en première ligne en faveur de ses proches? L'expression usuelle de « héritiers naturels » est beaucoup plus justifiée qu'on pourrait le croire à première vue. En effet, pendant de nombreux siècles, les biens passaient de père en fils — ou aux agnats (1) — sans qu'on eût imaginé le testament. L'héritage allait de soi : 1° parce que le sentiment le voulait, les enfants sont le sang, la chair de leurs parents. Les liens du sang sont les plus anciens, aussi pendant longtemps les enfants se rattachaient à leur mère plus qu'à leur père, ce lien étant plus évident que l'autre ; 2° parce que souvent les enfants aident leurs parents à acquérir; 3° parce que l'intérêt familial, son orgueil, son amour-propre s'y rattachaient ; 4° parce que les personnes chargées de faire rentrer les héritages auraient été obligées de dépouiller par la violence les enfants et autres héritiers, et qu'en ménageant les autres, ces personnes protégeaient les

(1) Il y eut même un temps où ils passaient de préférence aux cognats, aux parents de la mère.

leurs. L'héritage a toujours paru aux hommes conforme au sens commun, on le retrouve dans TOUS LES PAYS ; c'est pour se singulariser, ou par bravade, qu'on l'attaque. Pierre construit une maison, y élève son fils Paul, et meurt. Concevrait-on qu'on vînt chasser Paul pour donner la maison à Jean? Tous les héritiers s'armeraient pour empêcher cette iniquité. Nous nous arrêtons ; quand on prêche des convertis, il est inutile d'insister.

Les premiers économistes n'ont pas cru nécessaire de justifier la propriété, elle n'était pas attaquée de leur temps, ils la traitaient en postulat, en chose sous-entendue. C'est depuis le fameux mot de Proudhon « la propriété c'est le vol » qu'on a cru utile de traiter la question. Proudhon a été un grand remueur..... de sophismes, et comme il maniait admirablement la plume, il a fait un certain effet, mais dans la plupart des cas c'est de la véritable jonglerie. Il y avait du procédé, pour ne pas dire de la méthode, dans ses démonstrations : il donnait aux mots des sens particuliers, et tirait de ce sens non admis une conséquence toute littérale ; il se contentait aussi de nier, de contredire, et de considérer son assertion comme des prémisses acceptées dont il pouvait déduire ce qu'il voulait. Nous allons extraire un passage de sa *Théorie de la propriété* (œuvres posthumes ; Paris, Lacroix, 1866, p. 18 et 19). Nous ajouterons un court commentaire entre parenthèses.

« Là où la terre ne manque à personne, là où chacun peut en trouver gratuitement à sa convenance, j'admets le droit exclusif du premier occupant ; mais je ne l'admets qu'à titre provisoire. Dès que les conditions sont changées, je n'admets plus que l'égalité de partage. Sinon, je dis qu'il y a abus. (Ce « je dis » est caractéristique.) J'accorde bien (sans doute par bonté) qu'alors celui qui a défriché a droit à une indemnité pour son travail. Mais ce que je n'accorde pas (*quos ego !*) c'est, en ce qui touche le sol, que la façon donnée implique l'appropriation du fond. Et, il importe de le faire remarquer, les propriétaires ne l'accordent pas plus que moi (gare au sophiste !). Est-ce qu'ils reconnaissent à leurs fermiers un droit de propriété sur les terres que ceux-ci ont défrichées ou améliorées ?» (Le sophisme consiste à confondre une terre appropriée, sur

laquelle une maison a été bâtie, peut-être des canaux creusés, etc., avec une terre qui n'appartient à personne [premier occupant]. D'ailleurs le propriétaire professe, soutient d'être le maître de ce lopin de terre, Proudhon nie qu'il le soit, comment peuvent-ils être d'accord? C'est l'art du jongleur de faire voir ou croire aux naïfs des choses qui n'existent pas. — Continuons la citation.

« En bonne justice, disais-je dans mon premier mémoire, le partage égal de la terre ne doit pas seulement exister au point de départ ; il faut, pour qu'il n'y ait pas abus, qu'il soit maintenu de génération en génération. (C'est une simple assertion, formulée sans avoir tenu compte de l'accroissement de la population.) Voilà pour les travailleurs des industries extractives. (La division des industries est un système contradictoire avec le « partage égal » des terres.) Quant aux autres industriels, dont à égalité de travail les salaires doivent être égaux à ceux des premiers (très facile à « dire »), il faut que, sans occuper la terre, ils aient la jouissance gratuite des matières dont ils ont besoin dans leurs industries ; il faut qu'en payant avec leur propre travail, ou, si l'on aime mieux, avec leurs produits, les produits des détenteurs du fonds, ils ne payent que la façon donnée par ceux-ci à la matière ; il faut que le travail seul soit payé par le travail, et que la matière soit gratuite. S'il en est autrement, si les propriétaires fonciers perçoivent une rente à leur profit, il y a abus. » Ce passage suffit à titre de spécimen, nous pourrions reproduire et discuter le tout, mais l'espace est trop précieux pour cela.

Faisons seulement remarquer que tout l'art de Proudhon consiste ici à pousser à l'extrême la théorie de Smith et Ricardo qui *semblent* (par suite d'un défaut de rédaction (1)) attribuer au travail seul la cause de la valeur. C'est ainsi qu'il arrive à proclamer : « Il faut (c'est très hardi de dire : il faut) que le travail seul soit payé par le travail et que la matière soit gratuite ». Payer le travail par le travail, ce n'est qu'une phrase, sauf si vous dites qu'*une heure* de travail vaut *une heure* de travail. Karl Marx n'a pas osé le dire, il a admis qu'il y avait du travail qualifié, seulement il a reculé devant l'établissement du

(1) Ils font la part du capital à un autre endroit, où les socialistes font semblant de ne pas le voir.

tarif de la qualification (1). Quant à la gratuité de la matière, c'est une absurdité aussi grande que la prétention de rendre une heure de travail égale à une heure de travail, car la matière n'est pas gratuite quand elle est à la portée d'un homme qui veut et peut l'approprier. Proudhon dira « il ne *doit* pas, il ne *faut* pas..... » Mais la nature, par la voix de l'humanité, répondra à Proudhon : qui es-tu pour fixer ce qu'*il faut* faire, ce qu'*on doit* faire ? J'ai mis dans l'homme le désir de vivre et la prévoyance, il se saisit donc d'avance, s'il le peut, des matières dont il aura besoin, c'est son droit, comme c'est le droit du feu de brûler, et de l'eau de mouiller, mais il n'y a de la matière pour tout le monde, que si « tout le monde » ne dépasse pas les dimensions de la matière. J'ai donné à l'homme, dit encore la nature, le moyen de se multiplier, et en même temps la raison réfléchissante et calculante, pour régler le taux de son accroissement. Si à Samarcand El Gabil a eu beaucoup d'enfants, est-ce une raison pour que Dupont à Bordeaux boive un dixième de verre de vin de moins ? Ce serait cependant une conséquence extrême de la théorie de Proudhon. Les hommes ne reconnaissent pas entre eux de liens assez étroits pour repartager la terre à chaque génération, chacun tient à garder, voire même à étendre ce qu'il a, et la morale a fort à faire pour que ce penchant de la nature humaine reçoive les tempéraments nécessaires, mais c'est tout ce qu'elle peut faire, elle ne peut pas les détruire !

Parmi les adversaires de Proudhon, l'un des plus populaires est peut-être Bastiat, homme sympathique à beaucoup d'égards, plein d'esprit, mais nullement infaillible. Dans son pamphlet *Propriété et spoliation* (*Œuvres complètes*, 3e édit., Paris, Guillaumin, IV, p. 394) il ouvre une polémique contre Louis Blanc, Proudhon et Considérant, mais sans un succès complet. Voici quelques-unes des opinions exprimées par Considérant, alors le chef des Fouriéristes : « Tout homme possède légitimement la chose que son activité a créée. Il peut la consommer, la donner, l'échanger, la transmettre, sans que personne, ni même

(1) Le tarif c'est l'indication, pour chaque profession, combien d'heures de manouvrier vaut une heure de son travail : par ex., l'heure du tailleur deux, l'heure du serrurier trois, l'heure de l'horloger quatre, l'heure du professeur cent ou d'autres proportions. Je défie bien qu'on établisse un tarif qui contente une seule personne sur 100. Voilà pourquoi K. Marx s'est abstenu.

la société tout entière, ait rien à y voir..... Mais il y a une chose qu'il n'a pas créée, qui n'est le fruit d'aucun travail; c'est la terre brute, c'est le capital primitif, c'est la puissance productive des agents naturels. Or, le propriétaire s'est emparé de ce capital. Là est l'usurpation, la confiscation, l'injustice, l'illégitimité permanente. » Pierre a été mis au monde par la nature, à côté d'un arbre à pain; cet arbre le nourrit, et ne peut nourrir que lui, et Pierre serait un usurpateur parce qu'il se réserve cet arbre? Car enfin, s'il l'abandonne en partie à un autre, il mourra de faim, est-ce son devoir de se sacrifier ainsi? Un rhéteur trouvera de belles phrases pour répondre affirmativement, mais en fait Pierre défendra son arbre et voudra en jouir exclusivement. Du reste, Considérant le reconnaît: « il est vrai que cette confiscation est inévitable. » C'est qu'il n'est pas l'ennemi de la propriété, il veut seulement que le riche vienne en aide au pauvre. A la bonne heure : « Alors la propriété sera légitime de tous points, et la réconciliation sera faite entre les riches et les pauvres. » Eh bien, non! ce n'est pas en attaquant la propriété, même pour rire, qu'on opère cette difficile réconciliation.

Le thème de Bastiat — dans ses *Harmonies économiques*, ch. XIV, — est autre, il a l'air de dire : la propriété est une pure iliusion, elle n'a pas de réalité ; l'homme ne possède que ce qu'il a produit de ses mains, le fruit de son travail. Si l'homme ne labourait pas, la force naturelle appelée *terre* ne produirait rien. On ne lui paye que son travail, et vous le payez avec le produit du vôtre. Il a admirablement développé cette thèse (le livre est assez répandu pour me dispenser de citer), mais ce n'est qu'une thèse, un sujet de composition. En réalité, on s'approprie parfaitement des forces naturelles (comme ci-dessus Pierre son arbre à pain) et de plein droit, parce que cette appropriation est dans beaucoup de cas indispensable pour vivre, et le premier occupant a plus de droit que le deuxième et ultérieur venu, parce que le premier ne fait de tort à personne, tandis que les suivants feraient tort au premier ; il faudrait le détruire pour prendre sa place, ce qu'il aurait le droit de ne pas permettre.

Mentionnons en passant un livre de M. Alfr. Fouillée : *La propriété sociale et la démocratie*. L'auteur ayant publié des ouvrages remarquables sur Platon, sur Socrate, nous nous attendions à une œuvre philosophique sur la propriété, mais

nous n'avons trouvé que des phrases : « La solution idéale de l'antinomie économique serait la répartition la plus grande possible de la propriété et du capital parmi les travailleurs eux-mêmes. La propriété universalisée est le corollaire du suffrage universel... (p. 62). » Tout cela et d'autres encore sont de bons sentiments, mais des arguments nouveaux, on avait le droit de les demander à cet esprit vigoureux, nous les avons cherchés en vain. Il y a cependant du nouveau dans ce travail, c'est l'expression du « dernier occupant », mais l'auteur n'en a rien tiré (p. 15). « En présence du fond naturel, il y a, selon nous, deux droits en présence : l'un dont tous les philosophes et juristes ont parlé et qu'ils ont appelé le droit du *premier* occupant ; l'autre, qu'ils ont presque tous négligé et que nous proposerions d'appeler le droit du *dernier occupant*. Le privilège conféré par la première occupation a un fondement rationnel, mais il a aussi une limite rationnelle. Son fondement n'est autre que le droit du *travail*. (Il ne faut pas prendre ce mot à la lettre, car) quand un individu, quand une famille occupe un terrain ou emploie des objets qui n'appartiennent encore à personne, l'*effort de la volonté* change partiellement l'occupation même en un travail ; ses résultats acquis doivent donc être respectés dans de certaines limites. »

Ces limites seraient fondées sur la *quantité* de travail consacrée à l'occupation. Vous vous attendez à des détails sur la culture du terrain occupé — mais sur ce point majeur nous n'apprenons rien — l'auteur se borne à comparer la forme et la matière : « Le premier sauvage qui exerça son droit d'occupation sur une pierre pour la tailler et en faire un outil ne créa, il est vrai, que la forme nouvelle donnée au silex, non le silex lui-même ; mais comme la pierre, à cause de son abondance, était alors de valeur nulle (est-ce qu'alors une pépite d'or pur de 100 kilogrammes en aurait eu davantage ?), comme en outre la forme était inséparable du fond, il était légitime que la propriété de la forme entraînât celle du fond, par accession. De plus, dans les sociétés primitives, par cela même qu'un homme s'attribuait le droit (avant les Pandectes), de façonner une pierre et de la garder pour son usage exclusif, il reconnaissait implicitement (1) aux autres le même droit et renonçait à

(1) Il n'est pas dans la nature humaine d'accorder aux autres hommes le même droit qu'à soi, on s'attribue toujours un droit supérieur : moi, c'est dif-

leur réclamer la pierre qu'ils avaient eux-mêmes façonnée. »

Comme tout cela sonne faux. C'est que M. Fouillée s'est mis à la remorque de M. de Lavelaye, sans pouvoir toujours le suivre jusqu'au bout, et il se voit ainsi porté à parler de « l'occupation » d'un caillou, et par un sauvage encore, dont on nous fait connaître les profondes réflexions ! Nous retrouvons M. Fouillée dans la phrase qui continue celle qu'on a lue ci-dessus : « L'appropriation de l'un était donc, *en moyenne*, compensée par l'appropriation de l'autre ». C'est dommage, il y avait quelque chose à tirer de cette proposition. Mais voyons maintenant l'alinéa suivant :

« Seulement, avec la civilisation, tout finit par être *occupé*, enclos de barrières (les terres, et non les silex ?), approprié par l'individu, par la commnne ou par l'État ; si bien que le droit des premiers occupants finit par annuler celui des derniers occupants (qui jouent un piètre rôle dans la dissertation). Par bonheur, plus la civilisation avance, plus augmentent dans les produits de l'industrie la valeur de la forme et la part du travail humain, individuel ou collectif, tandis qu'y diminuent la valeur du fond naturel et la part de la nature (?). Si, par exemple, un communiste prétendait prendre un thermomètre que j'ai construit, sous prétexte que le sable qui entre dans la composition du verre n'est pas mon œuvre, il ne pourrait réclamer que le thermomètre brisé... » Que d'objections on pourrait faire ! Mais le lecteur saura les trouver sans aide. C'est parce que M. Fouillée est un homme très savant et plein d'esprit que nous lui avons consacré quelques lignes, car il n'a pas été heureux en économie politique.

Nous ne croyons pas nécessaire de citer des économistes français, on sait qu'ils sont favorables à la propriété, et il n'y aurait aucun intérêt à discuter des nuances d'opinions sur la préférence à accorder à tel argument plutôt qu'à tel autre.

Portons maintenant notre attention sur quelques auteurs anglais, de préférence naturellement sur des adversaires, c'est le meilleur moyen de contrôler nos propres vues. Commençons par J.-St. Mill. Il veut bien reconnaître dans ses *Principes*

férent. Ce n'est que plus tard, quand l'esprit est cultivé, qu'on conçoit cette égalité et encore, comme une abstraction. On veut bien être l'égal d'un autre, mais vous ne voulez pas que l'autre soit votre égal. (Il ne s'agit pas de l'égalité devant la loi.)

d'Écon. pol. (livre II, chap. II, § 5) qu'il ne peut exister de doute sur la propriété mobilière. Quant à la propriété immobilière, elle ne se justifie que par les services rendus au sol par le propriétaire, défrichement, desséchement, amendement, etc. Mill donne à entendre que s'il plaisait à un homme de dire : ce champ qui m'appartient, je veux que personne n'en jouisse, je veux le rendre stérile, cet homme dépasserait son droit. Je ne défendrais pas un pareil excentrique, mais il n'est pas bon non plus de s'arrêter aux cas exceptionnels. Si j'ai cité l'opinion de Mill c'est à cause du passage suivant » : *It is otherwise with regard to land, a thing which no man made, which exists in limited quantité, which was the original inheritance of all mankind* (gare aux métaphores !) *and which whoever appropriates keeps others out of possession.* On a beaucoup abusé de cet argument de « la terre, que l'homme n'a pas faite ». Au fond, c'est également une simple métaphore, une figure de rhétorique, et voilà tout. Si nous ne voulions user que de ce que nous avons fait (ou acheté), nous ne pourrions vivre. L'enfant commence par se nourrir du lait de sa nourrice (ou de sa mère), il s'approprie ce qu'il n'a pas créé, et ce procédé, il en usera encore plus d'une fois avant d'arriver à la fin de ses jours. Supposons J.-St. Mill se promenant dans les montagnes par une grande chaleur, il est tourmenté par la soif, lorsqu'il aperçoit un peu d'eau dans le creux d'un rocher. Se croira-t-il en droit de la boire, bien qu'elle n'appartienne à personne, et bien qu'il voie un groupe de touristes se diriger de son côté ? Il dira — j'en jurerais — : *primo mihi*, et il boira (c'est l'appropriation absolue) quoiqu'il *keeps others out of possession* (bien qu'il empêche ainsi d'autres de boire). Je n'aime pas qu'on mette sur le papier de belles phrases que personne ne chercherait à réaliser dans la vie réelle, c'est exciter des appétits qu'on ne peut pas satisfaire. En fait, tout homme sans exception se croit en droit — et avec complète raison — de s'emparer de toutes les choses sans maître qui peuvent lui être utiles, et ces choses — naturellement — il ne les a pas faites, et il va sans dire qu'il privera toutes les autres personnes qui auraient pu venir après lui. L'homme a des droits sur la nature, la nature l'a mis au monde, elle lui doit des aliments, mais elle ne peut lui donner que des aliments NON ENCORE OCCUPÉS, quand ils ont été appropriés, la nature n'en dispose plus, le même pain, le pain

identique ne peut pas être mangé à la fois par Pierre et par Paul.

Du reste, Mill admet l'usage, il s'élève seulement contre l'abus, et Cairnes est assez du même avis (*Essays*, p. 191 et suiv.) mais avec toutes sortes de clauses et de restrictions. Contre une de ces clauses et restrictions (p. 191, en note), nous nous élevons de toutes nos forces : *I do not recognize in this argument any proof of a « natural right » to property in anything even in that which our hands have just made.* Il ne nous reconnaît pas un droit naturel de propriété, même sur le produit de nos mains, il admet seulement que *it is expedient*, qu'il est utile que l'objet appartienne à celui qui l'a fait (ou fait faire). Il n'y a pas à discuter avec les sentiments d'un homme : Cairnes a bien vu Pierre pêcher dans la mer et prendre un poisson, il juge convenable, *expédient*, de le lui laisser, mais il ne reconnaît à Pierre aucun *droit* sur son poisson, vous et moi nous en avons autant sans l'avoir mérité. Il est regrettable qu'on n'ait pas pu mettre Cairnes à l'épreuve pour savoir s'il aurait eu le même sentiment relativement au poisson qu'il aurait pris lui-même. Les développements dans lesquels Cairnes entre dans la suite seront mieux traités au chapitre consacré à la Rente, chapitre où nous aurons à examiner si, comme le croient Mill, Cairnes, M. Ad. Wagner et quelques autres, il est vrai que l'homme doit refuser les dons gratuits de la nature, il s'agit de ce que les Anglais appellent: « l'accroissement non gagné ». Nous renvoyons à ce chapitre.

Nous passons en Allemagne. Parmi ses nombreux auteurs il y a une grande variété d'opinions, et surtout de manières de présenter la même opinion, il importe donc d'éviter les confusions et même de savoir ce que parler veut dire. Les événements politique et sociaux ont malheureusement beaucoup déteint sur les économistes. Il y a plusieurs manières d'être influencé par les événements, on peut suivre le courant, ou si on le voit couler dans une mauvaise direction, chercher à s'opposer au flot. Le courant a quelque chose de fascinant, il entraîne parfois même des hommes de bien — ils se laissent aller par faiblesse de caractère à faire comme les autres et à s'imaginer (de bonne foi) qu'ils pensent comme eux; —mais l'exemple qu'ils donnent n'en est pas moins fort regrettable, car il étend le mal et aide à renverser les digues.

Parmi les auteurs allemands que nous avons en vue nous citerons en première ligne M. W. Roscher, dont nous avons sous les yeux le premier volume de son traité (*Grundlagen*) en première édition (1854) et en dix-huitième (1886). La comparaison des paragraphes sur la propriété dans ces deux éditions fait ressortir des changements caractéristiques. L'auteur a le mérite d'avoir constamment cherché à améliorer son œuvre, mais il est curieux de constater dans quelle direction. Prenons donc le § 77. Dans l'édition de 1854 ce paragraphe n'a que cinq lignes et demie (en allemand), nous les traduisons: « De même que le travail de l'homme a besoin de la liberté pour atteindre toute son importance économique, de même le capital n'exerce toute sa puissance productrice que sous le régime de la propriété privée libre. Qui voudrait économiser, c'est-à-dire renoncer aux jouissances présentes, sans être sûr de jouir dans l'avenir? » Nous passons les notes.

Dans le § 77 de 1886, nous retrouvons ce passage (un peu modifié quant à la rédaction), mais avec des additions. D'abord on nous apprend — sans doute pour faire plaisir à M. Wagner — qu'à côté de la propriété privée il y a une propriété collective (de l'État, des communes, des établissements publics), détail que personne de nous n'ignorait et qui n'exerce d'ailleurs aucune influence sur les arguments importants, car cette propriété qui est collective relativement aux citoyens, est privée relativement à l'État, aux communes, aux établissements. Nous n'avons pas besoin de dire aux personnes qui savent lire entre les lignes, que M. Wagner n'insiste sur les propriétés collectives que dans un esprit hostile à la propriété privée. M. Roscher, dans la 18e édition, après avoir reproduit la phrase de « la propriété privée libre » (ci-dessus), ajoute cette proposition excellente: « On doit donc considérer la liberté et la propriété comme des postulats de la nature humaine, qui ont leur racine dans les mêmes profondeurs de la vie populaire que l'État; et certainement c'est un état morbide chez un peuple, celui qui rend impossible à des personnes saines (*tüchtig*) de corps, d'intelligence et de morale d'acquérir de la propriété. » Est-ce à certaines lois russes, peut-être turques que l'auteur fait allusion? Une note (n° 6) semble indiquer que M. Roscher accepte simplement la singulière phrase de M. Schäffle (*Bau und Leben* I, 216) disant: qu'il ne faudrait pas se plaindre que

certaines gens *aient* de la propriété, mais que les prolétaires *n'en aient pas* encore ou n'en aient plus. — C'est une phrase qui n'est pas très compromettante, mais que M. Roscher aurait très bien pu négliger.

M. Roscher continue : « Depuis Locke, la plupart des économistes font remonter la légitimité de la propriété du capital au droit que possède chaque travailleur (1) de consommer ou d'économiser, à son choix, le produit de son travail. Mais on ne doit pas oublier que, du moins dans un état économique avancé, presque aucun travail ni aucune économie ne sont possibles *sans une importante coopération de la société.* » Ici M. Roscher s'est laissé influencer d'une manière indue par ses collègues les professeurs socialisants. La note (2) qu'il cite à l'appui de sa thèse nous apprend qu'un poète qui s'enrichit par ses vers peut bien se considérer comme le créateur de sa fortune, mais qu'il n'a pas en même temps créé les écoles, les bibliothèques, etc., où lui et ses lecteurs ont reçu leur instruction (sans ces moyens d'instruction il n'aurait pas su faire des vers et n'aurait pas eu d'acheteurs ; quant à ses économies (qui lui permettent de former un capital), oublie-t-il qu'il y a des caisses d'épargne, des banques, etc. ? M. Roscher ignorerait-il qu'on a épargné avant les caisses d'épargne ? — Continuons la traduction : « En tout cas, le droit du propriétaire, comme tous les droits humains en général, doit être doublé d'un devoir correspondant, aucune propriété n'est

(1) Ce droit est ici mal formulé ; certains critiques ont montré que l'ouvrier cordonnier a des droits sur les souliers qu'il vient de faire..... avec le cuir de son patron, sur sa chaise, etc.

(2) En général, on paye à la société ce qu'elle nous procure. On paye l'enseignement, etc. Mais il y a l'ensemble des progrès réalisés par la société à une époque donnée, et l'enfant, en naissant, entre de plein pied dans cette société perfectionnée. L'enfant a-t-il des obligations *particulières* envers cette société ? *Particulières*, vous comprenez ? La société actuelle procure-t-elle à l'enfant des avantages exceptionnels ? Nullement. Ce n'est pas la société actuelle qui a fait les progrès, mais la série des sociétés antérieures, envers lesquelles personne ne vous empêche d'être reconnaissant. Quand l'enfant d'un éléphant se trouve, en naissant, participer à tous les avantages dont ce puissant animal est doué, doit-il des remerciements à la société des éléphants de ne pas être né souris ? L'enfant qui naît dans une société civilisée a le droit d'être élevé de façon à pouvoir en faire partie. On ne lui accorde pas une faveur *particulière*, ni une place privilégiée, il prend la place que la nature des choses lui a assignée. Les auteurs qui insistent sur l'influence de la « Société » (la bonne ou la mauvaise ?) poursuivent une tendance, et malheureusement, cette tendance ne profite ni à la science, ni à la société.

dispensée d'égard (*Rücksicht*) envers la société. Le droit de détruire une propriété ou d'en abuser ne pourrait du moins être justifié par l'économie politique. » Si M. Roscher veut dire que le riche doit être bienfaisant, il a répété une banalité. Il aurait dû être plus explicite en parlant des droits doublés de devoirs : ainsi, le droit de vivre, de quel devoir est-il doublé ? On en trouvera beaucoup ou aucun. Puis pour la négation du droit de détruire sur laquelle M. Roscher emprunt eun mot à M. Knies, c'est, on le devine, une allusion à la définition latine de la propriété : le droit d'user et d'*abuser*, l'article 544 du Code civil s'exprime d'une manière moins brutale (le droit de jouir et de disposer), insister sur le mot *abutendi* est une puérilité, même une chicane du procureur, car tout le monde sait qu'on interdit les prodigues, on ne peut donc pas abuser. J'avoue être très sévère contre toute jonglerie avec le mot société et ses dérivés ; ces mots ne font pas naître la millième partie d'un bon sentiment chez celui qui n'y est pas déjà disposé, ils peuvent tout au plus monter la tête aux naïfs.

Si j'ai dû critiquer le nouveau § 77 du savant et sympathique professeur de Leipzig, je cite avec éloge le § 78. Il y constate que les idées favorables au communisme se sont surtout fait jour à des époques où les cinq circonstances suivantes se sont rencontrées (nous ne reproduirons pas les développements de l'auteur (18e édit., p. 176 à 181) :

1° Les riches se trouvent en présence du pauvre sans l'intermédiaire d'une classe moyenne (j'espère bien que l'auteur ne nie pas la classe moyenne, qui est si évidente en Allemagne, en France et ailleurs) ;

2° La division du travail est poussée très loin.

3° Le gouvernement est devenu démocratique et les classes inférieures sont devenues très exigeantes ;

4° De fréquentes révolutions ont altéré les notions du droit ;

5° Le sentiment religieux et la moralité ont fortement diminué dans le sein du peuple (ce 5° ne se trouve pas dans la 1re édition).

Indiquons à M. Roscher un 6° qu'il pourra ajouter lors de la 19e édition de son excellent livre ;

6° Les professeurs de faculté, sans vouloir démolir la propriété, s'amusent à en affaiblir le sentiment chez les lecteurs.

Cette observation s'applique à un certain nombre d'auteurs,

voy. par exemple le chapitre que M. le prof. Kleinwächter fournit à l'œuvre collective publiée par M. le prof. Schönberg (*Handbuch der pol. Oeconomie*, Tübingen, Laupp, 2e éd. 1885, I, p. 257 et suiv.). L'auteur reconnaît et montre très bien que la propriété est une institution bonne et nécessaire, mais il s'évertue à prouver qu'elle n'est pas illimitée. C'est tout à fait inutile. Le Code civil français, art. 544, déclare : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, *pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements*. Le Code prussien *Das Allgemeine Landrecht*, titre 8, § 1, donne la même définition, mais croit superflu d'ajouter la réserve que nous avons soulignée, car le titre 8 renferme des sections intitulées : *Restrictions dans l'intérêt général ; Restrictions dans l'intérêt des voisins*, etc. Il en est de même des Codes des autres pays. Dans toute société, nécessairement le droit et la liberté de l'un limite le droit et la liberté de l'autre. Ce sont des *truismes*. Or les auteurs que nous incriminons se complaisent à insister sur ces restrictions avec une tendance visible à atténuer le principe de la propriété, ce qui est blâmable à une époque où elle est violemment attaquée par des sectes dont on professe de ne pas partager les opinions. Si, à une pareille époque, on insiste plus que nécessaire sur ces restrictions que personne ne nie, on s'expose au soupçon de vouloir être agréable à ces sectes.

En présence de ce reproche que nous pourrions adresser à quelques auteurs dont le mérite scientifique est hors de doute, nous devons presque des éloges à M. le prof. G. Cohn (*System der Nationalökonomie*, p. 411 et suiv.) qui est pourtant très prompt à lancer des flèches contre l'économie politique libérale. Il est d'avis qu'on est d'accord sur l'utilité de la propriété, mais qu'on s'élève seulement contre l'inégalité des fortunes. Il trouve que cette inégalité n'est pas suffisamment justifiée par la théorie qui attribue à la loi ou à l'État la création de la propriété. Il demande (p. 413) : et qui a donné ce droit à l'État ? — On cite, dit-il, à l'appui de ce droit Hobbes (*De cive, imperium*, cap. 12), mais Hobbes n'a nullement dit que l'État a créé la propriété, mais qu'il la protège ; l'origine de la propriété est dans le travail, selon lui. M. G. Cohn reconnaît que cette opinion renferme du vrai, mais il ne la trouve pas complète, elle n'explique pas tout : n'y a-t-il pas eu jadis de san-

glantes conquêtes qui ont violemment fait changer de main la propriété, et certaines fortunes modernes ne sont-elles pas dues au jeu de bourse ; seulement si elle ne l'a pas assez été jusqu'à présent, il faut espérer que la propriété sera de plus en plus le résultat du travail,... etc. Eh bien, continue-t-il, oui, louons le travail, il le mérite, mais à lui seul il ne formera jamais une fortune ; si le travail arrive à la fortune c'est uniquement parce qu'il a été associé à diverses qualités et notamment à l'esprit d'épargne. Que les démagogues se moquent de l'épargne tant qu'ils voudront (en disant qu'il est facile aux riches d'épargner), nous n'en avons pas moins vu des gens gagner et *dépenser* des milliers de francs par mois et laisser des dettes en mourant, tandis que d'autres économisaient quelques francs par mois sur leur salaire de 3 à 4 fr. par jour. M. Cohn termine par quelques bonnes paroles en faveur de l'héritage et sur les devoirs du riche en face du pauvre. Nous avons sensiblement adouci, en l'abrégeant, la rédaction de M. Cohn ; mais en abrégeant, nous avons pensé qu'il valait mieux retrancher des mots durs que des mots bienveillants.

M. Knies (*Das Geld*, Berlin, 1873, p. 84 et s.), partisan distingué de la « Méthode historique », reconnaît cependant que l'homme est un organisme individuel qui, pour vivre et se développer, a besoin d'objets qui existent hors de lui (c'est là, comme nous l'avons déjà montré, l'argument fondamental) ; chaque individu doit pouvoir disposer de ces objets, à l'exclusion de tout autre homme, « *comme la plante qui occupe une parcelle du sol en exclut toutes les autres* » (voilà un argument que Proudhon et ses successeurs ont négligé). M. Knies, après avoir cité Bluntschli qui enseigne que l'État n'a pas créé la propriété, qu'elle est le résultat de la vie humaine, ajoute : mais l'État doit établir des lois qui protègent chacun dans la jouissance exclusive de ce dont il a besoin (de sa propriété).

L'auteur ajoute ici (p. 86) une note remarquable pour dire que le droit de l'homme de jouir de tels ou tels avantages ne constitue pas pour l'État le devoir de les lui procurer (Voy. pl. haut).

Jetons les yeux maintenant sur les opinions de quelques socialistes en commençant par Rodbertus. Ce n'était pas un homme ordinaire. Grand propriétaire, élu député, il fut même un moment (1848) ministre des cultes de Prusse ; très savant,

doué d'imagination, il combina des systèmes socialistes (1842 et années suiv.) auxquels personne ne fit attention tant que le socialisme n'avait pas réussi à envahir la scène politique. Depuis une vingtaine d'années, grâce surtout à M. le prof. Ad. Wagner, Rodbertus (1805-1875) a été mis en lumière, ou plutôt à la mode, mais on l'a très surfait. Au fond, c'était un rêveur, il procédait généralement par voie d'assertion, ses prémisses sont le plus souvent suspendues en l'air, et naturellement les conséquences qu'il en tire souffrent du peu de solidité du point de départ.

La théorie sociale de Rodbertus peut se résumer ainsi : l'humanité a passé par la période païenne dans laquelle l'homme pouvait être approprié (esclavage) et la terre était en commun (pas partout) ; elle est actuellement dans la période chrétienne, où la terre est propriété individuelle ; en dernier lieu viendra une période humanitaire supérieure où il n'y aura d'autre propriété que les objets de consommation (collectivisme). L'auteur s'étend longuement sur chaque période et il serait facile de montrer que souvent les faits et les rêves se trouvent mélangés d'une manière assez singulière ; mais nous ne disposons que d'un espace restreint, nous nous bornerons à analyser les pages 47 et suiv. des *Sociale Briefe* (Lettres sociales, Berlin, 1851), 3e lettre à M. de Kirchmann.

Rodbertus trouve absurde, *unsinnig*, que le champ ait appartenu, à l'origine, au travailleur qui l'a cultivé, et que le capital ait appartenu primitivement à l'homme qui l'a formé. Comment ! s'écrie-t-il, est-ce qu'on ne voit pas tous les jours appliquer de nouvelles cultures au sol, entreprendre de nouveaux dessèchements, etc., et cela par d'autres que le propriétaire, savoir, par des ouvriers qu'il installe, mais qui n'ont aucune part à la propriété ? Est-ce qu'il ne naît pas aussi tous les jours des capitaux nouveaux qui ne sont pas le produit du travail de ceux auxquels ils appartiennent. Et prétend-on que ce fait primitif supposé — que le premier sol cultivé et les premiers capitaux produits par la division du travail (1) aient appartenu au producteur, — que ce fait qui aurait existé une fois aurait rendu ensuite impossible à tout jamais l'occurrence ou la reproduction du même fait ? Le principe du

(1) Allusion à une théorie de l'auteur.

droit ne ferait qu'apparaître pour se détruire lui-même. » Voilà un beau raisonnement pour un philosophe archéologue et mathématicien ! Peut-on admettre, dit-il, que parce qu'un homme a été le PREMIER, aucun autre homme ne puisse plus l'être, et que les autres soient obligés de se contenter d'être le 2e, le 3e, etc., selon leur ordre d'arrivée ? — Puisque « le principe du droit » est celui du premier occupant, dès que le premier est venu « le principe » est réalisé, et *non bis in idem*... comment voulez-vous qu'après un premier il y ait encore un autre premier ?

Voilà pour le raisonnement de Rodbertus, mais il ne s'en contente pas, il se met à affirmer que le défrichement par les mains du premier occupant est : 1° historiquement faux et 2° économiquement impossible. Le lecteur comprend que Rodbertus ne peut nous fournir aucun document authentique sur les premiers occupants du sol terrestre, il se borne donc à affirmer et il en fait de même pour le n° 2. Une affirmation n'est pas une preuve. Tant qu'on vivait du produit de la chasse, un homme ne pouvait se procurer des aliments que pour lui, sa femme et ses enfants, il n'avait pas de quoi nourrir des esclaves ; à cette époque le chasseur tuait l'ennemi et ne faisait pas de prisonnier. Rodbertus continue (p. 49) : « Avec la division du travail, avec l'agriculture, qui rend le travail assez productif pour permettre à d'autres d'en vivre également, commence aussi l'esclavage... » L'auteur veut-il dire que l'agriculture et l'esclavage sont nés *le même jour*. Un beau jour est venue à un chasseur l'idée de cultiver du blé, et en même temps de faire un prisonnier, et sans retard il mit sa double idée à exécution. Ledit prisonnier n'a d'ailleurs pas fait la moindre difficulté de rester à titre d'esclave chez le chasseur et de cultiver pour lui la terre, par intuition sans doute.

Nous croyons que les choses ont marché plus lentement et dans un ordre plus méthodique. Il n'est pas impossible que le chasseur ait fait, sinon des prisonniers, du moins des prisonnières, et peut-être a-t-il ainsi appris à ménager les enfants, à les élever, à les reconnaître (1). Puis, l'agriculture ne peut être née en un seul jour. Qui pourrait nous raconter les étapes par

(1) Le mariage est venu plus tard que bien des gens pensent, et le père ne pouvait reconnaître ses enfants que lorsqu'il vivait maritalement avec une femme.

lesquelles cet immense progrès a passé ? On aura sans doute remarqué que des noyaux ou des grains se reproduisent ; on aura longtemps grossièrement aidé la nature, travaillant quelques jours par an. Ce n'était pas de quoi occuper un esclave. La garde du bétail l'était davantage, c'était, d'ailleurs, la besogne des enfants. Nous ne savons pas comment les choses se sont passées, mais certainement on cultivait depuis longtemps lorsqu'on a fait des esclaves pour s'alléger le travail. Et soutenir, comme l'essaye Rodbertus, qu'un homme n'aurait pas *pu* défricher une terre sans un esclave, c'est oser une assertion qui est tous les jours contredite par des faits ; et c'est sur cette assertion que Rodbertus se fonde pour justifier la suppression de la propriété ! Il est vrai que Rodbertus ne demande pas la suppression immédiate, il donne à la société cinq siècles pour s'élever à la hauteur du collectivisme (qu'il nomme demi-communisme). Il me vient un doute : si Rodbertus avait été tout à fait convaincu, il aurait abandonné sa propriété, car c'était un honnête homme. Mais quand on n'est pas sûr, on n'affirme pas sans se rendre coupable d'une certaine légèreté.

Nous allons maintenant aborder l'examen des arguments donnés dans un ouvrage qui a eu un grand succès — uniquement à cause du talent avec lequel l'auteur, M. Henry George, a soutenu sa thèse — il s'agit du livre *Progrès et Pauvreté*. Nous nous servirons de la traduction de M. P.-L. Le Monnier (Paris, Guillaumin, 1887). L'auteur soutient cette thèse que la propriété foncière privée est la cause du paupérisme, mal qui se guérirait immédiatement si la terre appartenait à l'État, qui l'affermerait, la louerait à des particuliers et se servirait du montant des fermages à titre d'impôt. L'auteur, naturellement, combat aussi la rente, et à ce point de vue nous le retrouverons dans un autre chapitre; ici nous ne relevons que les arguments mis en avant contre la propriété privée du sol.

« Qu'est-ce qui constitue, dit l'auteur (p. 316) la base juste de la propriété ? Qu'est-ce qui donne à un homme le droit de dire d'une chose : « Elle est à moi » ? D'où vient le sentiment qui fait que l'homme reconnaît son droit exclusif contre le reste du monde ? N'est-ce pas, primitivement, du droit que l'homme a sur lui-même, sur ses propres facultés, sur les fruits de ses propres efforts ? N'est-ce pas ce droit individuel qui naît des faits naturels de l'organisation individuelle, et elle est attestée

par eux — le fait que chaque paire particulière de mains obéit à un cerveau particulier et est liée à un estomac particulier; le fait que chaque homme est un tout défini, cohérent, indépendant — n'est-ce pas tout cela qui seul justifie la propriété individuelle? De même qu'un homme s'appartient à lui-même, de même son travail mis sous une forme concrète lui appartient. » On ne peut pas mettre le travail sous une forme concrète sans l'incorporer dans une matière; cette matière, il faut l'approprier, elle cesse alors d'être commune.

Ainsi l'auteur nous dit dans une forme déclamatoire la chose si souvent répétée que le travail est l'origine de la propriété, la seule légitime. On devine la conclusion que l'auteur en tirera (p. 318). « Ce droit à la propriété qui naît du travail exclut la possibilité de tout autre droit à la propriété (1)... Si la production donne au producteur le droit de possession et de jouissance exclusive, il ne peut y avoir légitimement possession ou jouissance exclusive d'une chose qui ne serait pas la production du travail, et la reconnaissance de la propriété privée de la terre est une injustice... » Il faut que chacun ait le droit d'user librement de la terre (p. 321). « Si nous sommes tous ici-bas par la permission égale du Créateur, nous avons tous un titre égal à la jouissance de sa bienfaisance, un droit égal à l'usage de tout ce que la nature offre avec tant d'impartialité. C'est un droit qui est naturel est inaliénable; c'est un droit qu'apporte chaque homme en naissant, un droit qui, pendant toute la durée de la vie de l'homme, n'est limité que par les droits égaux des autres... »

Deux hommes voyagent, ils sont affamés. Tout d'un coup ils aperçoivent un arbre portant un fruit. Ils se mettent à courir, Pierre arrive premier, cueille le fruit, le fait glisser dans son « estomac » et Paul... déclame que « par la permission égale du Créateur nous avons tous un titre égal... » aux fruits des arbres, etc. M. H. George a lu dans nos livres de droit : « Possession vaut titre », il en conclut à tort que titre vaut possession. Nous avons déjà montré ailleurs que le même objet ne peut pas être possédé par plusieurs individus à la fois; nous n'insisterons pas.

(1) Mais pas du tout. Vous avez acquis une propriété par votre travail, vous pouvez la vendre ou en faire cadeau; voilà déjà deux autres manières d'acquérir une propriété.

Voici un autre passage (p. 325). « On dira : Il y a des améliorations qui, avec le temps, ne peuvent plus se distinguer de la terre elle-même. Très bien ; alors le titre à l'amélioration se mêle au titre de la terre ; le droit individuel se perd dans le droit commun... » Connaissez-vous beaucoup d'hommes qui, à ces conditions, feraient des améliorations? Voici un marais, il ne rapporte rien du tout, si ce n'est des fièvres. Supposons que des hommes soient disposés à le dessécher, seraient-ils d'avis d'entreprendre l'opération à ces conditions?

Plus loin (p. 326). L'auteur dit : « Quant à vouloir déduire un droit individuel exclusif *et complet* (1) à l'usage de la terre, de la priorité d'occupation, c'est se placer sur le terrain le plus absurde sur lequel on puisse défendre la propriété de la terre. La priorité d'occupation donnerait un titre exclusif et perpétuel à la surface d'un globe sur lequel, dans l'ordre de la nature, des générations sans nombre doivent se succéder. Les hommes de la précédente génération, ceux d'il y a cent ans ou d'il y a mille ans, avaient-ils quelque droit meilleur à l'usage de ce monde que nous? » M. H. George 1° semble ne pas comprendre que tant qu'un homme se sert d'une chose, un autre ne *peut* pas s'en servir : la présence d'un corps exclut *de cet espace* la présence de tout autre corps. C'est de la physique; 2° l'auteur raisonne comme si le premier occupant empêchait toutes les générations futures d'en jouir. Nullement. Après sa mort ce sera un autre, et pourquoi pas son fils aussi bien que le premier venu? Les « générations sans nombre » se succèdent et jouissent de la terre *chacune à son tour*, chacune avec les mêmes droits, les générations passées en disparaissant laissent l'espace libre aux futures générations ; mais comme les générations ne disparaissent pas tout d'un coup, mais successivement, en se pénétrant, de façon que le successeur ait encore le temps de payer à son prédécesseur le service qu'il lui a rendu en irriguant sa terre ou en élevant une écurie.

La manière de raisonner de l'auteur est caractérisée par les exemples qu'il formule (p. 327) : « Est-ce que le premier arrivé à un banquet a le droit de retourner toutes les chaises et de dire qu'aucun des autres invités, etc. » C'est se moquer du monde. Le premier arrivé se borne à retourner *une* chaise, la

(1) *Et complet.* Ces mots ne disent rien ici; il faut se méfier des mots qui ne disent rien, c'est qu'alors l'auteur a de mauvaises intentions.

sienne, et *jamais* TOUTES LES CHAISES. Est-ce qu'il sera venu à l'idée d'un homme de dire : *Toute* la terre, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, est à moi ? Il a seulement dit : Ce champ est à moi. Est-ce que les invités ci-dessus (et celui qui invite, donc !) permettraient au premier arrivé d'accaparer toutes les places? Est-ce que l'humanité aurait permis à un seul homme d'accaparer (si possible) toute la terre? Or la propriété individuelle s'est établie du consentement général, et si l'on se plaint aujourd'hui, c'est que les hommes se sentent un peu à l'étroit et qu'il y a de beaux parleurs et des écrivains déclamateurs pour retourner le couteau dans la plaie. (Dans le second exemple l'auteur suppose que le premier spectateur, en vertu de son billet, prétend empêcher les autres d'entrer !!!) L'auteur continue : « Les cas sont parfaitement analogues. Nous arrivons et nous partons, convives à un banquet toujours ouvert (les alouettes viennent se poser toutes rôties sur notre langue), spectateurs et acteurs d'une représentation où il y a de la place pour tous ceux qui viennent, » ce qui est évidemment faux.

La critique a beau jeu contre les raisonnements de M. H. George, mais elle est bien plus forte encore contre les remèdes qu'il propose. L'État prend les terres et les loue aux cultivateurs; — ne croirait-on pas qu'il y aura quelques centaines de propriétaires qu'on fera marcher comme on voudra, et qui verseront les milliards dont l'État aura besoin. Et cela irait comme sur des roulettes (p. 413) : « Car le simple fait de placer toutes les taxes sur la rente (du sol) aurait pour effet de mettre la terre à l'enchère et de la donner à celui qui payerait la rente (plutôt : le fermage) le plus élevé à l'État. La demande de la terre fixe sa valeur, et par conséquent, si les impôts étaient placés de façon à absorber presque complètement cette valeur, l'homme qui voudrait posséder la terre sans la cultiver aurait à payer presque la valeur qu'elle représenterait pour celui qui a besoin de la cultiver. » Et si les cultivateurs s'entendaient pour payer le moindre fermage possible, l'État, en présence de quelques millions de paysans, serait-il bien fort? Et comment ferait-il cesser la pauvreté, même celle qui dérive de la paresse, de la négligence, de la bétise... etc., sans parler des causes physiques?

Nous aurions bien à examiner les opinions de quelques autres socialistes, mais M. P. Leroy-Beaulieu leur ayant consacré

son livre : *Le collectivisme* (Paris, Guillaumin, 2e édit. 1883), nous nous bornons à y renvoyer.

Point n'est besoin de chercher midi à quatorze heures pour expliquer l'inégalité des fortunes, il suffit de se rappeler l'inégalité native des hommes en aptitudes, facultés, qualités, santé, sans parler du milieu, des chances et autres causes. Mettez en présence, d'un côté, un homme laborieux et économe et, de l'autre, un paresseux ou dissipateur, ou mettez en regard un homme intelligent et un imbécile, ou un homme adroit et un maladroit, et l'inégalité des fortunes s'expliquera complètement. Parfois plusieurs qualités précieuses se réunissent dans la même personne et restent pendant des générations dans une même famille, tandis que d'autres individus croupissent dans le vice, ou du moins dans la plus basse médiocrité. Arrivent des chances heureuses, l'un saura les utiliser et l'autre ne le saura pas. — L'objection, que personne ne devrait profiter d'une bonne chance, n'est pas sérieuse, est elle-même ridicule, aussi personne n'en tient compte. On parle de violence, de tromperies et autres moyens illicites de s'enrichir; ces moyens (toutes proportions gardées) sont relativement rares de nos jours, car la police, la justice, l'opinion publique, savent y mettre bon ordre.

L'inégalité des aptitudes et des qualités étant un fait naturel, l'homme ne peut pas la supprimer; ajoutons que l'inégalité des positions sociales qui en résulte est le seul moyen de progrès, ou si l'on veut, l'unique point de départ de tout progrès, car : 1° tous les hommes ne peuvent pas s'élever avec la même rapidité, il y en aura donc qui dépasseront les autres; 2° ceux qui sont plus avancés exciteront la jalousie de ceux qui le sont moins et les porteront à faire un effort plus énergique; d'ailleurs, ils leur donneront l'instruction et parfois l'aide matérielle nécessaire pour

s'élever. Nous croyons que ces arguments suffisent pour expliquer et même justifier l'inégalité des fortunes.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans appeler l'attention sur un abus dont se rendent coupables de très savants hommes de bien. Cela prouve qu'on peut avoir beaucoup de mérite, et des mérites variés, tout en disant des niaiseries. Il est des philosophes et des économistes qui, après avoir *démontré* que la propriété est nécessaire, prétendent que l'homme changera et qu'alors il n'aura plus besoin de propriété. Quelques-uns pensent que les progrès de l'instruction doivent nécessairement produire les progrès de la morale, comme s'il y avait un rapport certain entre l'instruction de la morale. Un homme instruit peut être méchant, et s'il a des vices, il n'en sera que plus dangereux comme criminel. L'avenir est clos pour nous. Il ne nous est pas permis de supposer que l'humanité changera sa nature, elle en modifiera la forme, mais non le fond; je ne veux pas soutenir par ces mots qu'il est impossible que dans 20,000 ou 100,000 ans l'humanité ne soit pas tout autre qu'aujourd'hui; peut-être naîtra-t-on alors avec des ailes et une douzaine d'yeux, je n'en sais rien; je tiens seulement à dire qu'il ne nous est pas permis de raisonner sur une autre humanité que celle que nous connaissons, ne serait-ce qu'à cause de notre absolue incapacité (pesez bien ces deux mots) d'imaginer quelque chose de nouveau (les ailes et les yeux n'ont pas été inventés par moi). Les poètes qui ont voulu décrire d'autres mondes, dans l'antiquité comme de nos jours, qui ont voulu peindre des paradis ou des enfers, des Etats ou des sociétés supérieurement organisés, ont toujours été obligés d'emprunter les éléments de leurs tableaux à la réalité concrète du milieu dans lequel ils vivaient. Ils pouvaient combiner ces éléments à leur guise, voilà tout. Ils pouvaient imaginer un carrosse à cinq roues, mais sans jamais pouvoir nous tranquilliser sur les effets — non encore expérimentés — de la cinquième roue.

On pensera que les plus niaises prédictions des plus célèbres savants ne peuvent faire aucun mal. C'est oublier que ces prédictions s'adressent à des gens toujours passionnés et le plus souvent ignorants, par conséquent nullement froids, raisonnables, réfléchis. Si on leur promet, comme le fait presque Rodbertus, de réaliser le communisme dans cinq siècles, ils deman-

deront qu'on le leur donne dans cinq semaines, et pourquoi pas dans cinq jours? Dans les temps agités, les logiciens doivent avoir toujours présent à l'esprit qu'il y a deux logiques : la logique de la raison et la logique des passions, et qu'il faut éviter d'alimenter cette dernière parce que — EN FAIT — la force prime le droit.

CHAPITRE XX

LA POPULATION

Nous avons déjà rencontré le travail parmi les facteurs de la production. Le travail, c'est l'action de l'homme, par conséquent, il est proportionnel à la population. La densité de la population est donc favorable à la production, en lui fournissant les bras; elle l'est encore en rapprochant le produit du consommateur. La consommation, on l'a souvent dit, est un facteur plus ou moins direct de la production, car la consommation est le but, la production, le moyen. Toutefois, dans la pratique, les choses sont plus compliquées que cette formule abstraite semblerait le faire pressentir, car sous le régime de la division du travail, les producteurs et les consommateurs sont généralement des personnes différentes, et de fortes agglomérations de producteurs travailleront parfois pour des consommateurs lointains, non sans qu'on éprouve un manque de bras pour des travaux autres que ceux de l'industrie dominante. Néanmoins, le plus souvent la densité de la population offrira le double avantage que nous avons signalé et dont les effets se compléteront mutuellement. Elle contribuera d'ailleurs à produire l'aisance, tandis qu'une population clairsemée aura de la peine à sortir de la médiocrité dans laquelle elle sera retenue par sa faible division du travail.

La densité de la population présente encore d'autres et de bien précieux avantages. D'abord elle provoquera ou

facilitera les progrès de la civilisation. Parmi un grand nombre d'hommes on rencontre bien plus fréquemment des intelligences distinguées, des individus richement doués, que parmi un petit nombre; on y recueille des observations plus nombreuses et plus variées, et l'on trouve à en tirer parti de la manière la plus diverse; en un mot, du frottement de nombreux esprits jaillit une lumière plus vive. Puis, la multiplicité des rapports qui s'établissent entre les hommes contribue au développement de la culture morale, car la vie en commun a ses exigences, et ce n'est pas du premier coup que la société a abouti à la politesse représentant l'huile sociale qui adoucit les frottements entre les hommes. Toutefois, les très grandes agglomérations sont aussi favorables au vice ; certaines vertus et certaines qualités s'épanouissent peut-être plus volontiers dans des localités moins grandes. Enfin, le nombre des hommes est une condition de force pour les États, de sorte que les gouvernements se sont toujours considérés comme intéressés à la multiplication de leurs sujets.

Cependant les mesures qu'ils pouvaient prendre à cet effet ne se sont jamais montrées efficaces. La population a naturellement une tendance à se multiplier, elle y est poussée par de forts instincts que n'égale en puissance aucune mesure gouvernementale, et si néanmoins le mouvement de la population se ralentit ou s'arrête, c'est qu'il y a des obstacles sérieux à l'accroissement. Le premier et le principal de tous a été bien vite reconnu, c'est l'influence des subsistances, l'homme ne pouvant pas vivre sans nourriture. — Où il y a un pain, un homme vient. — Le manque de subsistance constitue un obstacle physique, mais ce n'est pas le seul : une contrée marécageuse, l'humidité, le froid ou la chaleur exagérée, des professions ou occupations insalubres, sont également défavorables à l'accroissement de la population.

A côté de ces influences physiques il y a les obstacles moraux, qui ont leur source dans la raison ou dans les sentiments et qui diffèrent selon l'état de la société. Les croyances religieuses, les coutumes sociales, les difficultés économiques, aussi le désir de paraître, même des vices poussent au célibat ou enlèvent tout frein à la débauche. Les observations qu'on avait faites sur cette importante matière étaient restées éparses, sans former un corps de doctrine, sans même pouvoir détruire les erreurs qui avaient cours sur les questions de population, lorsqu'un savant anglais, Th. Rob. Malthus, publia en 1798 son célèbre livre sur le Principe de population. Il y étudia méthodiquement ce principe. appuya sa théorie sur de nombreux faits, et en dégagea les vérités essentielles, dont personne n'a pu ébranler la solidité, malgré les critiques parfois fondées qui se sont attaquées à tel détail ou à tel point secondaire.

Malthus n'avait pas la prétention de créer une théorie nouvelle; il cite, dans ses préfaces, comme l'ayant inspiré, Platon et Aristote, Montesquieu et David Hume, Wallace, Price, Ad. Smith, Franklin, sir J. Stewart, Arthur Young, Townsend, et il aurait pu en nommer beaucoup d'autres qui l'ont devancé (1). Mais s'il n'a pas le mérite d'avoir découvert le rapport qui existe entre la population et les subsistances, il a su tirer de ce principe les conséquences qu'il comporte; il n'a sans doute pas convaincu tout le monde — c'eût été un miracle, — mais il a fait une impression profonde et durable. Nous devons avant tout résumer les doctrines de Malthus, nous le ferons autant que possible avec ses propres expressions (2); nous montrerons ensuite comment elles ont été appréciées par les principaux auteurs.

(1) Nous en indiquerons plus loin.

(2) Nous nous servirons de la traduction qui a paru à la librairie Guillaumin (2e édit., 1852), elle est de Pierre et Guillaume Prévost, mais nous rectifierons quelques mots : par ex., obstacle *préventif* au lieu de privatif, etc.

« L'objet de cet Essai, dit-il (p. 5) est principalement d'examiner les effets d'une grande cause, intimement liée à la nature humaine, qui a agi constamment et puissamment dès l'origine des sociétés, et qui cependant a peu fixé l'attention de ceux qui se sont occupés du sujet auquel elle appartient. A la vérité, on a souvent reconnu et constaté les faits qui démontrent l'action de cette cause, mais on n'a pas vu la liaison naturelle et nécessaire qui existe entre elle et quelques effets remarquables ; quoiqu'au nombre de ces effets il faille probablement compter des vices, des malheurs (la misère), et cette distribution trop inégale des bienfaits de la nature que les hommes éclairés et bienveillants ont de tout temps désiré corriger. — La cause que j'ai en vue est la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée...

« Les plantes et les animaux suivent leur instinct, sans être arrêtés par la prévoyance des besoins qu'éprouvera leur progéniture. Le défaut de place et de nourriture détruit, dans ces deux règnes, ce qui naît au delà des limites assignées à chaque espèce. — Les effets de cet obstacle sont, pour l'homme, bien plus compliqués. Sollicité par le même instinct, il se sent arrêté par la voix de la raison, qui lui inspire la crainte d'avoir des enfants aux besoins desquels il ne pourra pas pourvoir. S'il cède à cette juste crainte, c'est souvent aux dépens de la vertu. Si au contraire l'instinct l'emporte, la population croît plus que les moyens de subsistance. Mais dès qu'elle a atteint ce terme, il faut qu'elle diminue. Ainsi, la difficulté de se nourrir est un obstacle constant à l'accroissement de la population humaine : cet obstacle doit se faire sentir partout où les hommes sont rassemblés, et s'y présenter sans cesse sous les formes variées de la misère et du juste effroi qu'elle inspire. »

L'auteur se propose de montrer par l'histoire, qu'en effet

la population a une tendance à s'accroître au delà des moyens de subsistance; mais avant d'entreprendre cette démonstration, il essaye de déterminer, d'une part, quel serait l'accroissement naturel de la population, si elle était abandonnée à elle-même sans aucune gêne; et d'autre part, quelle peut être l'augmentation des productions de la terre dans les circonstances les plus favorables à l'industrie productive. S'appuyant sur des faits observés en Amérique, il établit cette première proposition : « Nous pouvons donc tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle (1) elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique » (p. 9).

Malthus cherche ensuite à déterminer le taux de l'accroissement de la fertilité du sol. Considérant que l'amélioration du sol ne peut pas faire des progrès toujours croissants, et que l'expérience enseigne que les progrès sont, au contraire, de moins en moins considérables, tenant compte, en outre, des terres en friche qui existent encore, Malthus croit pouvoir établir « que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique » (p. 10).

Malthus, pour rendre le contraste plus frappant, met les deux progressions en présence, à peu près sous cette forme :

Progression géométrique :	**1,**	**2,**	**4,**	**8,**	**16,**	**32,**	**64,**	**128,**	**256.**
Progression arithmétique :	**1,**	**2,**	**3,**	**4,**	**5,**	**6,**	**7,**	**8,**	**9.**

Il a soin de dire que ce ne sont là que *des tendances*, car en fait la population ne peut pas dépasser les subsistances, ni les subsistances s'accroître indéfiniment. Malthus ne

(1) Ceux qui raisonnent sur les vingt-cinq ans oublient toujours de tenir compte de cette réserve.

prétend pas présenter des chiffres absolument vrais, il les qualifie, p. 11, de *suppositions* (d'hypothèses, d'évaluations), il n'a voulu offrir qu'une image saisissante, une sorte de diagramme, et sous ce rapport, rigoureusement exacte ou non, l'invention de la mise en regard des deux progressions est un trait de génie.

Les obstacles (physiques et moraux) qui agissent avec plus ou moins de force dans toutes les sociétés humaines et maintiennent le nombre des individus au niveau des subsistances, sont divisés par Malthus en obstacles préventifs (1), qui préviennent l'accroissement de la population, et en obstacles *répressifs* qui détruisent l'excédent, à mesure qu'il se forme. « L'obstacle *préventif*, dit Malthus (p. 13), en tant qu'il est volontaire, est propre à l'espèce humaine et résulte d'une faculté qui la distingue des brutes, savoir, de la capacité de prévoir et d'apprécier des conséquences éloignées (et celle de vaincre ses passions?). Les obstacles qui s'opposent à l'accroissement indéfini des plantes et des animaux privés de raison sont tous d'une nature destructive (ou répressive), ou, s'ils sont préventifs, ils n'ont rien de volontaire. Mais l'homme, en regardant autour de lui, ne peut manquer d'être frappé du spectacle que lui offrent souvent les familles nombreuses... » Malthus montre les maux auxquels on s'expose quand on a mis au monde plus de bouches qu'on n'en peut nourrir, et dont le moindre est qu'il faut « pour dernière ressource, renoncer à l'indépendance dont on s'honore, et avoir recours aux dons toujours insuffisants de la charité. »

Malthus continue : « De telles réflexions sont faites pour prévenir, et préviennent en effet dans toute société civilisée, beaucoup d'établissements. Elles empêchent un grand nombre de mariages précoces et s'opposent à cet égard au

(1) *Preventive check.* Celui que nous traduisons par obstacle répressif est dit *positive check* par Malthus.

penchant de la nature. — S'il n'en résulte pas de vice, c'est le moindre des maux que produit le principe de population. Une contrainte imposée à nos penchants, et surtout à l'un de ceux qui ont sur nous le plus d'empire, produit sans doute momentanément un sentiment pénible. Mais ce mal est évidemment très petit, si on le compare à ceux que produisent les autres obstacles par lesquels la population est arrêtée... Quand cette contrainte engendre le vice, les maux qui en sont la suite frappent tous les regards... Lorsque la corruption devient générale et s'étend à toutes les classes de la société, son effet inévitable est d'empoisonner les sources du bonheur domestique... » Ces propositions peuvent se passer de commentaire.

« Les obstacles repressifs qui s'opposent à la population sont d'une nature très variée. Ils renferment toutes les causes qui tendent, de quelque manière que ce soit, à abréger la durée naturelle de la vie humaine par le vice ou le malheur (*misery*). Aussi on peut ranger sous ce chef toutes les occupations malsaines, les travaux rudes et excessifs et qui exposent à l'inclémence des saisons, l'extrême pauvreté, la mauvaise nourriture des enfants, l'insalubrité des grandes villes, les excès de tout genre, toutes les espèces de maladies et d'épidémies, la guerre, la peste, la famine. »

Malthus résume ainsi les deux catégories d'obstacles : l'obstacle préventif consiste dans l'abstinence du mariage, jointe à la chasteté et ce qu'il appelle *moral restraint* (contrainte morale, prudence dans le mariage); les obstacles répressifs consistent dans le vice et les souffrances.

On verra plus loin que le fond des doctrines a été généralement admis, même par ceux qui semblent le plus le critiquer, leurs objections s'adressant le plus souvent à des choses peu essentielles. On se bute devant les vingt-cinq ans de la progression géométrique, bien

qu'ils n'aient été cités qu'à titre d'exemple emprunté aux États-Unis, et avec réserve; mais le nombre des années est indifférent ici, prenez cinquante ou cent ans, le raisonnement est le même. La progression arithmétique a également été contestée, mais sans plus de succès. Les uns ont dit : On trouvera *peut-être* le moyen de féconder le sol; — si on réalisait ce peut-être, ce ne serait que reculer un peu la limite, ce ne serait pas l'enlever, car jamais l'accroissement ne sera infini. D'autres ont fait remarquer que le grain de blé se multiplie plus vite que l'homme, mais ils ont oublié que le grain de blé a besoin du sol pour germer et que le sol n'est pas élastique. Toutes ces objections ne touchaient pas au fond, elles se bornent à discuter, pour ainsi dire, les lignes du diagramme représentées par les deux progressions.

On a présenté encore bien d'autres objections, par exemple celle-ci, qui est volontiers mise en avant par des théologiens : Dieu a dit : Croissez et multipliez. Sans doute. Et les descendants d'Adam et d'Ève ont obéi, car malgré les guerres, les famines, les pestes que l'histoire a enregistrées, on leur compte bien plus d'un milliard d'enfants vivants. Il est permis maintenant de ralentir la progression, car Dieu n'a pas dit : Multipliez *indéfiniment*. Ces mêmes théologiens prétendent quelquefois que la confiance en Dieu, « qui nourrit l'oiseau sur la branche », dispense l'homme d'être prudent et prévoyant ; c'est demander des miracles. D'ailleurs, si Dieu a donné la raison à l'homme, n'est-ce pas pour qu'il s'en serve? Nos théologiens seraient-ils moins intelligents que le païen Ésope, qui inventa la fable du charretier embourbé. Il ne fait pas descendre Jupiter de l'Olympe pour tirer le charretier d'affaire ; le dieu se borne à lui jeter une pelle : voilà le moyen, tu as la raison et des bras, sers-t'en.

D'autres adversaires de Malthus rappellent que la terre

n'est pas encore entièrement pleine et recommandent l'émigration comme remède à la surpopulation. L'émigration est un expédient de peu d'efficacité ; en tout cas, quand on indique un remède, on est loin de contester la maladie. L'Angleterre et l'Allemagne sont les pays d'où partent le plus d'émigrants, ces deux pays n'en comptent pas moins parmi les plus peuplés et parmi ceux qui se multiplient le plus rapidement.

On a dit aussi, visant les pays où la population progresse lentement, que la prudence et la prévoyance ne faisaient déjà que trop sentir leur influence et que les recommandations de Malthus étaient superflues. En parlant ainsi, on lance une boutade, mais on ne soulève pas d'objection. Les hommes raisonnables, a-t-on l'air de dire, n'ont pas besoin des conseils de Malthus. Il nous semble, au contraire, que les conseils de Malthus se trompent quelquefois d'adresse. Ce savant philanthrope ne pensait pas aux riches — qui ont de quoi élever leurs enfants — mais aux pauvres qui produisent si souvent des êtres chétifs, mal nourris et dont la carrière sera triste et courte.

Nous pourrions encore rappeler d'autres objections, souvent bien faibles il est vrai, mais comme elles sont mentionnées plus loin, il est inutile de les développer ici, nous nous bornerons, pour terminer ce court exposé, à présenter une réflexion.

Si, malgré l'évidence de la théorie que Malthus a mise en lumière, elle a rencontré tant de contradicteurs, c'est parce qu'elle a un certain air de fatalité. Tout ce qui est fatal semble humiliant à l'homme si fier de son intelligence et des grandes choses qu'il a produites. Il prétend volontiers qu'il a remède à tout. Contre la mort aussi? Et pourtant le principe de population n'a rien d'absolument fatal, puisqu'on peut lutter et réduire ou éviter les maux qui peuvent s'y rattacher. Quand on se jette à l'eau sans

savoir nager on se noie fatalement, mais on n'est pas forcé de se jeter à l'eau. En matière de population vous trouverez bien des cas analogues, vous pouvez évitez le mal. Mais si vous en produisez la cause, comment pouvez-vous vous étonner qu'elle ait son effet? La cause est généralement libre, volontaire, mais l'effet est toujours nécessaire, fatal. Or, ici, la cause, c'est l'homme; mais l'homme veut jouir, il ne veut pas se gêner, et encore moins reconnaître qu'il peut avoir tort. Pour lui, tout le monde a tort : Dieu, la nature, l'État, la loi, vous son frère, son ami, son voisin; lui, jamais.

Outre la fatalité, il y a encore une cause de répugnance contre les doctrines de Malthus, c'est le sentiment. Il semble dur d'inviter de nombreux hommes à ajourner leur mariage, plus dur encore de leur dire : soyez prudent. Puis, maintenant que la légende est faite, et que le mot malthusianisme est inventé, beaucoup de personnes ont peur de provoquer les moqueries des ignorants. Il faut examiner les doctrines en elles-mêmes, abstraction faite du nom de l'auteur, il faut tout mettre dans le creuset et garder ce qui est bon, ce qui supporte l'épreuve.

Nous avons dit plus haut que Malthus a déclaré lui-même qu'il s'est inspiré des opinions de plusieurs auteurs qui l'ont précédé, mais outre ceux qu'il nomme (p. 2) il en est d'autres qui lui sont restés inconnus. Plusieurs savants ont recherché ces devanciers et en ont trouvé un certain nombre, nous avons fait quelques recherches personnelles et n'avons trouvé à ajouter qu'un seul nom qui manquât à ces listes, nous nous bornons donc à citer les résultats d'autrui, en les résumant et en indiquant nos sources (1).

La première à mentionner est *Die Geschichte u. Literatur der Staatswissenschaften* par Robert de Mohl (Erlangen, Enke, 1858, t. III, p. 468 et suiv.). Nous rencontrons d'abord Botero, *Della*

(1) Lactance, cité par M. Duruy. Ajoutons Mac Pherson, *Annals of Commerce* (1590) cité par Cairnes, *Logical Methode*, p. 158.

ragione di Stati (lib. VII, c. x et lib. VIII, c. iv). Botero parle des avantages d'une nombreuse population et trouve qu'elle n'est pas seulement obtenue par l'augmentation des mariages et des naissances, mais surtout par la conservation des enfants et la prolongation de la vie des hommes (1). L'Espagnol Saavedra-Fazardo, l'Anglais sir W. Temple, les Allemands Seckendorf et Becher ne traitent la question que superficiellement, même Vauban (*Dîme royale*) n'approfondit pas, il trouve cependant que l'État n'a aucun avantage de l'augmentation des oisifs, mais l'accroissement des travailleurs est un gain pour la chose publique. Il n'y a pas beaucoup à tirer de Süssmilch qui n'envisage que le côté statistique de cette question (2). Mirabeau père, dans l'*Ami des hommes*, éd. in-12, 1792; t. VIII, p. 84 et p. 13 de l'édition de 1883 (Paris, Guillaumin) dit : « La mesure de la subsistance est celle de la population » (3). Voilà un vrai devancier de Malthus; quant à Justi, Sonnenfels, J.-J. Rousseau, Cervua, Hess, Hertzberg et quelques autres, ils ne parlent que des avantages d'une nombreuse population.

R. de Mohl commence ensuite une autre série, bien plus importante au point de vue de la question qui nous occupe. Il rappelle d'abord que Platon ne veut pas que la population dépasse dans son État le chiffre qu'il a fixé, et il cite ensuite sir Walter Raleigh (Work, vol. VIII, p. 257 et suiv.).

Ce célèbre marin (né en 1552, mort en 1618) dit que l'instinct de la multiplication est tellement fort, que la terre serait déjà depuis longtemps surpeuplée, si l'excédent n'était pas incessamment détruit par la famine, les épidémies, les crimes, la guerre, le célibat, la stérilité voulue, etc. — Child (*A new Discourse of trade*, Londres, 1668) fait voir que la population ne peut pas se multiplier au delà des résultats de sa production. — Sir Mathew Hale (*The primitive origination of Mankind*, Londres, 1677) est le premier qui accorde la progression géométrique à l'humanité, et qui en conclue que la terre serait déjà plus que pleine, sans les « checks », les obstacles présentés par les guer-

(1) M. Roscher, p. 644, entre dans plus de détails. Selon lui, Botero a dit que la *virtú generativa degli uomini* reste toujours la même, mais que la *virtú nutritiva delle città* empêche la population de se multiplier à l'infini.

(2) V. notre *Traité de statistique*. Süssmilch, en parlant des mariages, dit qu'ils seront moins nombreux dans les pays peuplés que dans ceux où il y a encore beaucoup d'espace.

(3) La 1re édition est de 1755, c'est celle que Mohl cite.

res, les pestes, les inondations et tremblements de terre, et il cite des faits à l'appui.

Franklin, dans ses *Observations conc. the increase of mankind* 1754 et reproduit dans ses *Works*, Boston, 1840, vol. II, p. 311 et suiv., développe les principales idées émises plus tard par Malthus, avec moins de méthode et de cohésion. — Genovesi, *Lezioni di commercio*, 1765, s'élève contre les moyens qu'on voudrait employer pour augmenter la population au delà de ce que l'état des choses comporte. — Sir J. Stewart, un contemporain d'Ad. Smith, dans son *Inquiry* (1767), expose en passant la nécessité pour la population de rester dans la limite des subsistances. Herrenschwand (*De l'écon. pol. moderne*), 1786 et 1795) dit aussi que la population pourrait se multiplier à l'infini, si elle n'était retenue par le manque de subsistances. — Ortes (*Riflessioni sulla populazione*, etc., 1790 et dans la collect. Custodi) soutient que la population pourrait s'accroître dans une progression géométrique, mais que les subsistances n'augmentent que dans une progression plus lente. — Townsend, dans *A journey through*, Spain (1786-87) a également dit expressément que la population pourrait augmenter selon une progression géométrique, mais que les subsistances s'accroîtraient plus lentement.

Mohl étudie ensuite les auteurs postérieurs à Malthus (jusqu'en 1858) et les classe en partisans et adversaires de Malthus, terrain sur lequel nous ne le suivrons pas. Nous dirons seulement que lui-même (p. 465) trouve le fond de ses doctrines conforme à la vérité, mais il est d'avis qu'on ne doit pas prendre ses chiffres à la lettre, Malthus ne les donne d'ailleurs pas comme des chiffres absolus. Il ajoute qu'on a tort de s'imaginer avoir réfuté Malthus lorsqu'on a contesté ses chiffres.

M. W. Roscher, *Grundlagen*, 18e édit., p. 644 et suiv., cite Machiavel (*Discorsi*), Botero, sir W. Raleigh, Child, Davenant (adopte les idées de Child, voy. plus haut), Franklin, Hume, Wallace, Herbert (*Essai sur la police des grains*, p. 319, 1755), Stewart, A. Young, Townsend, Ortes. Nous nous bornerons ici, pour éviter des répétitions, à citer ces noms, en ajoutant que M. Roscher adopte pleinement les doctrines de Malthus.

Mentionnons maintenant le livre de Joseph Garnier intitulé : *Du Principe de Population*, avec une excellente introduction de M. G. de Molinari (2e édit., Paris, Guillaumin, 1885). Nous y

trouvons, p. 242, des opinions émises avant Malthus. L'auteur cite d'abord Montesquieu (1748) qui, livr. XVIII, ch. x, dit que la population est en raison des produits dont elle peut disposer. Et un peu plus loin : « Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté des subsistances. »

Nous avons déjà cité Mirabeau l'aîné. Le physiocrate Quesnay a dit : « Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus » (xxve Maxime). — Ad. Smith montre en plusieurs endroits qu'il met la population en rapport avec les subsistances, livr. I, ch. viii et ch. xi, puis livr. III, ch. iv. Citons ce dernier passage : « Ces pays ne se peuplent pas en proportion du nombre que leur produit peut vêtir et loger, mais en raison du nombre que ce produit peut nourrir. Quand la nourriture ne manque pas, il est aisé de trouver les choses nécessaires pour se vêtir et se loger ; mais on peut avoir celles-ci en abondance et éprouver souvent de grandes difficultés à se procurer la nourriture.

Ce qui est le plus curieux, c'est que J.-B. Say, dans son *Traité* publié en 1803, alors qu'il ne connaissait pas encore le travail de Malthus, développe cette proposition que « la population d'un pays se proportionne à ses produits. »

J. Garnier cite encore Herrenfchwand, Ortes, A. Young, Stewart, Buffon, Forbonnais, Hume, Condillac, le comte Verri, Raynal, Chastellux, Necker, Canard. On trouvera aussi dans le livre de J. Garnier de nombreux renseignements sur les partisans et les adversaires de Malthus, sur les objections faites, sur les moyens proposés et un grand nombre de pièces curieuses.

Nous nous bornerons à renvoyer au livre si bien rempli de J. Garnier, nous réservant d'examiner des auteurs plus modernes, ou ceux qu'il n'a pu connaître.

Nous commencerons par M. Courcelle-Seneuil (Traité, t. I, 2e édit., 1867, p. 120 et suiv.). « Ainsi, dit M. Courcelle-Seneuil après avoir achevé son exposé de la doctrine, le développement de la population se trouve contenu chez tous les peuples et dans tout état de société par des obstacles *préventifs*, qui empêchent l'homme de naître ; ou *répressifs*, qui le font mourir après qu'il est né. C'est un fait que Malthus a démontré jusqu'à l'évidence et qui paraît à l'abri de toute critique sérieuse. »

Jusque-là nous sommes d'accord, mais quand l'auteur ajoute plus loin (p. 122) : « On a donc eu raison de dire : Le chiffre de la population se règle, non sur les subsistances seulement, mais sur les moyens d'existence que l'on possède, » nous ne sommes plus complètement de son avis, et nous sommes heureux de nous trouver d'accord sur ce point avec le passage d'Ad. Smith que nous avons cité plus haut, ainsi qu'avec les opinions émises par Cairnes, Walker et d'autres (v. plus loin). M. Roscher, il est vrai, parle comme M. Courcelle-Seneuil, mais il ne s'agit pas de compter les voix, nous pesons les arguments.

M. Courcelle-Seneuil en insistant sur « les moyens d'existence » vise l'inégalité des besoins qui en est la conséquence, et certes ce point a son influence; tel homme qui gagne cinq francs par jour se trouvera en état de se marier, et tel autre pensera qu'il doit rester célibataire parce qu'il ne possède que 20,000 francs de rente. Cela est vrai, mais ne justifie pas la formule de l'auteur $p = \frac{r-i}{c}$ (p chiffre nécessaire de la population, r somme des revenus, i somme des inégalités, c minimum des consommations individuelles). Voici comment M. Courcelle-Seneuil raisonne : supposons la somme des richesses (moyens d'existence) égale à 1,000, le minimum de la consommation d'un individu égal à 10, on pourra affirmer avec certitude « que dans cette société dont le revenu est de 1,000 et où le minimum de consommation est de 10, le nombre des individualités ne peut dépasser 100. « Or ce maximum de 100 n'est pas atteint, si l'un ou plusieurs des consommateurs absorbent chacun à lui seul beaucoup plus de 10. L'auteur suppose, à titre d'exemple, que quatre individus consomment ensemble, en dehors de leurs minimums respectifs, 140 ; cette somme ôtée de 1,000, reste 860, à raison de 10 par personne nous ne trouvons plus que 86 individus.

Ces calculs sont exacts, mais ne prouvent qu'une chose, c'est qu'on a tort de parler de « moyens de subsistance » comprenant toutes les richesses au lieu de *subsistances*. En effet, les aliments que le plus riche des riches peut manger ne diffèrent pas beaucoup *en quantité* de ce que consomme le pauvre, tandis que le riche peut avoir des châteaux, des vêtements de velours et de soie, des voitures, quand le pauvre est couvert de haillons. Il faut absolument qu'il y ait du pain et de l'eau pour

tous les hommes vivants, mais il n'existe pas sur la terre, et il n'existera jamais, assez d'objets de luxe pour tout le monde. Si M. C.-Seneuil n'avait pensé qu'aux subsistances, il n'aurait jamais imaginé qu'un individu pût consommer 80 ou 100, il aurait dit 11 ou 12 ou 13, ce qui aurait été tout autre chose (1). Nous croyons que notre objection a une portée au delà de la question de population.

M. Alfred Jourdan, dans son *Cours analytique d'Écon. pol.* (Paris, A. Rousseau, 1882), p. 281 et suiv., a exposé la question de main de maître, tout serait à citer, mais il n'ajoute que des détails à l'exposé que nous avons présenté ; nous nous bornerons donc à renvoyer à son livre.

M. Yves Guyot, *la Science écon.* (1881) traite Malthus un peu trop cavalièrement. Citons seulement ces quelques lignes (p. 187). « Il faut tenir compte enfin d'une toute petite chose qu'avait complètement négligée Malthus : c'est l'augmentation de la capacité industrielle de l'homme. Le fils qui a la machine à vapeur à sa disposition ne fait pas plus d'enfants que son père, mais peut quintupler ou décupler sa puissance de production (2). » Est-ce que la machine à vapeur fera pousser 100 hectolitres de blé au lieu de 50 par hectare? ou fera avoir 2, 3, 10 veaux par an de chaque vache ? M. Guyot dira peut-être : on fera des rubans avec la machine et on les échangera contre du blé. Oui, s'il reste du blé de disponible, ce qui peut ne pas être certain en l'an de grâce 1950. D'un autre côté, l'argument de la machine à vapeur peut être opposé au passé, au régime d'avant Watt (nous l'avons fait il y a plus de 30 ans), mais aujourd'hui la population a *escompté* les effets de la machine, et il faudrait du nouveau pour que le fils pût encore une fois « quintupler ou décupler sa puissance de production ». C'est une question d'avenir, comme les ailes qu'on espère voir pousser aux hommes.

M. Cauwès, dans son *Précis* (Paris, Larose et Forcel, 2e éd., 1881), p. 413 et suiv., a de si grands préjugés contre Malthus, qu'il ne présente pas assez impartialement sa doctrine ; l'adversaire perce à chaque ligne. Et pourtant M. Cauwès accepte le fond de la doctrine de Malthus! Lisez t. I, page 414, 3e li-

(1) Il ne peut dire 80 ou 100 (p. 125) qu'en pensant à l'ensemble de besoins, vêtements, luxe, etc. Or, les habitants de beaucoup d'îles de l'Océanie ont montré que l'homme n'avait qu'un besoin suprême, la nourriture.

(2) C'est une assertion gratuite, on pourrait prouver le contraire.

gne, etc. : « Il est incontestable qu'une quantité limitée de richesse ne comporte de moyen d'existence que pour un nombre d'hommes déterminé. Si donc la production du fonds de consommation était stationnaire, il serait facile de découvrir une limite au développement de la population, lors même qu'on supposerait une égale distribution de la richesse. » Voilà comment la vérité se fait jour, malgré tout. Ces lignes se trouvent en haut de la page, elles suffisent pour réfuter le n° 439 imprimé au basde lapage. Le n° 443 (p.416) et les suivants sont tout pleins de chicanes de procureur, il faudrait discuter chaque mot. Voici un tout petit exemple (p. 418) : « Malthus et ses partisans prétendent que la population croît plus vite que les moyens de subsistances (c'est-à-dire que des hommes vivent sans manger). » M. Cauwès plaisante sans doute, tout le livre de Malthus a pour but de démontrer que la population *ne peut pas croître plus vite* que les moyens de subsistances. Il est facile de critiquer une opinion quand on l'a mal formulée.

Les mots « partisans de Malthus » dont M. Cauwès s'est servi, et il n'est pas le seul, ne sont pas exacts. On est partisan de la proposition — admis par M. Cauwès — d'un rapport entre la population et les subsistances, et si l'on cite Malthus, c'est qu'il a mieux exposé ces doctrines que ses nombreux devanciers et on l'honore en proportion. Pour ma part, je ne suis le partisan de personne, je ne suis que le partisan de la vérité et j'ôte respectueusement le chapeau devant tous ceux qui en ont découvert une parcelle. Malthus, on l'a vu plus haut, n'a rien inventé, il a seulement mieux classé, combiné, formulé des vérités connues. Il a frappé plus fort, on l'a mieux entendu, mais pas écouté davantage.

M. P. Leroy-Beaulieu se montre également plein de préjugés contre Malthus, sans pouvoir nier ses propositions fondamentales. Prenons son *Précis d'écon. pol.* (Paris, Delagrave, 1888), p. 339. « Certains écrivains, dont un, Malthus, était doué d'un grand pouvoir de généralisation, ont lancé ou soutenu une théorie qui a lontemps effrayé et scandalisé le monde. Pasteur protestant anglais, philanthrope dévoué, Malthus, recherchant les origines de la misère, crut découvrir qu'elles se ramenaient à une cause primordiale, d'où toutes les autres découlaient : la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quan-

tité de nourriture qui est à leur portée. » M. P. Leroy-Beaulieu résume ensuite la théorie de Malthus et, p. 340, il commence un nouvel alinéa qu'il intitule : *La doctrine de Malthus ne s'applique pas à la situation actuelle du monde.* Ce n'est pas la nier. « Il est certain, dit-il un peu plus loin, que la doctrine de Malthus n'a guère d'application dans les temps présents et qu'elle ne semble pouvoir en avoir aucune pendant tout au moins deux ou trois siècles sinon bien davantage. » Ce n'est pas la nier, nous le répétons, et plusieurs phrases des pages suivantes tendent plutôt à la confirmer.

Nous devons faire remarquer ici que M. P. Leroy-Beaulieu et Malthus se font face, l'un tenant une épée et l'autre un pistolet, ou pour parler plus clairement, Malthus parle science, M. P. Leroy-Beaulieu application. Malthus dit : il y a un rapport entre les subsistances et la population, c'est un rapport de cause à effet, une loi naturelle *qui trouve son application là où les circonstances s'y prêtent ;* M. Leroy-Beaulieu dit : « La doctrine de Malthus n'a guère d'application *dans le temps présent...*» Ce n'est pas nier le rapport, c'est un tout autre ordre d'idées. Je puis donc à peine considérer M. Leroy-Beaulieu comme un adversaire, mais comme, en tout cas, c'est un homme considérable, on ne s'étonnera pas que j'insiste dans ma réfutation, dans l'espoir de le convaincre et de le gagner tout à fait. Soumettons-lui donc les trois objections ou faits qui suivent :

1. Il demande un répit de 2 à 3 siècles » jusqu'à ce que le monde (entier) fût peuplé d'une façon aussi dense que le sont aujourd'hui les contrées anciennes. » Je crois que l'émigration cessera beaucoup plus tôt que ne le pense M. Leroy-Beaulieu, mais la longueur du « répit » n'est pas en question. L'éminent publiciste discute comme s'il s'agissait de prendre de grandes mesures gouvernementales ou internationales contre l'excès de population ; mais il n'est pas question de cela du tout — au moins « pour le moment », il ne s'agit, comme M. Leroy-Beaulieu l'a très bien vu, que de conseils *moraux* que Malthus donne à des *particuliers* pour les empêcher de tomber dans la misère, conseils qui se résument en ceci : ne vous mariez pas avant d'avoir ramassé assez d'économies pour payer les frais de couche de votre femme, et pendant votre mariage, soyez prudent, soyez homme et non animal (1) pour que vos trop

(1) Allusion à J. St. Mill qui dit : « Human creatures..... do not, therefore

nombreux enfants ne périssent pas de misère. Ces conseils ne sont-ils pas bons à être donnés, et acceptés, dès aujourd'hui ?

2. La baisse actuelle des prix du blé fait dire à M. Leroy-Beaulieu (p. 340) : « Les moyens de subsistance aujourd'hui, si l'on considère l'ensemble de l'univers, tendent à croître plus rapidement que le genre humain. » N'y a-t-il pas là une illusion d'optique ? La baisse du prix du blé ne veut pas dire que l'Amérique, l'Inde, l'Australie produisent assez de blé *surabondant* pour nourrir, ne disons pas toute la population de l'Europe, mais seulement un quart de cette population, seulement 50 millions d'habitants. Non, pour que le prix du blé baisse, il suffit qu'à la récolte ordinaire moyenne du pays viennent s'ajouter 9 ou 10 millions de quintaux de grains et moins de 1 million de quintaux de farine. N'oublions pas qu'un léger excès de production dans les années moyennes est nécessaire pour parer aux disettes des mauvaises années. Ainsi, dans l'Inde, la production de froment a été de 43 millions de bushels en 1882, 29 millions en 1883, 43 millions en 1884, 30 millions en 1885. Aux États-Unis la production s'est élevée, en bushels : en 1880 à 498 millions, en 1881 à 383, en 1882 à 504, en 1883 à 421, en 1884 à 512, en 1885 à 357 millions. Est-il prudent que la population s'élève assez pour correspondre à la production de 1884, 512 millions, que ferait-elle en présence de 357 millions?

3. Nous allons maintenant chercher à établir les progrès de la population et du rendement en France, non depuis 25 ans, mais pendant une soixantaine d'années.

Population aux années suivantes.

1821.....	30,461,875	*1881*.....	37,672,048
1831.....	32,569,223	*1886*.....	38,218,903
Moyennes ...	31,515,549		37,945,475

Rendement, en froment, par hectare (hectol.) (1).

1823.....	12,09	*1881*.....	13,91
1824...	12,65	*1882*	17,70
1825.....	12,57	*1883*.....	15,25
1826.....	12,18	*1884*.....	16,20
1827.....	12,58	*1885*.....	15,82
Moyennes.....	12,41 (2)		15,77

propage like swine, but are capable, though in very unequal degrees, of being withheld by prudence... »

(1) *Statistique agricole de la France*, publiée en 1887.

(2) On pourrait soutenir non sans quelque raison que les chiffres des an-

On peut considérer ces chiffres officiels comme simplement approximatifs, mais ils indiquent suffisamment l'état de chose réel pour qu'on puisse s'en servir. Nous croyons qu'en 1825, la population française était d'environ 31 millions et demi, et en 1885 de 38 millions, somme ronde. C'est un progrès de 21 p. 100. Pour le froment nous avons un progrès de 27 p. 100, mais il y a l'année exceptionnelle de 1882, et il ne faut pas oublier d'autre part que, de 1881 à 1886, 58 départements seulement ont augmenté le nombre de leurs habitants tandis que 29 l'ont diminué. Quand une population s'accroît si lentement, de un et demi p. 100 en 5 ans, l'amélioration du sol, surtout dans une période de progrès et d'invention comme la nôtre, avec nos écoles, nos nouveaux engrais, notre triage des semences, etc., va plus vite et l'accroissement du rendement peut la rattraper. Malthus avait parlé d'un doublement du chiffre primitif en 25 ans, le doublement de notre rendement de 1825 exigerait au moins 225 ans.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'Angleterre (et pays de Galles). La population étant en 1821 de 12,000,236 et en 1831 de 14,896,797, on peut l'évaluer pour 1820 (moyenne) à 12,948,316, mettons 13 millions. En 1885 elle est de 27,499,000 (*Stat. Abstr.*), c'est un accroissement de 111 p. 100, à côté desquels les 27 p. 100 de nos rendements font assez piteuse mine. On demandera peut-être à quel taux l'accroissement a eu lieu en Angleterre. Consultons une grande autorité en ces matières, James Caird, *The landed interest* (Londres, Cassel, Petter et Galpin, 1878), nous trouvons, p.160, un tableau des rendements que nous résumons : Période 1849-58, moyenne annulle 104.4 bushels ; 1859-68, moyenne 103.8 ; 1869-78, moyenne 94.8. Le rendement a donc diminué. (Ici 100 = 28 bushel, c'est-à-dire, la moyenne normale est de 28 bushels, donc dans les deux premières périodes il y a eu un plus de bonnes que de mauvaises années et dans la dernière c'est le contraire qui est arrivé. De progrès, point.)

J.-St. Mill ne conteste en rien, dans ses *Principes*, les doctrines de Malthus (liv. I, ch. x, § 2 et liv. II, ch. xiii, § 2). Nous allons rendre un ou deux passages en anglais (pour ménager les amours-propres) : Mill dit : Some, for instance, have achie-

nées 1823-27 sont plus atténués que ceux de 1881-85, mais on ne pourrait le prouver d'une manière rigoureuse.

ved an easy victory over a passing remark of M. Malthus, hazarded chiefly by way of illustration, that the increase of food may perhaps be assumed to take place in an arithmetical ratio, while population increases in a geometrical..... every person capable of reasonning must see that it is wholly superfluous of this argument. En différents endroits Mill insiste sur ce point qu'il n'y a pour les ouvriers point d'autre moyen efficace de faire monter leurs salaires, que de *refrain from over-rapid multiplication*. Encore un mot par lequel Mill explique d'où il vient que l'opinion s'égare en raisonnant sur ces matières : Unhappily, sentimentality rather then common sense usually presides over the discussions of these subjects. Nous savons également que c'était une affaire de sentiment.

M. Laughlin, qui commente Mill dans une édition américaine, avertit le lecteur qu'on ne doit pas confondre l'exposé d'une théorie générale avec les applications à des cas donnés.

Cairnes, dans *The caracter and logical method of Political Economy* (2e éd., Macmillan et Cie, 1875), expose, en l'approuvant, la doctrine de Malthus. « Quant à son importance, ajoute-t-il (p. 157), on peut dire qu'en jetant une vive lumière sur nombre de points des plus obscures de l'histoire, il a révolutionné la manière courante de penser sur les problèmes sociaux et industriels. Le bien-être matériel d'une communauté dépend principalement de la proportion qui existe entre la quantité des moyens d'existence et de confort que possède cette communauté et le nombre des personnes entre lesquelles ils sont divisés, et parmi ces moyens d'existence et de confort, le plus important de beaucoup est la nourriture. Par conséquent, tous les projets tendant à améliorer la condition des masses, pour être efficaces, doivent avoir pour but de changer cette proportion, et pour que les effets en soient durables, il faut que ces changements soient permanents. Or, Malthus a montré que la force du principe de population (l'instinct de la multiplication) est si grande que, si on l'abandonne à lui-même, jamais la production des aliments ne pourrait s'accroître avec la même rapidité. Il s'ensuit que, pour assurer l'amélioration permanente du sort de la masse des hommes, le développement de principes qui imposent certain frein (*restraint*) aux tendances naturelles de nos penchants est indispensable, et que, à quelque degré que l'accroissement de la pro-

ductivité de l'industrie pût améliorer pour un temps les conditions de la communauté, ce progrès à lui seul, s'il n'est pas accompagné d'habitudes de contrôle de soi-même et de prévoyance exercées *par le peuple lui-même*, ne sera pas une protection durable contre la misère. »

Il y aurait encore bien des passages à citer ; mentionnons seulement la note, page 152, où Cairnes dit leur fait à Godvin et à Blanqui et conclut : « Malthus could find his apponents in arguments, but not in brains. » Ces deux publicistes n'ont que ce qu'ils méritent. La polémique de Cairnes contre M. Rickards n'est pas sans intérêt.

M. Macleod et Jevons ne traitent pas la question ; Carrey (*The unity of law*, p. 295) ne mérite pas qu'on s'y arrête un instant (1), et M. Peshine Smith n'est que son vulgarisateur. M. Francis Walker, dans *Political Economy* (New-York, H. Holt et Cie, 1883), expose, d'une manière originale et brillante, le problème du rapport de la population aux subsistances, mais une courte citation et (l'espace ne permet pas d'en faire une longue) ne donnerait pas une idée juste de son exposé ; nous nous bornons seulement à citer le passage qui suit (p. 318) : « Depuis que la mort de Malthus a enlevé tout intérêt personnel à la polémique sur le principe de population et que le *malthusianisme* n'est plus que le nom d'un corps de doctrine, les vues qui y sont présentées servent de cible aux flèches sans pointes (*headlest arrows*) des apprentis-économistes (*beginners in economics*) et de quelques sociologistes sentimentaux. La somme de mauvaise plaisanterie et de logique sans valeur qui a été dépensée sur ce sujet donne à celui qui s'en occupe sérieusement une singulière idée de l'étendue de l'intelligence humaine. »

Parmi les Allemands nous avons déjà cité R. de Mohl et M. W. Roscher, nous devons maintenant consulter M. Rümelin, notamment le chapitre *Population* qu'il a rédigé pour le *Handbuch* de M. Schönberg, et l'essai qu'il a inséré dans son volume de *Reden und Aufsätze* sous le titre : « La question de la surpopulation ». Dans le *Handbuch*, le savant curateur de l'université de Tübingue ne s'occupe pas seulement de Malthus, il expose d'abord, et avec supériorité, la statistique de la

(1) Il soutient *a priori* que la fécondité humaine devra nécessairement diminuer de plus en plus. Il aimait à tout prix être de l'*opinion opposée*.

population qu'on appelle volontiers de nos jours démographie ; il est ainsi préparé à bien comprendre « le principe de population ». M. Rümelin expose ensuite, en les approuvant, les doctrines de Malthus, non sans indiquer quelques améliorations à introduire dans la manière de les formuler, et conclut qu'elles sont devenues *ein festes Eigenthum der Wissenschaft* (II, p. 926), » une acquisition définitive de la science », quoiqu'elles n'aient pas encore été généralement admises et qu'elles ne trouvent encore aucune application.

Nous nous arrêterons davantage à l'autre travail qui touche des points d'une haute importance. L'auteur cite plus d'un fait pouvant être considéré comme le symptôme d'une grande densité de la population en Allemagne qui, en 1870, avait déjà atteint le chiffre de 40 millions (aujourd'hui, 1889, plus de 47 millions). A la suite de l'unification du pays, qui fut consolidée par une législation économique libérale et par une guerre heureuse qui monta les esprits, la tendance des hommes au mariage s'accentua (p. 603). En 1872 il y eut 1,029 mariages sur 100,000 habitants, en 1873 1,002, en 1874 953, en 1875 910, en 1876 852, en 1877 797, en 1878 769, en 1879 749. « Le nombre des mariages est donc allé en décroissant, les uns étaient assez ignorants pour considérer ce fait comme un symptôme fâcheux, tandis que les autres n'y voyaient que le signe d'une guérison naturelle et spontanée, que la rentrée dans l'ordre d'une tendance poussée à l'excès. En fait, le nombre actuel (1) est encore trop élevé, les nombres antérieurs dépassaient toute mesure. »

L'auteur fonde cette appréciation sur les calculs suivants. D'après le nombre des jeunes hommes de 25 à 30 ans — âge du premier mariage — qui existaient en Allemagne en 1875, il ne devait pas y avoir plus de 738 mariages par 100,000 habitants. Il faudrait y ajouter, d'après les moyennes statistiques, le mariage de 116 veufs, ce qui ferait un total de 854 mariages. Mais, dans ces chiffres, on n'a pas tenu compte des jeunes gens qui, pour des raisons physiques ou morales, s'abstiennent de contracter des liens matrimoniaux ; le chiffre des 854 est donc un maximum que la moyenne des huit années ci-dessus dépasse, puisqu'il est de 882. L'auteur en conclut que les classes

(1) L'auteur écrit vers 1880.

ouvrières se sont engagées encore trop souvent dans des mariages inconsidérés, peu justifiables devant la raison, et il n'est pas éloigné de croire que l'assistance obligatoire y est pour quelque chose : c'est la société qui nourrira les enfants ! Nous rendons la parole à l'auteur, qui, ne l'oublions pas, jouit en Allemagne (et ailleurs) d'une grande autorité, et le mérite (*Reden und Aufsätze*, Tubingue, Laupp, II, p. 606).

« Le reproche d'être inconsidéré (Leichtfertigkeit), devrait peut-être être appliqué plutôt à la législature elle-même, qui n'a pas songé que l'enlèvement de tous les obstacles au mariage pouvait présenter quelque danger pour l'avenir. Et en vérité, si les choses étaient si simples, si toute la science économique se réduisait au laisser-faire, si les abus se corrigeaient d'eux-mêmes, et que la liberté fût toujours munie de sa lampe de sûreté, on pourrait se demander pourquoi il a fallu à l'humanité tant de milliers d'années pour trouver un moyen si simple, et pourquoi Platon et Aristote se sont en vain cassé la tête pour découvrir comment il fallait s'y prendre pour empêcher qu'un peuple s'appauvrisse par l'effet de sa trop rapide multiplication et que l'État devienne la proie, d'abord des prolétaires, et puis d'un dictateur.

« En ramenant les choses à leur plus simple expression, n'est-ce pas un tissu de contradictions que nous découvrons? Chaque enfant naît avec une foule de droits sur la société ; elle est censée lui devoir, non seulement la conservation de l'existence (« droit de vivre »), mais encore l'éducation, l'instruction, du travail, un gagne-pain ; cet enfant demande sa part de l'ensemble des biens acquis par les hommes. Mais la question de savoir combien de ces êtres si exigeants sont mis au monde, si le fardeau est, ou non, supportable pour la société, s'il n'en dérange pas toute l'économie, cette question ne regarderait pas la société, elle n'aurait pas à intervenir, cela dépendrait du caprice, de la légèreté ou des ardeurs amoureuses d'un jeune couple poussé par l'instinct le plus puissant que la nature a mis dans l'homme. Dans les familles des classes moyennes, cultivateurs, industriels et commerçants, comme dans les classes supérieures, il est convenu qu'on ne fonde une nouvelle famille que lorsque les conditions économiques s'y prêtent, et qu'on ne devrait pas engendrer plus d'enfants qu'on peut élever et préparer à une carrière appropriée à leur situation.

Mais dans les classes salariées, chez ceux qui vivent au jour le jour, on ne s'arrête guère devant ces considérations ; on est tenté d'en courir les chances, et si on réfléchit un moment sur les conséquences, on se rappelle tout de suite le droit qu'on jouit de se décharger sur la société de ses devoirs de paternité. N'est-ce pas un danger social que les classes supérieures par l'éducation, et qui sont la base de l'ordre civil, se multiplient beaucoup plus lentement que les classes inférieures par l'éducation ? Ne serait-ce pas là le contraire du principe de la sélection formulé par Darwin? »

L'auteur conclut donc à la suppression de l'assistance obligatoire; il lui est impossible de considérer comme un des « droits de l'homme » celui de mettre au monde, *aux frais de la société*, autant d'enfants qu'on veut. M. Rümelin est loin d'être seul de sa manière de voir (1).

M. Wagner, qui se préoccupe beaucoup, comme on sait, d'étendre les droits de l'État, touche aussi (*Grundlagen*, 2e édit., p. 439) à la question des freins au mariage. Il est d'avis qu'on ne saurait contester à l'Etat le droit d'intervention, seulement il ne trouve pas cette intervention assez urgente pour violer à ce point les libertés individuelles. Mais il insiste sur cette considération qu'aucun système socialiste ne peut exister sans limitation du nombre des enfants : le principe de population est le plus grand adversaire du socialisme. M. Wagner touche ensuite à diverses questions de droit matrimonial qui n'entrent pas dans notre cadre. Constatons seulement que M. Ad. Wagner trouve le fond (« le noyau », comme on dit en Allemagne) de la doctrine de Malthus irréfutable « Ueber die im Kern unumstössliche Malthus'sche Lehre » (Même volume, p. 443, note).

Comme il n'entre pas dans notre plan de classer les auteurs selon leurs opinions, mais seulement de citer ceux qui nous offrent un point de vue nouveau ou original, nous passons nombre d'auteurs pour nous arrêter un moment sur le *System der Nationalökonomie* de M. G. Cohn, un économiste avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord. De Malthus il dit, p. 231 : « Ses propositions renferment des détails inexacts, ses preuves ont des lacunes, le but polémique de son œuvre le pousse à des exagérations ; néanmoins, sa théorie a obtenu de

(1) On peut citer aussi Mill, qui est du même avis, et Wagner, *Grundlagen*, 2e éd., p. 145, en note et p. 444.

plus en plus l'adhésion de la science, car, dans ses points principaux, elle est « inébranlable » (*weil sie in Wesentlichen unerschütterlich ist*). Il ajoute que la doctrine a été renforcée par son extension au delà du domaine de la population humaine. La force de la doctrine de Malthus repose sur la loi naturelle qui embrasse l'ensemble de la vie organique, et de même que Malthus en a prouvé expérimentalement l'application à l'homme, Darwin et les naturalistes en général ont reconnu cette même loi physiologique dans tout ce qui vit. « La ligne de démarcation entre ce qui est simplement naturel et ce qui est humain se trouve là où la vie humaine rationnelle pose ses devoirs et oblige la raison d'entrer en arrangements avec les lois naturelles (1). » En termes plus simples, le moral de l'homme doit tendre à dominer les influences physiques, c'est à peu près ce que Malthus a appelé les obstacles préventifs et le *moral restraint*.

L'auteur, après avoir montré que cette surabondance de germes que la prévoyante nature a semée dans la vie organique pour conserver l'espèce aux dépens de l'individu n'a pas empêché certaines espèces de disparaître, se demande, si la *pression* exercée par la population sur les subsistances (l'insuffisance de celles-ci) est réellement un stimulant au progrès. L'auteur admet que le rapport des subsistances à la population n'a pas été sans action sur les progrès de la civilisation ; mais trop souvent la nature a agi sans frein, et il n'en est résulté que du mal et pas le moindre petit pas en avant. « Dans notre société actuelle, il serait difficile de constater que le grand nombre des enfants porte leur père à accroître sa puissance productive (*Leistungskraft*), l'efficacité de son travail. Tout au contraire, c'est dans les couches sociales où la multiplication est le plus déréglée, qu'on rencontre le plus souvent l'insouciance et l'apathie la plus caractérisées. » Décidément M. Cohn est ingénieusement pessimiste.

L'auteur termine à peu près ainsi (p. 238) : Il n'y a pas un mot à perdre sur les imperfections de la formule employée par

(1) Voici le texte inutilement compliqué que l'auteur nous sert et que nous avons tâché de rendre le mieux possible : Die Scheidelinie vom Naturgesetzlichen hinüber liegt erst da, wo die Zweckmässigkeit menschlichen Lebens ihr Sollen einsetzt und Vorschriften stellt, welche eine vernünftige Abfindung mit dem Naturgesetze verlangen (t. I, p. 231).

Malthus. On a assez souvent montré que les deux progressions étaient entachées d'inexactitude. Mais bien plus grande est la faute de ceux qui prétendent réfuter Malthus en lui reprochant d'avoir voulu présenter des faits, quand il n'a voulu présenter que des tendances. C'est une étourderie qu'il n'est plus permis de commettre. Il ne s'agit pas ici de la plus ou moins grande exactitude de l'exposé d'un auteur, mais de l'établissement d'une vérité qui, dégagée de quelques imperfections de rédaction, a obtenu l'adhésion de plus en plus convaincue de tous les hommes compétents.

Il nous reste à aborder un côté de la question qui nous a toujours beaucoup intéressé, c'est le rapport du socialisme au principe de population. L'un des reproches que les socialistes font le plus volontiers aux économistes, c'est que la liberté préconisée par ces derniers établit l'anarchie dans la production. Chacun produit au hasard, sans connaître les besoins — la demande — de sorte qu'il en résulte périodiquement des crises qui font beaucoup de mal. Ils prétendent créer une organisation qui réglera la production sur la demande. Mais la demande (la consommation) c'est la population, la réglera-t-on aussi? J'avais fait de nombreuses recherches sur cette question, lorsque parut (Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1886) une publication de M. Henri Soetbeer, qui est un Mémoire couronné sur le rapport entre les socialistes et la théorie de Malthus (*Die Stellung der Socialisten zur Malthus'schen Bevölkerungslehre*). Cet excellent ouvrage, auquel nous renvoyons, nous permet d'être plus court et de ne nous arrêter qu'à quelques points saillants.

La plupart des socialistes se posent en adversaires de Malthus. K. Marx (*Das Capital*) l'accuse de plagiat et surtout de s'être voué au célibat!!! Il l'accable, non d'arguments, mais d'injures. Lassalle ne touche qu'indirectement au principe de population, il établit seulement que les salaires élevés font augmenter, les salaires bas diminuer le nombre des ouvriers, mais il n'en tire aucune conséquence scientifique, il se sert de la prétendue « loi d'airain » comme moyen d'agir sur les ouvriers. Rodbertus (en différents endroits) est d'une étonnante faiblesse dans ses attaques contre Malthus, il croit l'avoir réfuté en soutenant que le sol est améliorable. Qui en doute! Il s'agit seulement d'établir dans quelle mesure, dans quelle pro-

portion, c'est ce que le seigneur de Jagetzow ne fait pas.

Proudhon (*Contradictions économiques*, 3e édit., t. II) parle de Malthus pour jongler avec des mots et des phrases. Voyez, par exemple, p. 337 : « Depuis cinquante ans, observe E. Buret (1) et après lui M. Fix, la richesse nationale en France a quintuplé, tandis que la population ne s'est pas accrue de moitié. A ce compte, la richesse aurait marché dix fois plus vite que la population : d'où vient qu'au lieu de se réduire proportionnellement, la misère s'est accrue? — Ne confondez pas, nous dira l'économiste, la richesse avec les subsistances. La richesse se compose de tout ce qui, étant le produit du travail, a pour l'homme une valeur quelconque, de plaisir (par exemple, une poupée) aussi bien que d'alimentation. Les subsistances sont la partie de cette richesse qui sert plus particulièrement au soutien de la vie. Or, c'est de cette portion de la richesse qu'il faut entendre la progression arithmétique de Malthus. Distinction ridicule (s'écrie Proudhon), réfutée d'avance par la théorie de la proportionnalité des valeurs (c'est-à-dire, si l'enfant n'a pas de pain, elle mangera sa poupée, qui a la même valeur). Les subsistances (continue Proudhon) sont nécessairement (?!) en rapport avec les autres parties de la richesse, et il est rigoureusement vrai de dire que si depuis cinquante ans le revenu de la France a quintuplé, la France consomme cinq fois de plus... » Cinq fois plus de soie et de velours, cinq fois plus de carrosses ou de spectacles, mais cinq fois plus de pain, de viande, de vin, cela n'est pas sûr, n'est-ce pas, cher lecteur ?

L'Amérique aussi a ses sophistes. Il en est un qui ne manque pas de talent, M. Henry George, mais il n'en fait pas preuve dans ses attaques contre Malthus. Dans *Progrès et Pauvreté* (traducteur, Le Monnier, Paris, Guillaumin, 1887), p. 105, pour nous montrer que la progression géométrique est insoutenable, il cite les descendants de Confucius : « D'après la supposition que la population tend à doubler tous les vingt-cinq ans, ils devraient être, 2150 ans après la mort de Confucius, de 859,559,193,106,709,670,198,710,528. Au lieu de ce nombre inimaginable, les descendants de Confucius, 2150 ans après sa mort, sous le règne de Kanghi, étaient 11,000 mâles,

(1) Ce n'est pas une autorité.

ou disons 22,000 âmes ». Est-ce un argument, cela ?

Nous signalerons une fallacie à la page 124. L'auteur veut montrer que Malthus a invoqué une fausse analogie en comparant la puissance de reproduction du règne animal et du règne végétal avec celle de l'homme. Les animaux et les végétaux, dit M. H. George, sont obligés de se contenter des ressources que la nature leur offre ; dès qu'ils veulent dépasser cette limite, ils périssent. Il n'en est pas de même de l'homme, ajoute-t-il ; lorsqu'on a découvert l'Amérique, il y avait dans le territoire actuel des États-Unis de la nourriture pour environ 600,000 hommes, actuellement 45 millions y vivent largement ; c'est qu'ils ont créé les aliments qui leur manquaient. Si quelqu'un a présenté une fausse analogie, c'est M. George ; il n'a pas le droit de comparer les produits spontanés d'un sol inculte avec la production du même sol cultivé par des mains laborieuses. Il n'a pas rendu la pensée de Malthus, qui a parfaitement tenu compte de l'effet des défrichements, puisqu'il a admis que la population des États-Unis a doublé en vingt-cinq ans. Cela ne se pouvait qu'à l'aide des défrichements. Mais M. George a-t-il la prétention de soutenir qu'un territoire *entièrement cultivé*, qui nourrit 600,000 habitants, peut être fertilisé au point de nourrir 45 millions deux ou trois siècles plus tard ? C'est multiplier la production par 75 ; un hectare qui produisait du temps de Colomb, mettons 20 hectolitres, pourrait-il être amené à en produire 1,500 aujourd'hui ?

Toujours sous le prétexte de réfuter Malthus, l'auteur s'efforce de prouver (p. 135) que « les nouvelles bouches qu'un accroissement de population appelle à l'existence, ne demandent pas plus de nourriture que les anciennes, et que les mains qui les accompagnent peuvent, dans l'ordre naturel des choses, produire davantage. Nous ne pouvons pas reproduire les pages 133 à 143 — la citation serait trop longue — pour montrer la série des sophismes qui y sont accumulés, c'est une constante confusion entre les *richesses* comprenant les diamants (p. 135, au bas de la page) et les *subsistances*. Or tout le monde sait que Malthus ne parle que des subsistances et que personne ne mange de diamant. La reine Cléopâtre, dit-on, a bu une perle, mais c'est une exception. M. George a senti à la fin qu'on pouvait lui faire cette objection écrasante, et après avoir dit (p. 143) : « Donc, accroissement de population, pour ce que

nous connaissons jusqu'à présent du moins, ne signifie pas réduction mais accroissement dans la production moyenne des richesses »; il ajoute immédiatement ce qui suit :

« La raison de ceci est évidente. Car même si l'accroissement de population réduit la puissance du facteur naturel de la richesse, en forçant d'avoir recours aux sols pauvres, etc., il augmente tellement la puissance du facteur humain que la perte est plus que compensée. Vingt hommes travaillant ensemble là où la nature se montre avare produiront plus de vingt fois plus que la richesse produite par un homme là où la nature est prodigue. Plus la population est dense, plus le travail est subdivisé, et les économies de production grandes; *donc*, le contraire même de la théorie de Malthus est vrai... » Cherchons le sophisme. « L'accroissement de population réduit le facteur nature »; ces deux derniers mots, on l'aura compris, désignent le sol : autrefois, il y avait un hectare par individu ; la population ayant décuplé, il n'y a plus que un dixième d'hectare par individu, suffira-t-il? Oh non, car (voyez ci-dessus) il faut « avoir recours aux sols pauvres ». Eh bien, est-il probable que vingt hommes se mettant à cultiver ensemble 20 hectares du Sahara en tireront, chacun pour sa part, plus qu'*un* homme qui cultive seul *un* hectare de terre fertile en France? La nature ne compte donc pour rien, M. George dit cependant lui-même : le *facteur* naturel? Pour que Malthus ait tort, il faudrait qu'on pût nourrir par hectare un nombre illimité d'hommes ; dès que vous admettez une limite, vous ne faites que reculer un peu le terme posé par Malthus — ce qui ne serait pas une objection, même si Malthus avait posé un terme concret ; — mais il n'a pas posé de terme, il s'est borné à mettre en regard deux tendances aux mouvements inégaux... *e pur si muovo*... Pour nier ces deux tendances, il faut en avoir le parti pris.

Les socialistes organisateurs, si ce mot n'est pas trop flatteur pour eux, se sont préoccupés du principe de population. Thompson (*An Inquiry into the principles of the distribution of wealth*, 1824) était un disciple de Robert Owen, il reconnut la nécessité, pour une organisation socialiste, de régler le nombre des mariages. Louis Blanc (*Organisation du travail*, 1840 et le *Socialisme*, 1848) parle de Malthus, mais il le traite de sans-cœur et d'homme au sang froid, et n'indique aucun moyen de maintenir en équilibre la population et les subsistances.

L'auteur qui est entré dans les plus amples développements sur le principe de population, c'est celui qui a écrit sous le nom de Karl Marlo. Il s'appelait en réalité Winkelblech (mort en 1865). C'était un homme modéré, qui semble avoir réellement été inspiré par le bien public. C'est dans le troisième volume de ses Recherches sur l'organisation du travail (*Untersuchungen über die Organisation der Arbeit*, Tubingue, Laupp, 2e éd., 1885) qu'il faut chercher les réflexions de l'auteur sur ce point. Il examine la question de la population à plusieurs points de vue, et étudie les causes de l'accroissement et de la diminution. Il admet que l'homme ait une tendance à se multiplier plus vite que les subsistances, mais il trouve que Malthus a trop insisté sur l'effet de la nature et pas assez sur les effets des institutions humaines. Il reproche aussi à Malthus de s'en fier aux obstacles préventifs moraux et de ne pas vouloir entendre parler de l'intervention du législateur. Marlo ne croit pas beaucoup aux obstacles moraux, il serait bien plus disposé à interdire le mariage dans des conditions données. Il considère chaque décès causé par les obstacles répressifs de l'overpopulation comme un assassinat commis par les législateurs trop libéraux qui n'ont pas osé empêcher les mariages inconsidérés. — Marlo est un excentrique, mais très suggestif.

Citons encore le travail de M. K. Kautsky : *Der Einfluss der Volksvermehrung auf den Fortschritt der Gesellschaft* (De l'influence de l'augmentation de la population sur les progrès de la société, Vienne, Bloch et Hasbach, 1880). Ce socialiste a toutes les allures de la science et de la bonne foi, ce qui ne veut pas dire qu'il ait toujours raison. Sa bonne foi ressort dès les premières lignes de sa préface : « Au commencement de notre siècle, lorsque tout poète distingué était socialiste, et tout socialiste distingué poète... » Voilà en effet ce qu'on peut dire de plus favorable sur le socialisme, c'est de la poésie, mais ce ne sera jamais de la réalité. A cette époque de *Gedichte voll sentimentaler Humanität* et de « rêves philanthropiques », la doctrine de Malthus apparut comme une théorie « prosaïque, dure, insensible ». « Néanmoins, dit M. Kautsky, après les poètes sont venus les penseurs — naturellement il est lui-même du nombre — et ç'a été leur tâche de concilier la réalité avec les rêves. » L'auteur y consacre 195 pages compactes, mais nous ne garantirions pas que le succès ait été complet. M. Kautsky reconnaît

pleinement le caractère physiologique de la loi de population et son effet économique, et sa discussion avec Malthus n'est pas sans intérêt ; il reconnaît aussi qu'il y a des mesures à prendre, surtout dans un État socialiste. Mais quelles mesures ? Empêcher les mariages ? Non, ce serait trop dur et ne remédierait finalement à rien, les enfants naturels remplaceraient les enfants légitimes, il aboutit donc au *präventiven geschlechtlichen Verkehr*, littéralement « aux rapports sexuels préventifs » ; en d'autres termes, la loi ou la coutume établirait qu'on peut avoir deux ou trois enfants ; pour le reste, les parents pratiqueraient la stérilité volontaire, qui n'est pas du tout le *moral restraint* de Malthus.

FIN DU PREMIER VOLUME.

CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

M. BLOCK

LES PROGRÈS
DE LA
SCIENCE ÉCONOMIQUE